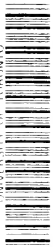


UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 00062503 8

ŒUVRES COMPLÈTES

DE

VOLTAIRE

25

MÉLANGES

IV

PARIS. — IMPRIMERIE A. QUANTIN ET C^{ie}

ANCIENNE MAISON J. CLAYE

RUE SAINT-BENOIT

EUVRES COMPLÈTES
DE
VOLTAIRE

NOUVELLE ÉDITION

AVEC

NOTICES, PRÉFACES, VARIANTES, TABLE ANALYTIQUE

LES NOTES DE TOUS LES COMMENTATEURS ET DES NOTES NOUVELLES

Conforme pour le texte à l'édition de BEUCHOT

ENRICHIE DES DÉCOUVERTES LES PLUS RÉCENTES

ET MISE AU COURANT

DES TRAVAUX QUI ONT PARU JUSQU'À CE JOUR

PRÉCÉDÉE DE LA

VIE DE VOLTAIRE

PAR CONDORGET

ET D'AUTRES ÉTUDES BIOGRAPHIQUES

Ornée d'un portrait en pied d'après la statue du foyer de la Comédie-Française

MÉLANGES

IV



112/25
25/5/11

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

—
1879



MÉLANGES

INSTRUCTION

PASTORALE

DE L'HUMBLE ÉVÈQUE D'ALÉTOPOLIS

A L'OCCASION

DE L'INSTRUCTION PASTORALE DE JEAN-GEORGE,
HUMBLE ÉVÈQUE DU PUY ¹.

(1763)

MES CHERS FRÈRES,

Mon confrère Jean-George du Puy a voulu vous instruire par un gros volume. Vous savez que la vérité est au fond du Puy,

1. Le frère de M. de Pompignan se trouvait par hasard évêque du Puy en Velay : il avait fait ces *Questions sur l'incrédulité* où il prouve qu'il n'y a pas d'incrédules, et ensuite que les incrédules sont dangereux. Il avait essayé de réconcilier la dévotion avec l'esprit, et ils n'ont jamais été plus brouillés que depuis son livre. Il crut donc, en qualité d'évêque et de bel esprit, devoir défendre son frère contre M. de Voltaire, et donner à ses brebis, dans une instruction pastorale, des leçons de théologie et de bon goût. Cette instruction lui attira les réponses suivantes de la part d'un quaker et d'un évêque schismatique. Pour l'en consoler, le cardinal de La Roche-Aimon, si connu de toute l'Europe pour la profondeur de ses lumières en théologie, l'a fait archevêque de Vienne; et en cette qualité il a écrit à ses diocésains de ne point souscrire à cette nouvelle édition des *Oeuvres de M. de Voltaire*, dans laquelle il se doutait qu'on aurait la malice de se moquer un peu de lui. (K.) — Cette note des éditeurs de Kehl avait été mise par eux au bas de la *Lettre d'un quaker*, qui était suivie de la *Seconde Lettre* et de l'*Instruction*, au bas de laquelle je la place. Les *Questions diverses sur l'incrédulité*, par J.-G. Lefranc de Pompignan, sont de 1751; la *Dévotion réconciliée avec l'esprit* est de 1755. Ce fut son *Instruction pastorale sur la prétendue philosophie des incrédules modernes*, 1763, in-4°, qui donna naissance à l'opuscule de Voltaire

mais vous ne savez pas encore si Jean-George l'en a tirée. Vous vous êtes récriés d'abord en voyant les armoiries de Jean-George en taille rude à la tête de son ouvrage. Cet écusson représente un homme monté sur un quadrupède; vous doutez si cet animal est la monture de Balaam, ou celle du chevalier que Cervantes a rendu fameux. L'un était un prophète, et l'autre un redresseur des torts; vous ignorez qui des deux est le patron de mon cher confrère. Vous êtes étonnés que son humilité ne l'empêche pas de s'intituler *Monseigneur*; mais il n'a pas craint que sa vertu se démentît dans son cœur par ce titre fastueux. Les Pères de l'Église ne mettaient pas ces enseignes de la vanité à la tête de leurs ouvrages; nous ne voyons pas même que les évangiles aient été écrits par monseigneur Matthieu et par monseigneur Luc. Mais aussi, mes chers frères, considérez que les ouvrages de monseigneur Jean-George ne sont pas paroles d'évangile.

Il a soin de nous avertir que de plus il s'appelle Pompignan; nous avons vu à ce grand nom les fronts les plus sévères se déridier, et la joie répandue sur tous les visages, jusqu'au moment où la lecture des premières pages a changé absolument toutes les physionomies, et plongé les esprits dans un doux repos. Et bientôt on a demandé dans la petite ville du Puy s'il était vrai que monseigneur était auteur à Paris, et on a demandé dans Paris si cet évêque avait imprimé au Puy un ouvrage.

J'avoue que tous nos confrères ont trouvé mauvais qu'on prostituât ainsi la dignité du saint ministère; que sous prétexte de faire un mandement dans un petit diocèse on imprimât en effet un livre qui n'est pas fait pour ce diocèse, et qu'on affectât de parler de Newton et de Locke aux habitants du Puy en Velay. Nous en sommes d'autant plus surpris que les ouvrages de ces Anglais ne sont pas plus connus des habitants du Velay que de monseigneur. Enfin, nous avouons qu'après le péché mortel ce qu'un évêque doit le plus éviter, c'est le ridicule.

Comme notre diocèse est extrêmement éloigné du sien, nous nous servons, à son exemple, de la voie de l'impression pour lui

dont il est question dans l'*Année littéraire*, à la date du 24 novembre 1763, tome VII, page 282, mais qui est du mois d'octobre. *Alétopolis* signifie *ville de la vérité*. Le *Mandement* de J.-G. Lefranc de Pompignan, devenu archevêque de Vienne, contre l'édition de Kehl des Œuvres de Voltaire, est du 31 mai 1781. La conduite de l'archevêque de Vienne aux états généraux, en 1789, modifia les opinions de Condorcet sur le compte de ce prélat. Voyez, tome I^{er}, une de ses notes sur la *Vie de Voltaire*. Jean-Georges Lefranc de Pompignan, né à Montauban en 1715, évêque du Puy en 1743, archevêque de Vienne en 1774, est mort le 29 décembre 1790. (B.)

faire une correction fraternelle, que tous les bons chrétiens se doivent les uns aux autres : devoirs dont ils se sont fidèlement acquittés dans tous les temps.

Ce n'est pas que nous voulions contester à Jean-George ses prétentions épiscopales au bel esprit ; ce n'est pas que nous ne sachions estimer son zèle ardent, qui, dans la crainte d'omettre les choses utiles, se répand presque toujours sur celles qui ne le sont pas. Nous convenons de son éloquence abondante, qui n'est jamais étouffée sous les pensées ; nous admirons sa charité chrétienne, qui devine les plus secrets sentiments de tous ses contemporains, et qui les empoisonne, de peur que leurs sentiments n'empoisonnent le siècle.

Mais, en rendant justice à toutes les grandes qualités de Jean-George, nous tremblons, mes chers frères, qu'il n'ait fait une bévue dans son instruction pastorale, laquelle plusieurs malins d'entre vous disent n'être ni d'un homme instruit ni d'un pasteur. Cette bévue consiste à regarder les plus grands génies comme des incrédules ; il met dans cette classe Montaigne, Charron, Fontenelle, et tous les auteurs de nos jours, sans parler de la prière du déiste de monsieur son frère aîné, que Dieu absolve.

C'est une entreprise un peu trop forte d'écrire contre tout son siècle ; et ce n'est peut-être pas avoir un zèle selon la science que de dire : Mes frères, tous les gens d'esprit et tous les savants pensent autrement que moi, tous se moquent de moi ; croyez donc tout ce que je vais vous dire. Ce tour ne nous a pas paru assez habile.

On dit aussi qu'il y a dans l'in-4^e de mon confrère Jean-George un long chapitre contre la tolérance, malgré la parole de Jésus-Christ et des apôtres, qui nous ordonne de nous supporter les uns les autres. Mes frères, je vous exhorte, selon cette parole, à supporter Jean-George. Vous avez beau dire que son livre est insupportable ; ce n'est pas une raison pour rompre les liens de la charité. Si son ouvrage vous a paru trop gros, je dois vous dire, pour vous rassurer, que mon relieur m'a promis qu'il serait fort plat quand il aurait été battu.

Nous demeurons donc unis à Jean-George, et même à Jean-Jacques¹, quoique nous pensions différemment d'eux sur quelques articles. Ce qui nous console, c'est qu'on nous assure de tous côtés

1. Jean-Jacques Lefranc de Pompignan, sujet de tant de plaisanteries de Voltaire (voyez tome XXIV, pages 111, 125, 455, 457, 461), était frère aîné de Jean-Georges.

que l'œuvre de notre confrère du Puy est comme l'arche du Seigneur : elle est sainte, elle est exposée en public, et personne n'approche d'elle.

Bonsoir, mes frères.

L'HUMBLE ÉVÊQUE D'ALÉTOPOLIS.

FIN DE L'INSTRUCTION PASTORALE.

LETTRE D'UN QUAKER ¹

A JEAN-GEORGE

LEFRANC DE POMPIGNAN

ÉVÊQUE DU PUY EN VELAY, ETC., ETC.,

DIGNE FRÈRE DE SIMON LEFRANC DE POMPIGNAN.

(1763)

AMI JEAN-GEORGE,

Je suis venu de Philadelphie en la ville de Paris pour recueillir trois millions cinq cent mille livres que les fermiers généraux payent tous les ans à nos frères de Pensylvanie et Maryland pour les nez de la France.

L'ami Chaubert, honnête libraire, quai des Augustins, lequel me devait quelques deniers, me dit qu'il était dans l'impuissance de me payer, attendu qu'il avait imprimé une instruction dite pastorale, de ta façon, en trois cent huit pages, *par monseigneur Cortiat*², *secrétaire*. Il m'offrit en paiement une grande cargaison d'exemplaires, lesquels il assurait que je pourrais vendre en Canada.

AMI JEAN-GEORGE,

J'ouvris ton livre ; je fus fâché de voir comme tu traites Newton et Locke, qu'un Français plus juste³ que toi appelle les

1. En changeant l'ordre établi par les éditeurs de Kehl, et en mettant l'*Instruction* (qui précède) avant la (première) *Lettre d'un quaker*, j'ai transposé aussi la note que les éditeurs de Kehl avaient mise à cette dernière pièce, qui est de la fin de novembre. Il en parut une critique intitulée *Lettre contenant quelques observations sur la Lettre d'un quaker*, in-8° de 16 pages.

Une *Seconde Lettre du quaker* fut donnée par Voltaire au commencement de 1764, et est dans le présent volume à sa date. (B)

2. Le secrétaire de Pompignan s'appelait *Cortiat*.

3. Voltaire lui-même ; voyez tome XXII, page 177 ; et, tome II du *Théâtre*, le second alinéa de l'*Épître à madame la marquise du Châtelet* (en tête d'*Alzire*).

précepteurs du genre humain. Peux-tu être assez barbare pour dire (page 33) qu'on ne trouve point d'idée positive de Dieu dans ce sage Locke, auteur du *Christianisme raisonnable*, et législateur d'une province entière? Pourquoi es-tu calomniateur? Ton libraire, Chaubert, m'a certifié que tu avais travaillé avec un homme qu'on appelle en France *abbé*¹, à l'apologie de la révocation de l'édit de Nantes, et que, dans cette apologie, tu dis que les Anglais *recueillent le mépris des nations*. Ah! frère, cela n'est pas bien; nous ne sommes pas si méprisables que tu le dis; demande à nos amiraux².

De quoi t'avises-tu, dans une instruction dite pastorale, adressée aux laboureurs, vigneron, et merciers du Puy en Velay, de dire (page 38) que le système de gravitation est menacé de décadence? Qu'a de commun la théorie des forces centripètes et centrifuges avec la religion et avec les habitants du Puy en Velay? Vois combien il est ridicule de parler de ce qu'on n'entend point, et de vouloir faire le bel-esprit chez Chaubert, quai des Augustins, sous prétexte d'enseigner ton catéchisme à tes paysans. Apprends, l'ami, que la théorie démontrée de la gravitation n'est point un système; que tous les corps gravitent les uns vers les autres en raison directe de la masse, et en raison inverse du carré de la distance; que c'est une loi invariable de la nature, mathématiquement calculée; et souviens-toi qu'on ne doit pas en parler dans une homélie: *Non erat his locus*³.

AMI JEAN-GEORGE,

Si tu calomnies la Grande-Bretagne, je ne suis pas surpris que tu outrages les gens de ton pays; (page 18) tu as tort de remuer les cendres de Fontenelle, et de dire que son *Histoire des oracles est remplie de venin*. Cette histoire n'est point de lui: elle est du savant Van Dale; Fontenelle n'a fait que l'embellir. Le sage ministre Basnage, le judicieux Dumarsais, les meilleurs journalistes, tous ont soutenu cette histoire que tu veux décrier.

Comme je t'écrivais ces choses avec naïveté, je vis le carrosse d'une dame fort aimable s'arrêter devant la boutique de Chaubert. « Est-il vrai, dit-elle, que vous avez imprimé un mauvais

1. L'abbé de Caveyrac, condamné au carcan et au bannissement perpétuel, mais par contumace, comme auteur de l'*Appel à la raison* en faveur des jésuites.

2. Les Anglais venaient de battre les Français sur toutes les mers.

3. HORACE, *De Arte poet.*, 19.

livre, où le président de Montesquieu, le bienfaiteur des hommes, est traité d'impie? Voyons un peu ce livre. » Elle se fit donner la pastorale; on lui avait indiqué la page; (page 208) elle lut et rendit l'ouvrage. « Quel est le polisson qui a fait cette rapsodie? dit-elle. — C'est monseigneur Cortiat, secrétaire, » répondit Chautbert. Je lui dis: « Belle femme, qui es-tu? » Elle m'apprit qu'elle était la bru du célèbre Montesquieu. « Console-toi, lui dis-je; quiconque insulte tant de grands hommes est sûr du mépris et de la haine du public. »

Elle partit consolée; je continuai à te feuilleter: tu parles (page 18) d'un Perrault, d'un Lamotte, d'un Terrasson, et d'un Boindin auquel tu donnes l'épithète d'athée. Je demandai à Chautbert qui étaient ces gens-là, et si Boindin a fait quelque écrit d'athéisme, comme ton frère, Simon Lefranc, en a fait un de déisme. Il me dit que ce Boindin était un magistrat qui avait fait quelques comédies, et que ni lui, ni Terrasson, ni Lamotte, ni Perrault, n'avaient jamais rien écrit sur la religion. J'avoue que je me mis alors en colère, et que je dis: *Pox on the mad man*; la peste¹ soit du... J'en demande pardon à Dieu, et je t'en demande pardon, mon cher frère.

AMI JEAN-GEORGE,

Tu vas de Boindin à Salomon, et tu affirmes (page 44) que l'auteur de *l'Éclésiaste* a dit dans son dernier chapitre: « Tout ce qui vient de la terre, tout ce qui doit y retourner, est vanité. Il n'y a d'estimable dans l'homme que son âme, sortie immédiatement des mains de Dieu, faite pour retourner vers lui, consistant tout entière à le craindre et à le servir, et attendant de son jugement la décision de sa destinée. »

Tu n'as pas menti; mais tu as dit la chose qui n'est pas. Ce passage n'est point dans *l'Éclésiaste*: tu peux répondre, comme milord Pierre dans le conte du *Tonneau*, que, s'il n'y est pas *totidem verbis*, il y est *totidem litteris*; mais réponse comique n'est pas raison valable: quand on cite l'Écriture, il faut la citer fidèlement, et ne point mêler du Pompignan à Salomon.

Tu parles ensuite contre la religion naturelle. Ah! mon frère, tu blasphèmes; sache que la religion naturelle est le commence-

1. Ce n'est pas la peste, mais la *vérole*, que la phrase anglaise souhaite à *cet homme insensé*. (B.)

ment du christianisme, et que le vrai christianisme est la loi naturelle perfectionnée.

AMI JEAN-GEORGE,

Pardonne; mais je n'aime ni le galimatias, ni les contradictions: tu avoues (page 111) que Dieu ne punira personne pour avoir ignoré invinciblement l'évangile. Heureux les pécheurs qui n'auraient lu que ta pastorale! Ils ignoreraient l'évangile invinciblement, et seraient sauvés. Et tu prétends (page 117) qu'il faut un prodige pour qu'un homme qui n'est pas de ta religion ne soit pas damné. Hélas! puisque chez toi on ne peut être sauvé sans baptême; puisque les Pères de ton Église ont cru que les petits enfants morts sans baptême sont la proie des flammes éternelles; puisqu'un enfant mort-né est vraisemblablement dans le cas d'une ignorance invincible, comment peux-tu te concilier avec toi-même?

AMI JEAN-GEORGE,

Tu passes de Boindin à Moïse. Que ton livre ferait de tort à la religion s'il était lu! Tu pouvais aisément prouver la divine mission de Moïse, et tu ne l'as pas fait; tu devais montrer pourquoi, dans le *Décalogue*, dans le *Lévitique*, dans le *Deutéronome*, qui sont la seule loi des Juifs, l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses après la mort, ne sont jamais énoncées. Tu devais faire sentir que Dieu, gouvernant son peuple immédiatement par lui-même, et le menant par des récompenses et des punitions soudaines et temporelles, n'avait pas besoin de lui révéler le dogme de la vie future, qu'il réservait pour la loi nouvelle.

Tu devais alléguer et étendre cette raison pour confondre ceux qui préfèrent aux dogmes des Juifs ceux des Indiens, des Persans, des Égyptiens, beaucoup plus anciens, et qui annonçaient une vie à venir. Quel service n'aurais-tu pas rendu en montrant que le Tartaroth des Égyptiens devint le Tartare et l'Adès des Grecs, et qu'enfin les Juifs eurent leur *Sheol*, mot équivoque à la vérité, qui signifie tantôt l'enfer, tantôt la fosse; car la langue des Hébreux était stérile et pauvre, comme tous les idiomes barbares; le même mot servait à plusieurs idées?

Tu devais réfuter les théologiens et les savants qui ont prétendu que le *Pentateuque* ne fut écrit que sous le roi Osias; que

Moïse n'a pas pu prescrire des règles aux rois, puisqu'ils n'existeraient point de son temps; qu'il n'a pu donner à des villes les noms qu'elles n'eurent que longtemps après lui; qu'il n'a pu placer à l'orient des villes qui étaient à l'occident par rapport à Moïse et à son peuple vivant dans le désert. Tu devais savoir quelle langue parlaient alors les Juifs; comment on avait gravé sur la pierre tout le *Pentateuque*: ce qui était une entreprise prodigieuse dans un désert où tout manquait. Tu devais résoudre mille difficultés de cette nature, et alors ton livre eût pu être utile comme celui de notre savant évêque de Worcester¹; mais il faudrait savoir l'hébreu comme lui.

Tu te bornes à dire que Moïse sépara les eaux de la mer à la vue de six cent mille hommes: le moindre écolier le sait comme toi; ton devoir était de montrer comment les Juifs, descendants de Jacob, se trouvaient, au bout de deux siècles, au nombre de six cent mille combattants, ce qui fait plus de deux millions de personnes; comment ils n'attaquèrent pas les Égyptiens, qui, au rapport de Diodore de Sicile, n'ont pas été, sous les Ptolémées, plus de trois millions d'âmes, et qui ne passent pas aujourd'hui ce nombre.

De ces trois millions, qui pouvaient composer six cent mille familles, tous les premiers-nés avaient été frappés de mort par l'ange du Seigneur; l'Égypte n'avait certainement pas, après cette perte, six cent mille combattants à opposer aux Israélites. Tu nous aurais appris pourquoi ils prirent la fuite au lieu de s'emparer de l'Égypte; pourquoi, en prenant la fuite, ils se trouvèrent vis-à-vis de Memphis, au lieu de côtoyer la Méditerranée: c'est ce que notre fameux Taylor² a merveilleusement expliqué; mais il connaissait parfaitement l'Arabie et l'Égypte.

Tu nous aurais enseigné comment, en faisant un long détour pour arriver entre Memphis et Baal-Sephon, endroit où la mer

1. Voltaire, dans sa lettre à d'Argence de Dirac, du 11 octobre 1763, donne à Warburton le titre d'évêque de Worcester. C'est donc de Warburton qu'il veut parler ici, puisque Warburton est l'auteur de *the Divine Legation of Moses demonstrated* (la Divine Légation de Moïse démontrée), 1738, trois volumes in-8°; 1766, cinq volumes in-8°. Mais Warburton était évêque de Gloucester, et non de Worcester; Voltaire a plusieurs fois commis cette faute, mais pas toujours (voyez tome XVII, pages 1 et 143; et, plus loin, le chapitre xii de la *Défense de mon oncle*). (B.)

— Il s'agit ici de Stillingfleet, né en 1635, mort en 1699, auteur d'un célèbre *Exposé des fondements de la religion naturelle et révélée*. (G. A.)

2. Voyez, sur Taylor, les *Lettres à Son Altesse monseigneur le prince de ****, et, sur toutes ces questions bibliques, la *Bible expliquée*.

s'ouvrit en leur faveur, ils étaient poursuivis par la cavalerie égyptienne tandis que tous les chevaux étaient morts dans la cinquième plaie.

C'était un beau champ, pour un homme profond dans l'antiquité, de faire connaître les secrets de la magie, d'expliquer par quel art les mages de Pharaon égalèrent par leurs prestiges les miracles de Moïse, et comment ils changèrent en sang les eaux du Nil, que Moïse avait déjà transformées en un fleuve de sang. C'est ce que le docteur Stillingfleet a su approfondir. Tu vois bien encore une fois que les Anglais ne sont pas si méprisables.

Tu aurais appris chez notre savant Sherlock¹ la raison évidente pour laquelle Dieu fit arrêter le soleil dans sa carrière vers l'heure de midi, pour achever la défaite des Amorrhéens, et pourquoi presque tous les grands miracles de ce temps-là n'étaient opérés que pour exterminer les hommes; pourquoi, malgré tous ces miracles, le peuple juif fut malheureux et esclave si souvent et si longtemps.

Il était essentiel de réfuter ceux qui, pour prouver que le *Pentateuque* ne fut pas connu avant Esdras, avancent qu'aucun passage de ce *Pentateuque* ne se trouve cité, ni dans les prophètes, ni dans l'histoire des rois juifs²; qu'il n'y est jamais parlé, ni du *Beresith*, ni du *Veellè Shemot*, ni du *Vaïëra*, ni du *Veiedabber*, ni de l'*Addebarim*. Tu prends ces noms pour des mots tirés du Grimoire; ce sont les titres de la *Genèse*, de l'*Exode*, du *Lévitique*, des *Nombres*, du *Deutéronome*.

Comment ces livres sacrés n'auraient-ils pas été mille fois cités s'ils avaient été connus? C'est une difficulté à laquelle l'évêque de Sarum³ répond très-savamment.

Un devoir non moins indispensable était de montrer que tous les livres sacrés de la nation judaïque étaient nécessaires au monde entier: car comment Dieu aurait-il inspiré des livres inutiles? Et si tous ces livres étaient nécessaires, comment y en a-t-il eu de perdus? Comment y en aurait-il de falsifiés?

Dieu aurait-il voulu que l'évangile selon saint Matthieu dît au chap. 11⁴: Jésus habita à Nazareth, afin que cette parole du pro-

1. 1678-1761. Auteur d'un *Traité de l'usage et des fins des prophéties*. C'est sous le nom de Sherlock que Voltaire a donné l'*Histoire de Jenni*.

2. Ces mots du verset 24 du chapitre xxix du *Deutéronome*: *Quare sic fecit Dominus terræ huic*, se retrouvent ainsi au verset 8 du chapitre ix du 3^e livre des Rois: *Quare fecit Dominus sic terræ huic*; mais c'est le seul passage du *Pentateuque* qui soit transcrit dans les quatre livres des Rois.

3. Pour Salisbury, dont Sherlock fut évêque.

4. Verset 28.

phète fût accomplie : *Il s'appellera Nazaréen?* Et aurait-il voulu en même temps que cette parole ne se trouvât dans aucun prophète ?

On voit encore au chap. xxvii¹ : *Alors s'accomplit ce qu'avait prédit Jérémie en disant : Ils ont accepté trente pièces d'argent, etc., dont il achètera le champ du potier.* Cela n'est point dans Jérémie ; et cette difficulté est encore admirablement bien éclaircie par notre docteur Young, qui a concilié parfaitement les deux généalogies qui semblent entièrement contradictoires. Permetts que je te dise que tu devais imiter tous les grands hommes que je te cite, et qu'il valait mieux instruire tes compatriotes que de les outrager.

Tu nous aurais, à l'exemple de notre évêque de Durham, donné la véritable intelligence de la prédiction de notre Sauveur, qui annonce que dans la génération alors vivante on verra venir le Fils de l'homme dans les nuées avec une grande puissance et une grande majesté ; tu n'avais qu'à lire l'exposition de ce digne prélat : tu aurais vu dans quel sens cette grande prophétie s'est accomplie, et ton ouvrage alors eût été en effet une instruction. Mais tu examines si Boileau était un versificateur ou un poète ; si Perrault a pris avec raison le parti des modernes ; tu parles de l'attraction ; tu tâches de décrier l'algèbre et la géométrie. Mon ami, tu devais parler de l'évangile.

Tu aurais ensuite expliqué les mystères ; tu aurais fait voir comment Jésus-Christ, ayant dit : *Mon père est plus grand que moi*², cependant il est égal à lui ; comment le Saint-Esprit, étant égal au Père et au Fils, ne peut cependant engendrer, et pourquoi, au lieu d'être engendré, il procède ; sur quels fondements l'Église grecque le crut toujours procédant du Père seul, et par quelle raison l'Église romaine le crut, au x^e siècle, procédant du Père et du Fils tout ensemble.

De bonne foi, ces questions ne sont-elles pas plus importantes que ce que tu dis de Lamotte et de Terrasson, et de la *Théorie de l'impôt*, roman de l'*Ami des hommes*³ ?

Crois-moi, lorsqu'on est superficiel et ignorant, on ne doit pas se hasarder d'écrire des pastorales.

1. Versets 9 et 10

2. Jean, chapitre xiv, verset 28.

3. *La Théorie de l'impôt*, 1760, in-4^o, est du marquis de Mirabeau, auteur de l'*Ami des hommes* : voyez tome XX, page 249.

AMI JEAN-GEORGE,

Je tombe sur un plaisant endroit de ta pastorale : (pages 258 et 259) tu prétends que la philosophie peut aussi exciter des guerres civiles. Va, tu lui fais trop d'honneur ; tu sais à qui ce privilège a été réservé. Tu allègues en preuve que le comte de Shaftesbury, *l'un des héros du parti philosophiste*, et l'ami de Locke, entra dans des factions contre le conseil de Charles II, et sur cela tu prends Locke pour un conjuré. Tu fais d'étranges bévues, de terribles *blunders*. Celui que tu appelles le *héros du parti philosophiste* était le petit-fils du comte de Shaftesbury, grand chancelier d'Angleterre¹. Le grand-père n'était qu'un politique ; le petit-fils fut un véritable philosophe, et passa sa vie dans la retraite, loin des fripons et des fanatiques. Pauvre homme ! voilà ce que c'est que de parler au hasard, et de savoir les choses à demi. N'es-tu pas honteux d'avoir trompé ainsi ton troupeau du Puy en Velay ?

AMI JEAN-GEORGE,

Voici un évêque, ton confrère, qui vient rendre à Chaubert ta pastorale, que Chaubert lui avait vendue douze francs : « Je ne veux point, dit-il, de cet impertinent ouvrage ; il faut que mon confrère ait perdu la tête. Quel amas de phrases qui ne signifient rien ! il ne dit que des injures. Cet homme fait tout ce qu'il peut pour rendre ridicule ce qu'il veut faire respecter. J'aimerais mieux encore, je crois (Dieu me pardonne !), les vers judaïques de son frère aîné. » C'est ainsi qu'a parlé ce digne prélat. Je me joins à lui.

Adieu, JEAN-GEORGE.

1. On lit dans les premières éditions : « était le fils du comte de Shaftesbury. Le père n'était qu'un politique ; le fils fut, etc. » C'est d'après la lettre à Damila-ville, du 19 décembre 1763, que je rétablis trois mots omis, quoique les autres corrections eussent été faites. (B.)

TRAITÉ SUR LA TOLÉRANCE

A L'OCCASION

DE LA MORT DE JEAN CALAS.

(1763)

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS DE L'ÉDITION DE KEHL.

Nous osons croire, à l'honneur du siècle où nous vivons, qu'il n'y a point dans toute l'Europe un seul homme éclairé qui ne regarde la *tolérance*

I. Voltaire, dans une note du chapitre xvii, dit avoir écrit cet ouvrage en 1762. Mais ce *Traité* ne fut achevé qu'en 1763, puisque, dans le chapitre x, l'auteur parle de la *dernière* guerre à laquelle mit fin le traité de paix du 10 février 1763. Au commencement du chapitre xxv, il parle même du 7 mars; l'impression n'eut lieu que quelques mois plus tard. Des exemplaires étaient parvenus à Paris au commencement de décembre (voyez la lettre de d'Alembert, du 8 décembre). En reproduisant, en 1765, le *Traité sur la Tolérance* dans la seconde partie des *Nouveaux Mélanges*, Voltaire ajouta l'article qui le termine.

Les *Prestiges du Traité de la Tolérance*, imprimés en 1763, sont en 24 pages petit in-8°. On reproche à l'auteur d'avoir écrit en polisson. L'abbé Nonotte avait, comme on sait, publié en 1762 les *Erreurs de Voltaire*. L'abbé Loisson, né en 1711, mort en 1783, est auteur du *Supplément aux Erreurs de Voltaire, ou Réfutation complète de son Traité sur la Tolérance*, 1779, in-12. C'est sur la note relative au veau d'or, dans le chapitre xii, que porte la *Lettre du rabbin Aaron Mathathai à Guillaume Vadé, traduite du hollandais par le lévite Joseph Ben-Jonathan, et accompagnée de notes plus utiles*; 1765, in-8° de 24 pages, qui doit être de l'abbé Guinée, car il se retrouve presque textuellement dans la cinquième des *Lettres de quelques Juifs*.

Dans plusieurs éditions des *OEuvres de Voltaire*, on avait supprimé quatre notes de notes du *Traité de la Tolérance*. Je les ai rétablies (page 62); mais, pour ne pas employer un trop petit caractère, je les ai mises dans la note même, et entre parenthèses. Les additions que j'ai faites dans les notes sont entre deux crochets. (B.) — Voyez d'autres pièces sur les Calas, tome xxiv, pages 365-412.

comme un droit de justice, un devoir prescrit par l'humanité, la conscience, la religion; une loi nécessaire à la paix et à la prospérité des États.

Si, dans cette classe d'hommes qui déshonorent les lettres par leur vie comme par leurs ouvrages, quelques-uns osent encore s'élever contre cette opinion, on peut leur opposer avec trop d'avantage les maximes et la conduite des États-Unis de l'Amérique septentrionale, des deux parlements de la Grande-Bretagne¹, des États-Généraux, de l'empereur des Romains, de l'impératrice des Russes, du roi de Prusse, du roi de Suède, de la république de Pologne. Du cercle polaire au 50^e degré de latitude, du Kamtschatka aux rives du Mississipi, la tolérance s'est établie sans trouble. A la vérité, les confédérés polonais mêlèrent quelques pratiques de dévotion au projet d'assassiner leur roi², et à leur alliance avec les Turcs; mais cet abus de la religion est une preuve de plus de la nécessité d'être tolérant si l'on veut être paisible.

Tout législateur qui professe une religion, qui connaît les droits de la conscience, doit être tolérant; il doit sentir combien il est injuste et barbare de placer un homme entre le supplice et des actions qu'il regarde comme des crimes. Il voit que toutes les religions s'appuient sur des faits, sont établies sur le même genre de preuves, sur l'interprétation de certains livres, sur la même idée de l'insuffisance de la raison humaine; que toutes ont été suivies par des hommes éclairés et vertueux; que les opinions contradictoires ont été soutenues par des gens de bonne foi, qui avaient médité toute leur vie sur ces objets.

Comment se croira-t-il donc assez sûr de sa croyance pour traiter comme ennemis de Dieu ceux qui pensent autrement que lui? Regardera-t-il le sentiment intérieur qui le détermine comme une preuve juridique qui lui donne des droits sur la vie ou sur la liberté de ceux qui ont d'autres opinions? Comment ne sentirait-il pas que ceux qui professent une autre doctrine ont contre lui un droit aussi légitime que celui qu'il exerce contre eux?

Supposons maintenant un homme qui, n'ayant aucune religion, les regarde toutes comme des fables absurdes; cet homme sera-t-il intolérant? Non sans doute. A la vérité, comme ses preuves sont d'un autre genre, comme les fondements de ses opinions sont appuyés sur des principes d'une autre nature, le devoir d'être tolérant est fondé, pour lui, sur d'autres motifs. S'il regarde comme des insensés les sectateurs des différentes religions, se croira-t-il en droit de traiter comme un crime une folie qui ne trouble pas l'ordre de la société, de priver de leurs droits des hommes que l'espèce de démente dont ils sont atteints ne met pas hors d'état de les exercer? Peut-il ne pas les supposer de bonne foi? car l'existence même des fourbes qui professent une croyance qu'ils n'ont pas suppose celle des dupes aux dépens de qui ces fourbes vivent et s'enrichissent. Il faudrait qu'il y eût un moyen

1. La réunion du parlement d'Irlande et du parlement d'Angleterre en un seul date de 1800. (B.)

2. Voyez dans les *Fragments sur l'histoire, l'Essai sur les Dissensions des Églises de Pologne*.

de prouver juridiquement que tel homme qui professe une opinion absurde ne la croit pas; et l'on sent que ce moyen ne peut exister. L'idée même qu'une telle opinion particulière peut être dangereuse par ses conséquences n'autoriserait pas une loi d'intolérance. Une opinion qui prescrirait directement la sédition ou l'assassinat comme un devoir pourrait seule être traitée comme un délit; mais, dans ce cas, ce n'est plus d'intolérance religieuse qu'il s'agit, mais de l'ordre et du repos de la société.

Si maintenant nous considérons la justice et le maintien des droits des hommes, nous trouverons que la liberté des opinions, celle de les professer publiquement, et de s'y conformer dans sa conduite en tout ce qui ne donne point atteinte aux droits d'un autre homme, est un droit aussi réel que la liberté personnelle ou la propriété des biens. Ainsi toute limitation apportée à l'exercice de ce droit est contraire à la justice, et toute loi d'intolérance est une loi injuste.

A la vérité, il ne faut ici entendre par loi qu'une loi permanente, parce qu'il est possible que l'espèce de fièvre que cause le zèle religieux exige pour un temps, dans un certain pays, un autre régime que l'état de santé; mais alors la sûreté et le repos de ceux que l'on prive de leurs droits sont le seul motif légitime que puissent avoir des lois de cette espèce.

L'intérêt général de l'humanité, ce premier objet de tous les cœurs vertueux, demande la liberté d'opinions, de conscience, de culte : d'abord, parce qu'elle est le seul moyen d'établir entre les hommes une véritable fraternité; car puisqu'il est impossible de les réunir dans les mêmes opinions religieuses, il faut leur apprendre à regarder, à traiter comme leurs frères ceux qui ont des opinions contraires aux leurs. Cette liberté est encore le moyen le plus sûr de donner aux esprits toute l'activité que comporte la nature humaine, de parvenir à connaître la vérité sur tous ces objets liés intimement avec la morale, et de la faire adopter à tous les esprits; or l'on ne peut nier que la connaissance de la vérité ne soit pour les hommes le premier des biens. En effet, il est impossible qu'il s'établisse dans un pays ou qu'il y subsiste une loi permanente contraire à ce que l'opinion générale des hommes qui ont reçu une éducation libérale regardera comme opposé ou aux droits des citoyens ou à l'intérêt général. Il est impossible qu'une vérité aussi reconnue s'efface jamais de la mémoire, ou que l'erreur puisse l'emporter sur elle. C'est là, dans toutes les constitutions politiques, la seule barrière solide qu'on puisse opposer à l'oppression arbitraire, à l'abus de la force.

La politique pourrait-elle avoir d'autres vues? La force réelle, la richesse, et surtout la félicité d'un pays, ne dépendent-elles pas de la paix qui règne dans l'intérieur de ce pays. Tous ces objets, liés entre eux, le sont avec la tolérance des opinions, et surtout des opinions religieuses, les seules qui puissent agiter le peuple.

La tolérance, dans les grands États, est nécessaire à la stabilité du gouvernement : en effet le gouvernement, disposant de la force publique, n'a rien à craindre tant que les particuliers qui chercheraient à le troubler ne pourront réunir assez d'hommes pour former une résistance capable de ba-

lancer cette force publique, ou tant qu'ils ne pourront enlever au gouvernement la force dont il dispose. Or il est aisé de voir que les opinions religieuses, que l'intolérance oblige de se réunir en un plus petit nombre de classes, peuvent seules donner à des particuliers ce pouvoir dangereux. La tolérance, au contraire, ne peut produire aucun trouble, et enlève tout prétexte; son effet nécessaire est de désunir les opinions : dans un pays partagé entre un grand nombre de sectes, aucune ne peut prétendre à dominer, et par conséquent toutes sont tranquilles.

Les partisans de l'intolérance politique ont dit, dans les pays protestants, qu'il ne fallait pas tolérer le papisme, parce qu'il tend à établir la puissance ecclésiastique sur les ruines de l'autorité du monarque; et dans les pays catholiques, qu'il ne faut pas tolérer les communions protestantes, parce qu'elles sont ennemies du pouvoir absolu. Cette contradiction ne suffit-elle pas à un homme de bon sens pour en conclure qu'il faut les tolérer toutes, afin qu'aucune n'ayant de pouvoir, aucune ne puisse être dangereuse?

Quelques personnes prétendent que la liberté de penser étant une suite naturelle de la tolérance, et la liberté de penser conduisant à la destruction de la morale, l'intolérance est nécessaire au bonheur des hommes : c'est calomnier la nature humaine. Quoi ! du moment où les hommes se mêlent de raisonner, ils deviennent des scélérats ! Quoi ! la vertu, la probité, ne peuvent s'appuyer que sur des sophismes qui disparaîtront dès qu'on sera libre de les attaquer ! Cette opinion est contredite par les faits. Parmi les hommes qui commettent des crimes, il y a beaucoup plus de gens crédules que de libres penseurs ; et il faut se garder de confondre la liberté de penser, produite par l'usage de la raison, avec ces maximes immorales qui sont depuis tous les temps à la bouche de la canaille de tous les pays : elles sont le fruit d'un instinct grossier, et non celui de la raison ; elles ne peuvent être attaquées et détruites que par elle.

Vous voulez, dites-vous, que les hommes aiment et pratiquent la vertu : préférez ceux qui veulent les rendre raisonnables à ceux qui s'occupent d'ajouter des erreurs étrangères aux erreurs où l'instinct peut entraîner.

Les hommes qui croient vraie la religion qu'ils professent doivent désirer la tolérance : d'abord, pour avoir le droit d'être tolérés eux-mêmes dans le pays où leur religion ne domine pas ; ensuite, pour que leur religion puisse subjuguier tous les esprits. Toutes les fois que les hommes ont la liberté de discuter, la vérité finit par triompher seule. Voyez comme, depuis le peu de temps où il a été permis de parler raison sur la magie, cette erreur si générale et si ancienne a disparu presque absolument. Croyez-vous donc qu'il faille des bourreaux et des assassins pour dégouter les hommes de croire au dieu Fò, à Sammonocodom, etc. ?

Tandis que la nature, la raison, la politique, la vraie piété, prêchent la tolérance, quelques hommes voudraient bien persécuter : et si les gouvernements, plus éclairés, plus humains, ne leur immolent plus de victimes, on leur abandonne les livres ; on défend, sous des peines graves, d'écrire avec liberté. Qu'en arrive-t-il ? On porte dans les livres clandestins la liberté jusqu'à la licence ; et si l'on avance dans ces livres des principes dangereux,

aucun homme qui a de la morale ou de l'honneur ne veut les réfuter, pour peu que le nom de l'auteur soit soupçonné, et que sa personne puisse être compromise. Cette persécution sert donc seulement à ne laisser pour défenseurs à la cause de ceux qui les suscitent que des hommes méprisés.

D'autres fois, des corps très-respectables demandent hautement qu'on empêche de laisser entrer dans un royaume les livres où l'on combat leurs opinions. Ils ignorent apparemment que ces deux phrases : « Je vous prie d'employer votre crédit pour empêcher mon adversaire de combattre mes raisons, » ou bien : « Je ne crois pas aux opinions que je professe, » sont rigoureusement synonymes.

Que dirait-on d'un homme qui ne voudrait pas que son juge entendit les raisons de chaque partie ? Or, de quelque religion que vous soyez prêtres, quand il s'agit de vérité vous n'êtes que parties. La raison, la conscience de chaque homme est votre juge. Quel droit auriez-vous de l'empêcher de s'instruire ? Quel droit auriez-vous de l'empêcher d'instruire ses semblables ? Si votre croyance est susceptible de preuves, pourquoi craignez-vous qu'on l'examine ? Si elle ne l'est pas, si une grâce particulière d'un Dieu peut seule la persuader, pourquoi voulez-vous joindre une tyrannie humaine à cette force bienfaisante ?

Il existe en France un livre qui contient l'objection la plus terrible qu'on puisse faire contre la religion : c'est le tableau des revenus du clergé ; tableau trop bien connu, quoique les évêques aient refusé au roi de lui en donner un exemplaire. C'est là une de ces objections qui frappent le peuple comme le philosophe, et à laquelle il n'y a qu'une réponse : rendre à l'État ce que le clergé en a reçu, et rétablir la religion en vivant comme on prétend qu'ont vécu ceux qui l'ont établie. Écouteriez-vous un professeur de physique qui serait payé pour enseigner un système, et qui perdrait sa fortune s'il en enseignait un autre ? Écouteriez-vous un homme qui prêche l'humanité en se faisant appeler monseigneur, et la pauvreté volontaire en accumulant les bénéfices ?

On demande encore pourquoi le clergé, qui jouit d'environ un cinquième des biens de l'État, veut faire la guerre aux dépens du peuple ? S'il trouve certains livres dangereux pour lui, qu'il les fasse réfuter, et qu'il paye un peu plus cher ses écrivains. D'ailleurs, il n'en coûterait pas plus d'un ou deux millions par an pour retirer tous les exemplaires des livres irréligieux qui s'impriment en Europe ; cette dépense ne ferait pas un impôt d'un cinquantième sur les biens ecclésiastiques : aucune nation ne fait la guerre à si bon marché.

On a dit dans quelques brochures que les libres penseurs étaient intolérants : ce qui est absurde, puisque liberté de penser et tolérance sont synonymes. La preuve en était plaisante : c'est qu'ils se moquaient, disaient-on, de leurs adversaires, et qu'ils se plaignaient des prérogatives odieuses ou nuisibles usurpées par le clergé. Il n'y a point d'intolérance à tourner en ridicule de mauvais raisonneurs. Si ces mauvais raisonneurs étaient tolérants et honnêtes, cela serait dur ; s'ils sont insolents et persécuteurs, c'est un acte de justice, c'est un service rendu au genre humain, mais ce

n'est jamais intolérance : se moquer d'un homme, ou le persécuter, sont deux choses bien distinctes.

Si les prérogatives qu'on attaque sont mal fondées, celui qui s'élève contre elles ne fait que réclamer des droits usurpés sur lui. Est-ce donc être intolérant que de faire un procès à celui qui a usurpé nos biens ? Le procès peut être injuste, mais il n'y a point là d'intolérance.

On a dit aussi que les libres penseurs étaient dangereux parce qu'ils formaient une secte : cela est encore absurde. Ils ne peuvent former de secte, puisque leur premier principe est que chacun doit être libre de penser et de professer ce qu'il veut ; mais ils se réunissent contre les persécuteurs, et ce n'est point faire secte que de s'accorder à défendre le droit le plus noble et le plus sacré que l'homme ait reçu de la nature ¹.

CHAPITRE I.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE LA MORT DE JEAN CALAS.

Le meurtre de Calas, commis dans Toulouse avec le glaive de la justice, le 9 mars 1762, est un des plus singuliers événements qui méritent l'attention de notre âge et de la postérité. On oublie bientôt cette foule de morts qui a péri dans des batailles sans nombre, non-seulement parce que c'est la fatalité inévitable de la guerre, mais parce que ceux qui meurent par le sort des armes pouvaient aussi donner la mort à leurs ennemis, et n'ont point péri sans se défendre. Là où le danger et l'avantage sont égaux, l'étonnement cesse, et la pitié même s'affaiblit ; mais si un père de famille innocent est livré aux mains de l'erreur, ou de la passion, ou du fanatisme ; si l'accusé n'a de défense que sa vertu : si les arbitres de sa vie n'ont à risquer en l'égorgeant que de se tromper ; s'ils peuvent tuer impunément par un arrêt, alors le cri public s'élève, chacun craint pour soi-même, on voit que personne n'est en sûreté de sa vie devant un tribunal érigé pour veiller sur la vie des citoyens, et toutes les voix se réunissent pour demander vengeance.

Il s'agissait, dans cette étrange affaire, de religion, de suicide,

1. Entre cet avertissement et le *Traité sur la Tolérance*, qui suit, l'édition de Kehl contenait une lettre à M. Chardon, maître des requêtes, etc., sur l'affaire de Sirven, que d'après le conseil de feu Decroix, l'un des éditeurs de Kehl, j'ai placée dans la *Correspondance*, au mois de février 1768. (B.)

de parricide ; il s'agissait de savoir si un père et une mère avaient étranglé leur fils pour plaire à Dieu, si un frère avait étranglé son frère, si un ami avait étranglé son ami, et si les juges avaient à se reprocher d'avoir fait mourir sur la roue un père innocent, ou d'avoir épargné une mère, un frère, un ami coupables.

Jean Calas, âgé de soixante et huit ans, exerçait la profession de négociant à Toulouse depuis plus de quarante années, et était reconnu de tous ceux qui ont vécu avec lui pour un bon père. Il était protestant, ainsi que sa femme et tous ses enfants, excepté un, qui avait abjuré l'hérésie, et à qui le père faisait une petite pension. Il paraissait si éloigné de cet absurde fanatisme qui rompt tous les liens de la société qu'il approuva la conversion de son fils Louis Calas, et qu'il avait depuis trente ans chez lui une servante zélée catholique, laquelle avait élevé tous ses enfants.

Un des fils de Jean Calas, nommé Marc-Antoine, était un homme de lettres ; il passait pour un esprit inquiet, sombre, et violent. Ce jeune homme, ne pouvant réussir ni à entrer dans le négoce, auquel il n'était pas propre, ni à être reçu avocat, parce qu'il fallait des certificats de catholicité qu'il ne put obtenir, résolut de finir sa vie, et fit pressentir ce dessein à un de ses amis ; il se confirma dans sa résolution par la lecture de tout ce qu'on a jamais écrit sur le suicide.

Enfin, un jour, ayant perdu son argent au jeu, il choisit ce jour-là même pour exécuter son dessein. Un ami de sa famille et le sien, nommé Lavaisse, jeune homme de dix-neuf ans, connu par la candeur et la douceur de ses mœurs, fils d'un avocat célèbre de Toulouse, était arrivé de Bordeaux la veille¹ ; il soupa par hasard chez les Calas. Le père, la mère, Marc-Antoine leur fils aîné, Pierre leur second fils, mangèrent ensemble. Après le souper on se retira dans un petit salon : Marc-Antoine disparut ; enfin, lorsque le jeune Lavaisse voulut partir, Pierre Calas et lui, étant descendus, trouvèrent en bas, auprès du magasin, Marc-Antoine en chemise, pendu à une porte, et son habit plié sur le comptoir ; sa chemise n'était pas seulement dérangée ; ses cheveux étaient bien peignés : il n'avait sur son corps aucune plaie, aucune meurtrissure².

On passe ici tous les détails dont les avocats ont rendu compte : on ne décrira point la douleur et le désespoir du père

1. 12 octobre 1761. (*Note de Voltaire.*)—Voyez tome XXIV, pages 367, 386, 393.

2. On ne lui trouva, après le transport du cadavre à l'hôtel de ville, qu'une petite égratignure au bout du nez, et une petite tache sur la poitrine, causée par quelque inadvertance dans le transport du corps. (*Id.*)

et de la mère ; leurs cris furent entendus des voisins. Lavaisse et Pierre Calas, hors d'eux-mêmes, coururent chercher des chirurgiens et la justice.

Pendant qu'ils s'acquittaient de ce devoir, pendant que le père et la mère étaient dans les sanglots et dans les larmes, le peuple de Toulouse s'attroupe autour de la maison. Ce peuple est superstitieux et emporté ; il regarde comme des monstres ses frères qui ne sont pas de la même religion que lui. C'est à Toulouse qu'on remercia Dieu solennellement de la mort de Henri III, et qu'on fit serment d'égorger le premier qui parlerait de reconnaître le grand, le bon Henri IV. Cette ville solennise encore tous les ans¹, par une procession et par des feux de joie, le jour où elle massacra quatre mille citoyens hérétiques, il y a deux siècles. En vain six arrêtés du conseil ont défendu cette odieuse fête, les Toulousains l'ont toujours célébrée comme les jeux floraux.

Quelque fanatique de la populace s'écria que Jean Calas avait pendu son propre fils Marc-Antoine. Ce cri, répété, fut unanime en un moment ; d'autres ajoutèrent que le mort devait le lendemain faire abjuration ; que sa famille et le jeune Lavaisse l'avaient étranglé par haine contre la religion catholique : le moment d'après on n'en douta plus ; toute la ville fut persuadée que c'est un point de religion chez les protestants qu'un père et une mère doivent assassiner leur fils dès qu'il veut se convertir.

Les esprits une fois émus ne s'arrêtent point. On imagina que les protestants du Languedoc s'étaient assemblés la veille ; qu'ils avaient choisi, à la pluralité des voix, un bourreau de la secte ; que le choix était tombé sur le jeune Lavaisse ; que ce jeune homme, en vingt-quatre heures, avait reçu la nouvelle de son élection, et était arrivé de Bordeaux pour aider Jean Calas, sa femme, et leur fils Pierre, à étrangler un ami, un fils, un frère.

Le sieur David, capitoul de Toulouse, excité par ces rumeurs et voulant se faire valoir par une prompté exécution, fit une procédure contre les règles et les ordonnances. La famille Calas, la servante catholique, Lavaisse, furent mis aux fers.

On publia un monitoire non moins vicieux que la procédure. On alla plus loin : Marc-Antoine Calas était mort calviniste, et s'il avait attenté sur lui-même, il devait être traîné sur la claie ; on l'inhuma avec la plus grande pompe dans l'église Saint-

1. Voltaire, tome XV, page 515, donne le 10 mars pour date de cette procession ; mais elle avait lieu le 17 mai, en mémoire de la victoire remportée par les catholiques sur les protestants en mai 1562.

Étienne, malgré le curé, qui protestait contre cette profanation¹.

Il y a, dans le Languedoc, quatre confréries de pénitents, la blanche, la bleue, la grise, et la noire. Les confrères portent un long capuce, avec un masque de drap percé de deux trous pour laisser la vue libre : ils ont voulu engager M. le duc de Fitz-James, commandant de la province, à entrer dans leur corps, et il les a refusés. Les confrères blancs firent à Marc-Antoine Calas un service solennel, comme à un martyr. Jamais aucune Église ne célébra la fête d'un martyr véritable avec plus de pompe : mais cette pompe fut terrible. On avait élevé au-dessus d'un magnifique catafalque un squelette qu'on faisait mouvoir, et qui représentait Marc-Antoine Calas, tenant d'une main une palme, et de l'autre la plume dont il devait signer l'abjuration de l'hérésie, et qui écrivait en effet l'arrêt de mort de son père.

Alors il ne manqua plus au malheureux qui avait attenté sur soi-même que la canonisation : tout le peuple le regardait comme un saint ; quelques-uns l'invoquaient, d'autres allaient prier sur sa tombe, d'autres lui demandaient des miracles, d'autres racontaient ceux qu'il avait faits. Un moine lui arracha quelques dents pour avoir des reliques durables. Une dévôte, un peu sourde, dit qu'elle avait entendu le son des cloches. Un prêtre apoplectique fut guéri après avoir pris de l'émétique. On dressa des verbaux de ces prodiges. Celui qui écrit cette relation possède une attestation qu'un jeune homme de Toulouse est devenu fou pour avoir prié plusieurs nuits sur le tombeau du nouveau saint, et pour n'avoir pu obtenir un miracle qu'il implorait.

Quelques magistrats étaient de la confrérie des pénitents blancs. Dès ce moment la mort de Jean Calas parut infaillible.

Ce qui surtout prépara son supplice, ce fut l'approche de cette fête singulière que les Toulousains célèbrent tous les ans en mémoire d'un massacre de quatre mille huguenots ; l'année 1762 était l'année séculaire². On dressait dans la ville l'appareil de cette solennité : cela même allumait encore l'imagination échauffée du peuple ; on disait publiquement que l'échafaud sur lequel ou rouerait les Calas serait le plus grand ornement de la fête ; on disait que la Providence amenait elle-même ces victimes pour être sacrifiées à notre sainte religion. Vingt personnes ont entendu ces discours, et de plus violents encore. Et c'est de nos jours ! et

1. Le curé de Saint-Étienne ne protesta nullement, et disputa même le droit d'inhumation au curé de Thaur, sur le territoire duquel se trouvait l'hôtel de ville.

2. Voyez la note de la page précédente.

c'est dans un temps où la philosophie a fait tant de progrès ! et c'est lorsque cent académies écrivent pour inspirer la douceur des mœurs ! Il semble que le fanatisme, indigné depuis peu des succès de la raison, se débâte sous elle avec plus de rage.

Treize juges s'assemblèrent tous les jours pour terminer le procès. On n'avait, on ne pouvait avoir aucune preuve contre la famille ; mais la religion trompée tenait lieu de preuve. Six juges persistèrent longtemps à condamner Jean Calas, son fils, et Lavoisier, à la roue, et la femme de Jean Calas au bûcher. Sept autres plus modérés voulaient au moins qu'on examinât. Les débats furent réitérés et longs. Un des juges¹, convaincu de l'innocence des accusés et de l'impossibilité du crime, parla vivement en leur faveur ; il opposa le zèle de l'humanité au zèle de la sévérité ; il devint l'avocat public des Calas dans toutes les maisons de Toulouse, où les cris continuels de la religion abusée demandaient le sang de ces infortunés. Un autre juge, connu par sa violence², parlait dans la ville avec autant d'emportement contre les Calas que le premier montrait d'empressement à les défendre. Enfin l'éclat fut si grand qu'ils furent obligés de se récuser l'un et l'autre ; ils se retirèrent à la campagne.

Mais, par un malheur étrange, le juge favorable aux Calas eut la délicatesse de persister dans sa récusation, et l'autre revint donner sa voix contre ceux qu'il ne devait point juger : ce fut cette voie qui forma la condamnation à la roue, car il n'y eut que huit voix contre cinq, un des six juges opposés ayant à la fin, après bien des contestations, passé au parti le plus sévère.

Il semble que, que quand il s'agit d'un parricide et de livrer un père de famille au plus affreux supplice, le jugement devrait être unanime, parce que les preuves d'un crime si inouï³

1. Lasalle.

2. Laborde.

3. Je ne connais que deux exemples de pères accusés dans l'histoire d'avoir assassiné leurs fils pour la religion :

Le premier est du père de sainte Barbara, que nous nommons sainte Barbe. Il avait commandé deux fenêtres dans sa salle de bains ; Barbe, en son absence, en fit une troisième en l'honneur de la sainte Trinité ; elle fit, *du bout du doigt*, le signe de la croix sur des colonnes de marbre, et ce signe se grava profondément dans les colonnes. Son père, en colère, courut après elle l'épée à la main ; mais elle s'enfuit à travers une montagne qui s'ouvrit pour elle. Le père fit le tour de la montagne, et rattrapa sa fille ; on la fouetta toute nue, mais Dieu la couvrit d'un nuage blanc ; enfin son père lui trancha la tête. Voilà ce que rapporte la *Fleur des saints*.

Le second exemple est le prince Herménégilde. Il se révolta contre le roi son père, lui donna bataille en 584, fut vaincu et tué par un officier : on en a fait un martyr, parce que son père était arien. (*Note de Voltaire.*)

devraient être d'une évidence sensible à tout le monde : le moindre doute dans un cas pareil doit suffire pour faire trembler un juge qui va signer un arrêt de mort. La faiblesse de notre raison et l'insuffisance de nos lois se font sentir tous les jours ; mais dans quelle occasion en découvre-t-on mieux la misère que quand la prépondérance d'une seule voix fait rouer un citoyen ? Il fallait, dans Athènes, cinquante voix au delà de la moitié pour oser prononcer un jugement de mort. Qu'en résulte-t-il ? Ce que nous savons très-inutilement, que les Grecs étaient plus sages et plus humains que nous.

Il paraissait impossible que Jean Calas, vieillard de soixante-huit ans, qui avait depuis longtemps les jambes enflées et faibles, eût seul étranglé et pendu un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au-dessus de l'ordinaire ; il fallait absolument qu'il eût été assisté dans cette exécution par sa femme, par son fils Pierre Calas, par Lavoisier, et par la servante. Ils ne s'étaient pas quittés un seul moment le soir de cette fatale aventure. Mais cette supposition était encore aussi absurde que l'autre : car comment une servante zélée catholique aurait-elle pu souffrir que des huguenots assassinassent un jeune homme élevé par elle pour le punir d'aimer la religion de cette servante ? Comment Lavoisier serait-il venu exprès de Bordeaux pour étrangler son ami dont il ignorait la conversion prétendue ? Comment une mère tendre aurait-elle mis les mains sur son fils ? Comment tous ensemble auraient-ils pu étrangler un jeune homme aussi robuste qu'eux tous, sans un combat long et violent, sans des cris affreux qui auraient appelé tout le voisinage, sans des coups réitérés, sans des meurtrissures, sans des habits déchirés.

Il était évident que, si le parricide avait pu être commis, tous les accusés étaient également coupables, parce qu'ils ne s'étaient pas quittés d'un moment ; il était évident qu'ils ne l'étaient pas ; il était évident que le père seul ne pouvait l'être ; et cependant l'arrêt condamna ce père seul à expirer sur la roue.

Le motif de l'arrêt était aussi inconcevable que tout le reste. Les juges qui étaient décidés pour le supplice de Jean Calas persuadèrent aux autres que ce vieillard faible ne pourrait résister aux tourments, et qu'il avouerait sous les coups des bourreaux son crime et celui de ses complices. Ils furent confondus, quand ce vieillard, en mourant sur la roue, prit Dieu à témoin de son innocence, et le conjura de pardonner à ses juges.

Ils furent obligés de rendre un second arrêt contradictoire avec le premier, d'élargir la mère, son fils Pierre, le jeune

Lavaïsse, et la servante ; mais un des conseillers leur ayant fait sentir que cet arrêt démentait l'autre, qu'ils se condamnaient eux-mêmes, que tous les accusés ayant toujours été ensemble dans le temps qu'on supposait le parricide, l'élargissement de tous les survivants prouvait invinciblement l'innocence du père de famille exécuté, ils prirent alors le parti de bannir Pierre Calas son fils. Ce bannissement semblait aussi inconséquent, aussi absurde que tout le reste : car Pierre Calas était coupable ou innocent du parricide ; s'il était coupable, il fallait le rouer comme son père ; s'il était innocent, il ne fallait pas le bannir. Mais les juges, effrayés du supplice du père et de la piété attendrissante avec laquelle il était mort, imaginèrent de sauver leur honneur en laissant croire qu'ils faisaient grâce au fils, comme si ce n'eût pas été une prévarication nouvelle de faire grâce ; et ils crurent que le bannissement de ce jeune homme pauvre et sans appui, étant sans conséquence, n'était pas une grande injustice, après celle qu'ils avaient eu le malheur de commettre.

On commença par menacer Pierre Calas, dans son cachot, de le traiter comme son père s'il n'abjurait pas sa religion. C'est ce que ce jeune homme ¹ atteste par serment.

Pierre Calas, en sortant de la ville, rencontra un abbé convertisseur qui le fit rentrer dans Toulouse ; on l'enferma dans un couvent de dominicains, et là on le contraignit à remplir toutes les fonctions de la catholicité : c'était en partie ce qu'on voulait, c'était le prix du sang de son père ; et la religion, qu'on avait cru venger, semblait satisfaite.

On enleva les filles à la mère ; elles furent enfermées dans un couvent. Cette femme, presque arrosée du sang de son mari, ayant tenu son fils aîné mort entre ses bras, voyant l'autre banni, privée de ses filles, dépouillée de tout son bien, était seule dans le monde, sans pain, sans espérance, et mourante de l'excès de son malheur. Quelques personnes, ayant examiné mûrement toutes les circonstances de cette aventure horrible, en furent si frappées qu'elles firent presser la dame Calas, retirée dans une solitude, d'oser venir demander justice au pied du trône. Elle ne pouvait pas alors se soutenir, elle s'éteignait ; et d'ailleurs, étant née Anglaise, transplantée dans une province de France dès son jeune âge, le nom seul de la ville de Paris l'effrayait. Elle s'imaginait que

1. Un jacobin vint dans mon cachot, et me menaça du même genre de mort si je n'abjurais pas : c'est ce que j'atteste devant Dieu, 23 juillet 1762. PIERRE CALAS. (*Note de Voltaire.*)

la capitale du royaume devait être encore plus barbare que celle du Languedoc. Enfin le devoir de venger la mémoire de son mari l'emporta sur sa faiblesse. Elle arriva à Paris prête d'expirer. Elle fut étonnée d'y trouver de l'accueil, des secours, et des larmes ¹.

La raison l'emporte à Paris sur le fanatisme, quelque grand qu'il puisse être, au lieu qu'en province le fanatisme l'emporte presque toujours sur la raison.

M. de Beaumont, célèbre avocat du parlement de Paris, prit d'abord sa défense, et dressa une consultation qui fut signée de quinze avocats ². M. Loiseau, non moins éloquent, composa un mémoire ³ en faveur de la famille. M. Mariette, avocat au conseil, dressa une requête juridique ⁴ qui portait la conviction dans tous les esprits.

Ces trois généreux défenseurs des lois et de l'innocence abandonnèrent à la veuve le profit des éditions de leurs plaidoyers ⁵. Paris et l'Europe entière s'émurent de pitié, et demandèrent justice avec cette femme infortunée. L'arrêt fut prononcé par tout le public longtemps avant qu'il pût être signé par le conseil.

La pitié pénétra jusqu'au ministère, malgré le torrent continu des affaires ⁶, qui souvent exclut la pitié, et malgré l'habitude de voir des malheureux, qui peut endurcir le cœur encore davantage. On rendit les filles à la mère. On les vit toutes les trois, couvertes d'un crêpe et baignées de larmes, en faire répandre à leurs juges.

Pendant cette famille eut encore quelques ennemis, car il s'agissait de religion. Plusieurs personnes, qu'on appelle en France *dévotés* ⁷, dirent hautement qu'il valait mieux laisser rouer un vieux calviniste innocent que d'exposer huit conseillers de Languedoc à convenir qu'ils s'étaient trompés : on se servit même de cette expression : « Il y a plus de magistrats que de Calas » ; et

1. Elle fut logée chez MM. Dufour et Mallet, banquiers, puis accueillie par d'Argental et Damilaville.

2. *Mémoire à consulter, et Consultation pour la dame Anne-Rose Cabibel, veuve Calas, et pour ses enfants, 25 août 1762.*

3. *Mémoire pour Donat, Pierre et Louis Calas.*

4. *Mémoire pour dame Anne-Rose Cabibel, veuve du sieur Jean Calas, L. et L.-D. Calas, leurs fils, et Anne-Rose et Anne Calas, leurs filles, demandeurs en cassation d'un arrêt du parlement de Toulouse, du 9 mars 1762.*

5. On les a contrefaits dans plusieurs villes, et la dame Calas a perdu le fruit de cette générosité. (*Note de Voltaire.*)

6. Choiseul s'occupait alors à faire la paix avec l'Angleterre.

7. *Dévo*t vient du mot latin *devotus*. Les *devoti* de l'ancienne Rome étaient ceux qui se dévouaient pour le salut de la république : c'étaient les Curtius, les Décius. (*Note de Voltaire.*)

on inférait de là que la famille Calas devait être immolée à l'honneur de la magistrature. On ne songeait pas que l'honneur des juges consiste, comme celui des autres hommes, à réparer leurs fautes. On ne croit pas en France que le pape, assisté de ses cardinaux, soit infaillible : on pourrait croire de même que huit juges de Toulouse ne le sont pas. Tout le reste des gens sensés et désintéressés disaient que l'arrêt de Toulouse serait cassé dans toute l'Europe, quand même des considérations particulières empêcheraient qu'il fût cassé dans le conseil.

Tel était l'état de cette étonnante aventure, lorsqu'elle a fait naître à des personnes impartiales, mais sensibles, le dessein de présenter au public quelques réflexions sur la tolérance, sur l'indulgence, sur la commisération, que l'abbé Houtteville appelle *dogme monstrueux*¹, dans sa déclamation ampoulée et erronée sur des faits, et que la raison appelle *l'apanage de la nature*.

Où les juges de Toulouse, entraînés par le fanatisme de la populace, ont fait rouer un père de famille innocent, ce qui est sans exemple ; ou ce père de famille et sa femme ont étranglé leur fils aîné, aidés dans ce parricide par un autre fils et par un ami, ce qui n'est pas dans la nature. Dans l'un ou dans l'autre cas, l'abus de la religion la plus sainte a produit un grand crime. Il est donc de l'intérêt du genre humain d'examiner si la religion doit être charitable ou barbare.

CHAPITRE II.

CONSÉQUENCES DU SUPPLICE DE JEAN CALAS.

Si les pénitents blancs furent la cause du supplice d'un innocent, de la ruine totale d'une famille, de sa dispersion et de l'opprobre qui ne devrait être attaché qu'à l'injustice, mais qui l'est au supplice ; si cette précipitation des pénitents blancs à célébrer comme un saint celui qu'on aurait dû traîner sur la claie, suivant nos barbares usages, a fait rouer un père de famille vertueux ; ce malheur doit sans doute les rendre pénitents en effet pour le reste de leur vie ; eux et les juges doivent pleurer, mais non pas avec un long habit blanc et un masque sur le visage qui cacheraient leurs larmes.

1. Voyez, tome XXIII, la note de la page 32 ; et, plus loin, le chapitre IV de *l'Examen important de milord Bolingbroke*.

On respecte toutes les confréries : elles sont édifiantes ; mais quelque grand bien qu'elles puissent faire à l'État, égale-t-il ce mal affreux qu'elles ont causé ? Elles semblent instituées par le zèle qui anime en Languedoc les catholiques contre ceux que nous nommons *huguenots*. On dirait qu'on a fait vœu de haïr ses frères, car nous avons assez de religion pour haïr et persécuter, et nous n'en avons pas assez pour aimer et pour secourir. Et que serait-ce si ces confréries étaient gouvernées par des enthousiastes, comme l'ont été autrefois quelques congrégations des artisans et des *messieurs*¹, chez lesquels on réduisait en art et en système l'habitude d'avoir des visions, comme le dit un de nos plus éloquents et savants magistrats ? Que serait-ce si on établissait dans les confréries ces chambres obscures, appelées *chambres de méditation*, où l'on faisait peindre des diables armés de cornes et de griffes, des gouffres de flammes, des croix et des poignards, avec le saint nom de Jésus au-dessus du tableau ? Quel spectacle pour des yeux déjà fascinés, et pour des imaginations aussi enflammées que soumises à leurs directeurs !

Il y a eu des temps, on ne le sait que trop, où des confréries ont été dangereuses. Les frérots, les flagellants, ont causé des troubles. La Ligue commença par de telles associations. Pourquoi se distinguer ainsi des autres citoyens ? S'en croyait-on plus parfait ? Cela même est une insulte au reste de la nation. Voulait-on que tous les chrétiens entrassent dans la confrérie ? Ce serait un beau spectacle que l'Europe en capuchon et en masque, avec deux petits trous ronds au devant des yeux ! Pense-t-on de bonne foi que Dieu préfère cet accoutrement à un justaucorps ? Il y a bien plus : cet habit est un uniforme de controversistes, qui avertit les adversaires de se mettre sous les armes ; il peut exciter une espèce de guerre civile dans les esprits, et elle finirait peut-être par de funestes excès si le roi et ses ministres n'étaient aussi sages que les fanatiques sont insensés.

On sait assez ce qu'il en a coûté depuis que les chrétiens disputent sur le dogme : le sang a coulé, soit sur les échafauds, soit dans les batailles, dès le 14^e siècle jusqu'à nos jours. Bornons-nous ici aux guerres et aux horreurs que les querelles de la réforme ont excitées, et voyons quelle en a été la source en France. Peut-être un tableau raccourci et fidèle de tant de calamités ouvrira les yeux de quelques personnes peu instruites, et touchera des cœurs bien faits.

1. C'est-à-dire des conseillers du parlement.

CHAPITRE III.

IDÉE DE LA RÉFORME DU XVI^e SIÈCLE.

Lorsqu'à la renaissance des lettres les esprits commencèrent à s'éclairer, on se plaignit généralement des abus; tout le monde avoue que cette plainte était légitime.

Le pape Alexandre VI avait acheté publiquement la tiare, et ses cinq bâtards en partageaient les avantages. Son fils, le cardinal duc de Borgia, fit périr, de concert avec le pape son père, les Vitelli, les Urbino, les Gravina, les Oliveretto, et cent autres seigneurs, pour ravir leurs domaines. Jules II, animé du même esprit, excommunia Louis XII, donna son royaume au premier occupant; et lui-même, le casque en tête et la cuirasse sur le dos, mit à feu et à sang une partie de l'Italie. Léon X, pour payer ses plaisirs, trafiqua des indulgences comme on vend des denrées dans un marché public. Ceux qui s'élevèrent contre tant de brigandages n'avaient du moins aucun tort dans la morale. Voyons s'ils en avaient contre nous dans la politique.

Ils disaient que Jésus-Christ n'ayant jamais exigé d'annates¹ ni de réserves, ni vendu des dispenses pour ce monde et des indulgences pour l'autre, on pouvait se dispenser de payer à un prince étranger le prix de toutes ces choses. Quand les annates, les procès en cour de Rome, et les dispenses qui subsistent encore aujourd'hui, ne nous coûteraient que cinq cent mille francs par an, il est clair que nous avons payé depuis François I^{er}, en deux cent cinquante années, cent vingt-cinq millions; et en évaluant les différents prix du marc d'argent, cette somme en compose une d'environ deux cent cinquante millions d'aujourd'hui. On peut donc convenir sans blasphème que les hérétiques, en proposant l'abolition de ces impôts singuliers dont la postérité s'étonnera, ne faisaient pas en cela un grand mal au royaume, et qu'ils étaient plutôt bons calculateurs que mauvais sujets. Ajoutons qu'ils étaient les seuls qui sussent la langue grecque, et qui connussent l'antiquité. Ne dissimulons point que, malgré leurs erreurs, nous leur devons le développement de l'esprit humain, longtemps enseveli dans la plus épaisse barbarie.

Mais comme ils niaient le purgatoire, dont on ne doit pas

1. Voyez tome XVII, page 258.

douter, et qui d'ailleurs rapportait beaucoup aux moines ; comme ils ne révéraient pas des reliques qu'on doit révéler, mais qui rapportaient encore davantage ; enfin comme ils attaquaient des dogmes très-respectés¹, on ne leur répondit d'abord qu'en les faisant brûler. Le roi, qui les protégeait et les soudoyait en Allemagne, marcha dans Paris à la tête d'une procession après laquelle on exécuta plusieurs de ces malheureux ; et voici quelle fut cette exécution. On les suspendait au bout d'une longue poutre qui jouait en bascule sur un arbre debout ; un grand feu était allumé sous eux, on les y plongeait, et on les relevait alternativement : ils éprouvaient les tourments et la mort par degrés, jusqu'à ce qu'ils expirassent par le plus long et le plus affreux supplice que jamais ait inventé la barbarie.

Peu de temps avant la mort de François I^{er}, quelques membres du parlement de Provence, animés par des ecclésiastiques contre les habitants de Mérindol et de Cabrières, demandèrent au roi des troupes pour appuyer l'exécution de dix-neuf personnes de ce pays condamnées par eux ; ils en firent égorger six mille, sans pardonner ni au sexe, ni à la vieillesse, ni à l'enfance ; ils réduisirent trente bourgs en cendres. Ces peuples, jusqu'alors inconnus, avaient tort, sans doute, d'être nés Vaudois² ; c'était

1. Ils renouvelaient le sentiment de Bérenger sur l'Eucharistie ; ils niaient qu'un corps pût être en cent mille endroits différents, même par la toute-puissance divine ; ils niaient que les attributs pussent subsister sans sujet ; ils croyaient qu'il était absolument impossible que ce qui est pain et vin aux yeux, au goût, à l'estomac, fût anéanti dans le moment même qu'il existe ; ils soutenaient toutes ces erreurs, condamnées autrefois dans Bérenger. Ils se fondaient sur plusieurs passages des premiers Pères de l'Église, et surtout de saint Justin, qui dit expressément dans son dialogue contre Tryphon : « L'oblation de la fine farine... est la figure de l'eucharistie que Jésus-Christ nous ordonne de faire en mémoire de sa passion. » Καὶ ἡ τῆς σπειδῶλεως... τύπος ἦν τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας, ὅν εἰς ἀνάμνησιν τοῦ πάθους... Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ κύριος ἡμῶν παρέδωκε ποιεῖν. (Page 119, Edit. Londinensis, 1719, in-8^o.)

Ils rappelaient tout ce qu'on avait dit dans les premiers siècles contre le culte des reliques ; ils citaient ces paroles de Vigilantius : « Est-il nécessaire que vous respectiez ou même que vous adoriez une vile poussière ? Les âmes des martyrs animent-elles encore leurs cendres ? Les coutumes des idolâtres se sont introduites dans l'Église : on commence à allumer des flambeaux en plein midi. Nous pouvons pendant notre vie prier les uns pour les autres ; mais après la mort, à quoi servent ces prières ? »

Mais ils ne disaient pas combien saint Jérôme s'était élevé contre ces paroles de Vigilantius. Enfin ils voulaient tout rappeler aux temps apostoliques, et ne voulaient pas convenir que, l'Église s'étant étendue et fortifiée, il avait fallu nécessairement étendre et fortifier sa discipline : ils condamnaient les richesses, qui semblaient pourtant nécessaires pour soutenir la majesté du culte. (Note de Voltaire.)

2. Voyez tome XI, page 495 ; et XII, 283, 330.

leur seule iniquité. Ils étaient établis depuis trois cents ans dans des déserts et sur des montagnes qu'ils avaient rendus fertiles par un travail incroyable. Leur vie pastorale et tranquille retraçait l'innocence attribuée aux premiers âges du monde. Les villes voisines n'étaient connues d'eux que par le trafic des fruits qu'ils allaient vendre, ils ignoraient les procès et la guerre ; ils ne se défendirent pas : on les égorgea comme des animaux fugitifs qu'on tue dans une encinte¹.

Après la mort de François I^{er}, prince plus connu cependant par ses galanteries et par ses malheurs que par ses cruautés, le supplice de mille hérétiques, surtout celui du conseiller au parlement Dubourg, et enfin le massacre de Vassy, armèrent les persécutés, dont la secte s'était multipliée à la lueur des bûchers et sous le fer des bourreaux ; la rage succéda à la patience ; ils imitèrent les cruautés de leurs ennemis : neuf guerres civiles remplirent la France de carnage ; une paix plus funeste que la guerre produisit la Saint-Barthélemy, dont il n'y avait aucun exemple dans les annales des crimes.

La Ligue assassina Henri III et Henri IV, par les mains d'un frère jacobin et d'un monstre qui avait été frère feuillant². Il y a des gens qui prétendent que l'humanité, l'indulgence, et la

1. Le véridique et respectable président de Thou parle ainsi de ces hommes si innocents et si infortunés : « *Homines esse qui trecentis circiter abhinc annis asperum et incultum solum vectigale a dominis acceperint, quod improbo labore et assiduo cultu frugum ferax et aptum pecori reddiderint; patientissimos eos laboris et inediae, a litibus abhorrentes, erga egenos munificos, tributa principi et sua jura dominis sedulo et summa fide pendere: Dei cultum assiduè precibus et morum innocentia præ se ferre, cæterum raro divorum templa adire, nisi si quando ad vicina suis finibus oppida mercandi aut negotiorum causa divertant: quo si quandoque pedem inferant, non Dei divorumque statuis advolvi, nec cereos eis aut donaria ulla ponere; non sacerdotes ab eis rogari ut pro se aut propinquorum manibus rem divinam faciant: non cruce frontem insignire uti aliorum moris est: cum cælum intonat, non se lustrali aqua aspergere, sed sublatis in cælum oculis Dei opem implorare; non religionis ergo peregre proficisci, non per vias ante crucium simulacra caput aperire; sacra alio ritu et populari lingua celebrare; non denique pontifici aut episcopis honorem deferre, sed quosdam e suo numero delectos pro antistitibus et doctoribus habere. Hæc uti ad Franciscum relata vi id. feb., anni, etc.* » (THUANI, *Hist.*, lib. VI.)

M^{me} de Cental, à qui appartenait une partie des terres ravagées, et sur lesquelles on ne voyait plus que les cadavres de ses habitants, demanda justice au roi Henri II, qui la renvoya au parlement de Paris. L'avocat général de Provence, nommé Guérin, principal auteur des massacres, fut seul condamné à perdre la tête. De Thou dit qu'il porta seul la peine des autres coupables, *quod aulicorum favore destitueretur*, parce qu'il n'avait pas d'amis à la cour. (*Note de Voltaire.*)

2. Ravaillac n'avait pas été feuillant. Voyez les *Recherches historiques*, t. VIII, page 292 de la présente édition.

liberté de conscience, sont des choses horribles ; mais, en bonne foi, auraient-elles produit des calamités comparables ?

CHAPITRE IV.

SI LA TOLÉRANCE EST DANGEREUSE, ET CHEZ QUELS PEUPLES
ELLE EST PERMISE.

Quelques-uns ont dit que si l'on usait d'une indulgence paternelle envers nos frères errants qui prient Dieu en mauvais français, ce serait leur mettre les armes à la main ; qu'on verrait de nouvelles batailles de Jarnac, de Moncontour, de Contras, de Dreux, de Saint-Denis, etc. : c'est ce que j'ignore, parce que je ne suis pas un prophète ; mais il me semble que ce n'est pas raisonner conséquemment que de dire : « Ces hommes se sont soulevés quand je leur ai fait du mal : donc ils se soulèveront quand je leur ferai du bien. »

J'oserais prendre la liberté d'inviter ceux qui sont à la tête du gouvernement, et ceux qui sont destinés aux grandes places, à vouloir bien examiner mûrement si l'on doit craindre en effet que la douceur produise les mêmes révoltes que la cruauté a fait naître ; si ce qui est arrivé dans certaines circonstances doit arriver dans d'autres ; si les temps, l'opinion, les mœurs, sont toujours les mêmes.

Les huguenots, sans doute, ont été enivrés de fanatisme et souillés de sang comme nous ; mais la génération présente est-elle aussi barbare que leurs pères ? Le temps, la raison qui fait tant de progrès, les bons livres, la douceur de la société, n'ont-ils point pénétré chez ceux qui conduisent l'esprit de ces peuples ? et ne nous apercevons-nous pas que presque toute l'Europe a changé de face depuis environ cinquante années ?

Le gouvernement s'est fortifié partout, tandis que les mœurs se sont adoucies. La police générale, soutenue d'armées nombreuses toujours existantes, ne permet pas d'ailleurs de craindre le retour de ces temps anarchiques, où des paysans calvinistes combattaient des paysans catholiques enrégimentés à la hâte entre les semailles et les moissons.

D'autres temps, d'autres soins. Il serait absurde de décimer aujourd'hui la Sorbonne parce qu'elle présenta requête autrefois pour faire brûler la Pucelle d'Orléans ; parce qu'elle déclara Henri III déchu du droit de régner, qu'elle l'excommunia, qu'elle

proscrit le grand Henri IV. On ne recherchera pas sans doute les autres corps du royaume, qui commirent les mêmes excès dans ces temps de frénésie : cela serait non-seulement injuste ; mais il y aurait autant de folie qu'à purger tous les habitants de Marseille parce qu'ils ont eu la peste en 1720.

Irons-nous saccager Rome, comme firent les troupes de Charles-Quint, parce que Sixte-Quint, en 1585, accorda neuf ans d'indulgence à tous les Français qui prendraient les armes contre leur souverain ? Et n'est-ce pas assez d'empêcher Rome de se porter jamais à des excès semblables ?

La fureur qu'inspirent l'esprit dogmatique et l'abus de la religion chrétienne mal entendue a répandu autant de sang, a produit autant de désastres, en Allemagne, en Angleterre, et même en Hollande, qu'en France : cependant aujourd'hui la différence des religions ne cause aucun trouble dans ces États ; le juif, le catholique, le grec, le luthérien, le calviniste, l'anabaptiste, le socinien, le mennonite, le morave, et tant d'autres, vivent en frères dans ces contrées, et contribuent également au bien de la société.

On ne craint plus en Hollande que les disputes d'un Gomar¹ sur la prédestination fassent trancher la tête au grand pensionnaire. On ne craint plus à Londres que les querelles des presbytériens et des évêcopaux, pour une liturgie et pour un surplis, répandent le sang d'un roi sur un échafaud². L'Irlande peuplée

1. François Gomar était un théologien protestant ; il soutint, contre Arminius son collègue, que Dieu a destiné de toute éternité la plus grande partie des hommes à être brûlés éternellement : ce dogme infernal fut soutenu, comme il devait l'être, par la persécution. Le grand pensionnaire Barneveldt, qui était du parti contraire à Gomar, eut la tête tranchée à l'âge de soixante-douze ans, le 13 mai 1619, « pour avoir contristé au possible l'Église de Dieu ». (*Note de Voltaire.*)

2. Un déclamateur, dans l'apologie de la révocation de l'édit de Nantes, dit en parlant de l'Angleterre : « Une fausse religion devait produire nécessairement de tels fruits ; il en restait un à mûrir, ces insulaires le recueillent, c'est le mépris des nations. » Il faut avouer que l'auteur prend bien mal son temps pour dire que les Anglais sont méprisables et méprisés de toute la terre. Ce n'est pas, ce me semble, lorsqu'une nation signale sa bravoure et sa générosité, lorsqu'elle est victorieuse dans les quatre parties du monde, qu'on est bien reçu à dire qu'elle est méprisable et méprisée. C'est dans un chapitre sur l'intolérance qu'on trouve ce singulier passage ; ceux qui prêchent l'intolérance méritent d'écrire ainsi. Cet abominable livre, qui semble fait par le fou de Verberie, est d'un homme sans mission : car quel pasteur écrirait ainsi ? La fureur est poussée dans ce livre jusqu'à justifier la Saint-Barthélemy. On croirait qu'un tel ouvrage, rempli de si affreux paradoxes, devrait être entre les mains de tout le monde, au moins par sa singularité ; cependant à peine est-il connu. (*Note de Voltaire.*) — Le déclamateur objet de cette note est l'abbé de Caveyrac, qui, à la page 362 de son *Apo-*

et enrichie ne verra plus ses citoyens catholiques sacrifier à Dieu pendant deux mois ses citoyens protestants, les enterrer vivants, suspendre les mères à des gibets, attacher les filles au cou de leurs mères, et les voir expirer ensemble; ouvrir le ventre des femmes enceintes, en tirer les enfants à demi formés, et les donner à manger aux pores et aux chiens; mettre un poignard dans la main de leurs prisonniers garrottés, et conduire leurs bras dans le sein de leurs femmes, de leurs pères, de leurs mères, de leurs filles, s'imaginant en faire mutuellement des parricides, et les damner tous en les exterminant tous. C'est ce que rapporte Rapin-Thoiras, officier en Irlande, presque contemporain; c'est ce que rapportent toutes les annales, toutes les histoires d'Angleterre, et ce qui sans doute ne sera jamais imité¹. La philosophie, la seule philosophie, cette sœur de la religion, a désarmé des mains que la superstition avait si longtemps ensanglantées; et l'esprit humain, au réveil de son ivresse, s'est étonné des excès où l'avait emporté le fanatisme.

Nous-mêmes, nous avons en France une province opulente où le luthéranisme l'emporte sur le catholicisme. L'université d'Alsace est entre les mains des luthériens; ils occupent une partie des charges municipales: jamais la moindre querelle religieuse n'a dérangé le repos de cette province depuis qu'elle appartient à nos rois. Pourquoi? C'est qu'on n'y a persécuté personne. Ne cherchez point à gêner les cœurs, et tous les cœurs seront à vous.

Je ne dis pas que tous ceux qui ne sont point de la religion du prince doivent partager les places et les honneurs de ceux qui sont de la religion dominante². En Angleterre, les catholiques, regardés comme attachés au parti du prétendant, ne peuvent parvenir aux emplois: ils payent même double taxe; mais ils jouissent d'ailleurs de tous les droits des citoyens.

On a soupçonné quelques évêques français de penser qu'il n'est ni de leur honneur ni de leur intérêt d'avoir dans leur dio-

logie de Louis XIV (voyez tome XXIV, la note 1 de la page 476), a écrit en effet la phrase citée par Voltaire. Les Français, dans la guerre de 1757, furent malheureux dans les quatre parties du monde (voyez tome XV, page 355); il est question du fou de Verberie tome XX, page 457.

1. Tout a tellement changé qu'en Irlande même les protestants se sont cotisés pour faire bâtir des chapelles à leurs frères catholiques, que la pauvreté où l'ancienne intolérance les a réduits mettait hors d'état d'en élever à leurs dépens. (K.)

2. En lisant cette phrase, qui paraît insuffisante, on ne doit pas négliger de jeter les yeux sur la dernière phrase du chapitre. Voyez aussi, page 48, la note des éditeurs de Kehl.

cèse des calvinistes, et que c'est là le plus grand obstacle à la tolérance ; je ne le puis croire. Le corps des évêques, en France, est composé de gens de qualité qui pensent et qui agissent avec une noblesse digne de leur naissance ; ils sont charitables et généreux, c'est une justice qu'on doit leur rendre ; ils doivent penser que certainement leurs diocésains fugitifs ne se convertiront pas dans les pays étrangers, et que, retournés auprès de leurs pasteurs, ils pourraient être éclairés par leurs instructions et touchés par leurs exemples : il y aurait de l'honneur à les convertir, le temporel n'y perdrait pas, et plus il y aurait de citoyens, plus les terres des prélats rapporteraient.

Un évêque de Varmie, en Pologne, avait un anabaptiste pour fermier, et un socinien pour receveur ; on lui proposa de chasser et de poursuivre l'un, parce qu'il ne croyait pas la consubstantialité, et l'autre, parce qu'il ne baptisait son fils qu'à quinze ans : il répondit qu'ils seraient éternellement damnés dans l'autre monde, mais que, dans ce monde-ci, ils lui étaient très-nécessaires.

Sortons de notre petite sphère, et examinons le reste de notre globe. Le Grand Seigneur gouverne en paix vingt peuples de différentes religions ; deux cent mille grecs vivent avec sécurité dans Constantinople ; le muphti même nomme et présente à l'empereur le patriarche grec ; on y souffre un patriarche latin. Le sultan nomme des évêques latins pour quelques îles de la Grèce¹, et voici la formule dont il se sert : « Je lui commande d'aller résider évêque dans l'île de Chio, selon leur ancienne coutume et leurs vaines cérémonies. » Cet empire est rempli de jacobites, de nestoriciens, de monothélites ; il y a des coptes, des chrétiens de Saint-Jean, des juifs, des guèbres, des banians. Les annales turques ne font mention d'aucune révolte excitée par aucune de ces religions.

Allez dans l'Inde, dans la Perse, dans la Tartarie, vous y verrez la même tolérance et la même tranquillité. Pierre le Grand a favorisé tous les cultes dans son vaste empire ; le commerce et l'agriculture y ont gagné, et le corps politique n'en a jamais souffert.

Le gouvernement de la Chine n'a jamais adopté, depuis plus de quatre mille ans qu'il est connu, que le culte des noachides, l'adoration simple d'un seul Dieu : cependant il tolère les superstitions de Fò, et une multitude de bonzes qui serait dange-

1. Voyez Ricaut. (*Note de Voltaire.*)

reuse si la sagesse des tribunaux ne les avait pas toujours contenus.

Il est vrai que le grand empereur Young-tching, le plus sage et le plus magnanime peut-être qu'ait eu la Chine, a chassé les jésuites ; mais ce n'était pas parce qu'il était intolérant, c'était, au contraire, parce que les jésuites l'étaient. Ils rapportent eux-mêmes, dans leurs *Lettres curieuses*, les paroles que leur dit ce bon prince : « Je sais que votre religion est intolérante ; je sais ce que vous avez fait aux Manilles et au Japon ; vous avez trompé mon père, n'espérez pas me tromper moi-même ¹. » Qu'on lise tout le discours qu'il daigna leur tenir, on le trouvera le plus sage et le plus clément des hommes. Pouvait-il, en effet, retenir des physiiciens d'Europe qui, sous le prétexte de montrer des thermomètres et des éolipyles à la cour, avaient soulevé déjà un prince du sang ? Et qu'aurait dit cet empereur, s'il avait lu nos histoires, s'il avait connu nos temps de la Ligue et de la conspiration des poudres ² ?

C'en était assez pour lui d'être informé des querelles indécentes des jésuites, des dominicains, des capucins, des prêtres séculiers, envoyés du bout du monde dans ses États : ils venaient prêcher la vérité, et ils s'anathématisaient les uns les autres. L'empereur ne fit donc que renvoyer des perturbateurs étrangers ; mais avec quelle bonté les renvoya-t-il ! quels soins paternels n'eut-il pas d'eux pour leur voyage et pour empêcher qu'on ne les insultât sur la route ! Leur bannissement ³ même fut un exemple de tolérance et d'humanité.

Les Japonais ⁴ étaient les plus tolérants de tous les hommes : douze religions paisibles étaient établies dans leur empire ; les jésuites vinrent faire la treizième, mais bientôt, n'en voulant pas souffrir d'autre, on sait ce qui en résulta : une guerre civile, non moins affreuse que celle de la Ligue, désola ce pays. La religion chrétienne fut noyée enfin dans des flots de sang ; les Japonais fermèrent leur empire au reste du monde, et ne nous regardèrent que comme des bêtes farouches, semblables à celles dont les Anglais ont purgé leur île. C'est en vain que le ministre Colbert, sentant le besoin que nous avons des Japonais, qui n'ont nul besoin de nous, tenta d'établir un commerce avec leur empire : il les trouva inflexibles.

1. Voyez tome XIII, page 168.

2. *Ibid.*, pages 53 et suiv.

3. Voyez la *Relation du bannissement des jésuites de la Chine*.

4. Voyez Kempfer et toutes les relations du Japon. (*Note de Voltaire.*)

Ainsi donc notre continent entier nous prouve qu'il ne faut ni annoncer ni exercer l'intolérance.

Jetez les yeux sur l'autre hémisphère ; voyez la Caroline, dont le sage Locke fut le législateur : il suffit de sept pères de famille pour établir un culte public approuvé par la loi ; cette liberté n'a fait naître aucun désordre. Dieu nous préserve de citer cet exemple pour engager la France à l'imiter ! on ne le rapporte que pour faire voir que l'excès le plus grand où puisse aller la tolérance n'a pas été suivi de la plus légère dissension ; mais ce qui est très-utile et très-bon dans une colonie naissante n'est pas convenable dans un ancien royaume.

Que dirons-nous des primitifs, que l'on a nommés *quakers*¹ par dérision, et qui, avec des usages peut-être ridicules, ont été si vertueux et ont enseigné inutilement la paix au reste des hommes ? Ils sont en Pensylvanie au nombre de cent mille ; la discorde, la controverse, sont ignorées dans l'heureuse patrie qu'ils se sont faite, et le nom seul de leur ville de Philadelphie², qui leur rappelle à tout moment que les hommes sont frères, est l'exemple et la honte des peuples qui ne connaissent pas encore la tolérance.

Enfin cette tolérance n'a jamais excité de guerre civile ; l'intolérance a couvert la terre de carnage. Qu'on juge maintenant entre ces deux rivales, entre la mère qui veut qu'on égorge son fils, et la mère qui le cède pourvu qu'il vive³ !

Je ne parle ici que de l'intérêt des nations ; et en respectant, comme je le dois, la théologie, je n'envisage dans cet article que le bien physique et moral de la société. Je supplie tout lecteur impartial de peser ces vérités, de les rectifier, et de les étendre. Des lecteurs attentifs, qui se communiquent leurs pensées, vont toujours plus loin que l'auteur⁴.

1. Sur les quakers, voyez t. XII, page 420 ; XVIII, 498 ; XIX, 343 ; XXIII, 82 et suiv.

2. Les deux mots grecs dont ce nom est formé signifient *ami et frère*.

3. Allusion au jugement de Salomon.

4. M. de La Bourdonnaie, intendant de Rouen, dit que la manufacture de chapeaux est tombée à Caudebec et à Neuchâtel par la fuite des réfugiés. M. Foucaut, intendant de Caen, dit que le commerce est tombé de moitié dans la généralité. M. de Maupeou, intendant de Poitiers, dit que la manufacture de droguet est anéantie. M. de Bezons, intendant de Bordeaux, se plaint que le commerce de Clérac et de Nérac ne subsiste presque plus. M. de Miroménil, intendant de Touraine, dit que le commerce de Tours est diminué de dix millions par année ; et tout cela, par la persécution. (Voyez les Mémoires des intendants, en 1698.) Comptez surtout le nombre des officiers de terre et de mer, et des matelots, qui ont été obligés d'aller servir contre la France, et souvent avec un funeste avantage, et voyez si l'intolérance n'a pas causé quelque mal à l'État.

On n'a pas ici la témérité de proposer des vues à des ministres dont on con-

CHAPITRE V.

COMMENT LA TOLÉRANCE PEUT ÊTRE ADMISE.

J'ose supposer qu'un ministre éclairé et magnanime, un prélat humain et sage, un prince qui sait que son intérêt consiste dans le grand nombre de ses sujets, et sa gloire dans leur bonheur, daigne jeter les yeux sur cet écrit informe et défectueux : il y supplée par ses propres lumières ; il se dit à lui-même : Que risquerai-je à voir la terre cultivée et ornée par plus de mains laborieuses, les tributs augmentés, l'État plus florissant ?

L'Allemagne serait un désert couvert des ossements des catholiques, évangéliques, réformés, anabaptistes, égorgés les uns par les autres, si la paix de Vestphalie n'avait pas procuré enfin la liberté de conscience.

Nous avons des juifs à Bordeaux, à Metz, en Alsace ; nous avons des luthériens, des molinistes, des jansénistes : ne pouvons-nous pas souffrir et contenir des calvinistes à peu près aux mêmes conditions que les catholiques sont tolérés à Londres ? Plus il y a de sectes, moins chacune est dangereuse ; la multiplicité les affaiblit ; toutes sont réprimées par de justes lois qui défendent les assemblées tumultueuses, les injures, les séditions, et qui sont toujours en vigueur par la force coactive.

Nous savons que plusieurs chefs de famille, qui ont élevé de grandes fortunes dans les pays étrangers, sont prêts à retourner dans leur patrie ; ils ne demandent que la protection de la loi naturelle, la validité de leurs mariages, la certitude de l'état de leurs enfants, le droit d'hériter de leurs pères, la franchise de leurs personnes ; point de temples publics, point de droit aux charges municipales, aux dignités : les catholiques n'en ont ni à Londres ni en plusieurs autres pays. Il ne s'agit plus de donner des privilèges immenses, des places de sûreté à une faction, mais de laisser vivre un peuple paisible, d'adoucir des édits autrefois peut-être nécessaires, et qui ne le sont plus. Ce n'est pas à nous d'indiquer au ministère ce qu'il peut faire ; il suffit de l'implorer pour des infortunés.

naît le génie et les grands sentiments, et dont le cœur est aussi noble que la naissance : ils verront assez que le rétablissement de la marine demande quelque indulgence pour les habitants de nos côtes. (*Note de Voltaire.*) — Les deux ministres dont Voltaire fait l'éloge sont le duc de Choiseul-Stainville, et son cousin le duc de Praslin ; voyez tome XV, page 373, et tome XXIV, page 474.

Que de moyens de les rendre utiles, et d'empêcher qu'ils ne soient jamais dangereux ! La prudence du ministère et du conseil, appuyée de la force, trouvera bien aisément ces moyens, que tant d'autres nations emploient si heureusement.

Il y a des fanatiques encore dans la populace calviniste ; mais il est constant qu'il y en a davantage dans la populace convulsionnaire. La lie des insensés de Saint-Médard est comptée pour rien dans la nation, celle des prophètes calvinistes est anéantie. Le grand moyen de diminuer le nombre des maniaques, s'il en reste, est d'abandonner cette maladie de l'esprit au régime de la raison, qui éclaire lentement, mais infailliblement, les hommes. Cette raison est douce, elle est humaine, elle inspire l'indulgence, elle étouffe la discorde, elle affermit la vertu, elle rend aimable l'obéissance aux lois, plus encore que la force ne les maintient. Et comptera-t-on pour rien le ridicule attaché aujourd'hui à l'enthousiasme par tous les honnêtes gens ? Ce ridicule est une puissante barrière contre les extravagances de tous les sectaires. Les temps passés sont comme s'ils n'avaient jamais été. Il faut toujours partir du point où l'on est, et de celui où les nations sont parvenues.

Il a été un temps où l'on se crut obligé de rendre des arrêts contre ceux qui enseignaient une doctrine contraire aux catégories d'Aristote, à l'horreur du vide, aux quiddités, et à l'universel de la part de la chose. Nous avons en Europe plus de cent volumes de jurisprudence sur la sorcellerie, et sur la manière de distinguer les faux sorciers des véritables. L'excommunication des sauterelles et des insectes nuisibles aux moissons a été très en usage¹, et subsiste encore dans plusieurs rituels. L'usage est passé ; on laisse en paix Aristote, les sorciers et les sauterelles. Les exemples de ces graves démenées, autrefois si importantes, sont innombrables : il en revient d'autres de temps en temps ; mais quand elles ont fait leur effet, quand on en est rassasié, elles s'anéantissent. Si quelqu'un s'avisait aujourd'hui d'être carpoeraticien, ou eutychéen, ou monothélite, monophysite, nestorien, manichéen, etc., qu'arriverait-il ? On en rirait, comme d'un homme habillé à l'antique, avec une fraise et un pourpoint.

La nation commençait à entr'ouvrir les yeux lorsque les jésuites

1. On a de M. Berriat-Saint-Prix *Rapport et Recherches sur les procès et jugements relatifs aux animaux*, 1829, in-8°, et dans le tome VIII des *Mémoires de la Société royale des antiquaires*. (B.)

Le Tellier et Doucin¹ fabriquèrent la bulle *Unigenitus*, qu'ils envoyèrent à Rome : ils crurent être encore dans ces temps d'ignorance où les peuples adoptaient sans examen les assertions les plus absurdes. Ils osèrent proscrire cette proposition, qui est d'une vérité universelle dans tous les cas et dans tous les temps : « La crainte d'une excommunication injuste ne doit point empêcher de faire son devoir. » C'était proscrire la raison, les libertés de l'Église gallicane, et le fondement de la morale ; c'était dire aux hommes : Dieu vous ordonne de ne jamais faire votre devoir, dès que vous craindrez l'injustice. On n'a jamais heurté le sens commun plus effrontément. Les consultants de Rome n'y prirent pas garde. On persuada à la cour de Rome que cette bulle était nécessaire, et que la nation la désirait ; elle fut signée, scellée, et envoyée : on en sait les suites² ; certainement, si on les avait prévues, on aurait mitigé la bulle. Les querelles ont été vives ; la prudence et la bonté du roi les ont enfin apaisées.

Il en est de même dans une grande partie des points qui divisent les protestants et nous : il y en a quelques-uns qui ne sont d'aucune conséquence ; il y en a d'autres plus graves, mais sur lesquels la fureur de la dispute est tellement amortie que les protestants eux-mêmes ne prêchent aujourd'hui la controverse en aucune de leurs églises.

C'est donc ce temps de dégoût, de satiété, ou plutôt de raison, qu'on peut saisir comme une époque et un gage de la tranquillité publique. La controverse est une maladie épidémique qui est sur sa fin, et cette peste, dont on est guéri, ne demande plus qu'un régime doux. Enfin l'intérêt de l'État est que des fils expatriés reviennent avec modestie dans la maison de leur père : l'humanité le demande, la raison le conseille, et la politique ne peut s'en effrayer.

CHAPITRE VI.

Le droit naturel est celui que la nature indique à tous les hommes. Vous avez élevé votre enfant, il vous doit du respect comme à son père, de la reconnaissance comme à son bienfaiteur.

¹ Voltaire oublie ici le P. Lallemand, dont il parle, tome XVIII, page 48, et dans son *Mandement du révérendissime père en Dieu, Alexis*, etc.

² Voyez tome XV, pages 55, 160 ; XVI, 69.

Vous avez droit aux productions de la terre que vous avez cultivée par vos mains. Vous avez donné et reçu une promesse, elle doit être tenue.

Le droit humain ne peut être fondé en aucun cas que sur ce droit de nature ; et le grand principe, le principe universel de l'un et de l'autre, est, dans toute la terre : « Ne fais pas ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit. » Or on ne voit pas comment, suivant ce principe, un homme pourrait dire à un autre : « Crois ce que je crois, et ce que tu ne peux croire, ou tu périras. » C'est ce qu'on dit en Portugal, en Espagne, à Goa. On se contente à présent, dans quelques autres pays, de dire : « Crois, ou je t'abhorre ; crois, ou je te ferai tout le mal que je pourrai ; monstre, tu n'as pas ma religion, tu n'as donc point de religion : il faut que tu sois en horreur à tes voisins, à ta ville, à ta province. »

S'il était de droit humain de se conduire ainsi, il faudrait donc que le Japonais détestât le Chinois, qui aurait en exécration le Siamois ; celui-ci poursuivrait les Gangarides, qui tomberaient sur les habitants de l'Indus ; un Mogol arracherait le cœur au premier Malabare qu'il trouverait ; le Malabare pourrait égorger le Persan, qui pourrait massacrer le Turc : et tous ensemble se jetteraient sur les chrétiens, qui se sont si longtemps dévorés les uns les autres.

Le droit de l'intolérance est donc absurde et barbare : c'est le droit des tigres, et il est bien horrible, car les tigres ne déchirent que pour manger, et nous nous sommes exterminés pour des paragraphes.

CHAPITRE VII.

SI L'INTOLÉRANCE A ÉTÉ CONNUE DES GRECS.

Les peuples dont l'histoire nous a donné quelques faibles connaissances ont tous regardé leurs différentes religions comme des nœuds qui les unissaient tous ensemble : c'était une association du genre humain. Il y avait une espèce de droit d'hospitalité entre les dieux comme entre les hommes. Un étranger arrivait-il dans une ville, il commençait par adorer les dieux du pays. On ne manquait jamais de vénérer les dieux même de ses ennemis. Les Troyens adressaient des prières aux dieux qui combattaient pour les Grecs.

Alexandre alla consulter dans les déserts de la Libye le dieu

Ammon, auquel les Grecs donnèrent le nom de *Zeus*, et les Latins, de *Jupiter*, quoique les uns et les autres eussent leur *Jupiter* et leur *Zeus* chez eux. Lorsqu'on assiégeait une ville, on faisait un sacrifice et des prières aux dieux de la ville pour se les rendre favorables. Ainsi, au milieu même de la guerre, la religion réunissait les hommes, et adoucissait quelquefois leurs fureurs, si quelquefois elle leur commandait des actions inhumaines et horribles.

Je peux me tromper ; mais il me paraît que de tous les anciens peuples policés, aucun n'a gêné la liberté de penser. Tous avaient une religion ; mais il me semble qu'ils en usaient avec les hommes comme avec leurs dieux : ils reconnaissaient tous un dieu suprême, mais ils lui associaient une quantité prodigieuse de divinités inférieures ; ils n'avaient qu'un culte, mais ils permettaient une foule de systèmes particuliers.

Les Grecs, par exemple, quelque religieux qu'ils fussent, trouvaient bon que les épicuriens niassent la Providence et l'existence de l'âme. Je ne parle pas des autres sectes, qui toutes blessaient les idées saines qu'on doit avoir de l'Être créateur, et qui toutes étaient tolérées.

Socrate, qui approcha le plus près de la connaissance du Créateur, en porta, dit-on, la peine, et mourut martyr de la Divinité ; c'est le seul que les Grecs aient fait mourir pour ses opinions. Si ce fut en effet la cause de sa condamnation, cela n'est pas à l'honneur de l'intolérance, puisqu'on ne punit que celui qui seul rendit gloire à Dieu, et qu'on honora tous ceux qui donnaient de la Divinité les notions les plus indignes. Les ennemis de la tolérance ne doivent pas, à mon avis, se prévaloir de l'exemple odieux des juges de Socrate.

Il est évident d'ailleurs qu'il fut la victime d'un parti furieux animé contre lui. Il s'était fait des ennemis irréconciliables des sophistes, des orateurs, des poëtes, qui enseignaient dans les écoles, et même de tous les précepteurs qui avaient soin des enfants de distinction. Il avoue lui-même, dans son discours rapporté par Platon, qu'il allait de maison en maison prouver à ces précepteurs qu'ils n'étaient que des ignorants. Cette conduite n'était pas digne de celui qu'un oracle avait déclaré le plus sage des hommes. On déchaîna contre lui un prêtre et un conseiller des cinq-cents, qui l'accusèrent ; j'avoue que je ne sais pas précisément de quoi, je ne vois que du vague dans son Apologie ; on lui fait dire en général qu'on lui imputait d'inspirer aux jeunes gens des maximes contre la religion et le gouvernement. C'est ainsi

qu'en usent tous les jours les calomnieurs dans le monde ; mais il faut dans un tribunal des faits avérés, des chefs d'accusation précis et circonstanciés : c'est ce que le procès de Socrate ne nous fournit point ; nous savons seulement qu'il eut d'abord deux cent vingt voix pour lui. Le tribunal des cinq-cents possédait donc deux cent vingt philosophes : c'est beaucoup ; je doute qu'on les trouvât ailleurs. Enfin la pluralité fut pour la cigüe ; mais aussi songeons que les Athéniens, revenus à eux-mêmes, eurent les accusateurs et les juges en horreur ; que Mélitus, le principal auteur de cet arrêt, fut condamné à mort pour cette injustice ; que les autres furent bannis, et qu'on éleva un temple à Socrate. Jamais la philosophie ne fut si bien vengée ni tant honorée. L'exemple de Socrate est au fond le plus terrible argument qu'on puisse alléguer contre l'intolérance. Les Athéniens avaient un autel dédié aux dieux étrangers, aux dieux qu'ils ne pouvaient connaître. Y a-t-il une plus forte preuve non-seulement d'indulgence pour toutes les nations, mais encore de respect pour leurs cultes ?

Un honnête homme, qui n'est ennemi ni de la raison, ni de la littérature, ni de la probité, ni de la patrie, en justifiant depuis peu la Saint-Barthélemy, cite la guerre des Phocéens, nommée *la guerre sacrée*, comme si cette guerre avait été allumée pour le culte, pour le dogme, pour des arguments de théologie ; il s'agissait de savoir à qui appartiendrait un champ : c'est le sujet de toutes les guerres. Des gerbes de blé ne sont pas un symbole de croyance ; jamais aucune ville grecque ne combattit pour des opinions. D'ailleurs, que prétend cet homme modeste et doux ? Veut-il que nous fassions une guerre sacrée ¹ ?

CHAPITRE VIII.

SI LES ROMAINS ONT ÉTÉ TOLÉRANTS.

Chez les anciens Romains, depuis Romulus jusqu'aux temps où les chrétiens disputèrent avec les prêtres de l'empire, vous ne

1. Cet homme est l'abbé de Malvaux, qui publia, en 1762, *l'Accord de la religion et de l'humanité sur l'intolérance*, ouvrage dont il est parlé dans le *post-scriptum* (ch. xxiv du *Traité de la Tolérance*), et qui fit rejaillir sur l'auteur une partie de la juste indignation que s'était attirée son devancier, l'abbé de Caveyrac, en se faisant l'apologiste de la Saint-Barthélemy. C'est à ce dernier que quelques personnes attribuent *l'Accord, etc.* J'ai suivi l'opinion d'Hébraïl. (B.)

voyez pas un seul homme persécuté pour ses sentiments. Cicéron douta de tout, Lucrèce nia tout ; et on ne leur en fit pas le plus léger reproche. La licence même alla si loin que Pline le Naturaliste commence son livre par nier un Dieu, et par dire qu'il en est un, c'est le soleil. Cicéron dit, en parlant des enfers : « *Non est anus tam excors quæ credat* ; il n'y a pas même de vieille imbécille pour les croire¹. » Juvénal dit : « *Nec pueri credunt* (satire II, vers 152) ; les enfants n'en croient rien. » On chantait sur le théâtre de Rome :

Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil.

(Sésèque, *Troade* ; chœur à la fin du second acte.)

Rien n'est après la mort, la mort même n'est rien.

Abhorrons ces maximes, et, tout au plus, pardonnons-les à un peuple que les évangiles n'éclairaient pas : elles sont fausses, elles sont impies ; mais concluons que les Romains étaient très-tolérants, puisqu'elles n'excitèrent jamais le moindre murmure.

Le grand principe du sénat et du peuple romain était : « *Deorum offensæ diis curæ* ; c'est aux dieux seuls à se soucier des offenses faites aux dieux. » Ce peuple-roi ne songeait qu'à conquérir, à gouverner et à policer l'univers. Ils ont été nos législateurs, comme nos vainqueurs ; et jamais César, qui nous donna des fers, des lois, et des jeux, ne voulut nous forcer à quitter nos druides pour lui, tout grand pontife qu'il était d'une nation notre souveraine.

Les Romains ne professaient pas tous les cultes, ils ne donnaient pas à tous la sanction publique ; mais ils les permirent tous. Ils n'eurent aucun objet matériel de culte sous Numa, point de simulacres, point de statues ; bientôt ils en élevèrent aux dieux *majorum gentium*, que les Grecs leur firent connaître. La loi des douze tables, *Deos peregrinos ne colunto*², se réduisit à n'accorder le culte public qu'aux divinités supérieures approuvées par le sénat. Isis eut un temple dans Rome, jusqu'au temps où Tibère le démolit, lorsque les prêtres de ce temple, corrompus par l'argent de Mundus, le firent coucher dans le temple, sous le

1. Voici le texte de Cicéron : « *Quæve anus tam excors inveniri potest, que illa, quæ quondam credebantur, apud inferos portenta extimescat.* » (*De Natura deorum*, lib. II, cap. II.)

2. Voyez le texte de Cicéron, rapporté par Voltaire tome XI, page 147 ; et plus loin, dans *Un Chrétien contre six Juifs*, paragraphe XXI.

nom du dieu Anubis, avec une femme nommée Pauline. Il est vrai que Josèphe est le seul qui rapporte cette histoire ; il n'était pas contemporain, il était crédule et exagérateur. Il y a peu d'apparence que, dans un temps aussi éclairé que celui de Tibère, une dame de la première condition eût été assez imbécile pour croire avoir les faveurs du dieu Anubis.

Mais que cette anecdote soit vraie ou fausse, il demeure certain que la superstition égyptienne avait élevé un temple à Rome avec le consentement public. Les Juifs y commerçaient dès le temps de la guerre punique ; ils y avaient des synagogues du temps d'Auguste, et ils les conservèrent presque toujours, ainsi que dans Rome moderne. Y a-t-il un plus grand exemple que la tolérance était regardée par les Romains comme la loi la plus sacrée du droit des gens ?

On nous dit qu'aussitôt que les chrétiens parurent, ils furent persécutés par ces mêmes Romains qui ne persécutaient personne. Il me paraît évident que ce fait est très-faux ; je n'en veux pour preuve que saint Paul lui-même. Les *Actes des apôtres* nous apprennent que¹, saint Paul étant accusé par les Juifs de vouloir détruire la loi mosaïque par Jésus-Christ, saint Jacques proposa à saint Paul de se faire raser la tête, et d'aller se purifier dans le temple avec quatre Juifs, « afin que tout le monde sache que tout ce que l'on dit de vous est faux, et que vous continuez à garder la loi de Moïse ».

Paul, chrétien, alla donc s'acquitter de toutes les cérémonies judaïques pendant sept jours ; mais les sept jours n'étaient pas encore écoulés quand des Juifs d'Asie le reconnurent ; et, voyant qu'il était entré dans le temple, non-seulement avec des Juifs, mais avec des Gentils, ils crièrent à la profanation : on le saisit, on le mena devant le gouverneur Félix, et ensuite on s'adressa au tribunal de Festus. Les Juifs en foule demandèrent sa mort ; Festus leur répondit² : « Ce n'est point la coutume des Romains de condamner un homme avant que l'accusé ait ses accusateurs devant lui, et qu'on lui ait donné la liberté de se défendre. »

Ces paroles sont d'autant plus remarquables dans ce magistrat romain qu'il paraît n'avoir eu nulle considération pour saint Paul, n'avoir senti pour lui que du mépris : trompé par les fausses lumières de sa raison, il le prit pour un fou ; il lui dit à lui-même

1. Chapitres XXI et XXIV. (*Note de Voltaire.*)

2. *Actes*, chapitre XXV, v. 16. (*Id.*)

qu'il était en démence¹ : *Multæ te litteræ ad insaniam convertunt*. Festus n'écoula donc que l'équité de la loi romaine en donnant sa protection à un inconnu qu'il ne pouvait estimer.

Voilà le Saint-Esprit lui-même qui déclare que les Romains n'étaient pas persécuteurs, et qu'ils étaient justes. Ce ne sont pas les Romains qui se soulevèrent contre saint Paul, ce furent les Juifs. Saint Jacques, frère de Jésus, fut lapidé par l'ordre d'un Juif saducéen, et non d'un Romain. Les Juifs seuls lapidèrent saint Étienne² ; et lorsque saint Paul gardait les manteaux des exécuteurs³, certes il n'agissait pas en citoyen romain.

Les premiers chrétiens n'avaient rien sans doute à démêler avec les Romains ; ils n'avaient d'ennemis que les Juifs, dont ils commençaient à se séparer. On sait quelle haine implacable portent tous les sectaires à ceux qui abandonnent leur secte. Il y eut sans doute du tumulte dans les synagogues de Rome. Suétone dit, dans la Vie de Claude (chap. xxv) : *Judeos, impulsore Christo assidue tumultuantes, Roma expulit*. Il se trompait, en disant que c'était à l'instigation de Christ : il ne pouvait pas être instruit des détails d'un peuple aussi méprisé à Rome que l'était le peuple juif ; mais il ne se trompait pas sur l'occasion de ces querelles. Suétone écrivait sous Adrien, dans le second siècle ; les chrétiens n'étaient pas alors distingués des Juifs aux yeux des Romains. Le passage de Suétone fait voir que les Romains, loin d'opprimer les premiers chrétiens, réprimaient alors les Juifs qui les persécutaient. Ils voulaient que la synagogue de Rome eût pour ses frères séparés la même indulgence que le sénat avait pour elle, et les Juifs chassés revinrent bientôt après ; ils parvinrent même aux honneurs, malgré les lois qui les en excluaient : c'est Dion Cassius et Ulpien qui nous l'apprennent⁴. Est-il possible qu'après la ruine de Jérusalem les empereurs eussent prodigué des dignités aux Juifs, et qu'ils eussent persécuté, livré aux bourreaux et aux bêtes, des chrétiens qu'on regardait comme une secte de Juifs ?

Néron, dit-on, les persécuta. Tacite nous apprend qu'ils furent

1. *Actes*, chapitre xxvi, v. 24. (*Note de Voltaire*).

2. Quoique les Juifs n'eussent pas le droit du glaive depuis qu'Archélaüs avait été relégué chez les Allobroges, et que la Judée était gouvernée en province de l'empire, cependant les Romains fermaient souvent les yeux quand les Juifs exerçaient le jugement du zèle, c'est-à-dire quand, dans une émeute subite, ils lapidaient par zèle celui qu'ils croyaient avoir blasphémé. (*Id.*)

3. *Actes*, chap. vii, verset 57.

4. Ulpianus, *Digest.*, lib. I, tit. II. « Eis qui judaicam superstitionem sequuntur honores adipisci permiserunt, etc. » (*Note de Voltaire*).

accusés de l'incendie de Rome, et qu'on les abandonna à la fureur du peuple. S'agissait-il de leur croyance dans une telle accusation? non, sans doute. Disons-nous que les Chinois que les Hollandais égorgèrent, il y a quelques années, dans les faubourgs de Batavia, furent immolés à la religion? Quelque envie qu'on ait de se tromper, il est impossible d'attribuer à l'intolérance le désastre arrivé sous Néron à quelques malheureux demi-juifs et demi-chrétiens¹.

1. Tacite dit (*Annales*, XV, 44): « Quos per flagitia invisos vulgus christianos appellabat. »

Il était bien difficile que le nom de chrétien fût déjà connu à Rome: Tacite écrivait sous Vespasien et sous Domitien; il parlait des chrétiens comme on en parlait de son temps. J'oserais dire que ces mots *odio humani generis convicti* pourraient bien signifier, dans le style de Tacite, *convaincus d'être haïs du genre humain*, autant que *convaincus de haïr le genre humain*.

En effet, que faisaient à Rome ces premiers missionnaires? Ils tâchaient de gagner quelques âmes, ils leur enseignaient la morale la plus pure; ils ne s'élevaient contre aucune puissance; l'humilité de leur cœur était extrême comme celle de leur état et de leur situation; à peine étaient-ils connus; à peine étaient-ils séparés des autres Juifs: comment le genre humain, qui les ignorait, pouvait-il les haïr? et comment pouvaient-ils être convaincus de détester le genre humain?

Lorsque Londres brûla, on en accusa les catholiques; mais c'était après des guerres de religion, c'était après la conspiration des poudres, dont plusieurs catholiques, indignes de l'être, avaient été convaincus.

Les premiers chrétiens du temps de Néron ne se trouvaient pas assurément dans les mêmes termes. Il est très-difficile de percer dans les ténèbres de l'histoire; Tacite n'apporte aucune raison du soupçon qu'on eut que Néron lui-même eût voulu mettre Rome en cendres. On aurait été bien mieux fondé de soupçonner Charles II d'avoir brûlé Londres: le sang du roi son père, exécuté sur un échafaud aux yeux du peuple qui demandait sa mort, pouvait au moins servir d'excuse à Charles II; mais Néron n'avait ni excuse, ni prétexte, ni intérêt. Ces rumeurs insensées peuvent être en tout pays le partage du peuple: nous en avons entendu de nos jours d'aussi folles et d'aussi injustes.

Tacite, qui connaît si bien le naturel des princes, devait connaître celui du peuple, toujours vain, toujours outré dans ses opinions violentes et passagères, incapable de rien voir, et capable de tout dire, de tout croire, et de tout oublier.

Philon (*De Virtutibus, et Legatione ad Caium*) dit que « Séjan les persécuta sous Tibère, mais qu'après la mort de Séjan l'empereur les rétablit dans tous leurs droits ». Ils avaient celui des citoyens romains, tout méprisés qu'ils étaient des citoyens romains; ils avaient part aux distributions de blé; et même, lorsque la distribution se faisait un jour de sabbat, on remettait la leur à un autre jour: c'était probablement en considération des sommes d'argent qu'ils avaient données à l'État, car en tout pays ils ont acheté la tolérance, et se sont dédommagés bien vite de ce qu'elle avait coûté.

Ce passage de Philon explique parfaitement celui de Tacite, qui dit qu'on envoya quatre mille Juifs ou Égyptiens en Sardaigne, et que si l'intempérie du climat les eût fait périr, c'eût été une perte légère, *vile damnum* (*Annales*, II, 85).

J'ajouterai à cette remarque que Philon regarde Tibère comme un prince sage et juste. Je crois bien qu'il n'était juste qu'autant que cette justice s'accordait avec ses intérêts; mais le bien que Philon en dit me fait un peu douter des hor-

CHAPITRE IX.

DES MARTYRS.

Il y eut dans la suite des martyrs chrétiens. Il est bien difficile de savoir précisément pour quelles raisons ces martyrs furent condamnés ; mais j'ose croire qu'aucun ne le fut, sous les premiers Césars, pour sa seule religion : on les tolérait toutes ; comment aurait-on pu rechercher et poursuivre des hommes obscurs, qui avaient un culte particulier, dans le temps qu'on permettait tous les autres ?

Les Titus, les Trajan, les Antonins, les Décius, n'étaient pas des barbares : peut-on imaginer qu'ils auraient privé les seuls chrétiens d'une liberté dont jouissait toute la terre ? Les aurait-on seulement osé accuser d'avoir des mystères secrets, tandis que les mystères d'Isis, ceux de Mithras, ceux de la déesse de Syrie, tous étrangers au culte romain, étaient permis sans contradiction ? Il faut bien que la persécution ait eu d'autres causes, et que les haines particulières, soutenues par la raison d'État, aient répandu le sang des chrétiens.

Par exemple, lorsque saint Laurent refuse au préfet de Rome, Cornelius Secularis, l'argent des chrétiens qu'il avait en sa garde, il est naturel que le préfet et l'empereur soient irrités : ils ne savaient pas que saint Laurent avait distribué cet argent aux pauvres, et qu'il avait fait une œuvre charitable et sainte ; ils le regardèrent comme un réfractaire, et le firent périr ¹.

reurs que Tacite et Suétone lui reprochent. Il ne me paraît point vraisemblable qu'un vieillard infirme, de soixante et dix ans, se soit retiré dans l'île de Caprée pour s'y livrer à des débauches recherchées, qui sont à peine dans la nature, et qui étaient même inconnues à la jeunesse de Rome la plus effrénée ; ni Tacite, ni Suétone, n'avaient connu cet empereur ; ils recueillaient avec plaisir des bruits populaires. Octave, Tibère, et leurs successeurs, avaient été odieux, parce qu'ils régnaient sur un peuple qui devait être libre : les historiens se plaisaient à les diffamer, et on croyait ces historiens sur leur parole parce qu'alors on manquait de mémoires, de journaux du temps, de documents : aussi les historiens ne citent personne ; on ne pouvait les contredire ; ils diffamaient qui ils voulaient, et décidaient à leur gré du jugement de la postérité. C'est au lecteur sage de voir jusqu'à quel point on doit se défier de la véracité des historiens, quelle créance on doit avoir pour des faits publics attestés par des auteurs graves, nés dans une nation éclairée, et quelles bornes on doit mettre à sa crédulité sur des anecdotes que ces mêmes auteurs rapportent sans aucune preuve. (*Note de Voltaire.*) — Sur l'incendie de Londres, en 1666, voyez tome XIII, page 86 ; et XIV, 233.

1. Nous respectons assurément tout ce que l'Église rend respectable ; nous

Considérons le martyr de saint Polyeucte. Le condamna-t-on pour sa religion seule ? Il va dans le temple, où l'on rend aux dieux des actions de grâces pour la victoire de l'empereur Décius ; il y insulte les sacrificateurs, il renverse et brise les autels et les statues : quel est le pays au monde où l'on pardonnerait un pareil attentat ? Le chrétien qui déchira publiquement l'édit de l'empereur Dioclétien, et qui attira sur ses frères la grande persécution dans les deux dernières années du règne de ce prince, n'avait pas un zèle selon la science, et il était bien malheureux d'être la cause du désastre de son parti. Ce zèle inconsidéré, qui éclata souvent et qui fut même condamné par plusieurs Pères de l'Église, a été probablement la source de toutes les persécutions.

Je ne compare point sans doute les premiers sacramentaires aux premiers chrétiens : je ne mets point l'erreur à côté de la vérité ; mais Farel, prédécesseur de Jean Calvin, fit dans Arles la même chose que saint Polyeucte avait faite en Arménie. On portait dans les rues la statue de saint Antoine l'ermite en procession ; Farel tombe avec quelques-uns des siens sur les moines qui portaient saint Antoine, les bat, les disperse, et jette saint Antoine dans la rivière. Il méritait la mort, qu'il ne reçut pas, parce qu'il eut le temps de s'enfuir¹. S'il s'était contenté de crier à ces moines qu'il ne croyait pas qu'un corbeau eût apporté la moitié d'un pain à saint Antoine l'ermite, ni que saint Antoine eût eu des conversations avec des centaures et des satyres, il aurait mérité une forte réprimande, parce qu'il troublait l'ordre ; mais

invoquons les saints martyrs, mais en révéraut saint Laurent, ne peut-on pas douter que saint Sixte lui ait dit : *Vous me suivrez dans trois jours* ; que dans ce court intervalle le préfet de Rome lui ait fait demander l'argent des chrétiens ; que le diacre Laurent ait eu le temps de faire assembler tous les pauvres de la ville ; qu'il ait marché devant le préfet pour le mener à l'endroit où étaient ces pauvres ; qu'on lui ait fait son procès ; qu'il ait subi la question ; que le préfet ait commandé à un forgeron un gril assez grand pour y rôtir un homme ; que le premier magistrat de Rome ait assisté lui-même à cet étrange supplice ; que saint Laurent sur ce gril ait dit : « Je suis assez cuit d'un côté, fais-moi retourner de l'autre si tu veux me manger ? » Ce gril n'est guère dans le génie des Romains ; et comment se peut-il faire qu'aucun auteur païen n'ait parlé d'aucune de ces aventures ? (*Note de Voltaire.*)

1. Il faut regarder cet ouvrage comme une espèce de plaidoyer où M. de Voltaire se croyait obligé de se conformer quelquefois à l'opinion vulgaire. On ne mérite point la mort pour avoir jeté un morceau de bois dans le Rhône. On ne punit point de mort un homme qui, par emportement, donne quelques coups de bâton dont il ne résulte aucune blessure mortelle, et, aux yeux de la loi, un moine n'est qu'un homme : Farel méritait d'être renfermé pendant quelques mois, et condamné à payer aux moines, outre des dommages et intérêts, de quoi refaire un autre saint Antoine. (K.)

si le soir, après la procession, il avait examiné paisiblement l'histoire du corbeau, des centaures, et des satyres, on n'aurait rien eu à lui reprocher.

Quoi! les Romains auraient souffert que l'infâme Antinoüs fût mis au rang des seconds dieux, et ils auraient déchiré, livré aux bêtes, tous ceux auxquels on n'aurait reproché que d'avoir paisiblement adoré un juste! Quoi! ils auraient reconnu un Dieu suprême¹, un Dieu souverain, maître de tous les dieux secondaires, attesté par cette formule : *Deus optimus maximus*; et ils auraient recherché ceux qui adoraient un Dieu unique!

Il n'est pas croyable que jamais il y eut une inquisition contre les chrétiens sous les empereurs, c'est-à-dire qu'on soit venu chez eux les interroger sur leur croyance. On ne troubla jamais sur cet article ni Juif, ni Syrien, ni Égyptien, ni bardes, ni druides, ni philosophes. Les martyrs furent donc ceux qui s'élevèrent contre les faux dieux. C'était une chose très-sage, très-pieuse de n'y pas croire; mais enfin si, non contents d'adorer un Dieu en esprit et

1. Il n'y a qu'à ouvrir Virgile pour voir que les Romains reconnaissaient un Dieu suprême, souverain de tous les êtres célestes.

..... O! qui res hominumque deumque
Æternis regis imperiis, et fulmine terras.
(*Æn.*, I, 233-34.)

O pater, ô hominum divumque æterna potestas, etc.
(*Æn.*, X, 18.)

Horace s'exprime bien plus fortement :

Unde nil majus generatur ipso,
Nec viget quidquam simile, aut secundum.
(*Lib.* I, od. XII, 17-18.)

On ne chantait autre chose que l'unité de Dieu dans les mystères auxquels presque tous les Romains étaient initiés. Voyez le bel hymne d'Orphée; lisez la lettre de Maxime de Madaure à saint Augustin, dans laquelle il dit « qu'il n'y a que des imbéciles qui puissent ne pas reconnaître un Dieu souverain ». Longinien étant païen écrit au même saint Augustin que Dieu « est unique, incompréhensible, ineffable »; Lactance lui-même, qu'on ne peut accuser d'être trop indulgent, avoue, dans son livre V (*Divin. Institut.*, c. III), que « les Romains soumettent tous les dieux au Dieu suprême; *illos subjicit et mancipat Deo* ». Tertullien même, dans son *Apologétique* (c. XXIV), avoue que tout l'empire reconnaissait un Dieu maître du monde, dont la puissance et la majesté sont infinies, *principem mundi, perfectæ potentia et majestatis*. Ouvrez surtout Platon, le maître de Cicéron dans la philosophie, vous y verrez « qu'il n'y a qu'un Dieu; qu'il faut l'adorer, l'aimer, travailler à lui ressembler par la sainteté et par la justice ». Épicète dans les fers, Marc-Antoine sur le trône, disent la même chose en cent endroits. (*Note de Voltaire.*) — La lettre de Maxime de Madaure, dont Voltaire parle dans cette note, se trouve tome XVIII, page 361; et plus loin, dans le dialogue de *Sophronime et Adélos*.

en vérité, ils éclatèrent violemment contre le culte reçu, quelque absurde qu'il pût être, on est forcé d'avouer qu'eux-mêmes étaient intolérants¹.

Tertullien, dans son *Apologétique*, avoue² qu'on regardait les chrétiens comme des factieux : l'accusation était injuste, mais elle prouvait que ce n'était pas la religion seule des chrétiens qui excitait le zèle des magistrats. Il avoue³ que les chrétiens refusaient d'orner leurs portes de branches de laurier dans les réjouissances publiques pour les victoires des empereurs : on pouvait aisément prendre cette affectation condamnable pour un crime de lèse-majesté.

La première sévérité juridique exercée contre les chrétiens fut celle de Domitien ; mais elle se borna à un exil qui ne dura pas une année : « Facile cœptum repressit, restitutis etiam quos relegaverat », dit Tertullien (chap. v). Lactance, dont le style est si emporté, convient que, depuis Domitien jusqu'à Décius, l'Église fut tranquille et florissante⁴. Cette longue paix, dit-il, fut interrompue quand cet exécrable animal Décius opprima l'Église : « Exstitit enim post annos plurimos execrabile animal Decius, qui vexaret Ecclesiam. » (*Apol.*, chap. iv.)

On ne veut point discuter ici le sentiment du savant Dodwell sur le petit nombre des martyrs⁵ ; mais si les Romains avaient tant persécuté la religion chrétienne, si le sénat avait fait mourir tant d'innocents par des supplices inusités, s'ils avaient plongé des chrétiens dans l'huile bouillante, s'ils avaient exposé des filles toutes nues aux bêtes dans le cirque, comment auraient-ils laissé en paix tous les premiers évêques de Rome ? Saint Irénée ne compte pour martyr parmi ces évêques que le seul Télesphore, dans l'an 139 de l'ère vulgaire, et on n'a aucune preuve que ce Télesphore ait été mis à mort. Zéphirin gouverna le troupeau de Rome pendant dix-huit années, et mourut paisiblement l'an 219.

1. S'ils s'étaient contentés d'écrire et de prêcher, il est vraisemblable qu'on les eût laissés tranquilles ; mais le refus de prêter les serments les rendit suspects dans une constitution où l'on faisait un grand usage des serments. Le refus de prendre une part publique aux fêtes en l'honneur des empereurs était une espèce de crime dans un temps où l'empire était sans cesse agité par des révolutions. Les insultes qu'ils commettaient contre le culte reçu étaient punies avec sévérité, et avec barbarie, dans des siècles où les mœurs étaient féroces, où l'humanité n'était point respectée, où l'administration des lois était irrégulière et violente. (K.)

2. Chapitre xxxix. (*Note de Voltaire.*)

3. Chapitre xxxv. (*Id.*)

4. Chapitre iii. (*Id.*)

5. *De Paucitate martyrum*, ouvrage réfuté par dom Ruinart. (G. A.)

Il est vrai que, dans les anciens martyrologes, on place presque tous les premiers papes ; mais le mot de martyr n'était pris alors que suivant sa véritable signification : *martyre* voulait dire *témoignage*, et non pas *supplice*.

Il est difficile d'accorder cette fureur de persécution avec la liberté qu'eurent les chrétiens d'assembler cinquante-six conciles que les écrivains ecclésiastiques comptent dans les trois premiers siècles.

Il y eut des persécutions ; mais si elles avaient été aussi violentes qu'on le dit, il est vraisemblable que Tertullien, qui écrivit avec tant de force contre le culte reçu, ne serait pas mort dans son lit. On sait bien que les empereurs ne lurent pas son *Apolo-gétique* ; qu'un écrit obscur, composé en Afrique, ne parvient pas à ceux qui sont chargés du gouvernement du monde ; mais il devait être connu de ceux qui approchaient le proconsul d'Afrique : il devait attirer beaucoup de haine à l'auteur ; cependant il ne souffrit point le martyre.

Origène enseigna publiquement dans Alexandrie, et ne fut point mis à mort. Ce même Origène, qui parlait avec tant de liberté aux païens et aux chrétiens, qui annonçait Jésus aux uns, qui niait un Dieu en trois personnes aux autres, avoue expressément, dans son troisième livre contre Celse, « qu'il y a eu très-peu de martyrs, et encore de loin à loin. Cependant, *dit-il*, les chrétiens ne négligent rien pour faire embrasser leur religion par tout le monde ; ils courent dans les villes, dans les bourgs, dans les villages ».

Il est certain que ces courses continuelles pouvaient être aisément accusées de sédition par les prêtres ennemis ; et pourtant ces missions sont tolérées, malgré le peuple égyptien, toujours turbulent, séditieux et lâche : peuple qui avait déchiré un Romain pour avoir tué un chat, peuple en tout temps méprisable, quoi qu'en disent les admirateurs des pyramides¹.

1. Cette assertion doit être prouvée. Il faut convenir que, depuis que l'histoire a succédé à la fable, on ne voit dans les Égyptiens qu'un peuple aussi lâche que superstitieux. Cambyse s'empare de l'Égypte par une seule bataille ; Alexandre y donne des lois sans essayer un seul combat, sans qu'aucune ville ose attendre un siège ; les Ptolémées s'en emparent sans coup férir ; César et Auguste la subjuguent aussi aisément ; Omar prend toute l'Égypte en une seule campagne ; les Mameluks, peuple de la Colchide et des environs du mont Caucase, en sont les maîtres après Omar ; ce sont eux, et non les Égyptiens, qui défont l'armée de saint Louis, et qui prennent ce roi prisonnier. Enfin, les Mamelucks étant devenus Égyptiens, c'est-à-dire mous, lâches, inappliqués, volages, comme les habitants naturels de ce climat, ils passent en trois mois sous le joug de Sélim I^{er}, qui fait

Qui devait plus soulever contre lui les prêtres et le gouvernement que saint Grégoire Thaumaturge, disciple d'Origène ? Grégoire avait vu pendant la nuit un vieillard envoyé de Dieu, accompagné d'une femme resplendissante de lumière : cette

pendre leur soudan, et qui laisse cette province annexée à l'empire des Turcs, jusqu'à ce que d'autres barbares s'en emparent un jour.

Hérodote rapporte que, dans les temps fabuleux, un roi égyptien nommé Sésostris sortit de son pays dans le dessein formel de conquérir l'univers : il est visible qu'un tel dessein n'est digne que de Picrochole ou de don Quichotte ; et sans compter que le nom de Sésostris n'est point égyptien, on peut mettre cet événement, ainsi que tous les faits antérieurs, au rang des *Mille et une Nuits*. Rien n'est plus commun chez les peuples conquis que de débiter des fables sur leur ancienne grandeur, comme, dans certains pays, certaines misérables familles se font descendre d'antiques souverains. Les prêtres d'Égypte contèrent à Hérodote que ce roi qu'il appelle Sésostris était allé subjuguier la Colchide : c'est comme si l'on disait qu'un roi de France partit de la Touraine pour aller subjuguier la Norvège.

On a beau répéter tous ces contes dans mille et mille volumes, ils n'en sont pas plus vraisemblables ; il est bien plus naturel que les habitants robustes et féroces du Caucase, les Colchidiens, et les autres Scythes, qui vinrent tant de fois ravager l'Asie, aient pénétré jusqu'en Égypte ; et si les prêtres de Colchos rapportèrent ensuite chez eux la mode de la circoncision, ce n'est pas une preuve qu'ils aient été subjugués par les Égyptiens. Diodore de Sicile rapporte que tous les rois vaincus par Sésostris venaient tous les ans du fond de leurs royaumes lui apporter leurs tributs, et que Sésostris se servait d'eux comme de chevaux de carrosse, qu'il les faisait atteler à son char pour aller au temple. Ces histoires de Gargantua sont tous les jours fidèlement copiées. Assurément ces rois étaient bien bons de venir de si loin servir ainsi de chevaux.

Quant aux pyramides et aux autres antiquités, elles ne prouvent autre chose que l'orgueil et le mauvais goût des princes d'Égypte, ainsi que l'esclavage d'un peuple imbécile, employant ses bras, qui étaient son seul bien, à satisfaire la grossière ostentation de ses maîtres. Le gouvernement de ce peuple, dans les temps mêmes que l'on vante si fort, paraît absurde et tyrannique ; on prétend que toutes les terres appartenaient à leurs monarques. C'était bien à de pareils esclaves à conquérir le monde !

Cette profonde science des prêtres égyptiens est encore un des plus énormes ridicules de l'histoire ancienne, c'est-à-dire de la fable. Des gens qui prétendaient que dans le cours d'onze mille années le soleil s'était levé deux fois au couchant, et couché deux fois au levant, en recommençant son cours, étaient sans doute bien au-dessous de l'auteur de l'*Almanach de Liège*. La religion de ces prêtres, qui gouvernaient l'état, n'était pas comparable à celle des peuples les plus sauvages de l'Amérique : on sait qu'ils adoraient des crocodiles, des singes, des chats, des oignons ; et il n'y a peut-être aujourd'hui dans toute la terre que le culte du grand lama qui soit aussi absurde.

Leurs arts ne valent guère mieux que leur religion ; il n'y a pas une seule ancienne statue égyptienne qui soit supportable, et tout ce qu'ils ont eu de bon a été fait dans Alexandrie, sous les Ptolémées et sous les Césars, par des artistes de Grèce : ils ont eu besoin d'un Grec pour apprendre la géométrie.

L'illustre Bossuet s'extasie sur le mérite égyptien, dans son *Discours sur l'Histoire universelle* adressé au fils de Louis XIV. Il peut éblouir un jeune prince ; mais il contente bien peu les savants : c'est une très-éloquente déclama-

femme était la sainte Vierge, et ce vieillard était saint Jean l'évangéliste. Saint Jean lui dicta un symbole que saint Grégoire alla prêcher. Il passa, en allant à Néocésarée, près d'un temple où l'on rendait des oracles et où la pluie l'obligea de passer la nuit; il y fit plusieurs signes de croix. Le lendemain le grand sacrificateur du temple fut étonné que les démons, qui lui répondaient auparavant, ne voulaient plus rendre d'oracles; il les appela : les diables vinrent pour lui dire qu'ils ne viendraient plus; ils lui apprirent qu'ils ne pouvaient plus habiter ce temple, parce que Grégoire y avait passé la nuit, et qu'il y avait fait des signes de croix.

Le sacrificateur fit saisir Grégoire, qui lui répondit : « Je peux chasser les démons d'où je veux, et les faire entrer où il me plaira. — Faites-les donc rentrer dans mon temple », dit le sacrificateur. Alors Grégoire déchira un petit morceau d'un volume qu'il tenait à la main, et y traça ces paroles : « Grégoire à Satan : Je te commande de rentrer dans ce temple. » On mit ce billet sur l'autel : les démons obéirent, et rendirent ce jour-là leurs oracles comme à l'ordinaire; après quoi ils cessèrent, comme on le sait.

C'est saint Grégoire de Nysse qui rapporte ces faits dans la vie de saint Grégoire Thaumaturge. Les prêtres des idoles devaient sans doute être animés contre Grégoire, et, dans leur aveuglement, le déférer au magistrat : cependant leur plus grand ennemi n'essuya aucune persécution.

Il est dit dans l'histoire de saint Cyprien qu'il fut le premier évêque de Carthage condamné à la mort. Le martyre de saint Cyprien est de l'an 258 de notre ère : donc pendant un très-long temps aucun évêque de Carthage ne fut immolé pour sa religion. L'histoire ne nous dit point quelles calomnies s'élevèrent contre saint Cyprien, quels ennemis il avait, pourquoi le proconsul d'Afrique fut irrité contre lui. Saint Cyprien écrit à Cornélius, évêque de Rome : « Il arriva depuis peu une émotion populaire à Carthage, et on cria par deux fois qu'il fallait me jeter aux lions. » Il est bien vraisemblable que les emportements du peuple féroce de Carthage furent enfin cause de la mort de Cyprien ; et il est bien sûr que ce ne fut pas l'empereur Gallus qui le con-

tion, mais un historien doit être plus philosophe qu'orateur. Au reste, on ne donne cette réflexion sur les Égyptiens que comme une conjecture : quel autre nom peut-on donner à tout ce qu'on dit de l'antiquité? (*Note de Voltaire.*) — La lâcheté des Égyptiens a été souvent l'objet du blâme de Voltaire; voyez la note, tome XVII, page 286. C'est à la critique d'Hérodote que sont consacrés les chapitres VI et VII du *Pyrrhonisme de l'histoire.*

damna de si loin pour sa religion, puisqu'il laissait en paix Cornelle, qui vivait sous ses yeux.

Tant de causes secrètes se mêlent souvent à la cause apparente, tant de ressorts inconnus servent à persécuter un homme, qu'il est impossible de démêler dans les siècles postérieurs la source cachée des malheurs des hommes les plus considérables, à plus forte raison celle du supplice d'un particulier qui ne pouvait être connu que par ceux de son parti.

Remarquez que saint Grégoire Thaumaturge et saint Denis, évêque d'Alexandrie, qui ne furent point suppliciés, vivaient dans le temps de saint Cyprien. Pourquoi, étant aussi connus pour le moins que cet évêque de Carthage, demeurèrent-ils paisibles? Et pourquoi saint Cyprien fut-il livré au supplice? N'y a-t-il pas quelque apparence que l'un succomba sous des ennemis personnels et puissants, sous la calomnie, sous le prétexte de la raison d'État, qui se joint si souvent à la religion, et que les autres eurent le bonheur d'échapper à la méchanceté des hommes?

Il n'est guère possible que la seule accusation de christianisme ait fait périr saint Ignace sous le clément et juste Trajan, puisqu'on permit aux chrétiens de l'accompagner et de le consoler, quand on le conduisit à Rome¹. Il y avait eu souvent des sédi-

1. On ne révoque point en doute la mort de saint Ignace; mais qu'on lise la relation de son martyre, un homme de bon sens ne sentira-t-il pas quelques doutes s'élever dans son esprit? L'auteur inconnu de cette relation dit que « Trajan crut qu'il manquerait quelque chose à sa gloire s'il ne soumettait à son empire le dieu des chrétiens ». Quelle idée! Trajan était-il un homme qui voulût triompher des dieux? Lorsque Ignace parut devant l'empereur, ce prince lui dit : « Qui es-tu, esprit impur? » Il n'est guère vraisemblable qu'un empereur ait parlé à un prisonnier, et qu'il l'ait condamné lui-même; ce n'est pas ainsi que les souverains en usent. Si Trajan fit venir Ignace devant lui il ne lui demanda pas : *Qui es-tu?* il le savait bien. Ce mot *esprit impur* a-t-il pu être prononcé par un homme comme Trajan? Ne voit-on pas que c'est une expression d'exorciste, qu'un chrétien met dans la bouche d'un empereur? Est-ce là, bon Dieu! le style de Trajan?

Peut-on imaginer qu'Ignace lui ait répondu qu'il se nommait Théophile, parce qu'il portait Jésus dans son cœur, et que Trajan eût disserté avec lui sur Jésus-Christ? On fait dire à Trajan, à la fin de la conversation : « Nous ordonnons qu'Ignace, qui se glorifie de porter en lui le crucifié, sera mis aux fers, etc. » Un sophiste ennemi des chrétiens pouvait appeler Jésus-Christ *le crucifié*; mais il n'est guère probable que, dans un arrêt, on se fût servi de ce terme. Le supplice de la croix était si usité chez les Romains qu'on ne pouvait, dans le style des lois, désigner par *le crucifié* l'objet du culte des chrétiens; et ce n'est pas ainsi que les lois et les empereurs prononcent leurs jugements.

On fait ensuite écrire une longue lettre par saint Ignace aux chrétiens de Rome : « Je vous écris, dit-il, tout enchaîné que je suis. » Certainement, s'il lui fut permis d'écrire aux chrétiens de Rome, ces chrétiens n'étaient donc pas re-

tions dans Antioche, ville toujours turbulente, où Ignace était évêque secret des chrétiens : peut-être ces séditions, malignement imputées aux chrétiens innocents, excitèrent l'attention du gouvernement, qui fut trompé, comme il est trop souvent arrivé.

Saint Siméon, par exemple, fut accusé devant Sapor d'être l'espion des Romains. L'histoire de son martyre rapporte que le roi Sapor lui proposa d'adorer le soleil : mais on sait que les Perses ne rendaient point de culte au soleil : ils le regardaient comme un emblème du bon principe, d'Oromase, ou Orosmade, du Dieu créateur qu'ils reconnaissaient.

Quelque tolérant que l'on puisse être, on ne peut s'empêcher de sentir quelque indignation contre ces déclamateurs qui accusent Dioclétien d'avoir persécuté les chrétiens depuis qu'il fut sur le trône ; rapportons-nous-en à Eusèbe de Césarée : son témoignage ne peut être récusé ; le favori, le panégyriste de Constantin, l'ennemi violent des empereurs précédents, doit en être cru quand il les justifie. Voici ses paroles¹ : « Les empereurs donnèrent longtemps aux chrétiens de grandes marques de bienveillance ; ils leur confièrent des provinces ; plusieurs chrétiens demeurèrent dans le palais ; ils épousèrent même des chrétiennes. Dioclétien prit pour son épouse Prisca, dont la fille fut femme de Maximien Galère, etc. »

Qu'on apprenne donc de ce témoignage décisif à ne plus calomnier ; qu'on juge si la persécution excitée par Galère, après dix-neuf ans d'un règne de clémence et de bienfaits, ne doit pas avoir sa source dans quelque intrigue que nous ne connaissons pas.

Qu'on voie combien la fable de la légion thébaine ou thébénne, massacrée, dit-on, tout entière pour la religion, est une

cherché ; Trajan n'avait donc pas dessein de soumettre leur Dieu à son empire ; ou si ces chrétiens étaient sous le fléau de la persécution, Ignace commettait une très-grande imprudence en leur écrivant : c'était les exposer, les livrer, c'était se rendre leur délateur.

Il semble que ceux qui ont rédigé ces actes devaient avoir plus d'égards aux vraisemblances et aux convenances. Le martyre de saint Polycarpe fait naître plus de doutes. Il est dit qu'une voix cria du haut du ciel : *Courage, Polycarpe!* que les chrétiens l'entendirent, mais que les autres n'entendirent rien : il est dit que quand on eut lié Polycarpe au poteau, et que le bûcher fut en flammes, ces flammes s'écartèrent de lui, et formèrent un arc au-dessus de sa tête ; qu'il en sortit une colombe ; que le saint, respecté par le feu, exhala une odeur d'aromate qui embauma toute l'assemblée, mais que celui dont le feu n'osait approcher ne put résister au tranchant du glaive. Il faut avouer qu'on doit pardonner à ceux qui trouvent dans ces histoires plus de piété que de vérité. (*Note de Voltaire.*)

1. *Histoire ecclésiastique*, liv. VIII. (*Id.*)

fable absurde¹. Il est ridicule qu'on ait fait venir cette légion d'Asie par le grand Saint-Bernard ; il est impossible qu'on l'eût appelée d'Asie pour venir apaiser une sédition dans les Gaules, un an après que cette sédition avait été réprimée ; il n'est pas moins impossible qu'on ait égorgé six mille hommes d'infanterie et sept cents cavaliers dans un passage où deux cents hommes pourraient arrêter une armée entière. La relation de cette prétendue boucherie commence par une imposture évidente : « Quand la terre gémissait sous la tyrannie de Dioclétien, le ciel se peuplait de martyrs. » Or cette aventure, comme on l'a dit, est supposée en 286, temps où Dioclétien favorisait le plus les chrétiens², et où l'empire romain fut le plus heureux. Enfin ce qui devrait épargner toutes ces discussions, c'est qu'il n'y eut jamais de légion thébaine : les Romains étaient trop fiers et trop sensés pour composer une légion de ces Égyptiens qui ne servaient à Rome que d'esclaves, *Verna Canopi* : c'est comme s'ils avaient eu une légion juive. Nous avons les noms des trente-deux légions qui faisaient les principales forces de l'empire romain ; assurément la légion thébaine ne s'y trouve pas. Rangeons donc ce conte avec les vers acrostiches des sibylles qui prédisaient les miracles de Jésus-Christ, et avec tant de pièces supposées qu'un faux zèle prodigua pour abuser la crédulité.

CHAPITRE X.

DU DANGER DES FAUSSES LÉGENDES ET DE LA PERSÉCUTION.

Le mensonge en a trop longtemps imposé aux hommes ; il est temps qu'on connaisse le peu de vérités qu'on peut démêler à travers ces nuages de fables qui couvrent l'histoire romaine depuis Tacite et Suétone, et qui ont presque toujours enveloppé les annales des autres nations anciennes.

Comment peut-on croire, par exemple, que les Romains, ce peuple grave et sévère de qui nous tenons nos lois, aient condamné des vierges chrétiennes, des filles de qualité, à la prostitution ? C'est bien mal connaître l'austère dignité de nos

1. Voltaire a parlé de la légion thébaine, tome XI, page 229 ; ci-dessus, page 44. Il en reparle dans l'article vi de ses *Fragments sur l'histoire*, et dans le chapitre xiv de l'*Histoire de l'établissement du christianisme*.

2. Voyez tome XI, page 227.

législateurs, qui punissaient si sévèrement les faiblesses des vestales. Les *Actes sincères* de Ruinart rapportent ces turpitudes; mais doit-on croire aux *Actes* de Ruinart comme aux *Actes des apôtres*? Ces *Actes sincères* disent, après Bollandus, qu'il y avait dans la ville d'Ancyre sept vierges chrétiennes, d'environ soixante et dix ans chacune, que le gouverneur Théodecte les condamna à passer par les mains des jeunes gens de la ville; mais que ces vierges ayant été épargnées, comme de raison, il les obligea de servir toutes nues aux mystères de Diane, auxquels pourtant on n'assista jamais qu'avec un voile¹. Saint Théodote, qui, à la vérité, était cabaretier, mais qui n'en était pas moins zélé, pria Dieu ardemment de vouloir bien faire mourir ces saintes filles, de peur qu'elles ne succombassent à la tentation. Dieu l'exauça; le gouverneur les fit jeter dans un lac avec une pierre au cou: elles apparurent aussitôt à Théodote, et le prièrent de ne pas souffrir que leurs corps fussent mangés des poissons; ce furent leurs propres paroles.

Le saint cabaretier et ses compagnons allèrent pendant la nuit au bord du lac gardé par des soldats; un flambeau céleste marcha toujours devant eux, et quand ils furent au lieu où étaient les gardes, un cavalier céleste, armé de toutes pièces, poursuivit ces gardes la lance à la main. Saint Théodote retira du lac les corps des vierges: il fut mené devant le gouverneur, et le cavalier céleste n'empêcha pas qu'on ne lui tranchât la tête. Ne cessons de répéter que nous vénérons les vrais martyrs, mais qu'il est difficile de croire cette histoire de Bollandus et de Ruinart.

Faut-il rapporter ici le conte du jeune saint Romain? On le jeta dans le feu, dit Eusèbe, et des Juifs qui étaient présents insultèrent à Jésus-Christ qui laissait brûler ses confesseurs, après que Dieu avait tiré Sidrach, Misach, et Abdenago, de la fournaise ardente². A peine les Juifs eurent-ils parlé que saint Romain sortit triomphant du bûcher: l'empereur ordonna qu'on lui pardonnât, et dit au juge qu'il ne voulait rien avoir à démêler avec Dieu; étranges paroles pour Dioclétien! Le juge, malgré l'indulgence de l'empereur, commanda qu'on coupât la langue à saint Romain, et, quoiqu'il eût des bourreaux, il fit faire cette opération par un médecin. Le jeune Romain, né bègue, parla

1. Voyez le chapitre xxvi de l'*Examen important*, le chapitre III du *Pyrrhonisme de l'histoire*, et le 6^e article des *Fragments sur l'histoire*.

2. Daniel, chapitre III.

avec volubilité dès qu'il eut la langue coupée. Le médecin essaya une réprimande, et, pour montrer que l'opération était faite selon les règles de l'art, il prit un passant et lui coupa juste autant de langue qu'il en avait coupé à saint Romain, de quoi le passant mourut sur-le-champ : *car*, ajoute savamment l'auteur, *l'anatomie nous apprend qu'un homme sans langue ne saurait vivre*. En vérité, si Eusèbe a écrit de pareilles fadaïses, si on ne les a point ajoutées à ses écrits, quel fond peut-on faire sur son Histoire ?

On nous donne le martyr de sainte Félicité et de ses sept enfants, envoyés, dit-on, à la mort par le sage et pieux Antonin, sans nommer l'auteur de la relation.

Il est bien vraisemblable que quelque auteur plus zélé que vrai a voulu imiter l'histoire des Machabées. C'est ainsi que commence la relation : « Sainte Félicité était Romaine, elle vivait sous le règne d'Antonin » ; il est clair, par ces paroles, que l'auteur n'était pas contemporain de sainte Félicité. Il dit que le préteur les jugea sur son tribunal dans le champ de Mars ; mais le préfet de Rome tenait son tribunal au Capitole, et non au champ de Mars, qui, après avoir servi à tenir les comices, servait alors aux revues des soldats, aux courses, aux jeux militaires : cela seul démontre la supposition.

Il est dit encore qu'après le jugement, l'empereur commit à différents juges le soin de faire exécuter l'arrêt : ce qui est entièrement contraire à toutes les formalités de ces temps-là et à celles de tous les temps.

Il y a de même un saint Hippolyte, que l'on suppose traîné par des chevaux, comme Hippolyte, fils de Thésée. Ce supplice ne fut jamais connu des anciens Romains, et la seule ressemblance du nom a fait inventer cette fable.

Observez encore que dans les relations des martyres, composées uniquement par les chrétiens mêmes, on voit presque toujours une foule de chrétiens venir librement dans la prison du condamné, le suivre au supplice, recueillir son sang, ensevelir son corps, faire des miracles avec les reliques. Si c'était la religion seule qu'on eût persécutée, n'aurait-on pas immolé ces chrétiens déclarés qui assistaient leurs frères condamnés, et qu'on accusait d'opérer des enchantements avec les restes des corps martyrisés ? Ne les aurait-on pas traités comme nous avons traité les vaudois, les albigeois, les hussites, les différentes sectes des protestants ? Nous les avons égorgés, brûlés en foule, sans distinction ni d'âge ni de sexe. Y a-t-il, dans les relations avérées

des persécutions anciennes, un seul trait qui approche de la Saint-Barthélemy et des massacres d'Irlande? Y en a-t-il un seul qui ressemble à la fête annuelle qu'on célèbre encore dans Toulouse, fête cruelle, fête abolissable à jamais, dans laquelle un peuple entier remercie Dieu en procession, et se félicite d'avoir égorgé, il y a deux cents ans¹, quatre mille de ses concitoyens?

Je le dis avec horreur, mais avec vérité : c'est nous, chrétiens, c'est nous qui avons été persécuteurs, bourreaux, assassins ! Et de qui ? de nos frères. C'est nous qui avons détruit cent villes, le crucifix ou la Bible à la main, et qui n'avons cessé de répandre le sang et d'allumer des bûchers, depuis le règne de Constantin jusqu'aux fureurs des cannibales qui habitaient les Cévennes : fureurs qui, grâce au ciel, ne subsistent plus aujourd'hui.

Nous envoyons encore quelquefois à la potence de pauvres gens du Poitou, du Vivarais, de Valence, de Montauban. Nous avons pendu, depuis 1745, huit personnages de ceux qu'on appelle *prédicants* ou *ministres de l'Évangile*, qui n'avaient d'autre crime que d'avoir prié Dieu pour le roi en patois, et d'avoir donné une goutte de vin et un morceau de pain levé à quelques paysans imbéciles. On ne sait rien de cela dans Paris, où le plaisir est la seule chose importante, où l'on ignore tout ce qui se passe en province et chez les étrangers. Ces procès se font en une heure, et plus vite qu'on ne juge un déserteur. Si le roi en était instruit, il ferait grâce.

On ne traite ainsi les prêtres catholiques en aucun pays protestant. Il y a plus de cent prêtres catholiques en Angleterre et en Irlande ; on les connaît, on les a laissés vivre très-paisiblement dans la dernière guerre².

Serons-nous toujours les derniers à embrasser les opinions saines des autres nations ? Elles se sont corrigées : quand nous corrigerons-nous ? Il a fallu soixante ans pour nous faire adopter ce que Newton avait démontré³ ; nous commençons à peine à oser sauver la vie à nos enfants par l'inoculation⁴ ; nous ne pratiquons que depuis très-peu de temps les vrais principes de l'agriculture ; quand commencerons-nous à pratiquer les vrais prin-

1. Voyez pages 20 et 21.

2. La guerre de Sept ans, terminée par le traité du 10 février 1763 ; voyez tome XV, page 373.

3. La grande loi de l'attraction ; voyez tome XIV, page 561 ; et XXII, 132 et 527.

4. Le parlement de Paris avait, le 8 juin 1763, rendu un arrêt contre l'inoculation ; voyez tome XXIV, page 467.

cipes de l'humanité ? et de quel front pouvons-nous reprocher aux païens d'avoir fait des martyrs, tandis que nous avons été coupables de la même cruauté dans les mêmes circonstances ?

Accordons que les Romains ont fait mourir une multitude de chrétiens pour leur seule religion : en ce cas, les Romains ont été très-condamnables. Voudrions-nous commettre la même injustice ? Et quand nous leur reprochons d'avoir persécuté, voudrions-nous être persécuteurs ?

S'il se trouvait quelqu'un assez dépourvu de bonne foi, ou assez fanatique, pour me dire ici : Pourquoi venez-vous développer nos erreurs et nos fautes ? pourquoi détruire nos faux miracles et nos fausses légendes ? Elles sont l'aliment de la piété de plusieurs personnes ; il y a des erreurs nécessaires ; n'arrachez pas du corps un ulcère invétéré qui entraînerait avec lui la destruction du corps : voici ce que je lui répondrais.

Tous ces faux miracles par lesquels vous ébranlez la foi qu'on doit aux véritables, toutes ces légendes absurdes que vous ajoutez aux vérités de l'Évangile, éteignent la religion dans les cœurs ; trop de personnes qui veulent s'instruire, et qui n'ont pas le temps de s'instruire assez, disent : Les maîtres de ma religion m'ont trompé, il n'y a donc point de religion ; il vaut mieux se jeter dans les bras de la nature que dans ceux de l'erreur ; j'aime mieux dépendre de la loi naturelle que des inventions des hommes. D'autres ont le malheur d'aller encore plus loin : ils voient que l'imposture leur a mis un frein, et ils ne veulent pas même du frein de la vérité, ils penchent vers l'athéisme ; on devient dépravé parce que d'autres ont été fourbes et cruels.

Voilà certainement les conséquences de toutes les fraudes pieuses et de toutes les superstitions. Les hommes d'ordinaire ne raisonnent qu'à demi ; c'est un très-mauvais argument que de dire : Voragine, l'auteur de *la Légende dorée*¹, et le jésuite Ribadeneira, compilateur de *la Fleur des saints*², n'ont dit que des sottises : donc il n'y a point de Dieu ; les catholiques ont égorgé un certain nombre de huguenots, et les huguenots à leur tour ont assassiné un certain nombre de catholiques : donc il n'y a point de Dieu ; on s'est servi de la confession, de la communion, et de tous les sacrements, pour commettre les crimes les plus horribles : donc il n'y a point de Dieu. Je conclurais au contraire : oracl iy n un

1. Voyez, tome XIII, la note 2 de la page 175.

2. Voyez, tome X, une note du *Russe à Paris* et une du *Marseillais et le Lion* ; tome XVIII, page 491, et tome XXI, page 304.

Dieu qui, après cette vie passagère, dans laquelle nous l'avons tant méconnu, et tant commis de crimes en son nom, daignera nous consoler de tant d'horribles malheurs : car, à considérer les guerres de religion, les quarante schismes des papes, qui ont presque tous été sanglants; les impostures, qui ont presque toutes été funestes; les haines irréconciliables allumées par les différentes opinions; à voir tous les maux qu'a produits le faux zèle, les hommes ont eu longtemps leur enfer dans cette vie.

CHAPITRE XI.

ABUS DE L'INTOLÉRANCE.

Mais quoi ! sera-t-il permis à chaque citoyen de ne croire que sa raison, et de penser ce que cette raison éclairée ou trompée lui dictera ? Il le faut bien ¹, pourvu qu'il ne trouble point l'ordre : car il ne dépend pas de l'homme de croire ou de ne pas croire, mais il dépend de lui de respecter les usages de sa patrie; et si vous disiez que c'est un crime de ne pas croire à la religion dominante, vous accuseriez donc vous-même les premiers chrétiens vos pères, et vous justifieriez ceux que vous accusez de les avoir livrés aux supplices.

Vous répondez que la différence est grande, que toutes les religions sont les ouvrages des hommes, et que l'Église catholique, apostolique et romaine, est seule l'ouvrage de Dieu. Mais en bonne foi, parce que notre religion est divine doit-elle régner par la haine, par les fureurs, par les exils, par l'enlèvement des biens, les prisons, les tortures, les meurtres, et par les actions de grâces rendues à Dieu pour ces meurtres ? Plus la religion chrétienne est divine, moins il appartient à l'homme de la commander; si Dieu l'a faite, Dieu la soutiendra sans vous. Vous savez que l'intolérance ne produit que des hypocrites ou des rebelles : quelle funeste alternative ! Enfin voudriez-vous soutenir par des bourreaux la religion d'un Dieu que des bourreaux ont fait périr, et qui n'a prêché que la douceur et la patience ?

Voyez, je vous prie, les conséquences affreuses du droit de l'intolérance. S'il était permis de dépouiller de ses biens, de jeter dans les cachots, de tuer un citoyen qui, sous un tel degré de latitude, ne professerait pas la religion admise sous ce degré,

1. Voyez l'excellente Lettre de Locke sur la tolérance. (*Note de Voltaire.*)

quelle exception exempterait les premiers de l'État des mêmes peines? La religion lie également le monarque et les mendiants : aussi plus de cinquante docteurs ou moines ont affirmé cette horreur monstrueuse qu'il était permis de déposer, de tuer les souverains qui ne penseraient pas comme l'Église dominante ; et les parlements du royaume n'ont cessé de proscrire ces abominables décisions d'abominables théologiens¹.

Le sang de Henri le Grand fumait encore quand le parlement de Paris donna un arrêt qui établissait l'indépendance de la couronne comme une loi fondamentale. Le cardinal Duperron, qui devait la pourpre à Henri le Grand², s'éleva, dans les états de 1614, contre l'arrêt du parlement, et le fit supprimer. Tous les journaux du temps rapportent les termes dont Duperron se servit dans ses harangues : « Si un prince se faisait arien, dit-il, on serait bien obligé de le déposer. »

1. Le jésuite Busembaum, commenté par le jésuite Lacroix, dit « qu'il est permis de tuer un prince excommunié par le pape, dans quelque pays qu'on trouve ce prince, parce que l'univers appartient au pape, et que celui qui accepte cette commission fait une œuvre charitable ». C'est cette proposition, inventée dans les petites-maisons de l'enfer, qui a le plus soulevé toute la France contre les jésuites. On leur a reproché alors plus que jamais ce dogme, si souvent enseigné par eux, et si souvent désavoué. Ils ont cru se justifier en montrant à peu près les mêmes décisions dans saint Thomas et dans plusieurs jacobins (voyez, si vous pouvez, la *Lettre d'un homme du monde à un théologien, sur saint Thomas*; c'est une brochure de jésuite, de 1762). En effet, saint Thomas d'Aquin, docteur angélique, interprète de la volonté divine (ce sont ses titres), avance qu'un prince apostat perd son droit à la couronne, et qu'on ne doit plus lui obéir; que l'Église peut le punir de mort (livre II, part. 2, quest. 12); qu'on n'a toléré l'empereur Julien que parce qu'on n'était pas le plus fort (livre II, part. 2, quest. 12); que de droit on doit tuer tout hérétique (livre II, part. 2, quest. 11 et 12); que ceux qui délivrent le peuple d'un prince qui gouverne tyranniquement sont très-louables, etc., etc. On respecte fort l'ange de l'école; mais si, dans les temps de Jacques Clément, son confrère, et du feuillant Ravaillac, il était venu soutenir en France de telles propositions, comment aurait-on traité l'ange de l'école?

Il faut avouer que Jean Gerson, chancelier de l'Université, alla encore plus loin que saint Thomas, et le cordelier Jean Petit, infiniment plus loin que Gerson. Plusieurs cordeliers soutinrent les horribles thèses de Jean Petit. Il faut avouer que cette doctrine diabolique du régicide vient uniquement de la folle idée où ont été longtemps presque tous les moines que le pape est un Dieu en terre, qui peut disposer à son gré du trône et de la vie des rois. Nous avons été en cela fort au-dessous de ces Tartares qui croient le grand-lama immortel : il leur distribue sa chaise percée; ils font sécher ces reliques, les enchâssent, et les baisent dévotement. Pour moi, j'avoue que j'aimerais mieux, pour le bien de la paix, porter à mon cou de telles reliques que de croire que le pape ait le moindre droit sur le temporel des rois, ni même sur le mien, en quelque cas que ce puisse être. (*Note de Voltaire.*) — Il a été parlé du jésuite Busembaum dans une note, tome XII, page 559.

2. Voyez tome XII, page 574; et XVI, 12.

Non assurément, monsieur le cardinal. On veut bien adopter votre supposition chimérique qu'un de nos rois, ayant lu l'histoire des conciles et des pères, frappé d'ailleurs de ces paroles : *Mon père est plus grand que moi*¹, les prenant trop à la lettre et balançant entre le concile de Nicée et celui de Constantinople, se déclarât pour Eusèbe de Nicomédie : je n'en obéirai pas moins à mon roi, je ne me croirai pas moins lié par le serment que je lui ai fait; et si vous osiez vous soulever contre lui, et que je fusse un de vos juges, je vous déclarerais criminel de lèse-majesté.

Duperron poussa plus loin la dispute, et je l'abrège. Ce n'est pas ici le lieu d'approfondir ces chimères révoltantes; je me bornerai à dire, avec tous les citoyens, que ce n'est point parce que Henri IV fut sacré à Chartres qu'on lui devait obéissance, mais parce que le droit incontestable de la naissance donnait la couronne à ce prince, qui la méritait par son courage et par sa bonté.

Qu'il soit donc permis de dire que tout citoyen doit hériter, par le même droit, des biens de son père, et qu'on ne voit pas qu'il mérite d'en être privé, et d'être traîné au gibet, parce qu'il sera du sentiment de Ratram² contre Paschase Ratbert, et de Bérenger³ contre Scot.

On sait que tous nos dogmes n'ont pas toujours été clairement expliqués et universellement reçus dans notre Église. Jésus-Christ ne nous ayant point dit comment procédait le Saint-Esprit, l'Église latine crut longtemps avec la grecque qu'il ne procédait que du Père : enfin elle ajouta au symbole qu'il procédait aussi du Fils. Je demande si, le lendemain de cette décision, un citoyen qui s'en serait tenu au symbole de la veille eût été digne de mort? La cruauté, l'injustice, seraient-elles moins grandes de punir aujourd'hui celui qui penserait comme on pensait autrefois? Était-on coupable, du temps d'Honorius I^{er}, de croire que Jésus n'avait pas deux volontés?

Il n'y a pas longtemps que l'immaculée conception est établie : les dominicains n'y croient pas encore. Dans quel temps les dominicains commenceront-ils à mériter des peines dans ce monde et dans l'autre?

Si nous devons apprendre de quelqu'un à nous conduire

1. Jean, xiv, 28.

2. Voyez tome XI, page 381.

3. *Ibid.*, page 382.

dans nos disputes interminables, c'est certainement des apôtres et des évangélistes. Il y avait de quoi exciter un schisme violent entre saint Paul et saint Pierre. Paul dit expressément dans son *Épître aux Galates* ¹ qu'il résista en face à Pierre parce que Pierre était répréhensible, parce qu'il usait de dissimulation aussi bien que Barnabé, parce qu'ils mangeaient avec les Gentils avant l'arrivée de Jacques, et qu'ensuite ils se retirèrent secrètement, et se séparèrent des Gentils de peur d'offenser les circoncis. « Je vis, ajoute-t-il, qu'ils ne marchaient pas droit selon l'Évangile ; je dis à Céphas : Si vous, Juif, vivez comme les Gentils, et non comme les Juifs, pourquoi obligez-vous les Gentils à judaïser ? »

C'était là un sujet de querelle violente. Il s'agissait de savoir si les nouveaux chrétiens judaïseraient ou non. Saint Paul alla dans ce temps-là même sacrifier dans le temple de Jérusalem. On sait que les quinze premiers évêques de Jérusalem furent des Juifs circoncis, qui observèrent le sabbat, et qui s'abstinrent des viandes défendues. Un évêque espagnol ou portugais qui se ferait circoncire, et qui observerait le sabbat, serait brûlé dans un *auto-da-fé*. Cependant la paix ne fut altérée, pour cet objet fondamental, ni parmi les apôtres, ni parmi les premiers chrétiens.

Si les évangélistes avaient ressemblé aux écrivains modernes, ils avaient un champ bien vaste pour combattre les uns contre les autres. Saint Matthieu ² compte vingt-huit générations depuis David jusqu'à Jésus; saint Luc ³ en compte quarante et une, et ces générations sont absolument différentes ⁴. On ne voit pourtant nulle dissension s'élever entre les disciples sur ces contrariétés apparentes, très-bien conciliées par plusieurs Pères de l'Église. La charité ne fut point blessée, la paix fut conservée. Quelle plus grande leçon de nous tolérer dans nos disputes, et de nous humilier dans tout ce que nous n'entendons pas !

Saint Paul, dans son *Épître* à quelques juifs de Rome convertis au christianisme, emploie toute la fin du troisième chapitre à dire que la seule foi glorifie, et que les œuvres ne justifient personne. Saint Jacques, au contraire, dans son *Épître* aux douze tribus dispersées par toute la terre, chapitre II, ne cesse de dire qu'on ne peut être sauvé sans les œuvres. Voilà ce qui a séparé deux grandes communions parmi nous ⁵, et ce qui ne divisa point les apôtres.

1. II, 14.

2. I, 17.

3. III, 23-31.

4. Voyez l'article GÉNÉALOGIE, tome XIX, page 217.

5. Catholiques et protestants.

Si la persécution contre ceux avec qui nous disputons était une action sainte, il faut avouer que celui qui aurait fait tuer le plus d'hérétiques serait le plus grand saint du paradis. Quelle figure y ferait un homme qui se serait contenté de dépouiller ses frères, et de les plonger dans des cachots, auprès d'un zèle qui en aurait massacré des centaines le jour de la Saint-Barthélemy? En voici la preuve.

Le successeur de saint Pierre et son consistoire ne peuvent errer ; ils approuvèrent, célébrèrent, consacrèrent, l'action de la Saint-Barthélemy¹ : donc cette action était très-sainte ; donc de deux assassins égaux en piété, celui qui aurait éventré vingt-quatre femmes grosses huguenotes doit être élevé en gloire du double de celui qui n'en aura éventré que douze. Par la même raison, les fanatiques des Cévennes devaient croire qu'ils seraient élevés en gloire à proportion du nombre des prêtres, des religieux, et des femmes catholiques qu'ils auraient égorgés. Ce sont là d'étranges titres pour la gloire éternelle.

CHAPITRE XII.

SI L'INTOLÉRANCE FUT DE DROIT DIVIN DANS LE JUDAÏSME,
ET SI ELLE FUT TOUJOURS MISE EN PRATIQUE.

On appelle, je crois, *droit divin* les préceptes que Dieu a donnés lui-même. Il voulut que les Juifs mangeassent un agneau cuit avec des laitues², et que les convives le mangeassent debout, un bâton à la main³, en commémoration du *Phasé*⁴ ; il ordonna que la consécration du grand prêtre se ferait en mettant du sang⁵ à son oreille droite, à sa main droite et à son pied droit, coutumes extraordinaires pour nous, mais non pas pour l'antiquité ; il voulut qu'on chargeât le bouc *Hazazel* des iniquités du peuple⁶ ; il défendit qu'on se nourrit⁷ de poissons sans écailles, de pores, de lièvres, de hérissons, de hiboux, de griffons, d'ixions, etc.

1. Voyez tome XV, page 520.

2. *Exode*, XII, 8.

3. *Ibid.*, II.

4. *Pascha*, la Pâque, fête annuelle des Juifs, en mémoire de leur sortie d'Égypte.

5. *Lévitique*, XIII, 23.

6. *Ibid.*, XVI, 22.

7. *Deutéronome*, ch. XIV. (*Note de Voltaire.*)

Il institua les fêtes, les cérémonies. Toutes ces choses, qui semblaient arbitraires aux autres nations, et soumises au droit positif, à l'usage, étant commandées par Dieu même, devenaient un droit divin pour les Juifs, comme tout ce que Jésus-Christ, fils de Marie, fils de Dieu, nous a commandé, est de droit divin pour nous.

Gardons-nous de rechercher ici pourquoi Dieu a substitué une loi nouvelle à celle qu'il avait donnée à Moïse, et pourquoi il avait commandé à Moïse plus de choses qu'au patriarche Abraham, et plus à Abraham qu'à Noé¹. Il semble qu'il daigne

1. Dans l'idée que nous avons de faire sur cet ouvrage quelques notes utiles, nous remarquerons ici qu'il est dit que Dieu fit une alliance avec Noé et avec tous les animaux; et cependant il permet à Noé de *manger de tout ce qui a vie et mouvement*; il excepte seulement le sang, dont il ne permet pas qu'on se nourrisse. Dieu ajoute [*Genèse*, ix, 5] « qu'il tirera vengeance de tous les animaux qui ont répandu le sang de l'homme ».

On peut inférer de ces passages et de plusieurs autres ce que toute l'antiquité a toujours pensé jusqu'à nos jours, et ce que tous les hommes sensés pensent, que les animaux ont quelque connaissance. Dieu ne fait point un pacte avec les arbres et avec les pierres, qui n'ont point de sentiment; mais il en fait un avec les animaux, qu'il a daigné douer d'un sentiment souvent plus exquis que le nôtre, et de quelques idées nécessairement attachées à ce sentiment. C'est pourquoi il ne veut pas qu'on ait la barbarie de se nourrir de leur sang, parce qu'en effet le sang est la source de la vie, et par conséquent du sentiment. Privez un animal de tout son sang, tous ses organes restent sans action. C'est donc avec très-grande raison que l'Écriture dit en cent endroits que l'âme, c'est-à-dire ce qu'on appelait l'*âme sensitive*, est dans le sang; et cette idée si naturelle a été celle de tous les peuples.

C'est sur cette idée qu'est fondée la commisération que nous devons avoir pour les animaux. Des sept préceptes des Noachides, admis chez les Juifs, il y en a un qui défend de manger le membre d'un animal en vie. Ce précepte prouve que les hommes avaient eu la cruauté de mutiler les animaux pour manger leurs membres coupés, et qu'ils les laissaient vivre pour se nourrir successivement des parties de leurs corps. Cette coutume subsista en effet chez quelques peuples barbares, comme on le voit par les sacrifices de l'île de Chio, à Bacchus Omadios, le mangeur de chair crue. Dieu, en permettant que les animaux nous servent de pâture, recommande donc quelque humanité envers eux. Il faut convenir qu'il y a de la barbarie à les faire souffrir; il n'y a certainement que l'usage qui puisse diminuer en nous l'horreur naturelle d'égorger un animal que nous avons nourri de nos mains. Il y a toujours eu des peuples qui s'en sont fait un grand scrupule : ce scrupule dure encore dans la presqu'île de l'Inde; toute la secte de Pythagore, en Italie et en Grèce, s'abstint constamment de manger de la chair. Porphyre, dans son livre de l'*Abstinence*, reproche à son disciple de n'avoir quitté sa secte que pour se livrer à son appétit barbare.

Il faut, ce me semble, avoir renoncé à la lumière naturelle, pour oser avancer que les bêtes ne sont que des machines. Il y a une contradiction manifeste à convenir que Dieu a donné aux bêtes tous les organes du sentiment, et à soutenir qu'il ne leur a point donné de sentiment.

Il me paraît encore qu'il faut n'avoir jamais observé les animaux pour ne pas distinguer chez eux les différentes voix du besoin, de la souffrance, de la joie; de

se proportionner aux temps et à la population du genre humain : c'est une gradation paternelle ; mais ces abîmes sont trop profonds pour notre débile vue. Tenons-nous dans les bornes de notre sujet ; voyons d'abord ce qu'était l'intolérance chez les Juifs.

Il est vrai que, dans l'*Exode*, les *Nombres*, le *Lévitique*, le *Deutéronome*, il y a des lois très-sévères sur le culte, et des châtimens plus sévères encore. Plusieurs commentateurs ont de la peine à concilier les récits de Moïse avec les passages de Jérémie et d'Amos, et avec le célèbre discours de saint Étienne, rapporté dans les *Actes des apôtres*. Amos dit ¹ que les Juifs adorèrent toujours dans le désert Moloch, Rempham, et Kium. Jérémie dit expressément ² que Dieu ne demanda aucun sacrifice à leurs pères quand ils sortirent d'Égypte. Saint Étienne, dans son discours aux Juifs, s'exprime ainsi : « Ils adorèrent l'armée du ciel ³ ; ils n'offrirent ni sacrifices ni hosties dans le désert pendant quarante ans ; ils portèrent le tabernacle du dieu Moloch, et l'astre de leur dieu Rempham. »

D'autres critiques infèrent du culte de tant de dieux étrangers que ces dieux furent tolérés par Moïse, et ils citent en preuves ces paroles du *Deutéronome* ⁴ : « Quand vous serez dans la terre de Chanaan, vous ne ferez point comme nous faisons aujourd'hui, où chacun fait ce qui lui semble bon ⁵. »

la crainte, de l'amour, de la colère, et de toutes leurs affections ; il serait bien étrange qu'ils exprimassent si bien ce qu'ils ne sentiraient pas.

Cette remarque peut fournir beaucoup de réflexions aux esprits exercés sur le pouvoir et la bonté du Créateur, qui daigne accorder la vie, le sentiment, les idées, la mémoire, aux êtres que lui-même a organisés de sa main toute-puissante. Nous ne savons ni comment ces organes se sont formés, ni comment ils se développent, ni comment on reçoit la vie, ni par quelles lois les sentimens, les idées, la mémoire, la volonté, sont attachés à cette vie : et dans cette profonde et éternelle ignorance, inhérente à notre nature, nous disputons sans cesse, nous nous persécutons les uns les autres, comme les taureaux qui se battent avec leurs cornes sans savoir pourquoi et comment ils ont des cornes. (*Note de Voltaire.*)

1. Amos, ch. v, v. 26. (*Id.*)

2. Jérém., ch. vii, v. 22. (*Id.*)

3. Act., ch. vii, v. 42-43. (*Id.*)

4. Deuté., ch. xii, v. 8. (*Id.*)

5. Plusieurs écrivains conclurent témérairement de ce passage que le chapitre concernant le veau d'or (qui n'est autre chose que le dieu Apis) a été ajouté aux livres de Moïse, ainsi que plusieurs autres chapitres.

Aben-Hezra fut le premier qui crut prouver que le *Pentateuque* avait été rédigé du temps des rois. Wollaston, Collins, Tindal, Shaftesbury, Bolingbroke, et beaucoup d'autres, ont allégué que l'art de graver ses pensées sur la pierre polie, sur la brique, sur le plomb ou sur le bois, était alors la seule manière d'écrire ; ils disent que du temps de Moïse les Chaldéens et les Égyptiens n'écrivaient pas autrement ; qu'on ne pouvait alors graver que d'une manière très-abrégée, et en

Ils appuient leur sentiment sur ce qu'il n'est parlé d'aucun acte religieux du peuple dans le désert: point de pâque célébrée, point de pentecôte, nulle mention qu'on ait célébré la fête des

hiéroglyphes, la substance des choses qu'on voulait transmettre à la postérité, et non pas des histoires détaillées; qu'il n'était pas possible de graver de gros livres dans un désert où l'on changeait si souvent de demeure, où l'on n'avait personne qui pût ni fournir des vêtements, ni les tailler, ni même raccommo-der les sandales, et où Dieu fut obligé de faire un miracle de quarante années [*Deutéronome*, viii, 5] pour conserver les vêtements et les chaussures de son peuple. Ils disent qu'il n'est pas vraisemblable qu'on eût tant de graveurs de caractères, lorsqu'on manquait des arts les plus nécessaires, et qu'on ne pouvait même faire du pain; et si on leur dit que les colonnes du tabernacle étaient d'airain, et les chapiteaux d'argent massif, ils répondent que l'ordre a pu en être donné dans le désert, mais qu'il ne fut exécuté que dans des temps plus heureux.

Ils ne peuvent concevoir que ce peuple pauvre ait demandé un veau d'or massif [*Exode*, xxxii, 1] pour l'adorer au pied de la montagne même où Dieu parlait à Moïse, au milieu des foudres et des éclairs que ce peuple voyait [*Exode*, xix, 18-19], et au son de la trompette céleste qu'il entendait. Ils s'étonnent que la veille du jour même où Moïse descendit de la montagne, tout ce peuple se soit adressé au frère de Moïse pour avoir ce veau d'or massif. Comment Aaron le jeta-t-il en fonte en un seul jour [*Exode*, xxxii, 4]? comment ensuite Moïse le réduisit-il en poudre [*Exode*, xxxii, 20]? Ils disent qu'il est impossible à tout artiste de faire en moins de trois mois une statue d'or, et que, pour la réduire en poudre qu'on puisse avaler, l'art de la chimie la plus savante ne suffit pas: ainsi la prévarication d'Aaron et l'opération de Moïse auraient été deux miracles.

L'humanité, la bonté de cœur, qui les trompent, les empêchent de croire que Moïse ait fait égorger vingt-trois mille personnes [*Exode*, xxxii, 28] pour expier ce péché; ils n'imaginent pas que vingt-trois mille hommes se soient ainsi laissés massacrer par des lévites, à moins d'un troisième miracle. Enfin ils trouvent étrange qu'Aaron, le plus coupable de tous, ait été récompensé du crime dont les autres étaient si horriblement punis [*Exode*, xxxiii, 19; et *Lévitique*, viii, 2], et qu'il ait été fait grand prêtre, tandis que les cadavres de vingt-trois mille de ses frères sanglants étaient entassés au pied de l'autel où il allait sacrifier.

Ils font les mêmes difficultés sur les vingt-quatre mille Israélites massacrés par l'ordre de Moïse [*Nombres*, xxv, 9], pour expier la faute d'un seul qu'on avait surpris avec une fille madianite. On voit tant de rois juifs, et surtout Salomon, épouser impunément des étrangères que ces critiques ne peuvent admettre que l'alliance d'une Madianite ait été un si grand crime: Ruth était Moabite, quoique sa famille fut originaire de Bethléem; la sainte Écriture l'appelle toujours Ruth la Moabite: cependant elle alla se mettre dans le lit de Booz par le conseil de sa mère; elle en reçut six boisseaux d'orge, l'épousa ensuite, et fut l'aïeule de David. Rahab était non-seulement étrangère, mais une femme publique; la *Vulgate* ne lui donne d'autre titre que celui de *meretrix* [*Josué*, vi, 17]; elle épousa Salmon, prince de Juda; et c'est encore de ce Salmon que David descend. On regarde même Rahab comme la figure de l'Église chrétienne: c'est le sentiment de plusieurs Pères, et surtout d'Origène dans sa septième homélie sur Josué.

Beth-sabée, femme d'Urie, de laquelle David eut Salomon, était Éthienne. Si vous remontez plus haut, le patriarche Juda épousa une femme chananéenne; ses enfants eurent pour femme Thamar, de la race d'Aram: cette femme, avec laquelle Juda commit, sans le savoir, un inceste, n'était pas de la race d'Israël.

Ainsi notre Seigneur Jésus-Christ daigna s'incarner chez les Juifs dans une

tabernacles, nulle prière publique établie; enfin la circoncision, ce sceau de l'alliance de Dieu avec Abraham, ne fut point pratiquée.

famille dont cinq étrangères étaient la tige, pour faire voir que les nations étrangères auraient part à son héritage.

Le rabbin Aben-Hezra fut, comme on l'a dit [page 67], le premier qui osa prétendre que le *Pentateuque* avait été rédigé longtemps après Moïse: il se fonde sur plusieurs passages. « Le Chananéen [*Genèse*, xv, 6] était alors dans ce pays. La montagne de Moria [II. *Paralip.*, iii, 1], appelée la *montagne de Dieu*. Le lit de Og, roi de Bazan, se voit encore en Rabath, et il appela tout ce pays de Bazan les villages de Jaïr, jusqu'aujourd'hui. Il ne s'est jamais vu de prophète en Israël comme Moïse. Ce sont ici les rois qui ont régné en Édom [*Genèse*, xxxvi, 31] avant qu'aucun roi régnât sur Israël. » Il prétend que ces passages, où il est parlé de choses arrivées après Moïse, ne peuvent être de Moïse. On répond à ces objections que ces passages sont des notes ajoutées longtemps après par les copistes.

Newton, de qui d'ailleurs on ne doit prononcer le nom qu'avec respect, mais qui a pu se tromper puisqu'il était homme, attribue, dans son introduction à ses Commentaires sur Daniel et sur saint Jean, les livres de Moïse, de Josué, et des Juges, à des auteurs sacrés très-postérieurs: il se fonde sur le chap. xxxvi de la *Genèse*; sur quatre chapitres des Juges, xvii, xviii, xix, xxi; sur Samuel, chapitre viii; sur les Chroniques, chap. ii; sur le livre de Ruth, chap. iv. En effet, si dans le chap. xxxvi de la *Genèse* il est parlé des rois, s'il en est fait mention dans les livres des Juges, si dans le livre de Ruth il est parlé de David, il semble que tous ces livres aient été rédigés du temps des rois. C'est aussi le sentiment de quelques théologiens, à la tête desquels est le fameux Leclerc. Mais cette opinion n'a qu'un petit nombre de sectateurs dont la curiosité sonde ces abîmes. Cette curiosité, sans doute, n'est pas au rang des devoirs de l'homme. Lorsque les savants et les ignorants, les princes et les bergers paraîtront après cette courte vie devant le maître de l'éternité, chacun de nous alors voudra être juste, humain, compatissant, généreux; nul ne se vantera d'avoir su précisément en quelle année le *Pentateuque* fut écrit, et d'avoir démêlé le texte des notes qui étaient en usage chez les scribes. Dieu ne nous demandera pas si nous avons pris parti pour les Massorètes contre le *Talmud*, si nous n'avons jamais pris un *caph* pour un *beth*, un *yod* pour un *vau*, un *daleth* pour un *res*: certes, il nous jugera sur nos actions, et non sur l'intelligence de la langue hébraïque. Nous nous en tenons fermement à la décision de l'Église, selon le devoir raisonnable d'un fidèle.

Finissons cette note par un passage important du *Lévitique*, livre composé après l'adoration du veau d'or. Il ordonne aux Juifs de ne plus adorer les veus, « les boues, avec lesquels même ils ont commis des abominations infâmes ». On ne sait si cet étrange culte venait d'Égypte, patrie de la superstition et du sortilège; mais on croit que la coutume de nos prétendus sorciers d'aller au sabbat, d'y adorer un bouc, et de s'abandonner avec lui à des turpitudes inconcevables, dont l'idée fait horreur, est venue des anciens Juifs: en effet, ce furent eux qui enseignèrent dans une partie de l'Europe la sorcellerie. Quel peuple! Une si étrange infamie semblait mériter un châtement pareil à celui que le veau d'or leur attira; et pourtant le législateur se contente de leur faire une simple défense. On ne rapporte ici ce fait que pour faire connaître la nation juive: il faut que la bestialité ait été commune chez elle, puisqu'elle est la seule nation connue chez qui les lois aient été forcées de prohiber un crime qui n'a été soupçonné ailleurs par aucun législateur.

Il est à croire que dans les fatigues et dans la pénurie que les Juifs avaient

Ils se prévalent encore de l'histoire de Josué. Ce conquérant dit aux Juifs¹ : « L'option vous est donnée : choisissez quel parti il vous plaira, ou d'adorer les dieux que vous avez servis dans le pays des Amorrhéens, ou ceux que vous avez reconnus en Mésopotamie. » Le peuple répond : « Il n'en sera pas ainsi, nous servirons Adonaï. » Josué leur répliqua : « Vous avez choisi vous-mêmes ; ôtez donc du milieu de vous les dieux étrangers. » Ils avaient donc eu incontestablement d'autres dieux qu'Adonaï sous Moïse.

Il est très-inutile de réfuter ici les critiques qui pensent que le *Pentateuque* ne fut pas écrit par Moïse ; tout a été dit dès longtemps sur cette matière ; et quand même quelque petite partie des livres de Moïse aurait été écrite du temps des juges ou des pontifes, ils n'en seraient pas moins inspirés et moins divins.

C'est assez, ce me semble, qu'il soit prouvé par la sainte Écriture que, malgré la punition extraordinaire attirée aux Juifs par le culte d'Apis, ils conservèrent longtemps une liberté entière : peut-être même que le massacre que fit Moïse de vingt-trois mille hommes pour le veau érigé par son frère lui fit comprendre qu'on ne gagnait rien par la rigueur, et qu'il fut obligé de fermer les yeux sur la passion du peuple pour les dieux étrangers.

² Lui-même semble bientôt transgresser la loi qu'il a donnée. Il a défendu tout simulacre, cependant il érige un serpent d'airain. La même exception à la loi se trouve depuis dans le temple de Salomon : ce prince fait sculpter³ douze bœufs qui soutiennent le grand bassin du temple ; des chérubins sont posés dans

essuyées dans les déserts de Pharan, d'Oreb, et de Cadès-Barné, l'espèce féminine, plus faible que l'autre, avait succombé. Il faut bien qu'en effet les Juifs manquassent de filles, puisqu'il leur est toujours ordonné, quand ils s'emparent d'un bourg ou d'un village, soit à gauche, soit à droite du lac Asphaltite, de tuer tout, excepté les filles nubiles.

Les Arabes qui habitent encore une partie de ces déserts stipulent toujours, dans les traités qu'ils font avec les caravanes, qu'on leur donnera des filles nubiles. Il est vraisemblable que les jeunes gens, dans ce pays affreux, poussèrent la dépravation de la nature humaine jusqu'à s'accoupler avec des chèvres, comme on le dit de quelques bergers de la Calabre.

Il reste maintenant à savoir si ces accouplements avaient produit des monstres, et s'il y a quelque fondement aux anciens contes des satyres, des faunes, des centaures, et des minotaures ; l'histoire le dit, la physique ne nous a pas encore éclairés sur cet article monstrueux. (*Note de Voltaire.*) — C'est à propos de cette note que l'abbé Guenée écrivit sa *Lettre du rabbin Aaron Mathathai à Guillaume Vadé.*

1. Josué, chap. xxiv, v. 15 et suiv. (*Note de Voltaire.*)

2. *Nomb.*, chap. xvi, v. 9. (*Id.*)

3. II. *Paralip.*, chap. iv.

l'arche ; ils ont une tête d'aigle et une tête de veau ; et c'est apparemment cette tête de veau mal faite, trouvée dans le temple par des soldats romains, qui fit croire longtemps que les Juifs adoraient un âne.

En vain le culte des dieux étrangers est défendu ; Salomon est paisiblement idolâtre. Jéroboam, à qui Dieu donna dix parts du royaume¹, fait ériger deux veaux d'or, et règne vingt-deux ans, en réunissant en lui les dignités de monarque et de pontife. Le petit royaume de Juda dresse sous Roboam² des autels étrangers et des statues. Le saint roi Asa ne détruit point les hauts lieux³. Le grand prêtre Urias érige dans le temple, à la place de l'autel des holocaustes, un autel du roi de Syrie⁴. On ne voit, en un mot, aucune contrainte sur la religion. Je sais que la plupart des rois juifs s'exterminèrent, s'assassinèrent les uns les autres ; mais ce fut toujours pour leur intérêt, et non pour leur croyance.

⁵ Il est vrai que parmi les prophètes il y en eut qui intéressèrent le ciel à leur vengeance : Élie fit descendre le feu céleste pour consumer les prêtres de Baal ; Élisée fit venir des ours⁶ pour dévorer quarante-deux petits enfants qui l'avaient appelé *tête chauve* ; mais ce sont des miracles rares, et des faits qu'il serait un peu dur de vouloir imiter.

On nous objecte encore que le peuple juif fut très-ignorant et très-barbare. Il est dit⁷ que, dans la guerre qu'il fit aux Madianites⁸, Moïse ordonna de tuer tous les enfants mâles et toutes les mères, et de partager le butin. Les vainqueurs trouvèrent dans le camp⁹ 675,000 brebis, 72,000 bœufs, 61,000 ânes, et 32,000 jeunes filles ; ils en firent le partage, et tuèrent tout le reste. Plusieurs commentateurs même prétendent que trente-deux filles furent immolées au Seigneur : « Cesserunt in partem Domini triginta duæ animæ¹⁰. »

1. II. *Rois*, XII, 28.

2. *Ibid.*, 31.

3. *Rois*, liv. III, chap. xv, v. 14 ; *Ibid.*, chap. XXII, v. 44. (*Note de Voltaire.*)

4. *Rois*, liv. IV, chap. xvi. (*Id.*)

5. *Ibid.*, liv. III, chap. XXIII, v. 38 et 40 ; *ibid.*, liv. IV, chap. II, v. 24. (*Id.*)

6. IV. *Rois*, II, 24.

7. *Nomb.*, chap. XXXI. (*Note de Voltaire.*)

8. Madian n'était point compris dans la terre promise : c'est un petit canton de l'Idumée, dans l'Arabie Pétrée ; il commence vers le septentrion au torrent d'Arnon, et finit au torrent de Zared, au milieu des rochers, et sur le rivage oriental du lac Asphaltite. Ce pays est habité aujourd'hui par une petite horde d'Arabes : il peut avoir huit lieues ou environ de long, et un peu moins en largeur. (*Id.*)

9. *Nombres*, XXXI, 32 et suiv.

10. *Nombres*, XXXI, 40.

En effet, les Juifs immolaient des hommes à la Divinité, témoin le sacrifice de Jephthé¹, témoin le roi Agag² coupé en

1. Il est certain par le texte [*Juges*, xi, 39] que Jephthé immola sa fille. « Dieu n'approuve pas ces dévouements, dit dom Calmet dans sa *Dissertation* sur le vœu de Jephthé; mais lorsqu'on les a faits, il veut qu'on les exécute, ne fût-ce que pour punir ceux qui les faisaient, ou pour réprimer la légèreté qu'on aurait eue à les faire, si on n'en avait pas craint l'exécution. » Saint Augustin et presque tous les Pères condamnent l'action de Jephthé : il est vrai que l'Écriture [*Juges*, xi, 29] dit qu'il fut rempli de l'esprit de Dieu; et saint Paul, dans son *Épître aux Hébreux*, chap. xi [verset 32], fait l'éloge de Jephthé; il le place avec Samuel et David.

Saint Jérôme, dans son *Épître* à Julien, dit : « Jephthé immola sa fille au Seigneur, et c'est pour cela que l'apôtre le compte parmi les saints. » Voilà de part et d'autre des jugements sur lesquels il ne nous est pas permis de porter le nôtre; on doit craindre même d'avoir un avis. (*Note de Voltaire.*)

2. On peut regarder la mort du roi Agag comme un vrai sacrifice. Saül avait fait ce roi des Amalécites prisonnier de guerre, et l'avait reçu à composition; mais le prêtre Samuel lui avait ordonné de ne rien épargner; il lui avait dit en propres mots [*I. Rois*, xv, 3] : « Tuez tout, depuis l'homme jusqu'à la femme, jusqu'aux petits enfants, et ceux qui sont encore à la mamelle.

« Samuel coupa le roi Agag en morceaux, devant le Seigneur, à Galgal.

« Le zèle dont ce prophète était animé, dit dom Calmet, lui mit l'épée en main dans cette occasion pour venger la gloire du Seigneur et pour confondre Saül. »

On voit, dans cette fatale aventure, un dévouement, un prêtre, une victime : c'était donc un sacrifice.

Tous les peuples dont nous avons l'histoire ont sacrifié des hommes à la Divinité, excepté les Chinois. Plutarque [*Quest. rom.* LXXXII] rapporte que les Romains même en immolèrent du temps de la république.

On voit, dans les *Commentaires de César* [*De Bello gall.*, I, XLIV], que les Germains allaient immoler les otages qu'il leur avait donnés, lorsqu'il délivra ces otages par sa victoire.

J'ai remarqué ailleurs [tome XI, page 161] que cette violation du droit des gens envers les otages de César, et ces victimes humaines immolées, pour comble d'horreur, par la main des femmes, dément un peu le panégyrique que Tacite fait des Germains, dans son traité *De Moribus Germanorum*. Il paraît que, dans ce traité, Tacite songe plus à faire la satire des Romains que l'éloge des Germains, qu'il ne connaissait pas.

Disons ici en passant que Tacite aimait encore mieux la satire que la vérité. Il veut rendre tout odieux, jusqu'aux actions indifférentes, et sa malignité nous plaît presque autant que son style, parce que nous aimons la médisance et l'esprit.

Revenons aux victimes humaines. Nos pères en immolaient aussi bien que les Germains : c'est le dernier degré de la stupidité de notre nature abandonnée à elle-même, et c'est un des fruits de la faiblesse de notre jugement. Nous dirons : Il faut offrir à Dieu ce qu'on a de plus précieux et de plus beau; nous n'avons rien de plus précieux que nos enfants; il faut donc choisir les plus beaux et les plus jeunes pour les sacrifier à la Divinité.

Philon dit que, dans la terre de Chanaan, on immolait quelquefois ses enfants avant que Dieu eût ordonné à Abraham de lui sacrifier son fils unique Isaac, pour éprouver sa foi.

Sanchoniathon, cité par Eusèbe, rapporte que les Phéniciens sacrifiaient dans les grands dangers le plus cher de leurs enfants, et qu'Ilus immola son fils Jéhud à peu

morceaux par le prêtre Samuel. Ézéchiël même leur promet¹, pour les encourager, qu'ils mangeront de la chair humaine : « Vous mangerez, dit-il, le cheval et le cavalier ; vous boirez le sang des princes. » Plusieurs commentateurs appliquent deux versets de cette prophétie aux Juifs mêmes, et les autres aux animaux carnassiers. On ne trouve, dans toute l'histoire de ce peuple, aucun trait de générosité, de magnanimité, de bienfaisance ; mais il s'échappe toujours, dans le nuage de cette barbarie si longue et si affreuse, des rayons d'une tolérance universelle.

Jephthé, inspiré de Dieu, et qui lui immola sa fille, dit aux Ammonites² : « Ce que votre dieu Chamos vous a donné ne vous appartient-il pas de droit ? Souffrez donc que nous prenions la terre que notre Dieu nous a promise. » Cette déclaration est précise : elle peut mener bien loin ; mais au moins elle est une preuve évidente que Dieu tolérait Chamos. Car la sainte Écriture ne dit pas : Vous pensez avoir droit sur les terres que vous dites vous avoir été données par le dieu Chamos ; elle dit positivement : « Vous avez droit, *tibi jure debentur* » ; ce qui est le vrai sens de ces paroles hébraïques : *Otho thirasch*.

L'histoire de Michas et du lévite, rapportée aux xvii^e et xviii^e chapitres du livre des Juges est bien encore une preuve incontestable de la tolérance et de la liberté la plus grande, admise alors chez les Juifs. La mère de Michas, femme fort riche d'Éphraïm, avait perdu onze cents pièces d'argent ; son fils les lui rendit : elle voua cet argent au Seigneur, et en fit faire des idoles ; elle bâtit une petite chapelle. Un lévite desservit la chapelle, moyennant dix pièces d'argent, une tunique, un manteau par année, et sa nourriture ; et Michas s'écria³ : « C'est maintenant que Dieu me fera du bien, puisque j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi. »

Cependant six cents hommes de la tribu de Dan, qui cherchaient à s'emparer de quelque village dans le pays, et à s'y établir, mais n'ayant point de prêtre lévite avec eux, et en ayant besoin pour que Dieu favorisât leur entreprise, allèrent chez Michas, et prirent son éphod, ses idoles ; et son lévite, malgré les remontrances de ce prêtre, et malgré les cris de Michas et de sa

près dans le temps que Dieu mit la foi d'Abraham à l'épreuve. Il est difficile de percer dans les ténèbres de cette antiquité ; mais il n'est que trop vrai que ces horribles sacrifices ont été presque partout en usage ; les peuples ne s'en sont défaits qu'à mesure qu'ils se sont policés : la politesse amène l'humanité. (*Note de Voltaire.*)

1. xxxix, 20, 18.

2. *Juges*, chap. xi, v. 24. (*Note de Voltaire.*)

3. *Juges*, chap. xvii, vers. dernier. (*Id.*)

mère. Alors ils allèrent avec assurance attaquer le village nommé Laïs, et y mirent tout à feu et à sang selon leur coutume. Ils donnèrent le nom de Dan à Laïs, en mémoire de leur victoire; ils placèrent l'idole de Michas sur un autel; et, ce qui est bien plus remarquable, Jonathan, petit-fils de Moïse, fut le grand prêtre de ce temple, où l'on adorait le Dieu d'Israël et l'idole de Michas.

Après la mort de Gédéon, les Hébreux adorèrent Baal-bérith pendant près de vingt ans, et renoncèrent au culte d'Adonaï, sans qu'aucun chef, aucun juge, aucun prêtre, criât vengeance. Leur crime était grand, je l'avoue; mais si cette idolâtrie même fut tolérée, combien les différences dans le vrai culte ont-elles dû l'être!

Quelques-uns donnent pour une preuve d'intolérance que le Seigneur lui-même ayant permis que son arche fût prise par les Philistins dans un combat, il ne punit les Philistins qu'en les frappant d'une maladie secrète ressemblant aux hémorroïdes, en renversant la statue de Dagon, et en envoyant une multitude de rats dans leurs campagnes; mais, lorsque les Philistins, pour apaiser sa colère, eurent renvoyé l'arche attelée de deux vaches qui nourrissaient leurs veaux, et offert à Dieu cinq rats d'or, et cinq anses d'or, le Seigneur fit mourir soixante et dix anciens d'Israël et cinquante mille hommes du peuple pour avoir regardé l'arche. On répond que le châtement du Seigneur ne tombe point sur une croyance, sur une différence dans le culte, ni sur aucune idolâtrie.

Si le Seigneur avait voulu punir l'idolâtrie, il aurait fait périr tous les Philistins qui osèrent prendre son arche, et qui adoraient Dagon; mais il fit périr cinquante mille soixante et dix hommes de son peuple, uniquement parce qu'ils avaient regardé son arche, qu'ils ne devaient pas regarder: tant les lois, les mœurs de ce temps, l'économie judaïque, diffèrent de tout ce que nous connaissons; tant les voies inscrutables de Dieu sont au-dessus des nôtres. « La rigueur exercée, dit le judicieux dom Calmet, contre ce grand nombre d'hommes ne paraîtra excessive qu'à ceux qui n'ont pas compris jusqu'à quel point Dieu voulait être craint et respecté parmi son peuple, et qui ne jugent des vues et des desseins de Dieu qu'en suivant les faibles lumières de leur raison. »

Dieu ne punit donc pas un culte étranger, mais une profanation du sien, une curiosité indiscrete, une désobéissance, peut-être même un esprit de révolte. On sent bien que de tels châ-

timents n'appartiennent qu'à Dieu dans la théocratie judaïque. On ne peut trop redire¹ que ces temps et ces mœurs n'ont aucun rapport aux nôtres.

Enfin lorsque, dans les siècles postérieurs, Naaman l'idolâtre demanda à Élisée s'il lui était permis de suivre son roi² dans le temple de Remmon, *et d'y adorer avec lui*, ce même Élisée, qui avait fait dévorer les enfants par les ours, ne lui répondit-il pas : *Allez en paix ?*

Il y a bien plus ; le Seigneur ordonna à Jérémie de se mettre des cordes au cou, des colliers³, et des jougs, de les envoyer aux

1. Voltaire le dit tome XIX, page 239, et dans plusieurs passages de *la Bible enfin expliquée* ; mais ces écrits sont postérieurs au *Traité sur la Tolérance*.

2. *Rois*, liv. IV, ch. v, v. 18 et 19. (*Note de Voltaire*.)

3. Ceux qui sont peu au fait des usages de l'antiquité, et qui ne jugent que d'après ce qu'ils voient autour d'eux, peuvent être étonnés de ces singularités ; mais il faut songer qu'alors dans l'Égypte, et dans une grande partie de l'Asie, la plupart des choses s'exprimaient par des figures, des hiéroglyphes, des signes, des types.

Les prophètes, qui s'appelaient les *royants* chez les Égyptiens et chez les Juifs, non-seulement s'exprimaient en allégories, mais ils figuraient par des signes les événements qu'ils annonçaient. Ainsi Isaïe, le premier des quatre grands prophètes juifs, prend un rouleau (chap. viii), et y écrit : « *Shas bas, butinez vite* » ; puis il s'approche de la prophétesse. Elle conçoit, et met au monde un fils qu'il appelle Maher-Salas-Has-bas : c'est une figure des maux que les peuples d'Égypte et d'Assyrie feront aux Juifs.

Ce prophète dit [vii, 15, 16, 18, 20] : « Avant que l'enfant soit en âge de manger du beurre et du miel, et qu'il sache réprover le mauvais et choisir le bon, la terre détestée par vous sera délivrée des deux rois ; le Seigneur sifflera aux mouches d'Égypte et aux abeilles d'Assur ; le Seigneur prendra un rasoir de louage, et en rasera toute la barbe et les poils des pieds du roi d'Assur. »

Cette prophétie des abeilles, de la barbe, et du poil des pieds rasés, ne peut être entendue que par ceux qui savent que c'était la coutume d'appeler les essaims au son du flageolet ou de quelque autre instrument champêtre ; que le plus grand affront qu'on pût faire à un homme était de lui couper la barbe ; qu'on appelait le *poil des pieds*, le poil du pubis ; que l'on ne rasait ce poil que dans les maladies immondes, comme celle de la lèpre. Toutes ces figures si étrangères à notre style ne signifient autre chose sinon que le Seigneur, dans quelques années, délivrera son peuple d'oppression.

Le même Isaïe (chap. xx) marche tout nu, pour marquer que le roi d'Assyrie emmènera d'Égypte et d'Éthiopie une foule de captifs qui n'auront pas de quoi couvrir leur nudité.

Ézéchiël (chap. iv et suiv.) mange le volume de parchemin qui lui est présenté ; ensuite il couvre son pain d'excréments, et demeure couché sur son côté gauche trois cent quatre-vingt-dix jours, et sur le côté droit quarante jours, pour faire entendre que les Juifs manqueront de pain, et pour signifier les années que devait durer la captivité. Il se charge de chaînes, qui figurent celles du peuple ; il coupe ses cheveux et sa barbe, et les partage en trois parties : le premier tiers désigne ceux qui doivent périr dans la ville ; le second, ceux qui seront mis à mort autour des murailles ; le troisième, ceux qui doivent être emmenés à Babylone.

Le prophète Osée (chap. iii) s'unit à une femme adultère, qu'il achète quinze

roitelets ou melchim de Moab, d'Ammon, d'Édom, de Tyr, de Sidon ; et Jérémie leur fait dire par le Seigneur : « J'ai donné toutes vos terres à Nabuchodonosor, roi de Babylone, mon serviteur ¹. » Voilà un roi idolâtre déclaré serviteur de Dieu et son favori.

Le même Jérémie, que le melk ou roitelet juif Sédécias avait fait mettre au cachot, ayant obtenu son pardon de Sédécias, lui conseille, de la part de Dieu, de se rendre au roi de Babylone ² : « Si vous allez vous rendre à ses officiers, dit-il, votre âme vivra. » Dieu prend donc enfin le parti d'un roi idolâtre ; il lui livre l'arche, dont la seule vue avait coûté la vie à cinquante mille soixante et dix Juifs ; il lui livre le Saint des saints, et le reste du temple, qui avait coûté à bâtir cent huit mille talents d'or, un million dix-sept mille talents en argent, et dix mille drachmes

pièces d'argent et un chomer et demi d'orge : « Vous m'attendrez, lui dit-il, plusieurs jours, et pendant ce temps nul homme n'approchera de vous : c'est l'état où les enfants d'Israël seront longtemps sans rois, sans princes, sans sacrifice, sans autel, sans éphod. » En un mot, les nabis, les voyants, les prophètes, ne prédisent presque jamais sans figurer par un signe la chose prédite.

Jérémie ne fait donc que se conformer à l'usage, en se liant de cordes, et en se mettant des colliers et des jougs sur le dos, pour signifier l'esclavage de ceux auxquels il envoie ces types. Si on veut y prendre garde, ces temps-là sont comme ceux d'un ancien monde, qui diffère en tout du nouveau : la vie civile, les lois, la manière de faire la guerre, les cérémonies de la religion, tout est absolument différent. Il n'y a même qu'à ouvrir Homère et le premier livre d'Hérodote pour se convaincre que nous n'avons aucune ressemblance avec les peuples de la haute antiquité, et que nous devons nous défier de notre jugement quand nous cherchons à comparer leurs mœurs avec les nôtres.

La nature même n'était pas ce qu'elle est aujourd'hui. Les magiciens avaient sur elle un pouvoir qu'ils n'ont plus : ils enchantaient les serpents, ils évoquaient les morts, etc. Dieu envoyait des songes, et des hommes les expliquaient. Le don de prophétie était commun. On voyait des métamorphoses telles que celles de Nabuchodonosor changé en bœuf, de la femme de Loth en statue de sel, de cinq villes en un lac bitumineux.

Il y avait des espèces d'hommes qui n'existent plus. La race des géants Réphaim, Énim, Néphilim, Énacim, a disparu. Saint Augustin, au liv. V de *la Cité de Dieu*, dit avoir vu la dent d'un ancien géant grosse comme cent de nos molaires. Ézéchiel [xxvii, 11] parle des pygmées Gamadim, hauts d'une coudée, qui combattaient au siège de Tyr : et en presque tout cela les auteurs sacrés sont d'accord avec les profanes. Les maladies et les remèdes n'étaient point les mêmes que de nos jours : les possédés étaient guéris avec la racine nommée *barad*, enchâssée dans un anneau qu'on leur mettait sous le nez.

Enfin tout cet ancien monde était si différent du nôtre qu'on ne peut en tirer aucune règle de conduite ; et si, dans cette antiquité reculée, les hommes s'étaient persécutés et opprimés tour à tour au sujet de leur culte, on ne devrait pas imiter cette cruauté sous la loi de grâce. (*Note de Voltaire.*)

1. Jérém., ch. xxvii, v. 6. (*Id.*)

2. Jérémie, chap. xxxviii, v. 17. (*Id.*)

d'or, laissés par David et ses officiers pour la construction de la maison du Seigneur : ce qui, sans compter les deniers employés par Salomon, monte à la somme de dix-neuf milliards soixante-deux millions, ou environ, au cours de ce jour. Jamais idolâtrie ne fut plus récompensée. Je sais que ce compte est exagéré, qu'il y a probablement erreur de copiste ; mais réduisez la somme à la moitié, au quart, au huitième même, elle vous étonnera encore. On n'est guère moins surpris des richesses qu'Hérodote dit avoir vues dans le temple d'Éphèse. Enfin les trésors ne sont rien aux yeux de Dieu, et le nom de son serviteur, donné à Nabuchodonosor, est le vrai trésor inestimable.

¹ Dieu ne favorise pas moins le *Kir*, ou *Koresh*, ou *Kosroës*, que nous appelons *Cyrus* ; il l'appelle *son christ*, *son oint*, quoiqu'il ne fût pas oint, selon la signification commune de ce mot, et qu'il suivit la religion de Zoroastre ; il l'appelle *son pasteur*, quoiqu'il fût usurpateur aux yeux des hommes : il n'y a pas dans toute la sainte Écriture une plus grande marque de prédilection.

Vous voyez dans Malachie² que « du levant au couchant le nom de Dieu est grand dans les nations, et qu'on lui offre partout des oblations pures ». Dieu a soin des Ninivites idolâtres comme des Juifs ; il les menace, et il leur pardonne. Melchisédech, qui n'était point Juif, était sacrificateur de Dieu. Balaam, idolâtre, était prophète. L'Écriture nous apprend donc que non-seulement Dieu tolérât tous les autres peuples, mais qu'il en avait un soin paternel : et nous osons être intolérants !

CHAPITRE XIII.

EXTRÊME TOLÉRANCE DES JUIFS.

Ainsi donc, sous Moïse, sous les juges, sous les rois, vous voyez toujours des exemples de tolérance. Il y a bien plus³ : Moïse dit plusieurs fois que « Dieu punit les pères dans les enfants jusqu'à la quatrième génération » ; cette menace était nécessaire à un peuple à qui Dieu n'avait révélé ni l'immortalité de l'âme, ni les peines et les récompenses dans une autre vie. Ces vérités ne lui furent annoncées ni dans le *Décatalogue*, ni dans aucune loi du

1. Isaïe, ch. XLIV et XLV. (*Note de Voltaire.*)

2. I, II.

3. *Exode*, chap. XX, v. 5. (*Note de Voltaire.*)

Lévitique et du *Deutéronome*. C'étaient les dogmes des Perses, des Babyloniens, des Égyptiens, des Grecs, des Crétois ; mais ils ne constituaient nullement la religion des Juifs. Moïse ne dit point : « Honore ton père et ta mère, si tu veux aller au ciel » ; mais : « Honore ton père et ta mère, afin de vivre longtemps sur la terre¹ ». Il ne les menace que de maux corporels², de la gale sèche, de la gale purulente, d'ulcères malins dans les genoux et dans les gras des jambes, d'être exposés aux infidélités de leurs femmes, d'emprunter à usure des étrangers, et de ne pouvoir prêter à usure ; de périr de famine, et d'être obligés de manger leurs enfants ; mais en aucun lieu il ne leur dit que leurs âmes immortelles subiront des tourments après la mort, ou goûteront des félicités. Dieu, qui conduisait lui-même son peuple, le punissait ou le récompensait immédiatement après ses bonnes ou ses mauvaises actions. Tout était temporel, et c'est une vérité dont Warburton abuse pour prouver que la loi des Juifs était divine³ :

1. *Deutéronome*, v, 16.

2. *Deutéronome*, xxviii. (*Note de Voltaire*.)

3. Il n'y a qu'un seul passage dans les lois de Moïse d'où l'on pût conclure qu'il était instruit de l'opinion régnante chez les Égyptiens, que l'âme ne meurt point avec le corps ; ce passage est très-important, c'est dans le chapitre xviii du *Deutéronome* : « Ne consultez point les devins qui prédisent par l'inspection des nuées, qui enchantent les serpents, qui consultent l'esprit de Python, les voyants, les connaisseurs qui interrogent les morts et leur demandent la vérité. »

Il paraît, par ce passage, que si l'on évoquait les âmes des morts, ce sortilège prétendu supposait la permanence des âmes. Il se peut aussi que les magiciens dont parle Moïse, n'étant que des trompeurs grossiers, n'eussent pas une idée distincte du sortilège qu'ils croyaient opérer. Ils faisaient accroire qu'ils forçaient des morts à parler, qu'ils les remettaient, par leur magie, dans l'état où ces corps avaient été de leur vivant, sans examiner seulement si l'on pouvait inférer ou non de leurs opérations ridicules le dogme de l'immortalité de l'âme. Les sorciers n'ont jamais été philosophes, ils ont été toujours des jongleurs qui jouaient devant des imbéciles.

On peut remarquer encore qu'il est bien étrange que le mot de *Python* se trouve dans le *Deutéronome*, longtemps avant que ce mot grec pût être connu des Hébreux : aussi le *Python* n'est point dans l'hébreu, dont nous n'avons aucune traduction exacte.

Cette langue a des difficultés insurmontables : c'est un mélange de phénicien, d'égyptien, de syrien, et d'arabe ; et cet ancien mélange est très-altéré aujourd'hui. L'hébreu n'eut jamais que deux modes aux verbes, le présent et le futur : il faut deviner les autres modes par le sens. Les voyelles différentes étaient souvent exprimées par les mêmes caractères ; ou plutôt ils n'exprimaient pas les voyelles, et les inventeurs des points n'ont fait qu'augmenter la difficulté. Chaque adverbe a vingt significations différentes. Le même mot est pris en des sens contraires.

Ajoutez à cet embarras la sécheresse et la pauvreté du langage : les Juifs, privés des arts, ne pouvaient exprimer ce qu'ils ignoraient. En un mot, l'hébreu est au grec ce que le langage d'un paysan est à celui d'un académicien. (*Id.*)

parce que Dieu même étant leur roi, rendant justice immédiatement après la transgression ou l'obéissance, n'avait pas besoin de leur révéler une doctrine qu'il réservait au temps où il ne gouvernerait plus son peuple. Ceux qui, par ignorance, prétendent que Moïse enseignait l'immortalité de l'âme, ôtent au Nouveau Testament un de ses plus grands avantages sur l'Ancien. Il est constant que la loi de Moïse n'annonçait que des châtimens temporels jusqu'à la quatrième génération. Cependant, malgré l'énoncé précis de cette loi, malgré cette déclaration expresse de Dieu qu'il punirait jusqu'à la quatrième génération, Ézéchiél annonce tout le contraire aux Juifs, et leur dit¹ que le fils ne portera point l'iniquité de son père ; il va même jusqu'à faire dire à Dieu qu'il leur avait donné² « des préceptes qui n'étaient pas bons³ ».

Le livre d'Ézéchiél n'en fut pas moins inséré dans le canon des auteurs inspirés de Dieu : il est vrai que la synagogue n'en permettait pas la lecture avant l'âge de trente ans, comme nous l'apprend saint Jérôme ; mais c'était de peur que la jeunesse n'abusât des peintures trop naïves qu'on trouve dans les chapitres xvi et xxiii du libertinage des deux sœurs Oolla et Ooliba. En un mot, son livre fut toujours reçu, malgré sa contradiction formelle avec Moïse.

Enfin⁴, lorsque l'immortalité de l'âme fut un dogme reçu, ce

1. Ézéchiél, chap. xviii, v. 20. (*Note de Voltaire.*)

2. *Ibid.*, ch. xx, v. 25. (*Id.*)

3. Le sentiment d'Ézéchiél prévalut enfin dans la synagogue ; mais il y eut des Juifs qui, en croyant aux peines éternelles, croyaient aussi que Dieu poursuivait sur les enfans les iniquités des pères : aujourd'hui ils sont punis par-delà la cinquantième génération, et ont encore les peines éternelles à craindre. On demande comment les descendants des Juifs, qui n'étaient pas complices de la mort de Jésus-Christ, ceux qui étant dans Jérusalem n'y eurent aucune part, et ceux qui étaient répandus sur le reste de la terre, peuvent être temporellement punis dans leurs enfans, aussi innocents que leurs pères. Cette punition temporelle, ou plutôt cette manière d'exister différente des autres peuples, et de faire le commerce sans avoir de patrie, peut n'être point regardée comme un châtimement en comparaison des peines éternelles qu'ils s'attirent par leur incrédulité, et qu'ils peuvent éviter par une conversion sincère. (*Id.*)

4. Ceux qui ont voulu trouver dans le *Pentateuque* la doctrine de l'enfer et du paradis, tels que nous les concevons, se sont étrangement abusés : leur erreur n'est fondée que sur une vaine dispute de mots ; la *Vulgate* ayant traduit le mot hébreu *sheol*, la fosse, par *infernum*, et le mot latin *infernum* ayant été traduit en français par *enfer*, on s'est servi de cette équivoque pour faire croire que les anciens Hébreux avaient la notion de l'*Adès* et du *Tartare* des Grecs, que les autres nations avaient connus auparavant sous d'autres noms.

Il est rapporté au chapitre xvi des *Nombres* [31-33] que la terre ouvrit sa bouche sous les tentes de Coré, de Dathan, et d'Abiron, qu'elle les dévora avec

qui probablement avait commencé dès le temps de la captivité de Babylone, la secte des saducéens persista toujours à croire qu'il n'y avait ni peines ni récompenses après la mort, et que la

leurs tentes et leur substance, et qu'ils furent précipités vivants dans la sépulture, dans le souterrain : il n'est certainement question dans cet endroit ni des âmes de ces trois Hébreux, ni des tourments de l'enfer, ni d'une punition éternelle.

Il est étrange que, dans le *Dictionnaire encyclopédique*, au mot ENFER, on dise que les anciens Hébreux en ont reconnu la réalité; si cela était, ce serait une contradiction insoutenable dans le *Pentateuque*. Comment se pourrait-il faire que Moïse eût parlé dans un passage isolé et unique des peines après la mort, et qu'il n'en eût point parlé dans ses lois? On cite le trente-deuxième chapitre du *Deutéronome* [versets 21-24], mais on le tronque: le voici entier : « Ils m'ont provoqué en celui qui n'était pas Dieu, et ils m'ont irrité dans leur vanité; et moi je les provoquerai dans celui qui n'est pas peuple, et je les irriterai dans la nation insensée. Et il s'est allumé un feu dans ma fureur, et il brûlera jusqu'au fond de la terre; il dévorera la terre jusqu'à son germe, et il brûlera les fondements des montagnes; et j'assemblerai sur eux les maux, et je remplirai mes flèches sur eux; ils seront consumés par la faim, les oiseaux les dévoreront par des morsures amères; je lâcherai sur eux les dents des bêtes qui se traînent avec fureur sur la terre, et des serpents. »

Y a-t-il le moindre rapport entre ces expressions et l'idée des punitions infernales telles que nous les concevons? Il semble plutôt que ces paroles n'aient été rapportées que pour faire voir évidemment que notre enfer était ignoré des anciens Juifs.

L'auteur de cet article cite encore le passage de Job, au chap. xxiv [15-19]. « L'œil de l'adultère observe l'obscurité, disant : L'œil ne me verra point, et il couvrira son visage; il perce les maisons dans les ténèbres, comme il l'avait dit dans le jour, et ils ont ignoré la lumière; si l'aurore apparaît subitement, ils la croient l'ombre de la mort, et ainsi ils marchent dans les ténèbres comme dans la lumière; il est léger sur la surface de l'eau; que sa part soit maudite sur la terre, qu'il ne marche point par la voie de la vigne, qu'il passe des eaux de neige à une trop grande chaleur; et ils ont péché jusqu'au tombeau »; ou bien: « le tombeau a dissipé ceux qui péchent », ou bien (selon les Septante), « leur péché a été rappelé en mémoire ».

Je cite les passages entiers, et littéralement, sans quoi il est toujours impossible de s'en former une idée vraie.

Y a-t-il là, je vous prie, le moindre mot dont on puisse conclure que Moïse avait enseigné aux Juifs la doctrine claire et simple des peines et des récompenses après la mort?

Le livre de Job n'a nul rapport avec les lois de Moïse. De plus, il est très-raisonnable que Job n'était point Juif; c'est l'opinion de saint Jérôme dans ses questions hébraïques sur la *Genèse*. Le mot *Sathan*, qui est dans Job [1, 4, 6, 12], n'était point connu des Juifs, et vous ne le trouvez jamais dans le *Pentateuque*. Les Juifs n'apprirent ce nom que dans la Chaldée, ainsi que les noms de Gabriel et de Raphaël, inconnus avant leur esclavage à Babylone. Job est donc cité ici très-mal à propos.

On rapporte encore le chapitre dernier d'Isaïe [23, 24]: « Et de mois en mois, et de sabbat en sabbat, toute chair viendra m'adorer, dit le Seigneur; et ils sortiront, et ils verront à la voirie les cadavres de ceux qui ont prévarié; leur ver ne mourra point, leur feu ne s'éteindra point, et ils seront exposés aux yeux de toute chair jusqu'à satiété. »

Certainement, s'ils sont jetés à la voirie, s'ils sont exposés à la vue des pas-

faculté de sentir et de penser périssait avec nous, comme la force active, le pouvoir de marcher et de digérer. Ils niaient l'existence des anges. Ils différaient beaucoup plus des autres

sants jusqu'à satiété, s'ils sont mangés des vers, cela ne veut pas dire que Moïse enseigna aux Juifs le dogme de l'immortalité de l'âme; et ces mots : *Le feu ne s'éteindra point*, ne signifient pas que des cadavres qui sont exposés à la vue du peuple subissent les peines éternelles de l'enfer.

Comment peut-on citer un passage d'Isaïe pour prouver que les Juifs du temps de Moïse avaient reçu le dogme de l'immortalité de l'âme? Isaïe prophétisait, selon la computation hébraïque, l'an du monde 3380. Moïse vivait vers l'an 2500; il s'est écoulé huit siècles entre l'un et l'autre. C'est une insulte au sens commun, ou une pure plaisanterie, que d'abuser ainsi de la permission de citer, et de prétendre prouver qu'un auteur a eu une telle opinion, par un passage d'un auteur venu huit cents ans après, et qui n'a point parlé de cette opinion. Il est indubitable que l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses après la mort, sont annoncées, reconnues, constatées dans le Nouveau Testament, et il est indubitable qu'elles ne se trouvent en aucun endroit du *Pentateuque*; et c'est ce que le grand Arnauld dit nettement et avec force dans son apologie de Port-Royal.

Les Juifs, en croyant depuis l'immortalité de l'âme, ne furent point éclairés sur sa spiritualité; ils pensèrent, comme presque toutes les autres nations, que l'âme est quelque chose de délié, d'aérien, une substance légère, qui retenait quelque apparence du corps qu'elle avait animé; c'est ce qu'on appelle les *ombres*, les *mânes des corps*. Cette opinion fut celle de plusieurs Pères de l'Église. Tertullien, dans son chapitre xxii de *l'Âme*, s'exprime ainsi : « *Definimus animam Dei flatu natam, immortalem, corporalem, effigiatam, substantia simplicem.* — Nous définissons l'âme née du souffle de Dieu, immortelle, corporelle, figurée, simple dans sa substance. »

Saint Irénée dit, dans son liv. II, chap. xxxiv : « *Incorporeales sunt animæ quantum ad comparationem mortalium corporum.* — Les âmes sont incorporelles en comparaison des corps mortels. » Il ajoute que « Jésus-Christ a enseigné que les âmes conservent les images du corps, — *caracterem corporum in quo adoptantur, etc.* » On ne voit pas que Jésus-Christ ait jamais enseigné cette doctrine, et il est difficile de deviner le sens de saint Irénée.

Saint Hilaire est plus formel et plus positif dans son commentaire sur saint Matthieu : il attribue nettement une substance corporelle à l'âme : « *Corpoream naturæ suæ substantiam sortiuntur.* »

Saint Ambroise, sur Abraham, liv. II, chap. viii, prétend qu'il n'y a rien de dégagé de la matière, si ce n'est la substance de la sainte Trinité.

On pourrait reprocher à ces hommes respectables d'avoir une mauvaise philosophie; mais il est à croire qu'au fond leur théologie était fort saine, puisque, ne connaissant pas la nature incompréhensible de l'âme, ils l'assuraient immortelle, et la voulaient chrétienne.

Nous savons que l'âme est spirituelle, mais nous ne savons point du tout ce que c'est qu'esprit. Nous connaissons très-imparfaitement la matière, et il nous est impossible d'avoir une idée distincte de ce qui n'est pas matière. Très-peu instruits de ce qui touche nos sens, nous ne pouvons rien connaître par nous-mêmes de ce qui est au delà des sens. Nous transportons quelques paroles de notre langage ordinaire dans les abîmes de la métaphysique et de la théologie, pour nous donner quelque légère idée des choses que nous ne pouvons ni concevoir ni exprimer; nous cherchons à nous étayer de ces mots, pour soutenir, s'il se peut, notre faible entendement dans ces régions ignorées.

Ainsi nous nous servons du mot *esprit*, qui répond à *souffle*, et *vent*, pour

Juifs que les protestants ne diffèrent des catholiques ; ils n'en demeurèrent pas moins dans la communion de leurs frères : on vit même des grands prêtres de leur secte.

Les pharisiens croyaient à la fatalité¹ et à la métempsycose². Les esséniens pensaient que les âmes des justes allaient dans les îles fortunées³, et celles des méchants dans une espèce de Tar-

exprimer quelque chose qui n'est pas matière ; et ce mot *souffle, vent, esprit*, nous ramenant malgré nous à l'idée d'une substance délicate et légère, nous en retranchons encore ce que nous pouvons, pour parvenir à concevoir la spiritualité pure ; mais nous ne parvenons jamais à une notion distincte : nous ne savons même ce que nous disons quand nous prononçons le mot *substance* ; il veut dire, à la lettre, ce qui est dessous, et par cela même il nous avertit qu'il est incompréhensible : car qu'est-ce en effet que ce qui est dessous ? La connaissance des secrets de Dieu n'est pas le partage de cette vie. Plongés ici dans des ténèbres profondes, nous nous battons les uns contre les autres, et nous frappons au hasard au milieu de cette nuit, sans savoir précisément pour quoi nous combattons.

Si l'on veut bien réfléchir attentivement sur tout cela, il n'y a point d'homme raisonnable qui ne conclût que nous devons avoir de l'indulgence pour les opinions des autres, et en mériter.

Toutes ces remarques ne sont point étrangères au fond de la question, qui consiste à savoir si les hommes doivent se tolérer : car si elles prouvent combien on s'est trompé de part et d'autre dans tous les temps, elles prouvent aussi que les hommes ont dû, dans tous les temps, se traiter avec indulgence. (*Note de Voltaire.*)

1. Le dogme de la fatalité est ancien et universel : vous le trouvez toujours dans Homère. Jupiter voudrait sauver la vie à son fils Sarpédon ; mais le destin l'a condamné à la mort : Jupiter ne peut qu'obéir. Le destin était, chez les philosophes, ou l'enchaînement nécessaire des causes et des effets nécessairement produits par la nature, ou ce même enchaînement ordonné par la Providence : ce qui est bien plus raisonnable. Tout le système de la fatalité est contenu dans ce vers d'Annæus Sénèque [épit. cvii] :

Ducunt volentem fata, nolentem trahunt.

On est toujours convenu que Dieu gouvernait l'univers par des lois éternelles, universelles, immuables : cette vérité fut la source de toutes ces disputes inintelligibles sur la liberté, parce qu'on n'a jamais défini la liberté, jusqu'à ce que le sage Locke soit venu ; il a prouvé que la liberté est le pouvoir d'agir. Dieu donne ce pouvoir ; et l'homme, agissant librement selon les ordres éternels de Dieu, est une des roues de la grande machine du monde. Toute l'antiquité disputa sur la liberté ; mais personne ne persécuta sur ce sujet jusqu'à nos jours. Quelle horreur absurde d'avoir emprisonné, exilé pour cette dispute, un Arnauld, un Sacy, un Nicole, et tant d'autres qui ont été la lumière de la France ! (*Id.*)

2. Le roman théologique de la métempsycose vient de l'Inde, dont nous avons reçu beaucoup plus de fables qu'on ne croit communément. Ce dogme est expliqué dans l'admirable quinzième livre des *Métamorphoses d'Oride*. Il a été reçu presque dans toute la terre ; il a été toujours combattu ; mais nous ne voyons point qu'aucun prêtre de l'antiquité ait jamais fait donner une lettre de cachet à un disciple de Pythagore. (*Id.*)

3. Ni les anciens Juifs, ni les Égyptiens, ni les Grecs leurs contemporains, ne croyaient que l'âme de l'homme allât dans le ciel après sa mort. Les Juifs pensaient que la lune et le soleil étaient à quelques lieues au-dessus de nous, dans le même cercle, et que le firmament était une voûte épaisse et solide qui soutenait

tare. Ils ne faisaient point de sacrifices ; il s'assembloient entre eux dans une synagogue particulière. En un mot, si l'on veut examiner de près le judaïsme, on sera étonné de trouver la plus grande tolérance au milieu des horreurs les plus barbares. C'est une contradiction, il est vrai ; presque tous les peuples se sont gouvernés par des contradictions. Heureuse celle qui amène des mœurs douces quand on a des lois de sang !

CHAPITRE XIV.

SI L'INTOLÉRANCE A ÉTÉ ENSEIGNÉE PAR JÉSUS-CHRIST.

Voyons maintenant si Jésus-Christ a établi des lois sanguinaires, s'il a ordonné l'intolérance, s'il fit bâtir les cachots de l'Inquisition, s'il institua les bourreaux des *auto-da-fé*.

Il n'y a, si je ne me trompe, que peu de passages dans les Évangiles dont l'esprit persécuteur ait pu inférer que l'intolérance, la contrainte, sont légitimes. L'un est la parabole dans laquelle le royaume des cieux est comparé à un roi qui invite des convives aux noces de son fils ; ce monarque leur fait dire par ses serviteurs¹ : « J'ai tué mes bœufs et mes volailles ; tout est prêt, venez aux noces. » Les uns, sans se soucier de l'invitation, vont à leurs maisons de campagne, les autres à leur négoce ; d'autres outragent les domestiques du roi, et les tuent. Le roi fait marcher ses armées contre ces meurtriers, et détruit leur ville ; il envoie sur les grands chemins convier au festin tous ceux qu'on trouve : un d'eux s'étant mis à table sans avoir mis la robe nuptiale est chargé de fers, et jeté dans les ténèbres extérieures.

le poids des eaux, lesquelles s'échappaient par quelques ouvertures. Le palais des dieux, chez les anciens Grecs, était sur le mont Olympe. La demeure des héros après la mort était, du temps d'Homère, dans une île au delà de l'Océan, et c'était l'opinion des esséniens.

Depuis Homère, on assigna des planètes aux dieux, mais il n'y avait pas plus de raison aux hommes de placer un dieu dans la lune qu'aux habitants de la lune de mettre un dieu dans la planète de la terre. Junon et Iris n'eurent d'autres palais que les nuées ; il n'y avait pas là où reposer son pied. Chez les Sabéens, chaque dieu eut son étoile ; mais une étoile étant un soleil, il n'y a pas moyen d'habiter là, à moins d'être de la nature du feu. C'est donc une question fort inutile de demander ce que les anciens pensaient du ciel : la meilleure réponse est qu'ils ne pensaient pas. (*Note de Voltaire.*)

1. Saint Matthieu, chap. xxii, v. 4. (*Id.*)

Il est clair que cette allégorie ne regardant que le royaume des cieus, nul homme assurément ne doit en prendre le droit de garrotter ou de mettre au cachot son voisin qui serait venu souper chez lui sans avoir un habit de nocés convenable, et je ne connais dans l'histoire aucun prince qui ait fait pendre un courtisan pour un pareil sujet ; il n'est pas non plus à craindre que, quand l'empereur, ayant tué ses volailles, enverra des pages à des princes de l'empire pour les prier à souper, ces princes tuent ces pages. L'invitation au festin signifie la prédication du salut ; le meurtre des envoyés du prince figure la persécution contre ceux qui prêchent la sagesse et la vertu.

L'autre¹ parabole est celle d'un particulier qui invite ses amis à un grand souper, et lorsqu'il est prêt de se mettre à table, il envoie son domestique les avertir. L'un s'excuse sur ce qu'il a acheté une terre, et qu'il va la visiter : cette excuse ne paraît pas valable, ce n'est pas pendant la nuit qu'on va voir sa terre ; un autre dit qu'il a acheté cinq paires de bœufs, et qu'il les doit éprouver : il a le même tort que l'autre, on n'essaye pas des bœufs à l'heure du souper ; un troisième répond qu'il vient de se marier, et assurément son excuse est très-recevable. Le père de famille, en colère, fait venir à son festin les aveugles et les boiteux, et, voyant qu'il reste encore des places vides, il dit à son valet² : « Allez dans les grands chemins et le long des haies, et contraignez les gens d'entrer. »

Il est vrai qu'il n'est pas dit expressément que cette parabole soit une figure du royaume des cieus. On n'a que trop abusé de ces paroles : *Contrains-les d'entrer* ; mais il est visible qu'un seul valet ne peut contraindre par la force tous les gens qu'il rencontre à venir souper chez son maître ; et d'ailleurs, des convives ainsi forcés ne rendraient pas le repas fort agréable. *Contrains-les d'entrer* ne veut dire autre chose, selon les commentateurs les plus accrédités, sinon : priez, conjurez, pressez, obtenez. Quel rapport, je vous prie, de cette prière et de ce souper à la persécution ?

Si on prend les choses à la lettre, faudra-t-il être aveugle, boiteux, et conduit par force, pour être dans le sein de l'Église ? Jésus dit dans la même parabole³ : « Ne donnez à dîner ni à vos amis ni à vos parents riches » ; en a-t-on jamais inféré qu'on

1. Saint Luc, chap. xiv. (*Note de Voltaire.*)

2. Verset 23.

3. Luc, xiv, 12.

ne dût point en effet dîner avec ses parents et ses amis dès qu'ils ont un peu de fortune?

Jésus-Christ, après la parabole du festin, dit¹ : « Si quelqu'un vient à moi, et ne hait pas son père, sa mère, ses frères, ses sœurs, et même sa propre âme, il ne peut être mon disciple, etc. Car qui est celui d'entre vous qui, voulant bâtir une tour, ne suppute pas auparavant la dépense? » Y a-t-il quelqu'un, dans le monde, assez dénaturé pour conclure qu'il faut haïr son père et sa mère? Et ne comprend-on pas aisément que ces paroles signifient : Ne balancez pas entre moi et vos plus chères affections?

On cite le passage de saint Matthieu² : « Qui n'écoute point l'Église soit comme un païen et comme un receveur de la douane » ; cela ne dit pas absolument qu'on doit persécuter les païens et les fermiers des droits du roi : ils sont maudits, il est vrai, mais ils ne sont point livrés au bras séculier. Loin d'ôter à ces fermiers aucune prérogative de citoyen, on leur a donné les plus grands privilèges ; c'est la seule profession qui soit condamnée dans l'Écriture, et c'est la plus favorisée par les gouvernements. Pourquoi donc n'aurions-nous pas pour nos frères errants autant d'indulgence que nous prodiguons de considération à nos frères les traitants?

Un autre passage dont on a fait un abus grossier est celui de saint Matthieu³ et de saint Marc⁴, où il est dit que Jésus, ayant faim le matin, approcha d'un figuier où il ne trouva que des feuilles, car ce n'était pas le temps des figues : il maudit le figuier, qui se sécha aussitôt.

On donne plusieurs explications différentes de ce miracle ; mais y en a-t-il une seule qui puisse autoriser la persécution? Un figuier n'a pu donner des figues vers le commencement de mars, on l'a séché : est-ce une raison pour faire sécher nos frères de douleur dans tous les temps de l'année? Respectons dans l'Écriture tout ce qui peut faire naître des difficultés dans nos esprits curieux et vains, mais n'en abusons pas pour être durs et implacables.

L'esprit persécuteur, qui abuse de tout, cherche encore sa justification dans l'expulsion des marchands chassés du temple, et dans la légion de démons envoyée du corps d'un possédé dans le corps de deux mille animaux immondes. Mais qui ne voit que

1. Saint Luc, chap. xiv, v. 26 et suiv. (*Note de Voltaire.*)

2. Saint Matthieu, chap. xviii, v. 17. (*Id.*)

3. Matthieu, xi, 19.

4. Marc, xi, 13.

ces deux exemples ne sont autre chose qu'une justice que Dieu daigne faire lui-même d'une contravention à la loi? C'était manquer de respect à la maison du Seigneur que de changer son parvis en une boutique de marchands. En vain le sanhédrin et les prêtres permettaient ce négoce pour la commodité des sacrifices : le Dieu auquel on sacrifiait pouvait sans doute, quoique caché sous la figure humaine, détruire cette profanation; il pouvait de même punir ceux qui introduisaient dans le pays des troupeaux entiers défendus par une loi dont il daignait lui-même être l'observateur. Ces exemples n'ont pas le moindre rapport aux persécutions sur le dogme. Il faut que l'esprit d'intolérance soit appuyé sur de bien mauvaises raisons, puisqu'il cherche partout les plus vains prétextes.

Presque tout le reste des paroles et des actions de Jésus-Christ prêche la douceur, la patience, l'indulgence. C'est le père de famille qui reçoit l'enfant prodigue¹; c'est l'ouvrier qui vient à la dernière heure², et qui est payé comme les autres; c'est le samaritain charitable³; lui-même justifie ses disciples de ne pas jeûner⁴; il pardonne à la pécheresse⁵; il se contente de recommander la fidélité à la femme adultère⁶; il daigne même descendre à l'innocente joie des convives de Cana⁷, qui, étant déjà échauffés de vin, en demandent encore : il veut bien faire un miracle en leur faveur, il change pour eux l'eau en vin.

Il n'éclate pas même contre Judas, qui doit le trahir; il ordonne à Pierre de ne se jamais servir de l'épée⁸; il réprimande⁹ les enfants de Zébédée, qui, à l'exemple d'Élie, voulaient faire descendre le feu du ciel sur une ville qui n'avait pas voulu le loger.

Enfin il meurt victime de l'envie. Si l'on ose comparer le sacré avec le profane, et un Dieu avec un homme, sa mort, humainement parlant, a beaucoup de rapport avec celle de Socrate. Le philosophe grec périt par la haine des sophistes, des prêtres, et des premiers du peuple : le législateur des chrétiens succomba sous la haine des scribes, des pharisiens, et des prêtres. Socrate pouvait éviter la mort, et il ne le voulut pas : Jésus-Christ s'offrit volontairement. Le philosophe grec pardonna non-seulement à ses calomniateurs et à ses juges iniques, mais il les pria de traiter

1. Luc, xv.
 2. Matthieu, xx.
 3. Luc, x.
 4. Matthieu, ix, 15.
 5. Luc, vii, 48.

6. Jean, viii, 11.
 7. Jean, ii, 9.
 8. Matthieu, xxvi, 52; Jean, xviii, 11.
 9. Luc, ix, 55.

un jour ses enfants comme lui-même, s'ils étaient assez heureux pour mériter leur haine comme lui : le législateur des chrétiens, infiniment supérieur, pria son père de pardonner à ses ennemis¹.

Si Jésus-Christ sembla craindre la mort, si l'angoisse qu'il ressentit fut si extrême qu'il en eut une sueur mêlée de sang², ce qui est le symptôme le plus violent et le plus rare, c'est qu'il daigna s'abaisser à toute la faiblesse du corps humain, qu'il avait revêtu. Son corps tremblait, et son âme était inébranlable ; il nous apprenait que la vraie force, la vraie grandeur, consistent à supporter des maux sous lesquels notre nature succombe. Il y a un extrême courage à courir à la mort en la redoutant.

Socrate avait traité les sophistes d'ignorants, et les avait convaincus de mauvaise foi : Jésus, usant de ses droits divins, traita les scribes³ et les pharisiens d'hypocrites, d'insensés, d'aveugles, de méchants, de serpents, de race de vipères.

Socrate ne fut point accusé de vouloir fonder une secte nouvelle : on n'accusa point Jésus-Christ d'en avoir voulu introduire une⁴. Il est dit que les princes des prêtres et tout le conseil cherchaient un faux témoignage contre Jésus pour le faire périr.

Or, s'ils cherchaient un faux témoignage, ils ne lui reprochaient donc pas d'avoir prêché publiquement contre la loi. Il fut en effet soumis à la loi de Moïse depuis son enfance jusqu'à sa mort. On le circoncit le huitième jour, comme tous les autres enfants. S'il fut depuis baptisé dans le Jourdain, c'était une cérémonie consacrée chez les Juifs, comme chez tous les peuples de l'Orient. Toutes les souillures légales se nettoyaient par le baptême ; c'est ainsi qu'on consacrait les prêtres : on se plongeait dans l'eau à la fête de l'expiation solennelle, on baptisait les prosélytes.

Jésus observa tous les points de la loi : il fêta tous les jours de sabbat ; il s'abstint des viandes défendues ; il célébra toutes les fêtes, et même, avant sa mort, il avait célébré la pâque ; on ne l'accusa ni d'aucune opinion nouvelle, ni d'avoir observé aucun rite étranger. Né Israélite, il vécut constamment en Israélite.

Deux témoins qui se présentèrent l'accusèrent d'avoir dit⁵ « qu'il pourrait détruire le temple et le rebâtir en trois jours ».

1. Luc, xxiii, 34.

2. Luc, xxii, 44.

3. Saint Matthieu, chap. xxiii. (*Note de Voltaire.*)

4. *Ibid.*, chap. xxvi, v. 59. (*Id.*)

5. Matthieu, chap. xxvi, v. 61. (*Id.*)

Un tel discours était incompréhensible pour les Juifs charnels ; mais ce n'était pas une accusation de vouloir fonder une nouvelle secte.

Le grand prêtre l'interrogea, et lui dit¹ : « Je vous commande par le Dieu vivant de nous dire si vous êtes le Christ fils de Dieu. » On ne nous apprend point ce que le grand prêtre entendait par fils de Dieu. On se servait quelquefois de cette expression pour signifier un juste², comme on employait les mots de *fils de Bélial* pour signifier un méchant. Les Juifs grossiers n'avaient aucune idée du mystère sacré d'un fils de Dieu, Dieu lui-même, venant sur la terre.

Jésus lui répondit³ : « Vous l'avez dit ; mais je vous dis que vous verrez bientôt le fils de l'homme assis à la droite de la vertu de Dieu, venant sur les nuées du ciel. »

Cette réponse fut regardée par le sanhédrin irrité comme un blasphème. Le sanhédrin n'avait plus le droit du glaive ; ils traduisirent Jésus devant le gouverneur romain de la province, et l'accusèrent calomnieusement d'être un perturbateur du repos public, qui disait qu'il ne fallait pas payer le tribut à César, et qui de plus se disait roi des Juifs. Il est donc de la plus grande évidence qu'il fut accusé d'un crime d'État.

Le gouverneur Pilate, ayant appris qu'il était Galiléen, le renvoya d'abord à Hérode, tétrarque de Galilée. Hérode crut qu'il était impossible que Jésus pût aspirer à se faire chef de parti, et prétendre à la royauté ; il le traita avec mépris, et le renvoya à Pilate, qui eut l'indigne faiblesse de le condamner pour apaiser le tumulte excité contre lui-même, d'autant plus qu'il avait essayé déjà une révolte des Juifs, à ce que nous apprend Josèphe. Pilate n'eut pas la même générosité qu'eut depuis le gouverneur Festus⁴.

1. Matthieu, chap. xxvi, v. 63.

2. Il était en effet très-difficile aux Juifs, pour ne pas dire impossible, de comprendre, sans une révélation particulière, ce mystère ineffable de l'incarnation du Fils de Dieu, Dieu lui-même. La *Genèse* (chap. vi) appelle *fils de Dieu* les fils des hommes puissants : de même, les grands cèdres, dans les psaumes [LXXIX, 11], sont appelés les *cèdres de Dieu*. Samuel [I. Rois, xvi, 15] dit qu'une *frayeur de Dieu* tomba sur le peuple, c'est-à-dire une grande frayeur ; un grand vent, un *vent de Dieu* ; la maladie de Saül, *mélancolie de Dieu*. Cependant il paraît que les Juifs entendirent à la lettre que Jésus se dit fils de Dieu dans le sens propre ; mais s'ils regardèrent ces mots comme un blasphème, c'est peut-être encore une preuve de l'ignorance où ils étaient du mystère de l'incarnation, et de Dieu, fils de Dieu, envoyé sur la terre pour le salut des hommes. (*Note de Voltaire.*)

3. Matthieu, xxvi, 64.

4. *Acta apost.*, xxv, 16.

Je demande à présent si c'est la tolérance ou l'intolérance qui est de droit divin? Si vous voulez ressembler à Jésus-Christ, soyez martyrs, et non pas bourreaux.

CHAPITRE XV.

TÉMOIGNAGES CONTRE L'INTOLÉRANCE.

C'est une impiété d'ôter, en matière de religion, la liberté aux hommes, d'empêcher qu'ils ne fassent choix d'une divinité : aucun homme, aucun dieu, ne voudrait d'un service forcé. (*Apolo-gétique*, ch. xxiv.)

Si on usait de violence pour la défense de la foi, les évêques s'y opposeraient. (Saint HILAIRE, liv. 1^{er}.)

La religion forcée n'est plus religion : il faut persuader, et non contraindre. La religion ne se commande point. (LACTANCE, liv. III.)

C'est une exécrationnable hérésie de vouloir attirer par la force, par les coups, par les emprisonnements, ceux qu'on n'a pu convaincre par la raison. (Saint ATHANASE, liv. 1^{er}.)

Rien n'est plus contraire à la religion que la contrainte. (Saint JUSTIN, martyr, liv. V.)

Persécuterons-nous ceux que Dieu tolère? dit saint Augustin, avant que sa querelle avec les donatistes l'eût rendu trop sévère.

Qu'on ne fasse aucune violence aux Juifs. (*Quatrième concile de Tolède*, cinquante-sixième canon.)

Conseillez, et ne forcez pas. (*Lettre de saint Bernard*.)

Nous ne prétendons point détruire les erreurs par la violence. (*Discours du clergé de France à Louis XIII*.)

Nous avons toujours désapprouvé les voies de rigueur. (*Assemblée du clergé*, 11 août 1560.)

Nous savons que la foi se persuade et ne se commande point. (FLÉCHIER, évêque de Nîmes, *lettre* 19.)

On ne doit pas même user de termes insultants. (L'évêque DU BELLAI, dans une *Instruction pastorale*.)

Souvenez-vous que les maladies de l'âme ne se guérissent point par contrainte et par violence. (Le cardinal LE CAMUS, *Instruction pastorale* de 1688.)

Accordez à tous la tolérance civile. (FÉNELON, archevêque de Cambrai, *au duc de Bourgogne*.)

L'exaction forcée d'une religion est une preuve évidente que l'esprit qui la conduit est un esprit ennemi de la vérité. (DROIS, docteur de Sorbonne, livre VI, chap. IV.)

La violence peut faire des hypocrites ; on ne persuade point quand on fait retentir partout les menaces. (TILLEMONT, *Histoire ecclésiastique*, tome VI.)

Il nous a paru conforme à l'équité et à la droite raison de marcher sur les traces de l'ancienne Église, qui n'a point usé de violence pour établir et étendre la religion. (*Remontrance du parlement de Paris à Henri II.*)

L'expérience nous apprend que la violence est plus capable d'irriter que de guérir un mal qui a sa racine dans l'esprit, etc. (DE THOU, *Épître dédicatoire à Henri IV.*)

La foi ne s'inspire pas à coups d'épée. (CERISIERS, *Sur les règnes de Henri IV et de Louis XIII.*)

C'est un zèle barbare que celui qui prétend planter la religion dans les cœurs, comme si la persuasion pouvait être l'effet de la contrainte. (BOULAINVILLIERS, *État de la France.*)

Il en est de la religion comme de l'amour : le commandement n'y peut rien, la contrainte encore moins ; rien de plus indépendant que d'aimer et de croire. (AMELOT DE LA HOUSSAIE, *sur les Lettres du cardinal d'Ossat.*)

Si le ciel vous a assez aimés pour vous faire voir la vérité, il vous a fait une grande grâce ; mais est-ce aux enfants qui ont l'héritage de leur père, de haïr ceux qui ne l'ont pas eu ? (*Esprit des Lois*, liv. XXV.)

On pourrait faire un livre énorme, tout composé de pareils passages. Nos histoires, nos discours, nos sermons, nos ouvrages de morale, nos catéchismes, respirent tous, enseignent tous aujourd'hui ce devoir sacré de l'indulgence. Par quelle fatalité, par quelle inconséquence démentirions-nous dans la pratique une théorie que nous annonçons tous les jours ? Quand nos actions démentent notre morale, c'est que nous croyons qu'il y a quelque avantage pour nous à faire le contraire de ce que nous enseignons ; mais certainement il n'y a aucun avantage à persécuter ceux qui ne sont pas de notre avis, et à nous en faire haïr. Il y a donc, encore une fois, de l'absurdité dans l'intolérance. Mais, dira-t-on, ceux qui ont intérêt à gêner les consciences ne sont point absurdes. C'est à eux que s'adresse le chapitre suivant.

CHAPITRE XVI.

DIALOGUE ENTRE UN MOURANT ET UN HOMME QUI SE PORTE BIEN.

Un citoyen était à l'agonie dans une ville de province; un homme en bonne santé vint insulter à ses derniers moments, et lui dit :

Misérable! pense comme moi tout à l'heure : signe cet écrit, confesse que cinq propositions sont dans un livre que ni toi ni moi n'avons jamais lu; sois tout à l'heure du sentiment de Lanfranc contre Bérenger, de saint Thomas contre saint Bonaventure; embrasse le second concile de Nicée contre le concile de Francfort; explique-moi dans l'instant comment ces paroles : « Mon Père est plus grand que moi¹ » signifient expressément : « Je suis aussi grand que lui. »

Dis-moi comment le Père communique tout au Fils, excepté la paternité, ou je vais faire jeter ton corps à la voirie; tes enfants n'hériteront point de toi, ta femme sera privée de sa dot, et ta famille mendiera du pain, que mes pareils ne lui donneront pas.

LE MOURANT.

J'entends à peine ce que vous me dites; les menaces que vous me faites parviennent confusément à mon oreille, elles troublent mon âme, elles rendent ma mort affreuse. Au nom de Dieu, ayez pitié de moi.

LE BARBARE.

De la pitié! je n'en puis avoir si tu n'es pas de mon avis en tout.

LE MOURANT.

Hélas! vous sentez qu'à ces derniers moments tous mes sens sont flétris, toutes les portes de mon entendement sont fermées, mes idées s'enfuient, ma pensée s'éteint. Suis-je en état de disputer?

LE BARBARE.

Hé bien, si tu ne peux pas croire ce que je veux, dis que tu le crois, et cela me suffit.

LE MOURANT.

Comment puis-je me parjurer pour vous plaire? Je vais paraître dans un moment devant le Dieu qui punit le parjure.

1. Jean, xiv, 28.

LE BARBARE.

N'importe ; tu auras le plaisir d'être enterré dans un cimetière, et ta femme, tes enfants, auront de quoi vivre. Meurs en hypocrite ; l'hypocrisie est une bonne chose : c'est, comme on dit, un hommage que le vice rend à la vertu ¹. Un peu d'hypocrisie, mon ami, qu'est-ce que cela coûte ?

LE MOURANT.

Hélas ! vous méprisez Dieu, ou vous ne le reconnaissez pas, puisque vous me demandez un mensonge à l'article de la mort, vous qui devez bientôt recevoir votre jugement de lui, et qui répondrez de ce mensonge.

LE BARBARE.

Comment, insolent ! je ne reconnais point de Dieu !

LE MOURANT.

Pardon, mon frère, je crains que vous n'en connaissiez pas. Celui que j'adore ranime en ce moment mes forces pour vous dire d'une voix mourante que, si vous croyez en Dieu, vous devez user envers moi de charité. Il m'a donné ma femme et mes enfants, ne les faites pas périr de misère. Pour mon corps, faites-en ce que vous voudrez : je vous l'abandonne ; mais croyez en Dieu, je vous en conjure.

LE BARBARE.

Fais, sans raisonner, ce que je t'ai dit ; je le veux, je te l'ordonne.

LE MOURANT.

Et quel intérêt avez-vous à me tant tourmenter ?

LE BARBARE.

Comment ! quel intérêt ? Si j'ai ta signature, elle me vaudra un bon canonicat.

LE MOURANT.

Ah ! mon frère ! voici mon dernier moment ; je meurs, je vais prier Dieu qu'il vous touche et qu'il vous convertisse.

LE BARBARE.

Au diable soit l'impertinent, qui n'a point signé ! Je vais signer pour lui et contrefaire son écriture ².

La lettre suivante est une confirmation de la même morale.

1. La Rochefoucauld, maxime 223.

2. Ce n'est point ici une plaisanterie exagérée. A la mort de Pascal, on publia qu'il avait abjuré le jansénisme dans ses derniers moments, et il fut prouvé qu'il n'était mécontent des jansénistes que parce qu'ils avaient montré trop de condescendance dans une paix passagère avec la cour de Rome. On supposa depuis une

CHAPITRE XVII.

LETTRE ÉCRITE AU JÉSUI TE LE TELLIER, PAR UN BÉNÉFICIER,
LE 6 MAI 17141.

MON RÉVÉREND PÈRE,

J'obéis aux ordres que Votre Révérence m'a donnés de lui présenter les moyens les plus propres de délivrer Jésus et sa Compagnie de leurs ennemis. Je crois qu'il ne reste plus que cinq cent mille huguenots dans le royaume, quelques-uns disent un million, d'autres quinze cent mille ; mais en quelque nombre qu'ils soient, voici mon avis, que je soumets très-humblement au vôtre, comme je le dois.

1° Il est aisé d'attraper en un jour tous les prédicants et de les pendre tous à la fois dans une même place, non-seulement pour l'édification publique, mais pour la beauté du spectacle.

2° Je ferais assassiner dans leurs lits tous les pères et mères, parce que si on les tuait dans les rues, cela pourrait causer quelque tumulte ; plusieurs même pourraient se sauver, ce qu'il faut éviter sur toute chose. Cette exécution est un corollaire nécessaire de nos principes : car, s'il faut tuer un hérétique, comme tant de grands théologiens le prouvent, il est évident qu'il faut les tuer tous.

3° Je marierais le lendemain toutes les filles à de bons catholiques, attendu qu'il ne faut pas dépeupler trop l'État après la dernière guerre ; mais à l'égard des garçons de quatorze et

rétractation de M. de Monclar, procureur général du parlement de Provence. On supposa, comme on le verra ci-dessous, une déclaration de la vieille servante de Calas. (K.) — L'ordre que nous avons suivi étant différent de celui des éditeurs de Kehl, c'est ci-dessus, tome XXIV, page 408, qu'on peut voir ce qui est relatif à la déclaration de la servante de Calas. La rétractation attribuée à Ripert de Monclar, que Voltaire (XIX, 502) appelle l'oracle du parlement de Provence, a été désavouée par sa famille. Voyez le *Journal politique, ou Gazette des gazettes*, seconde quinzaine de mars 1773, page 64.

1. Lorsqu'on écrivait ainsi, en 1762, l'ordre des jésuites n'était pas aboli en France. S'ils avaient été malheureux, l'auteur les aurait assurément respectés. Mais qu'on se souviennne à jamais qu'ils n'ont été persécutés que parce qu'ils avaient été persécuteurs ; et que leur exemple fasse trembler ceux qui, étant plus intolérants que les jésuites, voudraient opprimer un jour leurs concitoyens qui n'embrasseraient pas leurs opinions dures et absurdes. (*Note de Voltaire.*) — Cette note a été ajoutée en 1771.

quinze ans, déjà imbus de mauvais principes, qu'on ne peut se flatter de détruire, mon opinion est qu'il faut les châtrer tous, afin que cette engeance ne soit jamais reproduite. Pour les autres petits garçons, ils seront élevés dans vos collèges, et on les fouettera jusqu'à ce qu'ils sachent par cœur les ouvrages de Sanchez et de Molina.

4° Je pense, sauf correction, qu'il en faut faire autant à tous les luthériens d'Alsace, attendu que, dans l'année 1704, j'aperçus deux vieilles de ce pays-là qui riaient le jour de la bataille d'Hochstedt.

5° L'article des jansénistes paraîtra peut-être un peu plus embarrassant : je les crois au nombre de six millions au moins ; mais un esprit tel que le vôtre ne doit pas s'en effrayer. Je comprends parmi les jansénistes tous les parlements, qui soutiennent si indignement les libertés de l'Église gallicane. C'est à Votre Révérence de peser, avec sa prudence ordinaire, les moyens de vous soumettre tous ces esprits revêches. La conspiration des poudres n'eut pas le succès désiré, parce qu'un des conjurés eut l'indiscrétion de vouloir sauver la vie à son ami ; mais, comme vous n'avez point d'ami, le même inconvénient n'est point à craindre : il vous sera fort aisé de faire sauter tous les parlements du royaume avec cette invention du moine Schwartz, qu'on appelle *pulvis pyrius*¹. Je calcule qu'il faut, l'un portant l'autre, trente-six tonneaux de poudre pour chaque parlement, et ainsi, en multipliant douze parlements² par trente-six tonneaux, cela ne compose que quatre cent trente-deux tonneaux, qui, à cent écus pièce, font la somme de cent vingt-neuf mille six cents livres : c'est une bagatelle pour le révérend père général.

Les parlements une fois sautés, vous donnerez leurs charges à vos congréganistes, qui sont parfaitement instruits des lois du royaume.

6° Il sera aisé d'empoisonner M. le cardinal de Noailles, qui est un homme simple, et qui ne se défie de rien.

Votre Révérence emploiera les mêmes moyens de conversion auprès de quelques évêques rénitents ; leurs évêchés seront mis entre les mains des jésuites, moyennant un bref du pape : alors tous les évêques étant du parti de la bonne cause, et tous les

1. La poudre à canon.

2. En 1714, année en laquelle Voltaire suppose écrite la lettre qui forme ce chapitre, il n'y avait en France que douze parlements ; voyez la note, tome XVI, page 531.

curés étant habilement choisis par les évêques, voici ce que je conseille, sous le bon plaisir de Votre Révérence.

7° Comme on dit que les jansénistes communient au moins à Pâques, il ne serait pas mal de saupoudrer les hosties de la drogue dont on se servit pour faire justice de l'empereur Henri VII¹. Quelque critique me dira peut-être qu'on risquerait, dans cette opération, de donner aussi la mort-aux-rats aux molinistes : cette objection est forte ; mais il n'y a point de projet qui n'ait des inconvénients, point de système qui ne menace ruine par quelque endroit. Si on était arrêté par ces petites difficultés, on ne viendrait jamais à bout de rien ; et d'ailleurs, comme il s'agit de procurer le plus grand bien qu'il soit possible, il ne faut pas se scandaliser si ce grand bien entraîne après lui quelques mauvaises suites, qui ne sont de nulle considération.

Nous n'avons rien à nous reprocher : il est démontré que tous les prétendus réformés, tous les jansénistes, sont dévolus à l'enfer ; ainsi ne faisons que hâter le moment où ils doivent entrer en possession.

Il n'est pas moins clair que le paradis appartient de droit aux molinistes : donc, en les faisant périr par mégarde et sans aucune mauvaise intention, nous accélérons leur joie ; nous sommes dans l'un et l'autre cas les ministres de la Providence.

Quant à ceux qui pourraient être un peu effarouchés du nombre, Votre Paternité pourra leur faire remarquer que depuis les jours florissants de l'Église jusqu'à 1707, c'est-à-dire depuis environ quatorze cents ans, la théologie a procuré le massacre de plus de cinquante millions d'hommes ; et que je ne propose d'en étrangler, ou égorger, ou empoisonner, qu'environ six millions cinq cent mille.

On nous objectera peut-être encore que mon compte n'est pas juste, et que je viole la règle de trois : car, dira-t-on, si en quatorze cents ans il n'a péri que cinquante millions d'hommes pour des distinctions, des dilemmes et des antilemmes théologiques, cela ne fait par année que trente-cinq mille sept cent quatorze personnes avec fraction, et qu'ainsi je tue six millions quatre cent soixante-quatre mille deux cent quatre-vingt cinq personnes de trop avec fraction pour la présente année.

Mais, en vérité, cette chicane est bien puérile ; on peut même dire qu'elle est impie : car ne voit-on pas, par mon procédé, que je sauve la vie à tous les catholiques jusqu'à la fin du monde ?

1. Voyez tome XIII, page 387.

On n'aurait jamais fait, si on voulait répondre à toutes les critiques. Je suis avec un profond respect de Votre Paternité,

Le très-humble, très-dévot et très-doux R.....¹,
 natif d'Angoulême, préfet de la Congrégation.

Ce projet ne put être exécuté, parce que le P. Le Tellier y trouva quelques difficultés, et que Sa Paternité fut exilée l'année suivante. Mais comme il faut examiner le pour et le contre, il est bon de rechercher dans quels cas on pourrait légitimement suivre en partie les vues du correspondant du P. Le Tellier. Il paraît qu'il serait dur d'exécuter ce projet dans tous ses points ; mais il faut voir dans quelles occasions on doit rouer ou pendre, ou mettre aux galères les gens qui ne sont pas de notre avis : c'est l'objet de l'article suivant.

CHAPITRE XVIII.

SEULS CAS OU L'INTOLÉRANCE EST DE DROIT HUMAIN.

Pour qu'un gouvernement ne soit pas en droit de punir les erreurs des hommes, il est nécessaire que ces erreurs ne soient pas des crimes ; elles ne sont des crimes que quand elles troublent la société : elles troublent cette société, dès qu'elles inspirent le fanatisme ; il faut donc que les hommes commencent par n'être pas fanatiques pour mériter la tolérance.

Si quelques jeunes jésuites, sachant que l'Église a les réprouvés en horreur, que les jansénistes sont condamnés par une bulle, qu'ainsi les jansénistes sont réprouvés, s'en vont brûler une maison des Pères de l'Oratoire parce que Quesnel l'oratorien était janséniste, il est clair qu'on sera bien obligé de punir ces jésuites.

De même, s'ils ont débité des maximes coupables, si leur institut est contraire aux lois du royaume, on ne peut s'empêcher de dissoudre leur compagnie, et d'abolir les jésuites pour en faire des citoyens : ce qui au fond est un mal imaginaire, et un bien réel pour eux, car où est le mal de porter un habit court au lieu

1. Cette initiale est celle du nom de Ravaiillac ; c'est Voltaire lui-même qui l'apprend dans son *Avis au public sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirens*.

d'une soutane, et d'être libre au lieu d'être esclave? On réforme à la paix des régiments entiers, qui ne se plaignent pas : pourquoi les jésuites poussent-ils de si hauts cris quand on les réforme pour avoir la paix?

Que les cordeliers, transportés d'un saint zèle pour la vierge Marie, aillent démolir l'église des jacobins, qui pensent que Marie est née dans le péché originel, on sera obligé alors de traiter les cordeliers à peu près comme les jésuites.

On en dira autant des luthériens et des calvinistes. Ils auront beau dire : Nous suivons les mouvements de notre conscience, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes¹; nous sommes le vrai troupeau, nous devons exterminer les loups; il est évident qu'alors ils sont loups eux-mêmes.

Un des plus étonnans exemples de fanatisme a été une petite secte en Danemark, dont le principe était le meilleur du monde². Ces gens-là voulaient procurer le salut éternel à leurs frères; mais les conséquences de ce principe étaient singulières. Ils savaient que tous les petits enfants qui meurent sans baptême sont damnés, et que ceux qui ont le bonheur de mourir immédiatement après avoir reçu le baptême jouissent de la gloire éternelle; ils allaient égorgeant les garçons et les filles nouvellement baptisés qu'ils pouvaient rencontrer; c'était sans doute leur faire le plus grand bien qu'on pût leur procurer : on les préservait à la fois du péché, des misères de cette vie, et de l'enfer; on les envoyait infailliblement au ciel. Mais ces gens charitables ne considéraient pas qu'il n'est pas permis de faire un petit mal pour un grand bien; qu'ils n'avaient aucun droit sur la vie de ces petits enfants; que la plupart des pères et mères sont assez charnels pour aimer mieux avoir auprès d'eux leurs fils et leurs filles que de les voir égorger pour aller en paradis, et qu'en un mot, le magistrat doit punir l'homicide, quoiqu'il soit fait à bonne intention.

Les Juifs sembleraient avoir plus de droit que personne de nous voler et de nous tuer : car bien qu'il y ait cent exemples de tolérance dans l'Ancien Testament, cependant il y a aussi quelques exemples et quelques lois de rigueur. Dieu leur a ordonné quelquefois de tuer les idolâtres, et de ne réserver que les filles nubiles : ils nous regardent comme idolâtres, et, quoique nous les tolérions aujourd'hui, ils pourraient bien, s'ils étaient les maîtres, ne laisser au monde que nos filles.

1. Act., v, 29.

2. Voyez tome XVII, page 547; et le chap. XLII de *Dieu et les Hommes*.

Ils seraient surtout dans l'obligation indispensable d'assassiner tous les Turcs, cela va sans difficulté : car les Turcs possèdent le pays des Éthéens, des Jébuséens, des Amorrhéens, Jersénéens, Hévécus, Aracéens, Cinéens, Hamatéens, Samaréens : tous ces peuples furent dévoués à l'anathème ; leur pays, qui était de plus de vingt-cinq lieues de long, fut donné aux Juifs par plusieurs pactes consécutifs ; ils doivent rentrer dans leur bien ; les mahométans en sont les usurpateurs depuis plus de mille ans.

Si les Juifs raisonnaient ainsi aujourd'hui, il est clair qu'il n'y aurait d'autre réponse à leur faire que de les mettre aux galères.

Ce sont à peu près les seuls cas où l'intolérance paraît raisonnable.

CHAPITRE XIX.

RELATION D'UNE DISPUTE DE CONTROVERSE A LA CHINE.

Dans les premières années du règne du grand empereur Kang-hi, un mandarin de la ville de Kanton entendit de sa maison un grand bruit qu'on faisait dans la maison voisine : il s'informa si l'on ne tuait personne ; on lui dit que c'était l'aumônier de la compagnie danoise, un chapelain de Batavia, et un jésuite qui disputaient ; il les fit venir, leur fit servir du thé et des confitures, et leur demanda pourquoi ils se querellaient.

Le jésuite lui répondit qu'il était bien douloureux pour lui, qui avait toujours raison, d'avoir affaire à des gens qui avaient toujours tort ; que d'abord il avait argumenté avec la plus grande retenue, mais qu'enfin la patience lui avait échappé.

Le mandarin leur fit sentir, avec toute la discrétion possible, combien la politesse est nécessaire dans la dispute, leur dit qu'on ne se fâchait jamais à la Chine, et leur demanda de quoi il s'agissait.

Le jésuite lui répondit : « Monseigneur, je vous en fais juge ; ces deux messieurs refusent de se soumettre aux décisions du concile de Trente.

— Cela m'étonne, dit le mandarin. » Puis se tournant vers les deux réfractaires : « Il me paraît, leur dit-il, messieurs, que vous devriez respecter les avis d'une grande assemblée : je ne sais pas ce que c'est que le concile de Trente ; mais plusieurs personnes sont toujours plus instruites qu'une seule. Nul ne doit croire qu'il en sait plus que les autres, et que la raison n'habite que dans sa tête ; c'est ainsi que l'enseigne notre grand Confucius ; et

si vous m'en croyez, vous ferez très-bien de vous en rapporter au concile de Trente. »

Le Danois prit alors la parole, et dit : « Monseigneur parle avec la plus grande sagesse ; nous respectons les grandes assemblées comme nous le devons ; aussi sommes-nous entièrement de l'avis de plusieurs assemblées qui se sont tenues avant celle de Trente.

— Oh ! si cela est ainsi, dit le mandarin, je vous demande pardon, vous pourriez bien avoir raison. Ça, vous êtes donc du même avis, ce Hollandais et vous, contre ce pauvre jésuite ?

— Point du tout, dit le Hollandais ; cet homme-ci a des opinions presque aussi extravagantes que celles de ce jésuite, qui fait ici le doucereux avec vous ; il n'y a pas moyen d'y tenir.

— Je ne vous conçois pas, dit le mandarin ; n'êtes-vous pas tous trois chrétiens ? Ne venez-vous pas tous trois enseigner le christianisme dans notre empire ? Et ne devez-vous pas par conséquent avoir les mêmes dogmes ?

— Vous voyez, monseigneur, dit le jésuite ; ces deux gens-ci sont ennemis mortels, et disputent tous deux contre moi ; il est donc évident qu'ils ont tous les deux tort, et que la raison n'est que de mon côté.

— Cela n'est pas si évident, dit le mandarin ; il se pourrait faire à toute force que vous eussiez tort tous trois ; je serais curieux de vous entendre l'un après l'autre. »

Le jésuite fit alors un assez long discours, pendant lequel le Danois et le Hollandais levaient les épaules ; le mandarin n'y comprit rien. Le Danois parla à son tour ; ses deux adversaires le regardèrent en pitié, et le mandarin n'y comprit pas davantage. Le Hollandais eut le même sort. Enfin ils parlèrent tous trois ensemble, ils se dirent de grosses injures. L'honnête mandarin eut bien de la peine à mettre le holà, et leur dit : « Si vous voulez qu'on tolère ici votre doctrine, commencez par n'être ni intolérants ni intolérables. »

Au sortir de l'audience, le jésuite rencontra un missionnaire jacobin ; il lui apprit qu'il avait gagné sa cause, l'assurant que la vérité triomphait toujours. Le jacobin lui dit : « Si j'avais été là, vous ne l'auriez pas gagnée ; je vous aurais convaincu de mensonge et d'idolâtrie. » La querelle s'échauffa ; le jacobin et le jésuite se prirent aux cheveux. Le mandarin, informé du scandale, les envoya tous deux en prison. Un sous-mandarin dit au juge : « Combien de temps Votre Excellence veut-elle qu'ils soient aux arrêts ? — Jusqu'à ce qu'ils soient d'accord, dit le juge. — Ah !

dit le sous-mandarin, ils seront donc en prison toute leur vie. — Hé bien ! dit le juge, jusqu'à ce qu'ils se pardonnent. — Ils ne se pardonneront jamais, dit l'autre ; je les connais. — Hé bien donc ! dit le mandarin, jusqu'à ce qu'ils fassent semblant de se pardonner. »

CHAPITRE XX.

S'IL EST UTILE D'ENTREtenir LE PEUPLE DANS LA SUPERSTITION ¹.

Telle est la faiblesse du genre humain, et telle est sa perversité, qu'il vaut mieux sans doute pour lui d'être subjugué par toutes les superstitions possibles, pourvu qu'elles ne soient point meurtrières, que de vivre sans religion. L'homme a toujours eu besoin d'un frein, et quoiqu'il fût ridicule de sacrifier aux faunes, aux sylvains, aux naïades, il était bien plus raisonnable et plus utile d'adorer ces images fantastiques de la Divinité que de se livrer à l'athéisme. Un athée qui serait raisonneur, violent et puissant, serait un fléau aussi funeste qu'un superstitieux sanguinaire.

Quand les hommes n'ont pas de notions saines de la Divinité, les idées fausses y suppléent, comme dans les temps malheureux on trafique avec de la mauvaise monnaie, quand on n'en a pas de bonne. Le païen craignait de commettre un crime, de peur d'être puni par les faux dieux ; le Malabare craint d'être puni par sa pagode. Partout où il y a une société établie, une religion est nécessaire ; les lois veillent sur les crimes connus, et la religion sur les crimes secrets.

Mais lorsqu'une fois les hommes sont parvenus à embrasser une religion pure et sainte, la superstition devient non-seulement inutile, mais très-dangereuse. On ne doit pas chercher à nourrir de gland ceux que Dieu daigne nourrir de pain.

La superstition est à la religion ce que l'astrologie est à l'astronomie, la fille très-folle d'une mère très-sage. Ces deux filles ont longtemps subjugué toute la terre.

Lorsque, dans nos siècles de barbarie, il y avait à peine deux seigneurs féodaux qui eussent chez eux un Nouveau Testament, il pouvait être pardonnable de présenter des fables au vulgaire, c'est-à-dire à ces seigneurs féodaux, à leurs femmes imbéciles,

1. Voyez, tome XIX, page 205, dans le *Dictionnaire philosophique*, le mot FRAUDE ; et tome XXIV, page 71.

et aux brutes leurs vassaux ; on leur faisait croire que saint Christophe avait porté l'enfant Jésus du bord d'une rivière à l'autre ; on les repaissait d'histoires de sorciers et de possédés ; ils imaginaient aisément que saint Genou guérissait de la goutte, et que sainte Claire guérissait les yeux malades. Les enfants croyaient au loup-garou, et les pères au cordon de saint François. Le nombre des reliques était innombrable.

La rouille de tant de superstitions a subsisté encore quelque temps chez les peuples, lors même qu'enfin la religion fut épurée. On sait que quand M. de Noailles, évêque de Châlons, fit enlever et jeter au feu la prétendue relique du saint nombril de Jésus-Christ, toute la ville de Châlons lui fit un procès ; mais il eut autant de courage que de piété, et il parvint bientôt à faire croire aux Champenois qu'on pouvait adorer Jésus-Christ en esprit et en vérité, sans avoir son nombril dans une église.

Ceux qu'on appelait *jansénistes* ne contribuèrent pas peu à déraciner insensiblement dans l'esprit de la nation la plupart des fausses idées qui déshonoraient la religion chrétienne. On cessa de croire qu'il suffisait de réciter l'oraison des trente jours à la vierge Marie pour obtenir tout ce qu'on voulait et pour pécher impunément.

Enfin la bourgeoisie a commencé à soupçonner que ce n'était pas sainte Geneviève qui donnait ou arrêtaît la pluie, mais que c'était Dieu lui-même qui disposait des éléments. Les moines ont été étonnés que leurs saints ne fissent plus de miracles ; et si les écrivains de la *Vie de saint François Xavier* revenaient au monde, ils n'oseraient pas écrire que ce saint ressuscita neuf morts¹, qu'il se trouva en même temps sur mer et sur terre, et que son crucifix étant tombé dans la mer, un cancre vint le lui rapporter.

Il en a été de même des excommunications. Nos historiens nous disent que lorsque le roi Robert eut été excommunié par le pape Grégoire V, pour avoir épousé la princesse Berthe sa com-mère, ses domestiques jetaient par les fenêtres les viandes qu'on avait servies au roi, et que la reine Berthe accoucha d'une oïe en punition de ce mariage incestueux. On doute aujourd'hui que les maîtres d'hôtel d'un roi de France excommunié jetassent son dîner par la fenêtre, et que la reine mit au monde un oïson en pareil cas.

1. Voltaire ne parle que de huit enfants ressuscités, à son article FRANÇOIS XAVIER ; voyez tome XIX, page 203.

S'il y a quelques convulsionnaires dans un coin d'un faubourg¹, c'est une maladie pédiculaire dont il n'y a que la plus vile populace qui soit attaquée. Chaque jour la raison pénètre en France, dans les boutiques des marchands comme dans les hôtels des seigneurs. Il faut donc cultiver les fruits de cette raison, d'autant plus qu'il est impossible de les empêcher d'éclore. On ne peut gouverner la France, après qu'elle a été éclairée par les Pascal, les Nicole, les Arnauld, les Bossuet, les Descartes, les Gassendi, les Bayle, les Fontenelle, etc., comme on la gouvernait du temps des Garasse et des Menot.

Si les maîtres d'erreurs, je dis les grands maîtres, si longtemps payés et honorés pour abrutir l'espèce humaine, ordonnaient aujourd'hui de croire que le grain doit pourrir pour germer²; que la terre est immobile sur ses fondements, qu'elle ne tourne point autour du soleil; que les marées ne sont pas un effet naturel de la gravitation, que l'arc-en-ciel n'est pas formé par la réfraction et la réflexion des rayons de la lumière, etc., et s'ils se fondaient sur des passages mal entendus de la sainte Écriture pour appuyer leurs ordonnances, comment seraient-ils regardés par tous les hommes instruits? Le terme de *bêtes* serait-il trop fort? Et si ces sages maîtres se servaient de la force et de la persécution pour faire régner leur ignorance insolente, le terme de *bêtes farouches* serait-il déplacé?

Plus les superstitions des moines sont méprisées, plus les évêques sont respectés, et les curés considérés; ils ne font que du bien, et les superstitions monacales ultramontaines feraient beaucoup de mal. Mais de toutes les superstitions, la plus dangereuse, n'est-ce pas celle de haïr son prochain pour ses opinions? Et n'est-il pas évident qu'il serait encore plus raisonnable d'adorer le saint nombril, le saint prépuce, le lait et la robe de la vierge Marie, que de détester et de persécuter son frère?

CHAPITRE XXI.

VERTU VAUT MIEUX QUE SCIENCE.

Moins de dogmes, moins de disputes; et moins de disputes, moins de malheurs: si cela n'est pas vrai, j'ai tort.

1. Saint-Marceau.

2. I. Cor., xv, 36.

La religion est instituée pour nous rendre heureux dans cette vie et dans l'autre. Que faut-il pour être heureux dans la vie à venir? être juste.

Pour être heureux dans celle-ci, autant que le permet la misère de notre nature, que faut-il? être indulgent.

Ce serait le comble de la folie de prétendre amener tous les hommes à penser d'une manière uniforme sur la métaphysique. On pourrait beaucoup plus aisément subjuguier l'univers entier par les armes que subjuguier tous les esprits d'une seule ville.

Euclide est venu aisément à bout de persuader à tous les hommes les vérités de la géométrie : pourquoi? parce qu'il n'y en a pas une qui ne soit un corollaire évident de ce petit axiome : *deux et deux font quatre*. Il n'en est pas tout à fait de même dans le mélange de la métaphysique et de la théologie.

Lorsque l'évêque Alexandre et le prêtre Arios ou Arius commencèrent à disputer sur la manière dont le *Logos* était une émanation du Père, l'empereur Constantin leur écrivit d'abord ces paroles rapportées par Eusèbe et par Socrate : « Vous êtes de grands fous de disputer sur des choses que vous ne pouvez entendre. »

Si les deux partis avaient été assez sages pour convenir que l'empereur avait raison, le monde chrétien n'aurait pas été ensanglanté pendant trois cents années.

Qu'y a-t-il en effet de plus fou et de plus horrible que de dire aux hommes : « Mes amis, ce n'est pas assez d'être des sujets fidèles, des enfants soumis, des pères tendres, des voisins équitables, de pratiquer toutes les vertus, de cultiver l'amitié, de fuir l'ingratitude, d'adorer Jésus-Christ en paix : il faut encore que vous sachiez comment on est engendré de toute éternité; et si vous ne savez pas distinguer l'*omousion* dans l'hypostase, nous vous dénonçons que vous serez brûlés à jamais; et, en attendant, nous allons commencer par vous égorger? »

Si on avait présenté une telle décision à un Archimède, à un Posidonius, à un Varron, à un Caton, à un Cicéron, qu'auraient-ils répondu?

Constantin ne persévéra point dans sa résolution d'imposer silence aux deux partis : il pouvait faire venir les chefs de l'ergotisme dans son palais ; il pouvait leur demander par quelle autorité ils troublaient le monde : « Avez-vous les titres de la famille divine? Que vous importe que le *Logos* soit fait ou engendré, pourvu qu'on lui soit fidèle, pourvu qu'on prêche une bonne morale, et qu'on la pratique si on peut? J'ai commis bien des fautes dans

ma vie, et vous aussi; vous êtes ambitieux, et moi aussi; l'empire m'a coûté des fourberies et des cruautés; j'ai assassiné presque tous mes proches; je m'en repens: je veux expier mes crimes en rendant l'empire romain tranquille, ne m'empêchez pas de faire le seul bien qui puisse faire oublier mes anciennes barbaries; aidez-moi à finir mes jours en paix. » Peut-être n'aurait-il rien gagné sur les disputeurs; peut-être fut-il flatté de présider à un concile en long habit rouge, la tête chargée de pierreries.

Voilà pourtant ce qui ouvrit la porte à tous ces fléaux qui vinrent de l'Asie inonder l'Occident. Il sortit de chaque verset contesté une furie armée d'un sophisme et d'un poignard, qui rendit tous les hommes insensés et cruels. Les Huns, les Hérules, les Goths et les Vandales, qui survinrent, firent infiniment moins de mal, et le plus grand qu'ils firent fut de se prêter enfin eux-mêmes à ces disputes fatales.

CHAPITRE XXII.

DE LA TOLÉRANCE UNIVERSELLE.

Il ne faut pas un grand art, une éloquence bien recherchée, pour prouver que des chrétiens doivent se tolérer les uns les autres. Je vais plus loin: je vous dis qu'il faut regarder tous les hommes comme nos frères¹. Quoi! mon frère le Turc? mon frère le Chinois? le Juif? le Siamois? Oui, sans doute; ne sommes-nous pas tous enfants du même père, et créatures du même Dieu?

Mais ces peuples nous méprisent; mais ils nous traitent d'idolâtres! Hé bien! je leur dirai qu'ils ont grand tort. Il me semble que je pourrais étonner au moins l'orgueilleuse opiniâtreté d'un iman ou d'un talapoin, si je leur parlais à peu près ainsi:

« Ce petit globe, qui n'est qu'un point, roule dans l'espace, ainsi que tant d'autres globes; nous sommes perdus dans cette immensité. L'homme, haut d'environ cinq pieds, est assurément peu de chose dans la création. Un de ces êtres imperceptibles dit à quelques-uns de ses voisins, dans l'Arabie ou dans la Cafrerie: « Écoutez-moi, car le Dieu de tous ces mondes m'a éclairé: il y

1. C'est ce qu'avait dit l'évêque de Soissons Fitz-James; voyez tome XX. page 524; XXIV, 280, 395.

« a neuf cents millions de petites fourmis comme nous sur la terre, « mais il n'y a que ma fourmilière qui soit chère à Dieu ; toutes les « autres lui sont en horreur de toute éternité ; elle sera seule heu- « reuse, et toutes les autres seront éternellement infortunées. »

Ils m'arrêteraient alors, et me demanderaient quel est le fou qui a dit cette sottise. Je serais obligé de leur répondre : « C'est vous-mêmes. » Je tâcherais ensuite de les adoucir ; mais cela serait bien difficile.

Je parlerais maintenant aux chrétiens, et j'oserais dire, par exemple, à un dominicain inquisiteur pour la foi : « Mon frère, vous savez que chaque province d'Italie a son jargon, et qu'on ne parle point à Venise et à Bergame comme à Florence. L'Académie de la Crusca a fixé la langue ; son dictionnaire est une règle dont on ne doit pas s'écarter, et la Grammaire de Buonmattei est un guide infailible qu'il faut suivre ; mais croyez-vous que le consul de l'Académie, et en son absence Buonmattei, auraient pu en conscience faire couper la langue à tous les Vénitiens et à tous les Bergamasques qui auraient persisté dans leur patois ? »

L'inquisiteur me répond : « Il y a bien de la différence ; il s'agit ici du salut de votre âme : c'est pour votre bien que le directoire de l'Inquisition ordonne qu'on vous saisisse sur la déposition d'une seule personne, fût-elle infâme et reprise de justice ; que vous n'ayez point d'avocat pour vous défendre ; que le nom de votre accusateur ne vous soit pas seulement connu ; que l'inquisiteur vous promette grâce, et ensuite vous condamne ; qu'il vous applique à cinq tortures différentes, et qu'ensuite vous soyez ou fouetté, ou mis aux galères, ou brûlé en cérémonie¹. Le P. Ivonet, le docteur Cuchalon, Zanchinus, Campegius, Roias, Felynus, Gomarus, Diabarus, Gemelinus², y sont formels, et cette pieuse pratique ne peut souffrir de contradiction. »

1. Voyez l'excellent livre intitulé *le Manuel de l'Inquisition*. (Note de Voltaire.) — Le livre que Voltaire recommande ici, avec raison, est *le Manuel des inquisiteurs à l'usage des Inquisitions d'Espagne et de Portugal, ou Abrégé de l'ouvrage intitulé Directorium inquisitorum, composé, vers 1358, par Nicolas Eymerie, etc., 1762, in-12*; l'auteur du *Manuel* est l'abbé Morellet. (B.)

2. C'est d'après l'ouvrage de l'abbé Morellet, cité en la note précédente, que j'ai rétabli les noms de *Cuchalon*, *Roias*, et *Felynus* (au lieu de *Chucalon*, *Royas*, et *Telinus*, qu'on lit dans les autres éditions). Les noms de *Gomarus*, *Diabarus*, et *Gemelinus*, me semblent aussi altérés ; je les ai vainement cherchés, non-seulement dans l'ouvrage de Morellet, mais encore dans plusieurs bibliographes nationaux ou professionnels ; au lieu de *Gomarus*, *Gemelinus*, peut-être faut-il lire *Gomez* et *Geminianus*, mais je ne puis expliquer *Diabarus*. (B.) — Il n'est pas à penser que le Gomarus mentionné ici soit le Hollandais Gomar, dont il est question tome XIII, page 118 ; et ci-dessus, page 32.

Je prendrais la liberté de lui répondre : « Mon frère, peut-être avez-vous raison ; je suis convaincu du bien que vous voulez me faire ; mais ne pourrais-je pas être sauvé sans tout cela ? »

Il est vrai que ces horreurs absurdes ne souillent pas tous les jours la face de la terre ; mais elles ont été fréquentes, et on en composerait aisément un volume beaucoup plus gros que les évangiles qui les réprouvent. Non-seulement il est bien cruel de persécuter dans cette courte vie ceux qui ne pensent pas comme nous, mais je ne sais s'il n'est pas bien hardi de prononcer leur damnation éternelle. Il me semble qu'il n'appartient guère à des atomes d'un moment, tels que nous sommes, de prévenir ainsi les arrêts du Créateur. Je suis bien loin de combattre cette sentence : « Hors de l'Église point de salut » ; je la respecte, ainsi que tout ce qu'elle enseigne, mais, en vérité, connaissons-nous toutes les voies de Dieu et toute l'étendue de ses miséricordes ? N'est-il pas permis d'espérer en lui autant que de le craindre ? N'est-ce pas assez d'être fidèles à l'Église ? Faudra-t-il que chaque particulier usurpe les droits de la Divinité, et décide avant elle du sort éternel de tous les hommes ?

Quand nous portons le deuil d'un roi de Suède, ou de Danemark, ou d'Angleterre, ou de Prusse, disons-nous que nous portons le deuil d'un réprouvé qui brûle éternellement en enfer ? Il y a dans l'Europe quarante millions d'habitants qui ne sont pas de l'Église de Rome, dirons-nous à chacun d'eux : « Monsieur, attendu que vous êtes infailliblement damné, je ne veux ni manger, ni contracter, ni converser avec vous ? »

Quel est l'ambassadeur de France qui, étant présenté à l'audience du Grand Seigneur, se dira dans le fond de son cœur : Sa Hautesse sera infailliblement brûlée pendant toute l'éternité, parce qu'elle est soumise à la circoncision ? S'il croyait réellement que le Grand Seigneur est l'ennemi mortel de Dieu, et l'objet de sa vengeance, pourrait-il lui parler ? devrait-il être envoyé vers lui ? Avec quel homme pourrait-on commercer, quel devoir de la vie civile pourrait-on jamais remplir, si en effet on était convaincu de cette idée que l'on converse avec des réprouvés ?

O sectateurs d'un Dieu élément ! si vous aviez un cœur cruel ; si, en adorant celui dont toute la loi consistait en ces paroles : « Aimez Dieu et votre prochain¹⁾ », vous aviez surechargé cette loi pure et sainte de sophismes et de disputes incompréhensibles ; si vous aviez allumé la discorde, tantôt pour un mot nouveau,

1. Luc, x, 27.

tantôt pour une seule lettre de l'alphabet; si vous aviez attaché des peines éternelles à l'omission de quelques paroles, de quelques cérémonies que d'autres peuples ne pouvaient connaître, je vous dirais, en répandant des larmes sur le genre humain : « Transportez-vous avec moi au jour où tous les hommes seront jugés, et où Dieu rendra à chacun selon ses œuvres. »

« Je vois tous les morts des siècles passés et du nôtre comparaître en sa présence. Êtes-vous bien sûrs que notre Créateur et notre Père dira au sage et vertueux Confucius, au législateur Solon, à Pythagore, à Zaleucus, à Socrate, à Platon, aux divins Antonins, au bon Trajan, à Titus, les délices du genre humain, à Épicète, à tant d'autres hommes, les modèles des hommes : Allez, monstres, allez subir des châtimens infinis en intensité et en durée; que votre supplice soit éternel comme moi ! Et vous, mes biens-aimés, Jean Châtel, Ravaillac, Damiens, Cartouche, etc., qui êtes morts avec les formules prescrites, partagez à jamais à ma droite mon empire et ma félicité. »

Vous reculez d'horreur à ces paroles; et, après qu'elles me sont échappées, je n'ai plus rien à vous dire.

CHAPITRE XXIII.

PRIÈRE A DIEU.

Ce n'est donc plus aux hommes que je m'adresse; c'est à toi, Dieu de tous les êtres, de tous les mondes, et de tous les temps: s'il est permis à de faibles créatures perdues dans l'immensité, et imperceptibles au reste de l'univers, d'oser te demander quelque chose, à toi qui as tout donné, à toi dont les décrets sont immuables comme éternels, daigne regarder en pitié les erreurs attachées à notre nature; que ces erreurs ne fassent point nos calamités. Tu ne nous as point donné un cœur pour nous haïr, et des mains pour nous égorger; fais que nous nous aidions mutuellement à supporter le fardeau d'une vie pénible et passagère; que les petites différences entre les vêtements qui couvrent nos débiles corps, entre tous nos langages insuffisants, entre tous nos usages ridicules, entre toutes nos lois imparfaites, entre toutes nos opinions insensées, entre toutes nos conditions si disproportionnées à nos yeux, et si égales devant toi; que toutes ces petites nuances qui distinguent les atomes appelés *hommes* ne soient pas des signaux de haine et de persécution; que ceux qui allument des

cierges en plein midi pour te célébrer supportent ceux qui se contentent de la lumière de ton soleil ; que ceux qui couvrent leur robe d'une toile blanche pour dire qu'il faut t'aimer ne détestent pas ceux qui disent la même chose sous un manteau de laine noire ; qu'il soit égal de t'adorer dans un jargon formé d'une ancienne langue, ou dans un jargon plus nouveau ; que ceux dont l'habit est teint en rouge ou en violet, qui dominent sur une petite parcelle d'un petit tas de la boue de ce monde, et qui possèdent quelques fragments arrondis d'un certain métal, jouissent sans orgueil de ce qu'ils appellent *grandeur* et *richesse*, et que les autres les voient sans envie : car tu sais qu'il n'y a dans ces vanités ni de quoi envier, ni de quoi s'enorgueillir.

Puissent tous les hommes se souvenir qu'ils sont frères ! qu'ils aient en horreur la tyrannie exercée sur les âmes, comme ils ont en exécration le brigandage qui ravit par la force le fruit du travail et de l'industrie paisible ! Si les fléaux de la guerre sont inévitables, ne nous laissons pas, ne nous déchirons pas les uns les autres dans le sein de la paix, et employons l'instant de notre existence à bénir également en mille langages divers, depuis Siam jusqu'à la Californie, ta bonté qui nous a donné cet instant.

CHAPITRE XXIV.

POST-SCRIPTUM.

Tandis qu'on travaillait à cet ouvrage, dans l'unique dessein de rendre les hommes plus compatissants et plus doux, un autre homme écrivait dans un dessein tout contraire : car chacun a son opinion. Cet homme faisait imprimer un petit code de persécution, intitulé *l'Accord de la religion et de l'humanité*¹ (c'est une faute de l'imprimeur : lisez *de l'inhumanité*).

L'auteur de ce saint libelle s'appuie sur saint Augustin, qui, après avoir prêché la douceur, prêcha enfin la persécution, attendu qu'il était alors le plus fort, et qu'il changeait souvent d'avis. Il cite aussi l'évêque de Meaux, Bossuet, qui persécuta le célèbre Fénelon, archevêque de Cambrai, coupable d'avoir imprimé que Dieu vaut bien la peine qu'on l'aime pour lui-même.

Bossuet était éloquent, je l'avoue ; l'évêque d'Hippone, quelquefois inconséquent, était plus disert que ne sont les autres

1. L'abbé Malvaux. Voyez la note de la page 42.

Africains, je l'avoue encore; mais je prendrai la liberté de dire à l'auteur de ce saint libelle, avec Armande, dans les *Femmes savantes* :

Quand sur une personne on prétend se régler,
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler.

(Acte I, scène 1.)

Je dirai à l'évêque d'Hippone : Monseigneur, vous avez changé d'avis, permettez-moi de m'en tenir à votre première opinion; en vérité, je la crois meilleure.

Je dirai à l'évêque de Meaux : Monseigneur, vous êtes un grand homme : je vous trouve aussi savant, pour le moins, que saint Augustin, et beaucoup plus éloquent; mais pourquoi tant tourmenter votre confrère, qui était aussi éloquent que vous dans un autre genre, et qui était plus aimable?

L'auteur du saint libelle sur l'inhumanité n'est ni un Bossuet ni un Augustin; il me paraît tout propre à faire un excellent inquisiteur : je voudrais qu'il fût à Goa à la tête de ce beau tribunal. Il est, de plus, homme d'État, et il étale de grands principes de politique. « S'il y a chez vous, dit-il, beaucoup d'hétérodoxes, ménagez-les, persuadez-les; s'il n'y en a qu'un petit nombre, mettez en usage la potence et les galères, et vous vous en trouverez fort bien »; c'est ce qu'il conseille, à la page 89 et 90.

Dieu merci, je suis bon catholique, je n'ai point à craindre ce que les huguenots appellent *le martyre*; mais si cet homme est jamais premier ministre, comme il paraît s'en flatter dans son libelle, je l'avertis que je pars pour l'Angleterre le jour qu'il aura ses lettres patentes.

En attendant, je ne puis que remercier la Providence de ce qu'elle permet que les gens de son espèce soient toujours de mauvais raisonneurs. Il va jusqu'à citer Bayle parmi les partisans de l'intolérance : cela est sensé et adroit; et de ce que Bayle accorde qu'il faut punir les factieux et les fripons, notre homme en conclut qu'il faut persécuter à feu et à sang les gens de bonne foi qui sont paisibles.

Presque tout son livre est une imitation de l'*Apologie de la Saint-Barthélemy*¹. C'est cet apologiste ou son écho. Dans l'un ou dans l'autre cas, il faut espérer que ni le maître ni le disciple ne gouverneront l'État.

1. De l'abbé Caveyrac.

Mais s'il arrive qu'ils en soient les maîtres, je leur présente de loin cette requête, au sujet de deux lignes de la page 93 du saint libelle :

« Faut-il sacrifier au bonheur du vingtième de la nation le bonheur de la nation entière ? »

Supposé qu'en effet il y ait vingt catholiques romains en France contre un huguenot, je ne prétends point que le huguenot mange les vingt catholiques ; mais aussi pourquoi ces vingt catholiques mangeraient-ils ce huguenot, et pourquoi empêcher ce huguenot de se marier ? N'y a-t-il pas des évêques, des abbés, des moines, qui ont des terres en Dauphiné, dans le Gévaudan, devers Agde, devers Carcassonne ? Ces évêques, ces abbés, ces moines, n'ont-ils pas des fermiers qui ont le malheur de ne pas croire à la transsubstantiation ? N'est-il pas de l'intérêt des évêques, des abbés, des moines et du public, que ces fermiers aient de nombreuses familles ? N'y aura-t-il que ceux qui communieront sous une seule espèce à qui il sera permis de faire des enfants ? En vérité cela n'est ni juste ni honnête.

« La révocation de l'édit de Nantes n'a point autant produit d'inconvénients qu'on lui en attribue », dit l'auteur.

Si en effet on lui en attribue plus qu'elle n'en a produit, on exagère, et le tort de presque tous les historiens est d'exagérer ; mais c'est aussi le tort de tous les controversistes de réduire à rien le mal qu'on leur reproche. N'en croyons ni les docteurs de Paris ni les prédicateurs d'Amsterdam.

Prenons pour juge M. le comte d'Avaux, ambassadeur en Hollande, depuis 1685 jusqu'en 1688. Il dit, page 181, tome V¹, qu'un seul homme avait offert de découvrir plus de vingt millions que les persécutés faisaient sortir de France. Louis XIV répond à M. d'Avaux : « Les avis que je reçois tous les jours d'un nombre infini de conversions ne me laissent plus douter que les plus opiniâtres ne suivent l'exemple des autres. »

On voit, par cette lettre de Louis XIV, qu'il était de très-bonne foi sur l'étendue de son pouvoir. On lui disait tous les matins : Sire, vous êtes le plus grand roi de l'univers ; tout l'univers fera gloire de penser comme vous dès que vous aurez parlé. Pellisson, qui s'était enrichi dans la place de premier commis des finances ; Pellisson, qui avait été trois ans à la Bastille comme complice de Fouquet ; Pellisson, qui de calviniste était devenu diacre et bénéficiaire, qui faisait imprimer des prières pour la messe et des bou-

quets à Iris, qui avait obtenu la place des économats et de convertisseur ; Pellisson, dis-je, apportait tous les trois mois une grande liste d'abjurations à sept ou huit écus la pièce, et faisait accroire à son roi que, quand il voudrait, il convertirait tous les Turcs au même prix. On se relayait pour le tromper ; pouvait-il résister à la séduction ?

Cependant le même M. d'Avaux mande au roi qu'un nommé Vincent maintient plus de cinq cents ouvriers auprès d'Angoulême, et que sa sortie causera du préjudice : tome V, page 194.

Le même M. d'Avaux parle de deux régiments que le prince d'Orange fait déjà lever par les officiers français réfugiés ; il parle de matelots qui désertèrent de trois vaisseaux pour servir sur ceux du prince d'Orange. Outre ces deux régiments, le prince d'Orange forme encore une compagnie de cadets réfugiés, commandés par deux capitaines, page 240. Cet ambassadeur écrit encore, le 9 mai 1686, à M. de Seignelai, « qu'il ne peut lui dissimuler la peine qu'il a de voir les manufactures de France s'établir en Hollande, d'où elles ne sortiront jamais ».

Joignez à tous ces témoignages ceux de tous les intendants du royaume en 1699, et jugez si la révocation de l'édit de Nantes n'a pas produit plus de mal que de bien, malgré l'opinion du respectable auteur de *l'Accord de la religion et de l'inhumanité*.

Un maréchal de France connu par son esprit supérieur disait, il y a quelques années : « Je ne sais pas si la dragonnade a été nécessaire ; mais il est nécessaire de n'en plus faire. »

J'avoue que j'ai cru aller un peu trop loin, quand j'ai rendu publique la lettre du correspondant du P. Le Tellier, dans laquelle ce congréganiste propose des tonneaux de poudre¹. Je me disais à moi-même : On ne m'en croira pas, on regardera cette lettre comme une pièce supposée. Mes scrupules heureusement ont été levés quand j'ai lu dans *l'Accord de la religion et de l'inhumanité* page 149, ces douces paroles :

« L'extinction totale des protestants en France n'affaiblirait pas plus la France qu'une saignée n'affaiblit un malade bien constitué. »

Ce chrétien compatissant, qui a dit tout à l'heure que les protestants composent le vingtième de la nation, veut donc qu'on répande le sang de cette vingtième partie, et ne regarde cette opération que comme une saignée d'une palette ! Dieu nous préserve avec lui des trois vingtièmes !

1. Voyez ci-dessus, chapitre xvii, page 93.

Si donc cet honnête homme propose de tuer le vingtième de la nation, pourquoi l'ami du P. Le Tellier n'aurait-il pas proposé de faire sauter en l'air, d'égorger et d'empoisonner le tiers? Il est donc très-vraisemblable que la lettre au P. Le Tellier a été réellement écrite.

Le saint auteur finit enfin par conclure que l'intolérance est une chose excellente, « parce qu'elle n'a pas été, dit-il, condamnée expressément par Jésus-Christ ». Mais Jésus-Christ n'a pas condamné non plus ceux qui mettraient le feu aux quatre coins de Paris; est-ce une raison pour canoniser les incendiaires?

Ainsi donc, quand la nature fait entendre d'un côté sa voix douce et bienfaisante, le fanatisme, cet ennemi de la nature, pousse des hurlements; et lorsque la paix se présente aux hommes, l'intolérance forge ses armes. O vous, arbitre des nations, qui avez donné la paix à l'Europe, décidez entre l'esprit pacifique et l'esprit meurtrier!

CHAPITRE XXV.

SUITE ET CONCLUSION.

Nous apprenons que le 7 mars 1763, tout le conseil d'État assemblé à Versailles, les ministres d'État y assistant, le chancelier y présidant, M. de Crosne, maître des requêtes, rapporta l'affaire des Calas avec l'impartialité d'un juge, l'exactitude d'un homme parfaitement instruit, l'éloquence simple et vraie d'un orateur homme d'État, la seule qui convienne dans une telle assemblée. Une foule prodigieuse de personnes de tout rang attendait dans la galerie du château la décision du conseil. On annonça bientôt au roi que toutes les voix, sans en excepter une, avaient ordonné que le parlement de Toulouse enverrait au conseil les pièces du procès, et les motifs de son arrêt qui avait fait expirer Jean Calas sur la roue. Sa Majesté approuva le jugement du conseil.

Il y a donc de l'humanité et de la justice chez les hommes, et principalement dans le conseil d'un roi aimé et digne de l'être. L'affaire d'une malheureuse famille de citoyens obscurs a occupé Sa Majesté, ses ministres, le chancelier et tout le conseil, et a été discutée avec un examen aussi réfléchi que les plus grands objets de la guerre et de la paix peuvent l'être. L'amour de

l'équité, l'intérêt du genre humain, ont conduit tous les juges. Grâce en soient rendues à ce Dieu de clémence, qui seul inspire l'équité et toutes les vertus !

Nous attestons que nous n'avons jamais connu ni cet infortuné Calas que les huit juges de Toulouse firent périr sur les indices les plus faibles, contre les ordonnances de nos rois, et contre les lois de toutes les nations ; ni son fils Marc-Antoine, dont la mort étrange a jeté ces huit juges dans l'erreur ; ni la mère, aussi respectable que malheureuse ; ni ses innocentes filles, qui sont venues avec elle de deux cents lieues mettre leur désastre et leur vertu au pied du trône¹.

Ce Dieu sait que nous n'avons été animés que d'un esprit de justice, de vérité, et de paix, quand nous avons écrit ce que nous pensons de la tolérance, à l'occasion de Jean Calas, que l'esprit d'intolérance a fait mourir.

Nous n'avons pas cru offenser les huit juges de Toulouse en disant qu'ils se sont trompés, ainsi que tout le conseil l'a présumé : au contraire, nous leur avons ouvert une voie de se justifier devant l'Europe entière. Cette voie est d'avouer que des indices équivoques et les cris d'une multitude insensée ont surpris leur justice ; de demander pardon à la veuve, et de réparer, autant qu'il est en eux, la ruine entière d'une famille innocente, en se joignant à ceux qui la secourent dans son affliction. Ils ont fait mourir le père injustement : c'est à eux de tenir lieu de père aux enfants, supposé que ces orphelins venissent bien recevoir d'eux une faible marque d'un très-juste repentir. Il sera beau aux juges de l'offrir, et à la famille de la refuser.

C'est surtout au sieur David, capitoul de Toulouse, s'il a été le premier persécuteur de l'innocence, à donner l'exemple des remords. Il insulta un père de famille mourant sur l'échafaud. Cette cruauté est bien inouïe ; mais puisque Dieu pardonne, les hommes doivent aussi pardonner à qui répare ses injustices.

On m'a écrit du Languedoc cette lettre du 20 février 1763.

« Votre ouvrage sur la tolérance me paraît plein d'humanité et de vérité ; mais je crains qu'il ne fasse plus de mal que de bien à la famille des Calas. Il peut ulcérer les huit juges qui ont

1. M. de Voltaire entend ici qu'il n'a eu d'autres liaisons avec la famille des Calas que d'avoir pris sa défense, d'avoir appuyé ses réclamations et ses plaintes. (K.)

opiné à la roue ; ils demanderont au parlement qu'on brûle votre livre, et les fanatiques (car il y en a toujours) répondront par des cris de fureur à la voix de la raison, etc. »

Voici ma réponse :

« Les huit juges de Toulouse peuvent faire brûler mon livre, s'il est bon ; il n'y a rien de plus aisé : on a bien brûlé les *Lettres provinciales*, qui valaient sans doute beaucoup mieux ; chacun peut brûler chez lui les livres et papiers qui lui déplaisent.

« Mon ouvrage ne peut faire ni bien ni mal aux Calas, que je ne connais point. Le conseil du roi, impartial et ferme, juge suivant les lois, suivant l'équité, sur les pièces, sur les procédures, et non sur un écrit qui n'est point juridique, et dont le fond est absolument étranger à l'affaire qu'il juge.

« On aurait beau imprimer des in-folio pour ou contre les huit juges de Toulouse, et pour ou contre la tolérance, ni le conseil, ni aucun tribunal ne regardera ces livres comme des pièces du procès.

« Cet écrit sur la tolérance est une requête que l'humanité présente très-humblement au pouvoir et à la prudence. Je sème un grain qui pourra un jour produire une moisson. Attendons tout du temps, de la bonté du roi, de la sagesse de ses ministres, et de l'esprit de raison qui commence à répandre partout sa lumière.

« La nature dit à tous les hommes : Je vous ai tous fait naître faibles et ignorants, pour végéter quelques minutes sur la terre, et pour l'engraisser de vos cadavres. Puisque vous êtes faibles, secourez-vous ; puisque vous êtes ignorants, éclairez-vous et supportez-vous. Quand vous seriez tous du même avis, ce qui certainement n'arrivera jamais, quand il n'y aurait qu'un seul homme d'un avis contraire, vous devriez lui pardonner : car c'est moi qui le fais penser comme il pense. Je vous ai donné des bras pour cultiver la terre, et une petite lueur de raison pour vous conduire ; j'ai mis dans vos cœurs un germe de compassion pour vous aider les uns les autres à supporter la vie. N'étouffez pas ce germe, ne le corrompez pas, apprenez qu'il est divin, et ne substituez pas les misérables fureurs de l'école à la voix de la nature.

« C'est moi seule qui vous unis encore malgré vous par vos besoins mutuels, au milieu même de vos guerres cruelles si légèrement entreprises, théâtre éternel des fautes, des hasards, et des malheurs. C'est moi seule qui, dans une nation, arrête les suite funestes de la division interminable entre la noblesse et la magistrature, entre ces deux corps et celui du clergé, entre le bourgeois même et le cultivateur. Ils ignorent tous les bornes de

leurs droits : mais ils écoutent tous malgré eux, à la longue, ma voix qui parle à leur cœur. Moi seule je conserve l'équité dans les tribunaux, où tout serait livré sans moi à l'indécision et aux caprices, au milieu d'un amas confus de lois faites souvent au hasard et pour un besoin passager, différentes entre elles de province en province, de ville en ville, et presque toujours contradictoires entre elles dans le même lieu. Seule je peux inspirer la justice, quand les lois n'inspirent que la chicane. Celui qui m'écoute juge toujours bien ; et celui qui ne cherche qu'à concilier des opinions qui se contredisent est celui qui s'égare.

« Il y a un édifice immense dont j'ai posé le fondement de mes mains : il était solide et simple, tous les hommes pouvaient y entrer en sûreté ; ils ont voulu y ajouter les ornements les plus bizarres, les plus grossiers, et les plus inutiles ; le bâtiment tombe en ruine de tous les côtés ; les hommes en prennent les pierres, et se les jettent à la tête ; je leur crie : Arrêtez, écarterez ces décombres funestes qui sont votre ouvrage, et demeurez avec moi en paix dans l'édifice inébranlable qui est le mien¹. »

ARTICLE NOUVELLEMENT AJOUTÉ,

DANS LEQUEL ON REND COMPTE DU DERNIER ARRÊT RENDU EN FAVEUR
DE LA FAMILLE DES CALAS.

Depuis le 7 mars 1763 jusqu'au jugement définitif, il se passa encore deux années : tant il est facile au fanatisme d'arracher la vie à l'innocence, et difficile à la raison de lui faire rendre justice. Il fallut essayer des longueurs inévitables, nécessairement attachées aux formalités. Moins ces formalités avaient été observées dans la condamnation de Calas, plus elles devaient l'être rigoureusement par le conseil d'État. Une année entière ne suffit pas pour forcer le parlement de Toulouse à faire parvenir au conseil toute la procédure, pour en faire l'examen, pour le rapporter. M. de Crosne fut encore chargé de ce travail pénible. Une assemblée de près de quatre-vingts juges cassa l'arrêt de Toulouse, et ordonna la révision entière du procès.

D'autres affaires importantes occupaient alors presque tous les tribunaux du royaume. On chassait les jésuites ; on abolissait

1. C'est ici que finit le *Traité de la Tolérance* dans l'édition de 1763 ; l'article qui suit fut ajouté, en 1765, dans l'impression qui fait partie du tome second des *Nouveaux Mélanges*.

leur société en France : ils avaient été intolérants et persécuteurs¹ ; ils furent persécutés à leur tour.

L'extravagance des billets de confession, dont on les crut les auteurs secrets, et dont ils étaient publiquement les partisans, avait déjà ranimé contre eux la haine de la nation. Une banqueroute immense d'un de leurs missionnaires², banqueroute que l'on crut en partie frauduleuse, acheva de les perdre. Ces seuls mots de *missionnaires* et de *banqueroutiers*, si peu faits pour être joints ensemble, portèrent dans tous les esprits l'arrêt de leur condamnation. Enfin les ruines de Port-Royal³ et les ossements de tant d'hommes célèbres insultés par eux dans leurs sépultures, et exhumés au commencement du siècle par des ordres que les jésuites seuls avaient dictés, s'élevèrent tous contre leur crédit expirant. On peut voir l'histoire de leur proscription dans l'excellent livre intitulé *Sur la Destruction des jésuites en France*⁴, ouvrage impartial, parce qu'il est d'un philosophe, écrit avec la finesse et l'éloquence de Pascal, et surtout avec une supériorité de lumières qui n'est pas offusquée, comme dans Pascal, par des préjugés qui ont quelquefois séduit de grands hommes.

Cette grande affaire, dans laquelle quelques partisans des jésuites disaient que la religion était outragée, et où le plus grand nombre la croyait vengée, fit pendant plusieurs mois perdre de vue au public le procès des Calas ; mais le roi ayant attribué au tribunal qu'on appelle *les requêtes de l'hôtel* le jugement définitif, le même public, qui aime à passer d'une scène à l'autre, oublia les jésuites, et les Calas saisirent toute son attention.

La chambre des requêtes de l'hôtel est une cour souveraine composée de maîtres des requêtes, pour juger les procès entre les officiers de la cour et les causes que le roi leur renvoie. On ne pouvait choisir un tribunal plus instruit de l'affaire : c'étaient précisément les mêmes magistrats qui avaient jugé deux fois les préliminaires de la révision, et qui étaient parfaitement instruits du fond et de la forme. La veuve de Jean Calas, son fils, et le sieur de Lavaisse, se remirent en prison : on fit venir du fond du Languedoc cette vieille servante catholique qui n'avait pas quitté un moment ses maîtres et sa maîtresse, dans le temps qu'on supposait, contre toute vraisemblance, qu'ils étranglaient leur fils et leur frère. On délibéra enfin sur les mêmes pièces qui

1. Voyez page 96.

2. Le Père La Valette ; voyez tome XVI, page 100.

3. Voyez tome XV, page 39 et suiv.

4. Par d'Alembert, 1765, in-12 ; 1767, in-12 ; et dans les OEuvres de cet auteur.

avaient servi à condamner Jean Calas à la roue, et son fils Pierre au bannissement.

Ce fut alors que parut un nouveau mémoire de l'éloquent M. de Beaumont¹, et un autre du jeune M. de Lavoisse, si injustement impliqué dans cette procédure criminelle par les juges de Toulouse, qui, pour comble de contradiction, ne l'avaient pas déclaré absous. Ce jeune homme fit lui-même un factum qui fut jugé digne par tout le monde de paraître à côté de celui de M. de Beaumont. Il avait le double avantage de parler pour lui-même et pour une famille dont il avait partagé les fers. Il n'avait tenu qu'à lui de briser les siens et de sortir des prisons de Toulouse, s'il avait voulu seulement dire qu'il avait quitté un moment les Calas dans le temps qu'on prétendait que le père et la mère avaient assassiné leur fils. On l'avait menacé du supplice ; la question et la mort avaient été présentées à ses yeux ; un mot lui aurait pu rendre sa liberté : il aima mieux s'exposer au supplice que de prononcer ce mot, qui aurait été un mensonge. Il exposa tout ce détail dans son factum, avec une candeur si noble, si simple, si éloignée de toute ostentation, qu'il toucha tous ceux qu'il ne voulait que convaincre, et qu'il se fit admirer sans prétendre à la réputation.

Son père, fameux avocat, n'eut aucune part à cet ouvrage : il se vit tout d'un coup égalé par son fils, qui n'avait jamais suivi le barreau.

Cependant les personnes de la plus grande considération venaient en foule dans la prison de M^{me} Calas, où ses filles s'étaient renfermées avec elle. On s'y attendrissait jusqu'aux larmes. L'humanité, la générosité, leur prodiguaient des secours. Ce qu'on appelle la *charité* ne leur en donnait aucun. La charité, qui d'ailleurs est si souvent mesquine et insultante, est le partage des dévots, et les dévots tenaient encore contre les Calas.

Le jour arriva (9 mars 1765) où l'innocence triompha pleinement. M. de Baquencourt ayant rapporté toute la procédure, et ayant instruit l'affaire jusque dans les moindres circonstances, tous les juges, d'une voix unanime, déclarèrent la famille innocente, tortionnairement et abusivement jugée par le parlement de Toulouse. Ils réhabilitèrent la mémoire du père. Ils permirent à la famille de se pourvoir devant qui il appartiendrait pour

1. *Mémoire à consulter et Consultation pour les enfants du défunt J. Calas, marchand à Toulouse.* Délibéré, à Paris, ce 22 janvier 1765. Signé : Lambon, Mallard, d'Outremont, Mariette, Gerbier, Legouvé, Loyseau de Mauléon, Élie de Beaumont.

prendre ses juges à partie, et pour obtenir les dépens, dommages et intérêts que les magistrats toulousains auraient dû offrir d'eux-mêmes.

Ce fut dans Paris une joie universelle : on s'attroupait dans les places publiques, dans les promenades ; on accourait pour voir cette famille si malheureuse et si bien justifiée ; on battait des mains en voyant passer les juges, on les comblait de bénédictions. Ce qui rendait encore ce spectacle plus touchant, c'est que ce jour, neuvième mars, était le jour même où Calas avait péri par le plus cruel supplice (trois ans auparavant).

Messieurs les maîtres des requêtes avaient rendu à la famille Calas une justice complète, et en cela ils n'avaient fait que leur devoir. Il est un autre devoir, celui de la bienfaisance, plus rarement rempli par les tribunaux, qui semblent se croire faits pour être seulement équitables. Les maîtres des requêtes arrêtèrent qu'ils écriraient en corps à Sa Majesté pour la supplier de réparer par ses dons la ruine de la famille. La lettre fut écrite. Le roi y répondit en faisant délivrer trente-six mille livres à la mère et aux enfants ; et de ces trente-six-mille livres, il y en eut trois mille pour cette servante vertueuse qui avait constamment défendu la vérité en défendant ses maîtres.

Le roi, par cette bonté, mérita, comme par tant d'autres actions, le surnom que l'amour de la nation lui a donné¹. Puisse cet exemple servir à inspirer aux hommes la tolérance, sans laquelle le fanatisme désolerait la terre, ou du moins l'attristerait toujours ! Nous savons qu'il ne s'agit ici que d'une seule famille, et que la rage des sectes en a fait périr des milliers ; mais aujourd'hui qu'une ombre de paix laisse reposer toutes les sociétés chrétiennes, après des siècles de carnage, c'est dans ce temps de tranquillité que le malheur des Calas doit faire une plus grande impression, à peu près comme le tonnerre qui tombe dans la sérénité d'un beau jour. Ces cas sont rares, mais ils arrivent, et ils sont l'effet de cette sombre superstition qui porte les âmes faibles à imputer des crimes à quiconque ne pense pas comme elles.

1. Voyez tome XXIII, page 268.

DIALOGUE

DU CHAPON ET DE LA POULARDE

(1763¹)

LE CHAPON.

Eh, mon Dieu! ma poule, te voilà bien triste, qu'as-tu ?

LA POULARDE.

Mon cher ami, demande-moi plutôt ce que je n'ai plus. Une maudite servante m'a prise sur ses genoux, m'a plongé une longue aiguille dans le cul, a saisi ma matrice, l'a roulée autour de l'aiguille, l'a arrachée et l'a donnée à manger à son chat. Me voilà incapable de recevoir les faveurs du chantre du jour, et de pondre.

LE CHAPON.

Hélas! ma bonne, j'ai perdu plus que vous; ils m'ont fait une opération doublement cruelle : ni vous ni moi n'aurons plus de consolation dans ce monde; ils vous ont fait poularde, et moi chapon. La seule idée qui adoucit mon état déplorable, c'est que j'entendis ces jours passés, près de mon poulailler, raisonner deux abbés italiens à qui on avait fait le même outrage afin qu'ils pussent chanter devant le pape avec une voix plus claire. Ils disaient que les hommes avaient commencé par circoncire leurs semblables, et qu'ils finissaient par les châtrer : ils maudissaient la destinée et le genre humain.

LA POULARDE.

Quoi! c'est donc pour que nous ayons une voix plus claire qu'on nous a privés de la plus belle partie de nous-mêmes ?

1. C'est d'après l'avis de feu Decroix, l'un des rédacteurs de l'édition de Kehl, que je donne à ce dialogue la date de 1763. La plus ancienne impression que j'en connaisse est celle qui se trouve dans la troisième partie des *Nouveaux Mélanges*, 1765, in-8°. (B.)

LE CHAPON.

Hélas! ma pauvre poularde, c'est pour nous engraisser, et pour nous rendre la chair plus délicate.

LA POULARDE.

Eh bien! quand nous serons plus gras, le seront-ils davantage?

LE CHAPON.

Oui, car ils prétendent nous manger.

LA POULARDE.

Nous manger! ah, les monstres!

LE CHAPON.

C'est leur coutume; ils nous mettent en prison pendant quelques jours, nous font avaler une pâtée dont ils ont le secret, nous crèvent les yeux pour que nous n'ayons point de distraction; enfin, le jour de la fête étant venu, ils nous arrachent les plumes, nous coupent la gorge, et nous font rôtir. On nous apporte devant eux dans une large pièce d'argent; chacun dit de nous ce qu'il pense; on fait notre oraison funèbre: l'un dit que nous sentons la noisette; l'autre vante notre chair succulente; on loue nos cuisses, nos bras, notre croupion; et voilà notre histoire dans ce bas monde finie pour jamais.

LA POULARDE.

Quels abominables coquins! je suis prête à m'évanouir. Quoi! on m'arrachera les yeux! on me coupera le cou! je serai rôtie et mangée! Ces scélérats n'ont donc point de remords?

LE CHAPON.

Non, m'amie; les deux abbés dont je vous ai parlé disaient que les hommes n'ont jamais de remords des choses qu'ils sont dans l'usage de faire.

LA POULARDE.

La détestable engeance! Je parie qu'en nous dévorant ils se mettent encore à rire et à faire des contes plaisants, comme si de rien n'était.

LE CHAPON.

Vous l'avez deviné; mais sachez pour votre consolation (si c'en est une) que ces animaux, qui sont bipèdes comme nous, et qui sont fort au-dessous de nous, puisqu'ils n'ont point de plumes, en ont usé ainsi fort souvent avec leurs semblables. J'ai entendu dire à mes deux abbés que tous les empereurs chrétiens et grecs ne manquaient jamais de crever les deux yeux à leurs cousins et à leurs frères; que même, dans le pays où nous

sommes, il y avait eu un nommé Débonnaire¹ qui fit arracher les yeux à son neveu Bernard. Mais pour ce qui est de rôtir des hommes, rien n'a été plus commun parmi cette espèce. Mes deux abbés disaient qu'on en avait rôti plus de vingt mille pour de certaines opinions qu'il serait difficile à un chapon d'expliquer, et qui ne m'importent guère.

LA POULARDE.

C'était apparemment pour les manger qu'on les rôtissait.

LE CHAPON.

Je n'oserais pas l'assurer; mais je me souviens bien d'avoir entendu clairement qu'il y a bien des pays, et entre autres celui des Juifs, où les hommes se sont quelquefois mangés les uns les autres.

LA POULARDE.

Passé pour cela. Il est juste qu'une espèce si perverse se dévore elle-même, et que la terre soit purgée de cette race. Mais moi qui suis paisible, moi qui n'ai jamais fait de mal, moi qui ai même nourri ces monstres en leur donnant mes œufs, être châtrée, aveuglée, décollée, et rôtie! Nous traite-t-on ainsi dans le reste du monde?

LE CHAPON.

Les deux abbés disent que non. Ils assurent que dans un pays nommé l'Inde, beaucoup plus grand, plus beau, plus fertile que le nôtre, les hommes ont une loi sainte qui depuis des milliers de siècles leur défend de nous manger; que même un nommé Pythagore, ayant voyagé chez ces peuples justes, avait rapporté en Europe cette loi humaine, qui fut suivie par tous ses disciples. Ces bons abbés lisaient Porphyre le Pythagoricien, qui a écrit un beau livre contre les broches².

O le grand homme! le divin homme que ce Porphyre! Avec quelle sagesse, quelle force, quel respect tendre pour la Divinité il prouve que nous sommes les alliés et les parents des hommes; que Dieu nous donna les mêmes organes, les mêmes sentiments, la même mémoire, le même germe inconnu d'entendement qui se développe dans nous jusqu'au point déterminé par les lois éternelles, et que ni les hommes ni nous ne passons jamais! En effet, ma chère poularde, ne serait-ce pas un outrage à la Divinité de dire que nous avons des sens pour ne point sentir, une

1. Louis le Débonnaire, roi de France, de 814 à 840.

2. *Traité de Porphyre touchant l'abstinence de la chair des animaux, traduit, avec la vie de Plotin, par ce philosophe, et une Dissertation sur les génies, par Lévesque de Burigny, 1747, in-12.*

cervelle pour ne point penser? Cette imagination digne, à ce qu'ils disaient, d'un fou nommé Descartes, ne serait-elle pas le comble du ridicule et la vaine excuse de la barbarie?

Aussi les plus grands philosophes de l'antiquité ne nous mettaient jamais à la broche. Ils s'occupaient à tâcher d'apprendre notre langage, et de découvrir nos propriétés si supérieures à celles de l'espèce humaine. Nous étions en sûreté avec eux comme dans l'âge d'or. Les sages ne tuent point les animaux, dit Porphyre; il n'y a que les barbares et les prêtres qui les tuent et les mangent. Il fit cet admirable livre pour convertir un de ses disciples qui s'était fait chrétien par gourmandise.

LA POULARDE.

Eh bien! dressa-t-on des autels à ce grand homme qui enseignait la vertu au genre humain, et qui sauvait la vie au genre animal?

LE CHAPON.

Non, il fut en horreur aux chrétiens qui nous mangent, et qui détestent encore aujourd'hui sa mémoire; ils disent qu'il était impie, et que ses vertus étaient fausses, attendu qu'il était païen.

LA POULARDE.

Que la gourmandise a d'affreux préjugés! J'entendais l'autre jour, dans cette espèce de grange qui est près de notre poulailler, un homme qui parlait seul devant d'autres hommes qui ne parlaient point; il s'écriait que « Dieu avait fait un pacte avec nous et avec ces autres animaux appelés *hommes*; que Dieu leur avait défendu de se nourrir de notre sang et de notre chair¹ ». Comment peuvent-ils ajouter à cette défense positive la permission de dévorer nos membres bouillis ou rôtis? Il est impossible, quand ils nous ont coupé le cou, qu'il ne reste beaucoup de sang dans nos veines; ce sang se mêle nécessairement à notre chair; ils désobéissent donc visiblement à Dieu en nous mangeant. De plus, n'est-ce pas un sacrilège de tuer et de dévorer des gens avec qui Dieu a fait un pacte? Ce serait un étrange traité que celui dont la seule clause serait de nous livrer à la mort. Ou notre créateur n'a point fait de pacte avec nous, ou c'est un crime de nous tuer et de nous faire cuire: il n'y a pas de milieu.

LE CHAPON.

Ce n'est pas la seule contradiction qui règne chez ces monstres, nos éternels ennemis. Il y a longtemps qu'on leur reproche

1. *Genèse*, chap. ix, v. 4.

qu'ils ne sont d'accord en rien. Ils ne font des lois que pour les violer; et, ce qu'il y a de pis, c'est qu'ils les violent en conscience. Ils ont inventé cent subterfuges, cent sophismes pour justifier leurs transgressions. Ils ne se servent de la pensée que pour autoriser leurs injustices, et n'emploient les paroles que pour déguiser leurs pensées. Figure-toi que, dans le petit pays où nous vivons, il est défendu de nous manger deux jours de la semaine : ils trouvent bien moyen d'é luder la loi ; d'ailleurs cette loi, qui te paraît favorable, est très-barbare ; elle ordonne que ces jours-là on mangera les habitants des eaux : ils vont chercher des victimes au fond des mers et des rivières. Ils dévorent des créatures¹ dont une seule coûte souvent plus de la valeur de cent chapons : ils appellent cela *jeûner, se mortifier*. Enfin je ne crois pas qu'il soit possible d'imaginer une espèce plus ridicule à la fois et plus abominable, plus extravagante et plus sanguinaire.

LA POULARDE.

Eh, mon Dieu ! ne vois-je pas venir ce vilain marmiton de cuisine avec son grand couteau ?

LE CHAPON.

C'en est fait, m'amie, notre dernière heure est venue ; recommandons notre âme à Dieu.

LA POULARDE.

Que ne puis-je donner au scélérat qui me mangera une indigestion qui le fasse crever ! Mais les petits se vengent des puissants par de vains souhaits, et les puissants s'en moquent.

LE CHAPON.

Aïe ! on me prend par le cou. Pardonnons à nos ennemis.

LA POULARDE.

Je ne puis ; on me serre, on m'emporte. Adieu, mon cher chapon.

LE CHAPON.

Adieu, pour toute l'éternité, ma chère poularde.

1. Voyez la *Requête aux magistrats du royaume*, I^{re} partie.

LES DERNIÈRES

PAROLES D'ÉPICTÈTE

A SON FILS¹.

ÉPICTÈTE.

Je vais mourir ; j'attends de vous un souvenir tendre, et non des larmes inutiles : je meurs content, puisque je vous laisse vertueux.

LE FILS².

Vous m'avez enseigné à l'être, mais vous savez quel trouble m'agite. Une nouvelle secte de la Palestine cherche à me donner des remords.

ÉPICTÈTE.

Des remords ! il n'appartient qu'aux scélérats d'en éprouver. Vos mains et votre âme sont pures. Je vous ai enseigné la vertu, et vous l'avez pratiquée.

LE FILS.

Oui ; mais cette nouvelle secte annonce une nouvelle vertu que je ne connaissais pas.

ÉPICTÈTE.

Quelle est donc cette secte ?

1. Ce dialogue ne fut admis dans les Œuvres de Voltaire qu'en 1768 (septième partie des *Nouveaux Mélanges*). Il avait été imprimé dans le *Recueil nécessaire*, 1765, in-8°, volume que, malgré son millésime, je crois de 1767, et qui a eu plusieurs éditions soit sous le titre de *Recueil nécessaire*, soit sous celui d'*Évangile de la raison*. C'est Voltaire qui fut l'éditeur du *Recueil nécessaire*, composé presque entièrement d'ouvrages sortis de sa plume. Les *Dernières Paroles d'Épictète* sont donc, au plus tard, de 1767, et peuvent être antérieures. Le reproche que Voltaire fait aux Juifs de rognier les espèces leur avait déjà été adressé dans *Saül*, acte III, scène 1 ; et cela ne suffit pas pour assurer que les *Dernières Paroles* sont aussi de 1763, année où je les classe. (B.)

2. On ne sait si Épictète eut un fils ; mais il prit chez lui le fils d'un de ses amis mort dans le besoin. (B.)

LE FILS.

Elle est composée de ces Juifs qui vendent des haillons et des philtres, et qui rognent les espèces ¹ à Rome.

ÉPICTÈTE.

La vertu qu'ils enseignent est apparemment de la fausse monnaie.

LE FILS.

Ils disent qu'il est impossible d'être vertueux sans s'être fait couper un peu de prépuce, ou sans s'être plongé dans l'eau au nom du père par le fils. Il est vrai qu'ils ne sont pas d'accord en cela : les uns veulent du prépuce, les autres n'en veulent point ; ceux-ci croient l'eau nécessaire, comme Pindare qui la dit merveilleuse ; ceux-là s'en passent. Mais tous disent qu'il leur faut donner de l'argent.

ÉPICTÈTE.

Comment, de l'argent ! Sans doute on doit secourir de son superflu les pauvres qui ne peuvent travailler, payer ceux qui peuvent gagner leur vie, et partager son nécessaire avec ses amis. C'est notre loi, c'est notre morale : c'est ce que j'ai fait depuis qu'Épaphrodite m'affranchit, et c'est ce que je vous ai vu faire avec une satisfaction qui rend mes derniers moments heureux.

LE FILS.

Les philosophes dont je vous parle exigent bien autre chose : ils veulent qu'on apporte à leurs pieds tout ce qu'on a, jusqu'à la dernière obole.

ÉPICTÈTE.

S'il est ainsi, ce sont des voleurs, et vous êtes obligé de les déférer au prêteur ou aux centumvirs.

LE FILS.

Oh non, ce ne sont point des voleurs, ce sont des marchands qui vous donnent la meilleure denrée du monde pour votre argent, car ils vous promettent la vie éternelle ; et si, en mettant votre argent à leurs pieds, comme ils l'ordonnent, vous gardez seulement de quoi manger, ils ont le pouvoir de vous faire mourir subitement.

ÉPICTÈTE.

Ce sont donc des assassins dont il faut au plus tôt purger la société.

1. Voltaire a, en 1771, demandé aux Juifs pardon de cette accusation; voyez tome XIX, page 528.

LE FILS.

Non, vous dis-je, ce sont des mages qui ont des secrets admirables, et qui tuent avec des paroles. Le père, disent-ils, leur a fait cette grâce par le fils. Un de leurs prosélytes, qui pue horriblement, mais qui prêche dans les greniers avec beaucoup de succès, me disait hier qu'un de leurs parents, nommé Ananiah ¹, ayant vendu sa métairie pour plaire au fils au nom du père, porta tout l'argent aux pieds d'un mage nommé Barjone, mais qu'ayant gardé en secret de quoi acheter le nécessaire pour son petit enfant, il fut puni de mort sur-le-champ. Sa femme vint ensuite ; Barjone la fit mourir de même en prononçant une seule parole.

ÉPICTÈTE.

Mon fils, voilà d'abominables gens. Si la chose était vraie, ils seraient les plus infâmes criminels de la terre. On vous a conté des histoires ridicules ; vous êtes un bon enfant, mais j'ai peur que vous ne soyez un imbécile, et cela me fâche.

LE FILS.

Mais, mon père, si on gagne la vie éternelle en donnant tout son bien à Simon Barjone, il est clair qu'on fait un bon marché.

ÉPICTÈTE.

Mon fils, la vie éternelle, la communication avec l'Être suprême n'a rien de commun, croyez-moi, avec votre Simon Barjone. Le Dieu très-bon et très-grand, *Deus optimus maximus*, qui anima les Caton, les Scipion, les Cicéron, les Paul-Émile, les Camille, le père des dieux et des hommes, n'a pas, sans doute, remis son pouvoir entre les mains d'un Juif. Je savais que ces misérables étaient au rang des plus superstitieux peuples de la Syrie, mais je ne savais pas qu'ils osassent porter leur démence jusqu'à se dire les premiers ministres de Dieu.

LE FILS.

Mais, mon père, ils font continuellement des miracles. (*Ici le bonhomme Épicète ricane.*) Vous ricanez, mon père, vous levez les épaules.

ÉPICTÈTE.

Hélas ! un mourant n'a guère envie de rire, mais tu m'y forces, mon pauvre enfant. As-tu vu des miracles ?

LE FILS.

Non, mais j'ai parlé à des hommes qui avaient parlé à des femmes qui disaient que leurs commères en avaient vu. Et puis

1. C'est saint Luc qui, dans les *Actes des apôtres*, v. 1-10, raconte l'aventure d'Ananiah. (B.)

la belle morale que la morale des Juifs, qui sont sans prépuce, et qu'on lave depuis les pieds jusqu'à la tête !

ÉPICTÈTE.

Et quels sont donc les préceptes moraux de ces gens-là ?

LE FILS.

C'est premièrement qu'un homme riche ne peut être un homme de bien, et qu'il lui est plus difficile de gagner le royaume des cieux ou le jardin, qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille¹, moyennant quoi tous les riches doivent donner leurs biens aux gueux qui prêchent ce royaume ou ce jardin ;

2° Qu'il n'y a d'heureux que les sots, les pauvres d'esprit² ;

3° Que quiconque n'écoute pas l'assemblée des gueux doit être détesté comme un receveur des impôts³ ;

4° Que si l'on ne hait pas son père, sa mère et ses frères, on n'a point de part au royaume ou au jardin⁴ ;

5° Qu'il faut apporter le glaive et non la paix⁵ ;

6° Que quand on fait un festin de noces, il faut forcer tous les passants à venir aux noces, et jeter dans un cul de basse-fosse extérieure ceux qui n'auront pas la robe nuptiale⁶.

ÉPICTÈTE.

Hélas ! mon sot enfant, j'étais tout à l'heure sur le point de mourir de rire, et je sens à présent que tu me feras mourir d'indignation et de douleur. Si les malheureux dont tu me parles séduisent le fils d'Épictète, ils en séduiront bien d'autres. Je prévois des malheurs épouvantables sur la terre. Ces énergumènes sont-ils nombreux ?

LE FILS.

Leur nombre augmente de jour en jour ; ils ont une caisse commune dont ils payent quelques Grecs qui écrivent pour eux. Ils ont inventé des mystères ; ils exigent un secret inviolable ; ils ont institué des inspirés qui décident de tous leurs intérêts, et qui ne souffrent pas que les gens de la secte plaident jamais devant les magistrats.

ÉPICTÈTE.

Imperium in imperio. Mon fils, tout est perdu.

1. Matthieu, chap. xix, v. 24.

2. *Ibid.*, chap. v, v. 3.

3. *Ibid.*, chap. xviii, v. 17.

4. Luc, chap. xiv, v. 26 ; et Matthieu, ch. x, v. 36, 37 et 38.

5. Matthieu, chap. x, v. 34.

6. *Ibid.*, chap. xxii, v. 13.

DIALOGUE

DU DOUTEUR ET DE L'ADORATEUR¹

PAR M. L'ABBÉ DE TILLADET².

LE DOUTEUR.

Comment me prouverez-vous l'existence de Dieu ?

L'ADORATEUR.

Comme on prouve l'existence du soleil, en ouvrant les yeux.

LE DOUTEUR.

Vous croyez donc aux causes finales ?

L'ADORATEUR.

Je crois une cause admirable quand je vois des effets admirables. Dieu me garde de ressembler à ce fou³ qui disait qu'une horloge ne prouve point un horloger, qu'une maison ne prouve point un architecte, et qu'on ne pouvait démontrer l'existence de Dieu que par une formule d'algèbre, encore était-elle erronée !

LE DOUTEUR.

Quelle est votre religion ?

L'ADORATEUR.

C'est non-seulement celle de Socrate, qui se moquait des fables des Grecs, mais celle de Jésus, qui confondait les pharisiens.

LE DOUTEUR.

Si vous êtes de la religion de Jésus, pourquoi n'êtes-vous pas

1. Le *Recueil nécessaire* (voyez la note 1 de la page 125) contient aussi ce dialogue, qui peut être de 1763 ou 1764. (B.)

2. Publiant ce dialogue en 1763, et le commentaire sur Malebranche en 1772, sous le nom de l'abbé de Tilladet, Voltaire n'avait pas à craindre de lui attirer des persécutions, car Jean-Marie de La Marque, abbé de Tilladet, était mort dès 1715. (B.)

3. Maupertuis. Voyez la *Diatrise du docteur Akakia*, tome XXIII, pages 560 et 566.

de celle des jésuites, qui possèdent trois cents lieues de pays en long et en large au Paraguaï ? Pourquoi ne croyez-vous pas aux prémontrés, aux bénédictins, à qui Jésus a donné tant de riches abbayes ?

L'ADORATEUR.

Jésus n'a institué ni les bénédictins, ni les prémontrés, ni les jésuites.

LE DOUTEUR.

Pensez-vous qu'on puisse servir Dieu en mangeant du mouton le vendredi, et en n'allant point à la messe ?

L'ADORATEUR.

Je le crois fermement, attendu que Jésus n'a jamais dit la messe, et qu'il mangeait gras le vendredi, et même le samedi.

LE DOUTEUR.

Vous pensez donc qu'on a corrompu la religion simple et naturelle de Jésus, qui était apparemment celle de tous les sages de l'antiquité ?

L'ADORATEUR.

Rien ne paraît plus évident. Il fallait bien qu'au fond il fût un sage, puisqu'il déclamaît contre les prêtres imposteurs, et contre les superstitions ; mais on lui impute des choses qu'un sage n'a pu ni faire ni dire. Un sage ne peut chercher des figes au commencement de mars sur un figuier¹, et le maudire parce qu'il n'a point de figes. Un sage ne peut changer l'eau en vin² en faveur de gens déjà ivres. Un sage ne peut envoyer des diables dans le corps de deux mille cochons³, dans un pays où il n'y a point de cochons. Un sage ne se transfigure point pendant la nuit⁴ pour avoir un habit blanc. Un sage n'est pas transporté par le diable⁵. Un sage, quand il dit que Dieu est son père, entend sans doute que Dieu est le père de tous les hommes : le sens dans lequel on a voulu l'entendre est impie et blasphématoire.

Il paraît que les paroles et les actions de ce sage ont été très-mal recueillies ; que parmi plusieurs histoires de sa vie, écrites quatre-vingt-dix ans après lui, on a choisi les plus improbables, parce qu'on les crut les plus importantes pour des sots. Chaque écrivain se piquait de rendre cette histoire merveilleuse. Chaque petite société chrétienne avait son *Évangile* particulier. C'est la

1. Matthieu, xi, 19 ; Marc, xi, 13.

2. Jean, ii, 9.

3. Matth., viii, 32 ; Marc, v, 13.

4. Matth., xvii, 2 ; Marc, ix, 2 ; Luc, ix, 29.

5. Matth., iv, 8 ; Luc, iv, 5.

raison démonstrative pour laquelle ces *Évangiles* ne s'accordent presque en rien. Si vous croyez à un *Évangile*, vous êtes obligé de renoncer à tous les autres. Voilà une plaisante marque de vérité qu'une contradiction perpétuelle ; voilà une plaisante sagesse que des folies qui se combattent.

Il est donc démontré que des fanatiques ont séduit d'abord des hommes simples qui en ont ensuite séduit d'autres. Les derniers ont encore enchéri sur les premiers. L'histoire véritable de Jésus n'était probablement que celle d'un homme juste qui avait repris les vices des pharisiens, et que les pharisiens firent mourir. On en fit ensuite un prophète, et au bout de trois cents ans on en fit un Dieu ; voilà la marche de l'esprit humain.

Il est reconnu par les fanatiques, même les plus entêtés, que les premiers chrétiens employèrent les fraudes les plus honteuses pour soutenir leur secte naissante. Tout le monde avoue qu'ils forgèrent de fausses prédictions, de fausses histoires, de faux miracles. Le fanatisme s'étendit de tous côtés, et enfin, dès qu'il a été dominant, il n'a soutenu que par des bourreaux ce qu'il avait établi par l'imposture et par la démence. Chaque siècle a tellement corrompu la religion de Jésus que celle des chrétiens lui est toute contraire.

Si on a fait dire à Jésus¹ que son royaume n'est pas de ce monde, ceux qui prétendent être les successeurs de ses premiers disciples ont été, autant qu'ils l'ont pu, les tyrans du monde, et ont marché sur la tête des rois. Si Jésus a vécu pauvre, ses étranges successeurs ont ravi nos biens et le prix de nos sueurs.

Considérez les fêtes que Jésus observa : elles étaient toutes juives, et nous faisons brûler ceux qui célèbrent des fêtes juives. Jésus a-t-il dit qu'il y avait en lui deux natures ? Non ; et nous lui donnons deux natures. Jésus a-t-il dit que Marie était mère de Dieu ? Non ; et nous la faisons mère de Dieu. Jésus a-t-il dit qu'il était trin² et consubstantiel ? Non ; et nous l'avons fait consubstantiel et trin. Montrez-moi un seul rite que vous ayez observé précisément comme lui ; dites-moi un seul de vos dogmes qui soit précisément le sien ; je vous en défie.

LE DOUTEUR.

Mais, monsieur, en parlant ainsi, vous n'êtes pas chrétien.

L'ADORATEUR.

Je suis chrétien comme l'était Jésus, dont on a changé la doc-

1. Jean. xviii, 36.

2. C'est la traduction du mot latin *trinus*, triple.

trine céleste en doctrine infernale. S'il s'est contenté d'être juste, on en a fait un insensé qui courait les champs dans une petite province juive, en comparant les cieus à un grain de moutarde¹.

LE DOUTEUR.

Que pensez-vous de Paul, meurtrier d'Étienne, persécuteur des premiers galiléens, depuis galiléen lui-même et persécuté? Pourquoi rompit-il avec Gamaliel, son maître? Est-ce, comme le disent quelques Juifs, parce que Gamaliel lui refusa sa fille en mariage parce qu'il avait les jambes torses, la tête chauve, et les sourcils joints, ainsi qu'il est rapporté dans les *Actes de Thècle*², sa favorite? A-t-il écrit enfin les épîtres qu'on a mises sous son nom?

L'ADORATEUR.

Il est assez reconnu que Paul n'est point l'auteur de l'Épître aux Hébreux dans laquelle il est dit : « Jésus est autant élevé au-dessus des anges que le nom qu'il a reçu est plus excellent que le leur. » (Chap. i, v. 4.)

Et dans un autre endroit il est dit que « Dieu l'a rendu pour quelque temps inférieur aux anges ». (Chap. ii, v. 7.)

Et dans ses autres épîtres il parle presque toujours de Jésus comme d'un simple homme chéri de Dieu, élevé en gloire.

Tantôt il dit que « les femmes peuvent prier, parler, prêcher, prophétiser, pourvu qu'elles aient la tête couverte, car une femme sans voile déshonore sa tête ». (I. aux Cor., chap. xi, v. 5.)

Tantôt il dit que « les femmes ne doivent point parler dans l'église ». (*Ibid.*, chap. xiv, v. 34.)

Il se brouille avec Pierre, parce que Pierre « ne judaïse pas avec les étrangers³, et qu'ensuite Pierre judaïse avec les Juifs ». Mais ce même Paul va judaïser lui-même pendant huit jours dans le temple de Jérusalem, et y amène des étrangers, pour faire croire aux Juifs qu'il n'est pas chrétien. Il est accusé d'avoir souillé le temple; le grand prêtre lui donne un soufflet; il est traduit devant le tribun romain. Que fait-il pour se tirer d'affaire? Il fait deux mensonges impudents au tribun et au sanhédrin; il leur dit⁴ : Je suis pharisien et fils de pharisien, quand il était chrétien; il leur dit : « On me persécute parce que je crois à la résurrection des morts. » Il n'en avait point été question; et par ce mensonge, trop aisé pourtant à reconnaître, il prétendait

1. Matthieu, xiii, 31.

2. Voyez tome XVIII, page 480.

3. *Épître aux Galates*, ii, 14.

4. *Actes*, xxiii, 6. Voyez tome XX, page 365.

commettre ensemble et diviser les juges du sanhédrin, dont la moitié croyait la résurrection, et l'autre ne la croyait pas.

Voilà, je vous l'avoue, un singulier apôtre; c'est pourtant le même homme qui ose dire « qu'il a été ravi au troisième ciel, et qu'il y a entendu des paroles qu'il n'est pas permis de rapporter ». (II. Cor., chap. xii, v. 2, 4.)

Le voyage d'Astolphe¹ dans la lune est plus vraisemblable, puisque le chemin est plus court. Mais pourquoi veut-il faire accroire aux imbéciles auxquels il écrit qu'il a été ravi au troisième ciel? C'est pour établir son autorité parmi eux; c'est pour satisfaire son ambition d'être chef de parti; c'est pour donner du poids à ces paroles insolentes et tyranniques: « Si je viens encore une fois vers vous, je ne pardonnerai ni à ceux qui auront péché ni à tous les autres. » (II. Cor., chap. xiii, v. 2.)

Il est aisé de voir dans le galimatias de Paul qu'il conserve toujours son premier esprit persécuteur, esprit affreux qui n'a fait que trop de prosélytes. Je sais qu'il ne commandait qu'à des gueux; mais c'est la passion des hommes de vouloir s'élever au-dessus de leurs semblables, et de vouloir les opprimer: c'est la passion des tyrans. Quoi! Paul, Juif, faiseur de tentes, tu oses écrire à des Corinthiens que tu puniras ceux même qui n'auront pas péché! Néron, Attila, le pape Alexandre VI, ont-ils jamais proféré de si abominables paroles? Si Paul écrivit ainsi, il méritait un châtement exemplaire. Si des faussaires ont forgé ces épîtres, ils en méritaient un plus grand.

Hélas! c'est ainsi que la plupart des sectes populaires commencent: un imposteur harangue la lie du peuple dans un grenier, et les imposteurs qui lui succèdent habitent bientôt des palais.

LE DOUTEUR.

Vous n'avez que trop raison; mais, après m'avoir dit ce que vous pensez de ce fanatique, moitié juif, moitié chrétien, nommé Paul, que pensez-vous des anciens Juifs?

L'ADORATEUR.

Ce que les gens sensés de toutes les nations en pensent, et ce que les Juifs raisonnables en pensent eux-mêmes.

LE DOUTEUR.

Vous ne croyez donc pas que le Dieu de toute la nature ait abandonné et proscrit le reste des hommes pour se faire roi d'une misérable petite nation? Vous ne croyez pas qu'un serpent ait

1. Voyez le *Roland furieux* de l'Arioste, chant XXXIV.

2. II. Corinth., xii, 2, 4.

parlé à une femme? que Dieu ait planté un arbre dont les fruits donnaient la connaissance du bien et du mal? que Dieu ait défendu à l'homme et à la femme de manger de ce fruit, lui qui devait plutôt leur en présenter pour leur faire connaître ce bien et ce mal, connaissance absolument nécessaire à l'espèce humaine? Vous ne croyez pas qu'il ait conduit son peuple chéri dans des déserts, et qu'il ait été obligé de leur conserver pendant quarante ans leurs vieilles sandales et leurs vieilles robes? Vous ne croyez pas qu'il ait fait des miracles, égalés par les miracles des mages de Pharaon, pour faire passer la mer à pied sec à ses enfants chéris, en larrons et en lâches, et pour les tirer misérablement de l'Égypte au lieu de leur donner cette fertile Égypte?

Vous ne croyez pas qu'il ait ordonné à son peuple de massacrer tout ce qu'il rencontrerait, afin de rendre ce peuple presque toujours esclave des nations? Vous ne croyez pas que l'ânesse de Balaam ait parlé? Vous ne croyez pas que Samson ait attaché ensemble trois cents renards par la queue? Vous ne croyez pas que les habitants de Sodome aient voulu violer deux anges? Vous ne croyez pas...?

L'ADORATEUR.

Non, sans doute, je ne crois pas ces horreurs impertinentes, l'opprobre de l'esprit humain. Je crois que les Juifs avaient des fables, ainsi que toutes les autres nations; mais des fables beaucoup plus sottes, plus absurdes, parce qu'ils étaient les plus grossiers des Asiatiques, comme les Thébains étaient les plus grossiers des Grecs.

LE DOUTEUR.

J'avoue que la religion juive était absurde et abominable; mais enfin Jésus, que vous aimez, était Juif: il accomplit toujours la loi juive; il en observa toutes les cérémonies.

L'ADORATEUR.

C'est, encore une fois, une grande contradiction qu'il ait été Juif, et que ses disciples ne le soient pas. Je n'adopte de lui que sa morale quand elle ne se contredit point. Je ne peux souffrir qu'on lui fasse dire: « Je ne suis pas venu apporter la paix, mais le glaive¹; ces paroles sont affreuses. Un homme sage, encore un coup, n'a pu dire que le royaume des cieux est semblable à un grain de moutarde², à des noces³, à de l'argent qu'on fait valoir

1. Saint Matthieu, ch. x, v. 34.

2. Matth., xiii, 31.

3. Matth., xxii, 2.

par usure¹; ces paroles sont ridicules. J'adopte cette sentence : « Aimez Dieu et votre prochain ². » C'est la loi éternelle de tous les hommes, c'est la mienne; c'est ainsi que je suis ami de Jésus; c'est ainsi que je suis chrétien. S'il a été un adorateur de Dieu, ennemi des mauvais prêtres, persécuté par des fripons, je m'unis à lui, je suis son frère.

LE DOUTEUR.

Il n'y a jamais eu de religion qui n'en ait dit autant que Jésus, qui n'ait recommandé la vertu comme Jésus.

L'ADORATEUR.

Eh bien donc! je suis de la religion de tous les hommes, de celle de Socrate, de Platon, d'Aristide, de Cicéron, de Caton, de Titus, de Trajan, d'Antonin, de Marc-Aurèle, d'Épictète, de Jésus.

Je dirai avec Épictète³ : « C'est Dieu qui m'a créé, Dieu est au dedans de moi, je le porte partout; pourquoi le souillerais-je par des pensées obscènes, par des actions basses, par d'infâmes désirs⁴? Je réunis en moi des qualités dont chacune m'impose un devoir; homme, citoyen du monde, enfant de Dieu, frère de tous les hommes, fils, mari, père; tous ces noms me disent : N'en déshonore aucun.

⁵ « Mon devoir est de louer Dieu de tout, de le remercier de tout, de ne cesser de le bénir qu'en cessant de vivre. »

Cent maximes de cette espèce valent bien le sermon de la montagne⁶ et cette belle maxime; « Bienheureux les pauvres d'esprit⁷. » Enfin j'adorerai Dieu, et non les fourberies des hommes; je servirai Dieu, et non un concile de Chalcédoine, ou un concile *in trullo*⁸; je détesterai l'infâme superstition, et je serai sincèrement attaché à la vraie religion jusqu'au dernier soupir de ma vie.

1. Matthieu, xxv, 27; Luc, xix, 23.

2. Luc, x, 27.

3. *Nombres*, xviii. (*Note de Voltaire.*) — Ce passage est répété par Voltaire, dans le *Dîner du comte de Boulainvilliers* (premier entretien).

4. *Nombres*, xxv. (*Note de Voltaire.*)

5. *Nombres*, lxiv. (*Id.*)

6. Saint Matthieu, ch. v.

7. *Ibid.*, chap. v, v. 3.

8. Concile que quelques-uns regardent comme le sixième, mais dont les papes ne voulurent jamais accepter les canons, le tenant pour un conciliabule d'évêques faibles ou hérétiques assemblés sans l'autorisation pontificale. (G. A.)

LETTRE

DU SECRÉTAIRE DE M. DE VOLTAIRE

AU SECRÉTAIRE DE M. LEFRANC DE POMPIGNAN¹.

(1763)

MONSIEUR,

Vous avez écrit trois lettres à M. de Voltaire, signées Ladouz², à Phôtel des Asturies, rue du Sépulture. Vous lui dites dans ces trois lettres que vous avez été le secrétaire du célèbre M. Lefranc de Pompignan; que vous n'avez plus le bonheur d'être chez lui, et qu'il vous a renvoyé parce qu'il vous soupçonnait d'avoir fourni à M. de Voltaire des mémoires contre lui.

Vous demandiez à M. de Voltaire une attestation qui détruisit cette calomnie. Il vous répondit qu'il ne vous connaissait pas, que vous ne le connaissiez pas, et qu'on ne lui avait jamais envoyé d'autres mémoires contre M. Lefranc de Pompignan que ses propres ouvrages. Il me charge, étant vieux, malade, et presque aveugle, de vous répéter la même chose de sa part.

1. Cette *Lettre* est de la fin de 1763 ou des premiers jours de 1764. Voltaire en parle dans sa lettre à d'Alembert, du 8 janvier 1764. Le secrétaire de Voltaire était, depuis 1754, J.-L. Wagnière, mort vers 1807, et qui, dans ses *Mémoires, etc.*, publiés en 1826, se donne (tome I, pages 216-217) pour l'auteur de la *Lettre au secrétaire de M. Lefranc de Pompignan*. C'est la conséquence de ce qu'il avait dit dans son *Certificat*, qui fait partie de l'*Appel au public*, qu'on trouvera ci-après. La *Lettre du secrétaire de M. de Voltaire au secrétaire de M. Lefranc de Pompignan* fait partie du volume intitulé *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse, avec des notes historiques et critiques* (par Robinet), 1766, in-8°, page 427, avec deux passages de plus que je donne en variantes. (B.)

2. Je ne sais si ce Ladouz ou Ladouze, comme Wagnière l'appelle dans le *Certificat* mentionné ci-dessus, est la même personne que Voltaire recommande au duc de Richelieu, dans sa lettre du 24 janvier 1764. (B.)

Voici tout ce qu'il connaît de M. Lefranc de Pompignan :

1° D'assez mauvais vers ;

2° Son Discours à l'Académie¹, dans lequel il insulte tous les gens de lettres ;

3° Un *Mémoire au roi*², dans lequel il dit à Sa Majesté qu'il a une belle bibliothèque à Pompignan-lez-Montauban ;

4° La description d'une belle fête³ qu'il donna dans Pompignan, de la procession dans laquelle il marchait derrière un jeune jésuite, accompagné des bourdons du pays, et d'un grand repas de vingt-six couverts, dont il a été parlé dans toute la province;

5° Un beau sermon de sa composition⁴, dans lequel il dit qu'il est avec les étoiles dans le firmament, tandis que les prédicateurs de Paris et tous les gens de lettres sont à ses pieds dans la fange⁵.

Mon maître a appris aussi que M. Lefranc de Pompignan (quoiqu'il soit noyé) se comparait à Moïse⁶, et que monsieur son frère l'évêque était Aaron; il leur en fait ses compliments.

Il a entendu parler aussi d'une pastorale de monsieur l'évêque, adressée aux habitants du Puy en Velay, *par Monseigneur: Cortiat, secrétaire*⁷. On lui a mandé que dans cette pastorale il est question d'Aristophane, de Diagoras, du Dictionnaire encyclopédique, de Fontenelle, de Lamotte, de Perrault, de Terrasson, de Boindin, du chancelier Bacon, de Descartes, de Malebranche, de Locke, de Newton, de Leibnitz, de Montesquieu, etc.

Nous félicitons messieurs du Puy en Velay d'avoir lu les ouvrages de tous ces messieurs : tel pasteur, telles brebis. Mais

1. Voyez tome XXIV, page 411.

2. Beuchot en a parlé dans une note, tome XXIV, page 131; mais ce n'est pas dans ce *Mémoire*, c'est dans la *Lettre* qui est à la suite du *Discours* de Reyrac (voyez tome XXIV, page 459), qu'il est question de la bibliothèque de Pompignan.

3. Voyez tome XXIV, page 457.

4. C'est le *Discours* de Reyrac; voyez tome XXIV, page 457.

5. Dans les *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse*, il y a de plus l'alinéa que voici :

« 6° Une jolie femme très-riche, très-dévoté, très-aimable, qui pleure le soir et le matin d'avoir perdu ses chers amis, ses chers affidés ignaciens; qui a donné un fils au seigneur de Pompignan, son digne époux, et qui se repent d'avoir cru épouser un Apollon, etc., etc. »

M^{me} de Pompignan était née Caulaincourt; voyez tome XXIV, page 459.

6. C'est Dupré de Saint-Maur qui, répondant au discours de réception de Lefranc, parlait ainsi des deux frères Pompignan : « Tout nous retrace en vous l'image de ces deux frères qui furent consacrés, l'un comme juge, l'autre comme pontife, pour opérer des miracles dans Israël. »

7. Voyez la note 2 de la page 5.

mon maître n'entre dans aucune de ces querelles scientifiques ; il cultive la terre avec bien de la peine, et laisse les grands hommes éclairer leur siècle.

Vous lui mandez que monsieur l'évêque d'Alais veut vous prendre pour secrétaire, en cas que vous ayez une attestation en bonne forme que vous n'avez point trahi les secrets de M. Lefranc de Pompignan : il vous envoie cette attestation, et il se flatte que quand vous serez à monsieur d'Alais vous ne ressemblerez pas à M. Cortiat, secrétaire.

P. S. Je vous demande pardon, monsieur ; j'oubliais, dans les ouvrages de M. Lefranc de Pompignan, la *Prière du déiste*, qu'il a traduite de l'anglais ¹.

1. Dans l'impression qui fait partie des *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse*, le *P.-S.* se terminait ainsi :

« ... qu'il a traduite très-éloquemment de l'anglais en beau français de Cahors, et dans un beau style à la moderne. » (B.)

SECONDE

LETTRE DU QUAKER ¹

AMI JEAN-GEORGE,

Je t'avais fait une petite correction fraternelle² pour t'engager à réparer tes fautes; mais tu ne veux que les pallier, et tu les aggraves.

Je t'avais représenté quel excès d'injustice et d'ignorance il y avait à dire que le grand philosophe Locke *n'admettait nulle part l'idée positive d'un Dieu*; je t'exhortais à lire les chapitres où il traite de Dieu positivement, dans son admirable ouvrage de *l'Entendement humain*, et dans son *Christianisme raisonnable*³.

Tu avais calomnié milord Shaftesbury, petit-fils du chancelier de ce nom; tu avais pris le petit-fils pour le grand-père, et cette bévue était le fruit de ta singulière opinion que les philosophes étaient aussi des séditieux. Tu devais une réparation authentique à sa famille, à la raison, et à l'histoire.

Tes compatriotes m'avaient averti que tu faisais de scandaleux outrages à la mémoire des Montesquieu, des Fontenelle, et d'autres grands hommes.

Chacun riait de te voir citer des mathématiciens et parler de vers dans ta Pastorale aux gens du Puy en Velay. Je t'avertis charitablement, et pour réponse tu cries à l'impiété: ne valait-il pas mieux te corriger que de répondre à ton ami par des injures?

1. Une première *Lettre d'un quaker* est ci-dessus, page 5. Si la *Seconde* n'est pas du mois de janvier, elle est des premiers jours de février, car Voltaire en parle dans sa lettre à Damilaville, du 8 février 1764.

2. La première *Lettre* ci-dessus, page 5.

3. Ces deux ouvrages de Locke ont été traduits en français par P. Coste.

AMI JEAN-GEORGE,

Je t'ai charitablement indiqué ton devoir : puisque tu avais la passion de te faire imprimer au Puy, il fallait enseigner les saintes Écritures à tes ouailles. Je t'apprenais quels sont les meilleurs commentateurs. Je te disais que, si tu voulais entrer dans les détails, tu trouverais chez notre savant évêque de Worcester¹ la réfutation de quelques théologiens qui ont prétendu que le secrétaire Saphan rédigea le *Pentateuque* sous le roi Osias ; et tu me réponds comme si je t'avais dit que le secrétaire Saphan composa le livre : de bonne foi, cela est-il juste ?

Que n'as-tu lu la savante dissertation du docteur Sancroft² contre Newton et contre Leclerc ! Le premier était un grand homme, le second était un vrai savant ; cependant ils ont pu se tromper. Newton, qui daigna s'amuser quelquefois à marcher dans ces ténèbres de l'antiquité, a voulu prouver que Samuel était le véritable auteur du *Pentateuque*. Leclerc le dit aussi ; d'autres l'ont attribué à Esdras. Tu aurais rendu service à la religion et aux lettres en approfondissant cette matière. Cela était plus convenable que de parler de Terrasson et de Lamotte à messieurs du Puy en Velay, dans ta Pastorale.

Que n'as-tu lu le profond ouvrage de l'évêque Warburton³ ! Il t'aurait montré pourquoi Dieu cacha aux anciens Juifs le dogme de l'immortalité de l'âme, et tu ne serais pas réduit à citer saint Paul mal à propos ; il t'aurait appris que saint Paul, à l'exemple de son maître, annonçait et constatait une vérité que les premiers Juifs n'avaient pas connue. L'Évangile prouve l'immortalité de l'âme, il prouve que le Dieu de Jacob est le Dieu des vivants ; mais il ne dit point que Moïse ait annoncé publiquement une vérité réservée à des temps plus sacrés et plus heureux. Ah ! mon frère, tu devais mieux t'instruire, et ne pas priver notre sainte loi du plus grand avantage qu'elle ait sur l'ancienne.

AMI JEAN-GEORGE,

Je t'avais appris qu'aucun usage, aucune cérémonie annoncée dans le *Pentateuque* n'est expressément citée dans aucun livre

1. Stillingfleet.

2. Né en 1616, mort en 1693.

3. *La Divine Légation de Moïse démontrée.*

hébreu postérieur ; qu'on ne trouve aucun verset des cinq livres de Moïse répété dans les autres livres ; et là-dessus tu me dis qu'il y a dans le livre des *Rois*¹ : « Gardez les cérémonies, les préceptes, les ordonnances, selon qu'il est dit dans la loi de Moïse. » Mais ne vois-tu pas que ce n'est pas là une citation ? Autre chose est d'exhorter en général à suivre la loi ; autre chose est de citer précisément les passages de la loi. Tu vois bien que tu n'entends pas l'état de la question.

Qu'on nous dise chez nous : Soyez fidèles à la loi de la grande charte² qui établit vos libertés ; cela ne s'appelle pas citer un article particulier de la grande charte. Encore une fois, Moïse a écrit ses lois, personne n'en doute ; mais puisque tu voulais prouver ce que nous connaissons tous, il fallait le prouver mieux.

AMI JEAN-GEORGE,

Que tu avais un beau champ pour manifester la puissance du Seigneur dans les plaies d'Égypte et dans le miraculeux passage de la mer Rouge ! Notre évêque Stillingleet entend mieux que toi le texte sacré. Tu viens nous dire que le *seul bétail* des Égyptiens mourut de la peste dans la cinquième plaie. Les mots hébreux et chaldaïques répondent précisément à ceux-ci : *tous les animaux* des Égyptiens moururent ; et la *Vulgate*, que tu pouvais suivre, dit expressément *omnia animantia*. Tous les chevaux périrent donc : tu as donc tort de dire qu'ils ne furent pas compris dans la mortalité. Mais, pour te tirer d'affaire, tu devais lire le chevalier Marsham³ : il t'aurait appris que les rois d'Égypte étaient alliés du roi de Nubie ; et même on prétend que les Nubiens étaient tributaires, et que Pharaon put faire venir en diligence de la cavalerie nubienne pour réparer la perte de la sienne.

Voilà comme un commentateur habile résout les difficultés. Je sais qu'on veut éluder cette solution, et que jamais la cavalerie nubienne n'aurait pu arriver à temps ; que du fond de la presqu'île Méroé, frontière de la Nubie, il y a environ onze cent mille pas jusqu'à Memphis, et qu'avant qu'on eût pu rassembler les chevaux en Nubie et les conduire si loin, on aurait perdu un

1. III, chap. II, v. 3.

2. Octroyée aux Anglais, en 1215, par Jean I^{er}, prince esclave de Rome, et qui eût été le tyran de ses sujets si l'aristocratie de ses barons le lui eût permis. (CL.)

3. Auteur de *Diatriba chronologica*, 1649.

temps trop considérable ; mais il faut observer aussi que la cavalerie marche plus vite qu'un peuple entier, composé de vieillards, de femmes, et d'enfants ; que la multitude des Juifs, qui allait à plus de deux millions de personnes, ne pouvait faire de longues traites ; que probablement elle prit un long détour en allant de la terre de Gessen vis-à-vis du lac Sirbon, et en retournant du lac Sirbon au désert d'Éthan. Quand ils furent dans ce désert, qui est précisément à la pointe de la mer Rouge, ils retournèrent par l'Égypte, dont ils sortaient, et il est dit expressément qu'ils firent un long circuit : *Circumduxit per viam deserti*¹. Ils passèrent donc à la hauteur du Grand Caire, d'Héliopolis et de Memphis. Or, de Memphis à Baal-Sephon ou Clisma, qui est précisément l'endroit où la mer s'ouvrit pour eux, il y a soixante mille pas. La sainte Écriture ne nous dit point combien de temps les Juifs employèrent dans toute cette marche ; ainsi l'on est bien reçu à supposer que le pharaon d'Égypte eut le temps de faire venir de la cavalerie étrangère.

Je t'ai donné tous les moyens d'acquérir quelque intelligence ; tu n'en as suivi aucun, et tu ne m'as pas seulement remercié.

AMI JEAN-GEORGE,

Je réfléchis avec douleur sur la superbe de certaines gens : voilà l'origine des fausses démarches, des mauvais vers, de la prose ampoulée qu'on donne hardiment au public. On veut passer pour bel esprit dans son village et à Paris ; et, pour y parvenir, il n'y a point de sottise qu'on ne fasse. Quand les sottises sont faites, on veut les soutenir par les calomnies, on perd la charité comme la raison ; on tombe d'abîme en abîme, ainsi que de ridicule en ridicule ; on perd son âme en se faisant moquer de soi. Ah ! mon frère, que ne puis-je aider à te convertir, à te rendre modéré et modeste comme tu dois l'être, et à te sauver des sifflets dans ce monde et de la damnation dans l'autre !

Adieu, Jean-George.

1. *Exod.*, XIII, 18.

MÉMOIRE

POUR OLYMPIE

A M. D'ARGENTAL.

(1764)

1° Si on retranche quelque chose au quatrième acte, qui est beaucoup trop court, il ne lui restera presque rien.

2° Quand on a averti Cassandre en présence d'Olympie qu'Antigone est entré en armes, quand Cassandre est sorti pour le combattre, il faut absolument qu'Olympie apprenne à la fin de cet acte ce qui est arrivé, parce que le lieu du combat est trop près pour qu'elle n'en ait pas des nouvelles, parce que le spectateur en attend, parce que tout presse, parce qu'il est ridicule, dans une telle situation, de finir un acte par un monologue sur l'amour. Si elle quitte le théâtre, où va-t-elle? Sort-elle pour aller voir les combattants? Cela serait absurde. Est-ce pour aller chez sa mère? Rien de plus plat. Ce serait un moyen sûr de n'avoir ni un quatrième acte, ni un cinquième.

3° Quand on lui apporte les nouvelles de ce combat, si on se contente de lui dire qu'on est aux mains, elle le savait déjà; la terreur n'augmente pas, et tout ce qui ne l'augmente pas la diminue.

1. Ce *Mémoire*, édité par MM. de Cayrol et François, *Lettres inédites de Voltaire* (1856), tome II, page 601, est de 1764. « Cette discussion, disent les éditeurs, qui renferme d'ailleurs d'excellents principes dramatiques, n'a pas paru sans intérêt. On y voit le travail intérieur du cabinet de l'écrivain, comment il composait et corrigeait, ainsi que le jugement et la franchise de ses critiques familiers. On remarquera, par exemple, avec quelle force de conviction et quelle liberté de paroles, malgré l'autorité de tant de succès, ils condamnent d'avance les scènes froides et la poésie débile d'*Olympie*. »

La tragédie d'*Olympie* est, dans la présente édition, au tome V du *Théâtre*, pages 91-172.

4° L'hiérophante étant le seul homme qui peut lui parler, il serait ridicule qu'il s'écartât de Statira et des combattants pour n'apprendre rien de nouveau à Olympie. Il faut donc qu'il lui annonce une nouvelle, et que cette nouvelle soit plus frappante que tout ce qui s'est passé.

5° L'hiérophante ne peut se rendre auprès d'Olympie que dans le cas où Statira mourante le prie de lui amener sa fille, car il faut une raison terrible pour que ce grand prêtre quitte son poste.

6° Si Statira n'a pas arrêté la fureur des deux princes en se donnant à leurs yeux un coup de poignard, il n'y a aucune raison pour laquelle ces deux rivaux ne continuent pas de combattre, et la victoire de l'un ou de l'autre étant alors décidée, le vainqueur devient le maître absolu d'Olympie et du temple. Il n'y a plus de cinquième acte. Le vainqueur enlève Olympie : elle se tue, si elle veut ; mais il n'y a plus de tragédie, parce qu'il n'y a plus de suspension.

Si on porte au cinquième acte le combat des deux rivaux et la mort de Statira, il est impraticable, il est contre toute vraisemblance que dans l'instant même ces deux princes demandent sa fille en mariage. On n'a pas même le temps de préparer le bûcher de la mère ; tout se ferait avec une précipitation ridicule et révoltante. Il faut absolument, entre le quatrième et le cinquième, entre la mort de Statira et la proposition du mariage, un intervalle qu'on peut supposer de quelques heures, sans quoi ce cinquième acte paraîtrait le comble de l'absurdité. Il est si odieux, si horrible de proposer un mariage à une fille dont la mère vient de se tuer dans l'instant même qu'on ne conçoit pas comment une telle idée peut se présenter.

Les empressements des deux amants, le jour même de la mort de Statira, ont déjà quelque chose de si étrange que si le grand prêtre n'avait pas par ses discours diminué cette horreur, elle ne serait pas tolérable. Mais si, dans le moment même où l'on suppose qu'Olympie apprendrait la mort de sa mère, le grand prêtre lui parlait de songer à prendre un mari, cette proposition, alors si déplacée, serait sifflée de tout le monde. Mais il n'est pas contre la bienséance que ce grand prêtre, au quatrième acte, lui dise simplement ce que sa mère, qui n'est pas encore morte, lui recommande.

7° Il paraît donc d'une nécessité absolue que Statira meure à la fin du quatrième, et qu'Olympie ait le temps de prendre sa résolution entre le quatrième et le cinquième.

8° Cette résolution de se jeter dans le bûcher de sa mère ne peut être prise qu'avec un peu de temps; il faut au moins laisser celui des funérailles. Mais figurez-vous l'effet insupportable que ferait ici une action trop pressée : « Votre mère vient de se tuer dans le moment; épousez vite Cassandre ou Antigone. Nous allons brûler votre mère tout d'un temps. »

En vérité, un tel arrangement épouvante.

9° On dira peut-être qu'on peut faire mourir Statira entre le quatrième et le cinquième, et c'est précisément ce que j'ai fait: elle se donne le coup de poignard au quatrième. Olympie, qui court à elle, la trouve encore vivante; elle meurt dans ses bras, elle lui recommande d'épouser Antigone. C'est cet ordre d'épouser Antigone qui fait le fondement du cinquième, et qui le rend vraisemblable.

10° Il ne faut pas croire que le spectacle d'Olympie en deuil, au milieu des prêtresses en habit blanc, soit une chose à négliger. Ceux qui ont vu jouer la pièce ont trouvé le contraste très-attendrissant.

11° Pour envisager la chose de tous les sens, songez qu'au cinquième acte, ou bien l'on apprend la mort de Statira à sa fille, ou bien elle la sait déjà: si elle la sait, il n'y a rien à changer à la pièce, c'est ainsi que je l'ai faite; si on la lui apprend, reste-t-elle sur le théâtre, ou s'en va-t-elle? Si elle reste, quelle horreur! quel défaut de bienséance d'écouter ses deux amants! Si elle s'en va, quel prétexte aurait-elle de revenir? Qui occuperait le théâtre en son absence? Qui écouterait-on? Pourrait-elle quitter le corps de sa mère, dès qu'une fois elle serait près de ce corps? Reviendrait-elle chercher ses amants? Qu'aurait-elle à leur dire? Il faut que ses amants lui parlent malgré elle, mais non pas qu'elle vienne les chercher.

Que conclure de tout cet examen? Qu'il faut se contenter de retravailler quelques vers qui ne sont pas assez bien faits, que le cinquième acte doit subsister tel qu'il est, et que, s'il fait à Paris la moitié seulement de l'effet qu'il a produit ailleurs, on ne doit pas être mécontent.

OBSERVATIONS

DE M. D'ARGENTAL

SUR OLYMPIE.

On ne saurait dissimuler que la mort extraordinaire, surnaturelle, de Statira ne cloque également tout le monde. Il ne faut pas espérer qu'elle réussisse mieux au théâtre qu'à la lecture. Il est au contraire plus que probable que cette mort tuera la pièce, et que le cinquième acte ne produira point d'effet.

Après avoir indiqué de nouveaux changements, l'habile et sincère critique termine ainsi :

Dans ce plan, on ôte le défaut majeur de la mort bizarre de Statira. On rend Cassandre agissant, disons mieux, on le fait être ce qu'il doit être, et faire ce qu'il doit faire : car n'est-il pas inconcevable qu'un roi jeune, passionnément amoureux, qui a une armée, reste dans sa cellule à dire son chapelet pendant qu'il s'agit de tout pour lui ; qu'il se laisse arrêter par une prétendue loi dont il doit se moquer ; qu'il attende que son sort soit décidé par un prêtre qui le traite comme un enfant, et une jeune personne, qui à la vérité l'aime, mais qui dépend d'une mère impérieuse qui est son ennemie mortelle, et qui n'a que de trop fortes armes contre lui ? Encore une fois, peut-on concevoir que, dans une situation aussi critique, il reste les mains dans ses poches à attendre ce qui en arrivera ? Cette résignation est celle d'un novice (jésuite encore) qui n'ose penser que d'après son général, mais elle n'est pas celle d'un roi armé du plus respectable, du plus incontestable de tous les droits, de celui d'époux. — Mais Cassandre est fait ainsi : il a fait des expiations, il craint les dieux. — Oui, il a fait des expiations, mais quand ? dans un temps où tout cela se rapportait à son amour, en était autant d'actes, *innocentait*, si on peut se servir de ce terme, sa passion à ses yeux ; enfin, quand rien de tout cela n'allait contre son but. D'ailleurs on nous a peint ce même Cassandre comme variable, tantôt craintif, tantôt téméraire, tantôt soumis, tantôt révolté ; ainsi on ne peut pas dire qu'on le fait changer tout d'un coup de caractère. Au contraire, on justifie celui qu'on lui a donné, et assurément si ce caractère est tel, c'est bien le moment de la variation, celui de ne pas tenir compte de ces scrupules de religion qui l'intimidaient, ni de rien, quand on veut lui ôter sa femme, qu'il adore. Cela est dans la nature ; le reste n'y est pas.

Il résulte un autre avantage de ce plan qui est le plus grand, d'avoir un cinquième acte en action, en grands mouvements, au lieu d'un qui ne roule que sur les difficultés successives qu'on fait à cette Olympie, qui n'a pas trouvé le secret d'intéresser sur son projet de se faire religieuse et qui la menait au bûcher : acte froid, vide, et qui sera la pierre d'achoppement de la pièce.

Au reste, on est bien éloigné de croire en avoir imaginé un où il n'y ait rien à dire; il faudrait qu'on fût devenu fou à enfermer : on l'est tout autant d'avoir voulu dicter les discours que doivent tenir les personnages. Mais quand on veut faire un plan, il faut bien imaginer les scènes; quand on parle des scènes, il faut bien dire à peu près sur quoi on croit qu'elles doivent rouler. Il n'y a peut-être dans tout cela rien qui vaille, à la bonne heure; mais si cela peut servir à faire entendre à M. de V... qu'il ne faut pas que Statira meure subitement, qu'il faut qu'Olympie intéresse et touche, qu'il faut surtout un cinquième acte plus étoffé, plus digne de terminer une belle pièce que celui qui existe, qu'il y entre ou n'y entre pas la moindre chose de tout ceci, on n'aura pas regret à sa peine.

FRAGMENT D'OBSERVATIONS DE M. D'ARGENTAL

SUR OLYMPIE

ET RÉPONSES DE VOLTAIRE EN NOTES.

Il y a dans le cinquième acte quelque chose qui manque, que nous sentons, et que nous ne pouvons pas définir, une certaine langueur qui le tuera, si vous n'y remédiez. Cela vient peut-être de ce que Cassandre n'y est pas assez vif et assez pressant, qu'il raisonne assez juste, mais qu'il ne sent point assez vivement. Nous n'aimons point par exemple qu'il dise :

Elle (*Statira*) nous séparait, son trépas nous rejoint.

C'est une idée malhonnête et choquante à présenter à Olympie dans ce terrible moment¹.

Nous pensons qu'il faudrait refaire ce couplet de Cassandre.

Nous vous avons parlé de quelques vers qui étaient à changer comme :

Dans l'excès de vos maux, qui doivent *nous toucher* ²!

Nous toucher! Comme cela est faible pour des maux excessifs!

1. On peut adoucir cette idée; mais le fond en est très-vrai.

2. Ce n'est qu'un mot aisé à corriger.

Cassandre n'épousait, et cet hymen peut-être
Réparait tous les maux où le ciel me fit naître.

*Des maux où le ciel fit naître*¹ !

Voici une remarque du second acte :

Pour bénir cet hymen à nos autels promis,
Les époux par ses mains doivent se voir unis.

Ce qui s'est passé n'est donc que des fiançailles et les désigne exactement, au lieu qu'il faut qu'ils soient mariés², et très-mariés³, et irrévocablement : aussi le sont-ils dans tout le cours de la pièce, puisqu'il n'y a que la qualité de meurtrier qu'on découvre à Cassandre qui peut rompre le mariage⁴; et si cela n'était pas ainsi, point de pièce⁵.

1. Corrigé.

2. Mariés. Oui.

3. Oui, oui.

4. Mariés, oui. — Corrigé, corrigé.

5. Pour Dieu, renvoyez-moi mes guenilles ! Je tâcherai de les renvoyer dignes de vos ailes.

FIN DU MÉMOIRE POUR OLYMPIE.

ARTICLES EXTRAITS

DE LA

GAZETTE LITTÉRAIRE

DE L'EUROPE

(MARS — NOVEMBRE 1764)

AVERTISSEMENT DE BEUCHOT.

La *Gazette littéraire de l'Europe*, dont le premier numéro était promis pour le *premier mercredi du mois de juillet prochain* (le prospectus ne dit pas de quelle année, mais ce doit être 1763 ou 1762), et ne parut que le 7 mars 1764, eut deux ans d'existence; le dernier cahier est du 1^{er} mars 1766. La collection forme huit volumes in-8°. Les rédacteurs étaient l'abbé Arnaud, mort en 1784, et J.-B. Suard, mort en 1817. Voltaire portait un grand intérêt à la *Gazette littéraire*, et il y envoya beaucoup d'articles. Six seulement de ces articles avaient été admis dans les éditions de Kehl¹. Dix-huit autres, recueillis par M. Clogenson, furent, en 1821, compris dans le tome XLIII de l'édition des *Œuvres de Voltaire* donnée par M. A.-A. Renouard. M. Clogenson croit avoir reconnu Voltaire dans un petit nombre de morceaux publiés en 1765 et 1766, mais cependant a résisté à la tentation de les extraire. Je n'ai pu mieux faire que de le suivre en tout point.

Les vingt-quatre articles qu'on va lire ont été publiés de mars à novembre 1764. En les mettant immédiatement à la suite les uns des autres, je les ai rangés dans l'ordre de leur publication. J'ai pensé qu'il valait mieux les réunir que les disséminer chacun à sa date.

B.

¹ I. Ce sont les articles III, XIII, XIV, XVII, XXIII, XXIV. Les éditeurs de Kehl avaient placé l'article III dans le *Dictionnaire philosophique*; les cinq autres, dans les *Mélanges littéraires*.

I.

DISCOURSES CONCERNING GOVERNMENT, BY ALGERNON SIDNEY, ETC.

Discours sur le gouvernement, par ALGERNON SIDNEY. A Londres, chez Millar, 1763, in-4^o 1.

(14 mars 1764.)

Nous ne ferons qu'annoncer ces *discours* : ils sont connus et traduits depuis longtemps en français ; c'est de tous les ouvrages politiques celui où les principes des gouvernements libres sont développés et soutenus avec le plus de chaleur et de force. Sidney écrivait d'après son cœur, et il scella ses sentiments de son sang. Ces mêmes *Discours sur le gouvernement* lui coûtèrent la vie ; mais ils rendront sa mémoire immortelle. Ni Athènes, ni Rome, n'ont eu de républicain plus ardent et plus fier qu'Algernon Sidney : il fit la guerre à Charles I^{er} ; il se ligua, sans être d'aucune secte ni même d'aucune religion, avec les enthousiastes féroces qui détrônèrent et égorgèrent juridiquement ce prince infortuné ; mais dès que Cromwell se fut emparé du gouvernement, Sidney se retira, et ne voulut point servir sous cet usurpateur. La haine ardente et inflexible qu'il avait vouée à la monarchie le rendit suspect et redoutable à Charles II. On voulut le perdre, et on l'accusa d'avoir trempé dans une conspiration tramée contre la personne du roi. Mais comme on manquait de preuves contre lui, on se saisit de ses *discours* qui n'avaient jamais été publiés, et on les dénonça comme séditions. Des jurés corrompus le déclarèrent coupable de haute trahison, et il fut condamné à être pendu et écartelé. Jeffreys, son juge et son ennemi personnel, en lui annonçant cette horrible sentence, l'exhortait d'un ton de mépris à subir son sort avec résignation ; Sidney lui dit : « Tâte mon pouls, et vois si mon sang est agité. » Le supplice fut cependant adouci, et l'on se contenta de trancher la tête à Sidney : il avait défendu sa cause avec noblesse, et

1. On ne trouve, dans la *Correspondance* de Voltaire, aucun passage où il fasse allusion à ce morceau ; mais il paraît cependant être incontestablement son ouvrage. C'est son patriotisme, sa manière de juger Charles I^{er}, Cromwell, et Louis XIV. Ailleurs il dément, comme ici, des anecdotes relatives au roi de France ; et, pour démontrer leur fausseté, il s'est quelquefois servi de ces mêmes expressions, ou à peu près. (Cl.)

vit la mort avec la tranquillité de Brutus, qu'il avait choisi pour modèle.

On a joint à la nouvelle édition que nous annonçons une Vie de Sidney, dans laquelle on trouve des particularités curieuses, et quelques-unes très-absurdes. On prétend que cet homme célèbre étant en France, et suivant un jour Louis XIV à la chasse, le roi, qui le vit monté sur un très-beau cheval, lui fit proposer de le lui vendre, et d'y mettre le prix. On ajoute que, Sidney ne voulant point vendre son cheval, Louis XIV donna ordre qu'on s'en emparât, et qu'on remit au maître l'argent qu'il demanderait; mais que Sidney, indigné de cette violence, tua son cheval d'un coup de pistolet, en disant : « Mon cheval est né libre; il a été monté par un homme libre, et ne portera jamais un roi d'esclaves. » Comment peut-on adopter un conte si extravagant? C'est là bien mal connaître les mœurs de la France, celles de la cour, et l'extrême politesse de Louis XIV; il n'en aurait pas usé ainsi avec le dernier de ses sujets: peut-on lui supposer une grossièreté si tyrannique envers un étranger de distinction, dont le père avait été ambassadeur à sa cour? Il n'y a que trop de mémoires remplis d'anecdotes aussi ridicules.

II.

(4 avril 1764.)

On mande de Leipsick qu'on se prépare à donner bientôt une traduction allemande des *Considérations sur les corps organisés*, par M. Bonnet, citoyen de Genève.

Cet auteur s'est proposé d'examiner dans son ouvrage comment se fait la reproduction des êtres végétaux et animés; nous ne croyons pas que ses *Considérations* puissent répandre beaucoup de jour sur cette grande et ténébreuse question, le désespoir des philosophes anciens et modernes; mais elles décèlent du moins un esprit très-sage et très-éclairé.

¹ Les anciens avaient voulu deviner comme nous les secrets de la nature, mais ils n'avaient point de fil pour se guider dans les détours de ce labyrinthe immense. Le secours des micro-

1. Il est impossible de ne pas reconnaître Voltaire à la manière dont il parle ici de la préexistence des germes, en la comparant avec d'autres passages où il se moque de l'auteur de la *Palingénésie philosophique*. (CL.)

scopes, l'anatomie comparée, deux siècles d'observations continues, ont été nos moyens ; nous avons ouvert quelques portes de l'édifice, mais il nous est toujours arrivé la même chose qu'à ce curieux qui, dit-on, entra dans un tombeau où brûlait une lampe sépulcrale depuis deux mille ans : il marcha sur des ressorts qui renversèrent la lampe et l'éteignirent.

La nature s'y prend de plus d'une manière pour la génération des êtres qui végètent ou qui ont la vie ; elle produit sans racines presque tous les arbres aquatiques ; elle se sert de l'union des deux sexes dans tous les quadrupèdes et les bipèdes.

Il en est d'autres qui perpétuent leur race sans aucun accouplement. C'est assez, parmi plusieurs espèces de poissons, qu'un mâle passe par-dessus les œufs d'une femelle, jetés au hasard sur le rivage, pour que ces œufs soient fécondés. On voit des reptiles vivipares, d'autres ovipares.

Il y a des vermiseaux qui se multiplient par bouture ; il y en a, comme plusieurs plantes, qu'on peut couper en plusieurs parties, et chaque partie reproduit une tête, et quelquefois une queue.

Ce que nous appelons des singularités est innombrable ; tout doit paraître prodige, parce que tout est inexplicable.

M'apprendrez-vous jamais par quels subtils ressorts¹
 L'éternel artisan fait végéter les corps ?
 Pourquoi l'aspic affreux, le tigre, la panthère,
 N'ont jamais adouci leur cruel caractère ;
 Et que, reconnaissant la main qui le nourrit,
 Le chien meurt en léchant le maître qu'il chérit ?
 D'où vient qu'avec cent pieds, qui semblent inutiles,
 Cet insecte tremblant traîne ses pas débiles ?
 Pourquoi ce ver changeant se bâtit un tombeau,
 S'enterre, et ressuscite avec un corps nouveau,
 Et, le front couronné, tout brillant d'étincelles,
 S'élançe dans les airs en déployant ses ailes ?

Platon tâcha d'expliquer le mystère de la génération par des simulacres réfléchis de la Divinité, par le nombre de trois, et par le triangle. La saine physique ne s'accommode guère de ces triangles ni de ces simulacres. Hippocrate, abandonnant cette vaine métaphysique, regarda l'union des deux sexes et le mé-

1. Vers de Voltaire, quatrième des *Discours sur l'Homme*, 15-26 ; voyez tome IX.

lange des principes de la vie de ces deux sexes comme la seule cause de la génération. Mais souvent un de ces deux sexes ne fournit point de ses principes; et combien d'animaux naissent sans cette union!

Descartes, dans son *Traité de la Formation du fœtus*, n'examine pas seulement la question de la génération.

Harvey, le plus grand anatomiste de son temps, n'admit que le système des œufs, et prit pour devise : *Omnia ex ovo*¹. Il dépeupla de biches les paires du roi d'Angleterre, disséqua les unes immédiatement après leur copulation, les autres après quelques heures, les autres après quelques jours : il crut voir l'origine de la formation, mais il ne la vit pas. Il prétendit de plus que le principe émané du mâle ne produisait aucune altération dans les œufs des oiseaux, et Malpighi s'assura du contraire par l'expérience; mais Malpighi fut d'accord avec Harvey sur le système des ovaires, c'est-à-dire que toutes les femelles ont des œufs plus ou moins visibles, dans lesquels le fœtus est contenu. Cette opinion si vraisemblable de Harvey et de Malpighi fut universelle, jusqu'au temps où Leuwenhoeck, Valisnieri, et plusieurs autres observateurs, crurent trouver, à l'aide du microscope, dans les principes émanés du mâle, de petits animaux innombrables s'agitant dans la liqueur avec une extrême vitesse.

On crut alors que ces petits animaux, entrant dans le sein de la femelle, y trouvaient des œufs disposés à les recevoir, et que la femelle, en ce cas, n'était que la nourrice. Mais comment de tant d'animaux fournis par le mâle un seul se logeait-il dans un œuf? Comment le coq, animal si multipliant, ne fournissait-il pas ces animaleules, qu'on croyait avoir découverts dans d'autres espèces?

On a fini par rester dans le doute : ce qui arrive toujours quand on veut remonter aux premières causes.

L'auteur² de la *Vénus physique* a eu recours à l'attraction; il a prétendu que, dans les principes féconds de l'homme et de la femme mêlés ensemble, la jambe gauche du fœtus attire la jambe droite sans se méprendre; qu'un œil attire un œil en laissant le nez entre deux, qu'un lobe du poumon est attiré par l'autre lobe, etc.

Si on avait dit au grand Newton qu'un jour on ferait un tel

1. Voyez tome XXI, page 336.

2. Voltaire ne tourne pas ici Maupertuis en ridicule, comme il en avait coutume; on eût trop facilement reconnu l'auteur de la *Diatrise du docteur Akakia*. (Cl.)

usage de son *Principe mathématique de la gravitation*, il aurait été bien étonné.

Un philosophe éloquent et très-éclairé¹ a prétendu voir l'origine de tous les corps végétaux et animés dans des particules qu'il appelle organiques, et qui prennent la forme de chaque partie du corps organisé par le moyen de certains moules intérieurs, et se réunissent ensuite dans un réservoir commun pour former l'animal ou la plante. Mais qu'est-ce que c'est que des moules intérieurs? Comment modifient-ils la forme intérieure d'une molécule? Comment une molécule modifiée dans un moule intérieur du cerveau, par exemple, ne perd-elle pas sa première forme en passant dans une foule d'autres moules intérieurs qui se trouvent dans sa route depuis la tête jusqu'au réservoir de la semence? L'auteur a bien senti que tout cela ne pouvait s'expliquer par les principes mécaniques connus; il a eu recours à certaines forces inconnues dont on ne peut, dit-il, se former une idée: n'est-ce pas là multiplier les obscurités?

Il semble qu'il en faille revenir à l'ancienne opinion que tous les germes furent formés à la fois par la main qui arrangea l'univers; que chaque germe contient en lui tous ceux qui doivent naître de lui, que toute génération n'est qu'un développement; et, soit que les germes des animaux soient contenus dans les mâles ou dans les femelles, il est vraisemblable qu'ils existent dès le commencement des choses, ainsi que la terre, les mers, les éléments, les astres.

Cette idée est peut-être digne de l'éternel Artisan du monde, si quelqu'une de nos conceptions peut en être digne.

L'extrême et inconcevable petitesse des derniers germes, contenus dans celui qui leur sert comme de père, ne doit point effrayer la raison. La divisibilité de la matière à l'infini n'est pas une vérité physique, ce n'est qu'une subtilité métaphysique portée dans la géométrie; mais il est vrai qu'un monde entier peut être contenu dans un grain de sable, dans la même proportion qu'existe l'univers que nous voyons. Il faudra probablement bien des siècles pour épuiser les semences enfermées les unes dans les autres, et c'est peut-être alors que, la nature étant parvenue à son dernier période, le monde où nous sommes aura une fin comme il a eu un commencement.

L'auteur des *Considérations sur les corps organisés* embrasse cette belle hypothèse que tout se fait par développement, et que

1. Charles Bonnet.

chaque germe contient tous ceux qui naîtront un jour. Il admet les œufs dans les femelles vivipares, et il reconnaît les œufs pour le séjour des germes, ce qui est pourtant encore douteux.

Peut-être cet auteur ingénieux et profond ne donne-t-il pas dans ce système des raisons assez convaincantes de la formation des monstres, de la ressemblance des enfants, tantôt au père, tantôt à la mère ; mais dans quel système a-t-on jamais bien expliqué ces secrets de la nature ?

Son livre d'ailleurs est un recueil d'expériences curieuses, de bonnes raisons, et de doutes aussi estimables que des raisons.

Remarquons que non-seulement les germes des corps animés et des végétaux sont préexistants, mais qu'il faut encore que dans chacun d'eux il y ait d'autres germes organisés de leurs membres, qui doivent se reproduire quand l'animal les a perdus. Ainsi une écrevisse doit avoir dans ses pattes des germes de nouvelles pattes, qui éclosent dans le besoin. Ainsi un ver qui a perdu sa tête a le germe d'une autre tête, qui vient se mettre à la place de celle qu'on a coupée.

C'est encore une question très-curieuse que la formation d'un nombre prodigieux d'animaux nés dans d'autres animaux. Le repli de l'anus d'un cheval ou d'un bœuf, le nez d'un mouton, le gosier d'un cerf, les entrailles de l'homme, la peau de presque tout ce qui respire, devient le nid d'une infinité d'insectes. Ainsi tous les animaux se nourrissent les uns les autres, comme ils se détruisent.

Le ténia, ce reptile si extraordinaire, mince et large comme un ruban, qui s'empare des intestins de l'homme et de quelques bêtes, qui s'y accroît jusqu'à la longueur de neuf ou dix aunes, a son germe imperceptible dans un petit insecte imperceptible qui croît, dit-on, sur la surface de l'eau ; sa naissance et sa croissance sont également extraordinaires, mais il faut que son individu ait préexisté comme tous les autres.

Il n'y a point de génération proprement dite : tout n'est que développement, et les bras de l'homme sont déjà dans le fœtus, comme on voit à l'œil les ailes du papillon dans la chenille.

Ces germes de toutes choses sont-ils renfermés dans leurs espèces particulières, ou sont-ils répandus dans tout l'espace ? L'auteur paraît croire à la dissémination des germes ; cependant n'est-il pas beaucoup plus naturel que chaque espèce animée soit renfermée dans le lieu qui lui convient ? Il n'en est pas, ce semble, du germe d'un éléphant et d'un chameau comme des poussières

des fleurs et des herbes que les vents poussent hors du lieu de leur naissance.

Presque tout ce qui regarde les premiers ressorts de la vie et de la végétation est traité ou indiqué dans ce livre. On connaît les polypes, ces zoophytes ou animaux-plantes. Si quelque chose paraît confirmer le système de la continuité de la chaîne des êtres, ce sont ces formes intermédiaires qui paraissent remplir l'intervalle des végétaux et des animaux, et qui semblent être des animaux mi-partis de la chaîne immense de la nature. Cette idée, renouvelée des Grecs, est-elle aussi vraie qu'imposante? De la végétation au simple sable, à l'argile, n'y a-t-il pas une distance infinie? Les polypes, les orties de mer, sont-ils bien réellement des animaux? ont-ils du sentiment, et n'est-ce pas le don inexplicable du sentiment qui constitue l'animal? Aperçoit-on réellement une gradation continue et sans interruption entre les êtres? Nous voyons des animaux à quatre pieds et à deux, mais il n'y en a point à trois, malgré les admirables propriétés attribuées au nombre de trois par toute l'antiquité. On trouve des reptiles qui ont un nombre de pieds indéterminé. Combien d'espèces ne peut-on pas imaginer entre l'homme et le singe, entre le singe et d'autres genres!

Et si nous levions les yeux vers l'espace, quelle gradation proportionnelle y a-t-il entre les distances, les grosseurs, et les révolutions des planètes? Cette chaîne prétendue se trouve rompue de Saturne jusqu'aux entrailles de notre petit globe.

Les bornes d'un extrait ne nous permettent pas un plus long examen. Nous finissons par remarquer que, dans quelque système qu'on embrasse, il faut admettre une force motrice qui, d'un embryon plus petit que la cent millième partie d'un ciron, forme un éléphant, un chêne. C'est cette force motrice, le principe de tout, dont nous demandons raison. Elle agit d'un bout de l'univers à l'autre. Mais quelle est-elle? L'éternel Géomètre¹ nous a permis de calculer, de mesurer, de diviser, de composer; mais, pour les premiers principes des choses, il est à croire qu'il se les est réservés.

1. Expression dont Voltaire s'est souvent servi. (CL.)

III.

(4 avril 1764.)

Je ne sais pas, messieurs, s'il vous est tombé entre les mains un ouvrage anglais intitulé *Éléments de critique*, publié l'année dernière en Angleterre par M. Henri Home¹, lord Kaïms. Permettez-moi de vous soumettre quelques singularités curieuses sur cet ouvrage².

On ne peut avoir une plus profonde connaissance de la nature et des arts que ce philosophe, et il fait tous ses efforts pour que le monde soit aussi savant que lui. Il nous prouve d'abord que nous avons cinq sens, et que nous sentons moins l'impression douce faite sur nos yeux et sur nos oreilles par les couleurs et par les sons que nous ne sentons un grand coup sur la jambe ou sur la tête.

Il nous instruit de la différence que tout homme éprouve entre une simple émotion et une passion de l'âme; il nous apprend que les femmes passent quelquefois de la pitié à l'amour. Il pouvait citer l'exemple d'Angélique dans l'Arioste, si bien imité par Quinault³ :

La pitié pour Médor a trop su m'attendrir;
 Ma funeste langueur s'augmentait à mesure
 Qu'il guérissait de sa blessure :
 Et je suis en danger de n'en jamais guérir.

Mais tout Écossais qu'est M. Home, il aime mieux citer une tragédie anglaise : c'est Othello, ce Maure de Venise si fameux à Londres. Il fallait que la maîtresse d'Othello fût bien pitoyable pour devenir amoureuse d'un nègre qui parlait de *cavernes, de déserts, de cannibales, d'anthropophages*, et qui lui disait *qu'il avait été sur le point de la noyer*.

De là, passant à la mesure du temps et de l'espace, M. Home conclut mathématiquement que le temps est long pour une fille

1. Voltaire parle encore de Home, tome XVII, page 407; et XXI, 366. Home, jurisconsulte et agronome, était un philosophe appartenant à l'école écossaise dont son ami Reid était le chef.

2. Les éditeurs de Kehl, qui avaient fait entrer cet article dans le *Dictionnaire philosophique*, en avaient changé le début.

3. *Roland*, acte I, scène II.

qu'on va marier, et court pour un homme qu'on va pendre ; puis il donne des définitions de la beauté et du sublime. Il connaît si bien la nature de l'un et de l'autre qu'il réproouve totalement ces beaux vers d'*Athalie* (acte II, sc. VII) :

La douceur de sa voix, son enfance, sa grâce,
Font insensiblement à mon inimitié
Succéder... Je serais sensible à la pitié!

Il condamne ce monologue de *Mithridate* (acte IV, scène V) :

Quoi! des plus chères mains craignant les trahisons,
J'ai pris soin de m'armer contre tous les poisons;
J'ai su, par une longue et pénible industrie,
Des plus mortels venins prévenir la furie :
Ah! qu'il eût mieux valu, plus sage et plus heureux,
Et repoussant les traits d'un amour dangereux,
Ne pas laisser remplir d'ardeurs empoisonnées
Un cœur déjà glacé par le froid des années!

Il trouve que le monologue de don Diègue, dans *le Cid* (acte I),

O rage! ô désespoir! ô vieillesse ennemie! etc.

est un morceau déplacé et hors d'œuvre dans lequel don Diègue ne dit rien de ce qu'il doit dire.

Mais, en récompense, le critique nous avertit que les monologues de Shakespeare « sont les seuls modèles à suivre, et qu'il ne connaît rien de si parfait ». Il en donne un bel exemple, tiré de la tragédie d'*Hamlet* : en voici quelques traits, traduits à peu près vers pour vers, et très-exactement (acte I, scène II) :

HAMLET.

Oh! si ma chair trop ferme ici pouvait se fondre,
Se dégeler, couler, se résoudre en rosée !
Oh! si l'Être éternel n'avait pas du canon
Contre le suicide!... ô ciel! ô ciel! ô ciel!
Que tout ce que je vois aujourd'hui dans le monde
Est triste, plat, pourri, sans nulle utilité !
Fi! fi! c'est un jardin plein de plantes sauvages!
Après un mois ma mère épouser mon propre oncle!
Mon père, un si bon roi!... L'autre, en comparaison,
N'était rien qu'un satyre, et mon père un soleil.
Mon père, il m'en souvient, aimait si fort ma mère,

Qu'il ne souffrait jamais qu'un vent sur son visage
 Soufflât trop rudement. O terre ! ô juste ciel !
 Faut-il me souvenir qu'elle le caressait
 Comme si l'appétit s'augmentait en mangeant !
 Un mois ! *fragilité* ! ton nom propre est *la femme*,
 Un mois, un petit mois ! avant d'avoir usé
 Les souliers qu'elle avait à son enterrement !

Quelques lecteurs seront surpris peut-être des jugements de M. Home, lord Kaims ; et quelques Français pourront dire que Gilles, dans une foire de province, s'exprimerait avec plus de décence et de noblesse que le prince Hamlet ; mais il faut considérer que cette pièce est écrite il y a deux cents ans ; que les Anglais n'ont rien de mieux ; que le temps a consacré cet ouvrage ; et qu'enfin il est bon d'avoir une preuve aussi publique du pouvoir de l'habitude et du respect pour l'antiquité.

Le fond du discours d'Hamlet est dans la nature : cela suffit aux Anglais. Le style n'est pas celui de Sophocle et d'Euripide ; mais la décence, la noblesse, la justesse des idées, la beauté des vers, l'harmonie, sont peu de chose, et M. Home, qui est juge en Écosse, peut dire que le fond l'emporte ici sur la forme.

C'est avec le même goût et la même justesse qu'il trouve ce vers de Racine ridiculement ampoulé :

Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune¹.

Ce sublime simple, qui exprime si bien le calme funeste par lequel la flotte des Grecs est arrêtée, ne plaît pas au critique ; *un officier*, dit-il, *ne doit pas s'exprimer ainsi*.

Il faut s'en tenir au beau naturel de Shakespeare.

On commence dans *Hamlet* par relever une sentinelle : le soldat Bernardo demande au soldat Francisco si tout a été tranquille. *Je n'ai pas vu trotter une souris* (acte I, scène 1), répond Francisco. Convenons qu'une tragédie ne peut commencer avec une simplicité plus noble et plus majestueuse. C'est Sophocle tout pur.

M. Home porte ainsi sur tous les arts des jugements qui pourraient nous paraître extraordinaires.

C'est un effet admirable des progrès de l'esprit humain qu'aujourd'hui il nous vienne d'Écosse des règles de goût dans tous les arts, depuis le poëme épique jusqu'au jardinage. L'esprit

1. *Iphigénie*, acte I, scène 1.

humain s'étend tous les jours, et nous ne devons pas désespérer de recevoir bientôt des poétiques et des rhétoriques des îles Orcades. Il est vrai qu'on aimerait mieux encore voir de grands artistes dans ces pays-là que de grands raisonneurs sur les arts : on trouvera toujours plus d'écrivains en état de faire des éléments de critique, comme milord Kaims, qu'une bonne histoire, comme ses compatriotes, M. Hume et M. Robertson.

Il est aisé de dire son avis sur le Tasse et l'Arioste, sur Michel-Ange et Raphaël; il n'est pas si aisé de les imiter, et il faut avouer qu'aujourd'hui nous avons plus besoin d'exemples que de préceptes, aussi bien en France qu'en Écosse.

Au reste, si M. Home est si sévère envers tous nos meilleurs auteurs, et si indulgent envers Shakespeare, il faut avouer qu'il ne traite pas mieux Virgile et Horace.

S'il veut donner l'exemple de quelque balourdise, c'est dans Virgile qu'il va la chercher. Il se moque de la contradiction manifeste qu'il suppose dans ces vers du premier livre de *l'Énéide*¹ :

Graviter *commotus*, et alto
Prospiciens summa *placidum* caput extulit unda.

Il croit que le *placidum* contredit le *commotus*; il ne voit pas que *placidum caput* veut dire ce front qui apaise les tempêtes; il ne voit pas qu'un maître irrité peut, en montrant un front serein, apaiser les querelles de ses esclaves.

Il trouve indécent qu'Horace, dans une épître familière à Mécène, dise² :

Quid causæ est, merito quin illis Jupiter ambas
Iratas buccas inflat?

Il oublie que cette expression *inflare buccas*, pour dire *menacer*, était tirée du grec, familière aux Romains, et du ton le plus convenable à la satire.

M. Home donne toujours son opinion pour une loi, et il étend son despotisme sur tous les objets. C'est un juge à qui toutes les causes ressortissent.

Ses arrêts sur l'architecture et sur les jardins ne nous permettent pas de douter qu'il ne soit de tous les magistrats d'Écosse le mieux logé, et qu'il n'ait le plus beau parc. Il trouve les hos-

1. Vers 130.

2. Livre I, satire 1, 20-21.

quets de Versailles ridicules ; mais s'il fait jamais un voyage en France, on lui fera les honneurs de Versailles ; on le promènera dans ses bosquets ; on fera jouer les eaux pour lui, et peut-être alors ne sera-t-il pas si dégoûté.

Après cela, s'il se moque de nos bosquets de Versailles, et des tragédies de Racine, nous le souffrirons volontiers : nous savons que chacun a son goût ; nous regardons tous les gens de lettres de l'Europe comme des convives qui mangent à la même table ; chacun a son plat, et nous ne prétendons dégoûter personne.

IV.

LETTERS OF THE RIGHT-HONOURABLE LADY M-Y W-Y M-E, ETC.

Lettres de milady MARIE WORTLEY MONTAGUE, écrites pendant ses voyages en Europe, en Asie, en Afrique, etc. Londres, chez T. Becket, 3 volumes in-12, 1763¹.

(4 avril 1764.)

C'est ici la troisième édition de ces lettres. Ceux qui ne les connaissent que par les traductions françaises qui en ont paru jusqu'à présent ne sauraient s'en former une juste idée. Elles ont été lues avec avidité par tous ceux qui entendent la langue anglaise. On a appelé milady Montague la Sévigné d'Angleterre : mais elle n'a ni la rapidité du style de M^{me} de Sévigné, ni son imagination vive et sensible : c'est une élégance charmante, nourrie d'une érudition qui ferait honneur à un savant, et qui est tempérée par les grâces. Il règne surtout dans l'ouvrage de milady Montague un esprit de philosophie et de liberté qui caractérise sa nation. M^{me} de Sévigné, dans ses lettres, sent beaucoup plus qu'elle ne pense. M^{me} de Maintenon écrivait quelquefois ce qu'elle ne pensait pas ; M^{me} de Montague écrit tout ce qu'elle pense. Les lettres de ces deux Françaises n'intéressent que leur nation ; les lettres de milady Montague semblent faites pour toutes les nations qui veulent s'instruire.

Lorsqu'en 1716 son mari fut nommé ambassadeur en Turquie,

1. Voir, dans la *Correspondance*, une lettre de Voltaire à d'Argental, de l'année 1762. Voltaire, croyant que l'on commençait à publier la *Gazette littéraire*, regretta qu'on n'y eût pas inséré un article sur lady Montague ; plus tard, en 1764, il ne laissa pas échapper l'occasion d'une édition nouvelle de ces lettres, et donna ce morceau, dans lequel on trouve des phrases presque semblables à celles de la lettre de 1762. (CL.)

elle l'accompagna et fit le voyage par terre ; elle traversa des pays qu'aucune personne de considération n'avait visités avant elle depuis plus de six cents ans. Elle passa par Petervaradin, par les déserts de la Servie, par Philippopolis, par le mont Rhodope, par Sophia. Ensuite, lorsqu'elle revint par mer, elle vit avec attention les lieux que *l'Iliade* a célébrés. Ainsi, après avoir parcouru la patrie d'Orphée, elle observa le théâtre de la guerre chantée par Homère. Elle voyageait *l'Iliade* à la main, et quelquefois elle paraît animée de son esprit.

Son rang, sa curiosité, et une légère connaissance de la langue turque, lui ouvrirent l'entrée de tout ce qui est fermé et inconnu pour jamais aux étrangers. Elle fut accueillie et très-fêtée par l'épouse du grand vizir, et par la sultane, veuve de l'empereur Mustapha. La magnificence voluptueuse de quelques maisons où l'on s'empessa de la recevoir surpassa tout ce que nous connaissons d'agréable dans nos climats froids. Elle fut reçue chez la femme du lieutenant du grand vizir par deux eunuques noirs, qui la conduisirent au milieu de deux rangs de jeunes filles, toutes faites comme on peint les divinités, mais moins belles encore que leur maîtresse. Elle fut charmée de leurs danses, et de leur musique, qu'elle compare et paraît préférer à la musique d'Italie ; elle ajoute que leurs voix sont plus touchantes que celles des Italiennes. On croit lire un roman grec en lisant quelques-unes de ces lettres ; mais, ce qui est le contraire du roman, elle rectifie la plupart de nos idées sur les mœurs turques ; elle nous apprend, par exemple, que les femmes de ce pays ont encore plus de liberté que les nôtres. Elles peuvent aller partout, couvertes d'un double voile. Il n'est permis à aucun homme d'oser arrêter une femme voilée, et le mari le plus justement jaloux n'oserait saisir sa femme dans la rue : ainsi elles peuvent aller en rendez-vous avec la plus entière sécurité.

Les Turcs connaissent la délicatesse de l'amour ; ils font des vers comme nous pour leurs maîtresses. En voici du grand vizir Ibrahim, gendre de l'empereur Achmet III. Ibrahim se plaint que le sultan diffère trop le jour des noces, et que la sultane obéit trop à son père.

STANCES.

I.

« Le rossignol voltige dans les vignes pour y chercher des roses qu'il aime. Je suis venu admirer aussi la beauté des vignes,

et la douceur de vos charmes a ravi mon cœur. Vos yeux sont noirs et attrayants comme ceux de la biche; vos yeux, comme ceux de la biche, sont sauvages et dédaigneux. »

II.

« Le moment de mon bonheur se diffère de jour en jour. Le cruel sultan ne me permet pas de voir ces joues plus vermeilles que les roses; je n'ose encore y cueillir un baiser. La douceur de vos charmes a ravi mon cœur. Vos yeux sont noirs et attrayants comme ceux de la biche; vos yeux, comme ceux de la biche, sont sauvages et dédaigneux. »

III.

« Le malheureux Ibrahim soupire dans ces vers. Un trait parti de vos yeux a percé mon sein. Ah! quand viendra le moment de la jouissance? Attendrai-je longtemps encore? Ah! sultane aux yeux de biche! ange au milieu des anges! je désire, et c'est en vain. Pouvez-vous prendre plaisir à tourmenter mon cœur? »

IV.

« Mes cris perçants s'élèvent jusqu'au ciel : le sommeil fuit ma paupière. Tourne du moins les yeux vers moi, sultane, que je contemple ta beauté. Adieu... je descends au tombeau... mais rappelle-moi, ta voix retiendra mon âme fugitive... Mon cœur est brûlant comme le soufre; laisse échapper un soupir, et ce cœur s'embrasera. Gloire de ma vie! belle lumière de mes yeux! ô ma sultane! mon front est prosterné contre la terre. Des larmes brûlantes inondent mes joues... je sens le délire de l'amour. Ouvre ton âme à la pitié; laisse du moins tomber un regard sur moi. »

Ce morceau, fidèlement traduit d'après la traduction littérale qu'en donne milady Montague, respire le goût de la poésie orientale; on y retrouve ce désordre de sentiments et d'idées qui peut nous paraître exagéré, mais qui vraisemblablement est naturel à des peuples plus sensibles et moins cultivés. Un Arabe s'énonce dans le langage ordinaire d'une manière plus figurée et plus hardie que nous n'oserions le faire en vers. Un amant écrivait à sa maîtresse qui avait le teint blanc et les cheveux noirs : « Le jour est sur ton visage, et la nuit dans tes cheveux. »

Milady parle des bains chauds de Sophia, renommés dans ces contrées comme ceux de Bourbonne, de Plombières, d'Aix-la-

Chapelle, le sont parmi nous; mais quelle différence entre la grossièreté rustique de nos bains et la magnificence de ceux des Turcs! Ce sont des dômes de marbre qui reçoivent le jour par la coupole. Le pavé, les sofas qui règnent autour en gradins, tout est de marbre. Le milieu de chaque appartement est un bassin de fontaines jaillissantes. Elle assure qu'elle trouva sur ces sofas, ornés de coussins et de tapis superbes, un nombre considérable de femmes qui l'invitèrent à se baigner. Elles n'avaient d'autre habillement que celui qu'on donne aux Grâces. De jeunes esclaves, parées comme elles de leur beauté seule, tressaient les cheveux de leurs maîtresses, et les parfumaient d'essences odorantes. Ce qui surprit le plus milady Montague dans ce singulier spectacle, c'est l'extrême modestie de toutes ces dames nées, et la simplicité polie avec laquelle elles voulurent l'engager à se baigner avec elles. Si cette aventure n'était pas vraie, on ne voit pas ce qui aurait pu engager milady Montague à l'écrire à une de ses amies.

Elle revint par Marseille. Elle resta peu de temps à Paris, et retourna dans sa patrie par Calais. On s'aperçoit aisément, au mépris qu'elle témoigne pour nos dogmes et pour nos cérémonies que c'est une Anglaise qui écrit.

V.

Dictionnaire universel des Fossiles, etc., par M. ÉLIE BERTRAND, premier pasteur de l'Église française de Berne; 1763, 2 vol. in-8°.

(18 avril 1764.)

Cet ouvrage, très-ample, dans lequel il n'y a rien que d'utile, paraît nécessaire à tous les amateurs d'histoire naturelle. On y trouve plusieurs observations qu'on chercherait vainement ailleurs. L'auteur ne perd point son temps à faire des systèmes; il rend compte de ce que la nature produit, sans vouloir inutilement deviner comment elle opère. Il n'assure point que les glossopètres soient des langues de chiens marins qui sont tous venus, sur le même rivage, déposer leurs langues pour qu'elles y fussent pétrifiées. Il n'affirme pas que les pierres appelées pommes cristallines, ou melons du Mont-Carmel, aient été originellement des melons, etc.; il rend compte de ce que la nature nous offre, et non de ce qu'elle nous cache.

L'auteur explique nettement, sans affecter ni trop de brièveté, ni trop d'étendue, tout ce qui regarde la pyrotechnie, la métallurgie, et les pierres précieuses. Il ne parle pas seulement de ce qu'il a lu, mais de ce qu'il a vu, et l'on peut dire qu'il a vu avec des yeux éclairés. Il possède un cabinet d'histoire naturelle très-curieux. Ce cabinet serait une acquisition fort utile à qui voudrait se donner sans peine des connaissances sûres dans cette partie de la physique.

VI.

POEMS, BY C. CHURCHILL.

Poèmes, par C. CHURCHILL. A. Londres, chez Dryden Leach, 1763, in-4^o.

(18 avril 1764.)

Ces poèmes sont des satires pleines d'amertume, de chaleur, et de force : elles avaient été publiées séparément ; l'auteur, en les rassemblant dans un volume, y a fait quelques changements et ajouté plusieurs vers heureux. Le premier poème par lequel M. Churchill se soit fait connaître au public est intitulé *la Rosciade* ; il y fait la satire de différents acteurs des deux théâtres de Londres. Voilà un sujet assez bizarre pour le début d'un théologien de l'Église anglicane. Le révérend M. Sterne, chanoine d'York, débuta ainsi par le roman plus gai que décent de *Tristram Shandy*. *La Rosciade* réussit, et mérita à son auteur les applaudissements des beaux esprits et la censure du clergé, surtout de l'évêque de Rochester, dans le diocèse duquel il officiait.

On jugerait, par l'objet principal de ces satires, que M. Churchill n'a écrit ni pour les étrangers, ni pour la postérité. Les portraits de quelques comédiens, une querelle avec des journalistes, une aventure de revenant, un démêlé particulier avec M. Hogarth, etc., tout cela ne peut guère intéresser hors de

1. Cet article est encore indubitablement de Voltaire : c'est sa manière de s'exprimer sur Sterne, sur Pope, etc. On sait d'ailleurs qu'il fut le premier à qui la France dut la connaissance des principaux auteurs anglais. Je serais encore porté à le croire l'auteur d'un article sur *Tristram Shandy*, qui est au tome V, page 39 de la *Gazette littéraire*, article que j'exclus cependant, ainsi que plusieurs autres, dans la crainte de me tromper. (CL.)—D'après la manière dont Voltaire en parle dans le premier de ses *Articles extraits du Journal de politique et de littérature*, il ne doit pas être l'auteur de l'article sur Sterne inséré au tome V de la *Gazette littéraire de l'Europe*. (B.)

Londres et des circonstances. Mais M. Churchill a répandu dans ces morceaux des beautés qui sont de tous les temps ; sa poésie est pleine de verve, de chaleur et d'énergie : il ne se contente pas de poursuivre les vices et les ridicules des particuliers, il attaque avec la même hardiesse et la même force les vices de son siècle et de sa nation. M. Churchill passe pour un des plus grands poètes, et peut-être pour le premier des poètes satiriques que l'Angleterre ait produits. Il ressemble moins à Pope qu'à Dryden, qu'il paraît aussi avoir plus étudié. Il n'est pas aussi pur, aussi correct que Pope, mais il a plus d'originalité dans sa manière ; et son style, quoique avec une élégance moins continue, a une harmonie plus abondante et plus variée. On a reproché à Pope que ses vers tombent presque toujours deux à deux, et que le sens finit à chaque couplet. M. Churchill a une marche plus libre ; mais il est souvent lâche et négligé, et son style est embarrassé de parenthèses, qui, s'enchaînant les unes dans les autres, occupent quelquefois jusqu'à vingt et trente vers. Ce défaut est assez commun aux écrivains anglais, et dans la prose et dans les vers.

Mais ce qui nous paraît bien plus condamnable encore dans les poésies de M. Churchill, c'est l'amertume et quelquefois l'atrocité qu'il porte dans la satire : nous savons que ce genre de poésie a des bornes plus ou moins étroites, suivant la différente nature des gouvernements. La liberté d'écrire doit être plus grande partout où le peuple a quelque part à la législation. C'est une espèce de censure publique qui s'accorde très-bien avec les principes de la démocratie. Voilà pourquoi, dans les premiers temps de la Grèce, la satire, qui n'était alors employée qu'au théâtre, était violente ; on l'adoucit lorsque les principes de l'aristocratie commencèrent à l'emporter sur ceux de la démocratie. En Angleterre, il semble que la loi donne à chaque particulier le droit d'attaquer tout homme en place dans son caractère public ; mais partout la loi doit protéger la réputation et les mœurs privées d'un citoyen : lorsque la loi se tait, c'est au public même à venger les droits de la société outragée. M. Churchill nous paraît avoir violé toutes les lois de la bienséance et de l'honnêteté sociale. Livré à l'esprit de parti, il prodigue la louange ou le blâme, suivant les préjugés qu'il a adoptés. Juvénal et Horace déguisaient le plus souvent les noms de ceux qu'ils perçaient de leurs traits ; M. Churchill accuse un homme *de vendre son âme de boue à qui veut la payer*, et le nomme. Pope, Dryden, et d'autres satiriques anglais, se contentaient de désigner leurs victimes par les lettres initiales de leurs noms ; M. Churchill dédaigne même

d'employer le voile le plus léger. Despréaux, qui quelquefois a outrepassé lui-même les bornes légitimes de la satire, est, auprès du satirique anglais, le plus doux et le plus poli des hommes. En rendant justice aux grands talents de M. Churchill, nous désirons qu'il en fasse à l'avenir un usage plus conforme aux droits de l'honnêteté et aux intérêts de sa propre gloire, en choisissant des sujets qui soient d'un intérêt plus général, et en modérant la violence effrénée de sa muse¹.

VII.

THE COMPLETE HISTORY OF ENGLAND, ETC.

L'Histoire complète de l'Angleterre depuis Jules César jusqu'à sa révolution, par M. DAVID HUME; nouvelle édition, corrigée et augmentée. A Londres, chez A. Millar, 1764, 8 vol. in-8^o 2.

(2 mai 1764.)

On ne peut rien ajouter à la célébrité de cette Histoire, la meilleure peut-être qui soit écrite en aucune langue. La nouvelle édition qu'on annonce renferme quelques changements, mais peu considérables. Nous ne nous proposons pas de donner l'extrait de cet ouvrage; la plus grande partie en est déjà traduite en français, et la traduction de ce qui reste ne tardera pas à paraître³. Nous nous contenterons de présenter ici quelques réflexions générales sur l'histoire même d'Angleterre, et sur le caractère du nouvel historien.

Jamais le public n'a mieux senti qu'il n'appartient qu'aux philosophes d'écrire l'histoire. Le philosophe ne doit point, comme Tite-Live, entretenir son lecteur de prodiges; il ne doit point, comme Tacite, imputer toujours aux princes des crimes secrets.

1. Churchill mourut l'année même où Voltaire écrivit cet article.

2. Il y a, dans ce morceau curieux, vingt phrases où je retrouve Voltaire. Il énonce ici ses opinions accoutumées sur Tacite, amateur de satires; sur Tite-Live, historien crédule. Il était plein d'estime pour Hume et ses ouvrages; il lui écrivit même une longue lettre quelque temps après, le 24 octobre 1766. On peut voir, chap. XII du *Pyrrhonisme de l'Histoire*, comment il traite l'anecdotier Suétone; Tacite y est aussi critiqué. (CL.)

3. Elle est de M^{me} Bellot, à qui nous devons déjà une très bonne traduction du *Règne des Tudors*. (Note des auteurs de la *Gazette littéraire*.)

Il y a de la différence entre un historien fidèle et un bel esprit malin qui empoisonne tout dans un style concis et énergique. Le philosophe ne recueillera point les bruits populaires comme Suétone : il ne dira point que Tibère voyait clair la nuit comme le jour ; il doutera qu'un prince infirme, âgé de soixante-douze ans, se retira dans Caprée uniquement pour s'y abandonner à des débauches monstrueuses, inconnues même à la jeunesse dissolue de ce temps-là, et pour lesquelles il fallut des expressions nouvelles.

Le philosophe n'est d'aucune patrie, d'aucune faction. On aimerait à voir l'histoire des guerres de Rome et de Carthage écrite par un homme qui n'aurait été ni Carthaginois ni Romain.

Mézerai dégoûte les Français même quand il dit : « Taisez-vous, écrivains allemands ; vos histoires sentent plus le vin que l'huile. » Daniel laisse toujours trop voir de quel pays et de quelle profession il est. M. Hume, dans son Histoire, ne paraît ni parlementaire, ni royaliste, ni anglican, ni presbytérien ; on ne découvre en lui que l'homme équitable.

On voit avec un plaisir mêlé d'horreur, dans l'Histoire de Henri VIII, ces commencements du développement de l'esprit humain qui doit un jour adoucir les mœurs, et cette ancienne férocité qui les rendait alors si atroces. L'Angleterre change de religion quatre fois sous Henri VIII, Édouard, Marie, et Élisabeth. Les parlements, qui depuis sont si jaloux de la liberté naturelle aux hommes, et qui la maintiennent avec tant de courage et même avec tant d'excès, sont, sous Henri VIII et Marie sa fille, les lâches instruments de la barbarie. On ne voit que des gibets, des échafauds, et des bûchers. Faut-il donc qu'on ait passé par de tels degrés pour arriver au temps où les Locke ont approfondi l'entendement humain, où les Newton ont développé les lois de la nature, et où les Anglais ont embrassé le commerce des quatre parties du monde ?

Quelles scènes présentent les temps de Henri VIII, du jeune Édouard, et de Marie ! Henri VIII, ainsi que ses prédécesseurs, s'est soumis longtemps au pouvoir de la cour de Rome ; il ne se sépare d'elle que parce qu'il est amoureux¹, et parce que le pape Clément VII, intimidé par Charles-Quint, ne veut pas favoriser son amour. Ce même prince fait brûler d'un côté tous ceux qui

1. Cet événement fameux est développé avec beaucoup de finesse et de sagacité dans l'*Histoire du divorce de Henri VIII*, par M. l'abbé Raynal. (Note des auteurs de la *Gazette littéraire*.)

croient à la suprématie du pape, et tous ceux qui ne croient pas à la transsubstantiation. Il a rompu avec Rome pour une femme, et il fait mourir cette même femme sur un échafaud ; il envoie ensuite une autre épouse au même supplice. La dernière princesse de la maison de Plantagenet, la mère du cardinal Lapole¹, est traînée sur l'échafaud à l'âge de quatre-vingts ans : prêtres, évêques, pairs, chanceliers, tout est sacrifié de même aux barbares caprices de ce fou sanguinaire. S'il eût été particulier, on l'eût enfermé et enchaîné comme un furieux ; mais parce qu'il est fils d'un Tudor usurpateur qui fut vainqueur du tyran, il ne trouve pas un seul juge qui ne s'empresse d'être l'organe de ses cruautés et le ministre de ses assassinats judiciaires.

Après la mort de ce monstre, les Anglais, qui étaient encore catholiques séparés du pape, deviennent protestants ; mais l'esprit de persécution qui abrutissait les hommes depuis si longtemps subsiste toujours, et la coutume de venger ses querelles particulières par des meurtres juridiques prend encore une nouvelle force. Le duc de Somerset, protecteur d'Angleterre, fait trancher la tête au grand amiral Seymour, son propre frère ; lui-même perd bientôt la vie sur un échafaud par le jugement du duc de Northumberland, qui périt ensuite par le même supplice. L'archevêque de Cantorbéry brûle des sectaires, et est brûlé à son tour. La reine Marie fait exécuter la reine Jeanne Gray et toute sa famille. La reine Marie Stuart, accusée d'être complice du meurtre de son mari, est condamnée, après dix-huit ans de captivité, à perdre la tête, par les ordres de la reine Élisabeth. Le petit-fils de la reine Marie Stuart est enfin condamné au même supplice par son peuple.

Qu'on songe au nombre prodigieux de citoyens périssant par la même mort que leurs chefs et leurs maîtres, et on verra que cette partie de l'histoire était, si on ose le dire, digne d'être écrite par le bourreau², puisqu'il avait recueilli les dernières paroles de tant d'hommes d'État qui lui furent tous abandonnés.

Si on s'arrêtait à ces objets d'horreur, si on ne connaissait de l'histoire anglaise que ces guerres civiles, cette longue et sanglante anarchie, cette privation de bonnes lois, et ces horribles abus du peu de lois sages qu'on pouvait avoir alors, quel homme ne présagerait pas une décadence et une ruine certaine de

1. Ou Pole, ou Pool, ou Polo, ou Polus.

2. Voltaire a, depuis, employé cette phrase dans le chapitre VIII de *la Princesse de Babylone*, voyez tome XXI, page 410 ; et l'a citée dans l'article SUPPLICE de ses *Questions sur l'Encyclopédie* ; voyez tome XX, page 459.

ce royaume ? Mais c'est précisément tout le contraire : c'est de l'anarchie que l'ordre est sorti ; c'est du sein de la discorde et de la cruauté que sont nées la paix intérieure et la liberté publique.

Voilà ce qui distingue le peuple anglais de tous les autres peuples, et ce qui rend son histoire si intéressante et si instructive. Ce peuple rentre de lui-même dans l'ordre, et quelques années après la catastrophe de Charles 1^{er}, on voit les fanatiques absurdes et féroces qui ont trempé leurs mains dans son sang changés en philosophes. La raison humaine se perfectionne dans la même ville où il n'y avait peut-être pas, du temps de Charles 1^{er}, un seul homme qui eût des notions raisonnables.

Un des plus étonnants contrastes de l'esprit humain, c'est celui de l'autorité que Cromwell avait dans les parlements, ainsi que dans les armées, avec ce galimatias absurde et dégoûtant qui régnait dans tous ses discours. Toutes les paroles qu'on a recueillies de lui sont au-dessous de ce que les prophètes des Cévennes ont jamais prononcé de plus bas et de plus extravagant ; ce sont des expressions qui n'ont aucun sens, et des termes de la plus vile populace. C'est ainsi qu'il parlait dans le parlement ainsi que dans la chaire, et peut-être, à la honte des hommes, c'est ainsi qu'il fallait parler alors : car, le jargon presbytérien et la folie prophétique étant à la mode, un discours raisonnable n'aurait point ému des hommes dont l'enthousiasme avait éteint la raison. Quelle prodigieuse différence entre le style des bons écrivains de la nation et celui de Cromwell, c'est-à-dire entre leurs idées ! Cependant c'est ce style qui le met sur le trône, car la valeur n'en eût fait qu'un colonel ou un major : c'est avec le galimatias prophétique qu'il a régné.

Après cette épouvantable confusion dans l'État, dans l'Église, dans la société, dans la manière de penser, la raison a enfin repris son empire, et l'a étendu même au delà des bornes ordinaires. C'est aujourd'hui surtout qu'on peut dire de cette nation :

Trois pouvoirs, étonnés du nœud qui les rassemble,
Les députés du peuple, et les grands, et le roi,
Divisés d'intérêts, réunis par la loi, etc.

(*Henriade*, ch. I, 314-16.)

La fureur des partis a longtemps privé l'Angleterre d'une bonne histoire comme d'un bon gouvernement. Ce qu'un tory écrivait était nié par les whigs, démentis à leur tour par les torys.

Rapin Thoiras, étranger, semblait seul avoir écrit une histoire impartiale ; mais on voit encore la souillure du préjugé jusque dans les vérités que Thoiras raconte ; au lieu que dans le nouvel historien on découvre un esprit supérieur à sa matière, qui parle des faiblesses, des erreurs, et des barbaries, comme un médecin parle des maladies épidémiques.

VIII.

(2 mai 1764.)

On a imprimé à Pise plusieurs tragédies de notre théâtre, fidèlement traduites en vers blancs, c'est-à-dire en vers non rimés, par le cavalier *Lorenzo Guazzesi*.

L'Iphigénie de Racine paraît aussi bien rendue qu'elle puisse l'être ; mais jamais une traduction, quelque belle qu'elle soit, ne peut faire l'effet de l'original. Il est impossible que la contrainte ne s'aperçoive pas dans un ouvrage de longue haleine. Une épigramme, un madrigal, peuvent gagner dans une traduction ; une tragédie ne peut jamais que perdre. C'est que l'auteur, en composant, a toujours été animé par le génie et par le sujet dont il était rempli ; et le traducteur, en s'étudiant à copier les idées et les expressions d'un autre, perd nécessairement de vue tout l'ensemble : cet asservissement éteint l'enthousiasme.

Comment se peut-il faire que la gêne de la rime, la plus grande de toutes les gênes, laisse à Racine toute la liberté et toute la chaleur de son esprit, et que le traducteur, dégagé de ces entraves pénibles, paraisse cependant bien moins libre que Racine ?

A peine un faible jour nous éclaire et nous guide,
 Vos yeux seuls et les miens sont ouverts en Aulide.
 Avez-vous dans les airs entendu quelque bruit ?
 Les vents nous auraient-ils exaucé cette nuit ?
 Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune.

Un debil lume

Fa ch' io ti scorga e dubbio a te mi guida ;
 In Aulida tu solo ed io s'iam desti ;
 S' udi rumor per l'aere, o forse i venti
 Si svegliar questa notte a nostri voti ?
 Ma qui ognun dorme, e in placido riposo
 Giace l' armata, la marina, e il vento.

Il est peut-être difficile de mieux traduire, et cependant vous ne voyez dans ces vers ni la pompe, ni l'élégance, ni la facilité, ni la force de ceux de Racine.

In placido riposo énerve entièrement ce beau vers :

Mais tout dort, et l'armée, et les vents, et Neptune.

Cette césure si expressive, *mais tout dort*, n'est point rendue : *il vento, le vent*, ne fait pas le même effet que *les vents*. *La marina* est loin de signifier *Neptune*, que le poëte représente ici comme endormi, sans affecter pourtant une figure poétique. *Neptune* à la fin d'un vers est une image et une expression bien supérieure au terme *vent*. Que de beautés pour ceux qui sont un peu initiés aux mystères de l'art ! Elles sont toutes perdues dans la traduction.

C'est ainsi que nous n'avons jamais pu bien traduire les belles scènes du *Pastor fido*. La difficulté qui naît de la rime peut en partie en avoir été cause ; mais que dans une langue aussi abondante que l'italienne on ne puisse parfaitement traduire en vers blancs nos vers rimés, qu'on ne puisse, avec la plus grande liberté, imiter la facilité d'un auteur enchaîné par le retour des mêmes sons, c'est là ce qui paraît étonnant ; et l'on ne peut, ce semble, en rendre raison qu'en avouant que celui qui invente, quelque gêné qu'il soit, paraît toujours plus à son aise que celui qui imite. En un mot, on ne traduit point le génie.

Le cavalier Guazzesi rend très-fidèlement ce vers d'*Alzire* ¹ :

Votre hymen est le nœud qui joindra les deux mondes.

Le tue nozze, o figlio,
Tosto uniranno il gemino emispero.

Mais *vos noces, ô mon fils*, uniront bientôt les deux hémisphères, n'exprime point ce *nœud qui joint les deux mondes* : car ce nœud qui les joint fait une image qui ne se trouve pas dans la traduction, et le mot *tosto*, *bientôt*, affaiblit l'idée.

Il arrive donc qu'avec la chaîne de la rime on marche quelquefois d'un pas plus sûr qu'en se délivrant de cette servitude, et c'est de là qu'on peut conclure que la rime, qui présente à chaque moment le mérite d'une grande difficulté surmontée, est absolument nécessaire à la poésie française.

1. Acte I, scène 1.

Il est vrai que la rime ajoute beaucoup à l'ennui que nous causent tous les poèmes qui ne s'élèvent pas au-dessus du médiocre ; mais c'est qu'alors l'auteur n'a pas eu l'adresse de dérober aux lecteurs la peine qu'il a ressentie en rimant ; ils éprouvent la même fatigue sous laquelle il a succombé. C'est un mécanicien ✓ qui laisse voir ses poulies et ses cordes ; il en fait entendre le bruit choquant : il dégoûte, il révolte. De vingt poètes il y en a très-rarement un seul qui sache subjuguier la rime ; elle subjugué tous les autres : alors ce n'est plus qu'un vain tintement de consonnances fastidieuses.

Il faut que le poète choisisse, dans la foule des idées qui s'offrent à lui, celle qui paraîtra la plus naturelle, la plus juste, et qui en même temps s'accordera le mieux avec la rime qu'il cherche, sans qu'il en coûte rien ni à la force du sens, ni à l'élégance de l'expression. Ce travail est prodigieux ; mais quand il est heureux il produit un très-grand plaisir chez toutes les nations, puisque toutes les nations, depuis les Romains, ont adopté la rime.

Si, en lisant les beaux endroits de l'Arioste, du Tasse, de Dryden, et de Pope, on s'aperçoit qu'ils ont rimé, on ne s'en aperçoit que par la satisfaction secrète que donne une difficulté toujours heureusement vaincue. Milton n'a pas rimé, et la raison qu'en donna M. Pope à M. de Voltaire, c'est que Milton ne le pouvait pas¹.

M. de Lamotte, en voulant introduire les tragédies en prose, ôtait le mérite en ôtant la difficulté.

Le plaisir qui résulte des vers de Racine vient de ce que la prose la plus exacte ne peut dire mieux. C'est le comble de l'art, on l'a déjà dit², quand la prose la plus scrupuleuse ne peut rien ajouter au sens que les vers renferment.

C'est une chose très-remarquable que de tous les étrangers qui ont du goût, et qui se sont rendu notre langue familière, il n'en est aucun qui ne sente dans Racine le mérite de cette facilité, de cette harmonie, de cette élégance continue, qui caractérisent toutes ses tragédies. Quand ils ont commencé la lecture d'une de ses pièces, ils ne peuvent plus la quitter, ils cèdent à un charme invincible. Il y a donc une beauté réelle dans l'art avec lequel Racine a surmonté la difficulté de la rime.

1. Voyez, tome VI du *Théâtre*, la dédicace d'*Irène* ; tome XVIII, pages 507, 580 ; et tome XX, page 372.

2. Voltaire veut peut-être parler de ce qu'il avait dit dans son *Commentaire sur Corneille*, publié un ou deux mois auparavant.

Le défaut ordinaire des vers vient de ce qu'on se croit en droit de parler en vers moins correctement qu'en prose. On est dur et lâche, le style est hérissé de solécismes, et les pièces qui réussissent le plus sur la scène ne peuvent soutenir l'œil du lecteur attentif.

N'en accusons point la rime, mais la négligence de ceux qui ne savent pas la manier. Elle ne doit fournir que des beautés par ses difficultés mêmes.

Ce n'est pas sans raison qu'on a imaginé le Parnasse comme un mont escarpé sur lequel il est presque impossible de monter sans tomber. On n'a donné des ailes à Pégase que comme un emblème de la difficulté de régler tantôt son vol et tantôt sa marche. La gloire en tout genre n'est attachée qu'au difficile, et il faut que ce difficile ait toujours l'air aisé : c'est à quoi Racine est parvenu, et il est presque aussi impossible qu'indispensable de l'imiter.

IX.

(9 mai 1764.)

On nous mande qu'on prépare à Cambridge une magnifique édition in-4° de tous les ouvrages du docteur Middleton¹. C'est un des plus savants hommes et des meilleurs écrivains de l'Angleterre. Il a été mis par beaucoup de gens au nombre des incrédules : nous sommes bien éloignés d'adopter aveuglément ces accusations d'impiété, intentées si aisément aujourd'hui, et avec autant de maladresse que d'atrocité, contre tous ceux qui écrivent avec quelque liberté ; mais nous ne pouvons dissimuler que ce théologien n'ait eu des opinions très-difficiles à concilier avec les vrais principes du christianisme.

Il a fait une dissertation pour prouver que plusieurs des cérémonies augustes de l'Église romaine avaient été pratiquées par les païens : Jurieu et plusieurs autres protestants s'étaient déjà exercés sur cet objet ; mais que prouve-t-elle, sinon que l'Église a sanctifié des pratiques communes à beaucoup de religions ? Toutes les cérémonies sont indifférentes par elles-mêmes ; c'est l'objet et le motif qui les rendent saintes ou impies : on se prosterne dans tous les temples du monde ; il ne s'agit que de savoir

1. Elle n'a jamais paru.

devant quel être on doit se prosterner. Que la plupart des cérémonies et des lois des Hébreux aient été prises des Égyptiens, comme le prétend le savant Marsham¹, l'économie mosaïque n'en sera pas moins d'institution divine.

Dans un traité célèbre *sur les Miracles*, Middleton prétend que le don des miracles a commencé à s'affaiblir dès le second siècle, et qu'ils sont devenus moins fréquents parce qu'ils devenaient moins nécessaires. Il embrasse et fortifie autant qu'il peut l'opinion de Scaliger, que saint Pierre n'est jamais venu à Rome. Il avance ailleurs que le premier chapitre de la *Genèse* est purement allégorique. Nous n'avons garde d'adopter ou de justifier ces paradoxes, et il ne nous appartient pas de les discuter ; mais nous rendrons justice à l'érudition, à la candeur, et surtout à la modération du théologien anglais. Quoique par sa naissance, par sa profession, et par les serments qu'il avait prêtés à l'État et à l'université de Cambridge, dont il était membre, il fût ennemi de l'Église romaine, il n'en parle jamais ni avec dérision ni avec aigreur. Il examine les monuments de Rome ancienne et moderne, non-seulement en antiquaire, mais encore en philosophe qui sait combien les usages tiennent aux opinions et aux mœurs.

Sa *Vie de Cicéron* est très-connue parmi nous par la traduction qu'en a donnée l'abbé Prévost. Les éloges continuels qu'il y fait de Cicéron ont trouvé bien des contradicteurs. Ceux qui ont voulu flétrir la mémoire de ce grand homme se sont fondés sur l'autorité de Dion Cassius, écrivain très-postérieur. Les panégyristes s'appuient sur le témoignage de Plutarque et des contemporains même de Cicéron. Il faut avouer que la plupart des principaux personnages dont l'histoire romaine fait mention sont peints, pour ainsi dire, comme Janus, avec deux visages dont l'un ne ressemble point à l'autre. Quelques écrivains ne donnent à Jules César que des vertus, les autres que des vices. Ici, Auguste est regardé comme un bon prince ; là, comme un tyran aussi heureux que méchant, débauché, lâche, et cruel dans sa jeunesse, habile dans un âge avancé, et ne cessant de faire des crimes que quand les crimes cessaient de lui être nécessaires. Philon, qui avait vu Tibère, nous dit que c'était un bon et sage prince ; Suétone, qui ne vivait pas du temps de cet empereur, en fait un monstre. Peut-être ces opinions contraires sont-elles également fondées sur les faits, parce que les hommes ont souvent des qualités contraires, et que la vie de la plupart des hommes d'État a été un

1. Dans son *Canon chronicus ægyptiacus, hæbraicus, græcus*, 1662.

mélange continuel de bonnes et de mauvaises actions, de vices et de vertus, de grandeur et de faiblesse. Il semble que, pour bien juger les hommes publics, on pourrait s'en rapporter aux monuments secrets et non suspects qui restent d'eux, comme les lettres dans lesquelles ils ouvrent leur cœur à leurs amis; mais c'est dans les lettres mêmes de Cicéron que ses admirateurs et ses détracteurs trouvent également les preuves de leurs éloges et de leurs censures. Tout cela prouve combien il est difficile, et peut-être même inutile, de chercher la vérité dans les détails de l'histoire. Quoi qu'il en soit des vertus patriotiques de Cicéron, la postérité admirera toujours en lui l'orateur, l'homme d'État et le philosophe.

X.

La Défense du Paganisme, par l'empereur JULIEN, en grec et en français, etc. Berlin, 1764, in-8^o.

(23 mai 1764.)

Ce traité, dont le savant P. Pétau croyait que la religion pouvait tirer les plus grands avantages, n'était encore connu que par la réfutation qu'en a faite saint Cyrille, qui l'a inséré par lambeaux dans un grand ouvrage destiné à défendre le christianisme. M. le marquis d'Argens en a rapproché les différentes parties, et après avoir donné ses soins à ce que le texte parût dans toute sa pureté, il l'a accompagné d'une bonne traduction et d'une quantité considérable de remarques presque uniquement employées à combattre Julien et à défendre la religion chrétienne. L'objet de M. d'Argens, en publiant cet ouvrage vraiment intéressant pour tous ceux qui cherchent à connaître l'histoire de l'esprit humain, a été de prouver la nécessité de la tolérance. Nous observerons à ce sujet que Julien était livré à tout le fanatisme de la philosophie éclectique; qu'il donna dans tous les excès de la superstition; que s'il fût revenu vainqueur de son expédition contre les Parthes, les victimes, disait-on, lui auraient manqué, tant il en avait égorgé, soit pour lire dans leurs entrailles quel serait le sort de ses armes, soit pour se rendre les divinités pro-

1. Voltaire fit, en 1769, réimprimer la traduction française, qui est du marquis d'Argens, avec des notes pour l'intelligence desquelles j'ai, en 1819, introduit parmi les écrits de Voltaire le travail de d'Argens; voyez, plus loin, le *Discours de l'empereur Julien*. (B.)

pices ; que, comme Plotin, Porphyre et Jamblique, il se vantait d'avoir un commerce immédiat avec les natures célestes, et que cependant ce prince, tout superstitieux, tout fanatique qu'il était, n'employa jamais la violence, encore moins les tourments, pour obliger les chrétiens à changer de religion. Il avait appris du vertueux Libanius que les remèdes violents pouvaient bien emporter certaines maladies ; mais que les préjugés sur la religion ne pouvaient être détruits ni par le fer ni par le feu.

XI.

CALLIMACHI CYRENEI HYMNI CUM LATINA INTERPRETATIONE, ETC.

Hymnes de Callimaque de Cyrène, traduits en vers italiens, et imprimés pour la première fois à Florence, 1763.

(23 mai 1764.)

L'histoire des lettres prouve bien qu'elles ont, ainsi que toutes les choses humaines, leurs périodes et leurs révolutions. Les mêmes études qui, dans un siècle, ont été généralement cultivées, on les abandonne dans le siècle suivant, soit pour s'attacher à des objets plus utiles, soit parce que telle est l'inconstance de l'homme qu'il se laisse nécessairement entraîner au charme de la nouveauté. Mais bientôt ce même fond d'inconstance ou d'inquiétude nous ramène sur les occupations qu'on a longtemps négligées, et des goûts qui paraissaient entièrement éteints renaissent et se montrent avec la chaleur des passions.

Quand les lettres et les arts se ranimèrent en Italie, on ne vit presque paraître que des traductions : Homère, Hésiode, Euripide, Sophocle, Aristophane, Musée, Coluthus, Lycophon, etc., eurent leurs traducteurs. Plus d'un siècle entier s'écoula ensuite sans qu'aucun homme de lettres s'avisât d'inquiéter les mânes des poètes anciens ; mais aujourd'hui on les tourmente plus que jamais : l'Italie est inondée de versions et d'interprétations de toute espèce. Peut-être, dit un Italien lui-même, se persuade-t-on que jusqu'à présent on n'a point su traduire ; peut-être aussi ne sait-on plus à quoi s'occuper pour se faire un nom dans la république des lettres.

La traduction dont il s'agit ici est très-fidèle et très-pure ; aux hymnes de Callimaque, l'éditeur, M. Bandini, a ajouté les *Épigrammes* de ce poète-grammairien, ainsi que le petit poème sur

la *Chevelure de Bérénice*. L'ouvrage renferme différentes versions latines, un grand nombre de leçons ou *variantes*, et des notes très-bien choisies.

On ne trouve dans Callimaque ni les élans sublimes, ni les figures hardies, ni les expressions étincelantes de Pindare; ses hymnes ressemblent plutôt à ceux qu'on attribue à Homère: c'est à peu près la même marche et le même ton. Quant à sa versification, elle est douce, élégante, et très-soignée. M. l'abbé Terrasson prétendait même qu'elle est supérieure à celle d'Homère. Cet académicien était au nombre des gens de lettres du siècle dernier qui confondaient les progrès des arts avec les progrès de la philosophie. Parce que les modernes sont plus grands géomètres que ne l'étaient les anciens, M. l'abbé Terrasson affirmait qu'ils sont aussi plus grands poètes et plus grands orateurs. Il ne faisait pas attention que la poésie est fille de l'imagination, comme l'éloquence l'est de la liberté; que plus les facultés critiques se perfectionnent, plus l'imagination s'émousse; et qu'autant les mœurs des anciens étaient poétiques, autant les mœurs présentes résistent à la poésie.

Comme de tous les ouvrages de Callimaque les moins connus sont ses épigrammes, nous en rapporterons deux.

« C'est dans ces lieux, fait-il dire à Timon le Misanthrope, que pour me dérober au commerce des humains j'ai choisi mon habitation : qui que tu sois, passe; accable-moi, si tu veux, d'invectives et d'imprécations, mais passe. »

« Acanthius, fils de Dicon, dort ici d'un sommeil sacré. Car ne dites jamais que les bons meurent. »

Avant de finir cette notice, nous ferons observer que les anciens n'attachaient point à l'épigramme l'idée que nous en avons aujourd'hui : ils ne cherchaient pas toujours à terminer ce genre de poème par quelque chose de piquant et d'inattendu ; toutes les conditions en étaient remplies lorsque l'objet y était énoncé avec élégance et avec précision. Ce n'est pas que, dans le recueil des épigrammes anciennes, on n'en trouve de très-déliées et de très-ingénieuses; nous aurons occasion d'en faire connaître un grand nombre dont rien n'égale la finesse. Qu'il nous soit permis, en attendant, de citer celle-ci sur la statue de Vénus qu'on adorait à Cnide, et qu'avait faite Praxitèle :

Cypris passait à Cnide; elle y trouva Cypris¹.

« O ciel! dit la déesse émue,

1. Κύπρις, εἶδε Κύπριον. (Note des auteurs de la *Gazette littéraire*.)

Quel objet se présente à mes regards surpris ?
 Aux yeux de trois mortels j'ai paru toute nue,
 Adonis, Anchise, et Pâris ;
 Mais, Praxitèle, où m'a-t-il vue ? »

XII.

THE HISTORY OF LADY JULIA MANDEVILLE, ETC.

L'Histoire de lady Julie Mandeville. A Londres, chez R. et J. Dodsley,
 2 vol. in-42, 3^e édition.

(30 mai 1764.)

Ce roman est, comme ceux de Richardson, un recueil de lettres que s'écrivent tous les personnages qui ont part à l'action. Ces acteurs ayant tous un différent caractère, et chacun d'eux voyant les choses d'un œil différent, il en résulte une espèce de drame dans lequel les héros et les héroïnes de la pièce, les confidants et les confidentes, annoncent ce qui s'est passé, et forment l'exposition, l'intrigue, et le dénouement.

L'Histoire de Julie Mandeville est peut-être le meilleur roman de ce genre qui ait paru en Angleterre depuis *Clarisse* et *Grandisson*. On y trouve de la vérité et de l'intérêt ; et c'est l'art d'intéresser qui fait le succès des ouvrages dans tous les genres, même dans l'histoire ; à plus forte raison dans les romans, qui sont des histoires supposées.

Plusieurs philosophes s'étonnent que les hommes, ayant tant de choses à savoir et si peu de temps à vivre, aient le temps de lire des romans. On a déjà remarqué qu'excepté les *Métamorphoses* d'Ovide, qui sont la théologie des anciens, les *Contes arabes*, qui tiennent tous du merveilleux, et l'inimitable Arioste, plus admirable encore par le style que par l'invention, tous les autres romans ne présentent que des aventures bien moins héroïques, moins singulières, moins tragiques que celles dont nos histoires

1. Ce vers est le dernier de la traduction, plus concise et meilleure, que Voltaire donne de cette même épigramme, *Dictionnaire philosophique*, article ÉPIGRAMME (voyez tome XVIII, page 559). Il a pu se copier lui-même ; mais il n'aurait certainement pas pris le vers d'un autre ; il était assez riche de ses propres trésors pour ne pas recourir au plagiat, et assez fin pour ne pas dérober si maladroitement. (CL.)

sont remplies. Il n'y a rien de si attachant dans les *Cassandre*, les *Cléopâtre*, les *Cyrus*, les *Clélie*¹, que les événements de nos derniers siècles.

La découverte et la conquête du nouveau monde, les malheurs et la mort épouvantable de Marie Stuart, et de Charles I^{er}, son petit-fils; les infortunes de tant d'autres princes, les aventures et le caractère de Charles XII, un nombre prodigieux de calamités horribles qu'un faiseur de fables n'aurait osé feindre; tous ces grands tableaux qui intéressent le genre humain, étant peints depuis quelques années par des génies qui ont su plaire, ont fait tomber les grands romans écrits dans un temps où l'on n'avait aucune bonne histoire ni en français ni en anglais.

Les romans tragiques ont donc disparu, et on a été inondé d'historiettes, du genre de la comédie, dans lesquelles on trouve mille petits portraits amusants de la vie commune.

On ne lisait guère dans l'Europe les romans anglais avant *Paméla*. Ce genre parut très-piquant; *Clarisse* eut moins de succès, et en méritait cependant davantage. Les romans de Fielding présentèrent ensuite d'autres scènes, d'autres mœurs, un autre ton: ils plurent, parce qu'ils avaient de la vérité et de la gaieté; le succès des uns et des autres en a fait éclore ensuite une foule de mauvaises copies qui n'ont pas fait oublier les premiers, mais en ont sensiblement diminué le goût.

Il se trouve toujours des auteurs qui font, pour occuper le loisir de tant de personnes désœuvrées, ce que font les marchands qui inventent chaque jour des modes nouvelles pour flatter la vanité et amuser la fantaisie.

Ce goût pour les romans est plus vif en France et en Angleterre que chez les autres nations. Il prouve que Paris et Londres sont remplis d'hommes oisifs, qui n'ont d'autre besoin que celui de s'amuser. Les femmes surtout donnent la vogue à ces ouvrages, qui les entretiennent de la seule chose qui les intéresse. Ce qui est remarquable, c'est que ces livres de pur agrément ont plus de lecteurs en Angleterre qu'en France. Pour peu qu'un roman, une tragédie, une comédie ait de succès à Londres, on en fait trois et quatre éditions en peu de mois: c'est que l'état mitoyen est plus riche et plus instruit en Angleterre qu'en France, et qu'un très-grand nombre de familles anglaises passent neuf mois de l'année

1. *Cassandre*, en dix volumes, et *Cléopâtre*, en douze volumes, sont de La Calprenède. C'est à M^{lle} de Scudéry que l'on doit *Artamène, ou le grand Cyrus*, en dix volumes, et *Clélie*, aussi en dix volumes.

dans leurs terres ; la lecture leur est plus nécessaire qu'aux Français rassemblés dans les villes, occupés des plaisirs et des bagatelles de la société, et sachant moins vivre avec eux-mêmes que les Anglais.

Les Espagnols n'ont pas eu depuis *Don Quichotte* un seul roman qui mérite d'être lu, et ils n'en sont pas plus à plaindre. Les Italiens n'ont rien eu depuis l'*Orlando furioso*; et en effet que pourrait-on lire après lui ? Nous finirons ce petit article par une remarque : les deux héros de l'Arioste et de Cervantes sont fous, et ces deux ouvrages sont les meilleurs de l'Italie et de l'Espagne.

XIII.

Aux auteurs de la *Gazette littéraire*.

(6 juin 1764.)

Vous avez dit, messieurs, en rendant compte de l'ouvrage de M. Hooke ¹, que l'histoire romaine est encore à faire parmi nous, et rien n'est plus vrai. Il était pardonnable aux historiens romains d'illustrer les premiers temps de la république par des fables qu'il n'est plus permis de transcrire que pour les réfuter. Tout ce qui est contre la vraisemblance doit au moins inspirer des doutes ; mais l'impossible ne doit jamais être écrit.

On commence par nous dire que Romulus, ayant rassemblé trois mille trois cents bandits, bâtit le bourg de Rome de mille pas en carré. Or mille pas en carré suffiraient à peine pour deux métairies : comment trois mille trois cents hommes auraient-ils pu habiter ce bourg ?

Quels étaient les prétendus rois de ce ramas de quelques brigands ? N'étaient-ils pas visiblement des chefs de voleurs qui partageaient un gouvernement tumultueux avec une petite horde féroce et indisciplinée ?

Ne doit-on pas, quand on compile l'histoire ancienne, faire sentir l'énorme différence de ces capitaines de bandits avec de véritables rois d'une nation puissante ?

Il est avéré, par l'aveu des écrivains romains, que, pendant

1. La *Gazette littéraire*, du 28 mars 1764, avait donné un article sur le troisième volume de l'*Histoire romaine*, par N. Hooke (en anglais), in-4°.

près de quatre cents ans, l'État romain n'eut pas plus de dix lieues en longueur, et autant en largeur. L'État de Gênes est beaucoup plus considérable aujourd'hui que la république romaine ne l'était alors.

Ce ne fut que l'an 360 que Véies fut prise après une espèce de siège ou de blocus qui avait duré dix années. Véies était auprès de l'endroit où est aujourd'hui Civita-Vecchia, à cinq ou six lieues de Rome ; et le terrain autour de Rome, capitale de l'Europe, a toujours été si stérile que le peuple voulut quitter sa patrie pour aller s'établir à Véies.

Aucune de ses guerres, jusqu'à celle de Pyrrhus, ne mériterait de place dans l'histoire, si elles n'avaient été le prélude de ses grandes conquêtes. Tous ces événements, jusqu'au temps de Pyrrhus, sont pour la plupart si petits et si obscurs qu'il fallut les relever par des prodiges incroyables ou par des faits destitués de vraisemblance, depuis l'aventure de la louve qui nourrit Romulus et Rémus, et depuis celles de Lucrece, de Clélie, de Curtius, jusqu'à la prétendue lettre du médecin de Pyrrhus, qui proposa, dit-on, aux Romains d'empoisonner son maître, moyennant une récompense proportionnée à ce service. Quelle récompense pouvaient lui donner les Romains, qui n'avaient alors ni or ni argent ? Et comment soupçonne-t-on un médecin grec d'être assez imbécile pour écrire une telle lettre ?

Tous nos compilateurs recueillent ces contes sans le moindre examen ; tous sont copistes, aucun n'est philosophe : on les voit tous honorer du nom de vertueux des hommes qui au fond n'ont jamais été que des brigands courageux. Ils nous répètent que la vertu romaine fut enfin corrompue par les richesses et par le luxe, comme s'il y avait de la vertu à piller les nations, et comme s'il n'y avait de vice qu'à jouir de ce qu'on a volé. Si on a voulu faire un traité de morale au lieu d'une histoire, on a dû inspirer encore plus d'horreur pour les déprédations des Romains que pour l'usage qu'ils firent des trésors ravis à tant de nations, qu'ils dépouillèrent l'une après l'autre.

Nos historiens modernes de ces temps reculés auraient dû discerner au moins les temps dont ils parlent ; il ne faut pas traiter le combat peu vraisemblable des Horaces et des Curiaces, l'aventure romanesque de Lucrece, celle de Clélie, celle de Curtius, comme les batailles de Pharsale et d'Actium. Il est essentiel de distinguer le siècle de Cicéron de ceux où les Romains ne savaient ni lire ni écrire, et ne comptaient les années que par des clous fichés dans le Capitole. En un mot, toutes les

histoires romaines que nous avons dans les langues modernes n'ont point encore satisfait les lecteurs ¹.

Personne n'a encore recherché avec succès ce qu'était un peuple attaché scrupuleusement aux superstitions, et qui ne sut jamais régler le temps de ses fêtes; qui ne sut même, pendant près de cinq cents ans, ce que c'était qu'un cadran au soleil; un peuple dont le sénat se piqua quelquefois d'humanité, et dont ce même sénat immola aux dieux deux Grecs et deux Gaulois pour expier la galanterie d'une de ses vestales; un peuple toujours exposé aux blessures, et qui n'eut qu'au bout de cinq siècles un seul médecin, qui était à la fois chirurgien et apothicaire.

Le seul art de ce peuple fut la guerre pendant six cents années; et, comme il était toujours armé, il vainquit tour à tour les nations qui n'étaient pas continuellement sous les armes.

L'auteur du petit volume sur la *Grandeur et la Décadence des Romains* ² nous en apprend plus que les énormes livres des historiens modernes. Il eût seul été digne de faire cette histoire, s'il eût pu résister surtout à l'esprit de système, et au plaisir de donner souvent des pensées ingénieuses pour des raisons.

Un des défauts qui rendent la lecture des nouvelles histoires romaines peu supportable, c'est que les auteurs veulent entrer dans des détails comme Tite-Live. Ils ne songent pas que Tite-Live écrivait pour sa nation, à qui ces détails étaient précieux. C'est bien mal connaître les hommes d'imaginer que des Français s'intéresseront aux marches et aux contre-marches d'un consul qui fait la guerre aux Samnites et aux Volsques, comme nous nous intéressons à la bataille d'Ivry et au passage du Rhin à la nage.

Toute histoire ancienne doit être écrite différemment de la nôtre, et c'est à ces convenances que les auteurs des histoires anciennes ont manqué. Ils répètent et ils allongent des harangues qui ne furent jamais prononcées, plus soigneux de faire parade d'une éloquence déplacée que de discuter des vérités utiles. Les exagérations souvent puérides, les fausses évaluations des monnaies de l'antiquité et de la richesse des États, induisent en erreur les ignorants, et font peine aux hommes instruits. On imprime de nos jours qu'Archimède lançait des traits à quelque

1. Voltaire ne paraît pas avoir connu la *Dissertation sur l'incertitude des cinq premiers siècles de l'histoire romaine*, par de Beaufort, 1738. C'est cet ouvrage qui a servi de guide à Niebuhr dans ses doutes.

2. Montesquieu.

distance que ce fût ; qu'il élevait une galère du milieu de l'eau¹, et la transportait sur le rivage, en remuant le bout du doigt ; qu'il en coûtait six cent mille écus pour nettoyer les égouts de Rome, etc.

Les histoires plus anciennes sont encore écrites avec moins d'attention. La saine critique y est plus négligée : le merveilleux, l'incroyable y domine ; il semble qu'on ait écrit pour des enfants plus que pour des hommes. Le siècle éclairé où nous vivons exige dans les auteurs une raison plus cultivée.

XIV.

Lettre aux auteurs de la *Gazette littéraire*².

(6 juin 1764.)

On vient d'imprimer des Mémoires pour servir à la *Vie de François Pétrarque*, en 2 volumes in-4°, à Amsterdam, chez Arkstée et Merkus. Si ce ne sont là que des Mémoires pour servir à la composition de cette histoire, nous devons espérer que la *Vie de Pétrarque* sera un ouvrage bien considérable.

Il est vrai que Pétrarque, au XIV^e siècle, était le meilleur poëte de l'Europe, et même le seul ; mais il n'est pas moins vrai que de ses petits ouvrages, qui roulent presque tous sur l'amour, il n'y en a pas un qui approche des beautés de sentiment qu'on trouve répandues avec tant de profusion dans Racine et dans Quinault : j'oserais même affirmer que nous avons dans notre langue un nombre prodigieux de chansons plus délicates et plus ingénieuses

1. C'est Rollin qui répète cela d'après Plutarque. Voltaire a rapporté le texte de Rollin, tome XIX, page 171.

2. Fréron, dans son *Année littéraire*, 1764, V, 49, a fait de ce morceau une critique très-vive. Voltaire en parle dans sa lettre à M. l'abbé de Sade, du 23 janvier 1765. (B.)

— « Je vous conjure, écrivait Voltaire à d'Argental, de recommander le plus profond secret à messieurs de la *Gazette littéraire*. Je ne fais pas grand cas des vers de Pétrarque ; c'est le génie le plus fécond du monde dans l'art de dire toujours la même chose, mais ce n'est pas à moi à renverser de sa niche le saint de l'abbé de Sade. » Hélas ! ce secret fut éventé par l'abbé Arnaud, qui annonça que cet article était de la main d'un grand maître. Voltaire, qui n'aimait pas Pétrarque, mais qui aimait l'abbé de Sade, fut fâché de cette indiscrétion. Quant à l'abbé de Sade, il fit faire la critique des remarques voltairiennes par Fréron, qu'il glorifia dans le deuxième volume de son ouvrage, et il traita Voltaire en excommunié. (G. A.)

que celles de Pétrarque ; et nous sommes si riches en ce genre que nous dédaignons de nous en faire un mérite. Je ne crois pas qu'il y ait dans Pétrarque une seule chanson qu'on puisse opposer à celle-ci¹ :

Oiseaux, si tous les ans vous quittez nos climats
 Dès que le triste hiver dépouille nos bocages,
 Ce n'est pas seulement pour changer de feuillages,
 Et pour éviter nos frimas ;
 Mais votre destinée
 Ne vous permet d'aimer qu'en la saison des fleurs ;
 Et quand elle a passé, vous la cherchez ailleurs,
 Afin d'aimer toute l'année.

L'auteur des Mémoires rapporte plusieurs sonnets de son auteur favori ; voici comme finit le premier :

Mille trecento ventisette appunto.
 Su l' ora prima, il di sesto d' aprile,
 Nel laberinto intrai, nè veggio ond' esca.

(Sonn. clxxvi.)

L'an mil trois cent vingt-sept, tout juste le sixième d'avril, au matin, j'entrai dans le labyrinthe de l'amour, et je ne vois pas comment j'en sortirai.

On ne peut pas accuser ce sonnet d'être trop brillant ; il n'y a pas là de beautés recherchées.

L'auteur rapporte aussi le second sonnet, qui finit par ces vers :

Trovommi Amor del tutto disarmato,
 Ed aperta la via per gli occhi al core,
 Che di lagrime son fatti uscio, e varco.

Però, al mio parer, non li fu onore
 Ferirme di saetta in quello stato,
 E a voi armata non mostrar pur l'arco.

(Sonn. iii.)

L'Amour me surprit sans défense et s'ouvrit le chemin de mon cœur par mes yeux, qui sont devenus une porte et une voie de larmes ;

1. Ces vers sont cités, avec quelques différences, au mot CHANSONS, dans l'ouvrage intitulé *Connaissance des beautés et des défauts, etc.* Voyez tome XXIII, page 356.

il ne devait pas, à mon avis, me blesser de sa flèche en cet état, et montrer son arc quand vous étiez armée¹.

Ce qu'il y a de plus singulier dans ce sonnet, c'est qu'il fut longtems, chez les Italiens, le sujet d'une dispute très-vive, pour savoir s'il avait été composé le lundi ou le vendredi de la semaine sainte.

Le fameux sonnet *La gola e'l sonno, e l'oziose piume*, commence heureusement ; mais y a-t-il rien de plus faible que la fin, qui devrait être saillante ?

Tanto ti priego più, gentile spirto,
Non lassar la magnanima tua impresa.

(Sonn. VII.)

Tant plus je vous prie, esprit aimable, de ne point abandonner votre grande entreprise.

Que dire de cet autre sonnet si admiré, composé, dit-on, dans la forêt des Ardennes ? L'auteur prétend dans ces vers que la ténébreuse horreur de la forêt ne peut l'épouvanter, parce qu'il n'y a que le soleil de Laure et ses rayons d'amour qui puissent lui donner quelque effroi ; et la chute de ce beau sonnet, c'est que rarement le silence, la solitude, et l'ombrage, lui font plaisir, parce qu'alors il ne voit pas le soleil de Laure.

On peut défier les admirateurs de ces sonnets d'en trouver un seul qui finisse aussi heureusement que celui de Zappi² sur les malheurs de l'Italie.

Ch'or giù dall'Alpi non vedrei torrenti
Scender d'armati, nè di sangue tinta
Bever l'onda del Pò Gallici armenti ;

Nè te vedrei del non tuo ferro cinta
Pugnar col braccio di straniera genti,
Per servir sempre, o vincitrice, o vinta.

O malheureuse Italie ! je ne verrais pas aujourd'hui descendre du haut des Alpes ces torrents destructeurs, et les coursiers de la Gaule boire l'onde ensanglantée du Pò.

1. Ce n'est pas le sens du dernier vers : L'Amour, dit Pétrarque, ne devait pas me frapper d'une flèche, moi désarmé, et à vous, qui êtes armée, ne pas seulement montrer son arc, ne pas livrer le moindre assaut, ne pas causer le moindre trouble.

2. Né en 1667, mort en 1719.

Je ne te verrais pas, armée d'un fer étranger, combattre avec le bras de tes ennemis, pour être toujours esclave ou par ta victoire, ou par ta défaite.

Je m'en rapporte à tous les gens de lettres italiens qui seront de bonne foi. Qu'ils comparent les prologues de tous les chants de l'Arioste avec ce qu'ils aiment le mieux dans Pétrarque, et qu'ils jugent dans le fond de leur cœur si la différence n'est pas immense; mais, chez toutes les nations, il faut que l'antiquité l'emporte sur le moderne, jusqu'à ce que le moderne soit devenu antique à son tour. On se fait dans les siècles les plus polis une espèce de religion d'admirer ce qu'on admirait dans les siècles grossiers.

Personne ne niera que Pétrarque n'ait rendu de grands services à la poésie italienne, et qu'elle n'ait acquis sous sa plume de la facilité, de la pureté, de l'élégance; mais y a-t-il rien qui approche de Tibulle et d'Ovide? Quel morceau de Pétrarque peut être comparé à l'ode de Sapho sur l'amour, si bien traduite par Horace, par Boileau, et par Addison? Pétrarque, après tout, n'a peut-être d'autre mérite que d'avoir écrit élégamment des bagatelles, sans génie, dans un temps où ces amusements étaient très-estimés, parce qu'ils étaient très-rares. Il importe fort peu qu'une Laure feinte ou véritable ait été l'objet de tant de sonnets; il est assez vraisemblable que Laure était ce que Boileau appelle une *Iris en l'air*¹. Un évêque de Lombez, chez qui Pétrarque demeura longtemps, lui écrit: « Votre Laure n'est qu'un fantôme d'imagination sur lequel vous exercez votre muse. » Pétrarque lui répond: « Mon père, je suis véritablement amoureux. » Cela prouve qu'alors on appelait les évêques *pères*; mais cela ne prouve pas plus que la maîtresse de Pétrarque s'appelait Laure en effet que les charmants madrigaux de feu M. Ferrand ne prouvent que sa maîtresse s'appelait Thémire².

1. Sat. x, vers 262.

2. On peut voir, tome XXIII, page 376, un des madrigaux de Ferrand sur Thémire.

XV.

Histoire du ministère du chevalier Robert Walpool, devenu ministre d'Angleterre et comte d'Oxford. Amsterdam ; et se trouve à Paris, chez Durand, libraire, 1764 ; 3 vol. in-12.

(6 juin 1764.)

Il y a deux fautes dans ce titre : on écrit Walpole et non Walpool ; ce ministre était comte d'Orford, et non d'Oxford. On connaîtrait mal le caractère du chevalier Walpole, si on ne le connaissait que par cette histoire, qu'on annonce comme étant traduite en partie de l'anglais. On y parle fort au long des différentes affaires de politique et de commerce qui ont occupé l'Angleterre pendant l'administration du chevalier Walpole, sans faire connaître la part qu'il y avait eue. Ce ministre mérite cependant d'être connu ; il a gouverné l'Angleterre pendant vingt ans avec un pouvoir très-absolu, mais dont il usa toujours avec modération. Il entendait mieux le commerce et les finances que les affaires politiques ; il négligea les lettres, et relâcha les ressorts de la liberté. Il connut mieux que personne le grand art des gouvernements modernes : l'art de diviser et de corrompre. Les bons patriotes anglais ne lui pardonneront pas d'avoir mis la corruption en système. On disait un jour devant lui que toutes les voix du parlement étaient vénales : « Je le sais bien, répondit-il ; j'en ai même le tarif. » On trouve dans les *Essais* de M. Hume un portrait de Walpole, imprimé sous l'administration même de ce ministre, et tracé avec autant de finesse que d'impartialité.

XVI.

(14 juin 1764.)

On prépare à Vérone une nouvelle édition de la *Méropé* du célèbre marquis Maffei¹.

L'archevêque Trissin², le même qui débarrassa la poésie

1. Voyez tome III du *Théâtre*, page 179.

2. Trissino n'était pas archevêque.

italienne des entraves de la rime, ranima le premier, ou plutôt renouvela le drame ainsi que l'épopée. La pièce qu'il publia sous le titre de *Sophonisbe*, en 1524, et non en 1529 comme l'a annoncé Crescimbeni, est le premier ouvrage de théâtre que les Italiens aient regardé comme une vraie tragédie. Peu de temps après, Rucellai donna sa *Rosmunde* et son *Oreste*; le Speroni, sa *Canace*, etc.; mais toutes ces pièces, froidement modelées sur celles des Grecs, ne ressemblent pas plus aux drames de Sophocle et d'Euripide que ne ressemblerait à l'Apollon du Belvédère une statue à laquelle on s'attacherait à donner les mêmes proportions, sans se mettre en peine du caractère, de l'expression, et de la vie. Elles servent uniquement à prouver que leurs auteurs connurent très-bien les règles de la tragédie ancienne; et cela même doit nous faire sentir le cas qu'il faut faire des règles, puisque ce n'est point assurément d'après eux qu'on se serait jamais avisé d'en prescrire. L'Italien ne put s'accommoder d'un genre d'ouvrages où l'on ne lui présentait que des actions et des mœurs étrangères qui n'étaient pas même liées aux siennes. D'ailleurs son caractère semblait pencher beaucoup plus vers la plaisanterie et la malignité du genre comique que vers l'austère majesté de la tragédie. Les mascarades, les *improvisements*, les comédies espagnoles, et surtout les drames lyriques, ou, pour nous servir de l'expression des Italiens, les mélodrames, achevèrent d'étouffer la bonne tragédie. Il y avait près d'un siècle que le goût en était entièrement éteint lorsque Pierre Martelli crut le ranimer en substituant aux intrigues bizarres et romanesques que les Italiens avaient empruntées des Espagnols on ne sait trop quels procédés de la tragédie française; mais il ne fut pas plus heureux que ne l'avaient été les premiers poëtes de sa nation lorsqu'ils essayèrent de transporter à leur théâtre la manière des Grecs¹. Gravina écrivit dans le même temps sur les principes de l'art en homme de génie, et fit des tragédies pitoyables. La véritable époque du

1. Le même auteur, persuadé qu'il n'était possible d'exprimer d'une manière tragique les caractères et les actions des héros qu'en employant notre vers alexandrin, des deux vers italiens de sept syllabes n'en fit qu'un seul qu'il unit au vers suivant par le moyen de la rime; ces nouveaux vers furent appelés *martelliens*, du nom de leur auteur. Mais Martelli ne fit pas attention que les rimes masculines et féminines du vers français produisaient une variété dont sa langue, composée de mots toujours terminés par des voyelles, ne la rendaient point susceptible, et qu'en supposant que la noblesse et la majesté du vers auraient suppléé cette variété, la césure ou le repos établi constamment à la septième syllabe, et la longueur extrême du vers, ne pouvaient plaire aux oreilles italiennes. (Note des auteurs de la *Gazette littéraire*.)

bon goût dramatique en Italie, c'est la *Méropé* du marquis Maffei. Ce savant homme touchait à son huitième lustre lorsqu'il fit cette tragédie. C'était le seul genre dans lequel il n'eût pas encore essayé ses forces. De toutes les passions qui meuvent le cœur humain, la tendresse maternelle lui ayant paru la plus propre à faire une impression tout à la fois universelle et profonde, il fit choix de l'histoire de Méropé, d'après laquelle Euripide avait fait autrefois son *Cresphonte*. En travaillant à son plan il consulta la nature et la raison, et méprisa toutes ces lois et ces règles qui, loin de servir le talent, le rétrécissent et l'alarment, en faisant envisager la tragédie comme un ouvrage presque impossible à exécuter. La *Méropé* du marquis Maffei eut en Italie le sort qu'eut en France le *Cid* de Corneille. Elle fut extrêmement applaudie, extrêmement critiquée, et, après les critiques, applaudie encore plus que jamais. Il y a dans la sixième scène du second acte de cette pièce un mot si vrai, si tendre, si sublime, que nous ne pouvons nous empêcher de le rapporter ici. M. Maffei avoue lui-même qu'il n'en est point l'auteur ; mais il ne l'a emprunté d'aucun ouvrage ; il le doit uniquement aux grands modèles qu'il observait sans cesse en travaillant à sa tragédie, la nature et la vérité. La femme d'un noble Vénitien, ayant perdu son fils unique, s'abandonnait au désespoir ; un religieux tâchait de la consoler : « Souvenez-vous, lui disait-il, d'Abraham à qui Dieu commanda de plonger lui-même le poignard dans le sein de son fils, et qui obéit sans murmure. — Ah ! mon père, répondit-elle avec impétuosité, Dieu n'aurait jamais commandé ce sacrifice à une mère. »

La *Méropé* du marquis Maffei a eu jusqu'à présent plus de cinquante éditions ; nous n'en connaissons pas de plus belle et de plus complète que celle de Vérone, 1745.

XVII.

Lettre aux auteurs de la *Gazette littéraire* ¹.

(20 juin 1764.)

Tous les objets des sciences sont de votre ressort ; souffrez que les chimères en soient aussi. *Nil sub sole novum* ², rien de nou-

1. Dans les éditions de Kehl et dans toutes celles qui les ont suivies jusqu'à ce jour, cette lettre formait la section II de l'article SOMNAMBULES ET SONGES du *Dictionnaire philosophique*. (B.) Voyez tome XX, page 433.

2. *Ecclésiaste*, I, 10.

veau sous le soleil : aussi n'est-ce pas de ce qui se fait en plein jour que je veux vous entretenir, mais de ce qui se passe pendant la nuit. Ne vous alarmez pas, il ne s'agit que de songes.

Un de mes concitoyens vient de faire imprimer un livre très-profond sur les rêves¹. Il distingue les rêves en rêves naturels et en surnaturels. Ceux de cette dernière espèce sont rares : on ne les rencontre aujourd'hui que dans les tragédies. Je félicite mon cher compatriote d'avoir de si beaux rêves.

Je vous avoue, messieurs, que je pense assez comme le médecin de votre M. de Pourceaugnac² ; il demande à son malade de quelle nature sont ses songes, et M. de Pourceaugnac, qui n'est pas philosophe, répond qu'ils sont de la nature des songes. Il est très-certain pourtant, n'en déplaît à votre Limousin, que des songes pénibles et funestes dénotent les peines de l'esprit et du corps, un estomac surchargé d'aliments, ou un esprit occupé d'idées douloureuses pendant la veille.

Le laboureur qui a bien travaillé sans chagrin, et bien mangé sans excès, dort d'un sommeil plein et tranquille, que les rêves ne troublent point. Tant qu'il est dans cet état, il ne se souvient jamais d'avoir fait aucun rêve. C'est une vérité dont je me suis assuré autant que je l'ai pu dans mon manoir de Herefordshire. Tout rêve un peu violent est produit par un excès, soit dans les passions de l'âme, soit dans la nourriture du corps : il semble que la nature alors vous en punisse en vous donnant des idées, en vous faisant penser malgré vous. On pourrait inférer de là que ceux qui pensent le moins sont les plus heureux ; mais ce n'est pas là que je veux en venir.

Il faut dire avec Pétrone « quidquid luce fuit, tenebris agit³ ». J'ai connu des avocats qui plaidaient en songe, des mathématiciens qui cherchaient à résoudre des problèmes, des poètes qui faisaient des vers. J'en ai fait moi-même qui étaient assez passables, et je les ai retenus. Il est donc incontestable que, dans le sommeil, on a des idées suivies comme en veillant. Ces idées nous viennent incontestablement malgré nous. Nous pensons en dormant, comme nous nous remuons dans notre lit, sans que notre volonté y ait aucune part. Votre père Malebranche a donc

1. L'abbé Louis Moreau de Saint-Élié, né en 1701, mort en 1754, est auteur de *Songes physiques*, 1753, in-12. Je ne sais si c'est de cet ouvrage que veut parler Voltaire. (B.) — Ce n'est pas probable, puisque Voltaire prend la qualité d'Anglais.

2. Acte I, scène II.

3. Chap. CIV, vers 5.

très-grande raison de dire que nous ne pouvons jamais nous donner nos idées : car pourquoi en serions-nous les maîtres plutôt pendant la veille que pendant le sommeil ? Si votre Malebranche s'en était tenu là, il serait un très-grand philosophe ; il ne s'est trompé que parce qu'il a été trop loin : c'est de lui dont on peut dire :

Processit longe flammantia mœnia mundi¹.

Pour moi, je suis persuadé que cette réflexion *que nos pensées ne viennent pas de nous* peut nous faire venir de très-bonnes pensées ; je n'entreprends pas de développer les miennes, de peur d'ennuyer quelques lecteurs, et d'en étonner quelques autres.

Je vous prie seulement de souffrir encore un petit mot sur les songes. Ne trouvez-vous pas, comme moi, qu'ils sont l'origine de l'opinion généralement répandue dans toute l'antiquité touchant les ombres et les mânes ? Un homme profondément affligé de la mort de sa femme ou de son fils les voit dans son sommeil ; ce sont les mêmes traits, il leur parle, ils lui répondent ; ils lui sont certainement apparus. D'autres hommes ont eu les mêmes rêves ; il est impossible de douter que les morts ne reviennent ; mais on est sûr en même temps que ces morts, ou enterrés, ou réduits en cendres, ou abîmés dans les mers, n'ont pu reparaitre en personne ; c'est donc leur âme qu'on a vue : cette âme doit être étendue, légère, impalpable, puisqu'en lui parlant on n'a pu l'embrasser : « effugit imago par levibus ventis² ». Elle est moulée, dessinée sur le corps qu'elle habitait, puisqu'elle lui ressemble parfaitement ; on lui donne le nom d'ombre, de mânes ; et, de tout cela, il reste dans les têtes une idée confuse qui se perpétue d'autant mieux que personne ne la comprend.

Les songes me paraissent encore l'origine sensible des premières prédictions. Qu'y a-t-il de plus naturel et de plus commun que de rêver à une personne chère qui est en danger de mort, et de la voir expirer en songe ? Quoi de plus naturel encore que cette personne meure après le rêve funeste de son ami ? Les songes qui auront été accomplis sont des prédictions que personne ne révoque en doute. On ne tient point compte des rêves qui n'auront point eu leur effet ; un seul songe accompli fait plus d'effet que cent qui ne l'auront pas été. L'antiquité est pleine

1. Lucrèce, I, 74.

2. Virgile, *Æn.*, VI, 701-702.

de ces exemples. Combien nous sommes faits pour l'erreur! Le jour et la nuit ont servi à nous tromper.

Vous voyez bien, messieurs, qu'en étendant ces idées on pourrait tirer quelque fruit du livre de mon compatriote le rêveur; mais je finis, de peur que vous ne me preniez moi-même pour un songe-creux.

JOHN DREAMER.

XVIII.

Lettre aux auteurs de la *Gazette littéraire*¹.

(27 juin 1765.)

MESSIEURS,

Vous avez annoncé que vous rendriez compte des événements qui intéressent les beaux-arts; c'en est un fort triste pour eux que la perte de M. Algarotti. Il était comme votre journal, il appartenait à l'Europe. Il n'y a guère d'État dans lequel il n'eût voyagé, et qui n'eût servi de matière à ses divers ouvrages.

Ce fut en France qu'il composa la plus grande partie de son *Newtonianismo per le Dame*. Il était encore fort jeune. La profonde philosophie de Newton ne paraissait pas susceptible des agréments dont M. de Fontenelle avait orné la pluralité des mondes et les tourbillons de Descartes : l'auteur français avait à traiter deux fictions agréables; l'Italien avait des vérités de calcul à démontrer. Cependant il imita M. de Fontenelle, s'il ne l'égala pas; il sut plaire encore après lui, et il eut la même clarté s'il n'eut pas la même délicatesse.

Il écrivit sur la Russie dans le temps que l'on commençait à cultiver les sciences dans ce vaste empire. Il traita plusieurs points d'histoire intéressants. On a de lui beaucoup de vers italiens pleins d'images et d'harmonie.

1. Cet article fut inséré dans la *Gazette* du 27 juin, et Voltaire, dans sa lettre du 11 du même mois, à M. d'Argental, en parle comme d'un petit tribut à la mémoire d'Algarotti. Il est vrai aussi que le 30 juin il écrit au même qu'il a été prévenu sur Algarotti; mais il ne pouvait, le 30, avoir vu la *Gazette* du 27. Il parle d'un article inséré le 20 juin, et qui est d'un autre. Probablement celui de Voltaire, égaré d'abord par les rédacteurs du journal, remplacé par l'article du 20 juin, aura été promptement retrouvé, et employé le 27 peut-être même sur ce que leur en aura dit le comte d'Argental. (CL.)

M. Algarotti fut le premier en Italie qui soutint que, pour faire de l'opéra un spectacle complet, il fallait imiter la France, joindre des fêtes au sujet, et incorporer ces divertissements à la pièce. Il donna un plan d'*Iphigénie en Aulide* pour être traité dans ce goût ; mais un opéra tel que celui de France exige tant d'acteurs, tant de changements de décoration, tant de machines, qu'il est impossible aux entrepreneurs d'Italie de hasarder une si forte dépense. Il faut un grand souverain ou une ville comme Paris pour faire ce que demandait M. Algarotti. Son Altesse royale l'infant duc de Parme ¹ a seul fait exécuter ce projet. Ailleurs on est encore obligé de s'en tenir à l'ancien usage de faire chanter à quatre ou cinq personnages de très-longs récitatifs entremêlés d'ariettes souvent étrangères à la scène, de sorte que le dialogue et les airs se nuisent réciproquement.

M. Algarotti était un des plus grands connaisseurs de l'Europe en peinture, en sculpture, en architecture. Il a vu la mort avec courage dans le temps qu'il devait aimer le plus la vie, et il s'est érigé un mausolée plutôt encore par goût pour les beaux-arts que par le désir d'illustrer sa mémoire.

XIX.

Anecdotes sur *le Cid*.

(1^{er} août 1764.)

Nous avons toujours cru que *le Cid* de Guillem de Castro était la seule tragédie que les Espagnols eussent donnée sur ce sujet intéressant ; cependant il y avait encore un autre *Cid* qui avait été représenté sur le théâtre de Madrid avec autant de succès que celui de Guillem. L'auteur est don Juan Bautista Diamante, et la pièce est intitulée « *Comedia famosa del Cid, honrador de su padre* ; la fameuse comédie du *Cid*, qui honore son père » (à la lettre, *honorateur de son père*).

Il y a même encore un troisième *Cid*, de don Fernando de Zarate, tant ce nom de *Cid* était illustre en Espagne et cher à la nation.

On peut observer que ces trois pièces portent pour titre :

1. Don Philippe, infant d'Espagne, né en 1720, mort de la petite vérole le 18 juillet 1765.

« *Comedia famosa*, fameuse Comédie, » ce qui prouve qu'elles furent très-applaudies dans leur temps¹. Toutes les pièces de théâtre étaient alors appelées *comédies*. On est étonné que M^{me} de Sévigné, dans ses lettres, dise qu'elle est allée à la comédie d'*Andromaque*, à la comédie de *Bajazet*; elle se conformait à l'ancien usage. Scudéri, dans sa *Critique du Cid*, dit : « *Le Cid* est une comédie espagnole dont presque tout l'ordre, les scènes, et les pensées de la française, sont tirées, etc. »

Nous ne dirons rien ici de la fameuse comédie de don Fernando de Zarate; il n'a point traité le sujet du *Cid* et de Chimène; la scène est dans une ville des Maures; c'est un amas de prouesses de chevalerie.

Pour *le Cid honorateur de son père*, de don Juan Bautista Diamante, on la croit antérieure à celle de Guillem de Castro de quelques années². Cet ouvrage est très-rare, et il n'y en a peut-être pas aujourd'hui trois exemplaires en Espagne.

Les personnages sont don Rodrigue, Chimène; don Diègue, père de don Rodrigue; le comte Lozano, le roi don Fernand, l'infante dona Urraca; Elvira, confidente de Chimène; un *criado* de *Ximena*; don Sancho, qui joue à peu près le même rôle que le don Sanche de Corneille; et enfin un bouffon qu'on appelle *Nuño*, *gracioso*.

On a déjà dit ailleurs³ que ces bouffons jouaient presque toujours un grand rôle dans les ouvrages dramatiques du xvi^e et du xvii^e siècle, excepté en Italie. Il n'y a guère d'ancienne tragédie espagnole ou anglaise dans laquelle il n'y ait un plaisant de profession, une espèce de Gilles. On a remarqué⁴ que cette honteuse coutume venait de la plupart des cours de l'Europe, dans lesquelles il y avait toujours un fou à titre d'office. Les plaisirs de l'esprit demandent de la culture dans l'esprit, et alors l'extrême ignorance ne permettait que des plaisirs grossiers. C'était insulter à la nature humaine de penser qu'on ne pouvait se sauver de l'ennui qu'en prenant des insensés à ses gages. Le fou qui fait un personnage dans *le Cid* espagnol y est aussi déplacé que les fous l'étaient à la cour.

Don Sanche vient annoncer au roi Ferdinand que le comte

1. En ce temps, toute comédie était intitulée *Comédie fameuse*; il n'y a rien à conclure de cette épithète.

2. Diamante, contemporain de Corneille, imita l'auteur français au lieu d'être imité par lui.

3. Dans le *Commentaire sur les OEuvres de Corneille*.

4. *Ibid.*

est mort de la main de Rodrigue. Le valet gracieux, *Nuño*, prétend qu'il a servi de second dans le combat, et que c'est lui qui a tué le comte. « Car, dit-il, il en coûte peu de paraître vaillant. »

Por que parecer valiente es á poquissima costa.

On lui demande pourquoi il a tué le comte ; il répond : « J'ai vu qu'il avait faim, et je l'ai envoyé souper dans le ciel. »

Vi que el conde tenia hambre,
Le envie á cenar con Cristo.

Cette scène se passe presque tout entière en quolibets et en jeux de mots, dans le moment le plus intéressant de la pièce.

Qui croirait qu'à de si basses bouffonneries pût immédiatement succéder cette admirable scène que Guillem de Castro imita, et que Corneille traduisit, dans laquelle Chimène vient demander vengeance de la mort de son père, et don Diègue, la grâce de son fils?

CHIMÈNE.

Justicia, buen rey, justicia,
Pide Ximena postrada,
A vuestros pies, sola, y trista
Ofendida, y desdichada.

DIÈGUE.

Yo, rey, os pido el perdon
De mi hijo, á vuestras plantas,
Venturoso, alegre, y libre
Del deshonor en que estaba.

CHIMÈNE.

Mató a mi padre Rodrigo.

DIÈGUE.

Vengó del suyo la infamia.

On voit dans ces deux derniers vers le modèle de celui de Corneille, qui est bien supérieur à l'original parce qu'il est plus rapide et plus serré :

Il a tué mon père. — Il a vengé le sien¹.

D'ailleurs la scène entière, les sentiments, la description dou-

1. *Le Cid*, acte II, scène VII.

loureuse, mais recherchée, de l'état où Chimène a trouvé son père, est dans don Juan Diamante :

Gran señor, mi padre es muerto,
 Y yo le hallé en la estacada :
 Correr en arroyos vi
 Su sangre por la campaña,
 Su sangre que en tanto asalto
 Defendió vuestras murallas,
 Su sangre, señor, que en humo
 Su sentimiento explicaba, etc.

Sire, mon père est mort; mes yeux ont vu son sang¹
 Couler à gros bouillons de son généreux flanc,
 Ce sang qui tant de fois défendit vos murailles, etc.

Peut-être l'Académie de Madrid, non plus que l'Académie française, n'approuverait pas aujourd'hui qu'un sang défendit des murailles; mais il ne s'agit ici que de faire voir comment les deux auteurs espagnols rencontrèrent à peu près les mêmes pensées sur le même sujet, et comment Corneille les imita.

Don Juan Diamante fait parler ainsi Chimène dans la même scène :

« Son cœur me crie vengeance par ses blessures. Tout expirant qu'il est, il bat encore; il semble sortir de sa place pour m'accuser, si je tarde à le venger. »

Por las heridas me llama
 Su corazon que á un defunto
 Pienso que batia las alas
 Para salirse del pecho
 Y acusarme la tardanza.

L'idée est à la fois poétique, naturelle, et terrible. Il n'y a que *batia las alas* qui défigure ce passage : un cœur ne bat point des ailes. Ces expressions orientales, que la raison désavoue, n'étant pas justes, ne doivent jamais être admises en aucune langue.

L'auteur espagnol s'y prend, ce semble, d'une manière plus adroite et plus tragique que Guillem de Castro pour faire le nœud de la pièce. Le roi laisse à Chimène le choix de faire mou-

1. *Le Cid*, acte II, scène VII.

rir Rodrigue ou de lui pardonner. Chimène dit tout ce que lui fait dire Corneille :

Je sais que je suis fille, et que mon père est mort¹.

El conde es muerto, y su hija soy.

Sa fille est bien mieux que *je suis fille* : car ce n'est pas parce que Chimène est fille, mais parce qu'elle est fille du comte, qu'elle doit demander justice de son amant.

On trouve dans la pièce de Diamante cette pensée singulière :

Il est teint de mon sang. — Plonge-le dans le mien²,
Et fais-lui perdre ainsi la teinture du tien.

Manchado de sangre mia
El perdera lo teñido
Si con la mia le lavas.

Quoi ! souillé de mon sang ! — Il ne le sera plus s'il est lavé dans le mien. *Lo teñido* n'est pas la teinture ; l'Espagnol est ici plus simple, plus vrai, moins recherché que le Français.

C'est encore dans cette pièce que se trouve l'original de ce beau vers :

Le poursuivre, le perdre, et mourir après lui³.

Persegulle hasta perdelle
Y morir luego con él.

En un mot, une grande partie des sentiments attendrissants qui valurent au *Cid* français un succès si prodigieux sont dans les deux *Cid* espagnols, mais noyés dans le bizarre et dans le ridicule. Comment un tel assemblage s'est-il pu faire ? C'est que les auteurs espagnols avaient beaucoup de génie, et le public très-peu de goût ; c'est que, pour peu qu'il y eût quelque intérêt dans un ouvrage, on était content, on ne se gênait sur rien ; nulle bienséance, nulle vraisemblance, point de style, point de vraie éloquence. Croirait-on que Chimène prend sans façon Rodrigue pour son mari à la fin de la pièce, et que le vieux

1. *Le Cid*, III, scène III.

2. *Ibid.*, III, IV.

3. *Ibid.*, acte III, III.

don Diègue dit qu'il ne peut s'empêcher d'en rire? *Non pucdo tener la risa*. Les deux *Cid* espagnols étaient des pièces monstrueuses, mais les deux auteurs avaient un très-grand talent. Remarquons ici que toutes les pièces espagnoles étaient alors en vers de quatre pieds, que les Anglais appellent *doggerel*, et que, du temps de Corneille, on appelait vers burlesques. Il faut avouer que nos vers hexamètres sont plus majestueux; mais aussi ils sont quelquefois languissants; les épithètes les énervent, le défaut d'épithètes les rend quelquefois durs. Chaque langue a ses difficultés et ses défauts.

Quant au fond de la pièce du *Cid*, on peut observer que les deux auteurs espagnols marient Rodrigue avec Chimène le jour même qu'il a tué le père de sa maîtresse. L'auteur français diffère le mariage d'une année, et le rend même indécis. On ne pouvait garder les bienséances avec un plus grand scrupule. Cependant les auteurs espagnols n'essuient aucun reproche, et les ennemis de Corneille l'accusèrent de corrompre les mœurs. Telle est parmi nous la fureur de l'envie: plus les arts ont été accueillis en France, plus ils ont essuyé de persécutions. Il faut avouer qu'il y a dans les Espagnols plus de générosité que parmi nous. On ferait un volume de ce que l'envie et la calomnie ont inventé contre les gens de lettres qui ont fait honneur à leur patrie.

XX.

DE SACRA POESI HEBRÆORUM PRÆLECTIONES ACADEMICÆ, OXONIÏ HABITÆ
A ROBERTO LOWTH, A. M. POETICÆ PUBLICO PRÆLECTORE, ETC.

Discours académiques sur la poésie sacrée des Hébreux, prononcés à Oxford par M. R. LOWTH, professeur public de poésie. A Oxford, grand in-8° de plus de 500 pages.

(30 septembre 1764.)

C'est ici la seconde édition¹ d'un ouvrage estimé et digne de l'être. On y trouve partout une érudition profonde avec beaucoup de goût, deux qualités qu'on rencontre rarement ensemble.

1. La première édition de l'ouvrage de Lowth est de 1753, in-4°; la seconde, de 1763. Il en existe une bonne traduction française, Lyon, 1812, deux volumes in-8°; elle est de M. Sicard, de Montpellier. Une autre traduction a été publiée par M. Roger, Paris, 1813, deux parties in-8°. (B.)

M. Lowth s'est proposé d'examiner la poésie des Hébreux suivant les principes que les critiques ont appliqués à celle des Grecs et des Romains. Il était difficile de présenter de nouvelles idées sur un sujet qui paraît épuisé, car les beautés et les règles de la poésie ont été analysées par d'excellents écrivains de toutes les nations anciennes et modernes : cependant, malgré la difficulté de l'entreprise, il nous semble que ce savant auteur a considéré la poésie en général sous des aspects nouveaux, et qu'il a découvert dans les poèmes hébreux des beautés qui méritent l'attention des hommes de goût et des critiques.

Les discours qui composent cet ouvrage ont été prononcés à l'université d'Oxford, où l'auteur donne des leçons publiques sur la poésie. Le style nous a paru d'une latinité pure et élégante, mais un peu verbeux : c'est le défaut ordinaire de ces discours d'appareil, où nos latinistes modernes, pour arrondir et lier leurs périodes, énervent le discours, et noient le sens dans une multitude de paroles surabondantes.

Le premier discours traite de la fin et de l'utilité de la poésie : l'auteur examine si le but de cet art est de plaire ou d'instruire, ou d'instruire à la fois et de plaire. C'est là une de ces questions sophistiquées et oiseuses qui ont fait écrire bien des pages inutiles, et qui ne formeraient pas une difficulté si elles étaient réduites à des termes clairs et précis. On se moquerait d'un homme qui demanderait si la fin de la peinture est d'instruire ou de plaire ; il en est de même de la poésie : elle est indifférente au vice et à la vertu, et peut également servir l'un et l'autre. Son but est d'attacher l'esprit en flattant l'imagination et l'oreille, soit que les idées ou les sentiments qu'elle veut exciter en nous soient bons ou mauvais, utiles ou nuisibles. Homère, en composant ses poèmes sublimes, ne s'embarrassait guère s'ils ne serviraient qu'à accréditer et à répandre des superstitions dangereuses ou absurdes ; il ne cherchait qu'à amuser ses contemporains, en leur parlant de ce qui les intéressait davantage, de leurs dieux et de leurs héros. Nous osons même dire que la poésie, par sa nature, est plus favorable au mensonge qu'à la vérité ; car son but est de tout exagérer, d'éveiller les passions, non de les calmer, et de troubler la raison plutôt que de l'éclairer. Enfin le poète qui a peint la nature physique ou morale d'une manière vraie et intéressante a rempli les conditions de son art : il n'a pas satisfait aux devoirs d'un bon citoyen, s'il n'a pas respecté les mœurs et les lois de son pays ; mais ces obligations n'ont aucun rapport avec l'essence et la nature de la poésie.

M. Lowth fait voir que la poésie sacrée peut être soumise aux règles de la critique; et, sans entrer dans aucune discussion théologique, il examine les poèmes des Hébreux selon ces mêmes règles; il en considère successivement le mètre, l'élocution, et la disposition.

Les savants ont toujours été partagés sur la forme de la poésie hébraïque : les uns ont pensé, après saint Jérôme, qu'elle avait des vers mesurés; d'autres ont cru qu'elle était rimée comme celle des Arabes; d'autres ont dit qu'elle ne consistait que dans un langage plus pompeux et plus figuré. M. Lowth a adopté le sentiment de saint Jérôme, et avance que la poésie des Hébreux était en vers assujettis à une espèce de mètre fixe : c'est ce qu'il prouve assez spécieusement, en faisant remarquer plusieurs formules particulières aux ouvrages de poésie, et certaines altérations dans la forme et l'emploi des mots que les poètes contractaient ou prolongeaient, sans doute pour les accommoder à la mesure et à l'harmonie. Mais quelle était cette espèce de mètre? c'est ce qu'il paraît impossible de découvrir. Comme la prononciation de l'hébreu est entièrement perdue aujourd'hui, il ne reste plus aucune trace de la sorte d'harmonie que cette langue pouvait avoir.

Il paraît que les premiers écrits des Hébreux étaient en vers : M. Lowth l'a fait voir à l'égard des premières parties de leur histoire et des plus anciennes prophéties. C'est ce qu'on a déjà remarqué¹ de toutes les autres nations. Les premiers ouvrages en prose des Grecs ne parurent que longtemps après Homère et Hésiode. Phérocide de Scyros chez ce peuple, et Appius Cæcus chez les Romains, furent les premiers qui écrivirent en prose. La poésie était, dans les premiers temps, le langage sacré, le langage de la religion et des lois. Athénée nous apprend que les lois de Charondas étaient chantées dans les fêtes des Athéniens, et Tacite dit que les Germains n'avaient d'autre histoire que les chants de leurs bardes. Tous ces faits ont été déjà observés et recueillis, et il n'est pas difficile d'en rendre raison en remontant à l'origine de la poésie, en considérant sa nature, son objet primitif, et son union intime avec la musique dès sa naissance.

Le langage des Hébreux, comme celui de toutes les nations orientales, est remarquable par la force et la hardiesse des images et des figures; mais il faut avouer que ce peuple n'avait aucune

1. Tome I^{er} du *Théâtre*, page 54; et tome VIII, au chapitre II de l'*Essai sur la Poésie épique*; voyez aussi tome XVIII, page 564.

idée de ce que nous appelons goût, délicatesse, convenance. Leurs allusions fréquentes à la grossesse, à l'accouchement, et à d'autres infirmités du beau sexe, choquent étrangement notre goût et nos mœurs.

Le défaut commun des figures et des métaphores qu'on trouve dans les poèmes hébreux est d'être presque toujours outrées. Il faut observer cependant que ce défaut pouvait n'en être pas un pour les Juifs. Ce peuple, dont les mœurs étaient simples et encore barbares, dont l'imagination était sans cesse exaltée par l'ardeur du climat, par le spectacle continu de la guerre, par la pompe d'une religion majestueuse et terrible, pouvait trouver naturelles des figures qui nous paraissent exagérées. Mais il y en a qui ne peuvent être justifiées par rien : *Des collines qui bondissent comme des agneaux*¹ forment une image qui passe toutes les limites de la licence. La comparaison, qui est une des figures le plus communément employées par les Hébreux, est aussi une de celles où nous trouvons le moins de justesse et de précision : dans les peintures fortes et grandes ce défaut est moins frappant ; mais dans les images simples et gracieuses il est insupportable. Voyez le *Cantique des cantiques*, ce poème plein de douceur et de grâces. Ce début² présente un tableau charmant : « Levez-vous, délices de mon cœur ! venez, ma bien-aimée ! Les frimas et les pluies ont disparu. De jeunes fleurs naissent déjà du sein de la terre. Les oiseaux recommencent leur ramage, et la tourterelle fait entendre son chant plaintif. Le figuier assaisonne ses fruits d'un suc délicieux, et la vigne florissante répand au loin un doux parfum. Levez-vous, délices de mon cœur ! venez, ô ma bien-aimée ! » Cela est beau dans tous les temps et dans tous les climats. Mais lorsque l'amant compare le cou de sa bien-aimée à la tour de David, ses yeux au soleil et à la lune, ses cheveux à un troupeau de chèvres, etc., cela ne peut être agréable dans aucune langue. Ailleurs on compare les dents de l'épouse à un troupeau de brebis *pareilles et sortant du lavoir*³, et sa gorge à *deux faons jumeaux*⁴ *qui paissent au milieu des lis* : ces deux images ont quelque chose de piquant et de doux, mais il s'y joint encore je ne sais quoi de gigantesque qui en détruit la grâce et l'effet. M. Lowth, en louant presque également ces différents morceaux, s'est laissé aller à

1. « Et exultabunt colles sicut agni ovium. » (*Note de Voltaire.*) — On lit dans le psaume cxiii, verset 4 : « ... Exultaverunt... colles sicut agni ovium. »

2. Chap. ii, verset 10.

3. Chap. iv, verset 2.

4. *Ibid.*, 5.

cette prévention naturelle et trop familière à ceux qui se livrent entièrement à l'étude de certaine langue et de certains auteurs.

En général les métaphores des poètes hébreux sont claires et frappantes, parce qu'elles étaient prises dans des objets familiers qui étaient également sous les yeux du poëte et des lecteurs. Elles étaient ordinairement tirées des grands objets de la nature, le soleil, la lune, les étoiles, etc; et les poètes les employaient souvent pour désigner les revers ou la prospérité de la nation. Les poètes latins se sont servis aussi des mêmes images; mais ils n'y ont pas mis la même force, la même chaleur de coloris. Horace n'est qu'élégant lorsqu'il dit ¹ :

²Lucem redde tuæ, dux bone, patriæ :

Instar veris enim vultus ubi tuus

Affulsit populo, gratior it dies,

Et soles melius nitent.

Les poètes juifs s'expriment avec plus d'audace et d'enthousiasme. Ce n'est ni l'aurore, ni le printemps, ni une nuit sombre, qu'ils offrent à nos yeux : c'est le soleil et les astres qui semblent pour ainsi dire recevoir, par une création nouvelle, un éclat immense, ou qui sont prêts à retomber dans les premières ténèbres de l'antique chaos. Écoutez Isaïe annoncer au peuple choisi la faveur de Jéhovah et une prospérité sans bornes. « La lune aura l'éclat du soleil du midi³, et les rayons du soleil resplendiront d'un feu sept fois plus vif... Ce n'est plus la lumière du soleil⁴ qui brillera à vos yeux; la lune ne servira plus à éclairer la nuit. Jéhovah sera pour vous une lumière éternelle, le soleil ne se couchera plus, et la lune ne retirera plus sa clarté : les jours de vos douleurs sont finis, etc. » Nous ne pouvons admirer également, comme M. Lowth, l'image suivante du même prophète : « La lune aura honte, et le soleil rougira, lorsque le Dieu des armées viendra régner⁵. »

Les poètes hébreux excellent particulièrement à peindre avec énergie la grandeur et la majesté de Dieu, et surtout ses ven-

1. Livre IV, ode v, vers 5-8.

2. « Rendez, prince aimable, rendez la lumière à votre patrie : dès que votre visage brille aux yeux du peuple, semblable au printemps, il rend les jours plus beaux et l'éclat du soleil plus pur. » (*Note de Voltaire.*)

3. Isaïe, xxx, 26.

4. *Ibid.*, lx, 19-20.

5. « Et pudebit lunam et erubescet sol meridianus, cum regnat Jehova exercituum » (Isaïe, cap. xxiv, vers 23). (*Note de Voltaire.*)

geances. « Dieu est assis sur les nuées comme sur son char¹; il vole sur les ailes des vents; les foudres dévorants sont ses ministres. » Quand les prophètes annoncent aux Juifs la guerre, la famine, et les fléaux que leur prépare la colère de Dieu, c'est presque toujours sous l'image du bouleversement du monde. Cette figure est terrible dans Jérémie, lorsqu'il prédit la désolation de la Judée. « Je regardai la terre², et je la vis informe et inhabitée. Je vis les montagnes, arrachées de leurs fondements, s'agiter et s'entre-choquer. Pas un homme ne s'offrit à mes regards; les oiseaux du ciel avaient disparu. Je levai les yeux vers le firmament; ses flambeaux étaient éteints; tout se consumait au feu dévorant de la colère de Jéhovah. » Les poètes profanes n'ont point de tableau plus imposant et plus vigoureux.

Les poètes sacrés sont particulièrement attentifs à observer le caractère particulier et distinctif des objets qu'ils décrivent. Ils parlent très-souvent du Liban et du Carmel, mais ils ne citent pas indifféremment ces deux montagnes. Le Liban avec ses cèdres élevés sert à représenter la grandeur de l'homme, tandis que le Carmel, couvert de vignes, d'oliviers, et d'arbrisseaux, est employé à peindre la délicatesse, la grâce, et la beauté de la femme.

Les comparaisons ne sont faites que pour donner plus de force ou de clarté à une idée; les poètes ne devraient donc prendre pour terme de comparaison que des objets connus à leurs lecteurs. Il semble que Virgile ait manqué à cette règle lorsque, dans le douzième livre de son *Énéide*³, il compare Énée au mont Athos et au mont Éryx, montagnes étrangères que les Romains ne connaissaient guère; mais il faut observer qu'il ne fait que les nommer, au lieu qu'en y ajoutant aussitôt l'Apennin il le peint des plus vives couleurs.

Quantus Athos, aut quantus Eryx, aut ipse coruscis
Cum fremit ilicibus quantus, gaudetque nivali
Vertice se attollens pater Apenninus ad auras.

Cette différence est remarquable; plus on étudie ce grand poète, plus on admire le goût sage et profond qui règne dans ses poésies. Il n'y a rien de si commun dans les ouvrages des poètes modernes que d'y voir peints des objets que ni eux, ni leurs lec-

1. Psaume ciii, vers. 3 et 4.

2. Jérémie, iv, 23-26.

3. Vers 701-703.

teurs ne connaissent que par ouï-dire. On transporte dans nos forêts les palmiers d'Asie et les lions d'Afrique. Les bergers de Pope se plaignent des ardeurs dévorantes de l'été, comme ceux de Théocrite s'en plaignaient dans les campagnes de Sicile. Pope, dans sa troisième *Pastorale*, dont la scène est en Angleterre, décrit comme Virgile *le brûlant Sirius embrasant les champs altérés*¹. Il peint, dans les vignes de Windsor, *la grappe gonflée par des flots de vin*. Le fameux Spenser, qui écrivait sous le règne d'Élisabeth, a introduit des loups en Angleterre; tout le monde sait cependant qu'il n'y a pas plus de vigne que de loups dans cette île.

Il y a, dans la situation de chaque pays et dans la manière de vivre des habitants, des particularités qui doivent affecter la poésie de chaque nation. Les Juifs, par leur religion et leur politique, étaient séparés du reste du monde. Leur commerce était peu considérable, et leur principale occupation était le soin des troupeaux et la culture de la vigne. De là cette multitude d'images tirées des travaux relatifs à ce genre d'occupation.

La prosopopée paraît être la figure favorite des écrivains hébreux. Ils personnifient Juda et Babylone, dont ils représentent les filles désolées et faisant entendre les voix les plus pathétiques de la douleur. Les Grecs et les Romains ont représenté sur leurs médailles des provinces et des nations entières sous des figures de femmes, mais rarement dans leurs écrits. On trouve sur des médailles romaines la Judée pleurant sous son palmier.

Les poésies des Hébreux sont en général plus dramatiques que celles d'aucune autre nation; le poète met presque toujours l'apostrophe et le dialogue à la place du simple récit. Le livre de Job, qui est vraiment poétique pour le style, est entièrement dramatique: ce qui y répand beaucoup d'intérêt et de vie, parce que le poète et le lecteur se supposent nécessairement dans les mêmes circonstances où se trouve le personnage qui parle.

La multitude des idées fortes et grandes qu'on rencontre dans les prophètes est étonnante. Les Grecs seuls peuvent leur être comparés à cet égard, car les Romains sont plutôt purs, élégants, et corrects, que sublimes, et, excepté dans la satire, ils

1. *The sultry Sirius burns the thirsty plains.* Ce vers est rendu d'une manière curieuse dans une traduction des *Pastorales de Pope*, faite par M. de Lustrac, et imprimée à Paris chez David le jeune, 1753. M. de Lustrac traduit: « Le Sirius brûlant embrase les champs altérés *qu'il traverse* »: et, pour explication, il nous apprend dans une note que *le Sirius est un fleuve d'Éthiopie célèbre par sa profondeur*. On peut juger du goût qui règne dans le reste de la traduction. (*Note de Voltaire.*)

n'ont été que les imitateurs des Grecs. Isaïe, par la variété et la richesse des images, par la majesté des pensées, par la douceur et l'abondance jointe à l'élévation et à la simplicité, peut être regardé comme l'Homère des Hébreux. Jérémie a de la hardiesse dans les figures et dans le style, mais il est supérieur dans l'art d'émuouvoir les passions. Isaïe inspire la terreur, et Jérémie la pitié ; le premier brise et déchire l'âme ; le second l'attendrit et la pénètre de tous les sentiments dont il est plein lui-même. Suivant ce qui nous reste de Simonide, et ce que les anciens ont dit de son caractère, ce poète avait beaucoup de ressemblance avec Jérémie. Ézéchiël est hardi, vigoureux, et véhément, mais trouble et sauvage. Sa marche est si irrégulière et si rapide qu'il est difficile de la suivre. Ses images portent l'empreinte de son caractère : il revient sans cesse sur les mêmes objets avec un nouveau feu et une nouvelle indignation ; et le sentiment violent dont il paraît agité se communique à ses lecteurs. On trouve dans Eschyle les mêmes beautés et les mêmes défauts. Nous ne disons rien des autres prophètes, dont le caractère est moins frappant et moins facile à saisir.

Nous sommes fâchés de trouver plusieurs pages inutiles dans l'ouvrage de M. Lowth : c'est un chapitre sur l'Allégorie mystique¹, que nous n'entendons guère. L'homme de goût a fait place en cet endroit à l'archidiaire, qui, malgré sa promesse, nous donne une discussion théologique sur le double caractère que présente David dans quelques-uns de ses psaumes. Nous désirerions qu'à la place de ce chapitre il en eût fait un sur la poésie pastorale des Juifs. C'est dans leurs livres qu'on trouve la peinture la plus frappante des mœurs des premiers âges. Le *Pentateuque* nous offre une description si simple des différentes occupations des premiers hommes et de leurs patriarches, et nous reconnaissons la voix naïve de la nature dans les discours qu'on leur fait tenir. Leurs vertus et leurs vices étaient simples comme eux, aisément aperçus, et fortement exprimés. Le livre de *Ruth* est précieux par la multitude des images pastorales qui y sont répandues.

1. C'est le sujet de la leçon XI ; voyez la traduction de M. Sicard, tome I^{er}, page 203.

XXI.

Lettre écrite de Munich aux auteurs de la *Gazette littéraire*, sur la bataille d'Azincourt et sur la Pucelle d'Orléans, à l'occasion des tomes XIII et XIV de l'*Histoire de France*, par M. de Villaret¹.

(30 septembre 1764.)

On ne s'instruit des faits qu'en confrontant les auteurs qui en ont parlé. M. Hume, dans son *Histoire d'Angleterre*, au règne de Henri V, page 308, nous dit qu'à la bataille d'Azincourt l'armée française était commandée par le dauphin ; mais il est, je crois, le seul qui le dise. Ce dauphin était Louis, gendre du duc de Bourgogne, âgé de dix-huit ans. Il était malade alors, et mourut quelque temps après la bataille. S'il se trompe sur ce fait important, il ne se trompe pas sur la marche des Anglais, qui arrivèrent auprès d'Azincourt après avoir passé la Somme et la petite rivière du Ternois, à Solangy, au pays de Vimeu, comté de Saint-Pol dans l'Artois.

Cette journée d'Azincourt est si fameuse dans l'histoire de France et d'Angleterre, et elle fut suivie quelques années après d'une si grande révolution, que ses moindres particularités en sont intéressantes. On veut savoir la position des lieux, la marche des deux armées, le nombre des combattants, et toutes leurs manœuvres.

Hubner, dans sa *Géographie*, dit « qu'Azincourt est un village près de Béthune, où les Anglais battirent les Français en 1415 ». Mais Béthune est fort loin de là ; cette ville est sur la Brette, vers les frontières de Flandre. Hubner est si peu exact qu'il n'est pas étonnant qu'il se soit mépris à ce point sur la situation d'Azincourt. Il y aurait plus de mille erreurs à corriger dans son livre.

Daniel décrit exactement la marche du roi d'Angleterre et du connétable de France, qui le suivit. « Le connétable, dit-il, quitta sa route pour aller prendre les devants et couper les Anglais sur le chemin de Calais. »

Le nouvel auteur de l'*Histoire de France*, tome XIII, page 356, s'exprime ainsi : « Aussitôt qu'on eut appris que les Anglais avaient

1. Une réponse de Villaret à cet article fut insérée dans la *Gazette littéraire*, du 4 novembre (supplément), page 263.

passé la Somme, les troupes françaises, incessamment accrues par de nouveaux corps, se hâtèrent d'aller à leur rencontre. » On ne doit point entendre par ces paroles que l'armée de France vint se présenter aux Anglais en venant à eux du côté opposé, et que Henri V, ayant passé la Somme, trouva les ennemis vers l'autre bord. L'auteur fait assez entendre que le roi d'Angleterre, venant de Normandie, passa la Somme auprès de Saint-Quentin, et que le connétable d'Albret, qui commandait l'armée de France, partit aussi de Normandie, et passa la Somme vers Abbeville.

Henri V, des environs de Saint-Quentin au delà de la Somme, s'avancait sur le chemin de Calais, soit pour s'en retourner en Angleterre, soit pour en attendre des renforts ; et le connétable d'Albret, se portant sur le chemin de Calais dans l'Artois, faisait une très-belle manœuvre de guerre. Il avait une armée quatre fois plus forte que celle des ennemis, et cherchait à leur fermer aisément tous les passages.

Daniel dit que « le roi d'Angleterre, ayant passé la petite rivière du Ternois à Blangy, fut fort surpris de découvrir des hauteurs l'armée française, dans la plaine d'Azincourt et de Ruseauville, rangée en bataille, et tellement postée qu'il ne pouvait l'éviter ».

Il ne devait pas en être surpris, s'il est vrai, comme le rapporte le nouvel auteur d'après Froissard, qu'un héraut d'armes était venu trois jours auparavant lui annoncer, suivant l'esprit de chevalerie de ces temps-là, *qu'on lui livrerait bataille dans trois jours*.

La nouvelle Histoire dit « que le connétable, à qui la disposition de la bataille appartenait, n'oublia rien de ce qu'il fallait pour la perdre. Maître de s'étendre dans un terrain spacieux où il eût pu facilement envelopper les ennemis et profiter de la supériorité du nombre, il choisit un espace étroit, resserré d'un côté par une petite rivière, et de l'autre par un bois ».

C'est le sentiment de Rapin Thoiras, qui était un officier de mérite aussi bien qu'un historien très-judicieux.

Le P. Daniel s'exprime ainsi dans le récit de cette bataille : « Le roi d'Angleterre avait choisi admirablement son poste entre deux bois qui couvraient les deux flancs de son armée. » N'est-il pas vraisemblable que si la position de l'armée anglaise entre deux bois était admirable, celle du connétable entre un bois et une rivière était plus admirable encore ? car le connétable était appuyé non-seulement à un bois, mais encore à une rivière. Si la journée fut si malheureuse, ne doit-on pas attribuer la perte de la bataille à d'autres causes qu'à une mauvaise disposition ?

Il est bien difficile de savoir quel était l'ordre des deux armées. « La signification des termes qui a changé, dit le P. Daniel, cause beaucoup d'embarras dans l'ancienne relation des batailles de ce temps-là. »

Rien n'est assurément plus vrai. Nous ne sommes guère plus instruits des détails des opérations militaires depuis Clovis jusqu'à la journée d'Ivry, que des dispositions de l'armée grecque devant Troie.

Le P. Daniel dit, d'après d'anciens auteurs contemporains, que le duc d'Alençon joignit le roi d'Angleterre dans la mêlée (car on se mêlait alors), et que même il abattit d'un coup de sabre une partie de la couronne que Henri portait au-dessus de son casque, mais qu'il fut tué par les officiers qui environnaient le roi d'Angleterre.

Voici comme le nouvel historien raconte cette aventure conformément à Rapin Thoiras (page 372, tome XIII) : « Environné de morts et de mourants, couvert de sang, le duc d'Alençon jette un dernier regard sur sa troupe exterminée ou dispersée. Supérieur par la grandeur de son âme à la fortune qui le trahit, suivi de quelques-uns des siens qui ne l'avaient pas abandonné, il fond sur les ennemis. Tout fuit ou tombe sous ses coups ; partout il porte la mort ou l'effroi ; il enfonce les rangs, il parvient jusqu'au monarque anglais : c'était lui qu'il cherchait. Les deux héros se mesurent de l'œil, s'approchent. Le duc d'York, privé de la vie, tombe à côté du roi. Le duc d'Alençon, sans s'arrêter, se nomme, s'élançe sur son adversaire ; d'un coup de hache il enlève une partie de la couronne d'or qui formait le cimier de son casque. Il allait redoubler ; c'en était fait, un second coup sauvait peut-être la France : il levait déjà le bras, lorsque Henri, d'un revers, l'étend à ses pieds, etc. »

Quelques lecteurs jugeront peut-être que cette description est un peu trop poétique et peu convenable à la grave simplicité de l'histoire ; mais il ne faut pas juger avec trop de sévérité un écrivain entraîné par la force de son sujet qui lui fait passer les bornes ordinaires. On sait assez qu'on doit également éviter l'écueil du style poétique et celui du style familier. Le P. Daniel fait battre trop souvent une armée à *plate couture* ; on fuit trop à *vau de route* ; et quand *sur ces entrefaites les ennemis sont aux troussees et qu'on est à la débandade*, le lecteur est trop dégoûté. Un enthousiasme noble, quoique déplacé, est peut-être plus pardonnable que ces expressions populaires ; mais il ne s'agit pas ici de la manière d'écrire l'histoire, il s'agit de l'histoire même. Tous les

écrivains, et M. Hume lui-même, disent que les Français furent punis de leur témérité à la bataille d'Azincourt comme à celles de Crécy et de Poitiers.

On peut demander où était la témérité de combattre avec des forces très-supérieures une faible armée, fatiguée d'une longue marche, et dans laquelle régnait la dysenterie. Il n'y eut assurément rien de téméraire chez les Français dans aucune de ces trois batailles. S'il y eut de la témérité, elle fut dans les Anglais, qui osèrent combattre à la journée d'Azincourt, et attaquer les premiers une armée quatre fois plus forte que la leur.

Le terrain était fangeux, dit-on, et la cavalerie française enfonçait jusqu'aux jarrets dans la terre détremmée par les pluies ; mais les chevaux anglais enfonçaient-ils moins dans ce terrain ? On ajoute que les archers anglais étaient plus exercés et avaient de meilleurs arcs : c'est une chose très-problématique, et les flèches des Français étaient en plus grand nombre que les flèches anglaises.

On nous dit que l'infanterie française n'était composée que de nouvelles milices ; mais l'infanterie anglaise était composée de même. Les Actes de Rymer nous apprennent qu'elle fut levée à la hâte, et que Henri V faisait des conventions avec les seigneurs terriens pour lui fournir des soldats.

On prétend que la principale cause de la déroute vint de deux cents arbalétriers anglais cachés à la droite de la gendarmerie française ; ils se levèrent tout à coup, et mirent cette gendarmerie dans le plus grand désordre. Mais si l'armée française était si bien appuyée par une rivière à droite et par un bois à gauche, comment ces deux cents arbalétriers purent-ils prendre l'armée en flanc ? comment un corps de vingt mille gendarmes fut-il défait par deux cents archers ?

Le nouvel auteur de l'*Histoire de France* avoue que la plupart des Anglais combattaient nus de la ceinture en bas. La raison en est, selon les historiens anglais, que les soldats de Henri V, atteints de la dysenterie, étaient obligés de soulager la nature en combattant. Il n'est guère possible que toute une armée ait combattu dans un tel état et qu'elle ait été pleinement victorieuse. Quelques soldats peut-être auront été réduits à cette nécessité, et on aura exagéré leur nombre.

Enfin la bataille fut entièrement perdue, et le plus grand nombre s'enfuit devant le plus petit, ce qui n'est arrivé que trop souvent. L'auteur éclairé qui nous donne cette nouvelle *Histoire de France* paraît avoir très-bien senti la raison de ces calamités

fréquentes. Le maréchal de Saxe l'a dite sans détour dans une lettre écrite quelque temps après la journée de Fontenoy ; et ce qu'il dit est assez prouvé par les arrangements qu'il avait pris pour cette bataille.

Ce qu'il est très-nécessaire d'observer, c'est que cette fatale journée d'Azincourt ne produisit rien du tout. Henri V repassa en Angleterre, et ne reparut en France que deux ans après ; encore ne put-il s'y présenter qu'avec vingt-cinq mille hommes. Aussi ce ne fut point la bataille d'Azincourt qui fit proclamer Henri V roi de France, à moins qu'on ne dise que la terreur qu'il inspira par cette victoire lui aplanit le chemin du trône.

Un événement encore plus singulier que la défaite d'Azincourt est celui de la Pucelle d'Orléans. Mézerai, dans sa grande *Histoire*, dit que *saint Michel, le prince de la milice céleste, apparut à cette fille* ; mais dans son *Abrégé*, mieux fait que sa grande *Histoire*, il se contente de dire que « Jeanne assurait avoir commission expresse de Dieu de secourir la ville d'Orléans, et puis de faire sacrer le roi à Reims, étant, disait-elle, sollicitée à cela par de fréquentes apparitions des anges et des saints ».

Le jésuite Daniel fait entendre que Dieu opéra des miracles dans cette fille ; mais il ajoute ensuite : « Je ne voudrais pas cautionner généralement la vérité de ses prophéties, qui ne se trouvèrent pas toutes véritables, parce que les prophéties ne parlent pas toujours en prophètes. »

De pareilles distinctions ne sont guère admises que dans les disputes sur les bancs de l'école.

Il n'est pas permis d'écrire ainsi l'histoire. Il y a une contradiction manifeste à dire que quand on fait des prophéties on ne parle pas en prophète. Si une personne qui se dit inspirée prédit de la part de Dieu des choses qui n'arrivent point, il est évident qu'elle n'est point inspirée. Les Anglais accusèrent la Pucelle d'avoir été conduite par le diable ; mais il paraît que ni Dieu ni le diable n'employèrent aucun moyen surnaturel dans toute cette aventure. Il y a eu souvent de pieuses fraudes ; il y en a eu d'héroïques : celle de Jeanne d'Arc est de ce dernier genre.

Il faut lire attentivement la dissertation de Rapin Thoiras sur la Pucelle d'Orléans, à la fin du règne de Henri V. C'est un morceau très-curieux et sagement écrit, sans lequel il serait difficile d'avoir des notions exactes de cet étrange événement¹.

1. Voyez *Jeanne d'Arc, ou Coup d'œil sur les révolutions de France au temps de Charles VI et de Charles VII, et surtout de la Pucelle d'Orléans, par M. Ber-*

Il faut voir ensuite comment on peut concilier Rapin Thoiras avec l'estimable auteur qui nous donne l'*Histoire de France* tome à tome. On trouve dans le tome XIV de cette histoire que Jeanne d'Arc était âgée de dix-sept ans quand elle fut présentée au roi, et dans Rapin Thoiras elle en a vingt-sept¹. Rapin cite en preuve le procès criminel fait à Jeanne par les évêques de France et par un évêque anglais sur la requête de la Sorbonne : ce qui peut encore faire croire qu'en effet elle avait alors vingt-sept ans, et non pas dix-sept, c'est qu'elle avoue, dans son interrogatoire, qu'elle avait eu un procès en Lorraine à l'officialité, à l'occasion d'un mariage. Elle ne dit point si c'était pour un mariage qu'on lui avait promis ou pour une cassation; mais enfin, ce n'est guère à quinze ou seize ans qu'on soutient un procès en son nom pour un mariage. Cette anecdote pourrait d'ailleurs jeter quelques soupçons sur cette fameuse virginité qui augmentait sa gloire, et dont la perte n'aurait point diminué l'éclat de sa valeur.

La nouvelle *Histoire de France* cite aussi le procès manuscrit de la Pucelle; nous ne savons pas si c'est le même qui est rapporté dans Pasquier, ou si c'est une pièce différente. Nous ignorons lequel de ces deux manuscrits contradictoires mérite le plus de croyance, et nous attendons que l'auteur de la nouvelle Histoire éclaircisse ces difficultés avec son exactitude et son impartialité ordinaires, dans le volume auquel il travaille.

M. Hume, dans son *Histoire*, moins détaillée et moins circonstanciée que celle de Rapin, n'entre dans aucune de ces discussions: il ne traite l'histoire qu'en philosophe. C'est assez que cette fille guerrière lui paraisse digne par son courage du rôle qu'on lui fait jouer. Tout le reste lui paraissant une supposition évidente, il lui importe peu de savoir quel était l'âge de Jeanne, et quelle fut sa conduite.

M. de Voltaire, dans son *Essai sur l'Histoire générale*², s'exprime ainsi sur le supplice de cette héroïne : « Enfin, accusée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, qu'on lui avait laissé exprès pour la tenter, ses juges, qui n'étaient pas assurément en droit de la juger, puisqu'elle était prisonnière de guerre, la déclarèrent hérétique relapse, et firent mourir par le feu celle qui, ayant sauvé son roi,

riat-Saint-Privé; Paris, Pillet aîné, 1817, in-8°. (B.) — De nos jours, M. Quicherat a publié le procès de Jeanne d'Arc en six volumes.

1. Voltaire crut toujours qu'elle avait vingt-sept ans; mais la vérité est qu'elle n'en avait que dix-sept.

2. Voyez tome XII, page 49.

aurait eu des autels dans les temps héroïques, où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. Charles VII rétablit depuis sa mémoire, assez honorée par son supplice même. »

M. Hume, tout Anglais qu'il est, appelle cet arrêt infâme. Cette admirable héroïne, dit-il, à qui les anciens, par une superstition plus généreuse, auraient dressé des autels, fut condamnée aux flammes sous prétexte d'hérésie et de magie, et expia par ce terrible supplice les services qu'elle avait rendus à son prince et à sa patrie.

Quelques années après cette mort, qui couvrit les juges d'une honte éternelle, il parut en Lorraine une aventurière qui se dit la Pucelle d'Orléans. Elle faisait du moins à ces juges iniques l'honneur de faire croire qu'ils n'avaient pas consommé leur crime, et qu'ils avaient brûlé un fantôme. Cette prétendue Jeanne d'Arc persuada tous les Lorrains, et un seigneur des Armoises se fit honneur de l'épouser. C'est une anecdote que le judicieux auteur, de qui nous attendons des lumières, ne manquera pas d'approfondir. On voit qu'il y a du merveilleux dans l'histoire de la Pucelle d'Orléans jusqu'après sa mort même. Aucun événement ne mérite plus de recherches.

XXII.

C. CORNELIUS TACITUS A FALSO IMPIETATIS CRIMINE VINDICATUS, ETC.

C. Tacite justifié contre la fausse imputation d'impiété; discours prononcé dans un des collèges de l'université d'Oxford, par J. Kynaston. A Londres, chez Flexney, 1764.

(10 octobre 1764.)

Fabien Strada, historien jésuite très-connu, avait accusé Tacite d'impiété, et s'était fondé particulièrement sur ce passage : « Nec unquam atrocioribus populi romani cladibus magisque justis judiciis ¹ approbatum est non esse curæ diis securitatem nostram, esse ultionem. (*Histor. lib. I.*) — Jamais les dieux n'ont fait voir par des fléaux plus terribles et des jugements plus sévères qu'ils avaient moins à cœur le salut du peuple romain que leur propre vengeance. » Un autre jésuite, que nous ne comparerons pas à

1. Ou *indiciis*. (*Note de Voltaire.*)

Strada parce qu'il ne mérite d'être comparé à personne, le fameux Garasse, a cité le même passage pour prouver que Tacite était un *athéiste*, et il lui associe Lucain, qui, dit-il, a sûrement emprunté de lui cette pensée dans les vers suivants (lib. IV, 807-9) :

Felix Roma quidem, civesque habitura beatos,
Si libertatis superis tam cura placeret
Quam vindicta placet!...

C'est dommage pour la remarque du P. Garasse que *la Pharsale* ait été antérieure à l'*Histoire* de Tacite ; mais nous ne nous arrêterons pas à relever ce fanatique bouffon trop au-dessous de toute critique ; nous remarquerons seulement qu'il est étrange qu'on cite pour preuve de l'irréligion de Tacite la pensée la plus religieuse peut-être qu'on trouve dans cet auteur. Il n'y a rien assurément de moins impie que de dire que les dieux envoient des calamités à un peuple pour le punir de ses crimes ; Tacite, dans cette même phrase, parle des prodiges, des présages heureux et funestes, et des autres avertissements du ciel : ce langage ressemble plus à celui d'un superstitieux que d'un athée. Nous n'entrerons pas d'ailleurs dans cette frivole discussion : il importe fort peu à la gloire de Tacite qu'on pense qu'il admettait ou qu'il rejetait l'existence et la providence de Jupiter Capitolin ; dans les principes de la vraie religion, croire aux dieux du paganisme ou être athée, c'est la même chose. Il y a beaucoup d'apparence que Tacite, ainsi que César, Cicéron, Sénèque, Lucrèce, et tous les autres grands hommes de ces temps-là, se moquaient beaucoup des auspices, des présages, du Tartare, et de tous les Jupiters de la fable ; mais ce n'est pas sur un ou deux passages d'un auteur ancien qu'il faut juger de ses sentiments en matière de religion : il n'est aucun d'eux qui n'ait écrit sur cet objet des choses contradictoires. Il y a une règle simple et générale pour juger des opinions de ces écrivains : lorsqu'ils semblent respecter la religion nationale, ils ont pu le faire par bienséance, par politique, ou pour intéresser plus sûrement en adoptant les préjugés populaires ; mais, lorsqu'ils attaquent ou tournent en ridicule ces mêmes préjugés, ils ne peuvent avoir pour motif que leur propre persuasion.

XXIII.

Lettre aux auteurs de la *Gazette littéraire*.

(4 novembre 1764.)

Je vois, messieurs, par une de vos dernières gazettes (tome III, p. 80), que le gouvernement de la Suède a, depuis plus de vingt ans, persévéré dans l'entreprise utile de connaître à fond les forces du pays, et de commencer par un dénombrement exact. Il est dit qu'on a trouvé dans toute l'étendue de la Suède, sans compter la Poméranie, deux millions trois cent quatre-vingt-trois mille habitants. Ce calcul étonne. La Suède avec la Finlande est deux fois aussi étendue que la France, qui passe pour contenir environ vingt millions¹ de personnes; il est même constant, par le relevé de tous les intendants du royaume, en 1698, qu'on trouva à peu près ce nombre, et la Lorraine n'était point encore ajoutée à la France. Comment un pays qui n'est que la moitié d'un autre peut-il avoir environ dix fois plus de citoyens?

A territoire égal, il faudrait que la France fût dix fois meilleure que la Suède; et le territoire n'étant que la moitié, il faut que la France soit vingt fois meilleure.

Considérons d'abord qu'on doit retrancher de la carte de la Suède la mer Baltique, le golfe de Finlande, et le golfe de Bothnie, qui remplissent près de la moitié de ce qui constitue la Suède. Otons-en le Lapmark et la Laponie, que l'on doit compter pour rien; retranchons encore des lacs immenses, et il se trouvera que le territoire habitable de la France sera plus grand d'un tiers que le terrain habitable de la Suède.

Or, ce terrain habitable étant au moins dix fois plus fertile, il n'est pas étonnant qu'il ait dix fois plus de citoyens.

Ce qui me paraît mériter beaucoup d'attention, c'est que dans la Gothie, province la plus méridionale et la plus fertile de la Suède, il y a mille deux cent quarante-huit habitants par chaque lieue carrée de Suède. Or la lieue carrée de Suède, de dix et demie au degré, est à la lieue carrée de France de vingt-cinq au degré comme quatre et deux tiers environ est à un.

1. En 1827, on en comptait près de trente-deux millions; voyez la note, tome XXIV, page 580.

On compte aujourd'hui en France près de trente-sept millions d'habitants, et en Suède près de trois millions.

Il résulte du dénombrement de la France fait par les intendants du royaume, en 1698, que la France a six cent trente-six personnes par lieue carrée.

Or si la lieue carrée de France, qui est à la lieue carrée de Suède comme un est à quatre et deux tiers environ, a six cent trente-six habitants, et la lieue carrée suédoise en a douze cent quarante-huit, il est clair que la lieue carrée de Gothie, qui devrait avoir quatre fois et deux tiers autant de colons, en nourrit à peine le double : donc la même étendue de terrain en France a plus de la moitié¹ de colons ou d'habitants que la même étendue n'en a dans la Gothie.

Cette prodigieuse supériorité d'un pays sur un autre peut-elle, avec le temps, être réduite à l'égalité? Oui, si les habitants du climat disgracié peuvent trouver le secret de changer la nature de leur sol, et de se rapprocher du tropique.

Le pays pourrait-il être peuplé du double, du triple? Oui, si l'on faisait deux fois, trois fois plus d'enfants; mais qui les nourrirait, si la terre ne rend pas deux ou trois fois davantage?

Au défaut d'une récolte triple pour nourrir ce triple d'habitants, il faudrait donc avoir un commerce par le bénéfice duquel on pût acquérir deux ou trois fois plus de denrées qu'on n'en consomme aujourd'hui. Mais comment faire ce commerce avantageux, si la nature refuse de quoi exporter à l'étranger?

La commission établie pour rendre compte aux états assemblés de la dépopulation de la Suède affirme dans son Mémoire, sur des preuves historiques, que le pays était, il y a trois cents ans, presque trois fois plus peuplé qu'aujourd'hui. Il est de l'intérêt de tous les hommes de connaître les preuves de cette étrange assertion : se pourrait-il que la Suède, sans commerce, sans industrie, et plus mal cultivée qu'à présent, eût pu nourrir trois fois plus d'habitants?

Il paraît que les pays du nord n'ont jamais été plus peuplés qu'ils ne le sont, parce que la nature a toujours été la même.

César, dans ses *Commentaires*, dit que les Helvétiens, désertant leur pays pour aller s'établir vers la Saintonge, partirent tous au nombre de trois cent soixante et huit mille personnes. Je ne crois pas que l'Helvétie en ait aujourd'hui davantage, et si elle rappelait tous ses citoyens répandus dans les pays étrangers, je doute qu'elle eût de quoi leur fournir des aliments.

1. Dans les éditions de Kehl, et dans les autres réimpressions, on a mis la moitié plus de colons : ce qui certainement est mieux. (B.)

On parle beaucoup de population depuis quelques années. J'ose hasarder une réflexion. Notre grand intérêt est que les hommes qui existent soient heureux, autant que la nature humaine et l'extrême disproportion entre les différents états de la vie le comportent; mais si nous n'avons pu encore procurer ce bonheur aux hommes, pourquoi tant souhaiter d'en augmenter le nombre? Est-ce pour faire de nouveaux malheureux? La plupart des pères de famille craignent d'avoir trop d'enfants, et les gouvernements désirent l'accroissement des peuples; mais si chaque royaume acquiert proportionnellement de nouveaux sujets, nul n'acquerra de supériorité.

Quand un pays a un superflu d'habitants, ce superflu est employé utilement aux colonies de l'Amérique. Malheur aux nations qui sont obligées d'y envoyer les citoyens nécessaires à l'État! C'est dégarnir la maison paternelle pour meubler une maison étrangère. Les Espagnols ont commencé; ils ont rendu ce malheur indispensable aux autres nations.

L'Allemagne est une pépinière d'hommes, et n'a point de colonies: que doit-il en résulter? que les Allemands qui sont de trop chez eux peupleront les pays voisins. C'est ainsi que la Prusse et la Poméranie ont réparé la disette des hommes.

Très-peu de pays sont dans le cas de l'Allemagne: l'Espagne et le Portugal, par exemple, ne seront jamais fort peuplés; les femmes y sont peu fécondes, les hommes peu laborieux, et le tiers de la contrée est aride.

L'Afrique fournit tous les ans environ quarante mille nègres à l'Amérique, et ne paraît pas épuisée. Il semble que la nature ait favorisé les noirs d'une fécondité qu'elle a refusée à tant d'autres nations. Le pays le plus peuplé de la terre est la Chine, sans qu'on y ait jamais fait ni de livres ni de réglemens pour favoriser la population, dont nous parlons sans cesse. La nature fait tout sans se soucier de nos raisonnemens.

XXIV.

Lettre aux auteurs de la *Gazette littéraire*.

(14 novembre 1764.)

Mille gens, messieurs, s'élèvent et déclament contre l'anglo-manie: j'ignore ce qu'ils entendent par ce mot. S'ils veulent parler de la fureur de travestir en modes ridicules quelques usages

utiles, de transformer un déshabillé commode en un vêtement malpropre, de saisir jusqu'à des jeux nationaux pour y mettre des grimaces à la place de la gravité, ils pourraient avoir raison; mais si par hasard ces déclamateurs prétendaient nous faire un crime du désir d'étudier, d'observer, de philosopher, comme les Anglais, ils auraient certainement grand tort, car en supposant que ce désir soit déraisonnable ou même dangereux, il faudrait avoir beaucoup d'humeur pour nous l'attribuer, et ne pas convenir que nous sommes à cet égard à l'abri de tout reproche.

Je fais cette réflexion en lisant votre feuille du 24 octobre dernier, dans laquelle vous annoncez une Histoire d'Angleterre en forme de lettres. Vous dites que ce que les Anglais savent le mieux, c'est l'*Histoire d'Angleterre*; et j'ajoute que ce que les Français savent le moins, c'est l'*Histoire de France*. Otez à la plupart ce qu'ils ont ramassé dans des anecdotes forgées par la malignité, dans des mémoires platement rédigés, dans des romans sans imagination, et il ne leur restera pas même la notion la plus imparfaite d'une science très-importante.

L'étude de l'histoire serait pourtant aussi nécessaire à Paris qu'à Londres. Si nous apprenions quelle est l'origine et la bonté de notre gouvernement, le patriotisme nous ranimerait; les temps de calme et d'obéissance, comparés aux temps de trouble et de vertige, seraient une leçon admirable de douceur et de soumission; les faits bien vus feraient tomber cette fureur pour la dispute, dont l'âcreté augmente en raison de l'obscurité et de l'inutilité des objets sur lesquels elle s'exerce; ils feraient revivre cet esprit de franchise et de loyauté qui vaut bien l'esprit d'intrigue et de cabale; ils nous forceraient à appliquer les hommes et les événements passés aux hommes et aux événements actuels; nous travaillerions à devenir meilleurs, et nous gagnerions infiniment du côté des hommes et des choses.

On me dira que nous n'avons point d'historiens; que, pour un de Thou, il y a cent mauvais compilateurs; qu'il eût été à souhaiter que l'auteur de *l'Essai sur les Mœurs, etc.*, se fût attaché à l'histoire de son pays; que c'est à un homme d'État et à un philosophe à écrire l'histoire, parce qu'il faut connaître les hommes pour les peindre, et participer au gouvernement, ou avoir les qualités propres à ce grand métier, pour en développer les ressorts : ces raisonnements sont vrais; je les ai faits.

J'ai vu, dans presque tous les historiens romains, l'intérieur de la république; ce qui concerne la religion, les lois, la guerre, les mœurs, m'a été clairement dévoilé; je ne sais même si je n'ai

pas plus distinctement connu ce qui s'est passé au dedans que ce qui s'est exécuté au dehors. Pourquoi cela ? C'est que l'écrivain tenait à la chose publique ; c'est qu'il pouvait être magistrat, prêtre, guerrier, et que, s'il ne remplissait pas les premières fonctions de l'État, il devait au moins s'en rendre digne. J'avoue qu'il ne faut point songer à obtenir chez nous un pareil avantage, notre propre constitution y résiste ; mais je n'en conclus point qu'il ne faille pas étudier notre histoire.

Contentons-nous de ces historiens simples qui, comme dit Montaigne ¹, « n'y apportent que le soin et la diligence de ramasser tout ce qui vient à leur notice, et d'enregistrer à la bonne foi toutes choses sans choix et sans triage, nous laissant le jugement entier pour la connaissance de la vérité ». Si nous en avons de tels, félicitons-nous, et lisons-les avec un esprit philosophique : si notre instruction n'est ni élevée ni profonde, elle sera proportionnée à notre génie, et pourra suffire à nos besoins.

J'ai l'honneur d'être, etc.

1. *Essais*, liv. II, chap. x.

RÉPONSE

A UN ACADÉMICIEN ¹

Vous me reprochez, monsieur, de n'avoir pas assez étendu ma critique, dans mes *Commentaires*, sur plusieurs vers de Corneille; vous voudriez que j'eusse examiné plus sévèrement les fautes contre la langue et contre le goût; vous blâmez ces vers-ci dans Pompée ² :

Qu'il eût voulu souffrir qu'un bonheur de mes armes
Eût vaincu ses soupçons, dissipé ses alarmes,
Prenez donc en ces lieux liberté tout entière.

J'avoue que je devais remarquer les deux premiers vers, *qu'un bonheur des armes ne peut se dire*, et *qu'un bonheur des armes qui eût vaincu des soupçons* n'est pas tolérable; mais il y a tant de fautes de cette espèce que j'ai craint de charger trop les *Commentaires*. J'ai laissé quelquefois au lecteur le soin d'observer par lui-même les beautés et les défauts.

Prenez donc en ces lieux liberté tout entière,

ne me paraît point un vers assez défectueux pour en faire une note. Vous avez trouvé trop de déclamation, trop de répétitions dans le rôle de Cornélie. Il me semble que je l'indique assez.

Je ne puis blâmer avec la même rigueur que vous ce que

1. Cette *Réponse* fut, avec une pagination particulière, mise à la fin du tome second de l'édition de 1764 des *OEuvres de Corneille avec commentaires*, et sous le titre de *Supplément au tome second*. Dans l'édition de 1774, ce morceau a été placé à la page 566 du tome I^{er}. (B.)

2. Acte III, scène iv. (*Note de Voltaire.*)

Cornélie dit au cinquième acte¹, en tenant l'urne de Pompée dans ses mains :

N'attendez point de moi de regrets ni de larmes ;
 Un grand cœur à ses maux applique d'autres charmes ;
 Les faibles déplaisirs s'amuse à parler,
 Et quiconque se plaint cherche à se consoler.

Il est vrai qu'en général on ne doit point dire de soi qu'on a un grand cœur ; il est vrai qu'aujourd'hui on n'applique point de charmes à des maux ; il est encore vrai que, quand on parle assez longtemps, on ne doit point dire que les faibles déplaisirs s'amuse à parler. Mais voici ce qui m'a déterminé à ne point critiquer ces vers : il m'a paru que Cornélie s'impose ici le devoir de montrer un grand cœur, plutôt qu'elle ne se vante d'en avoir un.

Appliquer des charmes à des maux m'a paru bien, parce que, dans ces temps-là, ce qu'on appelait charmes, la magie, était extrêmement en vogue, et que même Sextus Pompée, fils de Cornélie, fut très-connu pour avoir employé les prétendus secrets des sortilèges. *Les faibles déplaisirs s'amuse à parler* semble signifier ici : *s'amuse à se plaindre*, et Cornélie s'excite à la vengeance.

Je n'ai point repris ces vers² :

Mettant leur haine bas, me sauvent aujourd'hui,
 Par la moitié qu'en terre il a reçu de lui.

Je conviens avec vous qu'ils sont mauvais ; mais, ayant déjà remarqué la même faute dans *Polyeucte*³, je n'ai pas cru devoir y revenir dans les notes sur *Pompée*.

Si vous me reprochez trop d'indulgence, vous savez que d'autres ont trouvé dans mes remarques trop de sévérité ; mais je vous assure que je n'ai songé ni à être indulgent, ni à être difficile. J'ai examiné les ouvrages que je commentais, sans égard ni au temps où ils ont été faits, ni au nom qu'ils portent, ni à la nation dont est l'auteur. Quiconque cherche la vérité ne doit

1. Scène 1.

2. Voltaire a critiqué, dans le *Commentaire*, le premier hémistiche du premier des deux vers qu'il cite ici.

3. Voltaire veut sans doute parler des vers 7 et 8 de la scène 1 de l'acte V de *Polyeucte* ; mais ces vers de *Polyeucte* n'ont que la rime de commun avec ceux de *Pompée*. Il se pourrait que la *Réponse à un académicien* ait été écrite avant l'impression du *Commentaire*, et que Voltaire ait fait quelque suppression à son travail. (B.)

être d'aucun pays. Les beaux morceaux de Corneille m'ont paru au-dessus de tout ce qui s'est jamais fait dans ce genre chez aucun peuple de la terre : je ne pense point ainsi parce que je suis né en France, mais parce que je suis juste. Aucun de mes compatriotes n'a jamais rendu plus de justice que moi aux étrangers. Je peux me tromper, mais c'est assurément sans vouloir me tromper.

Le même esprit d'impartialité me fait convenir des extrêmes défauts de Corneille, comme de ses grandes beautés. Vous avez raison de dire que ses dernières tragédies sont très-mauvaises, et qu'il y a de grandes fautes dans ses meilleures. C'est précisément ce qui me prouve combien il est sublime, puisque tant de défauts n'ont diminué ni son mérite ni sa gloire. Je crois de plus qu'il y a des sujets qui ont par eux-mêmes des défauts absolument insurmontables : par exemple, il me semble qu'il était impossible de faire cinq actes de la tragédie des *Horaces* sans des longueurs et des additions inutiles. Je dis la même chose de *Pompée*, et il me paraît évident que l'on ne pouvait faire le beau cinquième acte de *Rodogune* sans gâter le caractère de la princesse qui donne le nom à la pièce.

Joignez à tous ces obstacles, qui naissent presque toujours du sujet même, la prodigieuse difficulté d'être précis et éloquent en vers dans notre langue. Songez combien nous avons peu de rimes dans le style noble. Sentez quelles peines extrêmes on éprouve à éviter la monotonie dans nos vers, qui marchent toujours deux à deux, qui souffrent très-peu d'inversions, et qui ne permettent aucun enjambement.

Considérez encore la gêne des bienséances, celle de lier les scènes de façon que le théâtre ne reste jamais vide, celle de ne faire ni entrer ni sortir aucun acteur sans raison. Voyez combien nous sommes asservis à des lois que les autres nations n'ont pas connues : vous verrez alors quel est le mérite de Corneille d'avoir eu du moins des beautés qu'aucune nation n'a, je crois, égalées. Mais aussi vous voyez qu'il n'est guère possible d'atteindre à la perfection. Les difficultés de l'art et les limites de l'esprit se montrent partout. Si quelque pièce entière approche de cette perfection, à laquelle il est à peine permis à l'homme de prétendre, c'est peut-être, comme je l'ai dit¹, la tragédie d'*Athalie*, c'est celle d'*Iphigénie*. J'ai toujours pensé que ce sont là les deux

1. Dans l'*Épître à la duchesse du Maine*, en tête d'*Oreste*, tome IV du *Théâtre*, page 84; voyez aussi, tome XVII, pages 406, 415; et, dans la *Correspondance*, la lettre à d'Olivet, du 20 août 1761, lettre qui fut imprimée dans le temps.

chefs-d'œuvre de la France, comme j'ai pensé que le rôle de Phèdre était le plus beau de tous les rôles¹, sans faire aucun tort au grand mérite du petit nombre des autres ouvrages qui sont restés en possession du théâtre. Ce mérite est si rare, et cet art est si difficile, qu'il faut avouer que, depuis Racine, nous n'avons rien eu de véritablement beau.

Par quelle fatalité faut-il que presque tous les arts dégénèrent dès qu'il y a eu de grands modèles? Vous n'êtes content, monsieur, d'aucune des pièces de théâtre qu'on a faites depuis quatre-vingts ans; voilà presque un siècle entier de perdu. Je suis malheureusement de votre avis: je vois quelques morceaux, quelques lambeaux de vers épars çà et là, dans nos pièces modernes, mais je ne vois aucun bon ouvrage. J'oserai convenir avec vous hardiment qu'il y a une tragédie d'*Œdipe*², qui est mieux reçue au théâtre que celle de Corneille; mais je crois avec la même ingénuité que cette pièce ne vaut pas grand'chose, parce qu'il y a de la déclamation, et que le froid ressouvenir des anciennes amours de Philoctète et de Jocaste me paraît insupportable.

Toutes les autres pièces du même auteur me semblent très-médiocres, et la preuve en est que j'en oublie volontiers tous les vers, pour ne m'occuper que de ceux de Racine et de Corneille.

J'ai fait, toute ma vie, une étude assidue de l'art dramatique: cela seul m'a mis en droit de commenter les tragédies d'un grand maître. J'ai toujours remarqué que le peintre le plus médiocre se connaissait quelquefois mieux en tableaux qu'aucun des amateurs qui n'ont jamais manié le pinceau.

C'est sur ce fondement que je me suis cru autorisé à dire ce que je pensais sur les ouvrages dramatiques que j'ai commentés, et de mettre sous les yeux des objets de comparaison. Tantôt je fais voir comment un Espagnol³ et un Anglais⁴ ont traité à peu près les mêmes sujets que Corneille. Tantôt je tire des exemples de l'inimitable Racine. Quelquefois je cite des morceaux de Quinault, dans lequel je trouve, en dépit de Boileau, un mérite très-supérieur.

Je n'ai pu dire que mon sentiment. Ce n'est point ici un vain discours d'appareil, dans lequel on n'ose expliquer ses idées de peur de choquer les idées de la multitude; mais, en exposant ce que j'ai cru vrai, je n'ai en effet exposé que des doutes que chaque lecteur pourra résoudre.

1. Voyez tome XVII, page 406.

2. Celle de Voltaire lui-même.

3. Calderon; voyez, tome VI du *Théâtre*, l'extrait de son *Héraclius*.

4. Shakespeare; voyez, tome VI du *Théâtre*, une partie de son *Jules César*.

J'ai toujours souhaité, en voyant la tragédie de *Cinna*, que, puisque *Cinna* a des remords, il les eût immédiatement après la scène où Auguste lui dit ¹ :

Cinna, par vos conseils je retiendrai l'empire,
Mais je le retiendrai pour vous en faire part.

Je n'ai pensé ainsi qu'en interrogeant mon propre cœur; il m'a semblé que si j'avais conspiré contre un prince, et si ce prince n'avait accablé de bienfaits dans le temps même de la conspiration, ce serait alors même que j'aurais éprouvé un violent repentir.

Si d'autres lecteurs pensent autrement, je ne puis que les laisser dans leur opinion; mais je sens qu'il ne m'est pas possible de leur sacrifier la mienne.

J'observerai encore avec vous qu'il y a quelquefois un peu d'arbitraire dans la préférence qu'on donne à certains ouvrages sur d'autres. Tel homme préférera *Cinna*, tel autre *Andromaque*: ce choix dépend du caractère du juge. Un politique s'occupera de *Cinna* plus volontiers, un homme plein de sentiment sera beaucoup plus touché d'*Andromaque*. Il en est de même dans tous les arts: ce qui se rapproche le plus de nos mœurs est toujours ce qui nous plaît davantage.

Ainsi, monsieur, quand je vous dis que les tragédies d'*Athalie* et d'*Iphigénie* me paraissent les plus parfaites, je ne prétends point dire que vous deviez avoir moins de plaisir à celles qui seront plus de votre goût. Je prétends seulement que, dans ces deux pièces, il y a moins de défauts contre l'art que dans aucune autre; que la magnificence de la poésie y répand ses charmes avec moins d'enflure et avec plus d'élégance que dans les pièces d'aucun autre auteur; que jamais plus de difficultés n'ont produit plus de beautés; mais, comme il y a des beautés de différente espèce, celles qui seront le plus conformes à votre manière de penser seront toujours celles qui devront faire le plus d'effet sur vous.

Je m'en suis entièrement rapporté à vous sur tout ce qui regarde la grammaire: c'est un article sur lequel il ne peut guère y avoir deux avis; mais pour ce qui regarde le goût, je ne peux faire autre chose que de conserver le mien et de respecter celui des autres.

1. Acte II, scène I.

DISCOURS AUX WELCHES

PAR

ANTOINE VADÉ, FRÈRE DE GUILLAUME.

AVERTISSEMENT DE BEUCHOT.

Je ne sais si cet ouvrage a été imprimé séparément; je n'en ai jamais vu d'édition isolée. Mais il fait partie du volume intitulé *Contes de Guillaume Vadé*, in-8°, et dont on parle dans les *Mémoires secrets* (de Bachaumont), à la date du 5 mai 1764. C'est donc au plus tard en avril, et même, plus probablement, en mars 1764 qu'a été composé le *Discours aux Welches*. Fréron, qui en avait déjà parlé dans sa feuille du 4 juillet (*Année littéraire*, 1764, IV, 298), y revient dans sa feuille du 20 septembre (*Année littéraire*, 1764, VI, 59), et dit que Voltaire en a pris l'idée dans Tatien, disciple de saint Justin, et qui écrivit, vers l'an 168, un *Discours contre les Gentils*. Le *Mercure* de septembre 1764, pages 43-69, contient la *Réponse d'un Français à la harangue d'Antoine Vadé aux Welches*. On trouve aussi dans le *Mercure* (décembre 1764, pages 28-40) une *Lettre de mademoiselle Reydellet à M. de La Place, auteur du Mercure, sur le Discours aux Welches, contenant l'apologie des Français*. La première note (voyez page 230) blessa le P. Joseph-Romain Joly, qui fit insérer dans l'*Année littéraire* de 1764 (tome VII, pages 45-52) une *Lettre du fils d'un bourgeois de Saint-Claude à M. Fréron, au sujet d'une note injurieuse à cette ville insérée par M. de Voltaire en son Discours aux Welches*. Le P. Joly observe avec raison « qu'il n'est pas possible d'être citoyen et mainmortable en même temps; ces deux qualités, suivant les jurisconsultes, s'excluent et ne se rencontrent jamais dans la même personne ». Il ajoute que la ville de Saint-Claude « n'a point été délivrée de la mainmorte, puisqu'elle est, dès son origine, de condition franche ». Voltaire s'est exprimé exactement ailleurs à l'occasion des *chanoines de Saint-Claude qui tenaient en esclavage les sujets du roi, habitant au mont Jura vers Saint-Claude*; voyez la première phrase de l'opuscule intitulé *Au roi en son conseil, etc.*

On a publié, en 1780, une pièce de vers intitulée *Voltaire aux Welches, facétie datée du purgatoire*, in-8° de 20 pages. Un avocat de Dijon, nommé Landes, est auteur d'un *Discours aux Welches, dans lequel on a inséré la justification de la chambre des vacations du parlement de Rouen, Metz, et particulièrement de Rennes; ouvrage dénoncé à l'Assemblée nationale*, Dijon et Paris, 27 mars 1790, in-8° de 53 pages; et d'un *Nouveau Discours aux Welches, par Blaise Vadé, fils d'Antoine et neveu de Guillaume; précédé d'un avertissement qu'il faut lire pour l'intérêt de l'innocence accusée*, Paris, 1790, in-8° de viij et 70 pages. Ce dernier opuscule de Landes est une diatribe contre les travaux de l'Assemblée constituante.

B.

DISCOURS AUX WELCHES¹.

O Welches, mes compatriotes! si vous êtes supérieurs aux anciens Grecs et aux anciens Romains, ne mordez jamais le sein de vos nourrices, n'insultez jamais à vos maîtres, soyez modestes dans vos triomphes; voyez qui vous êtes et d'où vous venez.

Vous avez eu l'honneur, il est vrai, d'être subjugués par Jules-César, qui fit pendre tout votre parlement de Vannes, vendit le reste des habitants, fit couper les mains à ceux du Quercy, et vous gouverna ensuite fort doucement. Vous restâtes plus de cinq cents ans sous les lois de l'empire romain; vos druides, qui vous traitaient en esclaves et en bêtes, qui vous brûlaient pieusement dans des paniers d'osier, n'eurent plus le même crédit quand vous devîntes province de l'empire. Mais convenez que vous fûtes toujours un peu barbares.

Dans le cinquième siècle de votre ère vulgaire, des Vandales, que vous avez appelés du nom sonore de Bourgonsions ou de Bourguignons, gens d'esprit d'ailleurs et fort propres, qui oignaient leurs cheveux avec du beurre fort, comme le dit Sidonius Apollinaris, *infundens acido comam butyro*²; ces gens-là, dis-je, vous firent esclaves, depuis le territoire de votre ville de Vienne jusqu'aux sources de votre rivière de Seine; et c'est un reste glorieux de ces temps illustres que des moines et chanoines aient encore des serfs dans ce pays³. Cette belle prérogative de l'es-

1. *Welch*, en anglais, signifie Gallois. C'était à peu près le nom des anciens Gaulois; voyez tome XIX, page 174.

2. Sidonius Apollinaris, XII, vers 7.

3. A Saint-Claude et dans d'autres seigneuries de moines, les citoyens sont encore gens de mainmorte. (*Note de Voltaire.*)

pèce humaine subsiste parmi vous comme un témoignage de votre sagesse.

Une partie de vos autres provinces, que vous appelâtes si longtemps les provinces d'Oc, et que vous distinguâtes si noblement des provinces de Oui, furent envahies par les Visigoths; et quant à vos provinces de Oui, elles vous furent prises par un Sicambre nommé Hildovic¹, dont les grands-pères avaient été condamnés aux bêtes à Trèves par l'empereur Constantin. Ce Sicambre, honoré du titre de *patrice romain*, vous réduisit en servitude avec une poignée de Francs sortis des marais du Rhin, du Mein, et de la Meuse. Les belles expéditions de ce grand homme furent d'assassiner trois roitelets, ses parents et ses amis, l'un vers le bourg de Boulogne-sur-Mer, l'autre vers le village de Cambrai, et le troisième vers le village du Mans, que vos chroniques appellent *villes*: ce fut alors que la contrée des Welches porta le nom mélodieux de Frankreich², ancien nom de la France, en commémoration de ses vainqueurs, et vous fûtes la première nation de l'univers, car vous aviez l'oriflamme à Saint-Denis.

Des pirates du Nord vinrent quelque temps après vous mettre à rançon, et vous prirent la province qu'on nomma depuis Normandie. Vous fûtes ensuite divisés en plusieurs petites nations sous différents maîtres, et chaque nation avait ses lois particulières comme son jargon.

La moitié de votre pays appartient bientôt aux peuples de l'île appelée Britain, ou England dans leur idiome, qui était aussi harmonieux que le vôtre. La Normandie, la Bretagne, l'Anjou, le Maine, le Poitou, la Saintonge, la Guienne, la Gascogne, l'Angoumois, le Périgord, le Rouergue, l'Auvergne, furent longtemps entre les mains de cette nation des Angles, tandis que vous n'aviez ni Lyon, ni Marseille, ni le Dauphiné, ni la Provence, ni le Languedoc.

Malgré cet état misérable, vos compilateurs, que vous prenez pour des historiens, vous appellent souvent *le premier peuple de l'univers*, et votre royaume *le premier royaume*. Cela n'est pas civil pour les autres nations. Vous êtes un peuple brillant et aimable, et si vous joignez la modestie à vos grâces, le reste de l'Europe sera fort content de vous.

Remerciez bien Dieu de ce que les divisions de la rose rouge et de la rose blanche vous délivrèrent des Angles, et remerciez-le

1. Clovis. (*Note de Voltaire.*)

2. Nom allemand de la France.

surtout de ce que les guerres civiles d'Allemagne empêchèrent Charles-Quint d'engloutir votre pays, et d'en faire une province de l'empire.

Vous avez eu un moment bien brillant sous Louis XIV ; mais n'allez pas pour cela vous croire supérieurs en tout aux anciens Romains et aux Grecs.

Songez que, pendant six cents ans, presque personne parmi vous, hors quelques-uns de vos druides, ne sut ni lire ni écrire. Votre extrême ignorance vous livra au *flamen* de Rome et à ses consorts, comme des enfants que des pédagogues gouvernent et corrigent à leur gré. Vos contrats de mariage, quand vous faisiez des contrats, ce qui était rare, étaient écrits en mauvais latin par des clercs. Vous ignoriez ce que vous aviez stipulé, et quand vous aviez eu des enfants, il venait un tonsuré de Rome qui vous prouvait que votre femme n'était point votre femme, qu'elle était votre cousine au septième degré, que votre mariage était un sacrilège, que vos enfants étaient bâtards, et que vous étiez damné si vous ne faisiez pas toucher à la chambre nommée *apostolique* la moitié de votre bien, sans délai ni remise.

Vos Basiléïs¹ n'étaient pas mieux traités que vous : vous en avez eu neuf d'excommuniés², si je ne me trompe, par le serviteur des serviteurs de Dieu sous l'anneau du pêcheur. L'excommunication emportait nécessairement la confiscation des biens : de sorte que vos Basiléïs perdaient de droit leur couronne, dont le pêcheur romain faisait présent, selon son bon plaisir et son équité, au premier de ses amis.

Vous me direz, mes chers Welches, que les peuples de l'île Britain ou England, et même les empereurs teutoniques, ont été encore plus maltraités que vous, et qu'ils étaient aussi ignorants : cela est vrai ; mais cela ne vous justifie pas, et si la nation britannique a été abrutié pour être pendant quelque temps province

1. Dans l'édition qui fait partie des *Contes de G. Vadé*, on avait imprimé *Baziloï* ; ce fut aussi *Baziloï* qu'on imprima dans la *Philosophie de l'histoire* (voyez tome XI, page 71). Larcher (dans son *Supplément à la Philosophie de l'histoire*, page 195 de la première édition) reprit Voltaire, qui rejeta la faute sur son typographe (voyez le chapitre x de la *Défense de mon oncle*). Larcher répéta le reproche dans sa *Réponse à la Défense de mon oncle*, page 17. Voltaire se corrigea dans les éditions de la *Philosophie de l'histoire*, mais non dans les réimpressions du *Discours de G. Vadé*. L'édition in-4° (tome XV, daté de 1771, page 31) porte *Baziloï*, ainsi que l'édition encadrée ou de 1775, tome XXXIV, page 229. (B.)

2. Voltaire, dans son *Cri des nations*, en nomme six, savoir : Robert, Philippe 1^{er}, Philippe-Auguste, Louis VIII, Philippe le Bel, Louis XII. Les trois autres sont Louis le Jeune, Henri III, et Henri IV. Ces deux derniers ont été assassinés. Voltaire en parle dans son *Mandement du révérendissime père en Dieu, Alexis*.

feudataire d'un druide ultramontain, vous m'avouerez qu'elle s'en est bien vengée : tâchez de l'imiter si vous pouvez.

Vous eûtes autrefois un roi¹ qui, quoique malheureux dans tous ses desseins et dans toutes ses expéditions, est pourtant recommandable pour vous avoir appris à lire et à écrire ; il fit même venir d'Italie des gens qui vous enseignèrent le grec, et d'autres qui vous apprirent à dessiner et à tailler une figure en pierre ; mais il se passa plus de cent années avant que vous eussiez un bon peintre et un bon sculpteur, et pour ceux qui apprirent le grec, et même l'hébreu, on les brûla presque tous, parce qu'ils étaient soupçonnés de lire l'original de quelques livres judaïques, ce qui est bien dangereux.

Je veux bien convenir avec vous, mes chers Welches, que votre pays est la première contrée de l'univers : cependant vous ne possédez pas le plus grand domaine dans la plus petite des quatre parties du monde. Considérez que l'Espagne est un peu plus étendue, que l'Allemagne l'est bien davantage, que la Pologne et la Suède sont plus grandes, et qu'il y a des provinces en Russie dont le pays des Welches ne ferait pas la quatrième partie.

Je souhaite que vous soyez le premier royaume de l'univers par la fertilité de votre terrain ; mais, de grâce, songez à vos quarante lieues de landes vers Bordeaux, à cette partie de votre Champagne que vous avez nommée si noblement *pouilleuse*, à des provinces entières où le peuple ne se nourrit que de châtaignes, à d'autres où il n'a guère que du pain d'avoine. Remarquez bien la défense qui vous est faite de sortir les blés de votre pays, défense fondée nécessairement sur votre disette, et peut-être encore sur votre caractère, qui vous porterait à vendre au plus vite tout ce que vous avez pour le racheter fort cher trois mois après, semblables en cela à certains habitants de l'Amérique² qui vendent leur lit le matin, oubliant qu'ils voudront se coucher le soir.

D'ailleurs la dépense que la plus brillante partie de la nation fait en fine farine pour poudrer ses têtes, soit que vous soyez coiffés à l'oiseau royal, soit que vous portiez vos cheveux étalés comme Clodion et les conseillers de la cour, cette dépense est si universelle qu'on fait très-bien d'empêcher de porter à l'étranger une denrée dont vous faites un si bel usage.

Premier peuple de l'univers, songez que vous avez dans votre

1. François I^{er} ; voyez tome XII, page 250.

2. Les Caraïbes.

royaume de Frankreich environ deux millions de personnes qui marchent en sabots six mois de l'année, et qui sont nu-pieds les autres six mois.

Êtes-vous le premier peuple de l'univers pour le commerce et pour la marine?... Hélas!

J'entends dire, mais je ne puis le croire, que vous êtes la seule nation du monde chez qui on achète le droit de juger les hommes¹, et même de les mener tuer à la guerre. On m'assure que vous faites passer par cinquante mains l'argent du trésor public; et quand il est arrivé à travers toutes ces filières, il se trouve réduit tout au plus au cinquième.

Vous me répondez que vous réussissez beaucoup à l'opéra-comique: j'en conviens; mais, de bonne foi, votre opéra-comique, ainsi que votre opéra sérieux, ne vous vient-il pas d'Italie?

Vous avez inventé quelques modes, je l'avoue, quoique vous preniez aujourd'hui presque toutes celles des peuples de Britain; mais n'est-ce pas un Génois² qui a découvert la quatrième partie du monde où vous possédez enfin deux ou trois petites îles? N'est-ce pas un Portugais³ qui vous a ouvert le chemin des Indes orientales, où vous venez de perdre vos pauvres comptoirs?

Vous êtes peut-être le premier peuple du monde pour les inventions des arts; cependant n'est-ce pas Jean Goia de Melfi⁴ à qui l'on doit la boussole? N'est-ce pas l'Allemand Schwartz qui donna le secret de la poudre inflammable? L'imprimerie, dont vous faites tant d'usage, n'est-elle pas encore le fruit du travail ingénieux d'un Allemand⁵?

Quand vous voulez lire les brochures nouvelles qui font de vous un peuple si savant, vous vous servez quelquefois de lunettes; remerciez-en François Spina, sans lequel vous n'auriez jamais pu lire les petits caractères. Vous avez des télescopes; remerciez-en Jacques Mettius le Hollandais, et Galilei Galileo le Florentin.

Si vous vous divertissez quelquefois avec des baromètres et des thermomètres, à qui en avez-vous l'obligation? à Torricelli, qui inventa les premiers; à Drebellius, qui inventa les seconds.

Plusieurs d'entre vous étudient le vrai système du monde

1. Voyez tome XII, page 202; XIX, 287; et la note, tome XXI, page 6.

2. Christophe Colomb; voyez tome II, page 376.

3. Vasco de Gama; voyez *ibid.*, page 359.

4. Voyez tome XII, page 355.

5. Gutenberg; voyez tome I, page 171.

planétaire : c'est un homme de la Prusse polonoise¹ qui devina ce secret du Créateur. On vous aide dans vos calculs avec des logarithmes : c'est au prodigieux travail de milord Neper² et de ses associés que vous en avez l'obligation. C'est Guericke de Magdebourg que vous devez remercier de la machine pneumatique.

C'est ce même Galilée dont je viens de vous parler qui découvrit le premier les satellites de Jupiter, les taches du soleil, et sa rotation sur son axe. Le Hollandais Huygens vit l'anneau de Saturne, un Italien³ vit ses satellites, lorsque vous n'aperceviez rien encore.

Enfin c'est le grand Newton qui vous a montré ce que c'est que la lumière, et qui vous a dévoilé la grande loi qui fait mouvoir les astres, et qui dirige les corps pesants vers le centre de la terre.

Premier peuple du monde, vous aimez à orner vos cabinets : vous y mettez de jolies estampes ; mais songez que le Florentin Finiguerra est le père de cet art qui éternise ce que le pinceau ne peut conserver. Vous avez de belles pendules, c'est encore une invention du Hollandais Huygens.

Vous portez quelques brillants au doigt, songez que c'est à Venise que l'on commença à les tailler, ainsi qu'à imiter les perles.

Vous vous regardez quelquefois au miroir, c'est encore à Venise que vous devez les glaces.

Je voudrais donc que, dans vos livres, vous témoignassiez quelquefois un peu de reconnaissance pour vos voisins. Vous n'en usez pas, à la vérité, comme Rome, qui met à l'Inquisition tous ceux qui lui apportent une vérité de quelque genre que ce puisse être, et qui fait jeûner Galilée au pain et à l'eau pour lui avoir appris que les planètes tournent autour du soleil ; mais que faites-vous ? dès qu'une découverte utile illustre une autre nation, vous la combattez, et même très-longtemps. Newton fait voir aux hommes étonnés les sept rayons primitifs et inaltérables de la lumière : vous niez l'expérience pendant vingt années, au lieu de la faire. Il vous démontre la gravitation, et vous lui opposez pendant quarante ans le roman impertinent des tourbillons de Descartes. Vous ne vous rendez enfin que quand l'Europe entière rit de votre obstination.

1. Copernic ; voyez tome XIV, page 534.

2. Jean Napier, nommé aussi Neper et Nepaer ; mort en 1617. (Cl.)

3. Cassini ; voyez tome XIV, page 536.

La méthode de l'inoculation sauve ailleurs la vie à des milliers d'hommes : vous employez plus de quarante années à tâcher de décrier cet usage salutaire. Si quelquefois, en portant au tombeau vos femmes, vos enfants morts de la petite vérole naturelle, vous sentez un moment de remords (comme vous avez un moment de douleur et de regrets) ; si vous vous repentez alors de n'avoir pas imité la pratique des nations plus sages que vous et plus hardies ; si vous vous promettez d'oser faire ce qui est si simple chez elles, ce mouvement passe bien vite ; le préjugé et la légèreté reprennent chez vous leur empire ordinaire.

Vous ignorez, ou vous feignez d'ignorer, que dans le relevé des hôpitaux de Londres, destinés à la petite vérole naturelle et artificielle, la quatrième partie des hommes y meurt de la petite vérole ordinaire, et qu'à peine meurt-il une personne sur quatre cents qui ont été inoculés.

Vous laissez donc périr la quatrième partie de vos concitoyens, et quand vous êtes effrayés de ce calcul qui vous déclare si imprudents et si coupables, que faites-vous ? Vous consultez des licenciés fondés ou non fondés par Robert Sorbon : vous présentez des réquisitoires ! C'est ainsi que vous soutintes des thèses contre Harvey, quand il eut découvert la circulation du sang. C'est ainsi qu'on a rendu des arrêts par lesquels on condamnait aux galères ceux qui disputaient contre les catégories d'Aristote¹.

O premier peuple du monde ! quand serez-vous raisonnable ? Vous êtes obligé de convenir de tout ce que j'ai l'honneur de vous dire. Vous me répondez que toutes vos sottises n'empêchent pas que M^{lle} Duchapt² ne vende ses ajustements de femmes dans tout le Nord, et qu'on ne parle votre langue à Copenhague, à Stockholm, et à Moscou. Je n'entrerai point dans l'importance du premier de ces avantages ; le second seul est le sujet de mon discours.

Vous vous applaudissez de voir votre langue presque aussi universelle que le furent autrefois le grec et le latin : à qui en êtes-vous redevables, je vous prie ? A une vingtaine de bons écrivains que vous avez presque tous ou négligés, ou persécutés, ou harcelés pendant leur vie. Vous devez surtout ce triomphe de votre langue dans les pays étrangers, à cette foule d'émigrants qui furent obligés de quitter leur patrie vers l'an 1685. Les Bayle,

1. Voyez tome XVI, page 21.

2. Fameuse marchande de modes. Elle avait sa boutique près de l'Opéra. J.-J. Rousseau en parle dans ses *Confessions*, livre VII.

les Leclerc, les Basnage, les Bernard, les Rapin-Thoiras, les Beausobre, les Lenfant, et tant d'autres, allèrent illustrer la Hollande et l'Allemagne; le commerce des livres fut alors un des plus grands avantages des Provinces-Unies, et une perte pour vous. Ce sont les malheurs de vos compatriotes qui ont étendu votre langue chez tant de nations : les Racine, les Corneille, les Molière, les Boileau, les Quinault, les La Fontaine, et vos bons écrivains en prose, ont, sans doute, beaucoup contribué à répandre ailleurs votre langue et votre gloire : c'est un grand avantage; mais il ne vous donne pas le droit de croire l'emporter en tout sur les Grecs et sur les Latins.

Ayez d'abord la bonté de considérer que vous n'avez aucun art, aucune science dont vous ne deviez la connaissance aux Grecs. Les noms mêmes de ces sciences et de ces arts l'attestent assez : la logique, la dialectique, la géométrie, la métaphysique, la poésie, la géographie, la théologie même, si c'est une science, tout vous annonce la source où vous avez puisé.

Il n'y a point de femme qui ne parle grec sans s'en douter : car, si elle dit qu'elle a vu une tragédie, une comédie, qu'on lui a récité une ode, qu'un de ses parents est tombé en apoplexie ou en paralysie, qu'il a une esquinancie, un anthrax, qu'un chirurgien l'a saigné à la veine céphalique, qu'elle a été à l'église, qu'un diacre a chanté les litanies; si elle parle d'évêques, de prêtres, d'archidiacre, de pape, de liturgie, d'antienne, d'eucharistie, de baptême, de mystères, de décalogue, d'évangile, de hiérarchie, etc., il est bien certain qu'elle n'a pas prononcé un seul mot qui ne soit grec.

Il est vrai qu'on peut tirer presque toutes ses expressions d'une langue étrangère, et en faire un si heureux usage que les disciples surpassent enfin les maîtres; mais lorsque avec le temps vous avez composé votre langue des débris du grec et du latin, mêlés avec vos anciens mots welches et tudesques, parvîntes-vous alors à faire un langage assez abondant, assez expressif, assez harmonieux? Votre stérilité n'est-elle pas attestée par ces mots secs et barbares que vous employez à tout : *Bout du pied, bout du doigt, bout d'oreille, bout du nez, bout du fil, bout du pont*, etc. ? tandis que les Grecs expriment toutes ces différentes choses par des termes énergiques et pleins d'harmonie. On vous a déjà¹ reproché de dire *un bras de rivière, un bras de mer, un cul d'artichaut, un cul-de-lampe, un cul-de-sac*. A peine vous permettez-vous de parler d'un vrai cul

1. Voyez tome XIX, page 568.

devant des matrones respectables ; et cependant vous n'employez point d'autre expression pour signifier des choses auxquelles un cul n'a nul rapport. Jérôme Carré¹ vous a proposé le mot d'*impasse* pour vos rues sans issue : ce mot est noble et significatif ; cependant, à votre honte, votre *Almanach royal* imprime toujours que l'un de vous demeure dans le cul-de-sac de Menars, et l'autre dans le cul des Blancs-Manteaux. Fi ! n'avez-vous pas de honte ? Les Romains appelaient ces chemins sans issue *angiportus* ; ils n'imaginaient point qu'un cul pût ressembler à une rue.

Que dirai-je du mot *trou*, que vous appliquez encore à tant et de si nobles usages ?

Ne trouvez-vous pas que les noms de vos portes, de vos rues, de vos temples, feraient un bel effet dans un poëme épique ? On aime à voir Hector courir du temple de Pallas à la porte de Scée. L'oreille est aussi flattée que l'imagination amusée, quand les Grecs avancent de Ténédos aux rivages de Troie sur les rives du Simois et du Scamandre ; mais, en vérité, pourrait-on peindre vos héros partant de l'église de Saint-Pierre-aux-Bœufs, ou de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, avançant fièrement par la rue du Pét-au-Diable, et par la rue Trousse-vache, s'embarquant sur la galiote de Saint-Cloud, et allant combattre dans la place de Longjumeau ?

Vos curieux conservent des Mémoires innombrables depuis la mort de Henri II jusqu'à celle de Henri IV. Ce sont des monuments de grossièreté enfantés par la rage d'écrire ; c'est un amas de satires sur des événements affreux transmis à la postérité dans le langage des halles : vous n'eûtes alors qu'un bon historien², et il fut obligé d'écrire en latin.

Enfin vous avez nettoiyé votre langue de cette rouille barbare et de cette crasse bourgeoise ; vous avez fait quelques bons livres ; mais avez-vous alors surpassé Cicéron et Démosthène ? Avez-vous mieux écrit que Tite-Live, Tacite, Thucydide et Xénophon ? Quel auteur au-dessus du médiocre a écrit jusqu'ici vos annales ?

Sied-il bien à Daniel de dire dès la première page de son histoire : « Ce ne fut que sous le grand Clovis que les Français se rendirent maîtres pour toujours de ces *grandes* provinces ? » Certainement le grand Clovis ne s'en rendit pas maître *pour toujours*, puisque ses successeurs perdirent tout le pays qui s'étend de Cologne à la Franche-Comté. Ce Daniel vous dit, d'après le

1. Dans sa requête *A messieurs les Parisiens* ; voyez tome IV du *Théâtre*, page 413.

2. De Thou.

romancier Grégoire de Tours, que les soldats de Clovis, après la bataille de Tolbiac, s'écrièrent comme de concert : « Nous renonçons aux dieux mortels ; nous ne voulons plus adorer que l'immortel ; nous ne reconnaissons plus d'autre Dieu que celui que le saint évêque Remi nous prêche. »

En vérité, il n'est pas possible que toute une armée de Franes ait prononcé *de concert* cette phrase et ces antithèses de mortel et d'immortel. Votre Daniel ressemble à votre Lamotte¹, qui, dans une abréviation d'Homère, fait dire une pointe à toute l'armée grecque, et lui fait prononcer ce vers quand Achille se réconcilie avec Agamemnon :

Que ne vaincra-t-il point, il s'est vaincu lui-même.

Comment l'armée des Franes pouvait-elle renoncer à des dieux mortels ? Adorait-elle des hommes ? Le Thaut, l'Irminsul, l'Odin, la Fridda, que ces barbares révéraient, n'étaient-ils pas des immortels à leurs yeux ? Daniel ne devait pas ignorer que tous les peuples du Nord adoraient un Dieu suprême qui présidait à toutes ces divinités secondaires ; il n'avait qu'à consulter l'ancien livre de l'Edda, cité par le savant Huet², évêque d'Avranches ; il n'avait qu'à lire ce que Tacite³ dit expressément dans son *Traité des mœurs des Germains* : *Regnator omnium Deus*. Ce Dieu s'appelait God ou Goth, Got le Bon, et on ne peut assez admirer que des barbares eussent donné à la Divinité un titre si digne d'elle. Daniel ne devait donc pas mettre une pareille sottise dans la bouche de toute une armée, sottise convenable tout au plus au *Pédagogue chrétien*⁴. Mais en quelle langue, s'il vous plaît, prêchait Remi à ces Bructères et à ces Sicaumbres ? Il parlait ou latin ou welche ; et les Sicaumbres parlaient l'ancien tudesque. Remi apparemment renouvela le miracle de la Pentecôte : *Et unusquisque intendebat linguam suam*⁵. Si vous examinez de près Mézerai, que de fables, que de confusion, et quel style ! Méritez des Tite-Live, et vous en aurez.

1. Voyez tome XIX, pages 7, 12, et 22.

2. C'est dans sa *Lettre de l'origine des romans*, page 147 de l'édition de 1678, qu'Huet cite l'Edda.

3. Toutes les éditions que j'ai vues, soit anciennes, soit récentes, portent ici HUET. Il est évident que ce n'est qu'une faute de copiste ou d'impression : les trois mots cités sont dans le traité *De Moribus Germanorum*, chapitre xxxix. (B.)

4. Par Outreman ; voyez la note, tome XVIII, page 548.

5. Dans le chapitre II des *Actes des apôtres*, on lit, verset 6 : *Quoniam audiebat unusquisque lingua sua illos loquentes* ; et verset 8 : *Nos audivimus unusquisque linguam nostram in qua nati sumus*.

Je veux croire que chez vous l'éloquence du barreau et de la chaire a été portée aussi loin qu'elle peut l'être. Les divisions de vos sermons en trois points, quand il n'y a rien à diviser, un *Ave* à la vierge Marie.¹ qui précède ces divisions, un long discours welche sur un texte latin qu'on accommode comme on peut à ce discours, et enfin des lieux communs mille fois répétés, sont des chefs-d'œuvre sans doute ; les plaidoyers de vos avocats sur les coutumes du Hurepoix ou du Gâtinois passeront à la dernière postérité, mais je doute qu'ils fassent oublier l'éloquence grecque et romaine.

Je suis bien loin de nier que Pascal, Bossuet, Fénelon, aient été très-éloquents. C'est lorsque ces génies parurent que vous cessâtes d'être Welches, et que vous fûtes Français ; mais ne comparez pas les *Lettres provinciales* aux *Philippiques*. Considérez d'abord que l'importance du sujet est quelque chose. Les noms de Philippe et de Marc-Antoine sont un peu au-dessus des noms du P. Annat, d'Escobar, et de Tambourini. Les intérêts de la Grèce et les guerres civiles de Rome sont des objets plus considérables que la grâce suffisante qui ne suffit pas, la grâce coopérante qui n'opère point, et la grâce efficace qui est sans efficacité.

Le grand attrait des *Lettres provinciales* périt avec les jésuites ; mais les Oraisons de Démosthène et de Cicéron instruisent encore l'Europe, quand les objets de ces harangues ne subsistent plus, quand les Grecs ne sont que des esclaves, et que les Romains ne sont plus que tonsurés.

Je sais, encore une fois, que les Oraisons funèbres de Bossuet sont belles, qu'il y a même du sublime. Mais, entre nous, qu'est-ce qu'une oraison funèbre ? un discours d'appareil, une déclama-tion, un lieu commun, et souvent une atteinte à la vérité. Faudrait-il mettre ces harangues poétiques à côté des discours solides de Cicéron et de Démosthène ?

Votre Fénelon, admirateur des anciens, et nourri de leurs ouvrages, alluma sa bougie à leurs flammes immortelles : vous n'oserez pas prétendre que sa Calypso, abandonnée par Télémaque, approche de la Didon de Virgile ; la froide et inutile passion de ce Télémaque, que Mentor jette d'un coup de poing dans la mer pour le guérir de son amour, ne semble pas une invention des plus sublimes. Et osez-vous dire que la prose de cet ouvrage soit comparable à la poésie d'Homère et de Virgile ? O mes Welches !

1. C'est ce que l'abbé d'Arty ajouta au *Panégyrique de saint Louis*, que Voltaire avait composé pour lui ; voyez tome XXIII, page 313.

qu'est-ce qu'un poëme en prose, sinon un aveu de son impuissance? Ignorez-vous qu'il est plus aisé de faire dix tomes de prose passable que dix bons vers dans votre langue, dans cette langue embarrassée d'articles, dépourvue d'inversions, pauvre en termes poétiques, stérile en tours hardis, asservie à l'éternelle monotonie de la rime, et manquant pourtant de rimes dans les sujets nobles?

Souvenez-vous enfin que lorsque Louis XIV, qu'on s'obstinait à reconnaître dans Idoménée, ne fut plus au monde, quand on eut oublié Louvois, dont on reconnaissait le caractère dans celui de Protésilas; lorsqu'on n'envia plus la marquise Scarron de Maintenon, qu'on avait comparée à la vieille Astarbé, alors le *Télémaque* perdit beaucoup de son prix. Mais le *Tu Marcellus eris*¹ de l'*Énéide* sera toujours dans la mémoire des hommes; on citera toujours avec attendrissement ces vers et tous ceux qui les précèdent :

Ter sese attollens cubitoque innixa levavit,
Ter revoluta toro est; oculisque errantibus, alto
Quæsivit cælo lucem, ingemuitque reperta².

On³ a cité dans une traduction en prose de Virgile (car il vous est impossible de le traduire en vers, et vous n'avez pas même encore réussi à rendre en prose le sens de l'auteur latin), on a cité, dis-je, une imitation de cet admirable discours de Didon :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor,
Qui face Dardanios ferroque sequare colonos.
Nunc, olim, quocumque dabunt se tempore vires:
Littora littoribus contraria, fluctibus undas
Imprecor, arma armis : pugnent ipsique nepotes⁴.

Voici la prétendue imitation de Virgile, qu'on donne pour une copie fidèle de ce grand tableau :

Puisse après mon trépas s'élever de ma cendre
Un feu qui sur la terre aille au loin se répandre!
Excités par mes vœux, puissent mes successeurs
Jurer dès le berceau qu'ils seront mes vengeurs,

1. Voyez la note, tome XVIII, page 571.

2. *Æn.*, IV, 690-92.

3. L'abbé Desfontaines, dans sa traduction des *OEuvres de Virgile* : voyez ses notes à la fin du IV^e livre de l'*Énéide*.

4. *Æn.*, IV, 625-29.

Et, du nom des Troyens ennemis implacables,
 Attaquer en tous lieux ces rivaux redoutables!
 Que l'univers en proie à ces deux nations
 Soit le théâtre affreux de leurs dissensions;
 Que tout serve à nourrir cette haine invincible;
 Qu'elle croisse toujours jusqu'au moment terrible
 Que l'un ou l'autre cède au armes du vainqueur;
 Que ses derniers efforts signalent sa fureur!

Voyez, je vous prie, combien cette copie prétendue est faible, vicieuse, forcée, languissante.

Puisse après mon trépas s'élever de ma cendre
 Un feu qui sur la terre aille au loin se répandre!

Que veut dire ce feu qui ira se répandre au loin sur la terre? Retrouve-t-on dans ces vers hérissés de chevilles le moindre mot qui rappelle les idées de douleur, de terreur, de vengeance, qui respirent dans ce vers frappant :

Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor?

Il s'agit d'un vengeur; et le plat imitateur nous parle d'un feu *qui ira au loin se répandre*. Que ces rimes en épithètes, *implacables, redoutables, invincibles, terribles*, énervent la peinture de Virgile! Que toute épithète qui n'ajoute rien au sens est puérile!

Je ne sais pas de qui sont ces vers¹; mais je sais que quand on oppose ainsi les rimailleries d'un poète welche aux plus beaux morceaux de l'antiquité, on ne lui rend pas un bon office.

O Français! je me fais un plaisir d'admirer avec vous vos grands poètes : ce sont eux principalement qui ont porté votre langue jusque sous le cercle polaire, et qui ont forcé des Italiens et des Espagnols même à l'apprendre. Je commence par votre naïf et aimable La Fontaine : la plupart de ses fables sont prises chez Ésope le Phrygien, et chez Phèdre le Romain. Il y en a environ cinquante qui sont des chefs-d'œuvre pour le naturel, pour les grâces, et pour la diction. Ce genre même est inconnu aux autres nations modernes. J'aurais souhaité, je l'avoue, que, dans

1. Voltaire savait bien que ces vers sont de J.-J. Lefranc de Pompignan, et se trouvent à la scène IV de l'acte V de sa *Didon*, tragédie dont il avait cité des passages dans le *Fragment d'une lettre* (voyez tome XXII, page 231), qu'il rappelle dans un vers du *Pauvre Diable* (voyez tome X), et dont il cita aussi, depuis, des vers (voyez tome XX, page 563).

le reste de ses fables, cet homme unique eût été moins négligé, qu'il eût parlé plus purement cette langue qu'il a rendue si familière aux peuples voisins ; que son style eût été plus châtié, plus précis ; qu'en surpassant de bien loin Phèdre en délicatesse, il l'eût égalé dans la pureté de l'élocution. Je suis fâché de le voir débiter par une petite dédicace à un prince, dans laquelle il lui dit :

Et si de t'agréer je n'emporte le prix,
J'aurai du moins l'honneur de l'avoir entrepris.

Voilà un plaisant honneur, d'*entreprendre d'agréer* ; et qu'est-ce que le *prix d'agréer* ? Phèdre ne parle point ainsi. Phèdre ne fait point dire à la fourmi :

Ni mon grenier, ni mon armoire
Ne se remplit à babiller...

Le renard, chez Phèdre, dit :

Ils sont trop verts...

et il n'ajoute point :

Et bons pour des goujats.

Je suis affligé quand je vois :

La cigale ayant chanté
Tout l'été,

à qui la fourmi dit :

Vous chantiez ! j'en suis fort aise,
Eh bien ! dansez maintenant.

Le loup peut dire au chien d'attache qu'il ne voudrait pas de ses bons repas au prix de sa liberté ; mais ce loup me fait de la peine quand il ajoute :

Je ne voudrais pas même à ce prix un trésor :
Cela dit, maître loup s'enfuit et court encor.

Un loup n'a jamais désiré l'or et l'argent.
L'homme qui souffle dans ses doigts parce qu'il a froid, et

sur sa soupe parce qu'elle est trop chaude, a très-grande raison : il ne mérite point du tout qu'on dise de lui :

Arrière ceux dont la bouche
Souffle le chaud et le froid!

C'est abuser d'un proverbe trivial qui n'est pas ici appliqué avec justesse. Mais ces petites taches n'empêcheront pas que les fables de La Fontaine ne soient un ouvrage immortel.

Ses contes sont sans doute les meilleurs que nous ayons ; ce mérite, si c'en est un, est inconnu à l'antiquité grecque et romaine. La Fontaine, en ce genre, a surpassé Rabelais, et souvent égalé la naïveté et la précision qui se rencontrent dans trois ou quatre ouvrages de Marot ; vous trouverez dans ses meilleurs contes cette aménité, ce naturel de Passerat, qui vivait sous Henri III, et qui nous a laissé la *Métamorphose du coucou*, ouvrage trop peu connu, qui ne sent en rien la grossièreté du temps, et qu'on croirait fait par La Fontaine même. Voici comme Passerat finit le conte de ce malheureux jaloux qui, étant changé en coucou,

S'envole au bois, au bois se tient caché.
Honteux d'avoir sa femme tant cherché ;
Et néanmoins, quand le printemps renflamme
Nos cœurs d'amour, il cherche encor sa femme ;
Parle aux passants, et ne peut dire qu'où ;
Rien que ce mot ne retint le coucou
D'humain parler ; mais par œuvres il montre
Qu'onc en oubli ne mit sa malencontre,
Se souvenant qu'on vint pondre chez lui,
Venge ce tort, et pond au nid d'autrui.
Voilà comment sa douleur il allége.
Heureux ceux-là qui ont ce privilège!

Voilà le style sur lequel La Fontaine se forma : car tous vos poètes du siècle de Louis XIV ont commencé par imiter leurs prédécesseurs. Corneille imita d'abord le style de Mairet et de Rotrou, Boileau celui de Regnier.

Le grand défaut peut-être des contes de La Fontaine est qu'ils roulent presque tous sur le même sujet : c'est toujours une fille ou une femme dont on vient à bout. Le style n'en est pas toujours correct et élégant ; les négligences, les longueurs, les façons de parler proverbiales et communes, le défigurent. Il paraît au-dessous de l'Arioste dans les contes qu'il a empruntés de lui.

Non-seulement l'Arioste a le mérite de l'invention, mais il a jeté ces petites aventures dans un long poëme, où elles sont racontées à propos. Le style en est toujours pur ; aucune longueur, aucune faute contre la langue, points d'ornemens étrangers. Enfin il est peintre, et très-grand peintre : c'est là le premier mérite de la poésie, et c'est ce que La Fontaine a négligé. Voyez, dans le *Joconde* de l'Arioste, ce jeune Grec qui vient trouver la *Fiammetta* dans son lit, tandis qu'elle est couchée entre le roi Astolphe et Joconde.

Viene all' uscio, e lo spinge ; e quel gli cede ;
Entra pian piano, e va a tenton col piede.

Fa lunghi i passi, e sempre in quel di dietro
Tutto si ferma, e l' altro par che muova
A guisa che di dar tema nel vetro
Non che'l terreno abbia a calcar, ma l'uova ;
E tien la mano innanzi simil metro,
Va brancolando in fin che'l letto trova ;
E di là dove gli altri avean le piante,
Tacito si cacciò col capo innante.

(C. xxviii, st. 62-63.)

Il est étrange que votre Boileau, dans son jugement sur le *Joconde* de l'Arioste et sur celui de La Fontaine, reproche à l'auteur italien certaines familiarités : il ne songe pas que c'est un hôtelier qui parle ; chacun doit garder son caractère. L'Arioste, en observant ce costume, ne laisse échapper aucun mot qui ne soit du toscan le plus pur : mérite prodigieux dans un ouvrage de si longue haleine, écrit tout entier en stances dont les rimes sont redoublées.

C'est trop vous parler peut-être de ce petit genre qui, tout petit qu'il est, contribue pourtant à la gloire des lettres : « In tenui labor, at tenuis non gloria. »

Je m'étendrais sur le mérite supérieur de votre théâtre, auquel il ne manque que d'être assez tragique, si ce sujet n'avait pas été traité tant de fois.

J'imagine qu'Euripide serait honteux de sa gloire, qu'il irait se cacher, s'il voyait la *Phèdre* et l'*Iphigénie* de Racine. Les tragédies de Racine et plusieurs scènes de Corneille sont ce que vous avez de plus beau dans votre langue. Plus d'une scène de Quinault est admirable dans un genre que l'antiquité ne connut pas plus que celui des *Contes* de La Fontaine. Votre Molière

l'emporte sur Térence et sur Plaute. Je vous accorderai encore que *l'Art poétique* de Boileau est plus poétique que celui d'Horace, qu'il donna l'exemple avec le précepte; et que c'est une copie supérieure à son original. Voilà votre gloire, ne la perdez pas.

C'est dans ces seuls genres que vous êtes supérieurs; vous avez des rivaux ou des maîtres dans tous les autres. Vous avez même été si pénétrés du charme des vers qu'aujourd'hui vos écrits sur la physique et sur la métaphysique respirent malheureusement la poésie, et que, ne pouvant plus faire de vers comme on en faisait dans le siècle de Louis XIV, vous avez trouvé seulement le secret de gâter la prose.

Vous êtes menacés d'un autre fléau. J'apprends qu'il s'élève parmi vous une secte de gens durs qui se disent solides, d'esprits sombres qui prétendent au jugement parce qu'ils sont dépourvus d'imagination, d'hommes lettrés ennemis des lettres, qui veulent proscrire la belle antiquité et la fable. Gardez-vous bien de les croire, ô Français! vous redeviendriez Welches.

L'Imagination, fille du ciel, bâtit autrefois en Grèce un temple de marbre transparent; elle peignit de sa main sur les murs du temple la nature entière en tableaux allégoriques. On y vit Jupiter, le maître des dieux et des hommes, faire éclore de son cerveau la déesse de la sagesse. Celle de la beauté est aussi sa fille; mais ce n'est pas de son cerveau qu'elle a dû naître. Cette Beauté est la mère de l'Amour. Pour que cette Beauté enchante les cœurs, il faut (vous le savez) qu'elle ne soit jamais sans les trois Grâces. Et quelles sont ces trois compagnes nécessaires de la Beauté? c'est Aglaé, par qui tout brille; Euphrosine, qui répand la douce joie dans les cœurs; Thalie, qui jette des fleurs sur les pas de la déesse: voilà ce que leurs trois noms signifient. Les Muses enseignent tous les beaux-arts: elles sont filles de Mémoire, et leur naissance vous apprend que, sans la mémoire, l'homme ne peut rien inventer, ne peut combiner deux idées.

Voilà donc ce que des barbares veulent détruire; et que substitueront-ils à ces emblèmes divins? les *Plaidoyers* de Lemaitre, les *Enlumines*¹ et les chamillardes²? la harangue de maître Étienne Ledain³, prononcée du côté du greffe?

1. *Les Enlumines du fameux almanach des jésuites*, poème en vers libres, de Louis-Isaac Lemaitre de Sacy, frère de l'auteur des *Plaidoyers*. (Ct.)

2. On fit contre Chamillart, contrôleur des finances sous Louis XIV, beaucoup de chansons et d'épigrammes; on en peut voir quelques-unes dans le tome III du *Nouveau Siècle de Louis XIV* (par MM. Noël et Sautreau), 1793, 4 vol. in-8°. (B.)

3. Sur Ledain, dont le vrai nom est Dains, voyez la note, tome XXIV, page 239.

O Welches! si Janus au double front, représentant l'année qui finit et qui commence, a chez vous encore le nom grossier et inintelligible de *Janvier*; si votre *avril*, qui ne signifie rien, est chez les anciens le mois consacré à cette Aphrodise, à cette Vénus, au principe qui rajeunit la nature; si les noms iroquois de *vendredi* et de *mercredi* rappellent encore l'idée de Vénus et de Mercure; si tout le ciel dans ses constellations est encore plein des fables de la Grèce; respectez vos maîtres, vous dis-je: à moins que vous ne vouliez ressembler à ce savant Welche qui prétendait que les douze patriarches, fils de Jacob, avaient inventé les douze signes du zodiaque; que le bélier était celui d'Isaac; les gémeaux, Jacob et Ésaü; la vierge, Rebecca; le verseau, la cruche de Rebecca; et qu'on avait falsifié les autres signes.

Croyez, mes frères, que vous ne ferez pas mal de vous en tenir aux belles inventions profanes de vos prédécesseurs.

SUPPLÉMENT

DU

DISCOURS AUX WELCHES

AVEC UNE LETTRE DU LIBRAIRE DE L'ANNÉE LITTÉRAIRE

A M. DE V.,

ET LA RÉPONSE DE M. DE V. A CETTE LETTRE.

AVERTISSEMENT¹.

Tout le monde sait que Guillaume et Antoine Vadé étaient frères, et cependant d'esprit et de caractère très-différents. Guillaume était gai, plaisant, et léger, ainsi que le témoignent ses opéras-comiques, et qu'on le verra dans le *Vadiana*², qu'un de nos plus illustres académiciens rédige actuellement, dans le goût du *Fontenelliana*³, et qui ne sera pas moins intéressant.

1. Cet *Avertissement* est de Voltaire. Il parut dans l'édition originale, 1764. in-8° de 21 pages, dont j'ai rétabli l'intitulé, et que je reproduis dans son intégrité, en donnant, à la suite du *Supplément*, la *Lettre de Panckoucke* et la *Réponse* (voyez ci-après, pages 254 et 255.)

Le *Supplément* est du mois de mai : Voltaire en parle dans ses lettres à Damienville, des 23 mai et 13 juin 1764. Voltaire avait parlé en plaisantant, ou du moins en sceptique, de la découverte du moyen de dessaler l'eau de la mer (voyez page 251). Il appelait l'auteur de cette découverte un *excellent citoyen* : mais il ne nommait pas Poissonnier. Un anonyme, piqué de voir l'invention de ce médecin placée à côté de celles de suspendre un carrosse par l'impériale, ou de faire une paire de gants avec de la toile d'araignée, fit insérer dans le *Mercure* de 1764, octobre, II, 150-158, une lettre dont quelques expressions sont un peu dures. L'anonyme fait semblant de ne pas croire que l'opuscule soit de Voltaire, et dit que *tout l'ouvrage... ne peut être d'un bon Français.* (B.)

2. Il n'existe point de *Vadiana*. Le *Vadæana*, in-32 de 128 pages, sans date, n'a été publié que dans les premières années du XIX^e siècle.

3. Il n'en existait pas en 1764. Un *Fontenelliana* fait partie du premier volume (1777) de l'*Almanach littéraire, ou Étrennes d'Apollon* (par d'Aquin de Châteaulyon). C'est en 1801 que M. Cousin d'Avalon a publié son *Fontenelliana*, un volume in-18.

Antoine, au contraire, était grave, profond, et sérieux, comme le prouve son *Discours aux Welches*; il n'aimait à s'occuper que de choses utiles. La gloire de la nation et le bien public l'intéressaient par-dessus tout; il s'affligeait des abus qui empêchent l'un et l'autre, et plus encore de ce que ceux qui voulaient les réformer ne commençaient pas par se réformer eux-mêmes. Il disait que quiconque veut corriger les autres doit se souvenir de l'oracle d'Apollon, et qu'il ne sied pas, lorsqu'on laisse brûler sa maison, de dire des injures à son voisin parce que le feu prend à la sienne.

On ajoute même qu'il travaillait, depuis plusieurs années, à un grand ouvrage sur les dangers de la libre sortie des grains à l'étranger, dans lequel il prouvait invinciblement qu'il en doit être des blés du pays de Frankreich comme il en était autrefois des figues d'Athènes, et qu'il vaut infiniment mieux, pour les Welches, mourir de faim sur les blés entassés par monceaux que de souffrir qu'ils soient achetés, payés, et mangés par les étrangers.

On ne peut assez regretter la perte de cet ouvrage, qui était fort avancé lorsque Antoine Vadé est mort. Il serait d'un grand secours aujourd'hui pour désabuser certains esprits de travers, entichés des avantages de cette liberté, et qui croient qu'il ne peut y avoir aucun inconvénient à permettre qu'une nation s'enrichisse par le commerce des productions de son sol; mais malheureusement M^{lle} Catherine Vadé, qui en a trouvé le manuscrit, ne sachant pas ce que c'était, en a fait des patrons de manchettes, et ne nous a donné que le *Discours aux Welches*.

C'est à l'occasion de ce *Discours* qu'un de mes amis, qui l'a toujours été comme il le dit lui-même, de la famille Vadé, m'a envoyé le récit suivant d'une conversation à laquelle il s'est trouvé, et qui peut servir de supplément au *Discours*.

Les Welches qui ne sont pas Welches ne seront point fâchés de voir ce supplément, et peut-être inspirera-t-il à ceux qui le sont encore le désir de cesser de l'être.

Au reste, M^{lle} Catherine Vadé assure que son cousin Antoine pensait que les Welches étaient les ennemis de la raison et du mérite, les fanatiques, les sots, les intolérants, les persécuteurs et les calomnieux; que les philosophes, la bonne compagnie, les véritables gens de lettres, les artistes, les gens aimables enfin, étaient les Français, et que c'était à eux à se moquer des autres, quoiqu'ils ne fussent pas les plus nombreux. Cette déclaration doit justifier pleinement la mémoire de notre illustre auteur des

reproches qu'on lui faisait de nous avoir dit nos vérités avec trop peu de ménagement.

SUPPLÉMENT

DU DISCOURS AUX WELCHES.

J'ai toujours été fort attaché à la famille des Vadé, et surtout à M^{lle} Catherine Vadé, chez qui je me trouvais avec quelques amis, le jour que feu Antoine Vadé nous lut son *Discours aux Welches*. « Vous avez bien de l'humeur, mon cousin, lui dit Catherine. — Il est vrai que je suis en colère, répondit Antoine ; je trouverai toujours un *cul-de-sac* horriblement welche, et je ne m'apaiserai que quand on aura substitué quelque mot français honnête à cette expression grossière. Et comment voulez-vous qu'une nation puisse subsister avec honneur quand on imprime *je croyois, j'octroyois*, et qu'on prononce, *je croyais, j'octroyais*? Comment un étranger pourra-t-il deviner que le premier *o* se prononce comme un *o*, et le second comme un *a*? Pourquoi ne pas écrire comme on parle? Cette contradiction ne se trouve ni dans l'espagnol, ni dans l'italien, ni dans l'allemand ; c'est ce qui m'a le plus choqué : car il m'importe peu que ce soit un Allemand ou un Chinois qui ait inventé la poudre, et que je doive des remerciements à Goia de Melfi ou à Roger Bacon pour les lunettes que je porte sur le nez ; mais un *cul-de-sac*, et tous ces termes populaires qui défigurent une langue, me donnent un mortel chagrin. »

Catherine Vadé, voyant qu'il s'échauffait, lui promit que le gouvernement mettrait ordre à ces abus, et qu'il ne se passerait pas trois cents ans avant qu'ils fussent réformés. Cela consola le bon Antoine. Il était comme l'abbé de Saint-Pierre, qui se croyait payé de toutes ses peines quand on lui laissait entrevoir qu'un de ses projets pourrait être exécuté dans sept ou huit siècles. Jérôme Carré, le voyant apaisé, lui dit : « Mon cher Antoine, ne vous plaignez plus que les belles inventions ne viennent pas de vos compatriotes : nous avons un excellent citoyen¹ qui a promis de dessaler l'eau de la mer, et quand il n'y parviendrait pas, il serait tou-

1. Pierre-Isaac Poissonnier des Perrières, né à Dijon en 1720, mort en 1798 ; voyez ci-dessus, la note de la page 249.

jours beau de le tenter. Un autre a inventé un carrosse suspendu par l'impériale, ce qui sera aussi commode qu'agréable. Un grand naturaliste est venu à bout, au commencement du siècle, de faire une paire de gants avec une toile d'araignée¹. Ce n'est qu'avec le temps que les arts se perfectionnent. » Le visage d'Antoine, à ce discours, parut resplendir d'une joie douce et sereine, car il aimait tendrement sa patrie; et s'il était un peu fâché contre des auteurs trop préoccupés qui appelaient leur nation *la première nation de l'univers*, c'était par la crainte que les autres nations ne fussent choquées de cette petite rodomontade.

Ce fut alors que toute la compagnie traita cette grande question : « Lequel vaut le mieux, de l'esprit inventif ou de l'esprit aimable? » M. Laffichard², dont le nom est si connu dans la république des lettres, ami de tout temps, comme moi, de la famille Vadé, soutint que le génie de l'invention est le premier de tous, et que celui qui a trouvé le secret de faire les épingles est infiniment au-dessus de tous ceux qui ont fait parmi nous de jolies chansons, et même des opéras. M^le Vadé, au contraire, prétendit que celle qui attachait une épingle avec grâce l'emportait infiniment sur l'inventeur. Ces opinions furent débattues avec toute la sagacité et toute la profondeur qu'elles méritaient; et je suis bien fâché de n'avoir retenu qu'une faible partie des raisons de Catherine. « Celui qui sait plaire, disait-elle, est au-dessus d'Archimède. Imaginez une ville d'inventeurs : l'un fera une machine pneumatique, l'autre cherchera les propriétés d'une courbe, celui-ci fera un chariot à roues et à voiles, celui-là inventera le vertugadin pour les dames; ils ne converseront avec personne; ils ne s'entendront pas même entre eux; la ville des inventeurs sera la plus triste du monde entier. Au près de cette ville d'ateliers, placez-en une où l'on ne cherche que le plaisir : qu'arrivera-t-il à la longue? tous les habitants de la première se réfugieront dans la seconde. »

Catherine appuya cette supposition de raisonnements si fins, et de tours si délicats, que toute la compagnie fut de son avis. Ce succès l'enhardit, et, voyant qu'Antoine était de bonne humeur, elle tourna la conversation sur des choses plus sérieuses. « Vous vous désolés, dit-elle, mon pauvre Antoine, de ce qu'on

1. Voyez *Zadig*, chap. III.

2. Thomas Laffichard ou l'Affichard, pauvre auteur, né en 1698, mort en 1753. C'est sous le nom de Joseph Laffichard que Voltaire a donné, en 1775, sa satire intitulée *le Temps présent*; voyez tome X.

appelle une partie de la Champagne, où vous êtes né, *pouilleuse*¹. — Ah! le mot est ignoble, et odieux, dit Antoine. — Vous avez raison, mon cousin ; mais quel est le pays qui n'ait pas des terrains rebelles et incultivables? Vous vous plaignez des landes de Bordeaux² ; mais sachez qu'on va les défricher, et qu'une compagnie s'y est déjà ruinée. Vous vous affligez que dans certaines provinces vos compatriotes portent des sabots³ : ils auront des souliers avant qu'il soit peu ; ils ne payeront pas même le trop bu, et ils auront soif impunément ; c'est à quoi l'on travaille dès à présent avec une application merveilleuse. — Est-il possible ? dit Antoine avec transport. — Il n'y a rien de plus vrai, dit Catherine ; prenez donc courage, et que votre esprit ne soit point abattu parce que les Cimbres sont venus autrefois à Dijon, les Visigoths à Toulouse, et les Normands à Rouen, comme les Maures sont venus en Espagne. Tous les peuples ont éprouvé des révolutions ; mais la nation avec laquelle on aime le mieux vivre est celle qui mérite la préférence. »

Je pris la liberté de parler à mon tour dans cette savante assemblée. Je voulus prouver que chaque peuple sur la terre avait été conquérant ou conquis, ou absurde, ou industriel, ou ignorant, selon qu'il avait suivi plus ou moins certains principes que j'expliquai fort au long ; et je m'aperçus même, en les approfondissant, que j'ennuyais beaucoup la compagnie. Heureusement je fus interrompu par Jérôme Carré : « J'avais, dit-il, il y a quelques années, une cousine fort jolie qui voulait m'épouser : on me demanda sept mille et deux cents livres que je devais envoyer par delà les monts pour impétrer la liberté d'aimer loyalement ma cousine ; je manquai cette grande affaire faute de cinq cents écus. Mon frère, qui n'avait rien, ayant obtenu un petit bénéfice, s'est ruiné en empruntant d'un juif de quoi payer aussi par delà les monts la première année de son revenu. Ces abus, mon cher, sont insupportables : il ne s'agit point ici de philosophie et de théologie, il est question d'argent comptant, et je n'entends pas raillerie là-dessus. »

M. Laffichard, à ce propos, rêva profondément selon sa coutume, et se laissant aller ensuite à son enthousiasme : « Eh bien ! dit-il, nous cherchons quelle est la première nation de l'univers ; c'est celle-là, sans doute, qui a forcé longtemps toutes les autres à lui apporter leur argent, et qui n'en donne à personne. »

1. Voyez page 233.

2. Voyez *ibid.*

3. Voyez page 234.

Alors on calcula combien de temps cet abus durerait, et l'on trouva, par l'évaluation des probabilités, que les ridicules qui ne coûtent rien augmenteraient toujours, et que les ridicules pour lesquels il faut payer diminueraient bien vite. On établit enfin qu'il y a entre les nations, comme entre les particuliers, une compensation de grandeur et de faiblesse, de science et d'ignorance, de bons et de mauvais usages, d'industrie et de nonchalance, d'esprit et d'absurdité, qui les rend toutes à la longue à peu près égales.

Le résultat de cette savante conversation fut qu'on devait donner le nom de *Francois* aux pillards, le nom de *Welches* aux pillés et aux sots, et celui de *Français* à tous les gens aimables.

LETTRE DE M. PANCKOUCKE¹

A M. DE V.

Paris, 16 mai 1764.

J'ai trouvé dans le fonds de M. Lambert une partie d'édition d'un Recueil de vos Romans, en 3 volumes in-12. Ce Recueil contient *Candide*, *Zadig*, *Micromégas*, etc. Comme cette édition est presque consommée, je désirerais en donner une nouvelle au public, en y joignant les contes qui sont à la tête de Guillaume Vadé. J'ornerai cette édition d'estampes, de culs-de-lampes.

1. Fréron, dans l'*Année littéraire*, 1764, tome VI, page 62, rapporte en ces mots le désaveu de Panckoucke, son libraire.

« On vient d'imprimer et de publier une lettre adressée à M. de Voltaire, qu'on m'attribue, avec une réponse de cet illustre écrivain. Je déclare que je ne suis point l'auteur de cette lettre telle qu'elle est. J'en appelle au propre témoignage de M. de Voltaire, qui, certainement, n'a aucune part à cette publication. »

Après un tel désaveu, on pourrait ne regarder que comme une facétie de Voltaire la *Lettre de M. Panckoucke* (telle qu'elle est), malgré sa forme épistolaire. La réponse ne serait plus dès lors une missive, et ne devrait pas appartenir à la *Correspondance*. Cependant les éditeurs de Kehl et tous leurs successeurs, jusqu'à ce jour (1831), l'y ont admise. Feu Decroix, dans ses notes sur les *Mémoires de Wagnière*, I, 222, dit que les éditeurs de Kehl (et il était l'un d'eux) n'ont imprimé la lettre de Panckoucke qu'avec son autorisation. Voilà le libraire de l'*Année littéraire* en contradiction avec lui-même. Ayant à choisir entre son désaveu et sa reconnaissance, je m'en tiens à sa première déclaration. Il est à remarquer que la réponse de Voltaire ne fait point partie du petit recueil intitulé *Lettres de Voltaire et de J.-J. Rousseau à C.-J. Panckoucke*, 1828, in-8°, publié par M. C.-L.-F. Panckoucke, fils de C.-J. : ce qui prouve, ce me semble, que cette réponse n'a point existé comme lettre. J'y ai du reste rétabli un alinéa omis dans toutes les réimpressions, et dont le ton vient à l'appui de mon opinion. (B.)

Quoique j'aie acquis, monsieur, par la cession de M. Lambert, le droit de réimprimer le Recueil de ces romans, je crois devoir vous en demander la permission, et je recevrai comme une grâce celle que vous voudrez m'accorder. Il y a bien de l'imprudence, sans doute, au libraire de l'*Année littéraire* de vous demander des grâces; mais je vous ai déjà prié de croire, monsieur, que je suis bien loin d'approuver tout ce que fait M. Fréron.

Il vous a sans doute donné bien des raisons de le haïr, et cependant lui, il ne vous hait point: personne n'a de vous une si haute estime; personne n'a plus lu vos ouvrages, et n'en sait davantage. Ces jours derniers, dans la chaleur de la conversation, il trahissait son secret, et disait du fond de son cœur que vous étiez le plus grand homme de notre siècle. Quand il lit vos immortels ouvrages, il est ensuite obligé de se déchirer les flancs pour en dire le mal qu'il n'en pense pas; mais vous l'avez martyrisé tout vivant par vos répliques, et ce qui doit lui être plus sensible, c'est que vous l'avez déshonoré dans la postérité; tous vos écrits resteront. Pensez-vous, monsieur, que dans le secret il n'ait pas à gémir des rôles que vous lui faites jouer? J'ai souvent désiré pour votre repos, pour ma satisfaction particulière et pour la tranquillité de M. Fréron, de voir la fin de ces querelles. Mais comment parler de paix dans une guerre continuelle? Il faudrait au moins une trêve de deux mois; et si vous daigniez prendre confiance en moi, vous verriez, monsieur, que celui que vous regardez comme votre plus cruel ennemi, que vous traitez ainsi, deviendrait de votre admirateur secret votre admirateur public, etc.

RÉPONSE DE M. DE V.

AU SIEUR PANCKOUCKE, LIBRAIRE DE L'ANNÉE LITTÉRAIRE.

Du 24 mai 1764, aux Délices.

Vous me mandez, monsieur, que vous imprimez mes romans, et je vous réponds que si j'ai fait des romans, j'en demande pardon à Dieu; mais au moins je n'y ai jamais mis mon nom, pas plus qu'à mes autres sottises. On n'a jamais, Dieu merci, rien vu de moi contresigné et paraphé: *Cortial*¹, *secrétaire*. Vous me

1. Le secrétaire de Pompignan, évêque du Puy, s'appelait Cortial; voyez la note 2 de la page 5.

dites que vous ornerez votre édition de *culs-de-lampe*. Remerciez Dieu, monsieur, de ce qu'Antoine Vadé n'est plus au monde ; il vous appellerait Welche, sans difficulté, et vous prouverait¹ qu'un ornement, un fleuron, un petit cartouche, une petite vignette, ne ressemble ni à un *cul*, ni à une *lampe*.

Vous me proposez la paix avec maître Aliboron, dit Fréron, et vous me dites que c'est vous qui voulez bien lui faire sa litière ; vous ajoutez qu'il m'a toujours estimé, et qu'il m'a toujours outragé. Vraiment, voilà un bon petit caractère ! c'est-à-dire que quand il dira du bien de quelqu'un, on peut compter qu'il le méprise. Vous voyez bien qu'il n'a pu faire de moi qu'un ingrat, et qu'il n'est guère possible que j'aie pour lui les sentiments dont vous dites qu'il m'honore.

PAIX EN TERRE AUX HOMMES DE BONNE VOLONTÉ ; mais vous m'apprenez que maître Aliboron a toujours été de volonté très-maligne ; je n'ai jamais lu son *Année littéraire*, je vous en crois seulement sur votre parole.

² Pour vous, monsieur, je vois que vous êtes de la meilleure volonté du monde, et je suis très-persuadé que vous n'avez imprimé contre moi rien que de fort plaisant pour réjouir la cour ; ainsi je suis très-pacifiquement, monsieur, votre, etc.

1. Voyez page 237.

2. Cet alinéa n'avait pas été conservé dans les réimpressions : voyez la note, page 254.

QUESTIONS

PROPOSÉES A QUI VOUDRA ET POURRA LES RÉSOUDRE ¹.

Peut-on admettre quelque chose dont on n'a aucune idée ? L'ignorance, en ce cas, ne vaut-elle pas mieux qu'un système ? N'est-il pas vrai que ces mots : *la vie, la santé, l'intelligence, la volonté, la force, le mouvement, la végétation, le sentiment*, sont des mots génériques, des mots abstraits, inventés pour exprimer des effets que nous voyons, que nous éprouvons ? Il n'y a point sans doute d'être réel appelé *la vie* qui se loge dans un corps et le rend vivant. Il n'y a point d'être réel appelé *l'intelligence, la volonté, la force*. Mais un homme est fort ou faible ; il comprend certains axiomes, ou il ne les comprend pas ; il veut, ou il ne veut pas ; il se meut, ou il est en repos. Tous ces mots, qui expriment en général nos actions particulières, peuvent-ils être autre chose que des mots ?

Il n'y a réellement point de végétation, mais des plantes qui végètent ; point d'être métaphysique appelé *respiration*, mais des animaux qui respirent ; point de sentiment en général, mais des animaux qui sentent.

Quelque torture que nous donnions à nos idées, trouverons-nous jamais un seul mot abstrait qui puisse signifier une substance ? Un corps passe d'un lieu à un autre ; mais y a-t-il un être invisible appelé mouvement qui aille se loger dans ce corps, et qui ensuite se retire ? Y a-t-il une personne appelée *végétation*, qui se mette dans le corps de cette plante, et qui fasse monter les sucs de la terre dans ses fibres ? Toutes nos disputes ne viennent-elles pas de l'abus que nous avons fait des mots, et de l'habitude où nous sommes depuis longtemps de les prendre pour des choses ?

1. Ces Questions ont été imprimées dans le *Journal encyclopédique*, du 15 septembre 1764 (voyez tome XVII, page 169). Voltaire en parle dans sa lettre à Damilaville, du 12 octobre 1764.

Nous avons disputé sur l'âme des bêtes. Ont-elles une âme, ou non? Cette âme est-elle matérielle? Est-ce une entéléchie? Mais il fallait auparavant savoir quelle idée on attache à ce mot *âme*, et alors on aurait vu qu'on n'en aura aucune.

N'est-il pas clair, à quiconque ne veut pas se tromper, qu'il n'y a pas plus de raison de dire : L'âme de ce cheval est un être à part, que de dire : La vie, la force, le mouvement, la digestion, le sommeil de ce cheval, sont des êtres à part?

Pourquoi le mot *âme*¹ donnerait-il plutôt l'idée d'un être à part que tous ces autres mots? N'est-il donc pas évident qu'il n'y a pas plus d'âme dans ce cheval qu'il n'y a de ces êtres métaphysiques qui ne sont que des paroles?

Tout ce qu'on pourrait répondre, ce me semble, serait que, dans toutes les machines, il y a un principe de mouvement qui fait le jeu de ses ressorts: or, le principe de mouvement, de vie, de sentiment, vous l'appellez âme dans les animaux. Cette réponse est, je crois, la seule qu'on peut faire, et, au fond, elle ne dit rien du tout.

Je conçois très-bien que l'eau, tombant sur les aubes d'une roue, la fasse tourner; qu'un poids plus fort, en descendant, élève un poids plus faible; mais ici il n'en va pas de même. L'âme que vous avez admise dans cet animal ne peut assurément lui donner la vie, ne peut faire circuler son sang dans ses veines, car son sang circule avec une telle indépendance de son âme prétendue que, quand il est trop agité, son âme voudrait en vain le calmer: tous les mouvements intérieurs de cet animal se font sans que cette âme en sache rien.

Ce n'est pas parce qu'il est en vie que vous lui attribuez une âme, mais parce qu'il vous paraît avoir du sentiment et des idées.

Vous ne concevez pas comment il sent, comment il a de la mémoire et des désirs; certainement vous ne le concevez pas mieux quand vous prononcez le mot *âme*.

Pourquoi, voyant cet être qui se meut, qui digère, qui se ressouvient, qui désire, imaginez-vous dans lui un autre être qui le fait sentir, se mouvoir, digérer, désirer? N'avez-vous pas toujours à expliquer comment ce nouvel être lui ferait faire toutes ces choses?

Concevez-vous mieux la mécanique incompréhensible des

1. Il n'est question ici, et dans tout ce qui suit, que de l'âme végétative et de l'instinct, ou, en suivant la nouvelle manière de s'exprimer, de l'âme des animaux. (*Note de Voltaire.*)

plantes quand vous aurez dit : *Il y a dans elles une âme végétative qui les fait végéter?* Et Thomas Diafoirus n'avait-il pas bien plus raison que vous de dire que l'opium fait dormir,

Quia est in eo
Virtus sopitiva
Quæ facit dormire¹.

La nature pourrait-elle donc avoir plus de peine à former cette plante qui végète qu'à former encore une âme qui la fait végéter? Et faudra-t-il que la chèvre, qui broute l'âme végétative de cette plante, ne puisse la brouter sans avoir une âme?

La nature, en ce cas, ne pourrait donc point, par ses propres forces, faire végéter cette plante, et la faire manger par cette chèvre, sans appeler à son secours deux âmes, dont l'une sera mangée par l'autre?

Quand vous prononcez l'*âme des animaux*, qu'entendez-vous? Pensez-vous que Dieu n'a pas eu le pouvoir de faire des êtres qui vivent, qui se meuvent, qui dorment, qui crient? Vous voyez bien qu'il a eu ce pouvoir, puisqu'il les a faits. Pensez-vous qu'il ne pouvait venir à bout de cet ouvrage sans le secours d'une âme, sans l'influence d'un être étranger, qu'il logerait dans sa machine pour animer ce qu'il ne pouvait animer lui-même?

Le premier qui a montré ces orgues qui jouent des airs par le seul emploi des forces mouvantes a fait un très-bel ouvrage; mais s'il avait caché dans le corps de cet instrument un homme qui eût touché l'orgue, il n'aurait été qu'un charlatan.

Ceux donc qui admettent dans les animaux un autre être intérieur qui les fait agir semblent faire réellement une injure à la toute-puissance de Dieu.

Nous faisons des automates qui se meuvent par les mécaniques; Dieu fait des automates qui ont le sentiment. Mais, dites-vous, je ne comprends pas comment Dieu donne du sentiment et des idées à des automates. Vraiment, je le crois bien; mais le comprendrez-vous mieux quand vous aurez prononcé ces trois lettres *AME*?

Osez-vous dire aujourd'hui, avec d'anciens ignorants, que

1. Molière, dans le troisième intermède de son *Malade imaginaire*, fait dire par Thomas Diafoirus :

Quia est in eo
Virtus dormitiva
Cujus est natura
Sensus assoupire.¹

Dieu a donné des âmes aux planètes pour diriger leurs courses, aux mers pour s'élever au-dessus de leurs rivages, et pour s'en éloigner dans les temps marqués, aux éléments pour entretenir l'harmonie du monde? Vous avez compris enfin que Dieu exécute toutes ces opérations par ses lois éternelles, sans aucun secours intermédiaire; pourquoi donc aurait-il besoin de secours pour animer un être auquel il aura donné des sens? Quoi! le soleil et tous les globes célestes n'ont point d'âme, et il faudra qu'un bœuf en ait une? Est-il donc plus difficile à Dieu de donner du sentiment à ce bœuf, et assez d'instinct pour aller de lui-même à son étable, que de prescrire à Jupiter et à Saturne la route dans laquelle ils marchent? Dieu n'a-t-il pu donner aussi aisément des idées aux animaux que la gravitation vers un centre à la matière?

On ne prétend point du tout faire entrer l'âme humaine dans cette question¹. La révélation nous rend certains que nous avons une âme spirituelle, immortelle; nous ne parlons que de l'âme des animaux.

On demande une solution à ces difficultés, et on se flatte que, parmi tant de philosophes dont l'Europe est remplie, il s'en trouvera quelqu'un qui voudra bien nous éclairer. Nous attendons de lui des raisons, et non pas des paroles.

1. Prudente restriction faite par le journal. « L'auteur, écrit Voltaire à Dami-laville, a mis partout, à la vérité, le mot de *bête* à la place de celui *d'homme*: mais on voit assez qu'il entend toujours les bêtes à deux pieds, sans plumes. Il n'y a rien de plus fort que ce petit morceau; il ne sera remarqué que par les adeptes. »

POT-POURRI¹

(1764)

§ I.

Brioché fut le père de Polichinelle, non pas son propre père, mais père de génie. Le père de Brioché était Guillot Gorju, qui fut fils de Gilles, qui fut fils de Gros-René, qui tirait son origine du prince des sots et de la mère sotte : c'est ainsi que l'écrivit l'auteur de l'Almanach de la Foire. M. Parfaict², écrivain non moins digne de foi, donne pour père à Brioché Tabarin, à Tabarin Gros-Guillaume, à Gros-Guillaume Jean Boudin, mais en remontant toujours au prince des sots. Si ces deux historiens se contredisent, c'est une preuve de la vérité du fait pour le P. Daniel, qui les concilie avec une merveilleuse sagacité, et qui détruit par là le pyrrhonisme de l'histoire.

§ II.

Comme je finissais ce premier paragraphe des cahiers de Merry Hissing³ dans mon cabinet, dont la fenêtre donne sur la rue Saint-Antoine, j'ai vu passer les syndics des apothicaires⁴, qui

1. Le *Catalogue des livres nouveaux*, du 7 avril 1764, contient l'annonce d'un ouvrage intitulé *le Pot-pourri*, qui se vendait chez Bauche, et dont le prix était de trois livres. L'écrit de Voltaire était trop petit pour être porté à cette somme. Il n'était pas d'ailleurs de nature à se vendre publiquement, avec l'agrément de l'autorité ; mais on peut placer le *Pot-pourri* de Voltaire, au plus tard, dans les derniers mois de 1764, puisqu'il fait partie du troisième volume des *Nouveaux Mélanges*, qui porte la date de 1765. Dans l'édition *in-quarto*, et dans l'édition encadrée des *OEuvres de Voltaire*, le *Pot-pourri* était classé parmi les romans. (B.)

2. François Parfaict, né en 1698, mort en 1753, a composé, avec son frère Claude (à qui est adressée la lettre du 31 juillet 1773), plusieurs ouvrages sur l'histoire des théâtres, et entre autres des *Mémoires pour servir à l'histoire des spectacles de la Foire*, 1743, 2 vol. in-12.

3. Ce nom, répété dans le paragraphe IX, est composé de deux mots anglais qu'on peut traduire ici par *facétieux et persifleur*.

4. Cette expédition est du 14 mai 1760 ; voyez, tome X, une des notes sur *le Russe à Paris*.

allaient saisir des drogues et du vert-de-gris que les jésuites de la rue Saint-Antoine vendaient en contrebande ; mon voisin M. Husson, qui est une bonne tête, est venu chez moi, et m'a dit : « Mon ami, vous riez de voir les jésuites vilipendés ; vous êtes bien aise de savoir qu'ils sont convaincus d'un parricide en Portugal¹, et d'une rébellion au Paraguay² ; le cri public qui s'élève en France contre eux, la haine qu'on leur porte, les opprobres multipliés dont ils sont couverts, semblent être pour vous une consolation ; mais sachez que, s'ils sont perdus comme tous les honnêtes gens le désirent, vous n'y gagnerez rien : vous serez accablé par la faction des jansénistes. Ce sont des enthousiastes féroces, des âmes de bronze, pires que les presbytériens qui renversèrent le trône de Charles I^{er}. Songez que les fanatiques sont plus dangereux que les fripons. On ne peut jamais faire entendre raison à un énergumène : les fripons l'entendent. »

Je disputai longtemps contre M. Husson ; je lui dis enfin : « Monsieur, consolez-vous ; peut-être que les jansénistes seront un jour aussi adroits que les jésuites. » Je tâchai de l'adoucir ; mais c'est une tête de fer qu'on ne fait jamais changer de sentiment.

§ III.

Brioché, voyant que Polichinelle était bossu par devant et par derrière, lui voulut apprendre à lire et à écrire. Polichinelle, au bout de deux ans, épela assez passablement ; mais il ne put jamais parvenir à se servir d'une plume³. Un des écrivains de sa vie remarque qu'il essaya un jour d'écrire son nom, mais que personne ne put le lire.

Brioché était fort pauvre ; sa femme et lui n'avaient pas de quoi nourrir Polichinelle, encore moins de quoi lui faire apprendre un métier. Polichinelle leur dit : « Mon père et ma mère, je suis bossu, et j'ai de la mémoire ; trois ou quatre de mes amis, et moi, nous pouvons établir des marionnettes : je gagnerai quelque argent ; les hommes ont toujours aimé les marionnettes ; il y a quelquefois de la perte à en vendre de nouvelles, mais aussi il y a de grands profits. »

M. et M^{me} Brioché admirèrent le bon sens du jeune homme ; la troupe se forma, et elle alla établir ses petits tréteaux dans une bourgade suisse, sur le chemin d'Appenzel à Milan.

1. Voyez tome XV, page 395.

2. Voyez tome XII, page 428.

3. On dit que Jésus-Christ n'a jamais rien écrit. (B.)

C'était justement dans ce village que les charlatans d'Orviète avaient établi le magasin de leur orviétan. Ils s'aperçurent qu'insensiblement la canaille allait aux marionnettes, et qu'ils vendaient dans le pays la moitié moins de savonnettes et d'onguent pour la brûlure. Ils accusèrent Polichinelle de plusieurs mauvais déportements, et portèrent leurs plaintes devant le magistrat. La requête disait que c'était un ivrogne dangereux; qu'un jour il avait donné cent coups de pied dans le ventre, en plein marché, à des paysans qui vendaient des nêfles.

On prétendit aussi qu'il avait molesté un marchand de coqs d'Inde; enfin ils l'accusèrent d'être sorcier. M. Parfaict, dans son *Histoire du Théâtre*, prétend qu'il fut avalé par un crapaud; mais le P. Daniel pense, ou du moins parle autrement. On ne sait pas ce que devint Brioché. Comme il n'était que le père putatif de Polichinelle, l'historien n'a pas jugé à propos de nous dire de ses nouvelles.

§ IV.

Feu M. Dumarsais assurait que le plus grand des abus était la vénalité des charges¹. « C'est un grand malheur pour l'État, disait-il, qu'un homme de mérite, sans fortune, ne puisse parvenir à rien. Que de talents enterrés, et que de sots en place! Quelle détestable politique d'avoir éteint l'émulation! » M. Dumarsais, sans y penser, plaidait sa propre cause: il a été réduit à enseigner le latin, et il aurait rendu de grands services à l'État s'il avait été employé. Je connais des barbouilleurs de papier qui eussent enrichi une province s'ils avaient été à la place de ceux qui l'ont volée. Mais, pour avoir cette place, il faut être fils d'un riche qui vous laisse de quoi acheter une charge, un office, et ce qu'on appelle *une dignité*.

Dumarsais assurait qu'un Montaigne, un Charron, un Descartes, un Gassendi, un Bayle, n'eussent jamais condamné aux galères des écoliers soutenant thèse contre la philosophie d'Aristote², ni n'auraient fait brûler le curé Urbain Grandier³, le curé Gaufridi, et qu'ils n'eussent point, etc., etc.

§ V.

Il n'y a pas longtemps que le chevalier Roginante, gentilhomme ferrarois, qui voulait faire une collection de tableaux

1. Voltaire n'a jamais cessé de réclamer contre la vénalité des charges; voyez la note 1 de la page 234.

2. Voyez tome XVI, page 21.

3. Voyez l'article IX du *Prix de la justice et de l'humanité*.

de l'école flamande, alla faire des emplettes dans Amsterdam. Il marchanda un assez beau christ chez le sieur Vandergru. « Est-il possible, dit le Ferrarois au Batave, que vous qui n'êtes pas chrétien (car vous êtes Hollandais) vous ayez chez vous un Jésus? — Je suis chrétien et catholique », répondit M. Vandergru, sans se fâcher; et il vendit son tableau assez cher. « Vous croyez donc Jésus-Christ Dieu? lui dit Roginante. — Assurément », dit Vandergru.

Un autre curieux logeait à la porte attenante, c'était un socienien; il lui vendit une Sainte Famille. « Que pensez-vous de l'enfant? dit le Ferrarois. — Je pense, répondit l'autre, que ce fut la créature la plus parfaite que Dieu ait mise sur la terre. »

De là le Ferrarois alla chez Moïse Mansebo, qui n'avait que de beaux paysages, et point de Sainte Famille. Roginante lui demanda pourquoi on ne trouvait pas chez lui de pareils sujets. « C'est, dit-il, que nous avons cette famille en exécration. »

Roginante passa chez un fameux anabaptiste, qui avait les plus jolis enfants du monde; il leur demanda dans quelle église ils avaient été baptisés. « Fi donc! monsieur, lui dirent les enfants; grâce à Dieu, nous ne sommes point encore baptisés. »

Roginante n'était pas au milieu de la rue qu'il avait déjà vu une douzaine de sectes entièrement opposées les unes aux autres. Son compagnon de voyage, M. Sacrito, lui dit: « Enfuyons-nous vite, voilà l'heure de la Bourse; tous ces gens-ci vont s'égorger sans doute, selon l'antique usage, puisqu'ils pensent tous diversement; et la populace nous assommera, pour être sujets du pape. »

Ils furent bien étonnés quand ils virent toutes ces bonnes gens-là sortir de leurs maisons avec leurs commis, se saluer civilement, et aller à la Bourse de compagnie. Il y avait ce jour-là, de compte fait, cinquante-trois religions sur la place, en comptant les arminiens et les jansénistes. On fit pour cinquante-trois millions d'affaires le plus paisiblement du monde, et le Ferrarois retourna dans son pays, où il trouva plus d'*agnus Dei* que de lettres de change.

On voit tous les jours la même scène à Londres, à Hambourg, à Dantzick, à Venise même, etc. Mais ce que j'ai vu de plus édifiant, c'est à Constantinople.

J'eus l'honneur d'assister, il y a cinquante ans, à l'installation d'un patriarche grec par le sultan Achmet III, dont Dieu veuille avoir l'âme. Il donna à ce prêtre chrétien l'anneau, et le bâton fait en forme de béquille. Il y eut ensuite une procession de

chrétiens dans la rue Cléobule ; deux janissaires marchèrent à la tête de la procession. J'eus le plaisir de communier publiquement dans l'église patriarcale, et il ne tint qu'à moi d'obtenir un canonicat.

J'avoue qu'à mon retour à Marseille je fus fort étonné de ne point y trouver de mosquée. J'en marquai ma surprise à monsieur l'intendant et à monsieur l'évêque. Je leur dis que cela était fort incivil, et que si les chrétiens avaient des églises chez les musulmans on pouvait au moins faire aux Turcs la galanterie de quelques chapelles. Ils me promirent tous deux qu'ils en écriraient en cour ; mais l'affaire en demeura là, à cause de la constitution *Unigenitus*.

O mes frères les jésuites ! vous n'avez pas été tolérants, et on ne l'est pas pour vous. Consolez-vous ; d'autres à leur tour deviendront persécuteurs, et à leur tour ils seront abhorrés.

§ VI.

Je contais ces choses, il y a quelques jours, à M. de Boucacous, Languedocien très-chaud et huguenot très-zélé. « *Cavalisque !* me dit-il, on nous traite donc en France comme les Turcs ; on leur refuse des mosquées, et on ne nous accorde point de temples ! — Pour des mosquées, lui dis-je, les Turcs ne nous en ont encore point demandé, et j'ose me flatter qu'ils en obtiendront quand ils voudront, parce qu'ils sont nos bons alliés ; mais je doute fort qu'on rétablisse vos temples, malgré toute la politesse dont nous nous piquons : la raison en est que vous êtes un peu nos ennemis. — Vos ennemis ! s'écria M. de Boucacous, nous qui sommes les plus ardents serviteurs du roi ! — Vous êtes fort ardents, lui répliquai-je, et si ardents que vous avez fait neuf guerres civiles, sans compter les massacres des Cévennes. — Mais, dit-il, si nous avons fait des guerres civiles, c'est que vous nous cuisiez en place publique ; on se lasse à la longue d'être brûlé, il n'y a patience de saint qui puisse y tenir ; qu'on nous laisse en repos, et je vous jure que nous serons des sujets très-fidèles. — C'est précisément ce qu'on fait, lui dis-je ; on ferme les yeux sur vous, on vous laisse faire votre commerce, vous avez une liberté assez honnête. — Voilà une plaisante liberté ! dit M. de Boucacous ; nous ne pouvons nous assembler en pleine campagne quatre ou cinq mille seulement, avec des psaumes à quatre parties, que sur-le-champ il ne vienne un régiment de dragons qui nous fait rentrer chacun chez nous. Est-ce là vivre ? est-ce là être libre ? »

Alors je lui parlai ainsi : « Il n'y a aucun pays dans le monde où l'on puisse s'attrouper sans l'ordre du souverain ; tout attrouplement est contre les lois. Servez Dieu à votre mode dans vos maisons ; n'étourdissez personne par des hurlements que vous appelez *musique*. Pensez-vous que Dieu soit bien content de vous quand vous chantez ses commandements sur l'air de *Réveillez-vous, belle endormie* ? et quand vous dites avec les Juifs, en parlant d'un peuple voisin :

Heureux qui doit te détruire à jamais !
Qui, l'arrachant les enfants des mamelles,
Écrasera leurs têtes infidèles !

« Dieu veut-il absolument qu'on écrase les cervelles des petits enfants ? Cela est-il humain ? De plus, Dieu aime-t-il tant les mauvais vers et la mauvaise musique ? »

M. de Boucacous m'interrompt, et me demanda si le latin de cuisine de nos psaumes valait mieux. « Non, sans doute, lui dis-je ; je conviens même qu'il y a un peu de stérilité d'imagination à ne prier Dieu que dans une traduction très-vicieuse de vieux cantiques d'un peuple que nous abhorrons ; nous sommes tous juifs à vêpres, comme nous sommes tous païens à l'Opéra.

« Ce qui me déplaît seulement, c'est que les *Métamorphoses* d'Ovide sont, par la malice du démon, bien mieux écrites, et plus agréables que les cantiques juifs : car il faut avouer que cette montagne de Sion, et ces gueules de basilic, et ces collines qui sautent comme des béliers¹, et toutes ces répétitions fastidieuses, ne valent ni la poésie grecque, ni la latine, ni la française. Le froid petit Racine² a beau faire, cet enfant dénaturé n'empêchera pas, profanement parlant, que son père ne soit un meilleur poète que David.

« Mais enfin, nous sommes la religion dominante chez nous ; il ne vous est pas permis de vous attrouper en Angleterre : pourquoi voudriez-vous avoir cette liberté en France ? Faites ce qu'il vous plaira dans vos maisons, et j'ai parole de monsieur le gouverneur et de monsieur l'intendant qu'en étant sages vous serez tranquilles : l'imprudencence seule fit et fera les persécutions. Je trouve très-mauvais que vos mariages, l'état de vos enfants, le droit d'héritage, souffrent la moindre difficulté. Il n'est pas juste de vous saigner et de vous purger parce que vos pères ont été

1. Psaume cxiii.

2. Louis Racine.

malades¹ ; mais que voulez-vous ? ce monde est un grand Bedlam, où des fous enchaînent d'autres fous. »

§ VII².

Nous raisonnions ainsi, M. de Boucacous et moi, quand nous vîmes passer Jean-Jacques Rousseau avec grande précipitation. « Eh ! où allez-vous donc si vite, monsieur Jean-Jacques ? — Je m'enfuis, parce que maître Joly de Fleury a dit, dans un réquisitoire³, que je prêchais contre l'intolérance et contre l'existence de la religion chrétienne. — Il a voulu dire *évidence*, lui répondis-je ; il ne faut pas prendre feu pour un mot. — Eh ! mon Dieu, je n'ai que trop pris feu, dit Jean-Jacques ; on brûle partout mon livre. Je sors de Paris comme M. d'Assouci de Montpellier, de peur qu'on ne brûle ma personne⁴. — Cela était bon, lui dis-je, du temps d'Anne Dubourg et de Michel Servet, mais à présent on est plus humain. Qu'est-ce donc que ce livre qu'on a brûlé ?

— J'élevais, dit-il, à ma manière un petit garçon en quatre tomes⁵. Je sentais bien que j'ennuierais peut-être ; et j'ai voulu, pour égayer la matière, glisser adroitement une cinquantaine de pages en faveur du théisme. J'ai cru qu'en disant des injures aux philosophes, mon théisme passerait, et je me suis trompé. — Qu'est-ce que théisme ? fis-je. — C'est, me dit-il, l'adoration d'un Dieu, en attendant que je sois mieux instruit. — Ah ! dis-je, si c'est là tout votre crime, consolez-vous. Mais pourquoi injurier les philosophes ? — J'ai tort, fit-il. — Mais, monsieur Jean-Jacques, comment vous êtes-vous fait théiste ? quelle cérémonie faut-il pour cela ? — Aucune, nous dit Jean-Jacques. Je suis né protestant, j'ai retranché tout ce que les protestants condamnent dans la religion romaine ; ensuite, j'ai retranché tout ce que les autres religions condamnent dans le protestantisme : il ne m'est resté que Dieu ; je l'ai adoré, et maître Joly de Fleury a présenté contre moi un réquisitoire. »

Alors nous parlâmes à fond du théisme avec Jean-Jacques, qui nous apprit qu'il y avait trois cent mille théistes à Londres,

1. Voyez, page 31, le chapitre iv du *Traité sur la Tolérance*.

2. Ce paragraphe, communiqué par feu Decroix, a paru pour la première fois, en 1818, dans le tome XXVIII de l'édition en 42 volumes in-8°.

3. Le réquisitoire de Joly de Fleury contre J.-J. Rousseau et son *Émile* est du 9 juin 1762.

4. Voyez le *Voyage de Chapelle et Bachaumont*.

5. *Émile*. (Note de M. Decroix). — C'est dans le quatrième volume qu'est la *Profession de foi du vicaire savoyard*, qui est en faveur du théisme.

et environ cinquante mille seulement à Paris, parce que les Parisiens n'arrivent jamais à rien que longtemps après les Anglais, témoin l'inoculation, la gravitation, le semoir, etc., etc. Il ajouta que le nord de l'Allemagne fourmillait de théistes et de gens qui se battent bien.

M. de Boucacous l'écouta attentivement, et promit de se faire théiste. Pour moi, je restai ferme. Je ne sais cependant si on ne brûlera pas ce petit écrit, comme un ouvrage de Jean-Jacques, ou comme un mandement d'évêque¹; mais un mal qui nous menace n'empêche pas toujours d'être sensible au mal d'autrui, et comme j'ai le cœur bon, je plains les tribulations de Jean-Jacques.

§ VIII.

Les compagnons de Polichinelle réduits à la mendicité, qui était leur état naturel, s'associèrent avec quelques bohèmes, et coururent de village en village. Ils arrivèrent dans une petite ville, et logèrent dans un quatrième étage, où ils se mirent à composer des drogues dont la vente les aida quelque temps à subsister. Ils guérirent même de la gale l'épave d'une dame de considération; les voisins crièrent au prodige, mais malgré toute leur industrie la troupe ne fit pas fortune.

Ils se lamentaient de leur obscurité et de leur misère, lorsqu'un jour ils entendirent un bruit sur leur tête, comme celui d'une brouette qu'on roule sur le plancher. Ils montèrent au cinquième étage, et y trouvèrent un petit homme qui faisait des marionnettes pour son compte : il s'appelait le sieur Bienfait²; il avait tout juste le génie qu'il fallait pour son art.

On n'entendait pas un mot de ce qu'il disait; mais il avait un galimatias fort convenable, et il ne faisait pas mal ses bamboches. Un compagnon, qui excellait aussi en galimatias, lui parla ainsi :

« Nous croyons que vous êtes destiné à relever nos marionnettes, car nous avons lu dans Nostradamus ces propres paroles : *Nelle chi li po ra te icsus res fait en bi*, lesquelles prises à rebours font évidemment : *Bienfait ressuscitera Polichinelle*. Le nôtre a été avalé par un crapaud; mais nous avons retrouvé son chapeau, sa bosse, et sa pratique. Vous fournirez le fil d'archal. Je crois

1. En 1764, le parlement de Bordeaux avait condamné un mandement de l'archevêque d'Auch; voyez tome XX, page 280. — Le parlement de Paris venait de condamner un mandement de l'archevêque Christophe de Beaumont en faveur des jésuites.

2. C'était le nom d'un entrepreneur de jeux de marionnettes aux foires de Saint-Germain et de Saint-Laurent à Paris, mort en 1744 ou 1745.

d'ailleurs qu'il vous sera aisé de lui faire une moustache toute semblable à celle qu'il avait, et quand nous serons unis ensemble, il est à croire que nous aurons beaucoup de succès. Nous ferons valoir Polichinelle par Nostradamus, et Nostradamus par Polichinelle. »

Le sieur Bienfait accepta la proposition. On lui demanda ce qu'il voulait pour sa peine. « Je veux, dit-il, beaucoup d'honneurs et beaucoup d'argent. — Nous n'avons rien de cela, dit l'orateur de la troupe ; mais avec le temps on a de tout. » Le sieur Bienfait se lia donc avec les bohèmes, et tous ensemble allèrent à Milan pour établir leur théâtre, sous la protection de M^{me} Carminetta. On afficha que le même Polichinelle, qui avait été mangé par un crapaud du village du canton d'Appenzel, reparaitrait sur le théâtre de Milan, et qu'il danserait avec M^{me} Gigogne. Tous les vendeurs d'orviétan eurent beau s'y opposer, le sieur Bienfait, qui avait aussi le secret de l'orviétan, soutint que le sien était le meilleur : il en vendit beaucoup aux femmes, qui étaient folles de Polichinelle, et il devint si riche qu'il se mit à la tête de la troupe.

Dès qu'il eut ce qu'il voulait (et que tout le monde veut), des honneurs et du bien, il fut très-ingrat envers M^{me} Carminetta. Il acheta une belle maison vis-à-vis celle de sa bienfaitrice, et il trouva le secret de la faire payer par ses associés. On ne le vit plus faire sa cour à M^{me} Carminetta ; au contraire, il voulut qu'elle vint déjeuner chez lui, et un jour qu'elle daigna y venir il lui fit fermer la porte au nez, etc.

§ IX.

N'ayant rien entendu au précédent chapitre de Merry Hissing, je me transportai chez mon ami M. Husson, pour lui en demander l'explication. Il me dit que c'était une profonde allégorie sur le Père La Valette, marchand banqueroutier d'Amérique¹ ; mais que d'ailleurs il y avait longtemps qu'il ne s'embarassait plus de ces sottises, qu'il n'allait jamais aux marionnettes ; qu'on jouait ce jour-là *Polyeucte*, et qu'il voulait l'entendre. Je l'accompagnai à la comédie.

M. Husson, pendant le premier acte, branlait toujours la tête. Je lui demandai dans l'entr'acte pourquoi sa tête branlait tant. « J'avoue, dit-il, que je suis indigné contre ce sot Polyeucte et contre cet impudent Néarque. Que diriez-vous d'un gendre de

1. Voyez tome XVI, page 100.

M. le gouverneur de Paris, qui serait huguenot et qui, accompagnant son beau-père le jour de Pâques à Notre-Dame, irait mettre en pièces le ciboire et le calice, et donner des coups de pied dans le ventre à M. l'archevêque et aux chanoines ? Serait-il bien justifié, en nous disant que nous sommes des idolâtres ; qu'il l'a entendu dire au sieur Lubolier¹, prédicant d'Amsterdam, et au sieur Morfyé², compilateur à Berlin, auteur de la *Bibliothèque germanique*, qui le tenait du prédicateur Urieju³ ? C'est là le fidèle portrait de la conduite de Polyeucte. Peut-on s'intéresser à ce plat fanatique, séduit par le fanatique Néarque ? »

M. Husson me disait ainsi son avis amicalement dans les entr'actes. Il se mit à rire quand il vit Polyeucte résigner sa femme à son rival ; et il la trouva un peu bourgeoise quand elle dit à son amant qu'elle va dans sa chambre, au lieu d'aller avec lui à l'église :

Adieu, trop vertueux objet, et trop charmant ;
Adieu, trop généreux et trop parfait amant ;
Je vais seule en ma chambre enfermer mes regrets⁴.

Mais il admira la scène⁵ où elle demande à son amant la grâce de son mari.

« Il y a là, dit-il, un gouverneur d'Arménie qui est bien le plus lâche, le plus bas des hommes ; ce père de Pauline avoue même qu'il a les sentiments d'un coquin :

Polyeucte est ici l'appui de ma famille⁶ ;
Mais si par son trépas l'autre épousait ma fille,
J'acquerrais bien par là de plus puissants appuis,
Qui me mettraient plus haut cent fois que je ne suis.

« Un procureur au Châtelet ne pourrait guère ni penser ni s'exprimer autrement. Il y a de bonnes âmes qui avalent tout

1. Bouiller. (K.) — Voyez tome XXII, pages 61 et 82 ; XXIV, 433.

2. Formey. (K.) — Voyez tome XXIII, pages 547, 552, 573, 584 ; XXIV, 433.

3. Jurieu. (K.) — Persécuteur de Bayle : voyez tome XX, pages 195 et 320.

4. On lit dans *Polyeucte*, acte II, scène II :

Et seule dans ma chambre enfermant mes regrets.

Les deux autres vers cités par Voltaire sont dans la même scène, et la terminent.

5. Acte IV, scène v.

6. Acte III, scène v.

cela ; je ne suis pas du nombre. Si ces pauvretés peuvent entrer dans une tragédie du pays des Gaules, il faut brûler l'*OEdipe* des Grecs. »

M. Husson est un rude homme. J'ai fait ce que j'ai pu pour l'adoucir ; mais je n'ai pu en venir à bout. Il a persisté dans son avis, et moi dans le mien.

§ X.

Nous avons laissé le sieur Bienfait fort riche et fort insolent. Il fit tant par ses menées qu'il fut reconnu pour entrepreneur d'un grand nombre de marionnettes. Dès qu'il fut revêtu de cette dignité, il fit promener Polichinelle dans toutes les villes, et afficha que tout le monde serait tenu de l'appeler *Monsieur*, sans quoi il ne jouerait point. C'est de là que, dans toutes les représentations des marionnettes il ne répond jamais à son compère que quand le compère l'appelle M. Polichinelle. Peu à peu Polichinelle devint si important qu'on ne donna plus aucun spectacle sans lui payer une rétribution, comme les Opéras des provinces en payent une à l'Opéra de Paris.

Un jour, un de ses domestiques, receveur des billets et ouvrier de loges¹, ayant été cassé aux gages, se souleva contre Bienfait, et institua d'autres marionnettes qui décrièrent toutes les danses de M^{me} Gigogne et tous les tours de passe-passe de Bienfait. Il retrancha plus de cinquante ingrédients qui entraient dans l'orviétan, composa le sien de cinq ou six drogues ; et, le vendant beaucoup meilleur marché, il enleva une infinité de pratiques à Bienfait, ce qui excita un furieux procès, et on se battit longtemps à la porte des marionnettes, dans le préau de la Foire.

§ XI.

M. Husson me parlait hier de ses voyages : en effet, il a passé plusieurs années dans les Échelles du Levant ; il est allé en Perse ; il a demeuré longtemps dans les Indes, et a vu toute l'Europe. « J'ai remarqué, me disait-il, qu'il y a un nombre prodigieux de Juifs qui attendent le Messie, et qui se feraient empaler plutôt que de convenir qu'il est venu. J'ai vu mille Turcs persuadés que Mahomet avait mis la moitié de la lune dans sa manche. Le petit peuple, d'un bout du monde à l'autre, croit fermement les choses les plus absurdes. Cependant qu'un philosophe ait un écu à par-

1. Voltaire désigne ainsi Luther, chef de la réforme, et qui avait été augustin. Voyez tome XII, page 283.

tager avec le plus imbécile de ces malheureux, en qui la raison humaine est si horriblement obscurcie, il est sûr que s'il y a un sou à gagner l'imbécile l'emportera sur le philosophe. Comment des taupes, si aveugles sur le plus grand des intérêts, sont-elles lynx sur les plus petits? Pourquoi le même juif qui vous égorge le vendredi ne voudrait-il pas voler un liard le jour du sabbat? Cette contradiction de l'espèce humaine mérite qu'on l'examine.

— N'est-ce pas, dis-je à M. Husson, que les hommes sont superstitieux par coutume, et coquins par instinct?

— J'y rêverai, me dit-il; cette idée me paraît assez bonne. »

§ XII.

Polichinelle, depuis l'aventure de l'ouvreur de loges, a essuyé bien des disgrâces. Les Anglais, qui sont raisonneurs et sombres, lui ont préféré Shakespeare¹; mais ailleurs ses farces ont été fort en vogue, et, sans l'Opéra-Comique, son théâtre était le premier des théâtres. Il a eu de grandes querelles avec Scaramouche et Arlequin, et on ne sait pas encore qui l'emportera. Mais....

§ XIII.

« Mais, mon cher monsieur, disais-je, comment peut-on être à la fois si barbare et si drôle? Comment, dans l'histoire d'un peuple, trouve-t-on à la fois la Saint-Barthélemy et les *Contes de La Fontaine*, etc.? Est-ce l'effet du climat²? Est-ce l'effet des lois?

— Le genre humain, répondit M. Husson, est capable de tout. Néron pleura quand il fallut signer l'arrêt de mort d'un criminel, joua des farces, et assassina sa mère. Les singes font des tours extrêmement plaisants, et étouffent leurs petits. Rien n'est plus doux, plus timide qu'une levrette; mais elle déchire un lièvre, et baigne son long museau dans son sang.

— Vous devriez, lui dis-je, nous faire un beau livre qui déve-
loppât toutes ces contradictions.

— Ce livre est tout fait, dit-il; vous n'avez qu'à regarder une girouette; elle tourne tantôt au doux souffle du zéphyr, tantôt au vent violent du nord; voilà l'homme. »

1. Ce nom signifie ici la religion anglicane et le presbytérianisme, dont Voltaire a parlé tome XXII, pages 95, 98.

2. Épigramme contre Montesquieu, que Voltaire combat ailleurs; voyez tome XVIII, page 199, et le *Commentaire sur l'Esprit des lois*.

§ XIV.

Rien n'est souvent plus convenable que d'aimer sa cousine. On peut aussi aimer sa nièce ; mais il en coûte dix-huit mille livres, payables à Rome, pour épouser une cousine, et quatre-vingt mille francs pour coucher avec sa nièce en légitime mariage.

Je suppose quarante nièces par an, mariées avec leurs oncles, et deux cents cousins et cousines conjoints : cela fait en sacrements six millions huit cent mille livres par an, qui sortent du royaume. Ajoutez-y environ six cent mille francs pour ce qu'on appelle *les annates des terres de France*, que le roi de France donne à des Français en bénéfices ; joignez-y encore quelques menus frais : c'est environ huit millions quatre cent mille livres que nous donnons libéralement au saint-père par chacun an. Nous exagérons peut-être un peu ; mais on conviendra que si nous avons beaucoup de cousines et de nièces jolies, et si la mortalité se met parmi les bénéficiers, la somme peut aller au double. Le fardeau serait lourd, tandis que nous avons des vaisseaux à construire¹, des armées et des rentiers à payer.

Je m'étonne que, dans l'énorme quantité de livres dont les auteurs ont gouverné l'État depuis vingt ans, aucun n'ait pensé à réformer ces abus. J'ai prié un docteur de Sorbonne, de mes amis, de me dire dans quel endroit de l'Écriture on trouve que la France doit payer à Rome la somme susdite : il n'a jamais pu le trouver. J'en ai parlé à un jésuite : il m'a répondu que cet impôt fut mis par saint Pierre sur les Gaules, dès la première année qu'il vint à Rome ; et comme je doutais que saint Pierre eût fait ce voyage², il m'en a convaincu en me disant qu'on voit encore à Rome les clefs du paradis qu'il portait toujours à sa ceinture. « Il est vrai, m'a-t-il dit, que nul auteur canonique ne parle de ce voyage de Simon Barjone ; mais nous avons une belle lettre de lui, datée de Babylone ; or, certainement Babylone veut dire Rome : donc vous devez de l'argent au pape quand vous épousez vos cousines. » J'avoue que j'ai été frappé de la force de cet argument.

§ XV.

J'ai un vieux parent qui a servi le roi cinquante-deux ans. Il s'est retiré dans la haute Alsace, où il a une petite terre qu'il

1. Allusion aux vaisseaux de haut bord que l'on construisait alors, et dont il est question dans l'*Extrait de la Gazette de Londres, du 20 février 1762*. Voyez tome XXIV, page 291.

2. Voyez tome XX, page 592.

cultive, dans le diocèse de Porentru. Il voulut un jour faire donner le dernier labour à son champ; la saison avançait, l'ouvrage pressait. Ses valets refusèrent le service, et dirent pour raison que c'était la fête de sainte Barbe, la sainte la plus fêtée à Porentru. « Eh! mes amis, leur dit mon parent, vous avez été à la messe en l'honneur de Barbe, vous avez rendu à Barbe ce qui lui appartient; rendez-moi ce que vous me devez: cultivez mon champ, au lieu d'aller au cabaret. Sainte Barbe ordonne-t-elle qu'on s'enivre pour lui faire honneur, et que je manque de blé cette année? » Le maître-valet lui dit: « Monsieur, vous voyez bien que je serais damné si je travaillais dans un jour si saint. Sainte Barbe est la plus grande sainte du paradis; elle grava le signe de la croix sur une colonne de marbre avec le bout du doigt; et du même doigt, et du même signe, elle fit tomber toutes les dents d'un chien qui lui avait mordu les fesses: je ne travaillerai point le jour de sainte Barbe. »

Mon parent envoya chercher des laboureurs luthériens, et son champ fut cultivé. L'évêque de Porentru l'excommunia¹. Mon parent en appela comme d'abus; le procès n'est pas encore jugé. Personne assurément n'est plus persuadé que mon parent qu'il faut honorer les saints; mais il prétend aussi qu'il faut cultiver la terre.

Je suppose en France environ cinq millions d'ouvriers, soit manœuvres, soit artisans, qui gagnent chacun, l'un portant l'autre, vingt sous par jour, et qu'on force saintement de ne rien gagner pendant trente jours de l'année, indépendamment des dimanches: cela fait cent cinquante millions de moins dans la circulation, et cent cinquante millions de moins en main-d'œuvre. Quelle prodigieuse supériorité ne doivent point avoir sur nous les royaumes voisins qui n'ont ni sainte Barbe, ni d'évêque de Porentru! On répondait à cette objection que les cabarets, ouverts les saints jours de fête, produisent beaucoup aux fermes générales. Mon parent en convenait; mais il prétendait que c'est un léger dédommagement; et que d'ailleurs, si on peut travailler après la messe, on peut aller au cabaret après le travail. Il soutient que cette affaire est purement de police, et point du tout épiscopale;

1. Voltaire fut effectivement sur le point d'être excommunié par l'évêque de Porentru (ou Porentruy), qui s'entendait avec les jésuites dirigés par Kroust pour le persécuter, lorsqu'il essaya de s'établir aux environs de Colmar, en 1754. Mais il fait surtout allusion à la permission demandée inutilement par lui, en 1761, à Biord, son évêque, pour que les malheureux habitants du pays de Gex pussent labourer les jours de fête sans être damnés. Au surplus, le parent qu'il met en scène ici me paraît être un M. de Mauléon, ancien officier, sous le nom duquel il écrivit à ce même Biord, en 1769. (CL.)

il soutient qu'il vaut encore mieux labourer que de s'enivrer. J'ai bien peur qu'il ne perde son procès¹.

§ XVI.

Il y a quelques années qu'en passant par la Bourgogne avec M. Évrard, que vous connaissez tous, nous vîmes un vaste palais, dont une partie commençait à s'élever. Je demandai à quel prince il appartenait. Un maçon me répondit que c'était à monseigneur l'abbé de Cîteaux²; que le marché avait été fait à dix-sept cent mille livres, mais que probablement il en coûterait bien davantage.

Je bénis Dieu qui avait mis son serviteur en état d'élever un si beau monument, et de répandre tant d'argent dans le pays. « Vous moquez-vous? dit M. Évrard; n'est-il pas abominable que l'oisiveté soit récompensée par deux cent cinquante mille livres de rente, et que la vigilance d'un pauvre curé de campagne soit punie par une portion congrue de cent écus? Cette inégalité n'est-elle pas la chose du monde la plus injuste et la plus odieuse? Qu'en reviendra-t-il à l'État quand un moine sera logé dans un palais de deux millions? Vingt familles de pauvres officiers, qui partageraient ces deux millions, auraient chacune un bien honnête, et donneraient au roi de nouveaux officiers. Les petits moines, qui sont aujourd'hui les sujets inutiles d'un de leurs moines élu par eux, deviendraient des membres de l'État au lieu qu'ils ne sont que des chancre qui le rongent. »

Je répondis à M. Évrard : « Vous allez trop loin, et trop vite; ce que vous dites arrivera certainement dans deux ou trois cents ans³; ayez patience. — Et c'est précisément, répondit-il, parce que la chose n'arrivera que dans deux ou trois siècles que je perds toute patience; je suis las de tous les abus que je vois : il me semble que je marche dans les déserts de la Libye, où notre sang est sucé par des insectes quand les lions ne nous dévorent pas.

« J'avais, continua-t-il, une sœur assez imbécile pour être janséniste de bonne foi, et non par esprit de parti. La belle aventure des billets de confession la fit mourir de désespoir. Mon frère avait un procès qu'il avait gagné en première instance; sa for-

1. Voyez la *Requête à tous les magistrats du royaume*, seconde partie.

2. Voyez tome XXIV, page 291; et la xxii^e des *Honnêtetés littéraires*.

3. En France, on n'a pas attendu deux cents ans. Les monastères furent supprimés par l'Assemblée constituante, en 1790. Les derniers couvents furent fermés en 1792. Beaucoup ont été vendus. On en a rétabli depuis 1814. (B.)

tune en dépendait. Je ne sais comment il est arrivé que les juges ont cessé de rendre la justice, et mon frère a été ruiné. J'ai un vieil oncle criblé de blessures, qui faisait passer ses meubles et sa vaisselle d'une province à une autre; des commis alertes ont saisi le tout sur un petit manque de formalité; mon oncle n'a pu payer les trois vingtièmes, et il est mort en prison. »

M. Évrard me conta des aventures de cette espèce pendant deux heures entières. Je lui dis : « Mon cher monsieur Évrard, j'en ai essuyé plus que vous; les hommes sont ainsi faits d'un bout du monde à l'autre : nous nous imaginons que les abus ne règnent que chez nous; nous sommes tous deux comme Astolphe et Joconde ¹, qui pensaient d'abord qu'il n'y avait que leurs femmes d'infidèles; ils se mirent à voyager, et ils trouvèrent partout des gens de leur confrérie.

— Oui, dit M. Évrard, mais ils eurent le plaisir de rendre partout ce qu'on avait eu la bonté de leur prêter chez eux.

— Tâchez, lui dis-je, d'être seulement pendant trois ans directeur de..., ou de..., ou de..., ou de..., et vous vous vengerez avec usure. »

M. Évrard me crut : c'est à présent l'homme de France qui vole le roi, l'État et les particuliers, de la manière la plus dégagée et la plus noble, qui fait la meilleure chère, et qui juge le plus fièrement d'une pièce nouvelle.

1. Voyez *Joconde*, conte de La Fontaine.

DOUTES NOUVEAUX

SUR LE TESTAMENT

ATTRIBUÉ AU CARDINAL DE RICHELIEU¹.

(1764)

Lorsque M. de Foncemagne, en 1750, écrivit pour soutenir l'authenticité du *Testament politique*, voici ce qu'on lui répondit, et ce qui ne fut pas imprimé parce que l'auteur de cette réponse voyagea hors de sa patrie :

« Un académicien connu de ses amis par la douceur de ses mœurs, et du public par ses lumières, a écrit contre mon sentiment.

« Son ouvrage est plein de cette sagesse et de cette politesse que son titre annonce. Tout homme doit se défier de son opinion, lorsqu'il est repris par un tel critique.

1. François-Louis-Claude Marin, né à la Ciotat en 1721, mort à Paris en 1809, à qui Voltaire adressa quelques lettres, fit paraître, en septembre 1764, une nouvelle édition du *Testament politique de Richelieu*, sous le titre de *Maximes d'État, ou Testament politique, etc.*, en deux parties in-8°. Il combattait dans la *Préface* les sentiments de Voltaire sur cet écrit (voyez tome XXIII, page 427). On publia en même temps une nouvelle édition très-augmentée de la *Lettre* de Foncemagne sur le *Testament politique du cardinal de Richelieu*, in-8° de ij et 153 pages. Voltaire n'avait cessé de reproduire dans divers ouvrages son opinion sur le *Testament politique*, et les nouvelles objections de Voltaire étaient réfutées dans la *Lettre* de Foncemagne. Voltaire alors écrivit les *Doutes nouveaux*, qu'il a datés lui-même d'octobre 1764. La *Lettre écrite depuis l'impression des Doutes*, qui est à la suite, fait partie de la première édition; tellement même qu'une réclame typographique en indique l'existence. Il eût donc été plus exact de dire que cette *Lettre* avait été écrite PENDANT l'impression. La publication des *Doutes nouveaux* eut lieu en novembre 1764; mais, selon l'usage établi dans la librairie de dater de l'année suivante les impressions faites dans les derniers mois de l'année, le frontispice porte 1765. Mercier de Saint-Léger est auteur de la *Lettre de M^{***} aux auteurs des Mémoires* pour l'histoire des sciences et des beaux-arts, touchant les nouveaux écrits sur le véritable auteur du Testament politique du cardinal de Richelieu; 1765, in-8° de 24 pages; voyez, dans le présent volume, l'*Arbitrage*. (B.)

« Mon illustre adversaire emploie toute la sagacité de son esprit à prouver que ce *Testament politique*, attribué au cardinal de Richelieu, est en effet de ce grand ministre. On voit (ce qui est assez commun) qu'il tâche de croire, et qu'il doute. Il a trop d'esprit et trop de raison pour ne pas apercevoir les contradictions, les erreurs, les anachronismes dont ce livre est rempli : il sait sans doute mieux que moi que les grands hommes ne disent jamais d'inepties. Voilà pourquoi il avoue, après s'être tourné de tous les côtés, que le cardinal de Richelieu n'a dicté ni écrit tout l'ouvrage, et qu'il en a confié la rédaction à des ouvriers subalternes. Je n'en veux pas davantage. Avouer qu'un testament politique, destiné par un premier ministre à un roi, un ouvrage qui devait être si secret, est cependant de plusieurs mains, c'est avouer qu'il n'est pas du premier ministre.

« Si j'avais l'honneur d'entretenir ce sage adversaire qui sait douter, je lui dirais : Avouez qu'au fond vous ne croyez pas qu'il y ait un mot du cardinal dans ce testament ; pensez-vous de bonne foi que le chevalier Walpole se fût avisé d'écrire un catéchisme de politique pour le roi George I^{er} ? L'idée seule vous en paraît ridicule. Examinez la situation où était le cardinal de Richelieu avec Louis XIII, et vous conviendrez peut-être que la seule pensée de faire un pareil livre pour l'usage de ce monarque était cent fois plus déplacée.

« Songez que Louis XIII, toujours malade, était menacé d'une mort prochaine ; songez que le cardinal de Richelieu pensait à faire exclure de la régence le frère unique du roi ; songez au caractère d'un ambitieux, et voyez s'il est dans son cœur de s'occuper de principes d'éducation, de parler des vitres de la Sainte-Chapelle de Paris, des trois sentences requises pour punir les cleres ; d'intituler un chapitre *Du règne de Dieu*, de recommander la chasteté, et à qui ? à un monarque infirme, âgé de quarante ans, auquel on espère survivre : car, en 1639, et au commencement de 1640, le cardinal de Richelieu se portait bien encore, et vous savez jusqu'où il poussa ses espérances.

« Je ne veux que cette seule raison. Le *Testament* fût-il aussi bien fait qu'il l'est mal ; fût-il en effet (ce qu'il n'est point du tout) un vrai testament politique ; fût-il un développement sage et profond de la conduite que Louis XIII devait tenir avec toutes les puissances de l'Europe, avec ses alliés et ses ennemis, dans la crise la plus violente, avec sa femme, avec son frère, avec les princes de son sang, et ses généraux, et ses ministres ; en un mot, l'ouvrage fût-il digne du cardinal de Richelieu, j'oserais

croire encore qu'il n'en est point l'auteur. Je vous dirais qu'il n'est pas dans la vraisemblance qu'Agrippa fasse un tel testament politique pour Auguste, ni Séjan pour Tibère, ni La Trimouille pour Charles VII, ni George d'Amboise pour Louis XII, ni Wolsey pour Henri VIII, ni Buckingham pour Jacques I^{er}, ni Olivarès pour Philippe IV, ni enfin Richelieu pour Louis XIII. Un ministre dit à son maître de vive voix tout ce qu'il croit important, et surtout il ne fait point de testament pour lui dire des choses vagues, inutiles et fausses.

Sollicet in *magnis* labor est, ea cura *potentes*
Sollicitat...

(VIRG., *Æn.*, IV, 379.)

« Ces sortes de livres sont d'ordinaire le partage des politiques oisifs. Quand le duc de Sully, dans sa retraite, fit composer ses *Mémoires* par ses secrétaires, il ne donna point de leçons d'enfant à Louis XIII.

« Vous avez beau employer toutes les ressources de votre esprit, vous avez beau recueillir quelques maximes éparses dans le *Testament politique* pour tâcher de les faire regarder comme des émanations de l'âme du cardinal de Richelieu.

« Eh, monsieur, vous savez mieux que moi que Balzac, Sirmond, Chapelain, Silhon, Sérisy, en ont débité dix fois davantage. Depuis quand les lieux communs sont-ils un si grand mérite? Ne trouve-t-on pas des maximes partout? J'ouvre le prétendu *Testament de Louvois*¹, dont Courtilz est l'auteur; j'y vois : « L'exemple tient très-souvent lieu de raison. Il est de la prudence « de faire place au torrent, il perd sa rapidité dans sa course. « Qui veut s'élever trop haut attire l'envie de ses égaux et la « haine de ses supérieurs.» Il y en a cent de cette espèce. On en trouve dans le *Testament ridicule du cardinal Albéroni*², et dans celui du maréchal de Belle-Isle³. Je suppose que quelques-unes des maximes et des anecdotes qui sont dans le livre attribué au cardinal aient été en effet recueillies dans sa bouche, s'ensuivrait-il qu'on doive lui attribuer l'ouvrage? Faut-il d'ailleurs de si

1. Voyez, tome XXIII, la note 2 de la page 429.

2. Voyez, tome XXIV, page 11, l'*Examen du Testament politique du cardinal Albéroni*.

— Cette citation du *Testament du cardinal Albéroni*, qui fut publié en 1753, démentait la date de 1750 que Voltaire assignait à sa lettre. C'est ce que lui fit observer son ami d'Argental. (G. A.)

3. Voyez la note 2, tome XXI, page 329.

grands efforts de génie pour rappeler quelques petites anecdotes, quelques circonstances de la vie privée d'un prince, d'un ministre, et pour savoir les appliquer? N'est-ce pas un artifice commun, pratiqué non-seulement par tous ceux qui se sont avisés de forger des *Testaments politiques*, mais par les auteurs de tous les faux mémoires dont nous sommes inondés?

« Vous avez déterré, comme moi, un misérable manuscrit plein d'antithèses et d'hyperboles, digne du pédant Granger, intitulé *Testamentum politicum*. Il paraît que cette rapsodie pouvait annoncer à toute force un ouvrage plus étendu; et de là vous inférez que le cardinal de Richelieu pourrait bien avoir part à cet ouvrage plus étendu, et que c'est son testament politique! A quoi est-on réduit en tout genre quand on veut prouver ce qui est improbable!

« Nous pouvons, monsieur, mettre au rang des mensonges imprimés le petit traité du capucin Joseph, *De l'Unité du ministre*, présenté à Louis XIII¹.

« De bonne foi pensez-vous qu'un capucin ait donné un mémoire au roi, par lequel il lui enseignait qu'il fallait qu'un roi « crût en tout son premier ministre, qu'il ne crût rien contre son « premier ministre, qu'il révélât à son premier ministre tout ce « qu'on lui dirait contre lui, qu'il comblât d'honneurs et de biens « son premier ministre, qu'il donnât une autorité sans bornes à « son premier ministre »? Est-il bien vraisemblable qu'un grand homme se soit servi, auprès d'un maître très-défiant, d'un artifice si grossier? Si un capucin, ami de votre maître-d'hôtel, venait vous présenter un pareil mémoire, vous renverriez le capucin dans son couvent, et vous pourriez bien vous défaire de votre maître-d'hôtel.

« Souffrez qu'après avoir fait avec vous ces petites réflexions, et avoir jusqu'ici écrit en critique sur cette matière, j'ose vous parler à présent en citoyen.

« Parmi les maximes très-triviales dont le *Testament politique* est plein, il y en a de fort dures. Parmi les conseils qu'on ose y donner, il y en a de bien violents. L'auteur du *Testament* a cru qu'en faisant parler le cardinal de Richelieu, il fallait le faire parler en homme d'une sévérité outrée, comme Corneille, en mettant les anciens Romains sur le théâtre, leur a donné quelquefois plus d'orgueil et de férocité qu'ils n'en avaient, ou plutôt

1. Voyez tome XIII, page 15. L'ouvrage attribué au Père Joseph est intitulé *L'Homme du pape et du roi*, 1634, in-4°.

comme un domestique parle souvent avec fierté au nom de son maître.

« Mais, monsieur, quel service rendrait-on aux hommes en voulant mettre sous le nom d'un prêtre, d'un évêque, d'un grand ministre, des maximes impitoyables? Nous vivons sous un roi doux, bienfaisant, indulgent; mais il se peut faire que dans la suite des siècles la nation ait des souverains moins remplis d'humanité. Ne seront-ils pas encouragés à la dureté, à l'abus de la suprême puissance, quand ils croiront que le plus grand ministre de l'Europe a conseillé à son maître de ne point pardonner, de dépouiller tous les magistrats qui consomment leur vie à étudier et à maintenir les lois, qui exercent une des plus nobles fonctions de la royauté, et qui n'ont d'autre récompense de leurs travaux que leurs travaux mêmes; de les déponer, dis-je, de leurs droits et de leurs privilèges; enfin de faire payer la taille aux parlements, aux chambres des comptes, au grand conseil, etc.; et d'enrôler la noblesse comme des paysans? Ces deux propositions, aussi tyranniques qu'extravagantes, n'auraient-elles pas dû suffire pour dessiller les yeux?

« Non-seulement je vous soumetts, monsieur, toutes les raisons que j'ai alléguées, mais j'en appelle à toutes celles que votre bon esprit vous fournit; je réclame l'intérêt du genre humain. Remercions à jamais le juste, le modéré, l'élégant précepteur du duc de Bourgogne, d'avoir écrit le *Télémaque*, et souhaitons que le cardinal de Richelieu n'ait point écrit ce testament.

« Vous avez un cœur digne de votre génie: que l'un et l'autre s'unissent pour daigner m'éclairer si je me trompe. »

M. de Foncemagne a travaillé depuis à m'éclairer; il a cherché partout des copies du *Testament politique*; il a fait réimprimer ce célèbre ouvrage, et l'a rendu encore plus célèbre par ses remarques¹. Je prends la liberté de lui demander de nouvelles instructions, et j'entre en matière.

1. Il est très-possible, comme le dit ici Voltaire, que Foncemagne soit l'auteur des Remarques ajoutées à l'édition du *Testament*, faite en 1764 (voyez la note, page 277), quoique en général on les dise de Marin, qui peut n'être que l'éditeur. (B.)

NOUVEAUX DOUTES

SUR L'AUTHENTICITÉ

DU TESTAMENT POLITIQUE ATTRIBUÉ AU CARDINAL DE RICHELIEU

ET SUR LES REMARQUES DE M. DE FONCEMAGNE.

OBJECTION.

Il est dit dans la préface du *Testament politique* du cardinal de Richelieu, nouvellement imprimé, à Paris, chez Lebreton, 1754 :

« M. de Voltaire attaqua le *Testament politique* en 1749, dans une courte dissertation intitulée *Des Mensonges imprimés, etc.* Le paradoxe qu'il voulait établir trouva des contradicteurs. Entre les écrits qui furent publiés, on distingua celui qui portait le titre de *Lettre sur le Testament politique*; lettre polie et solide, dans laquelle M. de Voltaire ne put avoir à se plaindre que de la force des preuves qu'on lui opposait. »

RÉPONSE.

L'opinion de M. de Voltaire, bien loin d'être un paradoxe, est l'opinion d'Aubery, historiographe du cardinal de Richelieu, et pensionné de la duchesse d'Aiguillon sa nièce. C'est l'opinion de Gui-Patin, de Richard, de Levassor; c'est le sentiment d'Anillon, de l'auteur¹ très instruit déguisé sous le nom de Vigneul; du P. d'Avrigny², auteur des excellents *Mémoires* pour servir à l'histoire du XVII^e siècle; du judicieux et du profond Leclerc³; et enfin du sage et savant La Monnoye⁴.

Quelle autorité plus forte que celle d'Aubery, qui écrivait sous les yeux de la nièce du cardinal, de sa nièce chérie, dépositaire de tous ses sentiments et de tous ses papiers? Serait-il possible que l'écrivain de la vie du cardinal eût supprimé un fait aussi essentiel que celui du *Testament politique*, qui devait avoir été présenté à Louis XIII par la famille du cardinal, et dont une copie authentique devait être entre les mains de cette duchesse?

1. D'Argonne; voyez son article dans le *Catalogue des écrivains français du Siècle de Louis XIV.* tome XIV, page 61.

2. Voyez son article, tome XIV, page 35.

3. Voyez *ibid.*, page 96.

4. Voyez *ibid.*, page 86.

Ne lui aurait-elle pas fait voir ce fameux testament ? Ne lui aurait-elle pas dit : Comment oubliez-vous un ouvrage si intéressant, si public, et qu'on croit si glorieux pour mon oncle ? M. de Foncebaigne sait assez du moins que c'est ainsi qu'en aurait usé une troisième duchesse d'Aiguillon¹, non moins célèbre que les deux autres, par tout ce qui peut mériter l'estime et les hommages du public.

Non-seulement Aubery ne parle point de ce testament dans cette histoire, mais voici comme il s'exprime dans celle du cardinal Mazarin² :

« On a imprimé ces derniers jours (c'est-à-dire en 1688) un *Testament politique* du cardinal de Richelieu, contre lequel il n'y a point de lecteurs, pour peu de lumière ou de connaissance qu'ils aient de l'histoire du temps, qui ne réclament et ne se récrient. Il ne faut, pour le détruire, que les mêmes raisons dont l'imprimeur se sert pour essayer de l'établir.

« Ce n'est en effet qu'un ouvrage de doctrine, qui traite particulièrement des appels comme d'abus, des cas privilégiés, de la régale prétendue par la Sainte-Chapelle sur tous les évêchés de France, des exemptions du patronage ecclésiastique et laïque, du droit d'indult et d'autres matières semblables ; de sorte que c'est tacitement reprocher à un si fameux ministre l'ambition et la honte d'avoir voulu s'ériger en auteur, et faire à peu près des recherches comme celles de Pasquier.

« D'ailleurs, étant un ouvrage assez gros, et rempli d'observations fort communes, on ne saurait s'imaginer auquel de ses secrétaires il l'aurait dicté, et encore moins comme il l'aurait écrit lui-même. Il est constant que le cardinal de Richelieu a toujours dicté, et n'a jamais guère écrit.

« Mais il y a plus : on y remarque force impertinences, bévues et suppositions. Ce prétendu testament commence par une lettre du testateur au feu roi, avec la souscription Armand Duplessis : cependant il n'a jamais souscrit ses lettres à Louis XIII que de deux manières, ou comme évêque, ou comme cardinal. La première des deux était l'évêque de Luçon, et l'autre le cardinal de Richelieu. Il n'y en doit point avoir de troisième ; et, s'il s'en trouve, ce ne peut être qu'une pièce supposée.

« On opine à peu près de même du reproche qu'on lui fait

1. Voltaire correspondait avec elle. On l'avait surnommée *la sœur de pot des philosophes*. (G. A.)

2. Aubery, *Histoire du cardinal Mazarin*, tome IV, pages 337 et 338, édition de 1718, à Amsterdam, chez Le Cène. (Note de Voltaire.)

faire aux ennemis de marquer l'année 1638 pour lui avoir été favorable, sur ce que la prise de Brisach devait avoir effacé toutes nos disgrâces. Ce lui aurait été une espèce de crime que d'omettre notre plus signalé bonheur de cette année-là, qui fut la naissance de monseigneur le dauphin.

« Cette omission donc n'était guère moins remarquable que la contradiction qui se voyait au même testament, où il est dit, tantôt que la paix était faite, et tantôt qu'elle ne l'était pas. D'où il se peut infailliblement conclure que cette pièce est d'autant plus fausse qu'elle était tout à fait inutile. »

Quand il n'y aurait que cette preuve, elle suffirait, à mon avis, pour constater que le *Testament politique* ne peut être du cardinal de Richelieu.

Le dernier critique qui a fait voir évidemment la supposition est le savant La Monnoye; on veut récuser aujourd'hui son témoignage¹, parce qu'il est trop décisif; et on se contente de dire que « ce savant homme n'avait pas tourné ses études du côté de ces recherches ».

C'est précisément à ces recherches qu'il s'appliqua ses vingt dernières années; voyez sa *Vie de Ménage*, ses additions au *Menagiana*, sa dissertation sur le livre *des Trois Imposteurs*; c'était dans cette partie qu'il excellait.

Dans une discussion de cette nature, le lecteur doit, ce me semble, agir comme un juge équitable, qui n'adjugera jamais à personne un bien contesté que sur des preuves évidentes.

Vous assurez, malgré la déposition formelle de l'historiographe du cardinal de Richelieu, payé pour faire son panégyrique, que le *Testament politique* est de ce ministre. On vous y montre des méprises grossières, indignes de tout homme en place et de tout écrivain. Montrez-nous donc quelques preuves convaincantes que le cardinal de Richelieu est en effet l'auteur de ces bévues.

Vous êtes tenu de faire voir au moins l'ouvrage signé de sa main; vous n'avez que cette unique ressource, et encore nous examinerons si cette preuve serait décisive.

OBJECTION.

« Il ne paraît pas facile, dit-on dans la préface de l'éditeur du nouveau *Testament politique*, de concilier l'opinion où l'on était à

1. Voyez le *Menagiana* de 1715, tome III, page 76. Les dernières lignes de la note sont seules de La Monnoye. (B.)

l'hôtel de Richelieu que le *Testament politique* était du cardinal de Richelieu, avec ce qu'avance M. de Voltaire, qu'ayant fait demander chez tous les héritiers du cardinal si on avait quelque notion que le manuscrit du testament ait jamais été dans leur maison, on répondit unanimement que personne n'en avait eu la moindre connaissance avant l'impression. »

RÉPONSE.

Rien n'est plus aisé à concilier. M. de Voltaire chercha ce manuscrit dans l'hôtel de Richelieu; il ne l'y trouva pas, et les dépositaires des archives lui dirent qu'ils ne l'avaient jamais vu. En effet, le seul exemplaire manuscrit qui avait été chez M^{me} la duchesse d'Aiguillon, seconde du nom, comme il était dans trente autres bibliothèques de Paris, fut transféré, en 1705, avec d'autres papiers du cardinal, au dépôt des affaires étrangères. Nous verrons en son lieu de quelle autorité est ce manuscrit.

RÉFLEXION.

D'où venait l'édition du prétendu *Testament politique* imprimé en 1688? Pourquoi l'éditeur ne cite-t-il pas ses garants, ses autorités? D'où a-t-il reçu ce manuscrit? C'est une pièce si importante par le nom du respectable auteur à qui on l'attribue, par le monarque auquel elle est adressée, par le sujet qu'elle annonce, que l'éditeur est indispensablement obligé de dire et de prouver comment un écrit de cette nature était tombé entre ses mains; il ne l'a pas fait: on ne lui doit donc nulle créance, comme on l'a déjà dit¹.

Il n'en est pas de même, ce me semble, des mémoires du cardinal de Retz², de Talon, de Montchal, de Laporte. Personne n'a douté des auteurs de ces mémoires; au lieu qu'une foule de savants critiques a toujours nié que le *Testament politique* fût de l'illustre cardinal de Richelieu. Ce testament est bien autrement important que tous les mémoires dont nous parlons.

1. Tome XXIII, page 445.

2. Le P. de Tournemine, jésuite, s'avisa de dire, par une figure de rhétorique, dans le *Journal de Trévoux*, qu'on devait croire charitablement que les Mémoires du cardinal de Retz, archevêque de Paris, n'étaient pas de lui, parce qu'il ne sied pas à un archevêque de parler de ses galanteries et de ses complots séditieux; mais il n'insista jamais sur ce paradoxe, qui n'était qu'un jeu d'esprit. (*Note de Voltaire.*) — Cette note de l'édition originale n'a pas été conservée dans les éditions suivantes. Je la rétablis en 1831. (B.)

Ces mémoires portent tous un caractère de vérité qui ne permet aucun doute sur leurs auteurs. Au contraire les anachronismes, les erreurs de toute espèce qui fourmillent dans le testament du cardinal, font naître des doutes dans l'esprit de tous ceux qui réfléchissent.

OBJECTION.

M. de Foncemagne dit que « dans le catalogue des livres de feu M. l'abbé de Rothelin, on trouva un *Testament politique* du cardinal de Richelieu, relié en maroquin rouge ».

RÉPONSE.

Il sait bien que ce maroquin rouge n'est pas une preuve que ce testament fut présenté à Louis XIII. Un Romain qui aurait eu dans sa bibliothèque un Pétrone en maroquin rouge aurait-il dû conclure que cet ouvrage licencieux, d'un jeune débauché¹ sortant des écoles, était l'ouvrage du consul Petronius? On aurait beau relire les *Fausse Décrétales* en maroquin rouge, elles n'en seraient pas moins fausses.

Aussi le judicieux M. de Foncemagne ne fait pas grand fond sur cette preuve qu'il allègue².

OBJECTION TRÈS-FORTE DE M. DE FONCEMAGNE.

Ce sage et savant critique me fait une objection bien plus importante, et qui peut faire une très-grande impression sur les esprits: c'est qu'il se trouve au dépôt des affaires étrangères une copie du testament du cardinal de Richelieu. Je ne suis pas à portée de la voir dans le fond de mes déserts, et, quand je serais au Louvre, je ne pourrais m'en rapporter à mes yeux, à qui la lumière est presque entièrement refusée. Je fais lire la lettre de M. de Foncemagne, je dicte mes doutes, et je lui demande des éclaircissements.

Le nouveau testament qu'il a fait imprimer porte, dit-il, des corrections en marge, de la main du cardinal de Richelieu; ces corrections, d'une demi-ligne, sont dans le discours préliminaire

1. Voyez le chapitre xiv du *Pyrrhonisme de l'histoire*.

2. « À l'égard du testament relié en maroquin rouge, écrit Voltaire à d'Argental, la faute en est faite. Cette petite et innocente plaisanterie pourrait-elle blesser M. de Foncemagne, surtout quand ce n'est pas une viande sans sauce, et quand j'assaisonne la raillerie d'un correctif et d'un éloge? »

intitulé *Maximes d'État ou Testament politique*, succincte narration des grandes actions du roi.

A la fin de cette succincte narration, on prétend que le cardinal de Richelieu a écrit de sa main :

Monaco
si vous reperdez
Aire ;
galères d'Espagne
perdues par la tempête ;
distribution de
benefices.

RÉPONSE.

Je supplie d'abord M. de Foncemagne de vouloir bien instruire le public si on a confronté l'écriture reconnue du cardinal de Richelieu avec ces notes marginales : cet éclaircissement est d'une nécessité indispensable ; je ne cherche, comme lui, que la vérité. Le cardinal faisait souvent mettre de pareilles notes par Bois-Robert et par son médecin Citois, comme le rapporte Pellisson dans son *Histoire de l'Académie*, au sujet de la critique du *Cid*. Je m'en rapporte entièrement à M. de Foncemagne, comme je le dois.

En second lieu, oserai-je dire que cette *Narration succincte*, qui est au devant du *Testament politique*, me paraît une preuve évidente de la supposition du testament ?

Je prie le lecteur attentif de faire avec moi ses réflexions, qui vaudront mieux que les miennes.

M^{me} la duchesse d'Aiguillon, seconde du nom, avait, dit-on, entre les mains ce dépôt précieux : l'authenticité du *Testament politique* était combattue hautement par plusieurs écrivains.

Comment ne se trouva-t-il personne dans sa maison qui opposât cette pièce victorieuse à l'incrédulité des savants ? Comment surtout la seconde duchesse d'Aiguillon ne s'éleva-t-elle pas contre l'avocat Aubery, pensionnaire de sa maison, auteur de l'*Histoire* de son grand-oncle ? Il osait s'inscrire en faux contre le testament, dont elle avait, dit-on, l'original marginé de la main du cardinal ; n'y a-t-il pas la plus grande vraisemblance qu'elle ne pouvait confondre Aubery, puisqu'elle ne le confondit pas, et que cet avocat était comme ceux d'aujourd'hui¹ qui préfèrent la vérité à

1. Ce compliment s'adressait aux avocats des Calas.

tout ? Enfin si tout le testament était du cardinal, pourquoi n'était-il pas signé de sa main ?

Accordons que la petite note *si vous reperdez Aire* est du cardinal ; qu'en pouvez-vous conclure ? qu'il est physiquement impossible que le cardinal ait ni fait ni dicté depuis le prétendu *Testament politique*. Aire avait été prise par le maréchal de La Meilleraie le 27 juillet 1641 ; elle fut reprise par les Espagnols la même année, le 26 août (que nous appelons le mois d'août par corruption) : donc ce ne fut que depuis la fin de juillet 1641 que le cardinal put écrire ou faire écrire le prétendu testament à la suite de la *Narration succincte*. Et cependant on le fait parler dans son prétendu testament tantôt en 1640, tantôt en 1638.

Il avait ce dessein, je le veux ; il dit à M. de Montchal, archevêque de Toulouse, son ennemi, en le trompant et en répandant des larmes¹, qu'il voulait ressembler à l'empereur Auguste : à la bonne heure. Auguste avait fait rédiger un état des forces de l'empire, des finances, des légions, des frontières, des voisins de l'empire, comme les Germains septentrionaux, les Daces, les Parthes, etc. Il n'est point de prince d'Allemagne qui n'ait un pareil mémoire raisonné dans son cabinet : c'est ce que le cardinal voulait et devait faire, et c'est assurément ce qu'on ne trouve pas dans le *Testament politique*. Il ne put en avoir le temps depuis le mois d'août 1641 ; ce fut alors que la conspiration du grand écuyer Cinq-Mars commença à se tramer contre lui ; il n'eut dès lors aucun moment de repos ; sa santé s'altéra, et ce ministre au bord de son tombeau, faisant couler le sang sur les échafauds, n'eut pas sans doute le loisir d'imiter Auguste.

Mais que devint donc cette note qu'on croit écrite de sa main à la fin de la *Narration succincte*, qui est suivie des projets de l'abbé de Bourzeis, pour ôter le droit de régale au roi de France, pour faire payer la taille aux parlements, et pour enrôler la noblesse par force ? Cette note s'explique d'elle-même, et en voici le sens naturel.

« J'ai eu à peine le temps, monsieur l'abbé, de parcourir la narration succincte que vous avez faite en mon nom pour me flatter ; vous ne deviez pas dire que « dès que j'entrai au conseil, « en 1624, par la faveur de la reine mère, je promis au roi « d'employer toute mon industrie et toute mon autorité pour ruiner le parti huguenot, rabaisser l'orgueil des grands, et relever « son nom » : premièrement, parce qu'un tel discours est rempli

1. *Mémoires de Montchal*, pages 202 et 216. (*Note de Voltaire.*)

d'un orgueil insupportable ; secondement, parce qu'il est entièrement faux. Toute la France sait que, dans l'année 1624, j'entrai au conseil malgré la répugnance extrême du roi. Après avoir longtemps sollicité le marquis de La Vieuville, à qui je jurai sur l'eucharistie une amitié inviolable, et que je fis ensuite exiler, je n'eus d'abord aucun crédit, aucun département ; le roi ne connaissait pas alors tout mon zèle, et je n'avais rendu aucun service signalé.

« Vous parlez avec trop d'emphase de la victoire que les armes de Sa Majesté remportèrent à Castelnaudary¹. Tout le monde sait assez que cette grande victoire fut à peine une escarmouche. Le duc de Montmorency étant allé reconnaître un poste à la tête de soixante maîtres, un corps avancé, qui se trouva vis-à-vis sur le bord d'un fossé, tira quelques coups ; Montmorency, emporté d'une ardeur téméraire, franchit le fossé, et, n'étant suivi que de six personnes seulement, il fut percé de coups et fait prisonnier : il est vrai que je l'ai fait mourir sur un échafaud ; mais vous pourriez m'épargner cet éloge.

« Vous me louez beaucoup : de justes éloges encouragent ; mais certains mensonges imprimés ou manuscrits diminueraient ma gloire au lieu de l'accroître. Gardez-vous surtout, dans votre *Narration*, de me faire parler d'une manière indécente, de me prêter des injures atroces contre la brave et fidèle nation espagnole, avec laquelle je suis déjà en négociation ; ne me faites pas dire qu'elle a rendu les Indes tributaires de l'enfer : ces invectives sont d'un mauvais rhéteur, et non d'un ministre.

« Quand vous me faites parler d'un héros tel que le duc Henri de Rohan, ne me faites pas dire que sa terreur panique nous a fait perdre la *Valteline*. Nul guerrier n'a été moins sujet aux terreurs paniques que lui ; et vous ressembleriez à ce poète italien qui, dans un opéra, introduit César criant aux siens, dès la première scène : *Alla fuga, allo scampo, signori*. Corrigez toutes les indécences pareilles dont vous parsemez votre *Narration succincte*, et mettez des vérités à la place des injures.

« Ajoutez à votre narration la conquête d'Aire, que je crains bien qui nous soit enlevée. Parlez de la dernière distribution des bénéfices, si vous voulez ; corrigez toutes les fautes de votre ouvrage ; et je le reverrai quand j'en aurai le temps.

1. Les mots en italique se trouvent dans la *Succincte Narration*, formant le chapitre 1^{er} de la 1^{re} partie du *Testament politique de Richelieu*. Une suite fut publiée, pour la première fois, dans l'édition de 1764. (B.)

« Si jamais vous avez la fantaisie de coudre vos idées chimériques à votre *Narration*, n'allez pas me faire dire que je veux abolir le droit de régale¹, vous me feriez passer pour un homme qui abandonne les intérêts du roi et de la patrie; vous me rendriez odieux à tous les parlements. J'ai signé deux arrêts du conseil pour forcer les évêques, qui se prétendent exempts de la régale, à montrer leurs titres : ce n'est pas là vouloir abolir la plus ancienne prérogative de la couronne; c'est M. de Montchal, archevêque de Toulouse, qui fait courir ces bruits injurieux; il m'appelle dans ses manuscrits, qu'on m'a montrés, *cruel et timide*²; il me compare au tyran Phocas; il dit à tout le monde que j'abrège les jours du roi, que je le ferai bientôt mourir³.

« Il dit que je me déclare contre la régale, parce que je n'ai pas payé la mienne à la Sainte-Chapelle⁴.

« Il dit qu'on me déplaît en me refusant le titre de *chef de l'Église gallicane*⁵.

« Il dit que je mourrai dans l'année pour avoir persécuté l'Église de Dieu⁶.

« Gardez-vous bien, encore une fois, de parler de régale. Voulez-vous qu'ayant été assez mal avec Rome, pendant mon ministère, je lui fasse ma cour après ma mort? »

Si le cardinal de Richelieu n'a pas tenu ce langage, il a dû le tenir; et cette *Narration succincte* est si mal faite, si odieuse en quelques endroits, si remplie de faussetés évidentes, si insultante pour les familles les plus considérables, qu'il n'est pas étonnant que la duchesse d'Aiguillon ne la fit pas voir au public, qu'elle aurait révolté.

Ainsi cette note, qu'on assure être de la main du cardinal de Richelieu, au bas de la *Narration succincte*, me paraît une preuve évidente qu'il n'a jamais vu le *Testament politique*; s'il l'avait vu, il y aurait mis quelques notes selon sa coutume. Ce testament, rempli d'erreurs en tout genre, méritait bien quelques remarques; et si malheureusement il l'avait approuvé, il y aurait mis son nom : il n'a fait ni l'un ni l'autre, donc il est bien probable que le testament n'est point de lui.

1. *Testament politique*, partie I^{re}, chapitre II, section 4.

2. *Mémoires de Montchal*, page 9. (*Note de Voltaire*.)

3. *Ibid.*, page 7. (*Id.*)

4. *Ibid.*, page 216. (*Id.*)

5. *Ibid.*, page 180. (*Id.*)

6. *Ibid.*, page 188. (*Id.*)

OBJECTION NON MOINS IMPORTANTE.

M. le marquis de Torey, en 1705, « fit retirer, dit-on, des effets de la succession de M^{me} la duchesse d'Aiguillon les papiers du ministère du cardinal de Richelieu ; le *Testament politique* fut remis, avec tous ces papiers, dans le dépôt des affaires étrangères, lorsqu'en 1710 il forma ce dépôt, avec la permission de Louis XIV, dans le donjon au-dessus de la chapelle du Louvre ». C'est M. Ledran, chargé du dépôt, qui a donné cette note.

RÉPONSE.

J'avoue que je n'ai pas consulté M. Ledran : il n'était pas alors chargé de ce dépôt, lequel n'était pas, ce me semble, encore en règle ; et aujourd'hui je ne puis consulter personne : je m'en rapporte toujours à ceux qui vivent à Paris, et qui ont des yeux ; et voici sur quoi je les prie de vouloir bien m'instruire.

La *Succincte Narration* ne me paraît avoir aucun rapport avec la suite du testament. M. de Foncemagne dit lui-même : « Ce sont deux parties distinctes du même tout. *Voilà, sire*, dit le cardinal en finissant la première, *ce que vous avez fait pour votre gloire* ; et il me semble lui entendre dire en commençant la seconde, qui est le testament proprement dit : *Voilà, sire, ce que vous devez faire pour vos sujets*. »

De là je conclus ce que M. de Foncemagne devrait, ce me semble, nécessairement conclure, que le *Testament politique* proprement dit ne peut être du cardinal de Richelieu.

Si le cardinal, dans la *Narration succincte*, a parlé de la conduite qu'ont tenue les généraux d'armée contre l'Allemagne et l'Espagne, il va parler sans doute de la conduite qu'ils doivent tenir. S'il a fait mention des négociations avec toutes les puissances voisines, il va expliquer comment il faut négocier dans la situation présente, qui est très-épineuse, avec l'Italie, la Hollande, la Suède, le Danemark, l'Angleterre. S'il s'est étendu sur l'invasion du Piémont, il va enseigner la manière de le conserver. S'il a dit quelque chose des révolutions de la Catalogne et du Portugal, il va montrer par quels ressorts on peut profiter de ces grands événements. Lisez ; il parle de cas privilégiés et du droit de présenter aux cures.

Je suis jusqu'à présent du premier avis de M. de Foncemagne, que le cardinal de Richelieu pouvait avoir projeté de faire ce

qu'on appelle *un Testament vraiment politique* ; qu'il avait donné à l'abbé de Bourzeis la commission de rédiger la *Narration succincte* ; qu'il avait fait quelques notes de sa main, comme il en fit au *Jugement de l'Académie sur le Cid*. Mais de ce qu'il écrivit deux ou trois notes sur cet ouvrage de l'Académie, s'ensuit-il qu'il en fût l'auteur ? Non sans doute ; un ministre qui avait à combattre la maison d'Autriche, les protestants, la moitié de la France, la cour, et le caractère de son maître, n'avait pas plus le temps de faire la critique raisonnée du *Cid* que de travailler lui-même à toutes les pièces des cinq auteurs dont il donnait quelquefois l'idée rapidement à Rotrou, à Scudéri, à Colletet, etc., et dont il se contentait de faire quelques vers.

Quand je fis l'*Histoire de la guerre de 1741*, à Versailles, chez M. le comte d'Argenson, ce ministre en margina quelques pages. S'est-on jamais avisé d'attribuer à M. d'Argenson cet ouvrage, dont on m'a volé plusieurs cahiers informes ridiculement imprimés ¹ ?

Je présume que depuis 1638, et surtout depuis le 28 juillet 1641, le cardinal, qui écrivait très-peu, ne put jamais ni avoir assez de loisir, ni en abuser assez pour s'étendre dans un long ouvrage sur toute autre chose que sur les affaires de son maître, pendant que la guerre contre la maison d'Autriche mettait la France en alarmes, que Piccolomini battait les Français, que la province de Normandie était révoltée, que les révolutions du Portugal et de la Catalogne exigeaient toute l'attention du ministre ; pendant que le comte de Soissons, le duc de Guise, et le duc de Bouillon, ligüés avec l'Espagne, faisaient la guerre civile ; pendant qu'ils gagnaient contre les troupes du roi, ou plutôt contre le cardinal, la bataille de la Marfée ; pendant que la conspiration de Cinq-Mars se tramait ; enfin, pendant que tous ces orages conduisaient le cardinal au tombeau.

Était-ce alors le temps de parler des vitres de la Sainte-Chapelle, et de recommander la chasteté à Louis XIII moribond ?

Et qui fait-on prêcher la chasteté si mal à propos ? Il faut le répéter encore, c'est l'amant public de Marion Delorme ; c'est celui de la Bèjart, qui disait qu'elle ne regrettait que deux hommes dans le monde, le cardinal de Richelieu et Gros-René ². C'est celui qui jouit le premier de la fameuse Ninon, si j'en crois l'abbé de Châteauneuf, intime ami de cette personne si célèbre, à qui je

1. Voyez l'Avertissement de Beuchot en tête du *Précis du Siècle de Louis XV*, tome XV, pages 145 et 151.

2. Nom de théâtre qui fut porté notamment par Duparc, comédien de la troupe de Molière ; voyez tome XXIII, page 91.

J'ai ouï dire plusieurs fois dans mon enfance, et à qui je dois d'avoir été placé dans le testament de Ninon, testament beaucoup plus sûr que celui dont il est question. C'est enfin celui dont les amours sont décrits avec tant de naïveté par le cardinal de Retz, son rival auprès de M^{me} de La Meilleraie, et son rival heureux.

Ce n'est pas assurément que je prétende reprocher à un ministre ses galanteries ; je sais combien il est permis à un grand homme, qui a pris une ville réputée imprenable et qui a rendu des services à la patrie, de joindre les plaisirs aux travaux ; mais combien il eût été ridicule au cardinal, combien même dangereux, de parler de chasteté à Louis XIII, qui devait être très-instruit du tour que lui avait joué M^{me} du Fargis, dame d'atour de la reine ! Consultez, sur cette aventure et sur tant d'autres, les Mémoires du cardinal de Retz, dans les premières pages du premier livre de ces mémoires. Ne dites point que les amours du cardinal avec Marion Delorme « ne sont connues que par les mémoires intitulés *Galanterie depuis le commencement de la Monarchie*, et par le *Dictionnaire de Bayle* ». Voyez ce que le cardinal de Retz en dit à l'endroit déjà cité, et ce qu'il ajoute sur M^{me} de Fruge.

Le cardinal de Retz, archevêque de Paris, parle de ses amours avec autant de vérité que de celles du cardinal de Richelieu ; mais il ne donne de leçon de chasteté à personne.

Quis tulerit Gracchos de seditione querentes ?

(JUVEN., sat. II, v. 24.)

N'est-il donc pas de la plus extrême vraisemblance que l'abbé de Bourzeis, ayant fait la *Narration succincte*, que le cardinal corrigea très-succinctement, s'avisait depuis de travailler de lui-même, et de joindre ses rêveries à la narration dont il était l'auteur ? Il était le Colletet de la politique.

C'est le premier sentiment de M. de Foncemagne, c'est le mien ; et je m'en rapporte au lecteur dont le jugement est sans prévention.

RÉFLEXION.

J'aurais souhaité que M. de Foncemagne, en me réfutant, ou plutôt en m'instruisant, s'en fût rapporté seulement à ce qui est publié dans le tome IV de mes faibles ouvrages¹, imprimés à

1. C'est le volume intitulé *Mélanges de littérature, d'histoire et de philosophie*, 1757, in-8°, qui contenait, aux chapitres XLVI-XLVIII, les écrits qui sont dans la présente édition, tome XXIII, pages 429-456.

Genève en 1757, et non à des éditions antérieures, imprimées sans mon aveu ; j'aurais désiré qu'il eût consulté, à la page 298 de ce IV^e tome, le chapitre XLVIII, intitulé *Raisons de croire que le livre intitulé Testament politique, etc., est un ouvrage supposé*¹.

Il aurait vu que, dans cette édition, il n'est point question des millions d'or dont il parle. Ne mêlons point ces bagatelles à l'essentiel de la cause : des discussions inutiles détournent des grands objets ; allons toujours au fait principal dans toute affaire.

OBJECTION.

J'avais dit qu'il n'est pas naturel qu'un premier ministre demande l'abolition des comptants ; j'avais dit que l'affaire des comptants ne fit du bruit qu'au temps de la disgrâce de Fouquet. M. de Foncemagne me répond que « l'affaire des comptants avait fait du bruit longtemps avant la disgrâce du surintendant ; le cardinal ne l'ignorait pas. Le grand Henri, dit-il, connaissait le mal établi du temps de son prédécesseur, et ne l'a pu ôter. L'exemple de M. de Sully, etc. »

RÉPONSE.

Je m'en tiens à ces propres paroles, pour être fondé à croire que le *Testament politique* ne peut être du cardinal de Richelieu. Les *Mémoires de Sully* ne parurent que longtemps après la mort du cardinal² ; ce ne peut donc être lui qui les cite, ce ne peut être que l'abbé de Bourzeis. L'affaire des comptants n'avait donc point fait de bruit avant la disgrâce de Fouquet.

Mais il y a bien plus. Voici comme l'auteur fait parler le cardinal : « Entre les voies par lesquelles on peut tirer illicitement les deniers des coffres du roi, il n'y en a point de si dangereuses que celle des comptants, dont l'abus est venu jusqu'à tel point que n'y remédier pas et perdre l'État c'est la même chose, etc. »

Qui disposait alors des comptants, je vous prie ? qui les signait ? C'était le cardinal lui-même. On lui fait donc dire qu'il tire *illicitement* les deniers des coffres du roi ; on met dans sa bouche une accusation de péculat contre sa personne ; on lui fait dire nettement qu'il est criminel de lèse-majesté. Une pareille

1. Voyez tome XXIII, page 443.

2. Richelieu n'est mort qu'en 1642, un an après Sully, qui avait publié lui-même, en 1634, les deux premiers volumes de ses *Mémoires*. Voyez tome XV, page 561.

absurdité est-elle possible? est-elle concevable? et après cette preuve de supposition, en faut-il d'autres encore?

L'abbé de Bourzeis aura donc mis ses idées, vers l'an 1660, à la suite de la *Narration succincte*; ce manuscrit sera tombé entre les mains de M^{me} la duchesse d'Aiguillon, seconde du nom; on l'aura enlevé chez elle, après sa mort, avec toutes les négociations du cardinal: voilà tout le mystère; rien n'est plus naturel, plus simple, plus aisé à concilier.

RÉFLEXION.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai déjà dit de la fausseté des faits, des réflexions et des calculs. L'auteur du prétendu testament prétend que « quand on établit un nouvel impôt on est obligé de donner une plus grande paye aux soldats ». Cela est faux dans tous les États de l'Europe: donc le cardinal de Richelieu ne peut l'avoir dit. M. de Foncemagne laisse cette objection accablante sans réplique.

Il est parlé, dans le prétendu testament, des grands périls de la navigation d'Espagne en Italie, et d'Italie en Espagne. Il est impossible que le cardinal de Richelieu, surintendant des mers, ait parlé avec tant d'ignorance: aussi M. de Foncemagne se garde bien de justifier l'abbé de Bourzeis sur cet article.

Ce même abbé de Bourzeis, dans ce même prétendu testament, ose dire que la seule Provence a plus de beaux ports que la monarchie d'Espagne. Encore une fois, comment le surintendant des mers aurait-il pu avancer une fausseté si publique?

PREUVES DE LA SUPPOSITION DU TESTAMENT.

AFFAIRES DE FINANCE.

A toutes ces vraisemblances, qui me paraissent des certitudes, j'ajouterai toujours que si le cardinal a voulu donner des leçons à son maître, il a donné des leçons bien étranges: s'il entre dans quelques détails, il se trompe toujours; s'il parle de finances, chapitre IX, il fait des fautes qu'un écolier qui apprendrait l'arithmétique ne commettrait pas.

« De trente millions à supprimer, il y en a près de sept dont le remboursement ne devant être fait qu'au denier cinq, la suppression se fera en sept années et demie par la seule jouissance. »

Premièrement, l'auteur met le denier cinq pour le denier vingt. Secondement, comment imaginer que dans sept années et demie un fonds est absorbé par la jouissance à cinq pour cent ? Ces cinq pour cent en sept années et demie font trente-sept et demi : or je demande à Barème si trente-sept et demi font cent ?

Je prie tous les calculateurs, et tous les hommes versés dans la finance, de lire ce chapitre, et de dire s'ils ont jamais vu de pareils comptes et de pareils projets de ministre.

AUTRES PREUVES.

Vous voyez que sur terre et sur mer le rédacteur du *Testament politique* s'éloigne assez des idées ordinaires. Il soutient qu'il n'y a point d'établissements à faire dans l'occident ; les Anglais et les Hollandais nous ont bien prouvé le contraire, et il est très-certain que le feu comte Maurice, qui était plein de vie en 1642, gouvernait le Brésil, que les Hollandais avaient conquis sur les Portugais¹.

M. de Foncemagne me dit que j'ai confondu ce comte Maurice avec le Maurice prince d'Orange. Non, c'est l'abbé de Bourzeis qui les confond, et c'est une de ses moindres méprises.

Il n'y a sans doute que cet abbé de Bourzeis qui ait pu avancer (chap. ix) que Gênes était la plus riche ville d'Italie, tandis que le pape jouissait de quinze millions de nos livres de rente, tandis que Livourne faisait un plus grand commerce que Gênes, tandis que Venise trouva des fonds assez considérables pour résister aux forces de l'empire ottoman.

RÉFLEXION.

Je crains que tant de fautes accumulées ne fatiguent le lecteur ainsi que moi. Je finis par cette grande difficulté à laquelle on n'a jamais pu répondre, et que j'ai indiquée dans mes premières réflexions². Y a-t-il quelqu'un qui puisse croire qu'un premier ministre parle à son roi de tant de petits détails qui n'appartiennent qu'à des commis subalternes, et surtout de tant de calculs erronés et de projets chimériques de finance, qui n'appartiennent qu'à ces écrivains qu'on appelle en Angleterre *projecteurs* ? qu'il propose aux Français de ne s'habiller que d'un bon

1. Voyez tome XXIII, page 451.

2. Voyez tome XXIII, page 445.

drap du seau¹, aux parlements de payer la taille, aux gentilshommes d'être enrôlés, aux chefs des armées de lever toujours par ménage cent mille soldats, quand il en faut cinquante mille; qu'il ne donne d'ailleurs que des conseils vagues sur la grande administration; qu'il s'appesantisse dans la moitié de son livre sur des lieux communs de morale, et en fasse un sermon insipide sans dire un seul mot de la manière dont il fallait soutenir alors l'État chancelant?

J'avoue que j'ai toujours été tellement frappé d'une inconvenance si marquée que si l'abbé de Bourzeis me montrait aujourd'hui son livre signé de la main du cardinal de Richelieu, je lui dirais : Non, il n'est pas de lui; c'est vous qui lui avez fait signer votre propre ouvrage; il vous avait demandé peut-être quelques observations politiques dont il pût faire usage; il a pu les signer, comme tant de grands seigneurs signent les comptes de leurs intendants, sans les avoir presque lus.

OBJECTION.

M. de Foncemagne me dit qu'il n'est pas étonnant que le cardinal de Richelieu ait présenté à Louis XIII « ces lieux communs puérils, vagues, ce catéchisme pour un prince de dix ans, si déplacé à l'égard d'un roi âgé de quarante années, puisque le grand Bossuet composa autrefois, pour l'instruction du dauphin », la *Politique tirée de l'Écriture sainte*.

RÉPONSE.

Je réponds à M. de Foncemagne : Il est pardonnable au grand Bossuet d'avoir fait pour un enfant ce livre peu digne de lui,

1. Usseaux, village de la vallée de Pragelas, frontière du Dauphiné, est la patrie d'Élie Saurin. On lit, dans le *Dictionnaire de Furetière* : « *Drap d'Usseau* ; c'est un drap manufacturé en un village de Languedoc, près de Carcassonne, d'où ce nom lui est venu... Ménage écrit que c'est à cause du sceau du roi qu'on y mettait autrefois; mais on l'écrit ainsi abusivement. »

Regnard a dit :

Tel change de meuble et d'habit chaque lune,
Qui, Jasmin autrefois, d'un *drap du seau* couvert,
Bornait sa garde-robe à son justaucorps vert.

(*Le Joueur*, acte I, sc. 1.)

L'abus dont se plaint Furetière, au lieu d'avoir été réformé, est donc devenu usage. (B.)

intitulé *Politique tirée de l'Écriture sainte*; mais ce sublime écrivain aurait bien négligé toute décence s'il avait fait un tel ouvrage pour l'usage de Louis XIV. Vous savez mieux qu'un autre, monsieur, comment il faut parler aux jeunes princes et aux princes d'un âge mûr; et, dans le fond de votre cœur, vous sentez encore mieux que moi les prodigieuses disparates que j'ai observées, et l'extrême inconvenance de dire à un prince qui règne depuis trente-six ans ce qu'on dirait à peine à un enfant qu'on élève, et surtout ce qu'il ne faudrait pas lui dire dans un style prolix et rebutant.

QUESTION IMPORTANTE.

Imaginons que Louis XIV, après les batailles d'Hochstedt, de Ramillies, d'Oudenarde, de Turin, manquant d'argent, ayant peine à recruter ses armées, demanda au maréchal de Villars un plan qui pût remédier aux maux présents de la France. Croyez-vous de bonne foi qu'alors le maréchal de Villars, prêt à partir pour aller en campagne, eût dit au roi : « Sire, il faut commencer par restreindre les appels comme d'abus; toute contravention à la pragmatique a été estimée cas privilégié; vous avez tort de prétendre le droit de régale dans certains diocèses: il faut annexer à la Sainte-Chapelle une abbaye; il ne faut pas croire les gens de Palais, qui jugent de la puissance du roi par la forme de sa couronne, qui, étant ronde, n'a point de fin; les universités prétendent qu'on leur fait un tort extrême de ne leur pas laisser, privativement à tous autres, la faculté d'enseigner la jeunesse.

« L'histoire de Benoît XI contre les cordeliers, qui, piqués sur le sujet de la perfection de la pauvreté, savoir, des revenus de saint François, s'animèrent à un tel point qu'ils lui firent ouvertement la guerre par leurs livres, etc.

« Je vous apprend que les meilleurs princes ont besoin d'un bon conseil: je vous apprend qu'un prince capable est un grand trésor dans un État, et que beaucoup de qualités sont requises pour faire un conseiller d'État parfait. Je vous apprend qu'un conseiller d'État doit être un honnête homme; et voici sept grands paragraphes où je parle des grands conseillers d'État, sans dire un seul mot du fait dont il s'agit¹.

« Il est question, sire, d'empêcher les ennemis de venir à Paris; mais n'en parlons point. Apprenez, à votre âge, que le

1. L'abbé de Bourzeis avait le titre de conseiller d'État. (*Note de Voltaire.*)

règne de Dieu est le principe du gouvernement des États, et que la pureté d'un prince chaste bannira plus d'impureté du royaume que toutes les ordonnances qu'il saurait faire à cette fin.

« Écoutez, sire, cette vérité si peu connue : la raison doit être la règle et la conduite d'un État ; la lumière naturelle fait connaître à un chacun que l'homme, ayant été fait raisonnable, ne doit rien faire que par raison. »

Cette maxime est nouvelle, je l'avoue ; mais elle n'en est pas moins curieuse, et elle prouve qu'il ne faut pas croire le P. Canaye, qui loue tant le maréchal d'Hocquincourt de n'avoir point de raison ¹.

« Je vous apprendis que la prévoyance est nécessaire au gouvernement d'un État.

« Je me donnerai bien de garde de vous dire quels négociateurs secrets il faudrait employer pour détacher l'Angleterre de l'Allemagne et de la Hollande, et pour opposer le comte d'Oxford au duc de Marlborough ; mais lisez, si vous pouvez, mon chapitre VII, où je parle des négociations : je vous y apprendis que la faveur peut innocemment avoir lieu dans quelques choses, lorsque le trône de cette fausse déesse est élevé au-dessus de la raison ; lisez le chapitre VII, où un abbé que j'ai consulté dit que les Français, étant destitués de flegme, sont des viandes servies sans sauce. »

Si le maréchal de Villars avait parlé ainsi, n'est-il pas vrai que le roi Louis XIV l'aurait cru un peu affaibli du cerveau, et ne l'eût certainement pas envoyé commander sur la frontière ?

Voilà pourtant très-précisément ce qu'on impute au cardinal de Richelieu.

Maintenant je suppose que le cardinal eût donné à lire son testament à Louis XIII, qui ne lisait jamais ; je suppose même que le roi eût fait l'effort difficile de parcourir cet ouvrage ; dans quel excès de surprise ne serait-il pas tombé ? N'aurait-il pas été en droit de dire à son ministre : « J'attends de vous des conseils un peu plus précis : vous savez de quelle importance il est d'attacher à mon service les troupes veimariennes, et que c'est l'unique moyen d'incorporer l'Alsace à la France.

« La Savoie va nous échapper ; le chancelier Oxenstiern peut faire une paix avantageuse avec l'Allemagne, et nous abandonner. De grands troubles se préparent en Angleterre, dont il me semble que nous pouvons profiter.

1. Voyez la note 4, tome XXIII, page 564.

« Quel avantage tirerons-nous de la révolte de la Catalogne contre le roi d'Espagne, et de la prise de Turin par le comte de Harcourt de Lorraine?

« Quels négociateurs emploierons-nous pour attacher le landgrave de Hesse aux intérêts de la France? Avons-nous assez d'argent pour lui payer des subsides?

« Quels secours pouvons-nous donner au Portugal?

« Par quel moyen pourrons-nous dissiper les conspirations qui se trament en secret en France?

« Quelles propositions faudra-t-il faire au duc de Bouillon pour l'engager à céder sa principauté de Sedan, et à n'avoir désormais d'autre intérêt que celui de me servir?

« Que dois-je faire surtout pour écarter de mon frère les conseillers pernicious qui sont prêts de l'engager à prendre les armes?

« Parlez-moi de tant d'intérêts importants de qui dépend le destin de l'Europe et de la France : ces seuls objets sont dignes de vous et de moi ; laissez là vos viandes servies sans sauce, et vos sept paragraphes des devoirs d'un conseiller d'État. Je veux bien que l'abbé de Bourzeis, et Sirmond, et Salomon, etc....., aient le brevet de conseiller d'État pour faire votre panégyrique, mais je ne veux pas qu'ils m'ennuient.

« Votre abbé de Bourzeis m'a déjà fait perdre mon temps à lire une *Narration succincte* et erronée de ce qui s'est passé publiquement depuis quelques années, et de ce que je savais mieux que lui. Tâchez donc de me procurer un mémoire succinct de ce que je dois faire; que l'un soit la suite de l'autre, et si Bourzeis n'est pas capable d'un tel ouvrage, donnez-le à faire à Colletet ou à Chapelain. »

Je demande à M. de Foncemagne, et à tous les lecteurs, si un tel discours dans la bouche de Louis XIII n'aurait pas été d'autant plus raisonnable que le testateur politique emploie une section entière à prouver qu'il faut être gouverné par la raison?

SUITE DE CETTE QUESTION.

Trouvez bon, monsieur, que je me serve encore d'une de vos allégations pour me prouver invinciblement à moi-même que ce célèbre ministre n'a point fait le testament qu'on lui reproche.

Vous le reconnaissez, dites-vous, au conseil qu'il donne à Louis XIII en ces termes : « Conjurant Votre Majesté d'appliquer

son esprit aux grandes choses importantes à son État, et de mépriser les petites. »

Voilà précisément le défaut dans lequel on fait tomber le cardinal ; rien n'était plus important que l'éducation du dauphin : quel gouverneur lui donnera-t-on ? qui mettra-t-on auprès de sa personne ? Il n'en est pas dit un mot dans le testament ; et cependant la *Narration succincte* ne peut être que du mois d'août 1641, trois ans après la naissance du dauphin. Ainsi, dans cette longue déclamation adressée à Louis XIII, dans ces conseils donnés à son souverain d'un ton de maître, il n'est question ni de l'héritier de la couronne, ni des grands intérêts du roi, ni de ceux du royaume.

QUESTION INTÉRESSANTE.

Souffrez que je vous propose un de mes doutes, qui me paraît mériter l'attention du public.

Je ne sais s'il est bien vraisemblable qu'un grand ministre ait conseillé de perpétuer l'abus de la vénalité des charges¹ ; la France est le seul pays souillé de cet opprobre.

Je ne sais s'il est bien vrai que ce qu'on appelle « basse naissance produit rarement les qualités nécessaires à un magistrat, et que de deux personnes dont le mérite est égal, celle qui est plus aisée en ses affaires est préférable à l'autre ». Le testament ajoute : « Il est certain qu'il faut qu'un pauvre magistrat ait l'âme d'une trempe bien forte, si elle ne se laisse amollir quelquefois par la considération de ses intérêts ».

Le cardinal pouvait-il penser ainsi, lui qui avait vu les magistrats les plus pauvres du parlement, Barillon, Sallo, Lainé, Bitaut, et le père de Scarron², résister à sa violence avec le plus de courage ?

Peut-être les hommes d'une fortune médiocre sont en tout pays les meilleurs citoyens, puisqu'ils sont au-dessus d'une extrême pauvreté, qui peut conduire à des bassesses, et au-dessous de la grande opulence, qui nourrit presque toujours l'ambition.

A l'égard de ce qu'il appelle *basse naissance*, les avocats, dont on tire les magistrats dans tout le reste de l'Europe, sont tous des citoyens de familles honnêtes, et précisément dans cet état également éloigné de la misère et de la fortune, état convenable à l'intégrité de la magistrature ; tous ont reçu une bonne édu-

1. Voltaire revient sans cesse sur l'abus de la vénalité des charges.

2. Voyez tome XVI, pages 34, 37.

cation, tous ont étudié les lois : la dissipation et les plaisirs, suite ordinaire de la richesse, ne les ont point corrompus ; ils enseignent les magistrats, et sont par conséquent dignes de l'être.

Avouons que la vénalité des charges est un très-grand mal, qui n'a eu sa source que dans les malheurs de François I^{er} et dans la très-mauvaise administration de ses finances.

Ce serait une chose monstrueuse en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, et même dans presque toute l'Italie, que d'acheter le droit de juger les hommes comme on achète un pré et un champ. Cet abus n'est connu ni en Turquie, ni en Perse, ni à la Chine.

Enfin je ne puis imaginer qu'un ministre ait pu conseiller le maintien de ce trafic honteux contre lequel l'univers entier réclame. Tous ceux qui exercent aujourd'hui la magistrature en France avec tant de dignité et de justice aimeraient mieux avoir été élus à la pluralité des voix, comme ils l'auraient été sans doute, que d'avoir tous acheté leur office à prix d'argent. Ainsi cette magistrature elle-même s'élève, avec le reste de la terre, contre l'abus qu'on suppose approuvé par le cardinal de Richelieu.

CONCLUSION.

Je persiste toujours, monsieur, dans mon sentiment, qui a été le vôtre, et qui semble encore l'être, c'est-à-dire que le cardinal de Richelieu put jeter un coup d'œil sur la *Narration succincte* de l'abbé de Bourzeis ; et j'ajoute que, si le cardinal avait vu le reste, il n'aurait pas eu grande opinion de la capacité de ce projeteur.

Le monde est plein de ces donneurs d'avis qui font parler les ministres ; mais j'ose croire que toutes les fois qu'on attribue à un ministre des projets visiblement impraticables, des calculs erronés, des assertions évidemment fausses, des erreurs grossières sur les choses les plus communes, des déclamations de rhétorique sans objet précis, et de vagues réflexions sans convenance, qui n'ont rien de commun ni avec l'état présent des choses, ni avec la situation du ministre, ni avec le caractère du prince à qui s'adressent ces discours, on peut être assuré que l'ouvrage n'est point du ministre.

Pouvez-vous penser autrement, monsieur, vous qui soupçonnez toujours dans vos remarques que Bourzeis et Dageant ont fabriqué le *Testament politique* ? vous qui, effrayé des bévues dont les chapitres sur le commerce et la finance fourmillent, dites, page 118 : « Ce pourrait bien être le fruit du travail de Da-

geant; » vous n'avez donc écrit en effet que pour confirmer mon opinion, et pour prouver que le testament n'est pas du cardinal.

Je ne peux imaginer, monsieur, que vous souteniez le pour et le contre, et que vous vouliez vous contredire parce que le testament se contredit en cent endroits. Je crois devoir inférer de tout votre ouvrage que, quand vous dites le cardinal de Richelieu, vous entendez toujours Dageant et Bourzeis.

Cependant comment se peut-il faire qu'étant vous-même persuadé que le testament prétendu n'est pas du cardinal de Richelieu, et que la moitié de cet ouvrage est un tissu de lieux communs, et l'autre moitié un amas de projets impraticables, vous pensiez m'éblouir en me disant qu'il a été loué par La Bruyère ¹? N'est-il jamais arrivé qu'un homme de lettres se soit laissé séduire par un grand nom, par l'envie de faire sa cour à des personnes puissantes, enfin par l'erreur populaire, qui domine souvent les esprits les mieux faits? Si l'abbé de Bourzeis avait donné ses *Idées politiques* sous son nom, on en aurait ri comme des projets de M. Ormin et de Caritidès ².

Il sentit combien Sosie a raison de dire ³:

Tous ces discours sont des sottises,
Partant d'un homme sans éclat;
Ce seraient paroles exquises
Si c'était un grand qui parlât.

Dès qu'une fois la prévention est établie, vous savez que la raison perd tous ses droits. Les noms, en tout genre, font plus d'impression que les choses.

Vous avez peut-être entendu parler de ce qui se passa dans un souper au Temple, chez M. le prince de Vendôme, au sujet des fables de Lamotte. Elles venaient de paraître, et par conséquent tout le monde affectait d'en dire du mal. Le célèbre abbé de Chaulieu, l'évêque de Luçon, fils du fameux Bussy-Rabutin, et beaucoup plus aimable que son père, un ancien ami de Chapelle, plein d'esprit et de goût, l'abbé Courtin, et d'autres bons

1. « C'est la peinture de son esprit, dit La Bruyère; son âme tout entière s'y développe; l'on y découvre le secret de sa conduite et de ses actions; l'on y trouve la source et la vraisemblance de tant et de si grands événements qui ont paru sous son administration; l'on y voit qu'un homme qui pense si virilement et si juste a pu agir sûrement et avec succès, et que celui qui a achevé de si grandes choses, ou n'a jamais écrit, ou a dû écrire comme il a fait. »

2. Ormin et Caritidès sont des personnages des *Fâcheux*, comédie de Molière.

3. *Amphitryon*, acte II, scène 1.

juges des ouvrages, s'égayaient aux dépens de Lamotte; le prince de Vendôme et le chevalier de Bouillon enchérissaient sur eux tous; on accablait le pauvre auteur; je leur dis : « Messieurs, vous avez tous raison; vous jugez en connaissance de cause: quelle différence du style de Lamotte à celui de La Fontaine! Avez-vous vu la dernière édition des *Fables de La Fontaine*? — Non, dirent-ils. — Quoi! vous ne connaissez pas cette belle fable qu'on a retrouvée parmi les papiers de M^{me} la duchesse de Bouillon? » Je leur récitai la fable; ils la trouvaient charmante, ils s'exaltaient. « Voilà du La Fontaine, disaient-ils; c'est la nature pure; quelle naïveté! quelle grâce! — Messieurs, leur dis-je, la fable est de Lamotte; » alors ils me la firent répéter, et la trouvèrent détestable.

J'ai été souvent à portée de conter cette histoire à propos; et je crois que c'est ici sa véritable place.

Vous pensez, monsieur, justifier les bêtises du ministère par les miennes; vous feignez de croire que le cardinal de Richelieu a pu prendre le pape Benoît XI pour le pape Jean XXII, parce que mon imprimeur allemand a mis dans l'*Essai sur les Mœurs, etc.*, la Sardaigne pour la Cerdaigne. Vous concluez de ce que j'ai dit des sottises que le cardinal de Richelieu a pu aussi en dire. Le cas est bien différent. Il n'est pas permis à un ministre de se tromper quand il donne des leçons à son maître. Je ne donne de leçons à personne; je suis fait pour en recevoir: c'est à moi qu'il est permis de se tromper; et c'est à vous de me redresser.

Aussi vous me reprochez, pour justifier le cardinal de Richelieu, ou plutôt Bourzeis et Dageant, vous me reprochez, dis-je, que j'ai dit dans l'*Essai sur les Mœurs, etc.*, que Constance de Naples était fille de Guillaume II. Non, monsieur, je ne l'ai point dit; l'édition que j'ai sous mes yeux, imprimée à Genève en 1761, porte au tome II, page 12 : « Il ne restait de la race légitime des conquérants normands que Constance, fille du roi Roger ¹, premier du nom. » Si on a mis Victor II pour Victor IV, ce n'est pas ma faute, et cela ne prouve rien pour le testament du cardinal. Je ne sais pas de quelle édition vous vous êtes servi. Si je pouvais encore avoir quelque amour-propre dans ma vieillesse, en connaissant, comme je fais, le néant de la plupart des livres, et surtout des miens, je pourrais me plaindre de la manière dont on défigure à Paris tous mes ouvrages, jusque-là que plusieurs de mes tragédies sont remplies de vers qui ne sont

1. Voyez tome XI, page 408.

pas de moi, et que je n'ai reconnu ni *Tancrède* ni *Olympie* dans les éditions des libraires de cette ville.

Je me justifie auprès de vous, monsieur, moins par vanité que par mon amour pour la vérité, qui assurément est égal au vôtre : amour qui ne doit jamais s'affaiblir, qui ne doit céder à aucune complaisance, contre lequel l'envie et la calomnie s'élèvent trop souvent, mais qu'elles sont forcées de respecter en secret.

J'avoue que vous avez très-grande raison quand vous relevez la faute que j'avais faite de prendre un Léopold d'Autriche pour un autre Léopold d'Autriche, dans l'*Essai sur les Mœurs, etc.* Que Dieu vous conserve les yeux, dont la privation presque entière me fait faire bien des fautes ! Il m'a jusqu'ici conservé un peu de mémoire ; elle m'a servi depuis longtemps à corriger cette bévue, et si vous aviez pris la peine de lire mes *Remarques sur l'Histoire générale*¹, imprimées en 1763, vous auriez vu ces paroles à la page 85 : « Je me suis trompé sur un duc d'Autriche qui enchaîna et vendit Richard II, roi d'Angleterre : ce n'est pas ce duc qui fit la guerre aux Suisses. Il y a quelques erreurs pareilles dont les lecteurs s'avertissent, et dont les autres doivent être informés. »

Ainsi, monsieur, étant d'accord avec moi sur une de mes erreurs, que vous relevez près de deux ans après moi, soyons aussi d'accord ensemble sur les fautes innombrables de MM. Dageant et Bourzeis. Il y a une petite différence entre eux et moi : c'est qu'on loue le cardinal de Richelieu d'un ouvrage qu'ont fait ces messieurs, et qu'on m'impute à moi tous les jours des ouvrages dont on ne loue personne. Jamais on ne parla à Louis XIII du *Testament politique* attribué au cardinal de Richelieu, et on parle quelquefois à Louis XV et à sa cour d'écrits qu'on m'attribue, et auxquels je n'ai pas la moindre part². Ce malheur est le partage des gens de lettres : on les calomnie pendant leur vie, on leur rend quelquefois justice après leur mort. Je vous prie, monsieur, de me la rendre de mon vivant ; cette justice est surtout d'être bien persuadé de mes sentiments respectueux pour vous, et de ma très-sincère estime.

Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti ; si non, his utere mecum,

(HOR.. lib. I, ep. VI, v. 67.)

1. Voyez la note 2, tome XXIV, page 586, où l'on explique pourquoi on ne reproduit plus le paragraphe où se trouve le passage que cite ici Voltaire.

2. Allusion au *Dictionnaire philosophique portatif* qui venait de paraître, et qu'on avait dénoncé au roi comme étant de Voltaire.

Vous semblez penser que la *Narration succincte* fut écrite par ordre du cardinal de Richelieu, et que le *Testament politique* a été composé en partie par Dageant, et en partie par Bourzeis ou quelque autre; si vous trouvez des raisons convaincantes pour vous rétracter, je vous promets de me rétracter aussi, et de me soumettre à votre jugement.

Aux Délices, près de Genève, 23^e octobre 1764.

LETTRE

Écrite depuis¹ l'impression des DOUTES.

En vous envoyant, monsieur, la réponse que j'ai faite à M. de Foncecagne, je n'en sens pas moins l'extrême futilité de la plupart de ces disputes. Il n'importe guère de qui soit un livre, pourvu qu'il soit bon. Notre véritable intérêt est d'y puiser des instructions: le nom de l'auteur n'est qu'un objet de curiosité. Que gagnerons-nous à savoir qui sont les faussaires qui ont fabriqué les testaments de Louvois, de Colbert, du duc de Lorraine, du cardinal Albéroni, du maréchal de Belle-Isle? Les testaments politiques sont devenus si fort à la mode qu'on a fait enfin celui de Mandrin².

Lorsque le testament du cardinal Albéroni³ parut, je crus d'abord qu'il avait été publié par l'abbé de Montgon, parce qu'en effet il y a un chapitre sur l'Espagne beaucoup plus vrai et plus instructif que tout ce que j'ai lu dans toutes les rapsodies auxquelles on a donné le nom de *testament*. Je souhaitai à l'auteur qu'il eût été couché sur celui du cardinal Albéroni pour quelque bonne pension: il se trouva que cet auteur était un capucin échappé de son couvent, à qui personne n'avait fait de legs, et qui, n'ayant pas de quoi subsister, faisait des testaments pour gagner sa vie.

M. de Bois-Guillebert s'avisa d'abord d'imprimer la *Dîme royale* sous le nom de *Testament politique du maréchal de Vauban*⁴: ce Bois-Guillebert, auteur du *Détail de la France*, en deux volumes, n'était pas sans mérite; il avait une grande connaissance des finances du

1. Ou plutôt pendant l'impression des *Doutes*, puisqu'elle parut à leur suite dans la première édition. — Voyez la note, page 277.

2. Voyez les notes, tome XIX, page 30.

3. Voyez tome XXIV, page 11.

4. La *Dîme royale* est bien l'œuvre de Vauban

royaume ; mais la passion de critiquer toutes les opérations du grand Colbert l'emporta trop loin : on jugea que c'était un homme fort instruit qui s'égarait toujours, un faiseur de projets qui exagérerait les maux du royaume, et qui proposait de mauvais remèdes. Le peu de succès de ce livre auprès du ministère lui fit prendre le parti de mettre sa *Dîme royale* à l'abri d'un nom respecté ; il prit celui du maréchal de Vauban, et ne pouvait mieux choisir. Presque toute la France croit encore que le projet de la *Dîme royale* est de ce maréchal, si zélé pour le bien public ; mais la tromperie est aisée à connaître.

Les louanges que Bois-Guilbert se donne à lui-même dans la préface le trahissent ; il y loue trop son livre du *Détail de la France* ; il n'était pas vraisemblable que le maréchal eût donné tant d'éloges à un livre rempli de tant d'erreurs : on voit dans cette préface un père qui loue son fils, pour faire bien recevoir un de ses bâtards.

L'abbé de Saint-Pierre, d'ailleurs excellent citoyen, s'y prenait d'une autre façon pour faire goûter ses idées : il les donnait à la vérité sous son nom avec franchise ; mais il les appuyait du suffrage du duc de Bourgogne, et prétendait que ce prince avait toujours été occupé du scrutin perfectionné, de la paix perpétuelle, et du soin d'établir une ville pour tenir la diète européenne, ou européenne, ou européenne. Il ressemblait aux anciens législateurs, qui disaient avoir reçu leurs lois de la bouche des demi-dieux.

Plût à Dieu, monsieur, qu'il n'y eût de charlatanerie que dans ces projets chimériques ! Mais il y a des charlatans de toute espèce, et le nombre de ceux qui ont voulu tromper les hommes peut à peine se compter.

Ce qu'il y a de pis, c'est qu'on voit quelquefois des hommes du plus rare mérite soutenir avec autant d'esprit que de bonne foi les plus grandes erreurs, uniquement parce qu'elles sont accréditées. S'ils trouvent une faible lueur qui puisse favoriser la cause qu'ils embrassent, ils ne manquent pas de la faire valoir. Si quelque lumière plus vive éclaire le mauvais côté de leur cause, ils ferment les yeux de peur de la voir. Il est peut-être plus commun encore de se tromper soi-même que de chercher à tromper les autres.

La séduction et la charlatanerie entrent même dans les choses purement de goût, dans le jugement qu'on porte d'une tragédie, d'une comédie, d'un opéra, d'une pièce de vers, d'un discours oratoire. Tel qui sera enchanté de l'Arioste n'osera l'avouer, et dira en bâillant que *l'Odyssée* est divine.

Il y a une foule prodigieuse de gens d'esprit ; mais les personnes d'un goût épuré, qui pensent juste, et qui disent ce qu'elles pensent, sont bien rares.

Que d'erreurs monstrueuses accréditées par la science même qui aurait dû les détruire ! On commence par une fausse charte, par un diplôme supposé ; on le montre en secret à quelques personnes intéressées à le faire valoir : sa réputation s'établit avant même qu'il soit connu. Commence-t-il à percer, les honnêtes gens, les esprits sensés, se récrient contre l'imposture ; on les fait taire ; on rectifie une erreur ; on déguise habilement un mensonge ; on corrompt le sens du texte par des commentaires. Écoutez Montaigne, il dira bien mieux que moi (livre III, chapitre XI) :

« Les premiers qui sont abreuvés de ce commencement d'étrangeté, venant à semer leur histoire, sentent, par les oppositions qu'on leur fait, où loge la difficulté de la persuasion, et vont calfeutrant cet endroit de quelque pièce fausse. Outre ce que, *insita hominibus libidine atendi de industria rumores* (Tit. Liv.¹), nous faisons naturellement conscience de rendre ce qu'on nous a prêté sans quelque usure et accession de notre crû. L'erreur particulière fait premièrement l'erreur publique, et à son tour après l'erreur publique fait l'erreur particulière. Ainsi va tout ce bâtiment, s'étoffant et formant de main en main, de manière que le plus éloigné témoin en est mieux instruit que le plus voisin, et le dernier informé mieux persuadé que le premier. C'est un progrès naturel. Car quiconque croit quelque chose estime que c'est ouvrage de charité de la persuader à un autre, et, pour ce faire, ne craint point d'ajouter de son invention, autant qu'il voit être nécessaire en son conte, pour suppléer à la résistance et au défaut qu'il pense être en la conception d'autrui. »

Qui veut apprendre à douter doit lire ce chapitre entier de Montaigne, le moins méthodique des philosophes, mais le plus sage et le plus aimable.

1. XXXVIII, 24.

SENTIMENT DES CITOYENS

AVERTISSEMENT DE BEUCHOT.

L'Émile de J.-J. Rousseau avait été brûlé à Genève, et son auteur décrété le 48 juin 1762. Rousseau espéra longtemps que quelques compatriotes élèveraient la voix en sa faveur. Après avoir attendu environ un an, il abdiqua, le 42 mai 1763, son droit de bourgeoisie. Ce fut alors que parurent, au nom de quelques Genevois, des *Représentations* qui furent imprimées, en 1763, avec les *Réponses du conseil*. Ce fut l'origine des *Lettres écrites de la campagne* (par J.-R. Tronchin, né en 1711, mort en 1793, procureur général du conseil des deux-cents, et cousin du célèbre médecin), publiées dès novembre 1764, sous la date de 1765, in-8°, qui firent naître les *Lettres écrites de la montagne, par J.-J. Rousseau, 1764*, deux parties in-8°. C'est contre ces dernières lettres que fut composé le *Sentiment des citoyens*, qui parut en décembre 1764, puisque Rousseau en parle dans sa lettre à du Peyrou, du 31 décembre de cette année. J.-J. Rousseau, dès le 6 janvier 1765, en envoya un exemplaire à Duchesne, son libraire de Paris, en le priant de les réimprimer¹. Il croyait que l'opuscule était de J. Vernes, et avait ajouté à sa réimpression une lettre et des notes. Vernes ayant désavoué l'écrit,

1.

« A Motiers, le 6 janvier 1765.

« Je vous envoie, monsieur, une pièce imprimée et publique à Genève, et que je vous prie d'imprimer et publier à Paris, pour mettre le public en état d'entendre les deux parties, en attendant les autres réponses plus foudroyantes qu'on prépare à Genève contre moi. Celle-ci est de M. Vernes, ministre du saint Évangile, et pasteur à Séigny; je l'ai reconnu d'abord à son style pastoral. Si toutefois je me trompe, il ne faut qu'attendre pour s'en éclaircir : car, s'il en est l'auteur, il ne manquera pas de la reconnaître hautement, selon le devoir d'un homme d'honneur et d'un bon chrétien; s'il ne l'est pas, il la désavouera de même, et le public saura bientôt à quoi s'en tenir.

« Je vous connais trop, monsieur, pour croire que vous voulussiez imprimer une pièce pareille si elle vous venait d'une autre main. Mais puisque c'est moi qui vous en prie, vous ne devez vous en faire aucun scrupule. Je vous salue de tout mon cœur.

« ROUSSEAU. »

Rousseau fit supprimer son édition, et elle est assez rare aujourd'hui. Il l'avait intitulée *Réponse aux lettres écrites de la montagne, publiée à Genève sous ce titre : SENTIMENT DES CITOYENS.*

M. A.-A. Renouard est le premier qui ait admis cet opuscule dans les *Œuvres de Voltaire* (tome XLIII de son édition, publié en 1821). Il y conserva les six notes de Rousseau ; elles ont ici ses initiales pour signatures.

B.

SENTIMENT DES CITOYENS.

Après les *Lettres de la campagne* sont venues celles *de la montagne*. Voici les sentiments de la ville :

On a pitié d'un fou ; mais quand la démence devient fureur, on le lie. La tolérance, qui est une vertu, serait alors un vice.

Nous avons plaint Jean-Jacques Rousseau, ci-devant citoyen de notre ville, tant qu'il s'est borné dans Paris au malheureux métier d'un bouffon qui recevait des nasardes à l'Opéra, et qu'on prostituait marchant à quatre pattes sur le théâtre de la Comédie. A la vérité, ces opprobres retombaient en quelque façon sur nous : il était triste pour un Genevois arrivant à Paris de se voir humilié par la honte d'un compatriote. Quelques-uns de nous l'avertirent, et ne le corrigèrent pas. Nous avons pardonné à ses romans, dans lesquels la décence et la pudeur sont aussi peu ménagées que le bon sens ; notre ville n'était connue auparavant que par des mœurs pures et par des ouvrages solides qui attiraient les étrangers à notre Académie : c'est pour la première fois qu'un de nos citoyens l'a fait connaître par des livres qui alarment les mœurs, que les honnêtes gens méprisent, et que la piété condamne.

Lorsqu'il mêla l'irrégion à ses romans, nos magistrats furent indispensablement obligés d'imiter ceux de Paris et de Berne¹, dont les uns le décrétèrent et les autres le chassèrent. Mais le conseil de Genève, écoutant encore sa compassion dans sa justice, laissait une porte ouverte au repentir d'un coupable égaré qui pouvait revenir dans sa patrie et y mériter sa grâce.

Aujourd'hui la patience n'est-elle pas lassée quand il ose publier un nouveau libelle dans lequel il outrage avec fureur la

1. Je ne fus chassé du canton de Berne qu'un mois après le décret de Genève. (J.-J. R.)

religion chrétienne, la réformation qu'il professe, tous les ministres du saint Évangile, et tous les corps de l'État? La démence ne peut plus servir d'excuse quand elle fait commettre des crimes.

Il aurait beau dire à présent : Reconnaissez ma maladie du cerveau à mes inconséquences et à mes contradictions, il n'en demeurera pas moins vrai que cette folie l'a poussé jusqu'à insulter à Jésus-Christ, jusqu'à imprimer que « l'Évangile est un livre scandaleux¹, téméraire, impie, dont la morale est d'apprendre aux enfants à renier leur mère et leurs frères, etc. » Je ne répéterai pas les autres paroles, elles font frémir. Il croit en déguiser l'horreur en les mettant dans la bouche d'un contradicteur ; mais il ne répond point à ce contradicteur imaginaire. Il n'y en a jamais eu d'assez abandonné pour faire ces infâmes objections et pour tordre si méchamment le sens naturel et divin des paraboles de notre Sauveur. Figurons-nous, ajoute-t-il, une âme infernale analysant ainsi l'Évangile. Eh ! qui l'a jamais ainsi analysé ? Où est cette âme infernale² ? La Métrie, dans son *Homme-machine*, dit qu'il a connu un dangereux athée dont il rapporte les raisonnements sans les réfuter. On voit assez qui était cet athée³ ; il n'est pas permis assurément d'étaler de tels poisons sans présenter l'antidote.

Il est vrai que Rousseau, dans cet endroit même, se compare à Jésus-Christ avec la même humilité qu'il a dit que nous lui devons dresser une statue. On sait que cette comparaison est un des accès de sa folie. Mais une folie qui blasphème à ce point peut-elle avoir d'autre médecin que la même main qui a fait justice de ses autres scandales ?

S'il a cru préparer dans son style obscur une excuse à ses blasphèmes, en les attribuant à un délateur imaginaire, il n'en peut avoir aucune pour la manière dont il parle des miracles de notre Sauveur. Il dit nettement, sous son propre nom⁴ : « Il y a des miracles dans l'Évangile qu'il n'est pas possible de prendre au pied de la lettre sans renoncer au bon sens » ; il tourne en ridicule tous les prodiges que Jésus daigna opérer pour établir la religion.

1. *Lettres écrites de la montagne*, 1^{re} partie, lettre 1^{re}, pages 59-60 de l'édition originale. (B.)

2. Il paraît que l'auteur de cette pièce pourrait mieux répondre que personne à sa question. Je prie le lecteur de ne pas manquer de consulter, dans l'endroit qu'il cite, ce qui précède et ce qui suit. (J.-J. R.)

3. C'était La Métrie lui-même.

4. Dans une note de la troisième lettre de la première partie, page 148 de l'édition originale. (B.)

Nous avouons encore ici la démence qu'il a de se dire chrétien quand il sape le premier fondement du christianisme; mais cette folie ne le rend que plus criminel. Être chrétien et vouloir détruire le christianisme n'est pas seulement d'un blasphémateur, mais d'un traître.

Après avoir insulté Jésus-Christ, il n'est pas surprenant qu'il outrage les ministres de son saint Évangile.

Il traite une de leurs professions de foi d'amphigouri, terme bas et de jargon qui signifie déraison. Il compare leur déclaration aux plaidoyers de Rabelais¹ : Ils ne savent, dit-il, ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils veulent, ni ce qu'ils disent.

« On ne sait, dit-il ailleurs², ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils ne croient pas, ni ce qu'ils font semblant de croire. »

Le voilà donc qui les accuse de la plus noire hypocrisie sans la moindre preuve, sans le moindre prétexte. C'est ainsi qu'il traite ceux qui lui ont pardonné sa première apostasie, et qui n'ont pas eu la moindre part à la punition de la seconde, quand ses blasphèmes, répandus dans un mauvais roman, ont été livrés au bourreau. Y a-t-il un seul citoyen parmi nous qui, en pesant de sang-froid cette conduite, ne soit indigné contre le calomniateur?

Est-il permis à un homme né dans notre ville d'offenser à ce point nos pasteurs, dont la plupart sont nos parents et nos amis, et qui sont quelquefois nos consolateurs? Considérons qui les traite ainsi : est-ce un savant qui dispute contre des savants? Non, c'est l'auteur d'un opéra et de deux comédies sifflées. Est-ce un homme de bien qui, trompé par un faux zèle, fait des reproches indiscrets à des hommes vertueux? Nous avouons avec douleur et en rougissant que c'est un homme qui porte encore les marques funestes de ses débauches, et qui, déguisé en saltimbanque, traîne avec lui de village en village, et de montagne en montagne, la malheureuse dont il fit mourir la mère, et dont il a exposé les enfants à la porte d'un hôpital en rejetant les soins qu'une personne charitable voulait avoir d'eux, et en abjurant tous les sentiments de la nature comme il dépouille ceux de l'honneur et de la religion³.

1. Première partie, seconde lettre, page 81.

2. *Ibid.*, page 82.

3. Je veux faire avec simplicité la déclaration que semble exiger de moi cet article. Jamais aucune maladie de celles dont parle ici l'auteur, ni petite, ni grande, n'a souillé mon corps. Celle dont je suis affligé n'y a pas le moindre rapport; elle est née avec moi, comme le savent les personnes encore vivantes qui ont

C'est donc là celui qui ose donner des conseils à nos concitoyens (nous verrons bientôt quels conseils) ! C'est donc là celui qui parle des devoirs de la société !

Certes il ne remplit pas ces devoirs quand, dans le même libelle ¹, trahissant la confiance d'un ami ², il fait imprimer une de ses lettres pour brouiller ensemble trois pasteurs. C'est ici qu'on peut dire, avec un des premiers hommes de l'Europe, de ce même écrivain, auteur d'un roman d'éducation, que, pour élever un jeune homme, il faut commencer par avoir été bien élevé ³.

Venons à ce qui nous regarde particulièrement, à notre ville, qu'il voudrait bouleverser parce qu'il y a été repris de justice. Dans quel esprit rapporte-t-il nos troubles assoupis ? Pourquoi réveille-t-il nos anciennes querelles et nous parle-t-il de nos malheurs ? Veut-il que nous nous égorgions ⁴ parce qu'on a brûlé un mauvais livre à Paris et à Genève ? Quand notre liberté et nos droits seront en danger, nous les défendrons bien sans lui. Il est ridicule qu'un homme de sa sorte, qui n'est plus notre concitoyen, nous dise :

« Vous n'êtes ni des Spartiates ⁵, ni des Athéniens ; vous êtes

pris soin de mon enfance. Cette maladie est connue de MM. Malouin, Morand, Thierry, Daran, le frère Côme. S'il s'y trouve la moindre marque de débauche, je les prie de me confondre et de me faire honte de ma devise. La personne sage et généralement estimée qui me soigne dans mes maux et me console dans mes afflictions n'est malheureuse que parce qu'elle partage le sort d'un homme fort malheureux ; sa mère est actuellement pleine de vie et en bonne santé malgré sa vieillesse. Je n'ai jamais exposé ni fait exposer aucun enfant à la porte d'aucun hôpital ni ailleurs.

Une personne qui aurait eu la charité dont on parle aurait eu celle d'en garder le secret, et chacun sent que ce n'est pas de Genève, où je n'ai point vécu, et d'où tant d'animosité se répand contre moi, qu'on doit attendre des informations fidèles sur ma conduite. Je n'ajouterais rien sur ce passage, sinon qu'au meurtre près j'aimerais mieux avoir fait ce dont son auteur m'accuse que d'en avoir écrit un pareil. (J.-J. R.)

1. Note de la troisième lettre, page 129.

2. Je crois devoir avertir le public que le théologien qui a écrit la lettre dont j'ai donné un extrait n'est ni ne fut jamais mon ami ; que je ne l'ai vu qu'une fois en ma vie, et qu'il n'a pas la moindre chose à démêler ni en bien ni en mal avec les ministres de Genève. Cet avertissement m'a paru nécessaire pour prévenir les téméraires applications. (J.-J. R.)

3. Tout le monde accordera, je pense, à l'auteur de cette pièce, que lui et moi n'avons pas plus eu la même éducation que nous n'avons la même religion. (J.-J. R.)

4. On peut voir dans ma conduite les douloureux sacrifices que j'ai faits pour ne pas troubler la paix de ma patrie ; et, dans mon ouvrage, avec quelle force j'exhorte les citoyens à ne la troubler jamais, à quelque extrémité qu'on les réduise. (J.-J. R.)

5. Lettre 5^e, 2^e partie, page 181.

des marchands, des artisans, des bourgeois, occupés de vos intérêts privés et de votre gain. » Nous n'étions pas autre chose quand nous résistâmes à Philippe II et au duc de Savoie¹; nous avons acquis notre liberté par notre courage et au prix de notre sang, et nous la maintiendrons de même.

Qu'il cesse de nous appeler esclaves, nous ne le serons jamais. Il traite de tyrans les magistrats de notre république, dont les premiers sont élus par nous-mêmes. « On a toujours vu, dit-il², dans le conseil des deux-cents, peu de lumières, et encore moins de courage. » Il cherche par des mensonges accumulés à exciter les deux-cents contre le petit conseil; les pasteurs contre ces deux corps, et enfin tous contre tous, pour nous exposer au mépris et à la risée de nos voisins. Veut-il nous animer en nous outrageant? veut-il renverser notre constitution en la défigurant, comme il veut renverser le christianisme, dont il ose faire profession? Il suffit d'avertir que la ville qu'il veut troubler le désavoue avec horreur. S'il a cru que nous tirerions l'épée pour le roman d'*Émile*, il peut mettre cette idée dans le nombre de ses ridicules et de ses folies. Mais il faut lui apprendre que si on châtie légèrement un romancier impie, on punit capitalement un vil séditionnaire³.

1. Voyez tome XII, page 482.

2. Lettre 7^e, 2^e partie, page 59.

3. Dans la réimpression faite par l'ordre de J.-J. Rousseau, mais non sous ses yeux, on avait ajouté ce qui suit :

« POST-SCRIPTUM d'un ouvrage des citoyens de Genève, intitulé Réponse aux Lettres écrites de la campagne.

« Il a paru, depuis quelques jours, une brochure de huit pages in-8^o, sous le titre de *Sentiment des citoyens*; personne ne s'y est trompé. Il serait au-dessous des citoyens de se justifier d'une pareille production. Conformément à l'article 3 du titre xi de l'édit, ils l'ont jeté au feu comme un infâme libelle. »

Cette addition avait été mal disposée, et imprimée de manière à faire croire qu'elle faisait partie de l'ouvrage. (B.)

CONFORMEZ-VOUS

AUX TEMPS¹

Feu M. de Montampui², mon bon ami, recteur de l'Université de Paris, eut envie un jour d'aller à une représentation de *Zaïre*, pièce très-sainte, dans laquelle l'héroïne ne donne un rendez-vous que pour se faire baptiser.

Monsieur le recteur n'avait d'autre parti à prendre que celui d'aller en fiacre de son collègue à la comédie, vêtu de son habit ordinaire, comme en usent tous les honnêtes gens de Paris ; mais il crut, comme le P. Castel³, que l'univers avait les yeux sur lui, et il le crut avec d'autant plus de raison qu'étant recteur de l'Université il avait, suivant la force du mot, inspection sur l'univers, lequel, par conséquent, le regardait continuellement. Il sentit que l'univers apprendrait avec étonnement qu'un nommé Montampui avait été à la comédie, et que tous les siècles en seraient scandalisés.

Montampui, ne voulant ni faire cette peine à l'univers, ni se priver de la comédie, prit le parti de se déguiser en femme. Il avait dans une vieille armoire un ajustement de sa grand'mère, décédée du temps de la Fronde. Le voilà qui s'affuble d'un cotillon de drap rouge, et d'un manteau feuille-morte. Il couvre sa vieille tête de recteur d'une coiffure à triple étage, surmontée d'un gros nœud de rubans rose-sèche.

Une paire d'engageantes rouses et déchirées laisse paraître dans tout leur avantage ses bras carrés et velus. Notre recteur,

1. Cet opuscule est de décembre 1764 ; la plus ancienne édition que j'en connaisse est celle qui fait partie du troisième volume des *Nouveaux Mélanges*, etc., 1765, in-8°. (B.)

2. Ceux qui chercheront ce nom dans l'*Almanach royal* de 1732 à 1764 pourront bien ne pas le trouver. (CL.)

3. On avait publié l'année précédente un ouvrage intitulé *Esprit, Saillies et Singularités du père Castel*. Ce jésuite, à moitié fou, était mort en 1757.

ainsi troussé, sort par une porte secrète du collège et court à celle de la Comédie.

Cette étrange figure attroupa le monde ; on eut peu de respect pour madame ; elle fut tirillée, reconnue pour un vilain homme, et menée en prison, où elle demeura jusqu'à ce qu'elle eût avoué qu'elle était le recteur de l'Université de Paris, la fille aînée de nos rois ¹. Si M. de Montampui avait eu dans la tête ce bel axiome : *Conformez-vous aux temps*, il n'aurait pas donné cette scène à l'univers.

Ce n'est pas la peine de recommander cette maxime aux courtisans : ils l'ont toujours fidèlement observée avec les hommes en place, *serviebant temporari*, comme dit Tacite. Les dames et les petits-maitres ont toujours aussi révééré la mode, et même enchéri sur elle : ce n'est pas à ceux qui vont selon le temps, c'est à ceux que la destinée a mis à la tête des gouvernements que s'adresse ce petit discours.

Rois d'Angleterre, vous ne faites plus semblant de guérir des écrouelles depuis que votre peuple s'est aperçu que vous n'êtes pas médecins. La Société royale de Londres a vu clairement qu'il n'y a nul rapport physique ni métaphysique entre les prérogatives de la couronne d'Angleterre et des humeurs froides. Vous avez retranché cette cérémonie ; vous vous êtes conformés aux temps.

Je suis persuadé qu'il y avait de très-belles lois dans Athènes sur la récolte du gland, avant que Triptolème eût enseigné aux Grecs à semer du blé ; mais quand les Athéniens eurent commencé à manger du pain, et à trouver cette nourriture meilleure que l'autre, alors toutes les lois sur le gland s'abolirent d'elles-mêmes, et les archontes furent obligés d'encourager l'agriculture.

Archevêques de Naples, le temps viendra où le sang de monsieur saint Janvier ² ou Gennaro ne bouillira plus quand on l'approchera de sa tête. Les gentilshommes napolitains et les bourgeois en sauront assez dans quelques siècles pour conclure que ce tour de passe-passe ne leur a pas valu un ducat ; qu'il est absolument inutile à la prospérité du royaume et au bien-être des citoyens ; que Dieu ne fait point de miracles à jour nommé, qu'il ne change point les lois qu'il a imposées à la nature. Quand ces notions seront descendues des nobles aux citadins, et de ceux-ci

1. Titre que prenait l'Université de Paris, depuis des siècles.

2. Voyez tome XIII, pages 96-97.

à la portion du peuple qui est capable de raison, alors on verra dans Naples ce qu'on vit dans la petite ville Egnatia, où du temps d'Horace l'encens brûlait de lui-même sans qu'on l'approchât du feu. Horace tourna le miracle en ridicule, et il ne se fit plus. C'est ainsi qu'on s'est défait du saint nombril de Jésus dans la ville de Châlons; c'est ainsi que les miracles sont partis de la moitié de l'Europe avec les reliques. Dès que la raison vient, les miracles s'en vont.

Tribunal ancien ou nouveau ¹, qui siège dans une grande ville irrégulière composée de palais et de chaumières, dégoûtante et magnifique, habitée tour à tour par des sauvages, des demi-sauvages, des Welches, des Romains, des Franes, et enfin par des Français, il y a bien longtemps que vous n'avez promené dans les rues la prétendue carcasse de la bergère de Nanterre ², et que Marcel ³ et Geneviève ne se sont rencontrés sur le pont Notre-Dame pour nous donner de la pluie et du beau temps. Vous avez su que les bons bourgeois de Paris commençaient à soupçonner que ce n'est pas une petite fille de village qui dispose des saisons; mais que le Dieu qui arrangea la matière et qui forma les éléments est le seul maître absolu des airs et de la terre; et bientôt Geneviève, honorée modestement dans sa nouvelle église ⁴, ne partagera plus avec Dieu le domaine suprême de la nature.

Vous ne rendrez plus d'arrêts ni en faveur d'Aristote ⁵, ni contre l'émétique ⁶; on ne vous présentera plus de réquisitoire pour empêcher que l'inoculation ne conserve la vie de nos princes et de nos citoyens ⁷; vous vous conformerez aux temps.

Les temps approchent où l'on se lassera d'envoyer de l'argent

1. Le parlement de Paris.

2. On descendait la châsse, que les parlementaires suivaient processionnellement. (G. A.)

3. L'image en osier de Marcel était aussi portée dans les rues à la fête des Rogations. (G. A.)

4. La première pierre fut posée par Louis XV, le 6 septembre 1764; un décret de l'Assemblée constituante, du 4 avril 1791, changea la destination de la nouvelle église Sainte-Geneviève, et la consacra à la sépulture des grands hommes sous le nom de *Panthéon français*. Le corps de Voltaire y fut amené le 10 juillet 1791. Un décret impérial du 20 février 1806 rendit au culte ce monument, qui fut en même temps la sépulture des grands dignitaires de l'empire. Il a perdu cette destination en 1815. La révolution de Juillet 1830 lui a fait rendre le nom de *Panthéon français*. (B.)

5. Voyez tome XVI, page 21.

6. Voyez tome IX, une des notes du chant III de *la Pucelle*.

7. Voyez, tome XXIV, page 467, *Omer de Fleury étant entré*.

à trois cents lieues de chez soi pour posséder en sûreté dans sa patrie des prés et des vignes accordés par le souverain.

On verra qu'il n'appartient pas plus à un Italien de se mêler de ce que pense un Français qu'il n'appartient à ce Français de prescrire à cet Italien ce qu'il doit penser. On sentira l'énorme et dangereux ridicule d'avoir dans un État un corps considérable¹ de citoyens dépendants d'un maître étranger. Ce corps comprendra lui-même qu'il serait plus honoré, plus cher à la nation, si, réclamant son indépendance naturelle, il cessait d'employer à ses dépens une espèce de simonie pour se rendre esclave. Il se fortifiera dans cette idée sage et noble par l'exemple d'une île voisine². Alors vous ferez servir votre influence et votre pouvoir à briser des liens dont la nation s'indigne. Vous vous conformerez aux temps.

Il est plus beau, sans doute, de les préparer que de s'y conformer : car il y a peu de mérite à se nourrir des fruits que l'arrière-saison fait naître ; mais c'en est un grand de préparer sa terre, par une sage culture, à porter de bonne heure les productions dont on n'aurait eu qu'une jouissance tardive.

L'opinion gouverne le monde ; mais ce sont les sages qui à la longue dirigent cette opinion.

Quand ces sages ont enfin éclairé les hommes, il ne faut pas traiter avec eux comme on usait du temps de Pierre Lombard³, de Scot⁴ et de Gilbert de La Porée⁵.

Une société insociable⁶, étrangère dans sa patrie, composée de gens de mérite, de sots, de fanatiques, de fripons, portait d'un bout de l'univers à l'autre l'étendard d'un homme qui prétend commander de droit divin à l'univers ; elle avait fabriqué dans un coin, au nom de cet homme, cent et une flèches⁷ dont elle perçait dévotement ses ennemis : elle voulut persuader que ces flèches étaient d'or, et qu'elles étaient tombées du ciel.

Pour appuyer cette opinion, elle employa une espèce de magie. Les incrédules⁸ qui voulaient prouver que ces flèches n'étaient que de plomb se trouvaient tout d'un coup, sans savoir

1. Le clergé formait alors un des trois ordres de l'État.

2. L'Angleterre, libre du joug de Rome depuis 1534.

3. Voyez la note, tome XIX, page 256.

4. Voyez tome XI, page 381 : Jean Scot vivait au 11^e siècle.

5. Gilbert, surnommé de La Porée, théologien et évêque de Poitiers, florissait au 12^e siècle.

6. La société des jésuites.

7. Allusion aux cent et une propositions condamnées par la bulle *Unigenitus*.

8. Les jansénistes.

comment, à trois cents, à cinq cents milles de chez eux, ou dans un château voisin ¹, obscur et mal meublé, dont ils ne sortaient point qu'ils n'eussent signé que les cent et une flèches étaient d'or très-pur.

Vous avez enfin purgé le pays de ces magiciens ²; vous avez enfin vu de loin le temps où l'exécration publique les aurait exterminés. Non-seulement vous vous êtes conformés aux temps, mais vous avez prévenu les temps.

Ne gêtez pas cette bonne œuvre, en écrasant le fanatisme d'une main, et en poursuivant la raison de l'autre.

Quand vous voyez cette raison faire des progrès si prodigieux, regardez-la comme une alliée qui peut venir à votre secours, et non comme une ennemie qu'il faut attaquer. Croyez qu'à la longue elle sera plus puissante que vous; osez la chérir, et non la craindre. Conformez-vous aux temps.

1. La Bastille.

2. Voyez tome XVI, page 100, le chapitre *De l'Abolissement des jésuites*.

ARBITRAGE

ENTRE

M. DE VOLTAIRE ET M. DE FONCEMAGNE ¹.

(1765)

M. de Voltaire et M. de Foncemagne ont donné au monde littéraire un de ces exemples de politesse dans la dispute, qui ne sont pas toujours imités par les écrivains. Ces égards et cette décence conviennent également aux deux antagonistes.

Le sujet qui les divise paraît très-important : il s'agit de savoir non-seulement si le plus grand ministre qu'ait eu la France est l'auteur du *Testament politique*, mais encore s'il est digne de lui, et s'il faut ou l'accuser de l'avoir fait, ou le justifier de ne l'avoir point écrit.

Nous vivons heureusement dans un siècle où la recherche de la vérité est permise dans tous les genres. Nulle considération particulière ne doit empêcher d'examiner cette vérité toujours précieuse aux hommes jusque dans les choses indifférentes. Un homme public, un grand homme, appartient à la nation entière : il est comme un de ces monuments publics exposés aux yeux et aux jugements de tous les hommes.

Je vais donc user du droit naturel que nous avons tous, et proposer mes idées sur ce fameux *Testament politique*.

Je suis persuadé que M. de Foncemagne a raison d'attribuer au cardinal de Richelieu la *Narration succincte des grandes actions du roi Louis XIII*, et de rendre en effet ce ministre responsable de tout ce qu'on lit dans ce discours, supposé qu'en effet il y ait

1. Voltaire ne donna pas sous son nom cet *Arbitrage*, qui est des derniers jours de 1764 ou des premiers de 1765, puisqu'il en est question dans les *Mémoires secrets*, à la date du 11 janvier. L'édition originale de l'*Arbitrage* a 23 pages in-8°. (B.)

quelques lignes corrigées de la propre main du cardinal, comme je n'en doute pas. Les mots écrits de sa main sont une démonstration qu'il avait vu l'ouvrage, et laissent penser en même temps que l'ouvrage n'était point de lui, mais qu'il l'approuvait.

Il semble surtout par ces mots : « Monaco, si vous reperdez Aire, galères d'Espagne perdues par la tempête, etc., » que ce sont des avis qu'il donne à l'écrivain qu'il fait travailler.

M. de Voltaire nous a donné la véritable époque du temps auquel ce discours fut écrit : « Ce ne peut être ¹, dit-il, que sur la fin de juillet ou au mois d'août 1641 », puisque la ville d'Aire fut prise le 27 juillet 1641, et reprise un mois après par les Espagnols.

Le cardinal avertit donc l'écrivain par cette note de ne pas parler de la conquête d'Aire, que l'on est prêt de perdre ; et il l'avertit qu'il pourra parler de ² Monaco, dont en effet on s'empara le 18 novembre de cette même année : il devient donc responsable de cette pièce, quoiqu'il n'en soit point l'auteur. Ainsi les princes, dans leurs manifestes et dans leurs traités, sont censés parler eux-mêmes. Le discours dont il s'agit est visiblement un manifeste écrit par l'ordre du cardinal de Richelieu, pour justifier toute sa conduite depuis qu'il était entré dans le ministère.

M. de Voltaire demande pourquoi ce manifeste n'est point signé par le cardinal ? En voici, je crois, la raison :

Le cardinal voulait et devait examiner bien soigneusement ce mémoire avant de le présenter au roi. L'auteur, dans le dessein de relever toutes les actions du premier ministre, le faisait parler en plusieurs endroits d'une manière un peu contraire à la vérité et à la modestie. Il lui faisait dire des choses dont Louis XIII n'aurait que trop connu la fausseté. Il était impossible que le cardinal de Richelieu, en entrant dans le conseil, eût promis au roi la ruine des protestants et l'abaissement des grands. C'était le marquis duc de La Vieuville qui était alors premier ministre. C'est le titre que le comte de Brienne, secrétaire d'État, lui donne. Le comte de Brienne nous apprend dans ses mémoires que ce fut le duc de La Vieuville qui fit entrer le cardinal au conseil, pour y assister seulement, ainsi que le cardinal de La Rochefoucauld ³. Le roi ne lui donna point alors le secret des affaires.

1. Voyez page 288.

2. *N. B.* Il paraît pourtant bien difficile à croire que le cardinal de Richelieu ait fait en juillet une note de Monaco, qui ne fut au pouvoir du roi qu'au mois de novembre. (*Note de Voltaire.*)

3. *Mémoires de Brienne*, tome I^{er}, page 160. (*Id.*)

Les *Mémoires de Rohan*, le *Journal de Bassompierre*, les *Mémoires de Vittorio Siri*, les *Manifestes de la reine mère*, les *Mémoires de Dageant*, nous apprennent que le cardinal ne traita même avec aucun ambassadeur dans les six premiers mois qu'il jouit de sa place ; il n'était chargé d'aucun département ; il était très-éloigné d'avoir le premier crédit, et ce ne fut qu'à l'occasion du mariage de la sœur de Louis XIII avec le roi d'Angleterre qu'il commença à manifester ses grands talents, et à l'emporter sur tous ses concurrents.

Ainsi, quelque dessein qu'il eût de faire valoir ses services auprès du roi, il ne pouvait, sans se nuire à lui-même, dire qu'il avait eu d'abord toute autorité, et qu'il promit de s'en servir « pour rabaisser l'orgueil des grands ».

Ce fut depuis le mois d'août 1641 que le cardinal eut tout à craindre de ces grands et du roi même. Le roi était si fatigué et si mécontent de lui que le grand écuyer Cinq-Mars osa lui proposer d'assassiner ce même ministre qu'il ne pouvait garder, et dont il ne pouvait se défaire.

C'est un fait dont on ne peut douter, puisque Louis XIII lui-même l'avoua dans une lettre au chancelier de Châteauneuf.

Les conspirations éclatèrent bientôt après de toutes parts : on ne voit guère de moments, depuis le mois d'août 1641 jusqu'à la mort du cardinal, où il ait eu le temps de s'occuper de la *Narration succincte* ; et une grande présomption qu'il ne l'a pas revue, c'est qu'il ne l'a point signée.

Il y a une grande apparence que, s'il eût eu le loisir de l'examiner avec attention, il y aurait corrigé bien des choses que le zèle inconsidéré de son écrivain avait laissé échapper, et que la circonspection d'un premier ministre ne pouvait avouer. Il aurait exigé qu'on parlât du cardinal de Bérulle avec plus de modération ; il aurait adouci les injures odieuses prodiguées à toute la nation espagnole, avec laquelle il voulait faire la paix. Il n'aurait pas permis qu'on se servit de son nom pour dire de la duchesse de Savoie, sœur du roi son maître, que « les extravagances ajoutaient une nouvelle honte à sa conduite ».

Il y a tant de traits de cette espèce dans la *Narration succincte*, toutes les grandes maisons du royaume y sont si maltraitées, on y parle de plusieurs principaux personnages avec tant de mépris, que je ne suis point étonné que le cardinal de Richelieu n'ait jamais signé cette pièce.

Nous accordons à M. de Foncemagne que cet ouvrage est authentique, qu'il a été composé en 1641, que le cardinal de Riche-

lieu l'a vu, qu'il y a fait des notes, qu'en un mot c'est un monument précieux de ces temps-là.

Nous pensons en même temps qu'il ne faut point faire de reproches au cardinal sur cet ouvrage, puisqu'il ne lui a pas donné une sanction légitime en le signant. Nous le regarderons comme un projet qui n'a point eu d'exécution, comme une pièce digne d'être conservée, et qui reçoit sa principale importance du nom sous lequel elle a été composée.

Il nous paraît extrêmement vraisemblable que cette *Narration succincte*, ce projet de manifeste, fait évidemment en 1641, finissait à ces mots¹ : « d'un prince dont la présence n'était pas peu utile à maintenir en son obéissance les peuples qu'il avait en gouvernement, » car c'est au bas de cette page, qui est probablement la dernière, qu'on trouve dans un grand espace ces mots de la main du cardinal ainsi rangés :

Monaco
si vous reperdez
Aire;
galères d'Espagne
perdues par la tempête;
distribution de
benefices.

Ensuite à une autre page l'auteur ajoute ces paroles :

« Voilà, sire, jusqu'à présent, quelles ont été les actions de Votre Majesté, que j'estimerai heureusement terminées si elles sont suivies d'un repos qui vous donne moyen de combler votre État de toutes sortes d'avantages. Pour ce faire, il faut considérer les divers ordres de votre royaume; l'État, qui en est composé; votre personne, qui est chargée de sa conduite, et les moyens qu'elle doit tenir pour s'en acquitter dignement: ce qui ne requiert autre chose en général que d'avoir un bon et fidèle conseil, faire état de ses avis, et suivre la raison dans les principes qu'elle prescrit pour le gouvernement de ses États. C'est à quoi se réduira le reste de cet ouvrage, traitant distinctement ces matières en divers chapitres subdivisés en diverses sections, pour les éclaircir plus méthodiquement. »

Premièrement, cette addition ne nous paraît pas tout à fait du même style que la *Narration succincte*.

1. Page 101 de la première partie de l'édition de 1764. (B.)

Secondement, elle n'est point annoncée dans le commencement de la *Narration*; elle ne l'est que dans une lettre au roi, qui précède cette *Narration*, et jamais on n'a vu l'original de cette lettre, laquelle n'étant nullement sujette à révision, comme la *Narration succincte*, devrait avoir été signée sans aucune difficulté.

S'il nous paraît indubitable que ce manifeste du cardinal de Richelieu auprès du roi son maître, sous le nom de *Narration succincte*, a été vu et corrigé de la main du premier ministre, nous croyons qu'il n'en est pas de même du *Testament politique*. Nous pensons que l'auteur, soit l'abbé de Bourzeis, soit quelque autre, a voulu lier ces deux ouvrages ensemble, et faire passer ses propres idées, non-seulement sous un nom illustre, mais à la faveur d'une pièce avouée en quelque façon par le cardinal lui-même. Nous sommes portés à penser que l'abbé de Bourzeis n'avait aucune part à la *Narration*. Le style du *Testament politique* semble être entièrement conforme à celui du dernier paragraphe ajouté après coup à cette *Narration succincte*.

Nous sommes entièrement de l'avis de M. de Voltaire, quand il dit que si le *Testament politique* avait été vu du cardinal de Richelieu il y aurait certainement fait des notes, comme il en fit à la *Narration*.

Ce *Testament*, en effet, mérite beaucoup plus de notes qu'aucun autre ouvrage de ce genre, et il ne nous paraît nullement vraisemblable qu'un homme aussi instruit et aussi éclairé que le cardinal n'eût pas indiqué en marge une seule des erreurs dont le *Testament politique* est rempli.

Nous avouons que cette réflexion de M. de Voltaire est d'un très-grand poids.

Il convient de faire ici un relevé des erreurs, des faussetés, des incompatibilités, des superfluités, dont M. de Voltaire s'est contenté de faire remarquer une partie, et qui n'auraient certainement pas échappé aux yeux d'un ministre tel que le cardinal.

1^o Page 104, le *Testament politique* dit que « le désordre des personnes qui autorisait les laïques à posséder des bénéfices est absolument banni ».

Il est certain que cet abus n'a été absolument banni que sous Louis XIV. M. de Voltaire a justement remarqué que le cardinal lui-même avait donné cinq abbayes¹ au comte de Soissons tué à la bataille de la Marfée, onze au duc de Guise, l'évêché de Metz au duc de Verneuil, l'abbaye de Saint-Denis au prince de Conti,

1. Voyez tome XXIII, page 449.

celle de Saint-Remi de Reims au duc de Nemours, celle de Moutier-Ender au marquis de Tréville, etc. Cet usage était si commun, et dura si longtemps, que nous lisons dans la vie du célèbre Boileau Despréaux qu'il jouit longtemps d'un bénéfice étant laïque.

2° Dans le chapitre des appels comme d'abus, chapitre entièrement contraire à toutes les lois du royaume, il est dit, page 112 : « Il y a très-grand lieu de croire que le premier fondement de cet usage vient de la confiance que les ecclésiastiques prirent en l'autorité royale lorsque, étant maltraités par les antipapes Clément VII, Benoît XIII, et Jean XXIII, réfugiés en Avignon, ils eurent recours au roi. »

Clément VII, qui disputait la papauté avec tant de scandale à Urbain VI, plus scandaleux encore, vint en effet dans Avignon tandis que son compétiteur Urbain prêchait une croisade contre la France. Après la mort d'Urbain, celui qui s'appelait Boniface IX disputa la tiare à celui qui se faisait appeler Clément VII, et tous deux à l'envi taxèrent, autant qu'ils le purent, les églises dont ils étaient reconnus. L'Université de Paris résista à Clément VII, l'accusa de simonie par la bouche de Clamengis, et proposa de « le chasser du troupeau de l'Église comme un loup dangereux » ; mais il ne fut point question d'appels comme d'abus dans cette affaire.

Jean XXIII ne fut jamais *réfugié en Avignon*. L'opiniâtre Luna, antipape, qui lui succéda sous le nom de Benoît XIII, essaya de l'Université un appel en 1396 ; mais ce n'était pas un appel comme d'abus, c'était un appel au futur pape légitime. Il fut suivi d'un autre appel à un concile œcuménique.

Ainsi tout cet article du *Testament politique* est entièrement erroné, et l'auteur se trompe évidemment sur l'origine des appels comme d'abus.

3° (Page 127.) « Les personnes qui s'attachent à Dieu, etc., sont si absolument exemptées de la juridiction temporelle des princes qu'elles ne peuvent être jugées que par leurs supérieurs ecclésiastiques. »

M. de Foncemagne fait à cette occasion la remarque judicieuse que « cette proposition, fautive dans tous ses points, est peu digne d'un législateur français ». Nous ajoutons que ce qui est si indigne d'un ministre ne doit point être présumé avoir été écrit par ce ministre.

4° Nous en disons autant de cette assertion si évidemment fautive (page 128) que « l'Église donna pouvoir aux juges séculiers de prendre connaissance des cas appelés privilégiés ». Il

n'est certainement ni dans la nature humaine, ni dans la nature ecclésiastique, de se dépouiller de ses droits pour en revêtir ceux qu'on croit ses compétiteurs; et M. de Foncemagne pense comme nous.

Ce chapitre des cas privilégiés nous paraît composé par un ecclésiastique beaucoup plus attaché à son état qu'à l'autorité royale, et qui n'avait aucune idée des principes du ministère.

5° Nous dirons la même chose de l'article sur la régale, et de celui des trois sentences conformes, requises pour punir les clercs, et de l'article sur les exemptions. Ce sont des traités de jurisprudence ultramontaine, dont les maximes sont presque en tout l'opposé de nos lois. On y propose de faire révoquer toutes ces exemptions, qui sont la plupart subreptices; et on y suppose (page 156) que ce remède serait improuvé par les parlements.

Nous pensons que le cardinal devait être instruit combien tous les parlements du royaume sont contraires à ces droits abusifs des moines.

6° Les sections sur le droit des laïques de présenter aux cures, et sur la réforme des monastères, nous paraissent, comme à M. de Voltaire, moins dignes de l'attention d'un grand ministre que les objets intéressants qui devaient occuper le roi et le cardinal, comme les négociations avec la Suède et avec une partie de l'Allemagne, l'éducation du dauphin, et tant d'autres matières véritablement politiques, sur lesquelles le testament garde un silence absolu; et nous pensons que la cause évidente de ce silence sur des choses si nécessaires, et de cet appesantissement sur des choses inutiles, vient de ce que l'auteur théologien était un peu instruit des unes, et n'avait aucune connaissance des autres.

7° Nous ne voyons pas que jamais la société des jésuites ait donné tant de jalousie à l'archiduc Albert, comme il est dit (page 174) qu'elle en donna à l'Université de Louvain; mais il nous semble qu'il n'est rien dit nulle part de cet ombrage donné à l'archiduc par les jésuites, si dévoués en tout temps à la maison d'Autriche.

8° (Page 175.) Selon l'auteur du testament, « l'ordre de Saint-Benoit a été autrefois si absolument maître des écoles qu'on n'enseignait en aucun autre lieu ».

Le cardinal de Richelieu savait sans doute que Charlemagne institua l'école du palais. Il y eut des écoles attachées à toutes les cathédrales, et il y eut toujours des écoles à Paris, jusqu'à Guillaume

de Champeaux qui illustra cette école, érigée bientôt après en université.

9° (Page 176.) « L'Histoire du pape Benoît XI contre lequel les cordeliers, piqués sur le sujet de la perfection de la pauvreté, etc. »

Nous ne pouvons nous empêcher de relever avec M. de Voltaire cette erreur essentielle. Ce n'est pas ici une simple erreur de nom, une simple méprise en chronologie, un mot mis pour un autre. Benoît XI ou XII, à qui on attribue de grandes querelles avec l'empereur et les cordeliers, ne peut être pris pour le pape Jean XXII, qui fut accusé d'hérésie sur la vision béatifique, et qui longtemps auparavant, s'étant déclaré contre l'empereur Louis de Bavière, osa le déposer en idée par une bulle en 1327. Il fut déposé à son tour, non moins vainement, par l'empereur, qui le condamna dans Rome à être brûlé vif le 22 mai 1328.

L'auteur du testament brouille toute cette histoire avec une ignorance étonnante. Il suppose que les cordeliers engagèrent l'empereur à faire la guerre au pape. Il est seulement vrai que deux cordeliers, pendant cette guerre, offrirent leur plume à Louis de Bavière; mais il est assez connu que cette guerre était un intérêt d'État, et non un intérêt de moines, et qu'il s'agissait de la domination de l'empereur en Italie, et non d'une dispute de cordeliers sur la forme de leur capuchon.

Nous avouons que dans ce morceau il n'y a pas un mot qui ne soit une faute. Nous ne croyons pas le cardinal de Richelieu capable d'avoir laissé tant d'erreurs à la postérité.

10° Nous ne dirons rien de la vénalité des charges de judicature, dont l'auteur paraît être le partisan. Il se pourrait qu'un ministre, sentant combien il est difficile de rembourser toutes ces charges, eût conclu à laisser subsister un abus qui ne se pouvait corriger qu'avec un argent qu'on n'avait pas. Mais en ce cas il nous semble que celui qui fait parler le ministre l'aurait fait parler plus dignement en déplorant la nécessité de ce trafic honteux qu'en cherchant à pallier ce vice par quelques avantages, peut-être imaginaires, qu'on prétend en résulter.

Nous croyons remarquer une contradiction dans cet article. L'auteur dit, à la page 205, que les esprits des magistrats qui sont d'une naissance trop médiocre « ont une austérité si épineuse qu'elle n'est pas seulement fâcheuse, mais préjudiciable »; et, à la page 206, il dit « qu'il faut qu'un pauvre magistrat ait l'âme d'une trempe bien forte, si elle ne se laisse quelquefois amollir par la considération de ses intérêts ».

Nous invitons le lecteur à lire ce que dit M. de Voltaire sur ce sujet¹ : il nous paraît qu'il s'explique en véritable citoyen.

Nous remarquons ici que le célèbre auteur de *l'Esprit des lois* n'a que trop abusé de ce passage du *Testament politique*². « Si dans le peuple, dit-il, il se trouve quelque malheureux honnête homme, le cardinal de Richelieu insinue qu'un monarque doit se garder de s'en servir : tant il est vrai que la vertu n'est pas le ressort de ce gouvernement ! »

Il met en marge que « le *Testament politique* a été fait sous les yeux et sur les mémoires du cardinal de Richelieu par MM. de Bourzeis et de..., qui lui étaient attachés ».

Nous convenons avec M. de Montesquieu que l'abbé de Bourzeis fit ce testament, mais non pas sous les yeux du cardinal. Nous convenons encore moins que le testament dise ce que M. de Montesquieu lui fait dire. Il le cite ainsi en marge : « Il ne faut, y est-il dit, se servir de gens de bas lieu ; ils sont trop austères et trop difficiles. » Ce n'est pas citer exactement. Le testament dit dans cet endroit que les hommes d'une basse naissance sont d'ordinaire difficiles et d'une austérité épineuse : il ne dit point qu'il ne faut pas se servir d'un pauvre honnête homme ; et il se contredit dans le moment d'après, en disant « qu'un pauvre magistrat est trop exposé à se laisser amollir ».

Ainsi l'auteur du testament tombe dans des contradictions, et l'auteur de *l'Esprit des lois* dans une grande erreur, et surtout dans une erreur très-odieuse, en supposant que la vertu n'entre jamais dans le gouvernement monarchique. Il ne faut point être flatteur, mais il ne faut point être satirique. C'est encourager au crime que de représenter la vertu comme inutile ou comme impossible.

Rapportons ici le passage qui se trouve dans une note du *Siècle de Louis XIV*³.

« Il est dit dans *l'Esprit des lois* qu'il faut plus de vertu dans une république ; c'est en un sens tout le contraire : il faut beaucoup plus de vertu dans une cour pour résister à tant de séductions. Le duc de Montausier, le duc de Beauvilliers, étaient des hommes d'une vertu très-austère ; le maréchal de Villeroy joignit des mœurs plus douces à une probité non moins incorruptible ; le marquis de Torcy a été un des plus honnêtes hommes de l'Eu-

1. Voyez page 301.

2. *Esprit des lois*, chap. v, liv. III, dernières lignes. (*Note de Voltaire.*)

3. Tome XIV, page 394, à la note.

rope, dans une place où la politique permet le relâchement dans la morale; les contrôleurs généraux Le Pelletier et Chamillart passèrent pour être moins habiles que vertueux.

« Il faut avouer que Louis XIV, dans cette guerre malheureuse, ne fut guère entouré que d'hommes irréprochables. C'est une observation très-vraie et très-importante dans une histoire où les mœurs ont tant de part. »

Tout ce passage est dans la plus exacte vérité; nous croyons qu'on ne peut trop le citer. Il est si beau qu'il se soit trouvé dans une cour tant d'hommes vertueux à la fois, cela est si honorable pour la nation et pour le beau siècle de Louis XIV, si encourageant pour tous les siècles, qu'il y aurait de l'injustice et de l'ingratitude à ne savoir pas quelque gré à l'auteur d'avoir, seul de tous les historiens, démêlé et mis dans son jour cette vérité utile au genre humain.

Saisissons avec plaisir cette occasion d'observer que, dans tous ses ouvrages, M. de Voltaire a toujours eu pour objet la vérité et la vertu. Sa *Henriade*, ses tragédies, ses histoires, respirent l'humanité, la bienfaisance, l'indulgence; il a toujours rendu justice au mérite malheureux et à la vérité persécutée. Nul auteur n'a jamais détruit plus de calomnies; nul en écrivant l'histoire n'a jamais tant confondu les auteurs des libelles. Nous devons faire pour lui ce qu'il a fait pour tant d'autres; nous devons la vérité à celui qui l'a dite.

11° Nous n'entrons point ici dans la discussion des atteintes que le *Testament politique* (page 217) donne aux parlements du royaume. Il n'était pas hors de vraisemblance que le cardinal de Richelieu eût de tels sentiments¹, mais aussi il est très-vraisemblable que l'auteur, en conseillant au roi d'envoyer dans les provinces des conseillers d'État et des maîtres des requêtes pour rendre la justice, écrivait après l'année 1665, lorsque Louis XIV eut fait tenir les grands jours dans quelques provinces par une commission extraordinaire. Il n'est guère possible qu'alors on eût suivi en cela les instructions du cardinal de Richelieu, dont le testament ne parut qu'en 1688; et il est assez naturel que l'auteur, déguisé sous le nom du cardinal, ait conseillé ce qu'on venait de faire.

12° Après avoir lu attentivement le chapitre intitulé *Du Conseil du prince*, nous sommes forcés d'avouer notre extrême étonne-

1. Voltaire tenait un autre langage en 1749. A cette heure, il est aux prises avec les parlements. (G. A.)

ment de n'y avoir rien trouvé que de vague sur la probité nécessaire à un conseiller d'État, sur le cœur et la force d'un conseiller d'État, sur l'application que doivent avoir les conseillers d'État, et nous présumons qu'il n'est pas vraisemblable qu'un ministre ait perdu son temps à composer une déclamation si vaine et si fastidieuse, lorsqu'il avait tant de choses intéressantes à dire, et tant de grands intérêts à discuter.

Telle est notre opinion concernant la première partie du testament, et tel a été l'avis de ceux qui l'ont lu avec nous et que nous avons consultés. Venons à la seconde partie.

13° Nous n'avons trouvé rien de relatif à la France, rien qui la concerne plutôt qu'un autre pays, dans les chapitres intitulés « Le premier fondement du bonheur d'un État est l'établissement du règne de Dieu. La raison doit être la règle de la conduite d'un État. Les intérêts publics doivent être l'unique fin de ceux qui gouvernent les États. La prévoyance est nécessaire au gouvernement d'un État. La peine et la récompense sont deux points tout à fait nécessaires à la conduite des États. Une négociation continuelle ne contribue pas peu au bon succès des affaires, etc. »

Tout cela convient à la Suède, à la Russie, à la Chine aussi bien qu'à la France.

Rien ne nous paraît porter davantage le caractère d'un déclamateur qui veut se faire valoir, rien ne ressemble moins à un ministre qui veut être utile.

14° Nous remarquerons seulement une maxime bien cruelle (page 27, II^e partie) : il est dit qu'en plusieurs occasions on peut, sans preuve authentique, *commencer par l'exécution*; c'est-à-dire qu'il faut d'abord faire mourir un homme soupçonné de crime d'État, sauf à examiner ensuite s'il est coupable.

Quelque despotique qu'ait été le cardinal de Richelieu, il est difficile de penser qu'il ait donné des conseils si abominables. Ce sont des barbaries qu'on a le malheur de commettre quelquefois, mais qu'on n'a jamais l'imprudence de dire. Cela est trop opposé au chapitre intitulé *Du Règne de Dieu*. C'est ici que l'auteur affecte de ressembler à Machiavel, pour se donner le relief d'un politique profond. Il croit qu'en prenant le nom d'un grand ministre il doit le faire parler en tyran. Nous respectons trop la mémoire du cardinal pour lui imputer des conseils qui rendraient à jamais sa mémoire odieuse à tous les peuples; et nous nous joignons à M. de Voltaire¹ pour bénir le ciel que Fénelon

1. Voyez page 281.

ait fait son *Télémaque*, et que Richelieu puisse être lavé du soupçon d'avoir fait ce testament.

Venons enfin au peu d'articles qui regardent précisément la France,

15° Il est dit, au chapitre IX (section V) de la Puissance sur mer, non-seulement que « la Provence a beaucoup plus de grands ports et de plus assurés que l'Espagne et l'Italie ensemble » : ce que M. de Voltaire a très-bien relevé ; mais on assure encore que « la Bretagne contient les plus beaux ports qui soient dans l'Océan » : ce que M. de Voltaire ne devait pas moins reprendre.

Nous sommes entièrement de son avis sur cette exagération insoutenable, dont il n'a pas cru que le surintendant des mers pût être capable, et tout le reste de ce chapitre nous a paru être d'un homme qui affecte de connaître le mistral et la tramontane, et qui n'a aucune connaissance de la mer.

16° Sur l'article du commerce, il nous paraît bien difficile que le cardinal de Richelieu soit entré dans le détail des soies et des cotons filés. Il se serait bien trompé s'il avait dit (page 130) que les velours rouges, violets, et tannés, se fabriquaient à Tours beaucoup plus beaux qu'à Gênes : ce qui est d'une fausseté reconnue par tous les marchands. On ne peut non plus soupçonner le cardinal d'avoir dit qu'il n'y avait point d'établissement à faire en Amérique.

17° La section VII (page 141) annonce le projet de « décharger le peuple des trois quarts du faix qui l'accable maintenant ». Ce titre ressemble plutôt, il faut l'avouer, au projet d'un citoyen oisif, effrayé des charges de l'État, qu'aux idées justes d'un grand ministre qui sentirait l'impossibilité de diminuer les trois quarts de ces charges.

Nous ne pouvons condamner le doute que M. de Voltaire a élevé au sujet des comptants : on sent assez qu'il n'est pas naturel qu'un ministre traite d'*illicites* des ordonnances qu'il signait lui seul, et qu'il s'accuse lui-même de péculat.

18° Nous avons lu attentivement ce projet de finances ; nous avons été bien étonnés de la proposition de retrancher toutes les pensions (page 161), et de réduire (même page) le comptant du roi à trois cent mille livres, tandis qu'à la page 145 il réduit ce même comptant à un million d'écus d'or. Cette énorme contradiction nous a paru impossible dans un ministre tel que le cardinal.

Il n'y a pas moyen de rien comprendre à la page 172 et suivantes, dans lesquelles on propose de rembourser trente millions de capitaux de rentes. « La suppression, dit l'auteur, d'un capital

de sept millions à cinq pour cent se fera en sept années et demie par la seule jouissance. »

M. de Voltaire a très-bien remarqué¹ qu'il faut vingt années pour rembourser à cinq pour cent un capital par la jouissance. Il aurait dû faire voir aussi quelle serait l'énorme injustice de dépouiller une famille de son capital, sous prétexte qu'elle aurait reçu la valeur de ce capital en plusieurs années. Cette proposition révoltante serait la destruction de la société.

Tous les calculs qui suivent sont également fautifs. « De sept autres millions, dit l'auteur, qui ne devront être remboursés qu'au denier six, qui est le prix courant de telles charges, ils pourront être supprimés en huit années et demie. » Cet auteur n'entend pas un mot de la matière, et n'entend pas mieux l'arithmétique la plus simple qu'il ne sait le français. Au lieu du denier six il devait dire le denier seize et un quart, parce que six pour cent sont la seizième partie et un quart de cent; et il est bien clair qu'en huit années et demie un capital à six pour cent d'intérêt ne serait pas remboursé par la jouissance. Six fois huit et demi font cinquante et un : de sorte qu'il s'en manquerait presque la moitié. Et que signifie *remboursés qu'au denier six*? six pour cent sont-ils moins que cinq pour cent? Autant de paroles, autant d'inepties.

Nous ne pouvons assez nous étonner que des absurdités si grossières aient été imputées au cardinal de Richelieu, et nous ne pouvons qu'applaudir à M. de Voltaire, qui a persévéré constamment à défendre sa mémoire.

1^o Nous avons pensé d'abord qu'il s'était exprimé avec trop peu d'exactitude et trop d'exagération, quand il a reproché² à l'auteur du testament d'avoir voulu imposer les cours souveraines à la taille; mais il n'est que trop certain que cette proposition se trouve expressément énoncée (page 175). La taille est une ancienne imposition établie par les seigneurs des terres sur leurs vassaux roturiers, sur les vilains nommés alors leurs *sujets*, impôt devenu humiliant, reste de servitude, titre de bassesse auquel chacun cherche à se dérober aujourd'hui dès qu'il s'est élevé un peu par son industrie.

Assujettir toute la robe à cette humiliation, ce serait avilir la magistrature au point qu'aucun citoyen ne voudrait embrasser cet état. La noble fonction de rendre la justice serait confondue

1. Voyez pages 295-296.

2. Voyez tome XXIII, page 453; et, ci-dessus, page 297.

avec les dernières classes des hommes ; l'honneur de juger la nation deviendrait un opprobre : le commis d'un receveur des tailles ferait trembler son juge. Une chimère aussi tyrannique rendrait le nom d'un ministre éternellement odieux, s'il avait pu la proposer.

Il est très-vrai encore (page 101) que l'auteur du testament propose d'ordonner « à tous les gentilshommes qui auront passé vingt ans de porter les armes », et d'ordonner à tous les capitaines de cavalerie « d'enrôler dans leurs compagnies au moins la moitié de gentilshommes ».

C'est dans le même chapitre (page 103) que l'auteur dit que « si l'on veut avoir cinquante mille hommes, il en faut lever cent ».

Saisi d'étonnement à la lecture de tant d'étranges propositions, nous croirions en effet être coupables envers la nation comme envers la mémoire d'un grand ministre, si nous pouvions le soupçonner un moment d'avoir eu la moindre part à de tels systèmes, qui nous paraissent enfantés par un écrivain bien indigne du grand nom qu'il usurpe. Nous pensons que, pour peu qu'on ait de justice, on doit des remerciements à celui qui nous a ouvert les yeux.

Il reste à rechercher comment il s'est pu faire qu'on ait si longtemps attribué au cardinal de Richelieu ce *Testament politique*. Il est trop vrai, comme l'a dit M. de Voltaire¹, que bien qu'il y ait une foule immense de livres, on lit peu, et on lit mal : l'esprit se repose sur la foi d'un grand nom ; il est plus aisé et plus commun de croire que d'examiner ; le temps donne de l'autorité à l'erreur ; ceux qui la combattent trop tard passent pour téméraires, et on emploie quelquefois, pour la soutenir, toutes les armes dont on ne devait se servir que pour défendre la vérité.

Enfin, pour résumer tout ce que nous avons dit, nous pensons que M. de Foncebague a saisi le vrai en faisant voir que le cardinal de Richelieu commanda, lut, et margina son manifeste sous le nom de *Narration succincte* ; et que M. de Voltaire a prouvé que le *Testament politique*, joint à cette narration, n'est ni ne peut être l'ouvrage d'un ministre dont le nom sera toujours illustre, et qui nous devient cher de jour en jour par les mérites et les services des héritiers de son nom et de sa gloire.

1. Tome XXIV, pages 235 et 582-584.

DE L'HORRIBLE DANGER
DE LA LECTURE¹

(1765)

Nous Joussouf-Chéribi, par la grâce de Dieu moupti du Saint-Empire ottoman, lumière des lumières, élu entre les élus, à tous les fidèles qui ces présentes verront, sottise et bénédiction.

Comme ainsi soit que Saïd-Effendi, ci-devant ambassadeur de la Sublime-Porte vers un petit État nommé *Frankrom*², situé entre l'Espagne et l'Italie, a rapporté parmi nous le pernicieux usage de l'imprimerie³, ayant consulté sur cette nouveauté nos vénérables frères les cadis et imans de la ville impériale de Stamboul, et surtout les fakirs connus par leur zèle contre l'esprit, il a semblé bon à Mahomet et à nous de condamner, proscrire, anathématiser ladite infernale invention de l'imprimerie, pour les causes ci-dessous énoncées.

1^o Cette facilité de communiquer ses pensées tend évidemment à dissiper l'ignorance, qui est la gardienne et la sauvegarde des États bien policés.

1. Cet opuscule est à la page 159 du tome III des *Nouveaux Mélanges*, qui porte le millésime de 1765. La date de l'hégire mise par Voltaire à son écrit correspond au 23 juillet 1730. Voltaire ne l'ignorait pas, puisque, dans son *Histoire de Charles XII* (voyez tome XVI, page 286), il dit que l'année 1124 de l'hégire revient à l'année 1712. (B.)

2. Ce mot, composé de deux mots allemands, désigne à peu près cette portion de la France voisine du golfe appelé anciennement *Gallicus sinus*, et plus particulièrement soumise à la domination romaine. Mais la partie se prend ici pour le tout; et peut-être faut-il lire, au lieu de *Frankrom*, le mot anglais *Frenchdom*, qui signifie *royaume de France*. (CL.)

3. On imprima à Constantinople dès la fin du xv^e siècle. Toderini cite, d'après Wolf, un livre de *Leçon des enfants, ou Lexique hébraïque*, imprimé dans cette ville en 1488. Mais l'imprimerie turque n'y date que de 1726. On en doit l'établissement à Saïd-Effendi, qui, en 1721, avait, en qualité de secrétaire d'ambassade, accompagné Mehemet-Effendi, son père, ambassadeur à la cour de France, et qui y fut lui-même ambassadeur en 1741. Au moment où Voltaire écrivait, l'imprimerie turque était depuis huit ans entièrement anéantie à Constantinople, et ne fut relevée qu'en 1784. (B.)

2° Il est à craindre que, parmi les livres apportés d'Occident, il ne s'en trouve quelques-uns sur l'agriculture et sur les moyens de perfectionner les arts mécaniques, lesquels ouvrages pourraient à la longue, ce qu'à Dieu ne plaise, réveiller le génie de nos cultivateurs et de nos manufacturiers, exciter leur industrie, augmenter leurs richesses, et leur inspirer un jour quelque élévation d'âme, quelque amour du bien public, sentiments absolument opposés à la saine doctrine.

3° Il arriverait à la fin que nous aurions des livres d'histoire dégagés du merveilleux qui entretient la nation dans une heureuse stupidité. On aurait dans ces livres l'imprudence de rendre justice aux bonnes et aux mauvaises actions, et de recommander l'équité et l'amour de la patrie, ce qui est visiblement contraire aux droits de notre place.

4° Il se pourrait, dans la suite des temps, que de misérables philosophes, sous le prétexte spécieux, mais punissable, d'éclairer les hommes et de les rendre meilleurs, viendraient nous enseigner des vertus dangereuses dont le peuple ne doit jamais avoir de connaissance.

5° Ils pourraient, en augmentant le respect qu'ils ont pour Dieu, et en imprimant scandaleusement qu'il remplit tout de sa présence, diminuer le nombre des pèlerins de la Mecque, au grand détriment du salut des âmes.

6° Il arriverait sans doute qu'à force de lire les auteurs occidentaux qui ont traité des maladies contagieuses, et de la manière de les prévenir, nous serions assez malheureux pour nous garantir de la peste, ce qui serait un attentat énorme contre les ordres de la Providence.

A ces causes et autres, pour l'édification des fidèles et pour le bien de leurs âmes, nous leur défendons de jamais lire aucun livre, sous peine de damnation éternelle. Et, de peur que la tentation diabolique ne leur prenne de s'instruire, nous défendons aux pères et aux mères d'enseigner à lire à leurs enfants. Et, pour prévenir toute contravention à notre ordonnance, nous leur défendons expressément de penser, sous les mêmes peines; enjoignons à tous les vrais croyants de dénoncer à notre officialité quiconque aurait prononcé quatre phrases liées ensemble, desquelles on pourrait inférer un sens clair et net. Ordonnons que dans toutes les conversations on ait à se servir de termes qui ne signifient rien, selon l'ancien usage de la Sublime-Porte.

Et pour empêcher qu'il n'entre quelque pensée en contrebande dans la sacrée ville impériale, commençons spécialement

le premier médecin de Sa Hautesse¹, né dans un marais de l'Occident septentrional; lequel médecin, ayant déjà tué quatre personnes augustes² de la famille ottomane, est intéressé plus que personne à prévenir toute introduction de connaissances dans le pays; lui donnons pouvoir, par ces présentes, de faire saisir toute idée qui se présenterait par écrit ou de bouche aux portes de la ville, et nous amener ladite idée pieds et poings liés, pour lui être infligé par nous tel châtiment qu'il nous plaira.

Donné dans notre palais de la stupidité, le 7 de la lune de Muharem, l'an 1143 de l'hégire³.

1. Van Swieten, premier médecin de l'impératrice-reine, voulut se mêler de la médecine des âmes, et se fit donner l'emploi d'empêcher les bons livres français de pénétrer dans la ville de Vienne. Personne n'eût pu prévoir alors que Vienne donnerait, vingt ans après, à l'Europe catholique, l'exemple de la tolérance, de la liberté de la presse, de la destruction des abus de l'autorité ecclésiastique, enfin de la réforme du clergé.

Les ouvrages de M. de Voltaire étaient le principal objet de la sévérité de Van Swieten, qui haïssait l'inoculation encore plus que la philosophie. Cependant plusieurs personnes de la famille impériale étant mortes entre ses mains de la petite vérole, il ne put empêcher que l'inoculation ne s'introduisît sous ses yeux dans le palais de Vienne, ainsi que les lumières qui ont produit une si étonnante révolution. (K.) — Van Swieten (Gérard) était né à Leyde le 7 mai 1700, et mourut le 18 juin 1772. Voltaire lui a consacré quelques vers peu flatteurs, en 1771, dans son *Épître au roi de Danemark*: voyez tome X. Le souverain dont les éditeurs de Kehl parlent avec éloge dans leur note est Joseph II.

2. Ces quatre personnes augustes sont : *Charles-Joseph-Emmanuel*, fils de l'empereur Étienne-François, né en 1745, mort le 18 janvier 1761; *Jeanne-Gabrielle-Joséphine* ou *Marie-Jeanne-Gabrielle*, née en 1750, morte le 23 décembre 1762; *Marie-Christine*, née et morte le 22 novembre 1763; et *Marie-Élisabeth* de Parme, femme du prince impérial, depuis Joseph II, morte de la petite vérole le 27 novembre 1763. (B.)

3. Correspondant au 23 juillet 1730.

FIN DE L'HORRIBLE DANGER, ETC.

CONVERSATION

DE

LUCIEN, ÉRASME, ET RABELAIS

DANS LES CHAMPS ÉLYSÉES¹.

Lucien fit, il y a quelque temps, connaissance avec Érasme, malgré sa répugnance pour tout ce qui venait des frontières de l'Allemagne. Il ne croyait pas qu'un Grec dût s'abaisser à parler avec un Batave; mais ce Batave lui ayant paru un mort de bonne compagnie, ils eurent ensemble cet entretien.

LUCIEN.

Vous avez donc fait dans un pays barbare le même métier que je faisais dans le pays le plus poli de la terre; vous vous êtes moqué de tout?

ÉRASME.

Hélas! je l'aurais bien voulu; c'eût été une grande consolation pour un pauvre théologien tel que je l'étais; mais je ne pouvais prendre les mêmes libertés que vous avez prises.

LUCIEN.

Cela m'étonne: les hommes aiment assez qu'on leur montre leurs sottises en général, pourvu qu'on ne désigne personne en particulier; chacun applique alors à son voisin ses propres ridicules, et tous les hommes rient aux dépens les uns des autres. N'en était-il donc pas de même chez vos contemporains?

ÉRASME.

Il y avait une énorme différence entre les gens ridicules de votre temps et ceux du mien: vous n'aviez à faire qu'à des dieux

1. Cette *Conversation* a paru dans la troisième partie ou troisième volume des *Nouveaux Mélanges*, 1765, in-8°. (B.)

qu'on jouait sur le théâtre, et à des philosophes qui avaient encore moins de crédit que les dieux ; mais, moi, j'étais entouré de fanatiques, et j'avais besoin d'une grande circonspection pour n'être pas brûlé par les uns ou assassiné par les autres.

LUCIEN.

Comment pouviez-vous rire dans cette alternative ?

ÉRASME.

Aussi je ne riais guère ; et je passai pour être beaucoup plus plaisant que je ne l'étais : on me crut fort gai et fort ingénieux, parce qu'alors tout le monde était triste. On s'occupait profondément d'idées creuses qui rendaient les hommes atrabilaires. Celui qui pensait qu'un corps peut être en deux endroits à la fois¹ était prêt d'égorger celui qui expliquait la même chose d'une manière différente. Il y avait bien pis : un homme de mon état qui n'eût point pris de parti entre ces deux factions eût passé pour un monstre.

LUCIEN.

Voilà d'étranges hommes que les barbares avec qui vous viviez ! De mon temps, les Gètes et les Massagètes étaient plus doux et plus raisonnables. Et quelle était donc votre profession dans l'horrible pays que vous habitiez ?

ÉRASME.

J'étais moine hollandais.

LUCIEN.

Moine ! quelle est cette profession-là ?

ÉRASME.

C'est celle de n'en avoir aucune, de s'engager par un serment inviolable à être inutile au genre humain, à être absurde et esclave, et à vivre aux dépens d'autrui.

LUCIEN.

Voilà un bien vilain métier ! Comment avec tant d'esprit aviez-vous pu embrasser un état qui déshonore la nature humaine ? Passe encore pour vivre aux dépens d'autrui, mais faire vœu de n'avoir pas le sens commun et de perdre sa liberté !

ÉRASME.

C'est qu'étant fort jeune, et n'ayant ni parents ni amis, je me laissai séduire par des gueux qui cherchaient à augmenter le nombre de leurs semblables.

LUCIEN.

Quoi ! il y avait beaucoup d'hommes de cette espèce ?

1. Voyez tome XIX, page 200.

ÉRASME.

Ils étaient en Europe environ six à sept cent mille.

LUCIEN.

Juste ciel ! le monde est donc devenu bien sot et bien barbare depuis que je l'ai quitté ! Horace l'avait bien dit que tout irait en empirant :

Progeniem vitiosiore.

(Liv. III, od. vi, v. dern.)

ÉRASME.

Ce qui me console, c'est que tous les hommes, dans le siècle où j'ai vécu, étaient montés au dernier échelon de la folie ; il faudra bien qu'ils en descendent, et qu'il y en ait quelques-uns parmi eux qui retrouvent enfin un peu de raison.

LUCIEN.

C'est de quoi je doute fort. Dites-moi, je vous prie, quelles étaient les principales folies de votre temps.

ÉRASME.

Tenez, en voici une liste que je porte toujours avec moi ; lisez.

LUCIEN.

Elle est bien longue.

(Lucien lit, et éclate de rire ; Rabelais survient)

RABELAIS.

Messieurs, quand on rit je ne suis pas de trop ; de quoi s'agit-il ?

LUCIEN et ÉRASME.

D'extravagances.

RABELAIS.

Ah ! je suis votre homme.

LUCIEN, à Érasme.

Quel est cet original ?

ÉRASME.

C'est un homme qui a été plus hardi que moi et plus plaisant ; mais il n'était que prêtre, et pouvait prendre plus de liberté que moi, qui étais moine.

LUCIEN, à Rabelais.

Avais-tu fait, comme Érasme, vœu de vivre aux dépens d'autrui ?

RABELAIS.

Doublement, car j'étais prêtre et médecin. J'étais né fort sage, je devins aussi savant qu'Érasme ; et, voyant que la sagesse et la science ne menaient communément qu'à l'hôpital ou au gibet ;

voyant même que ce demi-plaisant d'Érasme était quelquefois persécuté, je m'avisai d'être plus fou que tous mes compatriotes ensemble ; je composai un gros livre de contes à dormir debout, rempli d'ordures, dans lequel je tournai en ridicule toutes les superstitions, toutes les cérémonies, tout ce qu'on révérait dans mon pays, toutes les conditions, depuis celle de roi et de grand pontife jusqu'à celle de docteur en théologie, qui est la dernière de toutes : je dédiai mon livre à un cardinal¹, et je fis rire jusqu'à ceux qui me méprisent.

LUCIEN.

Qu'est-ce qu'un cardinal, Érasme ?

ÉRASME.

C'est un prêtre vêtu de rouge², à qui on donne cent mille écus de rente pour ne rien faire du tout.

LUCIEN.

Vous m'avouerez du moins que ces cardinaux-là étaient raisonnables. Il faut bien que tous vos concitoyens ne fussent pas si fous que vous le dites.

ÉRASME.

Que M. Rabelais me permette de prendre la parole. Les cardinaux avaient une autre espèce de folie : c'était celle de dominer ; et comme il est plus aisé de subjuguier des sots que des gens d'esprit, ils voulurent assommer la raison, qui commençait à lever la tête. M. Rabelais, que vous voyez, imita le premier Brutus, qui contrefit l'insensé pour échapper à la défiance et à la tyrannie des Tarquins.

LUCIEN.

Tout ce que vous me dites me confirme dans l'opinion qu'il valait mieux vivre dans mon siècle que dans le vôtre. Ces cardinaux dont vous me parlez étaient donc les maîtres du monde entier, puisqu'ils commandaient aux fous ?

RABELAIS.

Non ; il y avait un vieux fou au-dessus d'eux.

LUCIEN.

Comment s'appelaît-il ?

RABELAIS.

Un *papegaut*. La folie de cet homme consistait à se dire infail-
lible, et à se croire le maître des rois ; et il l'avait tant dit, tant

1. C'est au cardinal Odet de Châtillon que Rabelais a dédié son IV^e livre.

2. Guy Patin, dans sa lettre du 7 juin 1650, rapporte cette définition du cardinal par les canonistes d'Italie : *Cardinalis est animal rubrum, callidum et rapax, capax et vorax omnium beneficiorum.*

répété, tant fait crier par les moines, qu'à la fin presque toute l'Europe en fut persuadée.

LUCIEN.

Ah ! que vous l'emportez sur nous en démençe ! Les fables de Jupiter, de Neptune, et de Pluton, dont je me suis tant moqué, étaient des choses respectables en comparaison des sottises dont votre monde a été infatué. Je ne saurais comprendre comment vous avez pu parvenir à tourner en ridicule, avec sécurité, des gens qui devaient craindre le ridicule encore plus qu'une conspiration. Car enfin on ne se moque pas de ses maîtres impunément, et j'ai été assez sage pour ne pas dire un seul mot des empereurs romains. Quoi ! votre nation adorait un papegaut ! Vous donniez à ce papegaut tous les ridicules imaginables, et votre nation le souffrait ! Elle était donc bien patiente ?

RABELAIS.

Il faut que je vous apprenne ce que c'était que ma nation. C'était un composé d'ignorance, de superstition, de bêtise, de cruauté et de plaisanterie. On commença par faire pendre et par faire cuire tous ceux qui parlaient sérieusement contre les papegauts et les cardinaux. Le pays des Welches, dont je suis natif, nagea dans le sang ; mais dès que ces exécutions étaient faites, la nation se mettait à danser, à chanter, à faire l'amour, à boire et à rire¹. Je pris mes compatriotes par leur faible ; je parlai de boire, je dis des ordures, et avec ce secret tout me fut permis. Les gens d'esprit y entendirent finesse, et m'en surent gré ; les gens grossiers ne virent que les ordures, et les savourèrent ; tout le monde m'aima, loin de me persécuter.

LUCIEN.

Vous me donnez une grande envie de voir votre livre. N'en auriez-vous point un exemplaire dans votre poche ? Et vous, Érasme, pourriez-vous aussi me prêter vos facéties ?

(Ici Érasme et Rabelais donnent leurs ouvrages à Lucien, qui en lit quelques morceaux, et, pendant qu'il lit, ces deux philosophes s'entretiennent.)

RABELAIS, à Érasme.

J'ai lu vos écrits, et vous n'avez pas lu les miens, parce que je suis venu un peu après vous. Vous avez peut-être été trop réservé dans vos railleries, et moi trop hardi dans les miennes ; mais à présent nous pensons tous deux de même. Pour moi, je ris quand je vois un docteur arriver dans ce pays-ci.

1. Voyez les *Conseils raisonnables* à M. Bergier, paragraphe 23.

ÉRASME.

Et moi, je le plains; je dis : Voilà un malheureux qui s'est fatigué toute sa vie à se tromper, et qui ne gagne rien ici à sortir d'erreur.

RABELAIS.

Comment donc ! n'est-ce rien d'être détrompé ?

ÉRASME.

C'est peu de chose quand on ne peut plus détromper les autres. Le grand plaisir est de montrer le chemin à ses amis qui s'égarèrent, et les morts ne demandent leur chemin à personne.

Érasme et Rabelais raisonnèrent assez longtemps. Lucien revint après avoir lu le chapitre des *Torcheculs*¹, et quelques pages de l'*Éloge de la folie*². Ensuite, ayant rencontré le docteur Swift, ils allèrent tous quatre souper ensemble.

1. Chapitre XIII de *Gargantua*.

2. Titre d'un ouvrage d'Érasme.

MANDEMENT

DU RÉVÉRENDISSIME PÈRE EN DIEU

ALEXIS

ARCHEVÊQUE DE NOVOGOROD-LA-GRANDE.

AVERTISSEMENT DE BEUCHOT.

Cet opuscule est d'octobre 1765. J'en ai sous les yeux deux éditions: l'une, en 21 pages, qui est probablement la première, a de nombreuses fautes, qui ont été reproduites jusqu'à ce jour (1831); l'autre a 45 pages. Les *Mémoires secrets* du 6 novembre 1765 parlent d'une édition en 42 pages; je ne l'ai point encore vue. Peut-être n'est-ce qu'une transposition de chiffres, et a-t-on mis 42 au lieu de 21.

A la fin du mois d'auguste ou dans les premiers jours de septembre 1765 parurent les *Actes de l'assemblée générale du clergé de France*. Ces *Actes* contenaient: 1° *Condamnation de plusieurs livres contre la religion* (entre autres l'*Essai sur l'histoire générale*, le *Dictionnaire philosophique*, la *Philosophie de l'histoire*, ouvrages de Voltaire); 2° *Exposition sur les droits de la puissance spirituelle*; 3° *Déclaration sur la constitution Unigenitus et la Lettre encyclique de Benoît XIV, du 16 octobre 1756*. A la suite de ces trois pièces on avait reproduit la *Réclamation du clergé* de 1760, et la *Déclaration* de 1762. Un arrêt du parlement de Paris, du 4 septembre 1765, ordonna la suppression des *Actes du clergé*.

Une *Lettre circulaire de l'assemblée du clergé de France*, datée du 27 août, et qui devait accompagner l'envoi des *Actes*, fut déferée au parlement qui, le 5 septembre 1765, condamna à être lacéré et brûlé au pied du grand escalier cet écrit en deux feuilles, sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni lieu d'impression, etc. Cet arrêt du parlement du 5 septembre fut exécuté le lendemain 6, en présence de moi Dagobert-Étienne Ysabeau l'un des trois principaux commis pour la grand'chambre.

La *Lettre circulaire* était signée CH.-ANT., arch. duc de Reims, président, etc.

C'est à l'occasion de tout cela que fut fait le *Mandement du révérendissime père en Dieu Alexis*.

Sur les remontrances du clergé, un arrêt du conseil, du 15 septembre 1765, cassa les arrêts du parlement des 4 et 5.

Il y eut ainsi condamnation sur condamnation : 1^o condamnation par le clergé de quelques livres philosophiques ; 2^o condamnation des *Actes du clergé* par le parlement, qui n'était pourtant pas pour les philosophes ; 3^o condamnation par arrêt du conseil des arrêts du parlement. On pourrait ajouter condamnation par le public de l'arrêt du conseil, des arrêts du parlement, et des *Actes du clergé* : objets dont la postérité s'inquiète peu.

B.

MANDEMENT

DU RÉVÉRENDISSIME PÈRE EN DIEU, ALEXIS.

Deutera-ton-pia-nepsiou ¹.

MES FRÈRES,

Nous avons appris avec une grande édification que le dicastère de la nation franke, nommé aujourd'hui le parlement des Français, aurait ² fait brûler il y a quelques semaines ³, par son juré bourreau, au pied de son grand escalier, la lettre circulaire de l'assemblée du clergé frank, comme fanatique et séditieuse, en présence de Dagobert-Étienne Isabeau.

Et quoique nous ignorions quelle espèce de saint est ce Dagobert, nous, après avoir lu ladite lettre circulaire et les actes de l'assemblée générale dudit clergé, et après avoir invoqué les lumières du Saint-Esprit, déclarons qu'il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous d'adhérer pleinement au jugement rendu par le susdit dicastère, lequel, dans tous les temps à nous connus, a soutenu et vengé les droits des rois franks et de la nation gallo-franke contre les usurpations de l'Église hérule, gothe et lom-

1. Ce qui répond au 12 octobre des Franks. (*Note de Voltaire.*)

— Voltaire avait dicté sans doute à son secrétaire : *Deutera tou pyanepsiou*. Tout ce qu'on peut mettre sur le compte des typographes, c'est le changement de *tou* en *ton*, et le trait d'union qui coupe en deux *pyanepsiou*. Le mois grec qui commençait vers le milieu d'octobre est bien *pyanepsion* ; mais *pyanepsion*, en langue grecque, n'est point un nom neutre : c'est un nom masculin, *πρωεψίων*. La date de Voltaire devrait être : *Deutera tou pyanepsiónos*. (Alexis Pierron, *Voltaire et ses Maîtres*, page 317.)

2. Les Franks se servent du subjonctif au lieu de l'imparfait de l'indicatif : c'est l'ancien vice d'une langue barbare, vice conservé dans les chancelleries et cours des plaids ; vice que les académies du pays des Franks n'ont pu encore déraciner. (*Note de Voltaire.*)

3. Le vendredi 6 septembre 1765. (*Id.*)

barde, nommée par abus *Église romaine*, lesquels droits des rois franks et de la nation gallo-franke sont les droits naturels de tous les rois et de toutes les nations.

Tout le système de l'assemblée du clergé frank roule sur ces paroles de je ne sais quel papa transalpin, nommé Gélas :

« Deux puissances sont établies pour gouverner les hommes : l'autorité sacrée des pontifes¹, et celle des rois. »

Mes frères, notre obéissance aux lois de notre vaste empire, la vérité et l'humilité chrétienne, exigent que nous vous instruisions sur la nature de ces *deux puissances*, sur l'abus de ces mots inconnus dans toute notre Église, et que nous nous hâtions de vous prémunir contre ces erreurs pernicieuses, *nées dans les ténèbres de l'Occident*, comme disait notre grand patriarche Photius.

DES DEUX PUISSANCES.

Il faut d'abord, mes frères, savoir ce que c'est que puissance : car si on ne définit les mots, on ne s'entend jamais, et l'équivoque que les Grecs nomment *logomachie* est l'origine de toutes disputes, et les disputes ont produit le trouble dans tous les temps.

Puissance, chez les hommes, signifie faculté convenue de faire des lois, et de les appuyer par la force.

Ainsi, depuis près de cinq mille ans, nos voisins les empereurs de la Chine ont eu légitimement la puissance ; notre auguste impératrice jouit du même droit ; le monarque frank a les mêmes prérogatives ; le roi d'Angleterre jouit du même pouvoir quand il est d'accord avec ses états généraux nommés *parlement* ; mais jamais chez aucun peuple de l'antiquité, ni à la Chine, ni dans l'empire romain d'Orient ou d'Occident, on n'entendit parler de deux puissances dans un État : c'est une imagination pernicieuse, c'est une espèce de manichéisme qui, établissant deux principes, livrerait l'univers à la discorde.

Pendant les premiers siècles du christianisme, cette distinction séditeuse de deux puissances fut entièrement ignorée, et par cela seul elle est condamnable. Il suffit d'avoir lu l'Évangile pour savoir que le royaume de Jésus-Christ n'est point de ce monde² ; que dans ce royaume il n'y a ni premier ni dernier³ ;

1. Il faut remarquer que les évêques sont nommés avant les rois, et que le mot *sacrée* n'est ici que pour eux, et non pas pour les rois, qui cependant sont très-sacrés. (*Note de Voltaire.*)

2. Jean, xviii, 36.

3. Matth., xix, 30 ; xx, 16 ; — Marc, x, 31 ; — Luc, xiii, 30.

que le Fils de l'homme est venu, *non pas pour être servi, mais pour servir*¹.

Ce sont, mes frères, les propres paroles émanées de la bouche de notre divin Sauveur, paroles sacrées dont le sens clair et naturel ne pourra jamais être perverti, ni par aucune usurpation, ni par aucune citation tronquée et captieuse d'un texte malignement interprété.

Notre Seigneur Jésus-Christ donna puissance à ses disciples : quelle fut cette puissance ? Celle de chasser les démons des corps des possédés, de manier les serpents impunément, de parler plusieurs langues à la fois sans les avoir apprises, de guérir les malades, ou par leur ombre, ou en leur imposant les mains.

Nos papas grecs, africains, égyptiens, qui fondèrent seuls l'Église chrétienne, qui seuls écrivaient dans les premiers siècles, qui seuls furent appelés *Pères de l'Église*, perdirent cette puissance, et ne prétendirent point la remplacer par des honneurs, par un crédit, par des richesses, par une ambition que la religion condamne et que le monde abhorre.

Aucun évêque parmi nous ne s'intitula *prince* ou *comte* ; aucun ne prétendit d'autre puissance que celle d'exhorter les pécheurs, et de prier Dieu pour eux. Quand quelque patriarche voulut abuser de sa place, et lutter contre le trône, il fut sévèrement puni, et tout l'empire approuva son châtement.

On sait qu'il n'en fut pas ainsi dans l'Église d'Occident ; elle ne s'était formée que très-longtemps après la nôtre : nos Évangiles grecs, écrits dans Alexandrie et dans Antioche, furent à peine connus de ces barbares ; ils en firent enfin une assez mauvaise traduction dans le temps de la décadence de la langue latine ; mais d'ailleurs, comme nous l'avons déjà remarqué², il n'y eut aucun Père de l'Église né à Rome.

Ils suppléèrent à leur ignorance par des contes absurdes, qu'ils firent croire aisément à des peuples aussi absurdes qu'eux. Ne pouvant se faire valoir par leur science, ils supposèrent que l'apôtre Pierre, dont la mission était uniquement pour les Juifs, avait trahi sa vocation pour aller à Rome.

Voyez, mes frères, sur quels fondements ils bâtirent cette fable. Il y eut, disent-ils, dès le premier siècle, un nommé Abdias qui prétendit être évêque secret des premiers chrétiens à Babylone, quoiqu'il soit avéré que ce ne fut qu'au second siècle qu'il y

1. Matth., xx, 28 ; Marc, x, 45.

2. Tome XI, page 254 ; voyez aussi tome XVIII, page 502.

eut de véritables évêques attachés à un troupeau, et qu'on vit une hiérarchie certaine établie : cet Abdias passa pour avoir écrit en hébreu une Histoire des douze apôtres, et Jule Africain la traduisit depuis, ou du moins quelqu'un prit le nom de Jule Africain.

C'est cet Abdias qui le premier écrivit que Pierre avait fait le voyage de la Syrie à Rome ; qu'il rencontra, à la cour de Néron, Simon le Magicien, avec lequel il fit assaut de miracles. Un jeune seigneur, parent de Néron, mourut. Simon et Pierre disputèrent à qui lui rendrait la vie : Simon ne le ressuscita qu'à moitié ; mais Pierre le ressuscita tout à fait, et gagna le prix. Simon voulut prendre sa revanche ; il envoya un chien à Pierre lui faire des compliments de sa part, et le défier à qui volerait le plus haut dans les airs en présence de l'empereur. Le chien de Simon s'acquitta parfaitement de sa commission. Pierre aussitôt envoya son chien chez Simon pour le complimenter à son tour et pour accepter le défi : les deux champions comparurent ; Simon vola ; Pierre pria Dieu avec tant de larmes que Dieu, touché de pitié, fit tomber Simon, qui se cassa les jambes ; et Néron, irrité, fit crucifier Pierre la tête en bas. Hégésippe et Marcel¹ racontent la même histoire : ce sont là les Pères de l'Église de Rome.

Cette Église prétend que Pierre fut vingt-cinq ans évêque de la capitale, ce qui ne s'accorde nullement avec la chronologie ; mais les Latins ne s'effrayent pas pour si peu de chose : ils ont eu le front d'assurer que Pierre avait écrit une lettre de Babylone où il était avec Abdias ; ce mot de Babylone signifiait Rome², et voilà en vérité toute la preuve qu'ils apportent du prétendu épiscopat de Pierre. Nous savons que plusieurs Pères adoptèrent ces contes longtemps après ; mais nous savons aussi par quelles raisons victorieuses Spanheim et Laroque les ont réfutés. C'est donc sur cette fable et sur un ou deux passages de l'Évangile, interprétés d'une étrange manière, que les Latins ont établi l'empire du pape, et sa domination sur tous les rois.

Jamais l'Église grecque ne se souilla par des entreprises si criminelles : elle fut toujours soumise à ses souverains, suivant la parole de Jésus-Christ même ; mais l'Église romaine s'emporta jusqu'à une rébellion ouverte sur la fin du VIII^e siècle ; et enfin, au commencement de l'année 800, un pape, nommé Léon III, osa transférer l'empire d'Occident à Charlemagne.

1. Voyez la relation de Marcel, dans la *Collection d'anciens évangiles*.

2. Voyez tome XX, page 594.

Dès ce moment, quelle foule d'usurpations, de meurtres, de sacrilèges, et de guerres civiles! Est-il un royaume, depuis le Danemark jusqu'au Portugal, dont les papes n'aient prétendu disposer plus d'une fois? Qui ne sait que l'empereur Henri IV fut forcé de demander pardon¹, pieds nus et à genoux, à l'évêque de Rome Grégoire VII; qu'il mourut détrôné et réduit à l'indigence; que son fils Henri V fit déterrer le corps de son père comme celui d'un excommunié, et qu'ayant osé enfin soutenir ses droits contre Rome il fut obligé de céder, de peur d'être traité comme son père?

Les malheurs des empereurs Frédéric Barberousse et Frédéric II sont connus de toute la terre. Sept rois de France excommuniés, deux morts assassinés², sont d'effroyables exemples qui doivent instruire tous les princes. Un des meilleurs rois qu'aient eus les Franks est Louis XI; que n'essuya-t-il pas de ce pape Alexandre VI, de ce vicaire de Jésus-Christ, qui, environné de sa maîtresse et de ses cinq bâtards, faisait mourir par le poison, par le poignard, ou par la corde, vingt seigneurs dont il ravissait le patrimoine, et leur donnait encore l'absolution à l'article de la mort!

Nous faisons gloire de n'être pas d'une communion souillée de tant de crimes. Dieu nous préserve surtout de nous élever jamais contre la jurisprudence de notre chère patrie et contre le trône! Nous regardons comme notre premier devoir d'être entièrement soumis à nos augustes souverains : ces seuls mots *les deux puissances* nous paraissent le cri de la rébellion.

Nous adhérons aux maximes du parlement de France, qui, comme notre sénat, ne reconnaît qu'une seule puissance fondée sur les lois. Nous plaignons les malheurs et les troubles intestins où la France a été plongée depuis près de soixante ans par trois moines jésuites. Nous sommes assez instruit de l'histoire de nos alliés les Franks pour savoir que ces trois jésuites, Le Tellier, Doucin et Lallemand, fabriquèrent dans Paris, au collège de Louis le Grand, une bulle dans laquelle le pape devait condamner cent trois passages tirés pour la plupart de nos saints Pères, et surtout de saint Augustin l'Africain, et de saint Paul de Tarsis, apôtre de Jésus. Nous savons que l'évêque de Rome et son consistoire, pour faire accroire qu'ils avaient jugé en connaissance de cause, retranchèrent deux propositions condamnées, et réduisirent le tout à cent et un anathèmes.

1. Voyez tome XI, pages 391-392.

2. Voyez la note sur le *Discours aux Welches*, page 232.

Nous n'ignorons pas que le nonce qui fit recevoir cette bulle en France¹, malgré les cris de toute la nation indignée, prit pour maîtresse une actrice de l'Opéra, qu'on appela la Constitution, et qu'il en eut une fille qu'on appela la Légende.

Nous savons que presque toutes les affaires ecclésiastiques se sont ainsi traitées, et que quand le scandale des mauvaises mœurs ne s'est pas joint aux erreurs de cette Église latine, le fanatisme, mille fois plus dangereux que les filles de l'Opéra, a fait naître plus de troubles que tous les bâtards des papes et des nonces n'en ont jamais produit.

Nous avons été instruit de tout le mal qui a résulté de la détestable invention des billets de confession, et de tout le bien qu'a fait la chrétienne et vigoureuse résistance du parlement de Paris. Quoique nous ne soyons pas de la communion de l'Église gallicane, cependant, en qualité de chrétien indépendant de l'usurpation romaine, nous nous unissons à cette Église gallicane pour l'exhorter à nous imiter, à soutenir ses libertés, à ne pas souffrir que jamais un évêque transalpin ose déléguer des juges chez elle.

Puissent ses évêques ne plus s'avilir jusqu'à s'intituler évêques par la grâce d'un évêque transalpin, ne plus payer en tribut à cet Italien la première année d'un revenu qu'ils ne tiennent que de la libéralité de leur monarque²!

Grand Dieu! seriez-vous descendu sur la terre, y auriez-vous vécu dans la pauvreté, l'auriez-vous recommandée à vos apôtres, l'auraient-ils embrassée, pour qu'un de leurs successeurs traitât ses confrères en tributaires et marchât sur les têtes des princes, à qui vous obéissiez, vous, mon Dieu! quand vous étiez en Judée?

Nous reconnaissons que le parlement de Paris, et tous ceux du pays des Franks, se sont toujours opposés à ces innovations odieuses, à ces simonies transalpines, qui ont leur source dans le fatal système des *deux puissances*.

Nous devons d'autant plus, mes frères, vous donner un pré-servatif contre ces opinions détestables que nous sommes instruit des fréquents voyages que nos seigneurs russes font dans la capitale des Franks³: ils pourraient nous apporter la mode des *deux puissances* et des billets de confession, avec les autres modes.

Nous vous exhortons à ne vous laisser séduire par aucune

1. Le cardinal Bentivoglio; voyez tome XIX, page 317.

2. Les annates.

3. Schouvaloff était alors à Ferney.

nouveauté, à demeurer fidèlement attachés à notre ancienne Église grecque, mère de la latine, et mère d'une fille dénaturée; et dans cette espérance nous vous donnons notre sainte bénédiction, au nom du Père, qui a engendré le Fils, au nom du Fils, qui n'a pas la puissance d'engendrer, et au nom du Saint-Esprit, qui procède uniquement du Père.

Le tout, avec la permission de notre auguste impératrice Catherine II, sans laquelle nous ne pouvons ni ne devons donner aucune instruction pastorale¹.

Signé : ALEXIS.

Permis d'imprimer :

CHRISTOPHE BORKEROI,

Lieutenant de police de Novogorod-la-Grande.

1. A propos de cet opuscule, Catherine écrivait à Voltaire : « Démétri, métropolitain de Novogorod, n'est ni persécuteur, ni fanatique. Il n'y a pas un principe dans le mandement d'Alexis qu'il n'avouât, ne prêchât, ne publiât, si cela était utile ou nécessaire; il abhorre la proposition des *deux puissances*. » Et Voltaire répondait : « Je ne me doutais pas que l'archevêque de Novogorod se fût en effet déclaré contre le système absurde des *deux puissances*. J'avais raison sans le savoir, ce qui est encore un caractère de prophétie... J'ajouterai qu'il n'y a qu'à changer *Alex* en *Démé*, et *is* en *tri*, pour avoir le véritable nom de l'archevêque. »

FIN DU MANDEMENT.

DES PAÏENS

ET DES SOUS-FERMIERS¹

Un jour le cardinal de Fleury, en présentant au roi les fermiers généraux qui venaient de signer un bail : « Voilà, dit-il, sire, les quarante colonnes de l'État². »

Quelques jours après, un sous-fermier, nommé Blaise Rabau (car il y avait alors des sous-fermiers), alla le dimanche au sermon de la paroisse dans sa terre près de Beaugency, pour édifier ses vassaux ; le prédicateur avait pris pour texte : « Qui n'écoute pas l'Église soit regardé comme un païen ou comme un publicain³ ! »

M. Rabau, accompagné de ses amis, sortit en colère, et emmena sa compagnie, aussi indignée que lui. Le prédicateur du village, qui n'y entendait point finesse, alla se présenter à souper chez son seigneur, selon sa coutume : « Vous êtes bien insolent, lui dit M. Rabau, de m'insulter en chaire, et de m'appeler *païen* ! Je vous ferai condamner par la chambre de Valence. Apprenez que si les fermiers sont les colonnes de l'État, j'en suis au moins un chapiteau. Où avez-vous pêché, s'il vous plaît, les injures que vous me dites ?

— Monseigneur, répliqua le prédicateur, je vous demande pardon, ce n'est pas ma faute, le texte est de l'Écriture.

— Qu'on la réforme, dit M. Rabau ; je vous en charge, et vous en répondrez à mes commis. »

Le prédicateur restait muet et confus. Un énorme receveur des tailles, qui était assis auprès du seigneur, prit alors la parole et dit : « Je ne lis jamais que des édits du roi sur les finances ; je ne

1. Cet opuscule parut, en 1765, dans le tome III des *Nouveaux Mélanges*.

2. Oui, dit le marquis de Souvré, ils soutiennent l'État comme la corde soutient le pendu. (K.) — Voltaire a déjà cité le mot de Fleury dans son *Plaidoyer pour Ramponneau*, tome XXIV, page 117.

3. Matthieu, XVIII, 17.

sais ce que c'est que païen et publicain ; s'il y a en effet un livre où il soit mal parlé des receveurs de tailles, c'est un livre contre l'État et les bonnes mœurs ; j'en parlerai à monsieur l'intendant, qui certainement fera condamner le livre au premier concile. » Toute la compagnie parla avec la même énergie.

« Quoi ! disait M. Blaise Rabau, je vous paye pour venir prêcher dans ma paroisse, et votre texte me dit des injures ! Quel rapport, s'il vous plaît, entre un païen et un fermier des aides et gabelles ? Ne suis-je pas un homme nécessaire à l'État ? La société peut-elle subsister sans qu'il y ait des citoyens chargés du recouvrement des deniers publics ? Ceux qui les percevaient chez les Romains n'étaient-ils pas chevaliers ? non pas chevaliers de Saint-Michel, mais chevaliers avec un gros anneau d'or. Ne formaient-ils pas le second ordre de la république, comme je l'ai ouï dire à un savant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui vient dîner chez moi tous les mardis, et qui s'en va dès qu'il a mangé ? Il ne m'a jamais dit que ces gens-là fussent damnés à Rome. Un fermier général ne peut avoir été mis dans le rang des païens que par des gueux qui n'ont pas de quoi payer, et qui veulent plaire à la populace. Remarquez que tous ces drôles qui déclament contre les riches n'ont jamais eu de pot au feu, et viennent nous demander à souper. Ne manquez pas de m'apporter votre rétractation par écrit, afin que je la paraphe.

— Monseigneur, lui répliqua le révérend père prédicateur, il me vient une idée : on pourrait accommoder les choses ; il est vrai que les publicains sont toujours mis dans l'Écriture avec les païens ; mais vous n'êtes point païen, donc vous n'êtes point publicain. »

Blaise Rabau, après avoir rêvé, lui dit : « Père, qu'entendez-vous donc par publicain ?

— Il me semble, dit l'orateur, que publicain vient de public, et qu'il n'y a de damnés que ceux qui lèvent les deniers publics. »

A cette fatale réponse, une juste colère transporta toute l'assemblée ; on allait jeter le Père par les fenêtres, quand il leur dit : « Messieurs, cette sentence éternelle ne vous regarde pas ; encore une fois, vous n'êtes pas publicains.

— Comment cela, maraud ? dit M. Rabau, qui ne se possédait plus.

— C'est, dit le prédicateur, que les publicains, chez les Grecs et chez les Romains, étaient ceux qui recevaient les deniers du public : ils en rendaient compte au public, et c'est pour cela qu'ils étaient excommuniés ; mais vous, messieurs, vous percevez les deniers du roi, vous ne rendez point compte au public : ainsi

l'anathème ne peut être pour vous, et vous ne trouverez nulle part que les sous-fermiers du roi soient excommuniés.

— Ah ! mon révérend père, que vous êtes un galant homme ! s'écria M. Rabau. Mais si vous étiez à Venise, où les trésoriers rendent compte de leur maniment à la république, comment expliqueriez-vous votre texte ?

— Oh ! dit le père, rien n'est plus aisé ; je ferais voir évidemment que l'anathème n'est prononcé que contre les fermiers d'un royaume ; et c'est ainsi que nous expliquons tous les textes. »

QUESTIONS

SUR

LES MIRACLES

AVERTISSEMENT DE BEUCHOT.

David Claparède, né en 1727, mort postérieurement à 1786, est auteur des *Considérations sur les miracles*, 1765, in-8°, qui firent naître les *Lettres sur les miracles*, et beaucoup d'autres écrits. Ces *Lettres* parurent isolément et successivement. Je possède, des seize premières, un exemplaire où chacune forme un cahier avec sa pagination séparée. Je n'ai jamais pu me procurer ainsi les lettres 17 à 20. Il se pourrait que ces quatre dernières n'aient paru que lors de la réunion des seize premières en corps d'ouvrage. Ce qui me le donne à penser, c'est qu'on ne trouve que seize lettres dans la réimpression in-12 en 126 pages, sous la date de Genève, 1767, avec cette pièce en tête :

ÉPITRE DÉDICATOIRE DE L'ÉDITEUR

AU SIEUR COMUS.

On ne pourrait dédier ce recueil de *Questions sur les miracles* plus dignement qu'à vous, monsieur, parce que marchand d'ognon se connaît en ciboule. Je suis avec admiration,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

BRIOCHETINO,

Descendant du célèbre Brioché.

Brioché, comme on l'a vu (page 261), était un maître renommé de marionnettes.

La première des *Questions sur les miracles* est mentionnée dans les *Mémoires secrets*, du 23 juillet 1765; la seconde lettre, dans un article du 21 août. On voit, par un article du 4 septembre, qu'il en paraissait alors huit. Je ne trouve aucune trace des autres. Cependant j'ai sous les yeux un volume in-8° de 232 pages qui doit être sorti des presses de Cramer, et intitulé *Collection des Lettres sur les miracles, écrites à Genève et à Neufchâtel*,

par M. le proposant Théro, M. Covelle, M. Needham, M. Beaudinet, et M. de Montmolin, etc., à Neuchâtel, l'an 1765. Ce volume contient les vingt lettres, et est terminé par l'alinéa : *Voilà le recueil complet*, etc., qui n'est pas dans le volume in-12, daté de 1767, dont j'ai parlé. Il est souvent arrivé à Voltaire d'antidater ses ouvrages ; mais la date de 1765 pour les vingt lettres est incontestable, d'après Needham même, l'antagoniste de Voltaire. Une autre édition de cette *Collection*, en 258 pages, petit in-8°, avec le millésime de 1767, est entièrement conforme à l'édition de 1765. Elles n'ont, ni l'une ni l'autre, l'*Épître dédicatoire* de l'édition in-12 datée de 1767, et qui, d'après cela, pourrait bien ne pas être authentique.

On pourrait croire, et moi-même je l'ai cru très-longtemps, que toutes les pièces qui font partie des *Questions* seraient de la plume de Voltaire. Quelques explications sont ici nécessaires.

Jean Tuberville de Needham, jésuite, né à Londres en 1713, mort à Bruxelles le 30 décembre 1781, auteur d'expériences de physique ridiculisées par Voltaire, et de quelques écrits, publia : 1° *Réponse d'un théologien au docte proposant des autres questions*, in-12 de 23 pages ; c'est une réponse à la seconde lettre, et que Voltaire reproduisit tout entière en y joignant des notes dans la *Collection* en 1765 et 1767 ; les éditeurs de Kehl n'ont donné que les passages nécessaires à l'intelligence des notes de Voltaire : cela étant suffisant, j'ai fait comme eux ; 2° *Parodie de la troisième lettre du proposant adressée à un philosophe*, in-12 de 25 pages, plus le titre, aussi reproduite en entier en 1765 et 1767, et, par extrait, dans les éditions de Kehl ; 3° *Réponse en peu de mots aux dix-sept dernières lettres du proposant* : je n'ai pas vu l'édition originale de cette pièce ; mais elle est dans un volume intitulé *Questions sur les miracles, etc., avec des réponses, par M. Needham*, Londres et Paris, Crapart, 1769, in-8° de 116 pages ; 4° *Remarques sur la seizième lettre du proposant* ; dont je n'ai vu que la réimpression de 1769, mais qui doit avoir paru en 1765 sous le titre de *Projet de notes instructives*, puisque c'est sous ce titre qu'on l'a reproduit en 1765 et 1767, en y joignant aussi des notes.

Voltaire s'est amusé, comme on le verra, à signer plusieurs notes des noms de Beaudinet, Boudry, Covelle, Euler, etc.

B.

PREMIÈRE LETTRE ¹.

A M. LE PROFESSEUR R..., PAR UN PROPOSANT.

MONSIEUR,

J'ai lu votre livre sur les miracles avec tant de fruit que je vous demande de nouvelles instructions.

1. L'édition originale de cette lettre est intitulée *Questions sur les miracles, à monsieur le professeur CL....., par un proposant*, in-8° de 20 pages. Les ini

J'oserai, monsieur, pour mettre un peu d'ordre dans les grâces que je vous demande, distinguer plusieurs sortes de miracles dans notre divin Sauveur : ceux qu'il a faits par lui-même, et ceux qu'il a daigné opérer par ses apôtres et par ses saints.

Dans ceux qu'il a faits pendant sa vie, je distinguerai ceux qui marquent seulement sa puissance ou sa bonté, comme la vue rendue aux aveugles, et la vie aux morts ; ceux qui sont des types, des allégories manifestes ; enfin ceux qu'il promet de faire, et dans l'attente desquels le genre humain doit opérer son salut avec crainte.

DES MIRACLES DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, QUI ONT MANIFESTÉ
SA PUISSANCE OU SA BONTÉ.

Jésus n'était pas encore né, et il faut convenir qu'il faisait déjà les plus grands miracles, puisqu'il était Dieu, et conçu dans le sein d'une vierge.

Dès qu'il est né dans une étable, les anges viennent du haut des sphères célestes annoncer ce grand événement aux pasteurs de Bethléem. Une étoile nouvelle brille dans le ciel, du côté de l'orient ; cette étoile marche, et conduit trois mages, ou trois princes, jusqu'à l'étable dans laquelle le Maître du monde est né. Ils lui offrent de l'encens, de la myrrhe, et de l'or. Voilà, sans doute, les miracles les plus authentiques : car ils éclatent dans le ciel et sur la terre ; ce sont des astres, des anges, des rois, qui en sont les ministres. Jésus doit être reconnu dès son enfance à tous ces prodiges. Ajoutons encore le miracle que le vieil Hérode, créé roi des Juifs par les Romains, attaqué dès lors d'une maladie mortelle, ait été persuadé que Jésus était roi, et que, pour le perdre, il ait fait massacrer tous les enfants du pays. Ce grand massacre d'enfants n'est pas une chose naturelle, et peut certainement être compté parmi les prodiges qui accompagnèrent la naissance et la circoncision de la seconde personne de la Trinité.

Une preuve non moins publique et non moins éclatante de sa divinité c'est son baptême. C'est en présence d'une foule de peuple que, Jésus sortant nu hors de l'eau, la troisième personne de la Trinité descend sur sa tête en colombe ; que le ciel s'ouvre,

tiales Cl. sont conservées dans les réimpressions de 1765 et 1767 : elles sont remplacées par l'initiale R.... dans l'édition qui fait partie du tome XIX des *Nouveaux Mélanges*, qui porte le millésime 1775. (B.)

— Un *proposant* est celui qu'on examine pour être reçu ministre dans la religion réformée.

et que Dieu le père s'écrie au peuple : « Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui je me suis complu ; écoutez-le¹. »

Il est impossible de résister à des signes si divins, si publics, et devant lesquels tous les hommes durent se prosterner dans un silence d'adoration.

Aussi toute la terre reconnut sans doute ces miracles ; Pilate même en rendit compte à l'empereur Tibère, après que l'homme-Dieu eut été supplicié, et Tibère voulut placer Jésus-Christ au rang des dieux ; mais probablement Jésus ne souffrit pas ce mélange adultère du vrai Dieu et des dieux des Gentils, et empêcha que Tibère n'accomplît ce qu'il réservait au pieux Constantin.

Tertullien lui-même, l'un des premiers Pères de l'Église, nous certifie cette anecdote, et Eusèbe la confirme dans son *Histoire ecclésiastique*, liv. II, ch. 11. On nous objecte que Tertullien écrivait cent quatre-vingts ans après Jésus-Christ ; qu'il pouvait se tromper, qu'il a toujours trop hasardé, qu'il s'abandonnait à son imagination africaine ; qu'Eusèbe de Césarée, un siècle après lui, s'appuya sur un trop mauvais garant ; qu'il n'affirme pas même ce point d'histoire, il se sert des mots *on dit* ; mais enfin, ou Pilate écrivit les lettres, ou les premiers chrétiens, disciples des apôtres, les ont forgées. S'ils ont fait de tels actes de faux, ils étaient donc à la fois imposteurs et superstitieux ; ils étaient donc les plus méprisables de tous les hommes. Or comment des hommes si lâches étaient-ils si constants dans leur foi ? C'est en vain qu'on nous répond qu'ils étaient lâches et fourbes par la bassesse de leur état et de leur âme, et qu'ils étaient constants dans leur foi par leur fanatisme.

Grotius, Abbadie, Houteville, et vous, monsieur, vous montrez assez comment ces contraires ne peuvent subsister ensemble, quelles que soient les faiblesses et les contradictions de l'esprit humain. Non-seulement ces premiers chrétiens avaient vu sans doute les actes et les lettres de Pilate, mais ils avaient vu les miracles des apôtres qui avaient constaté ceux de Jésus-Christ.

On insiste encore ; on nous dit : Les premiers chrétiens ont bien produit de fausses prédictions des sibylles ; ils ont forgé des vers grecs qui pèchent par la quantité ; ils ont imputé aux anciennes sibylles des vers acrostiches² remplis de solécismes, que nous trouvons encore dans Justin, dans Clément d'Alexandrie, dans Lactance ; ils ont supposé des Évangiles ; ils ont cité d'an-

1. Matthieu, III, 17.

2. Voyez tome XI, pages 91, 232 ; et XVIII, 169.

ciennes prophéties qui n'existaient pas; ils ont cité des passages de nos quatre Évangiles, qui ne sont point dans ces Évangiles; ils ont forgé des lettres de Paul à Sénèque, et de Sénèque à Paul ¹; ils ont supposé même des lettres de Jésus-Christ; ils ont interpolé des passages dans l'historien Josèphe pour faire accroire que ce Josèphe, non-seulement fit mention de Jésus, mais même le regarda comme le Messie, quoique Josèphe fût un pharisien obstiné; ils ont forgé les Constitutions apostoliques, et jusqu'au Symbole des apôtres. Il est donc évident qu'ils n'étaient qu'une troupe de demi-Juifs, d'Égyptiens, de Syriens, et de Grecs factieux, qui trompaient une vile populace par les plus infâmes impostures. Ils n'avaient à combattre que des Gentils abrutis par d'autres fables; et les nouvelles fables des chrétiens l'emportèrent enfin sur les anciennes, quand ils eurent prêté de l'argent à Constance Chlore et à Constantin son fils. Voilà, dit-on, l'histoire naturelle de l'établissement du christianisme : ses fondements sont l'enthousiasme, la fraude, et l'argent.

C'est ainsi que raisonnent les nombreux partisans de Celse, de Porphyre, d'Apollonius, de Symmaque, de Libanius, de l'empereur Julien, de tous les philosophes, jusqu'au temps des Pomponace, des Cardan, des Machiavel, des Socin, de milord Herbert, de Montaigne, de Charron, de Bacon, du chevalier Temple, de Locke, de milord Shaftesbury, de Bayle, de Wollaston, de Toland, de Tindal, de Collins, de Woolston, de milord Bolingbroke, de Middleton, de Spinoza, du consul Maillet, de Boulainvilliers, du savant Fréret, de Dumarsais, de Meslier, de La Métrie, et d'une foule prodigieuse de déistes répandus aujourd'hui dans toute l'Europe, qui, comme les Musulmans, les Chinois, et les anciens Parsis, croiraient insulter Dieu s'ils lui supposaient un fils qui ait fait des miracles dans la Galilée.

On croit nous terrasser par l'appareil de ces armes brillantes; mais ne nous décourageons pas. Voyons si les chrétiens sont coupables de ces crimes de faux dont on les accuse.

Je ne parlerai ici que des faux évangiles. Ils étaient, dit-on, au nombre de cinquante. On en choisit quatre vers le commencement du III^e siècle. Quatre suffisaient en effet; mais décida-t-on que tous les autres étaient supposés par des imposteurs? Non, plusieurs de ces évangiles étaient regardés comme des témoignages très-respectables : par exemple, Tertullien, dans son livre *du Scorpion*; Origène, dans son *Commentaire sur saint Matthieu*;

1. Voyez tome XX, pages 190-191.

saint Épipliane, dans sa *Trentième Leçon des hérésies des ébionites*; Eustache¹, dans son *Hexameron*, et beaucoup d'autres, parlent avec un grand respect de l'*Évangile* de saint Jacques. Il est très-précieux, en ce que c'est le seul où l'on trouve la mort de Zacharie, dont Jésus parle dans saint Matthieu². Cet Évangile sert d'introduction aux autres, et il n'a été probablement négligé que parce qu'il n'était pas assez étendu.

On n'a pas moins respecté celui de Nicodème : les témoignages en sa faveur sont très-nombreux ; mais dans tous ces évangiles qui nous sont restés, il y a autant de miracles que dans les autres. Il est donc évident que tous ceux qui écrivirent des évangiles étaient persuadés que Jésus avait fait un très-grand nombre de prodiges.

L'ancien livre même intitulé *Sepher toldos Jeschut*, écrit par un Juif contre Jésus-Christ, dès le 1^{er} siècle, ne nie point qu'il ait opéré des miracles ; il prétend seulement que Judas, son adversaire, en faisait d'aussi grands, et il les attribue tous à la magie.

Les incrédules disent qu'il n'y a point de magie, que ces prodiges n'étaient crus que par des idiots, que les hommes d'État, les gens d'esprit, les philosophes, s'en sont toujours moqués ; ils nous renvoient au *credat Judæus Apella* d'Horace³, à toutes les marques de mépris qu'on prodigna aux Juifs, et aux premiers chrétiens regardés longtemps comme une secte de Juifs ; ils disent que si quelques philosophes, en disputant contre les chrétiens, convinrent des miracles de Jésus, c'étaient des théurgistes fanatiques qui croyaient à la magie, qui ne regardaient Jésus que comme un magicien, et qui, infatués des faux prodiges d'Apollonius de Tyane et de tant d'autres, admettaient aussi les faux prodiges de Jésus. L'aveu d'un fou fait à un autre fou, une absurdité dite à des gens absurdes, ne sont pas des preuves pour les esprits bien faits ; en effet les chrétiens, fondés sur l'histoire de la pythonisse d'Endor et sur celle des enchanteurs d'Égypte, croyaient à la magie comme les païens ; tous les Pères de l'Église, qui pensaient que l'âme est une substance ignée, disaient que cette substance peut être évoquée par des sortilèges : cette erreur a été celle de tous les peuples.

Les incrédules vont encore plus loin : ils prétendent que jamais les vrais philosophes grecs et romains n'accordèrent aux chré-

1. Eustathe ou Eustathius, auteur du *Commentaire sur l'ouvrage des six jours*, mort vers le milieu du 14^e siècle.

2. xxiii, 35.

3. Livre 1^{er}, satire v, vers 100.

tiens leurs miracles, et qu'ils leur disaient seulement : Si vous vous vantez de vos prodiges, nos dieux en ont fait cent fois davantage ; si vous avez quelques oracles en Judée, l'Europe et l'Asie en sont remplis ; si vous avez eu quelques métamorphoses, nous en avons mille ; vos prestiges ne sont qu'une faible imitation des nôtres ; nous avons été les premiers charlatans, et vous les derniers. C'est là, continuent nos adversaires, le résultat de toutes les disputes des païens et des chrétiens. Ils concluent, en un mot, qu'il n'y a jamais eu de miracles, et que la nature a toujours été la même.

Nous leur répondons qu'il ne faut pas juger de ce qui se faisait autrefois par ce qu'on fait aujourd'hui : les miracles étaient nécessaires à l'Église naissante, ils ne le sont pas à l'Église établie ; Dieu étant parmi les hommes devait agir en Dieu : les miracles sont pour lui des actions ordinaires ; le maître de la nature doit toujours être au-dessus de la nature. Ainsi, depuis qu'il se choisit un peuple, toute sa conduite avec ce peuple fut miraculeuse ; et quand il voulut établir une nouvelle religion, il dut l'établir par de nouveaux miracles.

Loin que ces miracles rapportés par les Juifs et par les chrétiens aient été des imitations du paganisme, ce sont au contraire les païens qui ont voulu imiter les miracles des Juifs et des chrétiens.

Nos adversaires répliquent que les païens existaient longtemps avant les Juifs ; que les royaumes de Chaldée, de l'Inde, de l'Égypte, florissaient avant que les Juifs habitassent les déserts de Sin et d'Horeb ; que ces Juifs, qui empruntèrent des Égyptiens la circoncision et tant de cérémonies, et qui n'eurent des voyants, des prophètes, qu'après les voyants d'Égypte, empruntèrent aussi leurs miracles. Enfin, ils font des Juifs un peuple très-nouveau. Ils auraient raison si on ne pouvait remonter qu'à Moïse ; mais de Moïse nous remontons à Abraham et à Noé par une suite continue de miracles.

Les incrédules ne se rendent pas encore : ils disent qu'il n'est pas possible que Dieu ait fait de plus grands miracles pour établir la religion juive dans un coin du monde que pour établir le christianisme dans le monde entier. Selon eux, il est indigne de Dieu de former un culte pour en donner un autre ; et si le second culte vaut mieux que le premier, il est encore indigne de Dieu de ne fortifier son second culte que par de petites merveilles, après qu'il a fondé le premier sur les plus grands prodiges. Des possédés délivrés, de l'eau changée en vin, un figuier séché,

n'approchent pas des plaies d'Égypte, de la mer Rouge entr'ouverte et suspendue, et du soleil qui s'arrête.

Nous répondons avec tous les bons métaphysiciens : Il n'y a ni petits ni grands miracles, tous sont égaux ; il est aussi impossible à l'homme et aussi aisé à Dieu de guérir d'un mot un paralytique que d'arrêter le soleil ; et sans examiner si les prodiges chrétiens sont plus grands que les prodiges mosaïques, il est sûr que Dieu seul a pu opérer les uns et les autres.

DES MIRACLES TYPIQUES.

J'appelle miracles typiques ceux qui sont évidemment le type, le symbole de quelque vérité morale. Le docteur Woolston traite avec une indécence révoltante les miracles du figuier séché¹ parce qu'il ne portait pas de figues quand ce n'était pas le temps des figues ; des diables envoyés dans un troupeau de deux mille cochons² dans un pays où il n'y avait pas de cochons ; de l'enlèvement de Jésus par le diable sur une montagne³, dont on découvre tous les royaumes de la terre ; de la transfiguration sur le Thabor⁴, etc. ; mais presque tous les Pères de l'Église ne nous avertissent-ils pas du sens mystique que ces narrations renferment ?

Il est ridicule, dit-on, de faire descendre Dieu sur la terre, pour chercher à manger des figues au mois de mars, et pour sécher un figuier qui ne porte point de figues hors du temps des figues. Mais si cela n'est dit que pour avertir les hommes qu'ils doivent en tout temps porter des fruits de justice et de charité, alors il n'y a rien là que d'utile et de sage.

Les diables envoyés dans un troupeau de deux mille cochons signifient-ils autre chose que la souillure des péchés qui vous rabaisserent au rang des animaux immondes ? Dieu, qui permet au démon de se saisir de lui et de le transporter sur le haut d'une montagne, dont on voit tous les royaumes, ne nous donne-t-il pas une idée sensible des illusions de l'ambition ? Si le diable tente Dieu, combien plus aisément tenterait-il les hommes !

J'ose penser que les miracles de cette espèce, qui scandalisent tant d'esprits, sont semblables aux paraboles dont on se servait dans ces temps-là. On sait bien que le royaume des cieux n'est pas un

1. Matthieu, xxi, 19 ; Marc, xi, 13.

2. Matthieu, viii, 32 ; Marc, v, 13 ; Luc, viii, 32.

3. Matthieu, iv, 5 ; Luc, iv, 5.

4. Matthieu, xvii, 1 ; Marc, ix, 1.

grain de moutarde¹; que jamais roi n'envoya des courriers à ses voisins pour leur dire² : « J'ai tué mes volailles, venez aux noces; » que nul homme n'envoya un valet sur les grands chemins forcer les borgnes et les boiteux à venir souper chez lui³; qu'on n'a jamais mis personne en prison⁴ pour n'avoir pas eu sa robe nuptiale; mais le sens de toutes ces paraboles est une instruction morale.

Me sera-t-il permis, à cette occasion, de réfuter l'opinion de ceux qui préfèrent les passages de Confucius, de Pythagore, de Zaleucus, de Solon, de Platon, de Cicéron, d'Épictète, aux discours de Jésus-Christ, qui leur paraissent trop populaires et trop bas? Tous ces philosophes écrivaient pour des philosophes, mais Jésus-Christ n'écrivit jamais. Il n'est pas dit même qu'en qualité d'homme il ait daigné apprendre à écrire. Il parlait au peuple; et à quel peuple? à celui de Capharnaüm et des bourgades de la Galilée. Il se conformait donc au langage du peuple. Il était roi, mais il ne se donnait pas pour roi. Il était Dieu, mais il ne s'annonçait pas pour Dieu. Il était pauvre, et il évangélisait les pauvres. Nos adversaires ne peuvent pas souffrir que les évangélistes fassent dire à Dieu que « le blé doit pourrir pour germer⁵; qu'on ne met point de vin nouveau dans de vieilles futailles⁶, etc. » Cela est non-seulement bas, disent-ils, mais cela est faux. Premièrement, les comparaisons prises des choses naturelles ne sont pas basses; il n'est rien de petit ni de grand aux yeux du maître de la nature. Secondement, ce qui est faux en soi ne l'était pas dans l'opinion du peuple. On réplique que Dieu pouvait corriger ces préjugés au lieu de s'y asservir. Et nous répliquons, à notre tour, que Dieu vint enseigner la morale, et non la physique.

DES MIRACLES PROMIS PAR JÉSUS-CHRIST.

Jésus-Christ promet, dans saint Luc⁷, qu'il viendra dans les nuées avec une grande puissance et une grande majesté, avant que la génération présente soit passée. Dans saint Jean⁸, il promet le même miracle. Saint Paul en conséquence dit aux Thes-

1. Matthieu, xiii, 31; Marc, iv, 31; Luc, xiii, 19.

2. Matthieu, xxii, 5.

3. Luc, xiv, 21.

4. Matthieu, xxii, 13.

5. I. Corinth., xv, 36.

6. Matthieu, ix, 17; Marc, ii, 22; Luc, v, 37, 38.

7. Luc, xxi, 27.

8. Ce n'est pas dans saint Jean, mais dans saint Matthieu, xxiv, 30, et xxvi, 64; saint Marc, xiii, 26, et xiv, 62.

saloniciens¹ qu'ils iront ensemble au-devant de Jésus, au milieu de l'air. Ce grand miracle, disent les incrédules, ne s'accomplit pas plus que celui du transport des montagnes promis à qui-conque aura un grain de foi².

Mais on répond que l'avènement de Jésus au milieu des nuages est réservé pour la fin du monde, qu'on croyait alors prochaine. Et à l'égard de la promesse de transporter les montagnes, c'est une expression qui marque que nous n'avons presque jamais une foi parfaite, comme la difficulté de faire passer un chameau par le trou d'une aiguille³ prouve seulement la difficulté qu'un homme riche soit sauvé.

De même, si l'on prenait à la lettre la plupart des expressions hébraïques dont le Nouveau Testament est rempli, on serait exposé à se scandaliser. « Je ne suis point venu apporter la paix, mais le glaive⁴ » est un discours qui effraye les faibles. Ils disent que c'est annoncer une mission destructive et sanguinaire; que ces paroles ont servi d'excuse aux persécuteurs et aux massacres pendant plus de quatorze siècles, et cette idée est un prétexte à beaucoup de personnes pour haïr la religion chrétienne. Mais quand on veut bien considérer que par ces paroles il faut entendre les combats qui s'élèvent dans le cœur, et le glaive dont on coupe les liens qui nous attachent au monde, alors on s'édifie au lieu de se révolter. Ainsi les miracles de Jésus et ses paraboles sont autant de leçons.

DES MIRACLES DES APÔTRES.

On demande comment des langues de feu⁵ descendirent sur la tête des apôtres et des disciples dans un galetas? comment chaque apôtre, en ne parlant que sa langue, parlait en même temps celle de plusieurs peuples qui l'entendaient, chacun dans son idiome? comment chaque auditeur, entendant prêcher dans sa langue, pouvait dire que les apôtres étaient ivres de vin nouveau au mois de mai? On peut bien, dit-on, prendre pour un homme ivre celui qui parle sans se faire entendre de personne, mais non celui qui se fait entendre de tout le monde.

Ces petites difficultés, tant de fois proposées, ne doivent faire aucune peine: car dès qu'on est convenu que Dieu a fait des

1. iv, 16.

2. Matthieu, xvii, 19.

3. Matthieu, xix, 24.

4. Matthieu, x, 34.

5. Actes, ii, 3-13.

miracles pour substituer le christianisme au judaïsme, on ne doit pas incidenter sur la manière dont Dieu les a opérés ; il est également le maître de la fin et des moyens. Si un médecin vous guérit, lui reprocherez-vous la manière dont il s'y est pris pour vous guérir ? Vous êtes étonnés, par exemple, que les apôtres aient guéri des malades par leur ombre¹ ; vous dites que l'ombre n'est que la privation de la lumière, que le néant n'a point de propriété. Cette objection tombe dès que vous convenez de la puissance des miracles. Elle n'aurait quelque poids que dans ceux qui disent que Dieu ne peut faire des miracles inutiles ; et c'est ce qu'il faut examiner.

Les prodiges de Jésus et des apôtres paraissent inutiles à nos contradicteurs. Le monde, disent-ils, n'en a pas été meilleur ; la religion chrétienne, au contraire, a rendu les hommes plus méchants, témoin les massacres des manichéens, des ariens, des athanasiens, des vaudois, des albigeois, témoin tant de schismes sanglants, témoin enfin la Saint-Barthélemy ; mais c'est là l'abus de la religion chrétienne, et non son institution. En vain vous dites que l'arbre qui porte toujours de tels fruits est un arbre de mort ; il est un arbre de vie pour le petit nombre des élus qui constituent l'Église triomphante : c'est donc en faveur de ce petit nombre des élus que tous les miracles ont été faits. S'ils ont été inutiles à la plus grande partie des hommes, qui est corrompue, ils ont été utiles aux saints. Mais fallait-il, dites-vous, que Dieu vînt sur la terre et qu'il mourût pour laisser presque tous les hommes dans la perdition ? A cela je n'ai rien à répondre, sinon : Soyez juste, et vous ne serez point réprouvé. — Mais, si j'avais été juste sans être racheté, serais-je réprouvé ? — Ce n'est point à moi d'entrer dans les secrets de Dieu, et je ne puis que me recommander avec vous à sa miséricorde.

La mort d'Ananie et de Saphire² vous scandalise ; vous êtes effrayé que Pierre fasse un double miracle pour faire mourir subitement la femme après l'époux, qui ne sont coupables que de n'avoir pas donné tout leur bien à l'Église, et d'en avoir retenu quelques oboles pour leurs nécessités pressantes sans l'avoir avoué ; vous osez prétendre que ce miracle a été inventé pour forcer les pères de famille à se dépouiller de tout en faveur des prêtres : vous vous trompez ; c'était un vœu fait à Dieu même : Dieu est le maître de punir les violateurs des serments.

1. *Actes*, v, 15.

2. *Actes*, v, 1 et suiv.

Vous vous retranchez à dire que tous ces miracles ont été écrits plusieurs années après le temps où l'on pouvait les examiner, après les témoins morts; que ces livres ne furent communiqués qu'aux initiés de la secte; que les magistrats romains n'en eurent pendant cent cinquante ans aucune connaissance; que l'erreur prit racine dans des caves et dans des greniers ignorés. Je vous renvoie alors à l'empereur Tibère, qui délibéra sur la divinité de Jésus; à l'empereur Adrien, qui mit dans son oratoire le portrait de Jésus; à l'empereur Philippe, qui adora Jésus. Vous me niez ces faits: alors je vous renvoie à l'établissement de la religion chrétienne, qui est lui-même un grand miracle. Vous me niez encore que cet établissement soit miraculeux; vous me dites que notre sainte religion ne s'est formée que comme toutes les autres sectes dans le fanatisme et dans l'obscurité, comme l'anabaptisme, le quakerisme, le moravisme, le piétisme, etc. Alors je ne puis que vous plaindre; vous me plaignez aussi. Qui de nous deux se trompe? Je produis mes titres, qui remontent jusqu'à l'origine du monde, et vous n'avez pour vous que votre raison; j'ai aussi la mienne, que je prie Dieu d'éclairer: vous ne regardez le christianisme que comme une secte d'enthousiastes, semblable à celle des esséniens, des judaïtes, des thérapeutes, fondée d'abord sur le judaïsme, ensuite sur le platonisme, changeant d'article de foi à chaque concile, s'occupant sans relâche de disputes d'autant plus dangereuses qu'elles sont inintelligibles, versant le sang pour ces vaines disputes, et ayant troublé toute la terre habitable depuis l'île d'Angleterre jusqu'aux îles du Japon. Vous ne voyez dans tout cela que la démence humaine; et moi j'y vois la sagesse divine, qui a conservé cette religion malgré nos abus. Je vois comme vous le mal, et vous n'apercevez pas le bien; examinez avec moi comme j'examine avec vous.

DES MIRACLES APRÈS LE TEMPS DES APÔTRES.

Jésus, ayant la puissance de faire des miracles, put la communiquer; s'il la communiqua aux apôtres, il put la donner aux disciples. Les incrédules triomphent de voir que ce don s'affaiblit de siècle en siècle. Ils insultent à la fraude pieuse des historiens chrétiens, et ils disent que parmi tous les miracles dont nous ornons encore les premiers siècles, il n'y en a aucun de prouvé, aucun de vraisemblable, aucun de constaté par les magistrats romains, ni dont leurs historiens romains aient fait mention. Au

contraire, les archives de Rome, les monuments publics, les histoires attestent les deux miracles de l'empereur Vespasien, qui, étant sur son tribunal, dans Alexandrie, rendit publiquement la vue à un aveugle, et l'usage de ses membres à un paralytique. Si donc, disent-ils, ces deux miracles si authentiques et si célèbres n'attirent aujourd'hui aucune croyance, quelle foi pourrons-nous ajouter aux prétendus prodiges des chrétiens, prodiges opérés dans la fange d'une populace ignorée, recueillis longtemps après, et accompagnés pour la plupart de circonstances ridicules ?

Que pouvons-nous penser, disent-ils, de la *Vie des Pères du désert*, écrite par Jérôme ? Ici, c'est un saint Pacôme qui, quand il veut voyager, se fait porter par un crocodile ; là, c'est un saint Amon qui, s'étant dépouillé tout nu pour passer un fleuve à la nage, est transporté subitement à l'autre bord, de peur d'être mouillé ; plus loin, un corbeau apporte tous les jours une moitié de pain à l'ermitte Paul pendant soixante années ; et quand l'ermitte Antoine vient visiter Paul, le corbeau apporte un pain entier.

Que dirons-nous des miracles rapportés dans les *Actes des martyrs* ¹ ? Sept vierges chrétiennes, par exemple, dont la plus jeune a soixante-dix ans, sont condamnées par le magistrat de la ville d'Ancyre à être les victimes de la lubricité des jeunes gens de la ville. Un saint cabaretier chrétien ², instruit du danger que courent ces vierges, prie Dieu de les faire mourir pour prévenir la perte de leur virginité ; Dieu l'exauce ; le juge d'Ancyre les fait jeter dans un lac ; elles apparaissent au cabaretier, et se plaignent à lui d'être sur le point de se voir mangées par les poissons ; le cabaretier va pendant la nuit pêcher les sept vieilles ; un ange à cheval, précédé d'un flambeau céleste, le conduit au lac ; il ensevelit les vierges, et pour récompense il reçoit la couronne du martyr.

Nos prétendus sages font des collections de cent miracles de cette nature, ils nous insultent ; ils disent (car il ne faut dissimuler aucune de leurs témérités) : Si les *Actes des martyrs* portaient que ce cabaretier changea l'eau en vin, nous n'en croirions rien, quoique ce soit une opération de son métier : pourquoi donc croirions-nous au miracle des noces de Cana, qui semble encore plus indigne de la majesté d'un Dieu que convenable à la profession d'un cabaretier ?

1. Voyez tome XIV, page 125.

2. Théodote ; voyez tome XI, page 233 ; et XX, 42.

Cet argument dont s'est servi Woolston ne me paraît, je l'avoue, qu'un blasphème : car en quoi est-il indigne de Dieu de se prêter à la joie innocente des convives, dès qu'il daigne être à table avec eux ? et s'il a bien voulu faire de tels miracles, pourquoi ne les opérera-t-il pas ensuite par les mains de ses élus ? Les prodiges de l'Ancien et du Nouveau Testament, une fois admis, peuvent être répétés dans tous les siècles ; et si on n'en fait plus aujourd'hui, c'est, comme on l'a dit tant de fois¹, que nous n'en avons plus besoin.

GRANDE OBJECTION DES INCRÉDULES COMBATTUE.

La dernière ressource de ceux qui n'écoutent que leur raison trompeuse est de nous dire que nous avons plus besoin de miracles que jamais. L'Église, disent-ils, est réduite à l'état le plus déplorable.

Anéantie dans l'Asie et dans l'Afrique, esclave en Grèce, dans l'Illyrie, dans la Mésie, dans la Thrace, elle est déchirée dans le reste de l'Europe, partagée en plus de vingt sectes qui se combattent, et saignante encore des meurtres de ses enfants ; trop brillante dans quelques États, trop avilie dans d'autres, elle est plongée dans le luxe ou dans la fange. La mollesse la déshonore, l'incrédulité lui insulte ; elle est un objet d'envie ou de pitié ; elle crie au ciel : Rétablissez-moi comme vous m'avez produite ; elle demande des miracles comme Rachel demandait des enfants². Ces miracles, sans doute, n'étaient pas plus nécessaires quand Jésus enseignait et persuadait qu'aujourd'hui que nos pasteurs enseignent et ne persuadent pas.

Tel est le raisonnement de nos adversaires : il paraît spécieux ; mais ne peut-on pas lui faire une réponse solide ? Jésus fit des miracles dans les premiers siècles pour établir la foi, il n'en fit jamais pour inspirer la charité ; c'est surtout de charité que nous avons besoin. Le grand miracle destiné à produire cette vertu qui nous manque est de parler au cœur et de le toucher ; demandons ce prodige, et nous l'obtiendrons. Tant de sectes, tant de savants, ne pourront jamais penser d'une manière uniforme ; mais nous pourrons nous supporter, et même nous aimer.

Spinosa ne croyait à aucun miracle ; mais il partagea le peu de bien qui lui restait avec un ami indigent qui les croyait tous.

1. Tome XII, page 291.

2. *Genèse*, xxx, 1.

Eh bien ! plaignons l'aveuglement de Benoit Spinosa ¹, et imitons sa morale ; étant plus éclairés que lui, soyons, s'il se peut, aussi vertueux.

Je ne regarde ce faible discours que comme des questions qu'un écolier fait à son maître.

Je suis, monsieur, avec respect, etc.

DEUXIÈME LETTRE ².

MONSIEUR,

Attaché comme vous à notre sainte religion, par mon état et par mon cœur, instruit par vos leçons, désirant de vous imiter et incapable de vous atteindre, je vois avec douleur qu'on n'a pas soutenu la vérité de nos miracles avec autant de sagacité et de profondeur que vous. On a déclamé à la manière ordinaire ³ en supposant toujours ce qui est en question, en disant : « Les miracles de Jésus sont vrais, puisqu'ils sont rapportés dans les Évangiles. » Mais on devait commencer par prouver ces Évangiles, ou du moins renvoyer les lecteurs aux Pères de l'Église qui les ont prouvés, et rapporter leurs raisons victorieuses.

Il faudrait être philosophe, théologien, et savant, pour traiter à fond cette question. Vous réunissez ces trois caractères : je m'adresse encore à vous pour savoir comment un philosophe doit admettre les miracles, et comment un théologien savant en prouve l'authenticité.

1. Voltaire, dans une note de la satire intitulée *les Cabales* (voyez tome X), dit que le prénom de Spinosa est *Baruch* et non *Benoit*. Il répète la même chose ailleurs.

2. L'édition originale est intitulée *Autres Questions d'un proposant à monsieur le professeur de théologie, sur les miracles*; in-8° de 14 pages.

3. Dans les *Lettres de la plaine*, ouvrage que M. l'abbé Sigorgne, grand-vicaire de Mâcon, opposa aux *Lettres de la montagne*, de J.-J. Rousseau, écrites pour répondre aux *Lettres de la campagne*, de M. Tronchin. M. l'abbé Sigorgne est l'auteur des *Institutions newtoniennes*, et c'est lui qui, le premier, a osé enseigner, dans l'Université de Paris, les vérités démontrées par Newton. Mais puisque le géomètre Fatio a bien voulu faire des miracles, pourquoi trouverait-on mauvais qu'un autre géomètre ait la bonté d'y croire? (K.) — J'ai parlé de J.-R. Tronchin dans mon *Avertissement* placé en tête du *Sentiment des citoyens* (ci-dessus, page 309). Pierre Sigorgne, né en 1719 à Rambercourt-les-Pots, est mort à Mâcon le 10 novembre 1809. (B.)

— Le Fatio dont parlent les éditeurs de Kehl est Fatio de Duiller, né en 1664, mort en 1753.

COMMENT LES PHILOSOPHES PEUVENT ADMETTRE LES MIRACLES.

Hobbes, Collins, milord Bolingbroke, et d'autres, demandent d'abord s'il est vraisemblable que Dieu dérange le plan de l'univers; si l'Être éternel, en faisant ses lois, ne les a pas faites éternelles; si l'Être immuable ne l'est pas dans ses ouvrages; s'il est vraisemblable que l'Être infini ait des vues particulières, et qu'ayant soumis toute la nature à une règle universelle, il la viole pour un seul canton dans ce petit globe? si, tout étant visiblement enchaîné, un seul chaînon de la chaîne universelle peut se déranger sans que la constitution de l'univers en souffre? si, par exemple, la terre s'étant arrêtée pendant neuf à dix heures dans sa course, et la lune dans la sienne, pour favoriser la défaite de quelques centaines d'Amorrhéens, il n'était pas absolument nécessaire que tout le reste du monde planétaire fût bouleversé?

Il est évident que la terre et la lune s'arrêtant dans leur cours, l'heure des marées a dû changer. Les points de ces deux planètes, dirigés vers les points correspondants des autres astres, ont dû avoir une nouvelle direction, ou toutes les autres planètes ont dû s'arrêter aussi. Le mouvement de projectile et de gravitation ayant été suspendu dans toutes les planètes, il faut que les comètes s'en soient ressenties: le tout pour tuer quelques malheureux déjà écrasés par une pluie de pierres; tandis qu'il paraissait plus digne de la sagesse éternelle d'éclairer et de rendre heureux tous les hommes sans miracle, que d'en faire un si grand dans la seule vue de donner à Josué plus de temps pour achever de massacrer quelques fuyards assommés.

C'est bien pis quand il s'agit de l'étoile nouvelle qui parut dans les cieux, et qui conduisit les mages d'orient en occident. Cette étoile ne pouvait être moindre que notre soleil, qui surpasse la terre un million de fois en grosseur. Cette masse énorme, ajoutée à l'étendue, devait déranger le monde entier composé de ces soleils innombrables appelés étoiles, qui probablement sont entourés de planètes. Mais que dut-il arriver quand elle marcha dans l'espace malgré la loi qui retient toutes les étoiles fixes dans leurs places? Les effets d'une telle marche sont inconcevables.

Voilà donc non-seulement notre monde planétaire bouleversé, mais tous les mondes possibles aussi, et pourquoi? Pour que dans ce petit tas de boue appelé la terre, les papes s'emparassent enfin

de Rome, que les bénédictins fussent trop riches, qu'Anne Dubourg fût pendu à Paris, et Servet brûlé vif à Genève.

Il en est de même de plusieurs autres miracles. La multiplication de trois poissons et de cinq pains nourrit abondamment cinq mille personnes. Que chacun ait mangé la valeur de trois livres, cela compose quinze mille livres de matières tirées du néant, et ajoutées à la masse commune. Ce sont là, je crois, les plus fortes objections.

C'est à vous, monsieur, de résoudre par une saine philosophie, sans contradiction et sans verbiage, ces difficultés philosophiques, et de montrer qu'il est égal à Dieu que les lois éternelles soient continuées ou suspendues, que les Amorrhéens périssent ou se sauvent, et que cinq mille hommes jeûnent ou repaissent. Dieu a pu, parmi les mondes innombrables qu'il a formés, choisir cette planète, quoique une des plus petites, pour y déranger ses lois; et si on prouve qu'il l'a fait, nous triomphons de la vaine philosophie. Votre théologie et votre science seront encore moins embarrassées à mettre dans un jour lumineux l'authenticité de tous les miracles de l'Ancien et du Nouveau Testament.

ÉVIDENCE DES MIRACLES DE L'ANCIEN TESTAMENT.

Abbadie, en prouvant, comme il a fait, les prodiges de Moïse, est peut-être tombé dans le défaut si commun à tous les auteurs, de supposer toujours ce qu'on examine. Les incrédules recherchent si Moïse a existé; si un seul des écrivains profanes a parlé de Moïse avant que les Hébreux eussent traduit leurs histoires en grec; si l'homme dont les Hébreux ont fait leur Moïse n'était pas ce Misem des Arabes, tant célébré dans les vers orphiques, et dans les anciennes orgies de la Grèce, avant que les nations eussent entendu parler de Moïse. Ils recherchent pourquoi Flavius Josèphe, en citant les auteurs égyptiens qui ont parlé de sa nation, n'en cite aucun qui ait dit un seul mot des miracles de Moïse. Ils croient que les livres qui lui sont imputés n'ont pu être écrits que sous les rois juifs, et ils se fondent, quoique mal à propos, sur des passages de ces mêmes livres.

Abbadie, au lieu de sonder toutes ces profondeurs, tire son grand argument de ce que Moïse n'aurait jamais pu dire à six cent trente mille combattants que la mer s'était ouverte pour eux afin qu'ils pussent s'enfuir, si ces six cent trente mille hommes n'en avaient été témoins; et c'est précisément ce qui est en

dispute. Les incrédules ne disent pas : Moïse a trompé six cent trente mille soldats qui ont cru voir ce qu'ils n'avaient pas vu ; ils disent : Il est impossible que Moïse ait eu six cent trente mille soldats, ce qui supposerait près de trois millions de personnes ; et il est impossible que soixante-dix Hébreux, réfugiés en Égypte, aient produit trois millions d'habitants en deux cent quinze ans¹.

Il n'est pas probable que si Moïse avait eu trois millions de suivants à ses ordres, et Dieu à leur tête, il se fût enfui en lâche ; il n'est pas probable que, s'il a écrit, il ait écrit autrement que sur des pierres ; il est dit que Josué fit écrire tout le *Deutéronome*² sur un autel de pierres brutes, enduites de mortier : il n'est pas probable que le dépôt de ces pierres se soit conservé, quand les Juifs furent esclaves après Josué ; il ne l'est pas que Moïse ait écrit, il ne l'est pas même qu'il ait existé ; et d'ailleurs toute la théogonie des Juifs semble prise des Phéniciens, auprès de qui la troupe juive eut très-tard un très-petit établissement.

Il vous appartient, monsieur, beaucoup plus qu'au docteur Abbadie, de réfuter tous ces vains raisonnements, et de montrer que si la nation juive est beaucoup plus récente que les nations de Phénicie, de Chaldée, d'Égypte, la race juive remonte plus haut dans l'antiquité. Vous descendrez d'Adam à Abraham, et d'Abraham à Moïse. Vous ferez voir que Dieu s'est manifesté par des miracles continuels à cette race chérie et réprouvée ; vous nous apprendrez par quels ressorts secrets de la Providence les Juifs, toujours gouvernés par Dieu même, et commandant si souvent en maîtres à la nature entière, ont été pourtant le plus malheureux de tous les peuples, ainsi que le plus petit, le plus ignorant, le plus cruel et le plus absurde ; comment il fut à la fois miraculeux par la protection et par la punition divine, par sa splendeur secrète, et par son abrutissement connu. On nous objecte sa grossièreté ; mais la grandeur de son Dieu en éclate davantage. On nous objecte que les lois de ce peuple ne lui parlaient point de l'immortalité de l'âme ; mais Dieu, qui le gouvernait, le punissait ou le récompensait en cette vie par des effets miraculeux.

Qui mieux que vous pourra démontrer que Dieu, ayant choisi un peuple, devait le conduire autrement que les législateurs

1. L'édition originale de 1765, les réimpressions de 1765 et 1767 portent ici : *Deux cent cinq ans* ; et en note : *Le texte dit quatre cents ans ; mais, en supputant, on n'en trouve que deux cent cinq.* (B.)

2. Josué, VIII, 32.

ordinaires, et que par conséquent tout devait être prodige sous la main de celui qui seul peut faire des prodiges? Ensuite, vous élevant de miracle en miracle, vous en viendrez au Nouveau Testament.

DES MIRACLES DU NOUVEAU TESTAMENT.

Les miracles du Nouveau Testament doivent sans doute être reconnus pour incontestables, puisque les seuls livres qui en parlent sont incontestables. Les faits les plus ordinaires n'obtiennent point de croyance si les témoignages ne sont pas authentiques; à plus forte raison les faits prodigieux sont-ils rejetés. Souvent même on les réproouve, malgré les attestations les plus formelles; souvent on dit qu'une chose improbable en elle-même ne peut devenir probable par des histoires. Les incrédules prétendent qu'on doit plutôt croire que les historiens ont erré qu'on ne doit croire que la nature se soit démentie. Il était plus aisé à un Juif ou à un demi-Juif de dire des sottises qu'aux astres de changer leur cours. Je dois plutôt penser que les Juifs avaient l'esprit bouché que je ne dois penser que le ciel se soit ouvert. Tel est leur téméraire langage.

Il faut donc au moins que les livres qui annoncent des choses si incroyables aient été examinés par les magistrats; que les preuves de ces prodiges aient été déposées dans les archives publiques; que les auteurs de ces livres ne se soient jamais contredits sur la plus légère circonstance, sans quoi ils sont légitimement suspects de tromper sur les plus graves. Il faut avoir cent fois plus d'attention, de scrupule, de sévérité dans l'examen d'une chose à laquelle on dit le salut du genre humain attaché que dans le plus grand procès criminel. Or il n'y a point d'accusation dans un procès qui ne soit déclarée calomnieuse, ou du moins fausse, si les témoins se contredisent.

Comment donc, continuent nos adversaires, pourrions-nous croire à ces Évangiles, qui se contredisent continuellement? Matthieu¹ fait descendre Jésus d'Abraham par quarante-deux générations, quoique dans son compte il ne s'en trouve que quarante et une; et encore se trompe-t-il en faisant Josias père de Jéchonias.

Luc² fait descendre Jésus du même Abraham par cinquante-trois générations, et elles sont absolument différentes de celles que

1. Chapitre 1^{er}.

2. Chapitre III.

Matthieu rapporte. De plus, cette généalogie est celle de Joseph, qui n'est pas le père de Jésus. Les incrédules demandent dans quel tribunal on déciderait de l'état d'un homme sur de telles preuves.

Matthieu fait enfuir Marie, Joseph, et Jésus en Égypte, après l'apparition de la nouvelle étoile, l'adoration des mages, et le massacre des petits enfants. Luc ne parle ni du massacre, ni des mages, ni de l'étoile, et maintient que Jésus resta constamment dans la Palestine. Y a-t-il, disent les réfractaires, une contradiction plus grande ?

Trois évangélistes semblent formellement opposés à Jean : Matthieu, Marc et Luc, ne font vivre Jésus qu'environ trois mois après son baptême ; et Jean, après ce même baptême, le fait aller trois fois à Jérusalem pour faire la pâque, ce qui suppose au moins trois années.

On sait combien d'autres contradictions les incrédules reprochent aux auteurs sacrés ; mais ils ne se bornent pas à ces reproches si connus. Quand même, disent-ils, les quatre Évangiles reçus seraient entièrement uniformes ; quand même les quarante-six autres, qui furent rejetés avec le temps, déposeraient des mêmes faits ; quand même tous les auteurs de ces livres auraient été des témoins oculaires, nul homme sensé ne doit, sur leur parole, croire des prodiges inconcevables, à moins que ces prodiges, qui choquent la raison, n'aient été juridiquement constatés avec la publicité la plus authentique.

Or, disent-ils, ces prodiges n'ont point été constatés, et ils choquent la raison : car il ne leur semble pas raisonnable que Dieu se soit fait Juif plutôt que Romain, qu'il soit né d'une femme vierge ; que Dieu ait eu un frère aîné, nommé Jacques ; que Dieu ait été emporté sur une montagne par le diable, et que Dieu enfin ait fait tant de miracles pour être outragé, pour être supplicié, pour rendre le monde beaucoup plus méchant qu'il n'était auparavant, pour amener sur la terre des guerres civiles de religion, dont on n'avait jamais entendu parler ; pour exterminer la moitié du genre humain, et pour soumettre l'autre à un tyran et à des moines.

Ils disent que ces miracles, sur lesquels autrefois les moines en élevèrent tant d'autres pour nous ravir notre liberté et nos biens, n'ont été écrits que quatre-vingts ans après Jésus, dans le plus grand secret, par des hommes très-obscurs, qui cachaient leurs livres aux Gentils avec le scrupule le plus religieux, et qui ne formèrent une secte qu'à la faveur du mépris qui les dérobaient au reste des hommes.

De plus, disent-ils, il est avéré que les premiers chrétiens forgèrent mille faux actes, et jusqu'à des prophéties de sibylles, comme on l'a déjà dit¹. S'ils sont donc reconnus faussaires sur tant de points, ils doivent être reconnus faussaires sur les autres. Or les Évangiles sont les seuls monuments des miracles de Jésus; ces Évangiles si longtemps ignorés se contredisent : donc ces miracles sont d'une fausseté palpable.

Ces objections, qu'il ne faut pas dissimuler, ont paru si spécieuses qu'on y répond encore tous les jours. Mais, disent-ils, toujours répondre est une preuve qu'on a mal répondu : car si on avait terrassé son ennemi du premier coup on n'y reviendrait pas à tant de fois.

On ne soutient plus aujourd'hui la donation de Constantin au pape Sylvestre, ni l'histoire de la papesse Jeanne, ni tant d'autres contes : pourquoi? c'est qu'ils ont été détruits par la raison, et que tout le monde à la longue se rend à la raison, quand on la montre. Mais il faut bien que la matière des miracles n'ait pas encore été éclaircie, puisqu'on agite encore aujourd'hui cette question avec le plus grand acharnement.

Je vous ai exposé, monsieur, naïvement les objections des incrédules, qui me font frémir. Il ne faut ni les dissimuler, ni les affaiblir, parce qu'avec le bouclier de la foi on repousse tous les traits de l'enfer. Que ces messieurs lisent seulement les livres de la primitive Église, les Tertullien, les Origène, les Irénée, et ils seront bien étonnés. C'est à vous, monsieur, de nous tenir lieu de tous ces grands hommes.

Personne assurément n'est plus en état que vous de mettre fin à ces disputes, et de nous délivrer d'un si grand scandale; personne ne fera mieux voir combien les miracles étaient nécessaires, à quel point ils sont évidents, quoiqu'on les combatte; pourquoi ils furent ignorés du sénat et des empereurs, ayant été si publics; pourquoi, lorsqu'ils furent plus connus des Romains, ils furent quelquefois attribués à la magie, dont toute la terre était infectée; pourquoi il y avait tant de possédés; comment les Juifs chassaient les diables avant Jésus-Christ; comment les chrétiens eurent le même privilège, qu'ils n'ont plus. Développez-nous ce qu'en disent Tertullien, Origène, Clément Alexandrin, Irénée. Ouvrez-nous les sources où vous puisez la vérité; noyez l'incrédulité dans ces eaux salutaires, et raffermissez la foi chancelante des fidèles.

1. Page 360.

Le cœur me saigne quand je vois des hommes remplis de science, de bon sens et de probité, rejeter nos miracles, et dire qu'on peut remplir tous ses devoirs sans croire que Jonas ait vécu trois jours et trois nuits dans le ventre d'une baleine lorsqu'il allait par mer à Ninive, qui est au milieu des terres. Cette mauvaise plaisanterie n'est pas digne de leur esprit, qui d'ailleurs mérite d'être éclairé. J'ai honte de vous en parler; mais elle me fut répétée hier dans une si grande assemblée que je ne peux m'empêcher de vous supplier d'émousser la pointe de ces discours frivoles par la force de vos raisons. Prêchez contre l'incrédulité, comme vous avez prêché contre le loup qui ravage mon cher pays du Gévaudan¹, dont je suis natif: vous aurez le même succès, et tous nos citoyens, bourgeois, natifs, et habitants, vous béniront, etc.

TROISIÈME LETTRE DU PROPOSANT

A M. LE PROFESSEUR EN THÉOLOGIE².

MONSIEUR,

Je vous prie de venir à mon secours contre un grand seigneur allemand³ qui a beaucoup d'esprit, de science et de vertu, et qui malheureusement n'est pas encore persuadé de la vérité des miracles opérés par notre divin Sauveur. Il me demandait hier pourquoi Jésus aurait fait ces miracles en Galilée. Je lui dis que c'était pour établir notre sainte religion à Berlin, dans la moitié de la Suisse, et chez les Hollandais.

1. Cette bête, après avoir épouyanté l'Auvergne et le Gévaudan pendant assez longtemps, fut tuée, le 20 septembre 1765, près de la ville de Langeac. Portée en poste à Versailles, et présentée à Louis XV, elle fut reconnue effectivement pour un loup du poids de cent trente livres, et de la hauteur de trente-deux pouces. (CL.)

2. Voltaire cite un passage de cette lettre dans une de ses notes sur les *Discours de l'empereur Julien*.

3. Ce grand seigneur allemand est nommé le comte de K..., à la fin de la lettre XI, dans l'édition de 1765, et le comte de *Hiss-Priest-Craft*, au commencement de la XII^e lettre, dans les éditions postérieures et dans celle-ci. Il est dit, dans la XX^e lettre, qu'il demeurerait en Souabe. On pourrait, à plus d'un trait, reconnaître en M. le comte de *Hiss-Priest-Craft*, qui *siffle, censure les ruses et impostures sacerdotales*, M. le comte de Ferney lui-même, qui se cacha quelquefois sous le nom de *Misopriest*; mais il est plus vraisemblable que le proposant Voltaire a entendu désigner indirectement ici Frédéric II, roi de Prusse, et comte de Neuchâtel, cité sous ce dernier titre dans la première page de la XIV^e lettre. (CL.) — M. G. Avenel croit qu'il s'agit de l'électeur palatin.

« Pourquoi donc, dit-il, les Hollandais ne furent-ils chrétiens qu'au bout de huit cents années? pourquoi donc n'a-t-il pas enseigné lui-même cette religion? Elle consiste à croire le péché originel, et Jésus n'a pas fait la moindre mention du péché originel; à croire que Dieu a été homme, et Jésus n'a jamais dit qu'il était Dieu et homme tout ensemble; à croire que Jésus avait deux natures, et il n'a jamais dit qu'il eût deux natures; à croire qu'il est né d'une vierge, et il n'a jamais dit qu'il fût né d'une vierge; au contraire, il appelle sa mère *femme*; il lui dit durement ¹: « Femme, qu'y a-t-il entre vous et moi? » à croire que Dieu est né de David, et il se trouve qu'il n'est point né de David; à croire sa généalogie, et on lui en a fait deux qui se contredisent absolument.

« Cette religion consiste encore dans certains rites dont il n'a jamais dit un seul mot. Il est clair, par vos Évangiles, que Jésus naquit Juif, vécut Juif, mourut Juif; et je suis fort étonné que vous ne soyez pas juif. Il accomplit tous les préceptes de la loi juive: pourquoi les réprouvez-vous?

« On lui fait dire même dans un Évangile ²: « Je ne suis pas « venu détruire la loi, mais l'accomplir. » Or est-ce accomplir la loi mosaïque que d'en avoir tous les rites en horreur? Vous n'êtes point circoncis, vous mangez du porc, du lièvre, et du boudin: en quel endroit de l'Évangile Jésus vous a-t-il permis d'en manger? Vous faites et vous croyez tout ce qui n'est pas dans l'Évangile: comment donc pouvez-vous dire qu'il est votre règle? Les apôtres de Jésus observaient la loi juive comme lui. « Pierre et Jean montèrent au temple à l'heure neuvième de l'oraison. » (*Actes des apôtres*, chap. xvi³.) Paul alla, longtemps après, judaïser dans le temple pendant huit jours, selon le conseil de Jacques. Il dit à Festus: Je suis pharisien ⁴. Aucun apôtre n'a dit: « Renoncez à la « loi de Moïse. » Pourquoi donc les chrétiens y ont-ils entièrement renoncé dans la suite des temps? »

Je lui répondis avec cette modération qui sied si bien à la vérité, et avec la modestie convenable à ma médiocrité: « Si Dieu n'a rien écrit, et si dans les Évangiles Dieu n'a point enseigné expressément la religion chrétienne telle que nous l'observons aujourd'hui, ses apôtres y ont suppléé; s'ils n'ont pas tout dit,

1. Jean, II, 4.

2. Matthieu, v, 17.

3. Ce n'est pas au chapitre xvi, comme le dit Voltaire, mais au chapitre III, verset 1^{er}.

4. *Actes*, xxiii, 6.

les Pères de l'Église ont annoncé ce que les apôtres avaient préparé ; enfin les conciles nous ont appris ce que les apôtres et les Pères avaient cru ne devoir pas dire. Ce sont les conciles, par exemple, qui nous ont enseigné la consubstantialité, les deux natures dans une seule personne, et une seule personne avec deux volontés. Ils nous ont appris que la paternité n'appartient pas au Fils, mais qu'il a la vertu productive, et que l'Esprit ne l'a pas, parce que le Saint-Esprit procède, et n'est pas engendré ; et bien d'autres mystères encore, sur lesquels Jésus, les apôtres, les Pères, avaient gardé le silence ; il faut que le jour vienne après l'aurore.

— Laissez là votre aurore, me répondit-il ; une comparaison n'est pas une raison. Je suis trop entouré de ténèbres. Je conviens que les objets principaux de votre foi ont été déterminés dans des conciles ; mais aussi d'autres conciles, non moins nombreux, ont admis une doctrine toute contraire. Il y a eu autant de conciles en faveur d'Arius et d'Eusèbe qu'en faveur d'Athanase.

« Comment Dieu serait-il venu mourir sur la terre par le plus grand et le plus infâme des supplices, pour ne pas annoncer lui-même sa volonté, pour laisser ce soin à des conciles qui ne s'assembleraient qu'après plusieurs siècles, qui se contrediraient, qui s'anathématiseraient les uns les autres, et qui feraient verser le sang par des soldats et par des bourreaux ?

« Quoi ! Dieu vient sur la terre, il y naît d'une vierge, il y habite trente-trois ans, il y périt du supplice des esclaves pour nous enseigner une nouvelle religion ; et il ne nous l'enseigne pas ! il ne nous apprend aucun de ses dogmes ! il ne nous commande aucun rite ! tout se fait, tout s'établit, se détruit, se renouvelle avec le temps à Nicée, à Chalcédoine, à Éphèse, à Antioche, à Constantinople, au milieu des intrigues les plus tumultueuses et des haines les plus implacables ! Ce n'est enfin que les armes à la main qu'on soutient le pour et le contre de tous ces dogmes nouveaux !

« Dieu, quand il était sur la terre, a fait la pâque en mangeant un agneau cuit dans des laitues ; et la moitié de l'Europe, depuis plus de huit siècles, croit faire la pâque en mangeant Jésus-Christ lui-même en chair et en os. Et la dispute sur cette façon de faire la pâque a fait couler plus de sang que les querelles des maisons d'Autriche et de France, des Guelfes et des Gibelins¹, de la Rose blanche et la Rose rouge², n'en ont jamais répandu. Si les cam-

1. Voyez tome XI, page 428 ; XIII, 302.

2. Voyez tome XII, page 205 et suiv.

pagnes ont été couvertes de cadavres pendant ces guerres, les villes ont été hérissées d'échafauds pendant la paix. Il semble que les pharisiens, en assassinant le Dieu des chrétiens sur la croix, aient appris à ses suivants à s'assassiner les uns les autres sous le glaive, sur la potence, sur la roue, dans les flammes. Persécutés et persécuteurs, martyrs et bourreaux tour à tour, également imbéciles, également furieux, ils tuent et ils meurent pour des arguments dont les prélats et les moines se moquent en recueillant les dépouilles des morts, et l'argent comptant des vivants. »

Je vis que ce seigneur s'échauffait ; je lui répondis humblement ce que j'ai déjà soumis à vos lumières dans ma seconde lettre, qu'il ne faut pas prendre l'abus pour la loi. « Jésus-Christ, lui dis-je, n'a commandé ni le meurtre de Jean Hus, ni celui d'Anne Dubourg, ni celui de Servet, ni celui de Jean Calas, ni les guerres civiles, ni la Saint-Barthélemy. »

Je vous avouerai, monsieur, qu'il ne fut point du tout content de cette réponse. « Ce serait, me dit-il, insulter à ma raison et à mon malheur de vouloir me persuader qu'un tigre qui aurait dévoré tous mes parents ne les aurait mangés que par abus, et non par la cruauté attachée à sa nature. Si la religion chrétienne n'avait fait périr qu'un petit nombre de citoyens, vous pourriez imputer ce crime à des causes étrangères.

« Mais que pendant quatorze à quinze siècles entiers chaque année ait été marquée par des meurtres, sans compter les troubles affreux des familles, les cachots, les dragonnades, les persécutions de toute espèce, pires peut-être que le meurtre même ; que ces horreurs aient toujours été commises au nom de la religion chrétienne, qu'il n'y ait d'exemple de ces abominations que chez elle seule : alors quel autre qu'elle-même pouvons-nous en accuser ? Tous ces assassinats de tant d'espèces différentes n'ont eu qu'elle pour sujet et pour objet ; elle en a donc été la cause. Si elle n'avait pas existé, ces horreurs n'auraient pas souillé la terre. Les dogmes ont amené les disputes, les disputes ont produit les factions, ces factions ont fait naître tous les crimes. Et vous osez dire que Dieu est le père d'une religion¹ barbare engraisée de nos biens et teinte de notre sang, tandis qu'il lui était si aisé de nous en donner une aussi douce que vraie, aussi indulgente que claire, aussi bien-faisante que démontrée ! »

- Vous ne sauriez croire quel enthousiasme d'humanité et de

1. Le mot *religion* ne se trouve ni dans l'édition originale, ni dans les réimpressions de 1765, 1767, 1775 ou encadrée, et 1777 in-4°. (B.)

zèle échauffait les discours de ce bon seigneur. Il m'attendrit, mais il ne m'ébranla point : je lui dis que nos passions, dont nous avons reçu le germe des mains de la nature, et que nous pouvons régler, ont fait autant de mal qu'il en reprochait au christianisme. « Ah ! dit-il, les yeux mouillés de larmes ; nos passions ne sont point divines ; mais vous prétendez que le christianisme est divin. Était-ce à lui d'être plus insensé et plus barbare que nos passions les plus funestes ? »

Je fus ému de ces paroles. « Hélas ! dis-je, nous avons tout fait servir à notre perte, jusqu'à la religion même ! Mais ce n'est pas la faute de sa morale, qui n'inspire que la douceur et la patience, qui n'enseigne qu'à souffrir, et non à persécuter.

— Non, reprit-il, ce n'est pas la faute de sa morale, c'est celle du dogme : c'est ce dogme qui « divise en effet la femme et l'époux, le fils et le père, qui apporte le glaive et non la paix ¹ » ; voilà la source malheureuse de tant de maux. Socrate, Épictète, l'empereur Antonin, ont enseigné une morale pure, contre laquelle nul mortel ne s'est jamais élevé ; mais si, non contents de dire aux hommes : « Soyez justes et résignés à la Providence, » ils avaient ajouté : « Croyez qu'Épictète procède d'Antonin, ou bien qu'il procède d'Antonin et de Socrate ; croyez-le, ou vous périrez sur un échafaud, et vous serez éternellement brûlés dans l'enfer ; » si, dis-je, ces grands hommes avaient exigé une telle croyance, ils auraient mis les armes à la main de tous les hommes, ils auraient perdu le genre humain, dont ils ont été les bienfaiteurs. »

Par tout ce que me disait ce seigneur séduit, mais respectable, je vis que son âme est belle, qu'il déteste la persécution, qu'il aime les hommes, qu'il adore Dieu, et que sa seule erreur est de ne pas croire ce que Paul appelle la folie de la croix ², de ne pas dire avec Augustin : « Je le crois parce qu'il est absurde ; je le crois parce qu'il est impossible. » Je plaignais son obstination, et je respectais son caractère.

Il est aisé de ramener au joug une âme criminelle et tremblante qui ne raisonne point ; mais il est bien difficile de subjuguier un homme vertueux qui a des lumières. J'essayai de le dompter par sa vertu même. « Vous êtes juste, vous êtes bienfaisant, lui dis-je ; les pauvres avec vous cessent d'être pauvres ; vous conciliez les querelles de vos voisins ; l'innocence opprimée trouve en

1. Matthieu, x, 34, 35.

2. I. Corinth., I, 18.

vous un sûr appui : que n'exercez-vous le bien que vous faites, au nom de Jésus qui l'a ordonné ? » Voici, monsieur, ce qu'il me répondit : « Je m'unis à Jésus s'il me dit : « Aimez votre prochain ¹ ; » car alors il a dit ce que j'ai dans mon cœur : je l'ai prévenu ; mais je ne saurais souffrir qu'un auteur attribue à Jésus seul un précepte qui se trouve dans Moïse ² comme dans Confucius, et dans tous les moralistes de l'antiquité. Je m'indigne de voir qu'on fasse dire à Jésus : Je vous apporte un précepte nouveau ; je vous fais un commandement nouveau ³ ; « c'est que vous « vous aimiez mutuellement ». Le *Lévitique* avait promulgué ce précepte deux mille ans auparavant, d'une manière bien plus énergique, quoique moins naturelle ⁴ : « Tu aimeras ton prochain « comme toi-même ; » et c'était un des préceptes des Chaldéens. Cette faute grossière, et impardonnable dans un auteur juif, fait soupçonner à beaucoup de savants que l'*Évangile* attribué à Jean est d'un chrétien platonicien, qui écrivit dans le commencement du second siècle de notre ère, et qui connaissait moins l'Ancien Testament que Platon, dans lequel il a pris presque tout le premier chapitre.

« Quoi qu'il en soit de cette fraude, et de tant d'autres fraudes, j'adopte la saine morale partout où je la trouve : elle porte l'empreinte de Dieu même, car elle est uniforme dans tous les temps et dans tous les lieux. Qu'a-t-elle besoin d'être soutenue par des prestiges, et par une métaphysique incompréhensible ? En serai-je plus vertueux quand je croirai que le Fils a la puissance d'engendrer, et que l'Esprit procède sans avoir cette puissance ? Ce galimatias théologique est-il bien utile aux hommes ? y a-t-il aujourd'hui un esprit sensé qui pense que le Dieu de l'univers nous demandera un jour si le Fils est de même nature que le Père, ou s'il est de semblable nature ? Qu'ont de commun ces vaines subtilités avec nos devoirs ?

« N'est-il pas évident que la vertu vient de Dieu, et que les dogmes viennent des hommes qui ont voulu dominer ? Vous voulez être prédicant, prêchez la justice, et rien de plus. Il nous faut des gens de bien, et non des sophistes. On vous paye pour dire aux enfants : « Respectez, aimez vos pères et mères ; soyez soumis « aux lois : ne faites jamais rien contre votre conscience ; rendez « votre femme heureuse ; ne vous privez pas d'elle sur de vains

1. Matth., v, 43 ; xxii, 39 ; Marc, xii, 31.

2. *Lévitiq.*, xix, 18.

3. Jean, chap. xiii, v. 34. (*Note de Voltaire.*)

4. *Lévitique*, chap. xix, v. 18 et 34. (*Id.*)

« caprices ; élevez vos enfants dans l'amour du juste et de l'honnête ; aimez votre patrie ; adorez un Dieu éternel et juste ; sachez que, puisqu'il est juste, il récompensera la vertu et punira le crime. » Voilà, continua-t-il, le symbole de la raison et de la justice. En instruisant la jeunesse de ces devoirs, vous ne serez pas, à la vérité, décorés de titres et d'ornements fastueux ; vous n'aurez pas un luxe méprisable et un pouvoir abhorré ; mais vous aurez la considération convenable à votre état, et vous serez regardés comme de bons citoyens, ce qui est le plus grand des avantages. »

Je ne vous répète, monsieur, qu'une très-faible partie de tout ce que me dit ce bon seigneur. Je vous conjure de l'éclairer ; il mérite de l'être. Il est vertueux ; il adore sincèrement dans Dieu le père commun de tous les hommes, un père infiniment sage et infiniment tendre qui ne préfère point le cadet à l'aîné, qui ne prive point de son soleil le plus grand nombre de ses enfants pour aveugler le plus petit à force de lumière ; un père infiniment juste qui ne châtie que pour corriger, et qui récompense au delà de notre espoir et de notre mérite. Ce bon seigneur met dans le gouvernement de sa maison toutes ces maximes en pratique. Il semble qu'il imite le Dieu qu'il adore ; vous lui donnerez tout ce qui lui manque¹.

J'ai fait tout ce que j'ai pu, et je n'ai point réussi. Je lui ai demandé ce qu'il risquait en soumettant sa raison. « Je risque, m'a-t-il répondu, de mentir à Dieu et à moi-même, de dire : Je vous crois, quand je ne vous crois point, et d'offenser l'Être des êtres, qui m'a donné cette raison. Je ne suis pas dans le cas d'une ignorance invincible, mais dans celui d'une opinion invincible. Pensez-vous, a-t-il ajouté, que Dieu me punira pour n'avoir pas été de votre avis ? Et qui vous a dit qu'il ne vous punira pas d'avoir résisté au mien ? Je vous ai parlé suivant ma conscience ; oseriez-vous jurer entre Dieu et moi que vous avez toujours parlé selon la vôtre ? Vous m'avez dit que vous croyez que Jonas a été trois jours et trois nuits dans le ventre d'un poisson, et moi je vous dis que je n'en crois rien.

« Qui de nous deux est plus près du doute ? Qui de nous deux, dans le secret de son cœur, a parlé avec plus de sincérité ? Quand je paraîtrai devant Dieu à ma mort, j'y paraîtrai avec confiance ;

1. Dans l'édition originale ne se trouvent pas les trois alinéas suivants, qui furent ajoutés dans la réimpression de 1765, et qui manquent cependant dans l'édition de 1775, tome XIX des *Nouveaux Mélanges*. (B.)

mais n'aurez-vous pas à trembler dans ce moment fatal, vous qui, pour le vain plaisir de me subjuguier, m'avez voulu faire croire des choses dont il est impossible que vous soyez convaincu ? »

Je voulais répliquer, car j'avais de bonnes raisons à dire ; mais il ne voulut pas les écouter ; il me quitta : je sentis que c'était de peur de se mettre en colère et de me fâcher : je vis qu'il ne voulait dégrader ni sa raison ni la mienne. Je fus touché de cette bonté pour moi, et de cet effort qu'il faisait contre les mouvements d'une passion si commune ¹.

Il faut qu'il croie que Dieu est né dans le petit canton de la Judée ; qu'il y a changé l'eau en vin ; qu'il s'est transfiguré sur le Thabor ; qu'il a été tenté par le diable ; qu'il a envoyé une légion de diables dans un troupeau de cochons ; que l'ânesse de Balaam a parlé aussi bien que le serpent ; que le soleil s'est arrêté à midi sur Gabaon, et la lune sur Aïalon, pour donner le temps aux bons Juifs de massacrer une douzaine ou deux de pauvres innocents qu'une pluie de grosses pierres avait déjà assommés ; que dans l'Égypte, où il n'y avait point de cavalerie, le Pharaon, dont on ne dit pas le nom, poursuivit trois millions d'Hébreux avec une nombreuse cavalerie, après que l'ange du Seigneur avait tué toutes les bêtes, etc., etc., etc., etc., etc. Il faut que sa raison soumise ait une foi vive pour tous ces mystères ; sans cela que lui servirait sa vertu ?

Je sais, monsieur, que cette énumération des miracles qu'on doit croire peut effaroucher quelques âmes pieuses, et paraître ridicule aux incrédules ; mais je n'ai point craint de les rapporter,

1. Dans les éditions de 1765, 1767, cette troisième lettre se terminait par le passage que voici :

« J'ai demeuré depuis ce moment en proie à mes réflexions ; j'ai tremblé qu'ayant voulu convertir ce brave homme ce ne fût lui qui me convertit. Je ne pouvais repousser de mon cœur ses dernières paroles ; je me disais à moi-même : Le Dieu de bonté et de miséricorde exigerait-il en effet de nous des raisonnements subtils plutôt que des actions vertueuses ? ne vaut-il pas mieux cent fois, comme l'a dit ce bon seigneur, secourir le pauvre et défendre l'opprimé que de discuter des faits obscurs passés il y a deux mille ans ? Je suis bien certain qu'on ne peut pas déplaire à Dieu en faisant de bonnes œuvres : suis-je aussi certain qu'on peut lui plaire par des arguments de l'école ? Que vous dirai-je enfin ? mon âme est bouleversée. J'avais commencé par vous prier de m'appuyer contre ce seigneur, qui m'inspire de la vénération, et je finis par vous conjurer de me secourir contre moi-même. »

Dans une édition de 1767 qui ne contient que seize lettres, les trois alinéas ajoutés dans la réimpression de 1765 manquent, ainsi que l'alinéa transcrit en cette note ; mais cette petite et incomplète édition de 1767 contient les trois alinéas qui terminent la lettre, et qui sont dans l'édition originale. (B.)

parce que ce sont ceux qui exercent le plus notre foi. Dès qu'on croit un miracle moins révoltant, on doit croire tous les autres, quand c'est le même livre qui nous les certifie.

Ayez la bonté, monsieur, de m'apprendre si je ne vais pas trop loin. Il y a des gens qui distinguent les miracles dont on est d'accord, ceux qu'on nie, ceux dont on est en doute. Pour moi, je les admet tous, ainsi que vous-même. Je crois surtout avec vous le miracle éternel de la consubstantialité, non-seulement parce qu'il est contraire à ma raison, mais parce que je ne peux m'en former aucune idée; et j'ose dire que j'admettrais (Dieu me pardonne!) le miracle de la transsubstantiation si le saint concile de Nicée et le modéré saint Athanase l'avaient enseigné.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AVERTISSEMENT¹.

Monsieur le proposant ayant écrit ces trois lettres à M. le professeur R..., son ami, ce professeur, profondément pénétré de la candeur et de la sincérité du proposant, communiqua ces lettres à quelques personnes pieuses, sages, et tolérantes : elles parvinrent au sieur Needham, jésuite irlandais, qui était alors à Genève, et qui servait de précepteur à un jeune Irlandais. Needham fit imprimer les trois lettres, pour avoir le mérite d'y répondre : on ne sut pas d'abord que cette réponse fût de lui. Nous dirons dans la suite de ce recueil à quelle occasion M. Théro a parlé d'anguilles au jésuite Needham, et quelle figure l'illustre M. Covelle a faite dans cette savante dispute. Il suffit à présent de savoir que Needham donna absolument incognito la réponse qu'on va lire si on peut.

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DE NEEDHAM

A M. LE PROPOSANT².

Avant de s'engager dans une discussion qui demande un certain degré de science, on doit commencer par acquérir les connaissances nécessaires³.

1. Cet *Avertissement* est de Voltaire. Je le rétablis tel qu'il est dans la *Collection* de 1765, où il parut pour la première fois, et dans l'édition de 1767. (B.)

2. Voyez, dans l'*Avertissement* de Beuchot, le titre de cette *Réponse*, dont on ne donne ici que des extraits.

3. Acquérez-les donc. (*Note de Voltaire.*)

Si un philosophe m'objecte que les miracles ne sont pas vraisemblables, parce que, selon lui, l'univers se gouverne comme une machine, sans cause première¹, je réponds que le vraisemblable n'est pas toujours vrai, ni le vrai toujours vraisemblable. Selon vous, la morale, qui est bien peu de chose², doit être assujettie à la physique... La morale évangélique a donné une suite d'hommes vertueux, dans tous les siècles, qui ne valaient pas moins que M. le proposant des autres questions...³. La prolongation d'un jour ne demande pas autre chose que la simple suspension de la rotation de la terre autour de son axe...⁴. Pour que M. le proposant puisse se proposer comme digne d'assister au conseil du Très-Haut, il lui conviendra de prendre d'avance quelques leçons d'astronomie...⁵. C'est comme si l'on disait qu'il ne valait pas la peine d'avoir une législation en France, pour que deux cents malthôtiers s'enrichissent aux dépens du peuple...⁶. Les papes valent bien les Tibère et les Néron...⁷. Je raisonne ici *ad hominem*... « Répondez, dit Salomon, à un insensé selon sa folie...⁸. » Nos philosophes sont venus malheureusement plus de cent ans trop tard, ou pour réprimer la puissance exorbitante des papes, ou pour déclamer avec avantage contre l'intolérance des ecclésiastiques...⁹.

Les insensés reviennent sans cesse à la quadrature du cercle...¹⁰. Si les

1. Jésuite calomniateur, on n'a jamais rien dit de cela : on a dit tout le contraire : que « Dieu gouverne l'univers, son ouvrage, par ses lois éternelles ». Pourquoi as-tu l'impudence d'accuser de nier une cause première ceux qui ne parlent que d'une cause première ? Tu devais savoir que cette arme rouillée, dont tes pareils se sont tant de fois servis, est aujourd'hui aussi abhorrée qu'inutile. (*Note de Voltaire.*)

2. Jésuite calomniateur, comment es-tu assez abandonné pour dire de toi-même que la morale est peu de chose, ou pour imputer lâchement ce crime à ton adversaire, qui ne prêche que la morale ? (*Id.*)

3. Et qui valaient un jésuite. (*Id.*)

4. On voit par les lettres suivantes quelle est l'ignorance de ce jésuite Needham, qui oublie que la lune s'arrêta sur Aialon. (*Id.*)

5. Apprends-la donc, maître Needham, et sache que, pour que le soleil et la lune s'arrêtent dans leur cours, il est nécessaire qu'ils ne répondent plus aux mêmes étoiles ; un écolier de deux jours te l'apprendrait. (*Id.*)

6. Quelle pitié de comparer des lois éternelles, émanées de la Divinité, aux règlements établis par les hommes ! Voyez la septième lettre de M. le proposant Théro. (*Id.*)

7. Je le crois bien. (*Id.*)

8. Crois-moi, mon pauvre Needham, pour raisonner extravagamment tu n'as pas besoin de te gêner ; abandonne-toi à ton beau naturel. (*Note de M. Covelle.*) (*Id.*)

9. Non, Needham, on ne viendra jamais ni trop tôt ni trop tard pour réprimer des usurpations qui durent encore, et pour déplorer des désastres dont la mémoire ne périra jamais. Il faut que tous les siècles se lèvent en jugement contre les siècles affreux qui ont vu les massacres des Albigeois, ceux de Mérindol, ceux de la Saint-Barthélemy, ceux d'Irlande et des Cévennes ; parce que, tant qu'il y aura des théologiens dans le monde, ces temps horribles peuvent renaître : parce que l'Inquisition subsiste, parce que les convulsionnaires ont troublé depuis peu la France, parce que les billets de confession ont produit sous nos yeux un parricide. Apprends que les sages doivent en tout temps réprimer tes pareils.

10. Pauvre Needham, on ne répond plus aujourd'hui à ceux qui trouvent la qua-

soi-disant philosophes avaient tant fait par leurs objections que d'écraser parfaitement la religion, et de la réduire dans l'esprit de tout homme sensé à l'état de la fable de Mahomet...¹. Au lieu donc de nous persécuter avec leurs doutes minutieux, et de s'accrocher aux mots et aux syllabes, en épluchant la *Bible*, ils nous mépriseraient trop pour se donner tant de peine...². La religion se soutient toujours malgré la tempête. « *Merses profundo*³, *pulchrior evenit. Per damna, per cædes, ab ipso ducit opes animumque ferro*...⁴. » Celui qui lui répond (au proposant), par ce court imprimé, est qualifié par ses recherches, pour s'inscrire en faux contre la prétendue invincibilité de ses objections...⁵. Je ne puis pardonner à sa simplicité ni à celle de cette assemblée (où l'esprit, dont il nous donne un échantillon si beau, voltigeait librement aux dépens de nos pauvres croyants), qu'ils ignoraient tous que Jonas n'allait pas alors par mer à *Ninive*, mais qu'au contraire il s'était embarqué exprès dans un port de mer pour s'enfuir, et s'éloigner de plus en plus de cette ville méditerranée...⁶. Et quoique nous semblions toucher de près à ce temps malheureux...⁷. Dieu vous préserve, mes chers lecteurs, vous et votre postérité, de la bête féroce du Gévaudan...⁸. Les incrédules sont nommés communément *esprits forts*...⁹. Ces messieurs prennent tout pour argent

drature du cercle, non plus qu'à ceux qui changent de la farine en anguilles. (Note de M. Euler.) (Note de Voltaire.)

1. Que veut dire ce barbouilleur ? traite-t-il de fable l'histoire de Mahomet ? Prétend-il que le *Koran* soit un recueil d'historiettes ? Le *Koran* est, à la vérité, un amas de sentences morales, de préceptes, d'exhortations, de prières, de traits de l'Ancien Testament rapportés selon la tradition arabe. Le tout est composé sans ordre, sans liaison ; il y règne beaucoup de fanatisme ; il est plein d'erreurs physiques ; mais ce n'est point ce que nous appelons une fable. (Note de M. Beaudinet.) (*Id.*)

2. Non, jésuite Needham, je ne me fâcherai pas contre un bonze du Japon qui ne me persécutera pas. Je me fâcherai contre un bonze d'Europe qui voudra me susciter des persécutions, et je mépriseraï un jésuite d'Irlande. (Note de M. Boudry.) (*Id.*)

3. Voici le texte d'Horace, livre IV, ode v, vers 59, 60, 65 :

Per damna, per cædes ab ipso
Duxit opesque animumque ferro.
.....
Merses profundo, pulchrior evenit.

4. Courage, Needham ! prouve la religion par Horace. (Note de Voltaire.)

5. Tu es plaisamment qualifié. (*Id.*)

6. Le propre des gens qui ont tort est de ne pas entendre raillerie. (Note de M. Claparède.) (*Id.*)

7. Ainsi donc le jésuite Needham croit que le monde va finir ; il est fini en effet pour les jésuites. (Note de M. Covelle.) (*Id.*)

8. Tu n'es pas au fait, mon ami ; notre professeur Clap avait prêché sur la bête du Gévaudan, et c'est de quoi monsieur le proposant l'avait remercié dans sa seconde lettre. Tu prends toujours martre pour renard. (Note de M. Deluc le père.) (*Id.*)

9. Et des esprits faibles, et des esprits faux, et des esprits lourds, qu'en dirons-nous ? (Note de monsieur le capitaine.) (*Id.*)

comptant, et croient tout, excepté la *Bible*...¹. Cette dernière espèce d'incrédule, qui fait le peuple dans cette secte, ne mérite pas le pompeux titre d'esprit fort : car il n'en coûte rien pour rejeter une fable manifeste, telle que le *Koran* de Mahomet; et on ne peut pas s'arroger le caractère de hardi et de courageux en ce genre sans risquer son âme. Or, pour tout conclure en peu de mots (et c'est précisément là où j'ai voulu venir par une espèce de méthode socratique), une fable très-compiquée, qui est le produit d'un temps immense, qui dépend par une liaison nécessaire dans ses principes d'une suite de six mille ans, et de plus de deux cents générations; qui a été la fable universellement reçue de tant de différentes nations², de tant de climats, de tant de siècles, de tant de génies différents, de la première classe en tout genre, et de tant de tempéraments;... une fable... enfin qui est soutenue par tant de preuves qui, nous venant de tous côtés, aboutissent sans se croiser au même point, par tant de marques de vérité, dont la lumière augmente à raison de la réflexion multipliée, assez fortes pour enchaîner le déiste savant dans un doute éternel, est une fable unique, une fable d'une espèce qu'on ne conçoit pas, qui n'a jamais existé ailleurs depuis la création du monde, et qui n'existera jamais dans toute la suite des siècles, quand le monde durerait éternellement³.

AVERTISSEMENT⁴.

Le sieur Needham n'ayant pas osé se nommer en répondant aux trois premières lettres de M. le proposant Théro, celui-ci, croyant bonnement que cette réponse était d'un docteur en théologie, lui adressa la lettre suivante :

1. Oh que non! mon ami; nous n'avons jamais cru à tes expériences. (Note d'un professeur de physique.) (*Note de Voltaire.*)

2. Tu ne sais ce que tu dis, mon ami; je crois aux miracles de Jésus-Christ plus que toi; et si tu es un théologien irlandais, je suis un théologien suisse. Tu soutiens une bonne cause que personne ne te dispute, mais par de bien mauvaises raisons. Comment ne vois-tu pas qu'on en pourrait dire autant du mahométisme? il remonte à six mille ans comme le judaïsme; il est embrassé par des nations qui diffèrent de mœurs et de génie, par des Africains, des Persans, des Indiens, des Tartares, des Syriens, des Thraces, des Grecs. Il s'appuie sur des prophéties, et il y a peut-être en Turquie des Needham. (Note de M. Théro.) (*Id.*)

3. Nous avons transcrit ce long passage pour donner au lecteur une idée de l'éloquence du jésuite. Nous n'avons conservé du reste que ce qui est nécessaire pour entendre les notes. (K.)

4. Cet *Avertissement*, de Voltaire, est de 1765.

QUATRIÈME LETTRE.

DU PROPOSANT A M. LE PROFESSEUR; ET REMERCIEMENTS
A SES EXTRÊMES BONTÉS.

Que je vous suis obligé, monsieur, d'avoir daigné me fournir quelques-unes de vos armes pour combattre la nombreuse armée des incrédules! C'est Achille qui prête son armure à Patrocle; mais on m'a dit que, Patrocle ayant été vaincu, je devais craindre de l'être aussi.

J'ai malheureusement répété votre leçon devant un jeune écolier de physique et d'astronomie; je lui ai fait valoir d'abord la bonté, l'éloquence, la politesse, le savoir-vivre que vous avez employé pour m'instruire; je lui ai exposé votre démonstration de la manière dont le soleil et la lune s'arrêtèrent en plein midi pour donner le temps à Josué de massacrer ces Amorrhéens écrasés par une pluie de pierres. Voici ce que je lui ai dit: « Monsieur le professeur prétend qu'il suffit, pour cette opération naturelle, que la terre se soit arrêtée huit à neuf heures dans sa rotation sur son axe, et que c'est là tout le mystère. »

L'écolier, monsieur, qui n'a pas encore acquis toute votre politesse, en a eu cependant assez pour me dire qu'il n'était pas possible qu'un homme tel que vous eût dit une telle bêtise, et que vous possédez trop bien votre Écriture sainte et l'astronomie pour parler avec cette excessive ignorance. Les sacrés cahiers affirment positivement que le soleil s'arrêta sur Gabaon, et la lune sur Aïalon à l'heure de midi. Or la lune ne pouvait suspendre son cours, qui s'achève en un mois autour de la terre, sans que la terre suspendît sa course annuelle, car le soleil est mis pour la terre dans les sacrés cahiers, et l'auteur inspiré ne savait pas que c'est la terre qui tourne.

Or, si la terre et la lune se sont arrêtées, celle-ci dans sa période d'un mois sur Aïalon, celle-là dans sa période d'un an vis-à-vis Gabaon, il est absolument nécessaire que les points correspondants de toutes les planètes aient changé pendant tout ce temps-là. Mais, comme au bout de huit à neuf heures ils se retrouvèrent les mêmes, il fallait que toutes les planètes eussent suspendu leur course: cela est démontré en rigueur¹.

1. La plupart des commentateurs prétendent que le soleil et la lune s'arrêtèrent un jour entier. (*Note de Voltaire.*)

Mais c'est un grand gain¹ pour monsieur le professeur : car le miracle est bien plus beau qu'il ne croyait, et il y a quatre miracles au lieu d'un. Non-seulement la terre et la lune s'arrêtaient dans leur période menstruelle et annuelle, mais aussi dans leur rotation journalière : ce qui fait deux miracles ; et non-seulement elles perdirent pendant huit ou neuf heures leur double mouvement, mais toutes les planètes perdirent le leur, troisième miracle ; et le mouvement de projectile et de gravitation fut suspendu dans toute la nature, quatrième miracle.

Je lui parlai ensuite, monsieur, de la comète que vous supposez avoir conduit les trois mages à Bethléem. Il me dit qu'il vous dénoncerait au consistoire pour avoir appelé *comète* ce que les sacrés cahiers appellent *étoile*, et qu'il n'est pas loyal de falsifier ainsi l'Écriture sainte.

Je lui appris votre belle explication du miracle des cinq mille pains et des trois mille poissons qui nourrirent cinq Juifs. Pardieu, je voulais dire des cinq pains et des trois poissons qui nourrirent cinq mille Juifs. Vous dites que Dieu changea les pierres du voisinage en pains et en poissons. Mais y pensez-vous ? oubliez-vous que c'est là précisément ce que proposait le diable quand il dit à Jésus² : Dites que ces pierres deviennent pains ?

Il me demanda ensuite si vous ne parliez pas du grand miracle par lequel le vieil Hérode, qui était malade de la maladie dont il mourut, fit égorger tous les petits enfants du pays : car sans doute c'était une chose très-miraculeuse qu'un vieillard moribond, créé roi par les Romains, s'imaginât qu'il était né un autre roi des Juifs, et fit massacrer tous les petits garçons pour envelopper le roi nouveau-né dans cette boucherie. Il me demanda comment vous expliquiez le silence de Flavius Josèphe sur cette Saint-Barthélemy.

Je lui dis que vous ne vous mêliez pas de ces bagatelles, mais que vous m'aviez dit des choses merveilleuses sur Jonas.

« Quoi donc ! dit-il, prétend-il que ce fut Jonas qui avala la balaine ?

— Non, répondis-je ; il s'est contenté de confondre sérieusement une mauvaise plaisanterie, en avouant pourtant que le bonhomme Jonas avait pris son plus long pour aller à Ninive.

1. Ce texte est celui de l'édition originale, de celle de 1775, et de celle de Kehl. Dans les réimpressions de 1765 et 1767, on lit :

« Le prétendu théologien fait donc en vain ce qu'il peut pour affaiblir le miracle : il est bien plus grand qu'il ne croyait, etc. » (B.)

2. Matthieu, iv, 3 ; Luc, iv, 3.

— Il est lui-même fort plaisant, répliqua l'écolier; il devait examiner, avec les plus judicieux commentateurs, si Jonas fut avalé par une baleine, ou par un chien marin; pour moi, je suis pour le chien marin, et je pense de plus, avec le grand saint Hilaire, que Jonas fut mangé jusqu'aux os, et qu'il resuscita au bout de trois jours comme de raison. Les miracles sont toujours plus grands que ne le croit monsieur le professeur; mais je vous prie de le consulter sur une autre petite difficulté.

« Jonas prophétisa du temps du roitelet juif Joas, vers l'an 850 avant notre ère vulgaire. Phul, selon Diodore de Sicile, fonda Ninive en ce temps-là. Le divin historien qui a écrit l'histoire véridique de Jonas¹ assure qu'il y avait dans cette ville six-vingt mille enfants qui ne savaient pas distinguer leur main droite de leur main gauche²: cela fait, suivant les calculs de Breslau, d'Amsterdam, de Londres, et de Paris, quatre millions quatre-vingt mille âmes, sans compter les eunuques; voilà une ville nouvelle honnêtement peuplée.

« Demandez aussi à monsieur le professeur si c'était une citrouille ou un lierre dans lequel Dieu³ envoya un ver pour le faire sécher, afin d'ôter l'ombrage à Jonas qui dormait. En effet, rien ne ressemble plus à un lierre qu'une citrouille, et l'un et l'autre donnent l'ombrage le plus épais. »

Ne trouve-t-il pas bien plaisant que Dieu envoie un ver pour empêcher un pauvre diable de prophète de dormir à l'ombre! On m'assure que ce théologien a dit qu'il faut mettre ce ver avec la baleine: cet homme est goguenard.

C'était au Molard que se passait ce petit entretien: on s'attroupa, la conversation s'anima au point qu'on se mit à rire d'un bout de la ville à l'autre, et il n'y eut que monsieur le professeur qui ne rit point.

Quand on eut bien ri, le vieux capitaine Durôst⁴, que vous connaissez, fendit la presse; vous savez qu'il n'a jamais connu de prêtres que l'aumônier de son régiment. Il me dit: « Mordieu! monsieur le proposant, allez dire à monsieur le professeur...

1. Jonas, iv, 11.

2. On multiplie par trente-quatre les enfants nés dans l'année, car il n'y a qu'eux qui ne savent pas distinguer la main droite de la gauche. Ajoutez que le tiers de ces enfants meurt avant la fin de l'année, ce qui donne un tiers en sus d'habitants. (*Note de Voltaire.*)

3. Jonas, iv, 7.

4. Ce personnage, qui a sans doute existé, figure aussi dans une note de la lettre 6, et dans la *Lettre curieuse de Robert Covelle.*

(dispensez-moi de répéter les termes indécents dont il se servit). Ces bonnes gens voulurent, il y a quelque temps, faire mettre mon ami Covelle à genoux : s'ils avaient osé faire cet outrage à notre liberté et à nos lois... je... dites-leur, s'il vous plaît, que nous ne sommes plus au temps de Jean Chauvin, Picard qui avait l'impertinence de précéder dans les cérémonies le magnifique conseil... Les temps sont un peu changés; vous savez qu'un prédicant de village¹, qui a voulu excommunier M. Rousseau, a été réprimandé par un roi héros et philosophe². Sachez que tous les esprits font à présent l'exercice à la prussienne, et qu'il ne reste aux théologiens d'autre ressource que d'être civils et modestes. »

Je m'acquitte, monsieur, auprès de vous de la commission de monsieur le capitaine.

J'ai l'honneur d'être médiocrement, monsieur,

Votre affectionné.

AVERTISSEMENT³.

On apprit bientôt que le sieur Needham était l'auteur de la prétendue réponse d'un théologien : on sut qu'il n'était pas même théologien, et qu'il n'était que jésuite ; que c'était un de ces prêtres irlandais déguisés qui courent le monde, et qui vont secrètement prêcher le papisme en Angleterre ; mais ce qui étonna davantage, c'est que ce prêtre déguisé était celui-là même qui, plusieurs années auparavant, se mêla de faire des expériences sur les insectes, et qui crut avoir découvert, avec son microscope, que de la farine de blé ergoté, délayée dans de l'eau, se changeait incontinent en de petits animaux ressemblant à des anguilles⁴. Le fait était faux, comme un savant italien⁵ l'a démontré, et il était faux par une autre raison bien supérieure, c'est que le fait est impossible. Si des animaux naissaient sans germe, il n'y aurait plus de cause de la génération : un homme pourrait naître d'une motte de terre tout aussi bien qu'une anguille d'un mor-

1. Montmolin, ministre des cultes à Motiers-Travers, souvent cité dans la 14^e lettre.

2. Frédéric II, roi de Prusse et souverain de Neufchâtel.

3. Cet *Avertissement*, de Voltaire, est de 1765. (B.)

4. Voyez l'*Histoire des anguilles*, section IV de l'article DIEU du *Dictionnaire philosophique*, tome XVIII, page 372 ; et le chapitre XX des *Singularités de la nature*.

5. Lazare Spallanzani, mort en 1799.

ceau de pâte. Ce système ridicule mènerait d'ailleurs visiblement à l'athéisme. Il arriva en effet que quelques philosophes, croyant à l'expérience de Needham sans l'avoir vue, prétendirent que la matière pouvait s'organiser d'elle-même ; et le microscope de Needham passa pour être le laboratoire des athées.

C'est à cette transformation de farine en anguilles qu'on fait allusion dans la plupart des lettres suivantes.

CINQUIÈME LETTRE.

DU PROPOSANT A M. NEEDHAM, JÉSUIITE.

MONSIEUR,

Vraiment vous avez eu grand tort de vous déguiser sous le nom d'un théologien, et vous n'avez pas eu raison de faire l'astronome. On voit bien que vous vous servez du quart de cercle comme du microscope. Vous vous étiez fait une petite réputation parmi les athées pour avoir fait des anguilles avec de la farine, et de là vous avez conclu que si de la farine produit des anguilles, tous les animaux, à commencer par l'homme, avaient pu naître à peu près de la même façon. La seule difficulté qui restait était de savoir comment il y avait eu de la farine avant qu'il y eût des hommes¹.

Vous avez cru que vos anguilles ressemblaient aux rats d'Égypte, qui étaient d'abord moitié rats et moitié fange, ainsi que quelques hommes qui se mêlent d'écrire et d'injurier leur prochain.

D'athée que vous étiez, vous êtes devenu témoin de miracles. Apparemment que vous avez voulu faire pénitence ; mais on voit, monsieur, que vous n'êtes pas trop bon chrétien, et que vous n'avez pas plus appris la religion que la politesse.

Un pauvre proposant fait humblement des questions à un grave professeur, et vous vous jetez à la traverse comme l'avocat Breniquet, qui répondait toujours à ce qu'on ne lui demandait pas : « De quoi vous mêlez-vous ? » Je demandais de nouvelles instructions à mon maître pour affermir les fidèles dans la croyance des miracles, et vous venez ébranler leur foi par les plus grandes absurdités qu'on ait jamais dites.

1. Il faut savoir que le jésuite Needham a cru fermement qu'il avait fait des anguilles avec de la colle de farine de blé. (*Note de Voltaire.*)

On prétend pourtant que vous êtes Anglais ; ah, monsieur ! vous êtes Anglais comme Arlequin est Italien : il n'en est pas moins balourd. Souvenez-vous de ce Grec qui voyageait en Scythie, et dont tout le monde se moquait : « Messieurs les Scythes, dit-il, vous devez me respecter : je suis du pays de Platon. » Un Scythe lui répondit : « Parle comme Platon, si tu veux qu'on t'écoute. » Je vous pardonne d'être un ignorant, mais je ne vous pardonne pas d'être un homme très-grossier, qui a l'insolence de mêler dans cette querelle et de nommer des gens qui ne devaient pas s'y attendre ; vous avez cru peut-être que votre obscurité vous mettrait à l'abri ; mais, croyez-moi, que le mépris auquel vous vous êtes attendu ne vous donne pas trop de sécurité.

SIXIÈME LETTRE.

LAQUELLE N'EST PAS D'UN PROPOSANT ¹.

Notre ancien concitoyen ² ayant écrit sur les miracles, un jeune proposant a demandé des instructions à un professeur qui a le mot pour rire ³. M. Needham, qui n'est pas si plaisant, s'est cru sérieusement intéressé dans cette affaire. Il s'est imaginé qu'on parlait de lui sous le nom de Jésus-Christ. Ce M. Needham ne manque pas d'amour-propre, comme vous voyez ; il est comme cet histrion qui, jouant devant Auguste, prenait pour lui les applaudissements qu'on prodiguait à l'empereur.

Si on dit que Jésus-Christ a changé l'eau en vin, aussitôt M. Needham pense à sa farine qu'il a changée en anguilles, et il croit qu'il les faut faire cuire avec le vin des noces de Cana. *Istius farinæ homines sunt admodum gloriosi*, comme dit saint Jérôme.

M. Needham eric, comme une anguille qu'on écorche, contre un pauvre proposant de notre ville, qui ne savait pas que ce M. Needham fût au monde. Il est peut-être désagréable pour un

1. On la croit de M. le capitaine Durôt. (*Note de Voltaire.*)

2. Jean-Jacques Rousseau, qui, après avoir abdiqué à perpétuité son droit de cité dans la ville de Genève, en 1763, avait publié, l'année suivante, ses *Lettres écrites de la montagne*, dont la 2^e et la 3^e traitent particulièrement des miracles.

3. Ce professeur, qui a le mot pour rire, n'est autre que M. Claparède, auquel les trois premières lettres furent réellement adressées, et qui, étant homme d'esprit, entendit très-bien la plaisanterie, et n'eut garde de répondre aux questions du malin proposant. (CL.)

homme comme lui, qui a fait des miracles, de voir qu'on écrit sur cette matière sans le citer.

C'est, selon lui, comme si, en parlant des grands capitaines, on oubliait le roi de Prusse. Je conseille donc à monsieur le professeur et à monsieur le proposant de rendre plus de justice à M. Needham, et de parler toujours de ses anguilles quand ils citeront les miracles de l'Ancien et du Nouveau Testament, et ceux de Grégoire Thaumaturge.

M. Needham est certainement un homme prodigieux ; il est plus propre que personne à faire des miracles, car il ressemble aux apôtres avant qu'ils eussent reçu le Saint-Esprit. Dieu opère toujours les grandes choses par les mains des petits, et surtout des ignorants, pour mieux faire éclater sa sagesse.

Si M. Needham n'a pas su qu'on avait vu la lune s'arrêter sur Aïalon en plein midi, quand le soleil s'arrêta sur Gabaon, et s'il a dit des sottises, il n'en est que plus admirable. On voit qu'il raisonne précisément comme un homme inspiré. Dieu s'est toujours proportionné au génie de ceux qu'il fait parler. Amos, qui était un bouvier, s'explique en bouvier ; Matthieu ¹, qui avait été commis de la douane, compare souvent le royaume des cieux à une bonne somme d'argent mise à usure ; et quand M. Needham, pauvre d'esprit, s'abandonne aux impulsions de son génie, il dit des pauvretés. Tout est dans l'ordre.

J'ai peur que M. Needham n'outrage le Saint-Esprit, et ne trahisse sa vocation, quand il consulte nos maîtres en Israël sur ce qu'il doit dire au proposant : c'est se défier de son inspiration divine que demander conseil à des hommes ; il peut me répondre que c'est par humilité, et que Moïse demandait le chemin aux fils de Jéthro ², quoiqu'il fût conduit par un nuage et par la colonne de feu. M. Needham n'a pas à la vérité la colonne de feu, mais il a certainement le nuage : d'ailleurs, à qui demander le chemin quand on voyage dans les espaces imaginaires ?

Qu'il s'en tienne à ses anguilles, puisqu'il est leur camarade en tant qu'elles rampent, s'il ne l'est pas en tant qu'elles frétillent. Que surtout l'envie de se transfigurer en serpent ne lui prenne plus ; qu'il ne pense pas qu'il soit en droit de siffler parce qu'on le siffle, et de mordre au talon ceux qui peuvent lui écraser la tête. Qu'enfin il laisse la lune s'arrêter sur Aïalon, et qu'il ne se mêle plus d'aboyer à la lune.

1. xxv, 27.

2. *Nombres*, x, 31.

SEPTIÈME LETTRE.

DE M. COVELLE.

Quand j'ai vu la guerre déclarée au sujet des miracles, j'ai voulu m'en mêler, et j'en ai plus de droit que personne, car j'ai fait moi-même un très-grand miracle : c'en est un assurément que d'échapper à la main de certaines gens, et d'abolir un usage impertinent établi depuis deux siècles ¹.

J'ai toujours pensé que les abus, quels qu'ils soient, ne doivent jamais jouir du droit de prescription. Une tyrannie d'un jour, et une tyrannie de deux mille ans, doivent également être détruites chez un peuple libre.

Rempli de ces idées patriotiques, j'ai donc voulu savoir de quoi on disputait dans ma ville ; j'ai appris qu'un Irlandais papiste et prêtre s'avisait de vouloir faire parler de lui :

Gens ratione furens et mentem pasta chimæris.

Je n'y ai pas fait d'abord beaucoup d'attention ; mais quand j'ai su que ce papiste prenait le parti des noces de Cana, j'ai été entièrement de son avis : ce miracle me plaît fort ; nous voudrions, l'Irlandais et moi, qu'il arrivât tous les jours.

A l'égard du diable qui entra dans le corps de deux mille cochons ², et qui les noya dans un lac, cela passe la raillerie, surtout s'ils étaient engraisés. Un bon cochon gras vaut environ dix écus patagons ³ : cela faisait vingt mille écus de perte pour le marchand.

Pour peu qu'on fit aujourd'hui une centaine de miracles dans ce goût-là, nos basses n'auraient qu'à fermer leurs boutiques. Ce maudit papiste irlandais est tout propre à nous ruiner. Les miracles ne coûtent rien à qui n'a rien à perdre. Il serait homme à nous faire avaler par les truites du lac Léman comme Jonas,

1. Voyez les lettres suivantes. (*Note de Voltaire.*)

2. Matthieu, viii, 32 ; Marc, v, 13.

3. Les Espagnols appellent *patacon* ou *pataca* une monnaie d'argent du poids d'une once ; et c'est de *patacon* que nous avons fait *patagon*, qui équivalait à environ trois de nos livres tournois. Au surplus, Voltaire n'emploie ce mot que par une allusion moqueuse au Patagon que Needham fait parler dans la parodie qu'on lit un peu plus bas en abrégé. (CL.)

s'il était aussi puissant en œuvres qu'il semble peu l'être en paroles.

Définions-nous, mes chers concitoyens, d'un papiste irlandais ; je sais qu'il fait déjà des miracles très-dangereux. Il a imité celui de la transfiguration, car étant Irlandais il s'est déguisé en Genevois ; étant prêtre, il s'est déguisé en homme ; étant absurde, il a voulu qu'on le prît pour un raisonneur : j'ai eu la curiosité de le voir, et j'avoue que quand je lui ai parlé j'ai cru à la conversation que Balaam eut jadis avec sa monture. Mon avis est qu'on le renvoie au trou de Saint-Patrice¹, dont il n'aurait jamais dû sortir. Il vient ici dire des injures à un proposant de mes parents. Je ne souffrirai pas cette insolence ; il aura à faire à M. le capitaine et à moi. Ce méchant homme a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher mon cousin le proposant d'être reçu dans la vénérable compagnie, et il a été cause, par sa transfiguration, que je me suis mis en colère contre un professeur orthodoxe qui aime la consubstantialité presque autant que moi. Il ne faut quelquefois qu'un brouillon absurde pour mettre mal ensemble deux hommes de mérite, et deux braves chrétiens tels que M. le professeur et moi avons l'honneur de l'être.

Après tout, si mon cousin le proposant est refusé par la vénérable compagnie, ce grand seigneur allemand qu'il a voulu convertir lui offre une place de déiste dans sa maison, avec trois cents écus de gages. Notre Irlandais, avec ses anguilles et ses brochures, n'en gagne peut-être pas davantage. Qu'il soit prêtre, ou athée, ou déiste, ou papiste, qu'il transfigure ou non de la farine en anguilles, ou des anguilles en farine, peu m'importe ; mais, parbleu ! je lui apprendrai à être poli

HUITIÈME LETTRE.

ÉCRITE PAR LE PROPOSANT.

Nous soupâmes hier ensemble, M. le capitaine Durôt, M. Covel, M. le pasteur Perdrau, et moi ; la conversation roula toujours sur les miracles entre ces savants hommes. « Ventre-Servet ! dit le capitaine un peu échauffé, il n'y a qu'un sot qui puisse croire certains miracles, et qu'un fripon qui veuille les faire

1. Le trou Saint-Patrice est très-fameux en Irlande ; c'est par là que ces messieurs disent qu'on descend en enfer. (*Note de Voltaire.*)

croire. » M. Covelle prit ce discours pour une démonstration, et M. le pasteur Perdrau, qui est fort doux, insinua modestement au capitaine qu'il croyait aux miracles : « Aussi, monsieur, lui répondit le capitaine, je vous tiens pour un fort honnête homme; mais dites-moi, je vous en prie, ce que vous entendez par miracle.

— Cela est tout simple, dit le pasteur; c'est un dérangement des lois de la nature entière en faveur de quelques personnes de mérite que Dieu a voulu distinguer. Par exemple, Josuah, homme juste et très-clément, entend dire qu'il y a une petite ville nommée Jéricho, et aussitôt il forme le projet louable de la détruire de fond en comble, et de tuer tout, jusqu'aux enfants à la mamelle, pour l'édification du prochain. Il y avait une petite rivière à passer pour arriver devant cette superbe bourgade; la rivière n'a que quarante pieds de large, elle est guéable en cent endroits: rien n'eût été si facile et si ordinaire que de la traverser: on aurait eu de l'eau à peine jusqu'à la ceinture; ou si on n'eût pas voulu se mouiller, il suffisait de quelques planches de sapin.

« Mais pour gratifier Josuah, pour empêcher qu'il ne se mouille, et pour encourager son peuple chéri qui sera bientôt esclave, le Seigneur change les lois mathématiques du mouvement, et la nature des fluides; l'eau du Jourdain remonte vers sa source¹, et la sainte horde judaïque a le plaisir de passer le ruisseau à pied sec.

« Il en est de même quand le Seigneur veut faire sentir sa puissance aux Philistins ou Phéniciens; c'était une chose trop ordinaire que de leur donner une mauvaise récolte; il est bien plus beau d'envoyer trois cents renards au paillard Samson, qui les attache par la queue², et qui leur met le feu au derrière, moyennant quoi les moissons phéniciennes sont brûlées. Le Seigneur change aujourd'hui de la farine en anguilles entre les mains du prêtre papiste Needham.

« Ainsi vous voyez que dans tous les temps le Seigneur opère des choses extraordinaires en faveur de ses serviteurs; et c'est ce qui fait que votre fille est muette³. »

M. Covelle prit alors la parole, et dit : « Vous avez expliqué merveilleusement des choses merveilleuses, et je ne les entends pas plus que vous. Mais le grand point est que personne ne touche à nos prérogatives. Faites tant de miracles qu'il vous plaira,

1. Josué, chapitre III.

2. *Juges*, xv, 4.

3. Molière, *Médecin malgré lui*, II, VI.

pourvu que je vive libre et heureux. Je crains toujours ce prêtre papiste qui est ici; il cabale sûrement contre notre liberté, et il y a là anguille sous roche. »

Le capitaine prit feu à ce discours, et jura que si les choses étaient ainsi ce papiste n'en serait pas quitte pour ses deux oreilles, quelque longues qu'elles fussent. Pour moi, je gardais le silence, comme il convient à un proposant devant un pasteur en pied. Ce digne ministre, qui sait un peu de mathématiques, reprit la parole, et s'exprima en ces termes :

« Ne craignez rien de M. Needham, il est trop mal informé des affaires du monde; vous savez qu'il ignore l'aventure de la lune et d'Aialon. » Alors il tira son étui de sa poche, et nous fit sur le papier une très-belle figure; il traça une tangente sur l'orbite de la lune, et tira des rayons visuels de la terre aux autres planètes. M. Covelle ouvrait de grands yeux; il demanda cette figure pour la montrer aux savants de son cercle.

« Vous voyez bien, disait le ministre, que si la lune perd son mouvement de gravitation, elle doit suivre cette tangente, et que si elle perd son mouvement de projectile, elle doit tomber suivant cette autre ligne. — Oui, » dit M. Covelle. Le capitaine s'attacha aux rayons visuels, et nous conçûmes le miracle dans toute sa beauté. Nous fûmes tous d'accord, il ne fut plus question de miracles, et notre souper fut le plus gai du monde.

Nous allions nous séparer, lorsqu'un ancien auditeur de nos amis entra tout effaré, et nous apprit que le prêtre aux anguilles est un jésuite. « C'est une chose avérée, dit-il, et on en a les preuves.

— Quoi! m'écriai-je, un jésuite transfiguré parmi nous, et précepteur d'un jeune homme! Cela est dangereux de bien des façons: il faut en avertir dès demain M. le premier syndic.

— Lui jésuite! dit le capitaine, cela ne se peut pas, il est trop absurde¹.

1. Figurez-vous, mes chers concitoyens, que ce jésuite Needham a fait une parodie de la troisième lettre humble et soumise que j'écrivais si respectueusement à mon sérieux maître R... : c'est assurément une chose bien louable de défendre notre sainte religion chrétienne par une parodie! Il est beau que ce soit un jésuite à qui nous en ayons l'obligation. C'est un ennemi qui vient à notre secours, en attendant que nous nous battions contre lui; il a orné cette parodie d'un avis préliminaire dans lequel il dit :

« Ceux qui n'ont pas vu l'original sur lequel cette parodie est formée comprendront facilement que je n'ai touché en rien à la forme, aux idées, pas même aux mots, etc. »

Comprenez-vous, mes chers concitoyens, qu'on puisse juger si l'auteur bouffon

— Vous vous trompez, répliqua l'auditeur; sachez que les armées de moines sont comme celle où vous avez servi: elles sont composées de principaux officiers qui sont dans le secret de la compagnie, et de soldats imbéciles qui marchent sans savoir où, et qui se battent sans savoir pourquoi. Le grand nombre en tout genre est celui des ignorants, conduits par quelques gens habiles; et tous les moines ressemblent aux sujets du Vieux de la montagne; mais vous savez, Dieu merci, que les jésuites ne sont plus à craindre.

— N'importe, dit le capitaine, il faut chasser celui-ci, ne fût-ce que pour le scandale qu'il donne, et pour l'ennui qu'il cause. »

Pour moi, je demandai sa grâce, attendu qu'il m'avait dit de grosses injures sans que j'eusse l'honneur de le connaître.

M. le ministre Perdrau fut de mon avis, aussi bien que M. Covelle; je partis le lendemain pour aller auprès de ce bon seigneur allemand dont je suis l'aumônier, et chez qui je n'entendrai plus parler de ces billevesées.

PARODIE

DE LA TROISIÈME LETTRE DU PROPOSANT¹,

PAR LE SIEUR NEEDHAM,

IRLANDAIS, PRÊTRE, JÉSUI TE, TRANSFORMATEUR DE FARINE EN ANGUILLES.

Il fait parler un Patagon dans cette parodie; et le Patagon raisonne comme Needham.

P. S. Cette parodie ne fut imprimée qu'après le débit de la huitième lettre. Nous avons fidèlement suivi l'ordre des temps dans la nouvelle édition de ces choses merveilleuses².

d'une parodie a copié l'original exactement sans qu'on ait vu cet original? N'est-ce pas là un nouveau miracle que ce jésuite suppose dans ses lecteurs? Vous voyez qu'il y a des jésuites naïfs.

N. B. Saint Patrick est le patron du jésuite Needham. Le premier miracle que fit saint Patrick fut d'échauffer un four avec de la neige. Needham raisonne aussi conséquemment que le bonhomme saint Patrick. (*Note de Voltaire.*)

1. Tout cet intitulé, y compris le *P. S.*, est de Voltaire. J'ai rapporté, dans mon Avertissement (page 358), l'intitulé entier de l'édition originale. (B.)

2. Comme cette parodie est excessivement ennuyeuse, nous n'en rapportons que des extraits, afin que le lecteur ne soit pas privé des notes de monsieur le proposant. (K.)

ÉPIGRAMME 1.

Expedit vobis neminem videri bonum; quasi aliena virtus exprobratio delictorum vestrorum sit, etc.
(TACITE 2.)

N. B. Applique-toi ces paroles, mon cher Needham.

AVIS PRÉLIMINAIRE DU JÉSUIE NEEDHAM 3.

Ceux qui n'ont pas vu l'original sur lequel cette parodie est formée comprendront facilement qu'on n'a touché en rien à la forme, ni aux idées, etc...⁴. Bientôt le monde, dénué en grande partie de ces sublimes vérités, verra clairement à qui appartient la *veste ensanglantée*⁵, et la nature corrompue, se trouvant libre de tout frein, etc...

Monsieur, je vous prie de venir à mon secours à la *Terra del Fuego*, contre un géant patagon d'une taille énorme...⁶. Votre morale consiste à croire que *je dois vous faire du bien*, et ma nature me pousse à vous écriveler pour en faire mon repas, etc...⁷. Caractacus alla longtemps après combattre ces mêmes Romains...⁸. Il semble que vos princes et vos législateurs, en assassinant la société par leur morale...⁹. Les prétendus droits de guerre,

1. Les éditeurs de Kehl n'ont rapporté de l'épigramme de Needham que cette phrase, sur laquelle porte le N. B. qui est de Voltaire. (B.)

2. C'est Needham qui a mis le nom de Tacite au bas de son épigramme. (B.)

3. L'*Avis préliminaire*, dont on ne rapporte que les passages nécessaires, est réellement de Needham. (B.)

NOTES DE MONSIEUR LE PROPOSANT.

4. Et comment veux-tu que ceux qui n'ont pas vu l'original jugent si ta copie est ressemblante? (*Note de Voltaire.*)

5. A quoi vient ta veste? où as-tu vu que le *proposant ait proposé* de délivrer les hommes de tout frein? (*Id.*)

6. Ce n'est pas la peine de faire beaucoup de remarques sur cette parodie, qui n'est qu'un travestissement insipide. (*Id.*)

7. Oui, mais ce pauvre Needham, dans sa malheureuse parodie, ne voit pas qu'il détruit la morale que Dieu a gravée dans le cœur de tous les hommes. Il fait parler son sot Patagon contre la société, la loi naturelle et la vertu, au lieu que monsieur le comte avait pris le parti de la vertu, de la loi naturelle, de la société, et par conséquent de Dieu même, et n'avait parlé que contre des impertinences scolastiques, qui sont l'objet du mépris de tous les honnêtes gens. (*Id.*)

8. Il est plaisant de faire citer l'*Histoire romaine* à un Patagon. (*Id.*)

9. Si tout cela valait la peine d'être réfuté, on dirait que Needham le Patagon a grand tort d'imputer à la morale tous les crimes faits contre la morale; mais que monsieur le comte a eu très-grande raison d'imputer aux dogmes et au détestable esprit théologique toutes les horreurs que les dogmes et les querelles scolastiques ont fait commettre.

On ferait voir combien il est ridicule de comparer la raison universelle, qui inspire toutes les vertus, à des dogmes particuliers dont il n'a jamais résulté que du mal.

On pourrait dire encore qu'une parodie est un écho qui ne peut parler de lui-même, qui ne fait que répéter, et qui répète mal. (*Id.*)

les fermiers généraux, les rapines...¹. Quand on écrit poliment contre la religion, on y répond de même...². *Risu inepto*³ *nihil ineptius*⁴.

NEUVIÈME LETTRE.

ATTRIBUÉE AU JÉSUI TE DES ANGUILLES, OU GALIMATIAS
DANS LE STYLE DU PRÊTRE NEEDHAM⁵.

C'est le sieur Needham qui parle :

Tous les petits garçons de la ville frétilent autour de moi, et me demandent des miracles ; je leur dis : « Race d'anguilles⁶, vous n'en aurez point d'autres que ceux de mon père saint Ignace, et de mon patron saint Patrice. » J'apprends que les impies se moquent de mon patron et de moi, dans la vénérable compagnie, au consistoire, et chez les repasseuses : cela ne m'ébranle point, *et contra sic argumentor*.

Monsieur le proposant croit tourner mon saint Patrice en ridicule, parce qu'il chauffait un four avec de la neige ; il n'y a certainement qu'un damné d'hérétique comme lui qui puisse insulter ainsi aux prodiges que le Seigneur a toujours opérés par ses élus ; qu'il lise ma dissertation sur ce miracle, imprimée dans le *Journal chrétien*, il verra qu'il est très-possible que la neige chauffe un four, quoique la chose soit miraculeuse.

Saint Patrice, par exemple, ne pouvait-il pas faire bouillir la neige avant de l'employer ? On me répondra qu'alors il n'y a plus de neige, que c'est seulement de l'eau chaude, et que si on attendait pour avoir du pain que le four chauffât de cette façon, on courrait risque de mourir de faim. D'accord ; mais c'est en cela précisément que le miracle consiste.

1. Il est comique que ce Patagon connaisse les fermiers généraux de France. Il n'est pas moins comique qu'il en parle à un Irlandais, comme s'il y en avait en Irlande. (Note de Voltaire.)

2. Je te dirai donc poliment que celui qui écrit que les animaux viennent sans germe écrit contre Dieu. (Note de M. Couture.) (*Id.*)

3. Catulle a dit (xxxix, 16) : *Nam risu inepto res ineptior nulla est.*

4. *Sed risu conveniente nihil dulcius.* (Note de M. Claparède.) (*Note de Voltaire.*)

5. Cet intitulé est celui des réimpressions de 1765 et 1767. Dans l'édition originale, dans les éditions de Kehl et dans beaucoup d'autres, il y a seulement : *Neuvième Lettre sur les miracles, écrite par le jésuite des anguilles.* (B.)

6. *Progenies viperarum...*, Matthieu, III, 7; XII, 34-39; et XVI, 4. Voltaire traduit ici librement *vipera* par *anguille*, se souvenant sans doute de l'*anguilla longa cognata colubræ*, dont parle Juvénal, satire V, livre I^{er}. (Cl.)

On prétend que je me suis transfiguré en laïque et en Genevois, et que, par cette métamorphose, j'ai prétendu avilir le miracle de la transfiguration sur le Thabor. A Dieu ne plaise ! j'ai une trop haute opinion de ce miracle et de moi-même, et je veux enseigner à monsieur le proposant ce que c'est que ce miracle dont il parle avec une légèreté qu'on ne me reprochera jamais.

La transfiguration est sans doute ce que nous avons de plus respectable après la transsubstantiation. J'ose même dire que c'est de la transfiguration que dépend notre salut : car si un pécheur, un faiseur de parodies, ne se transfigure pas en homme de bien, il est perdu ; et voici comme je le prouve :

Jésus se transfigura sur une haute montagne ; les uns disent que c'est sur le mont Hermon, les autres sur le Thabor. Ses habits parurent tout blancs, et son visage très-resplendissant : donc il faut qu'un homme qui fait des prodiges ait un large visage, haut en couleur, et un bel habit tout blanc ; ce qu'il fallait démontrer.

Le proposant ne convient pas de cette vérité, et il dit qu'on peut être honnête homme avec un habit brun un peu sale. Il a ses raisons pour penser ainsi ; mais quand il s'agit du salut, il faut y regarder de près.

Je poursuis donc, et je dis qu'il est vrai que l'habit ne fait pas le moine ; mais, comme je l'ai prouvé ci-dessus, l'habit est la figure de l'âme. Le vin de Cana était rouge, et les habits de la transfiguration blancs ; or, le blanc signifiant la candeur, et le rouge étant la couleur du zèle, il est clair que si vous unissez ensemble ces deux couleurs vous avez un rouge tirant sur le jaune : donc les miracles sont très-possibles ; donc ils sont non-seulement possibles, mais ils sont très-réels ; donc M. Covelle a tort. Saint Denis emportant sa tête entre ses bras était habillé de blanc, puisqu'il avait son surplis : or le sang de sa tête et de son cou étant rouge, vous sentez bien qu'il n'y a rien à me répliquer.

Je sais que les prétendus esprits forts, les soi-disant philosophes ont d'autres opinions. Ils demandent à quoi sert la transfiguration sur le Thabor ou sur le mont Hermon, quel bien il en revint à l'empire romain, et ce que firent Moïse et Élie sur cette montagne. D'abord je répondrai qu'Élie n'était pas mort, et qu'il pouvait aller où il voulait ; ensuite je dirai qu'il est clair que Moïse ressuscita pour venir faire conversation, comme je l'ai prouvé ci-dessus, et qu'il remourut ensuite, comme je le prouve ci-dessous.

Ce n'est pas tout, il faut approfondir la chose : je dis première-

rement que le blé ergoté étant visiblement doué d'une âme sensible...

Comme j'en étais à cette phrase, M. R..., professeur en théologie, entra chez moi avec un air consterné. Je lui demandai le sujet de son embarras : il m'avoua qu'il cherchait depuis quatre ans si le vin des noces de Cana était blanc ou rouge, qu'il avait bu très-souvent de l'un et de l'autre pour décider de cette grande question, et qu'il n'avait pu en venir à bout. Je lui conseillai de lire saint Jérôme, *de Vino rubro et albo*; saint Chrysostome, *de Vinis*, et Johannem de Bracmardo¹, *super Pintas*. Il me dit qu'il les avait tous lus, et qu'il était plus embarrassé que jamais : ce qui arrive à presque tous les savants. Je lui répliquai que la chose était décidée par le concile d'Éphèse, session 14. Il me promit de le lire, et fut tout épouvanté de mon savoir. « Mais comment faites-vous, dit-il, quand vous chantez la grand'messe en Irlande, et que le vin vous manque ? » Je lui répondis : « Je fais alors du punch, auquel je mêle un peu de cochenille : ainsi je me fais du vin rouge, et l'on n'a rien à me reprocher. »

Je puis dire que M. le professeur R... fut extrêmement content de mon invention, et qu'il me donna des éloges que mon extrême modestie m'empêche de transcrire ici.

L'estime qu'il me témoigna, et celle que je sentis par conséquent pour lui, établirent bientôt entre nous la confiance. Il me demanda amicalement combien de miracles avait faits saint François Xavier. Je lui avouai ingénument que les écrivains de sa vie en avaient un peu augmenté le nombre pour suivre la méthode des premiers siècles, et qu'après un long examen je n'en avais avéré que deux cent dix-sept. « C'est bien peu, me dit-il, quand on est au Japon. » Je le fis convenir qu'il est bon de se borner, et que, dans l'âge pervers où nous vivons, il ne faut pas donner à rire à la foule des incrédules. Après quoi je lui demandai à mon tour s'il ne faisait pas des miracles quelquefois dans son tripot : il eut la bonne foi de me dire que non ; et en cela il avouait, sans le savoir, la supériorité de ma secte sur la sienne.

« Nous en ferions tout comme les autres, me dit-il, si nous avions à faire à des sots ; mais notre peuple est instruit et malin ; il laisse passer les anciens miracles qu'il a trouvés tout établis. Si nous nous mêlions d'en faire pour notre compte, si nous

1. Rabelais, livre I^{er}, chapitres XVIII et XIX, nomme *Janotus de Bracmardo*. C'est à l'imitation du chapitre VII du livre II, où est la liste des livres de la bibliothèque de Saint-Victor, que Voltaire a composé les titres des trois livres qu'il cite ici. (B.)

nous avisions, par exemple, d'exorciser des possédés, on croirait que nous le sommes; si nous chassions les diables, on nous chasserait avec eux. »

Je sentis par cette réponse qu'il déguisait son impuissance sous l'air de la circonspection; en effet, il n'y a que les catholiques qui fassent des miracles. Tout le monde convient que les plus authentiques se font en Irlande. Je laisse à d'autres le soin de parler des miens. On a déjà rendu justice à mes anguilles, à la profondeur de mes raisonnements, et à mon style. Cela me suffit, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'en dire davantage.

AVERTISSEMENT ¹.

M. Covelle avait peu étudié, comme il nous l'apprend lui-même dans une de ses lettres. Son génie se développa par l'amour; il fit un enfant à M^{lle} Ferbot², l'une de nos plus agréables citoyennes; la chose était secrète. Le consistoire la rendit charitablement publique; il fut obligé de comparaître. Le prédicant qui présidait³ lui ordonna de se mettre à genoux: c'était un abus établi depuis longtemps. M. Covelle répondit qu'il ne se mettait à genoux que devant Dieu; le modérateur lui dit que des princes avaient subi cette pénitence. « Je sais, répliqua-t-il, que cette infamie a commencé à Louis le Débonnaire; sachez qu'elle finira à Robert Covelle⁴. »

1. Cet *Avertissement*, qui est encore de Voltaire, fut ajouté par lui dans l'édition de la *Collection*, en 1765. (B.)

2. Catherine Ferbot, la Briséis d'Achille Covelle, et fille d'un meunier, a été immortalisée aussi par Voltaire dans son poëme de *la Guerre civile de Genève*: voyez tome IX. La 20^e lettre lui est adressée.

3. Jean-Jacques Vernet, l'un des interlocuteurs d'un des *Dialogues chrétiens* (voyez tome XXIV, page 134), qui est le sujet de la satire intitulée *Éloge de l'Hyppocrisie* (voyez tome X), et de la *Lettre curieuse de Robert Covelle*, 1766.

4. Le beau, le blond Covelle, citoyen de Genève, où il était horloger, ayant intenté, en outre, aux ministres du saint Évangile un procès qu'il gagna, le bruit de son héroïque résistance à la tyrannie des prêtres retentit bien vite au château de Ferney, et c'en fut assez pour que Voltaire, joignant le plaisant au grave, voulût lui donner une fête. Lorsque Covelle arriva à Ferney, dit Grimm en sa *Correspondance* (novembre 1768), on sonna le tocsin du château, on ouvrit les deux battants devant lui; on le reçut avec tous les honneurs dus au courage, et, pour comble de distinction, on tira un feu d'artifice. Voltaire, pendant tout le temps que dura cette fête, ayant, en grande cérémonie, appelé Covelle monsieur le *fornicateur*, ses gens, qui s'imaginèrent sérieusement que cette facétieuse qualification était le titre d'une charge de la république de Genève, ne l'annonçaient plus autrement que *monsieur le fornicateur Covelle*. (C.)

Cette aventure le détermina à s'instruire; il devint savant en peu de temps, et il se distingua par plusieurs lettres en faveur de monsieur le proposant, son ami, contre le jésuite Needham.

DIXIÈME LETTRE.

PAR M. COVELLE, CITOYEN DE GENÈVE, A M. V*** I,
PASTEUR DE CAMPAGNE.

MONSIEUR,

Nous croyons, vous et moi, fermement à tous les miracles; nous croyons que les paroles qui ont évidemment un sens déterminé ont évidemment un autre sens. Par exemple: « Mon père est plus grand que moi² » signifie sans aucune contestation: « Je suis aussi grand que mon père; » et c'est là un miracle de paroles. Quand Paul, devenu convertisseur, de persécuteur qu'il était, dit, dans son *Épître aux Romains*³, c'est-à-dire à quelques Juifs qui vendaient des guenilles à Rome: « Le don de Dieu s'est répandu sur nous par la grâce donnée à un seul homme, qui est Jésus, » cela veut dire sans difficulté: « Le don de Dieu s'est répandu sur nous par la grâce donnée à un seul Dieu, qui est Jésus. »

Il n'y a qu'à s'entendre: nous avons, comme on sait, cent passages qu'il faut absolument expliquer dans un sens contraire. Ce miracle, toujours subsistant, d'entendre tout le contraire de ce qu'on lit, et de ce qu'on dit, est une des plus fortes preuves de notre sainte religion.

Il y a un miracle encore plus grand, c'est de ne se pas entendre soi-même. C'est ainsi qu'en ont usé Athanase, Cyrille, et plusieurs autres Pères. C'est un des miracles opérés par le révérend père Needham, à la grande édification des fidèles, *cum devotione et cachinno*.

Je conseille à ce jésuite Needham d'aller faire un tour à Gabaon et à Aialon, pour voir comment le soleil et la lune s'y prennent pour s'arrêter sur ces deux villages. Je laisse monsieur le proposant gagner ses trois cents écus patagons par an chez

1. Vernet.

2. Jean, XIV, 28.

3. v, 15.

son seigneur allemand, et je m'adresse à vous comme à un jeune curé de village fait pour jouer un grand rôle dans la ville.

Vous avez une jolie femme, et je n'en ai point. J'ai pris le parti, en honnête homme, de faire un enfant à M^{lle} Ferbot; c'est un grand péché, je l'avoue.

Jésus, égal ou inégal à son père, est extrêmement courroucé quand un Genevois fait un enfant à une fille; et certainement il jetterait la ville dans le lac si on commettait souvent cette énormité, contraire à toutes les lois de la nature: aussi j'en ai demandé pardon à Jésus; mais vous vouliez que je vous demandasse aussi pardon, comme si vous étiez consubstantiel à Jésus, et comme si votre village était consubstantiel à Genève.

En vérité, mon cher pasteur, vous êtes allé trop loin; vous êtes trop jeune et trop aimable pour juger les filles. Souffrez que j'aie l'honneur de vous dire ce que c'est qu'un ministre, non d'État, mais du saint Évangile.

C'est un homme vêtu de noir à qui nous donnons des gages pour prêcher, pour exhorter, et pour faire quelques autres fonctions. Vous croyez, parce que nous vous avons appelés pasteurs, que nous ne sommes que des brebis. Les choses ne vont pas tout à fait ainsi. Souvenez-vous que Christ dit expressément à ses disciples: « Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier¹. »

Nous avons au fond autant de droit que vous de parler en public pour édifier nos frères, et de rompre le pain avec eux. Si, quand les sociétés chrétiennes se sont augmentées, nous jugeâmes à propos de commettre certaines personnes pour baptiser, prêcher, communier nos fidèles, et avoir soin de tenir propre le lieu de l'assemblée, ce n'est pas que nous ne puissions fort bien prendre ce soin nous-mêmes. Je donne des gages à un homme pour faire paître mon troupeau; mais cela ne m'ôte pas le droit de le mener paître moi-même, et d'envoyer paître le berger si j'en suis mécontent.

On vous a imposé les mains, j'en suis bien aise; mais qu'a-t-on fait, s'il vous plaît, par cette cérémonie? Vous a-t-on donné plus d'esprit que vous n'en aviez? ceux qui vous ont reçu ministre du saint Évangile vous ont-ils donné autre chose qu'une déclaration que vous ne savez point l'hébreu, que vous savez un peu de grec, que vous avez lu Matthieu, Luc, Marc, et Jean, et que vous pouvez parler une demi-heure de suite? Or, certainement plusieurs de nos citoyens sont dans ce cas, et j'écoute

1. Matthieu, XIX, 30; xx, 16; — Marc, x, 31; — Luc, XIII, 30.

quelquefois M. Deluc¹ une heure entière, quoiqu'il ne sache pas mieux l'hébreu que vous.

Vous voulûtes me faire mettre à genoux, et vous me le conseillâtes par une lettre. Vous sûtes alors que je ne me mets à genoux que devant Dieu, et vous apprîtes que les pasteurs ne sont point magistrats. Nous savons très-bien distinguer l'empire et le sacerdoce. L'empire est à nous, et le sacerdoce dépend tellement de l'empire qu'on vous présente à nous quand on vous a nommé à une cure de la ville. Nous pouvons vous accepter ou vous rejeter : donc nous sommes vos souverains. Prêchez, et nous jugerons de votre doctrine ; écrivez, et nous jugerons de votre style ; faites des miracles, et nous jugerons de votre savoir-faire. Je vous l'ai déjà dit, le temps n'est plus où les laïques n'osaient penser, et il n'est plus permis de nous donner du gland quand nous nous sommes procuré du pain.

Les gens d'église, dans tous les pays, sont un peu fâchés que les hommes aient des yeux : ils voudraient être à la tête d'une société d'aveugles ; mais sachez qu'il est plus honorable d'être approuvé par des hommes qui raisonnent que de dominer sur des gens qui ne pensent pas.

Il y a deux choses importantes dont on ne parle jamais dans le pays des esclaves, et dont tous les citoyens doivent s'entretenir dans les pays libres : l'une est le gouvernement ; l'autre, la religion. Le marchand, l'artisan, doivent se mettre en état de n'être trompés ni sur l'un ni sur l'autre de ces objets. La tyrannie ridicule qu'on a voulu exercer sur moi n'a servi qu'à me faire mieux connaître mes droits d'homme et de chrétien. Tous ceux qui pensent comme moi (et ils sont en très-grand nombre) soutiendront jusqu'au dernier soupir ces droits inviolables ; et, comme me disait fort bien une lingère de mon quartier, *fari quæ sentiat*² est le privilège d'un homme libre. Croyez-moi, messieurs, ménagez les citoyens, bourgeois, natifs, et habitants, si vous voulez conserver un peu de crédit : car, selon saint Flaccus Horatius, dans sa quatrième Épître aux Galates, celui qui exige plus qu'on ne lui doit perd bientôt ce qui lui est dû, ou deü, etc., etc.

1. François Deluc, né en 1698, et mort en 1780. J.-J. Rousseau dit de lui : « C'est le plus honnête et le plus ennuyeux des hommes. »

2. Horace, I, épître IV, 9.

ONZIÈME LETTRE.

ÉCRITE PAR LE PROPOSANT A M. GOVELLE.

MONSIEUR,

Je bénis la Providence qui m'a conduit chez M. le comte de Hiss-Priest-Craft¹ dont j'ai l'honneur d'être le chapelain. Non-seulement il a eu la bonté de me faire payer d'avance cent écus patagons pour les premiers quatre mois de mon exercice, mais je suis chauffé, éclairé, blanchi, nourri, rasé, porté, habillé. Je doute fort que le lévite qui desservait la chapelle de la veuve Michas² l'idolâtre eût une condition aussi bonne que la mienne. Il est vrai que M^{me} Michas lui donnait une soutane et un manteau noir par année, et qu'il avait bouche à cour; mais il n'avait que dix petits écus de gage, ce qui n'approche pas de mes appointements.

Son Excellence me traite d'ailleurs avec beaucoup de bonté; il commence à prendre en moi un peu de confiance, et je ne désespère pas de le convertir sur le chapitre des miracles, pourvu que ce malheureux jésuite Needham ne s'en mêle pas, car Son Excellence a une répugnance invincible pour les jésuites, pour les absurdités, et pour les anguilles : c'est à cela près le meilleur homme du monde, et si jamais vous venez dans son petit État, vous verrez combien sa conduite est édifiante, et avec quelle sincérité il adore le Dieu de tous les êtres et de tous les temps.

Il est, de plus, fort savant. Il a ordonné à un juif³ qui est son bibliothécaire de lui faire une belle collection des anciens fragments de Sanchoniathon, de Bérose, de Manéthon, de Chérémon, des anciens hymnes d'Orphée, d'Ocellus-Lucanus, de Timée de Locres, et de tous ces anciens monuments peu consultés par les modernes.

Il me faisait lire hier Flavius Josèphe, cet historien juif qui écrivait sous Vespasien; Josèphe, parent de la reine Mariamne,

1. Voyez une note sur la 3^e lettre, page 378.

2. *Juges*, xvii.

3. Voltaire veut peut-être parler de Moses Mendelssohn, né à Dessau en 1729, mort en 1786; mais ce savant juif ne fut pas bibliothécaire de Frédéric II, qui croyait que les juifs n'étaient pas de l'espèce humaine, à ce que rapporte Mira-beau.

femme d'Hérode; Josèphe, dont le père avait vécu du temps de Jésus; Josèphe, qui a le malheur de ne parler d'aucun des faits qui se passèrent alors en Galilée à la vue de tout l'univers. Nous remarquâmes tous deux quelles peines se donne ce Juif, et en combien de manières il se replie pour faire valoir sa nation. Il fouille dans tous les auteurs égyptiens pour trouver quelque preuve que Moïse a été connu en Égypte; il déterre enfin deux historiens récents, qui ont écrit après la traduction qu'on appelle des Septante : c'est Manéthon et Chérémon. Ils disent un mot de Moïse, mais ils ne parlent d'aucun de ses prodiges.

Que Manéthon et Chérémon eussent dit peu de chose d'un Juif qu'ils regardaient avec mépris, cela était fort naturel, en cas que l'histoire de Moïse eût été fabuleuse; mais qu'en parlant de Moïse ils n'aient rien dit des dix plaies d'Égypte et du passage miraculeux de la mer Rouge, c'est ce qui est incompréhensible. C'est comme si, en écrivant l'histoire de Genève, que vous avez commencée avec autant d'éloquence que de vérité, vous ne disiez rien de l'escalade¹ ni de la mort de M. F..., mon parent².

L'omission même des miracles de Moïse est quelque chose de bien plus extraordinaire, dans une histoire égyptienne, que l'omission de deux faits très-naturels dans l'histoire d'une ville. L'assaut de miracles que fit Moïse avec les sorciers du roi d'Égypte ne devait pas surtout être passé sous silence par les historiens d'une nation aussi célèbre pour les sortilèges que l'étaient les Égyptiens.

On me dira peut-être que ces Égyptiens étaient si honteux d'avoir été vaincus en fait de diablerie qu'ils aimèrent mieux n'en point parler du tout que d'avouer leur défaite. Mais encore une fois, monsieur, cela n'est pas dans la nature. Les Français avouent qu'ils ont été battus à Crécy, à Poitiers; les Athéniens avouent que Lacédémone les vainquit. Les Romains ne dissimulent pas la perte des batailles de Cannes et de Trasimène.

De plus, les magiciens de Pharaon ne furent vaincus que sur un seul article. Moïse fit naître des poux, et c'est là le seul miracle que les sorciers de Sa Majesté ne purent faire. Or, il était très-

1. Elle eut lieu dans la nuit du 22 décembre 1602, et les Genevois, réveillés à propos, repoussèrent vigoureusement le gouverneur de Savoie, d'Albigny, lieutenant de Charles-Emmanuel I^{er}, qui avait essayé de réunir Genève à ses États. Voyez, plus bas, le commencement de la lettre *dix-huitième*.

2. *Ni de la médiation*, édition de 1765. — Le M. F..., dont il s'agit ici, mourut sans doute pendant d'autres troubles que ceux de 1765, dans lesquels Voltaire se fit *médiateur*, comme il le dit dans sa lettre du 27 novembre 1765, à d'Argental.

aisé à un historien habile, ou de passer sous silence le miracle des poux, ou même de le tourner à l'avantage de sa nation. Il pouvait dire que les Juifs, qui ont toujours été fripiers, se connaissaient mieux en poux que les autres peuples. On pouvait ajouter que les Égyptiens, qui étaient des gens fort propres, avaient toujours négligé la théorie des poux dans la multitude de leurs connaissances.

Enfin, il n'était pas possible que Chérémon et Manéthon eussent oublié qu'un ange avait coupé le cou, un matin, à tous les fils aînés des maisons d'Égypte.

De très-illustres savants ont cru, comme vous savez, monsieur, qu'il y avait alors en Égypte douze cent mille familles : cela fait douze cent mille jeunes gens égorgés dans une nuit. Cette aventure valait bien la peine d'être rapportée.

Je suppose, par exemple, qu'un jésuite savoyard, envoyé de Dieu, eût assassiné tous les premiers-nés de Genève dans leur lit ; en bonne foi, y aurait-il un seul de nos annalistes qui oubliât cette boucherie exécrable ? et les écrivains savoyards seraient-ils les seuls qui transmettraient à la postérité un événement si divin ?

La probité, monsieur, ne me permet pas de nier la force de ces arguments. Je suis persuadé qu'il est d'un malhonnête homme de traiter avec un mépris apparent les raisons de ses adversaires, quand on en sent toute la puissance dans le fond de son cœur : c'est mentir aux autres et à soi-même. Ainsi, quand nous avons examiné ensemble les miracles de l'antiquité, nous n'avons ni déguisé ni méprisé les raisons de ceux qui les nient, et nous n'avons opposé, en bons chrétiens, que la foi aux arguments. La foi consiste à croire ce que l'entendement ne saurait croire ; et c'est en cela qu'est le mérite.

Mais, monsieur, en étant persuadés, par la foi, des choses qui paraissaient absurdes à notre intelligence, c'est-à-dire en croyant ce que nous ne croyons pas, gardons-nous de faire ce sacrifice de notre raison dans la conduite de la vie.

Il y a eu des gens qui ont dit autrefois : Vous croyez des choses incompréhensibles, contradictoires, impossibles, parce que nous vous l'avons ordonné ; faites donc des choses injustes parce que nous vous l'ordonnons. Ces gens-là raisonnaient à merveille. Certainement qui est en droit de vous rendre absurde est en droit de vous rendre injuste. Si vous n'opposez point aux ordres de croire l'impossible l'intelligence que Dieu a mise dans votre esprit, vous ne devez point opposer aux ordres de malfaire la justice que Dieu a mise dans votre cœur. Une faculté de votre

âme étant une fois tyrannisée, toutes les autres facultés doivent l'être également. Et c'est là ce qui a produit tous les crimes religieux dont la terre a été inondée.

Dans toutes les guerres civiles que les dogmes ont allumées, dans tous les tribunaux des inquisitions, et toutes les fois qu'on a cru expédient d'assassiner des particuliers ou des princes d'une secte différente de la nôtre, on s'est toujours servi de ces paroles de l'Évangile : « Je ne suis pas venu apporter la paix¹, mais le glaive ; je suis venu diviser le fils et le père, la fille et la mère, etc. »

Il fallait avoir recours alors à ce miracle dont je vous ai déjà parlé², qui consiste à entendre le contraire de ce qui est écrit. Certainement ces paroles veulent dire : « Je suis venu réunir le fils et le père, la fille et la mère ; » car si nous entendions ce passage à la lettre, nous serions obligés, en conscience, de faire de ce monde un théâtre de parricides.

De même, lorsqu'il est dit que Jésus sécha le figuier vert, cela veut dire qu'il fit reverdir un figuier sec ; car ce dernier miracle est utile, et le premier est pernicieux.

Croyons aussi que quand le grand serviteur de Dieu Josuah arrêta le soleil, qui ne marche pas, et la lune, qui marche, ce ne fut point pour achever de massacrer en plein midi de pauvres citoyens qu'il venait voler, mais pour avoir le temps de secourir ces malheureux, ou de faire quelque bonne action.

C'est ainsi, monsieur, que la lettre tue et que l'esprit vivifie³.

En un mot, que votre religion soit toujours de la morale saine dans la théorie ; et de la bienfaisance dans la pratique.

Recommandez ces maximes à nos chers concitoyens ; qu'ils sachent que l'erreur ne mène jamais à la vertu ; qu'ils fassent usage de leurs lumières⁴, qu'ils s'éclairent les uns les autres, qu'ils ne craignent point de dire la vérité dans tous leurs cercles, dans toutes leurs assemblées. La société humaine a été trop longtemps semblable à un grand jeu de basset, où des fripons volent des dupes, tandis que d'honnêtes gens discrets n'osent avertir les perdants qu'on les trompe.

Plus mes compatriotes chercheront la vérité, plus ils aimeront leur liberté. La même force d'esprit qui nous conduit au vrai nous

1. Matthieu, x, 34, 35.

2. 10^e lettre, page 407.

3. II. Corinth., III, 6.

4. Matthieu, v ; Marc, IV ; et Luc, VIII, s'accordent sur ce qu'on ne doit pas cacher les lumières, et ils vont même jusqu'à dire qu'il n'y a rien de secret qui ne doive être connu des hommes. (CL.)

rend bons citoyens. Qu'est-ce en effet que d'être libres? C'est raisonner juste, c'est connaître les droits de l'homme; et quand on les connaît bien, on les défend de même.

Remarquez que les nations les plus esclaves ont toujours été celles qui ont été le plus dépourvues de lumières¹. Adieu, monsieur; je vous recommande la vérité, la liberté et la vertu, trois seules choses pour lesquelles on doit aimer la vie.

DOUZIÈME LETTRE.

DU PROPOSANT A M. COVELLE, CITOYEN DE GENÈVE².

Mon cher monsieur Covelle, si Son Excellence monsieur le comte n'est pas persuadé de l'authenticité de nos miracles, en récompense madame la comtesse avait une foi qui était bien consolante. J'ai eu l'agrément de lire quelquefois saint Matthieu avec elle, quand monseigneur lisait Cicéron, Virgile, Épictète, Horace ou Marc Antonin, dans son cabinet. Nous en étions un jour à ces paroles du chapitre xvii :

« Je vous dis, en vérité, que quand vous aurez de la foi gros comme un grain de montarde, vous direz à une montagne : range-toi de là, et aussitôt la montagne se transportera de sa place. »

Ces paroles excitèrent la curiosité et le zèle de madame. « Voilà une belle occasion, me dit-elle, de convertir monsieur mon mari; nous avons ici près une montagne qui nous cache la plus belle vue du monde; vous avez de la foi plus qu'il n'y en a dans toute la

1. Outre les chapitres des trois évangélistes si favorables aux *lumières*, voici ce que dit saint Paul, chapitres iv et v de son *Épître aux Galates*, relativement à la liberté : « Nous ne sommes point les enfants de l'esclave... et c'est Jésus-Christ qui nous a acquis cette liberté. Demeurez dans cet état de liberté, et ne vous remettez point sous le joug de la servitude. »

2. Dans la huitième partie des *Questions sur l'Encyclopédie*, en 1771, la quatrième section de l'article MIRACLES se composait, comme je l'ai dit (tome XX, page 82), du commencement de cette douzième lettre, et était intitulée « MIRACLES MODERNES, section 4^e, tirée d'une lettre déjà imprimée de M. Théro, aumônier de M. le comte de Bentinck, contre les miracles des convulsionnaires. Nous n'aurions jamais osé réimprimer cette plaisanterie sur les miracles modernes, si un grand prince n'avait voulu absolument qu'on l'imprimât, comme une chose très-innocente qui ne fait aucun tort aux miracles anciens, et qui délasse l'esprit sans intéresser la foi. Cependant nous déclarons que nous n'approuvons point du tout cette plaisanterie. » (B.)

—Il y avait à Berlin, lors du séjour de Voltaire auprès du roi de Prusse, une comtesse de Bentinck, qui était à la fois amie de Voltaire et protectrice de La Beaumelle. Est-ce le mari de cette dame que Voltaire nomme ici? (G. A.)

moutarde de Dijon qui est dans mon office ; j'ai beaucoup de foi aussi : disons un mot à la montagne, et sûrement nous aurons le plaisir de la voir se promener par les airs. J'ai lu dans l'histoire de saint Dunstan, qui est un fameux saint du pays de Needham, qu'il fit venir un jour une montagne d'Irlande en Basse-Bretagne, lui donna sa bénédiction, et la renvoya chez elle¹. Je ne doute pas que vous n'en fassiez autant que saint Dunstan, vous qui êtes réformé. »

Je m'excusai longtemps sur mon peu de crédit auprès du ciel et des montagnes. « Si M. Claparède, professeur en théologie, était ici, lui dis-je, il ne manquerait pas sans doute de faire ce que vous proposez ; il y a même tel syndic qui en un besoin serait capable de vous donner ce divertissement ; mais songez, madame, que je ne suis qu'un pauvre proposant, un jeune chapelain qui n'a fait encore aucun miracle, et qui doit se défier de ses forces.

— Il y a commencement à tout, me répliqua madame la comtesse, et je veux absolument que vous me transportiez ma montagne. » Je me défendis longtemps ; cela lui donna un peu de dépit. « Vous faites, me dit-elle, comme les gens qui ont une belle voix, et qui refusent de chanter quand on les en prie. » Je répondis que j'étais enrhumé, et que je ne pouvais chanter. Enfin elle me dit en colère que j'avais d'assez gros gages pour être complaisant, et pour faire des miracles quand une femme de qualité m'en demandait. Je lui représentai encore, avec soumission, mon peu d'adresse dans cet art.

« Comment, dit-elle, Jean-Jacques Rousseau, qui n'est qu'un misérable laïque, se vante dans ses lettres² imprimées d'avoir fait des miracles à Venise, et vous ne m'en ferez pas, vous qui avez la dignité de mon chapelain, et à qui je donne le double des appointements que Jean-Jacques touchait de M. de Montaigu, son maître, ambassadeur de France ? »

Enfin je me rendis, nous priâmes la montagne, l'un et l'autre avec dévotion, de vouloir bien marcher. Elle n'en fit rien. Le rouge monta au visage de madame ; elle est très-altière, et veut fortement ce qu'elle veut. « Il se pourrait faire, me dit-elle, qu'on dût entendre, selon vos principes, le contraire de ce qu'on lit dans le texte ; il est dit qu'avec un peu de moutarde de foi on transportera une montagne : cela signifie peut-être qu'avec une montagne de foi on transportera un peu de moutarde. » Elle

1. Voyez tome XXI, page 247.

2. Dans la troisième de ses *Lettres écrites de la montagne*.

ordonna sur-le-champ à son maître d'hôtel d'en faire venir un pot. Pour moi, la moutarde me montait au nez ; je fis ce que je pus pour empêcher madame de faire cette expérience de physique ; elle n'en démordit point, et fut attrapée à sa moutarde comme elle l'avait été à sa montagne.

Tandis que nous faisons cette opération, arriva monsieur le comte, qui fut assez surpris de voir un pot de moutarde à terre entre madame la comtesse et moi. Elle lui apprit de quoi il était question. Monsieur le comte, avec un ton moitié sérieux, moitié railleur, lui dit que les miracles avaient cessé depuis la réforme ; qu'on n'en avait plus besoin ¹, et qu'un miracle aujourd'hui est de la moutarde après diner.

Ce mot seul déranga toute la dévotion de madame la comtesse. Il ne faut quelquefois qu'une plaisanterie pour décider de la manière dont on pensera le reste de sa vie.

Madame la comtesse, depuis ce moment-là, crut aussi peu aux miracles modernes que son mari : de sorte que je me trouve aujourd'hui le seul homme du château qui ait le sens commun, c'est-à-dire qui croie aux miracles ².

Leurs Excellences m'accablent tous les jours de railleries. Je joue à peu près le même rôle que l'aumônier du feu roi Auguste ³, qui était le seul catholique de la Saxe.

Je me renferme autant que je peux dans la morale ; mais cette morale ne laisse pas de m'embarrasser. Je vous confie, mon cher ami, que je suis amoureux de la fille du maître d'hôtel, qui est beaucoup plus jolie que M^{lle} Ferbot, et que la veuve anabaptiste qui épousa Jean Chauvin ou Calvin. Mais comme je suis absolument sans bien, je doute fort que monsieur le maître veuille m'accorder sa fille.

Jugez où en est réduit un jeune proposant de vingt-quatre ans, frais et vigoureux. M. le ministre Formey, qui est, sans contredit, le premier homme que nous ayons aujourd'hui dans l'Église et dans la littérature, écrivit, il y a plusieurs années, un excellent livre sur la continence des proposants, qu'il appelle un miracle continué ⁴.

Il imagina dans ce livre d'établir un b..... pour ces jeunes prédicateurs ; il en rédigea les lois, qui sont fort sages : surtout il ne

1. Voyez page 370.

2. C'était ici que finissait le morceau de cette lettre, qui, dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, formait la section IV de l'article MIRACLES.

3. Auguste III, mort le 5 octobre 1763.

4. Ce n'est peut-être qu'une plaisanterie. (B.)

veut pas qu'un profane soit jamais reçu dans cette maison; mais c'est précisément cette loi qui a fait manquer l'établissement. Les laïques, qui sont toujours jaloux de nous, s'y sont vivement opposés.

Vous croyez peut-être, mon cher Covelle, que je ne parle pas sérieusement; je vous jure que le livre existe, que je l'ai lu, et que M. Formey est trop honnête homme, et trop craignant Dieu, pour le désavouer. Son idée est très-raisonnable: car enfin il faut, ou ressembler au bonhomme Onan, ou trouver une demoiselle Ferbot, ou se marier, ou faire un enfant à la fille d'un maître d'hôtel, ce qui m'exposerait à être chassé de la maison de monsieur le comte.

Je vous confie mon embarras; j'espère qu'étant du métier vous m'aidez de vos bons conseils.

Je fus hier obligé de prêcher sur la chasteté: le diable m'avait bercé toute la nuit; la fille du maître d'hôtel se trouvait tout juste vis-à-vis de moi; elle rougissait, et moi aussi; je balbutiai beaucoup. Madame la comtesse s'aperçut de mon trouble: jugez de la situation où je suis. Cette fille passe actuellement sous ma fenêtre; la plume me tombe des mains.... ma vue se trouble.... Ah! bonsoir... mon cher... Covelle.

THÉRO¹,

Proposant et chapelain de S. E. monseigneur
le comte de Hiss-Priest-Craft.

TREIZIÈME LETTRE.

ADRESSÉE PAR M. COVELLE A SES CHERS CONCITOYENS.

MESSIEURS,

Les occasions développent l'esprit des hommes. J'avais peu exercé ma faculté de penser avant que je me visse obligé de soutenir les droits de l'humanité contre ceux dont l'orgueil exigeait de moi une bassesse. Ce qu'a dit un de nos concitoyens sur les miracles m'a ouvert les yeux. J'ai conclu qu'il est fort peu important pour le bien de la société, pour les mœurs, pour la vertu, de savoir ou d'ignorer qu'un figuier a été séché, parce qu'il n'avait

1. Dans la première édition, cette lettre était signée: *D., chapelain de S. E. monseigneur le comte de K.*

pas porté de figes sur la fin de l'hiver; nos devoirs de citoyens, d'hommes libres, de pères, de mères, de fils, de frères, n'en doivent pas moins être remplis, quand même on n'aurait transmis aucun miracle jusqu'à nous.

Supposons un moment, mes chers compatriotes, que jamais Moïse ne passa par la mer Rouge à pied sec pour aller mourir, lui et les siens, dans un désert affreux; supposons que la lune ne s'est jamais arrêtée sur Aïalon, et le soleil sur Gabaon, en plein midi, pour donner à Josuah, fils de Nun, le temps de massacrer avec plus de loisir quelques misérables fuyards qu'une pluie céleste de grosses pierres avait déjà assommés; supposons qu'une ânesse et qu'un serpent n'aient jamais parlé, et que tous les animaux n'aient pu se nourrir un an dans l'arche: de bonne foi, en serons-nous moins gens de bien? aurons-nous une autre morale, et d'autres principes d'honneur et de vertu? le monde n'ira-t-il pas comme il est toujours allé? quel peut donc être le but de ceux qui nous enseignent des choses que leur bon sens et le nôtre désavouent? dans quel esprit peuvent-ils nous tromper? Ce n'est pas certainement pour nous rendre plus vertueux, ce n'est pas pour nous faire aimer davantage notre chère liberté: car l'abrutissement de l'esprit n'a jamais fait d'honnêtes gens, et il est horrible et insensé de prétendre que plus nous serons sots, plus nous deviendrons de dignes citoyens.

On n'a jamais fait croire des sottises aux hommes que pour les soumettre. La fureur de dominer est de toutes les maladies de l'esprit humain la plus terrible; mais ce ne peut être aujourd'hui que dans un violent transport au cerveau, que des hommes vêtus de noir puissent prétendre nous rendre imbéciles pour nous gouverner. Cela est bon pour les sauvages du Paraguai qui obéissent en esclaves aux jésuites; mais il faut en user autrement avec nous. Nous devons être jaloux des droits de notre raison comme de ceux de notre liberté, car plus nous serons des êtres raisonnables, plus nous serons des êtres libres. Prenez-y bien garde, mes chers compatriotes, citoyens, bourgeois, natifs, et habitants; il faut qu'on ne nous trompe, ni sur notre religion, ni sur notre gouvernement. Le droit de dire et d'imprimer ce que nous pensons est le droit de tout homme libre¹, dont on ne saurait le priver sans exercer la tyrannie la plus odieuse. Ce privilège nous est aussi

1. Comment un peuple peut-il se dire libre quand il ne lui est pas permis de penser par écrit? — C'est ce que Voltaire écrivait, le 16 octobre 1765, à Damilaville, au sujet de la tyrannie que la magistrature genevoise prétendait exercer alors contre les citoyens. (CL.)

essentiel que celui de nommer nos auditeurs et nos syndics, d'imposer des tributs, de décider de la guerre et de la paix; et il serait plaisant que ceux en qui réside la souveraineté ne pussent pas dire leur avis par écrit.

Nous savons bien qu'on peut abuser de l'impression comme on peut abuser de la parole; mais quoi! nous privera-t-on d'une chose si légitime, sous prétexte qu'on en peut faire un mauvais usage? J'aimerais autant qu'on nous défendit de boire, dans la crainte que quelqu'un ne s'enivre.

Conservons toujours les bienséances, mais donnons un libre essor à nos pensées. Soutenons la liberté de la presse, c'est la base de toutes les autres libertés, c'est par là qu'on s'éclaire mutuellement. Chaque citoyen peut parler par écrit à la nation, et chaque lecteur examine à loisir, et sans passion, ce que ce compatriote lui dit par la voie de la presse. Nos cercles peuvent quelquefois être tumultueux: ce n'est que dans le recueillement du cabinet qu'on peut bien juger. C'est par là que la nation anglaise est devenue une nation véritablement libre. Elle ne le serait pas si elle n'était pas éclairée; et elle ne serait point éclairée, si chaque citoyen n'avait pas chez elle le droit d'imprimer ce qu'il veut. Je ne prétends point comparer Genève à la Grande-Bretagne: je sais que nous n'avons qu'un très-petit territoire, peu proportionné peut-être à notre courage; mais enfin notre petitesse doit-elle nous dépouiller de nos droits? et parce que nous ne sommes que vingt-quatre mille êtres pensants, faudra-t-il que nous renoncions à penser?

Un judicieux tailleur de mes amis disait ces jours passés, dans une nombreuse compagnie, qu'un des inconvénients attachés à la nature humaine est que chacun veut élever sa profession au-dessus de toutes les autres. Il se plaignait surtout de la vanité des barbiers, qui prennent le pas sur les tailleurs parce qu'ils ont autrefois tiré du sang dans quelques occasions: « Mais les barbiers, disait-il, ont grand tort de se préférer à nous: car c'est nous qui les habillons, et nous pouvons fort bien nous raser sans eux. »

Voilà précisément, mes chers concitoyens, le cas où nous sommes avec les prêtres. Il est très-clair qu'on peut se passer d'eux à toute force, puisque toute la Pensylvanie s'en passe. Il n'y a point de prêtres à Philadelphie: aussi est-elle la ville des frères; elle est plus peuplée que la nôtre, et plus heureuse. Supposons pour un moment que tous les prédicants de notre ville soient malades d'indigestion dimanche prochain, en chanterons-nous

moins les louanges de Dieu? notre musique en sera-t-elle moins mauvaise? ne remplirons-nous pas toutes les fonctions de ces messieurs le plus aisément du monde? et s'il faut prêcher, n'avons-nous pas chez nous des babillards qui parlent dans nos cercles un quart d'heure de suite sans rien dire, et qui sont insupportables¹?

Pourquoi donc tant faire le fier quand on est prêtre? encore passe si ces messieurs faisaient des miracles; s'ils rajeunissaient M. Abauzit²; s'ils guérissaient M. Bonnet de sa surdité; s'ils donnaient un bon déjeuner à toute la ville avec cinq pains et trois poissons; s'ils délivraient des esprits malins M. G.... et M. F....³, qui ont certainement le diable au corps, nous serions fort contents d'eux, et ils auraient une haute considération. Mais ils se bornent à vouloir être les maîtres, et c'est pour cela qu'ils ne le seront point.

Ils font ce qu'ils peuvent pour ruiner notre commerce de pensées, et pour réduire nos pauvres imprimeurs à l'hôpital. Ils s'y prennent en deux manières: ils font imprimer leurs ouvrages, et ils tâchent d'empêcher que nous n'imprimions les nôtres. Ne pouvant nous faire brûler nous-mêmes, comme Servet et Autoine⁴, ils cabalent continuellement pour faire brûler nos livres instructifs et édifiants; et ils trouvent quelques têtes à per-ruques qui sont taillées pour les croire. Mes frères, que tous ces vains efforts ne vous empêchent jamais de pousser le commerce. Vivons libres, soutenons nos droits, et buvons du meilleur.

QUATORZIÈME LETTRE.

A M. COVELLE, CITOYEN DE GENÈVE, PAR M. BEAUDINET,
CITOYEN DE NEUFCHATEL.

MONSIEUR,

Vos lettres sur les miracles, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, m'ont bien fait rire. Je n'aime l'érudition que quand

1. L'édition originale, celles de 1765, 1767, et l'in-4^o, portent *insupportables*. Dans l'édition encadrée, et dans les éditions de Kehl, on lit *supportables*. (B.)

2. Né en 1679, alors âgé de quatre-vingt-six ans, et mort en 1767. Voltaire, dans sa lettre à Damilaville du 12 octobre 1784, le dit auteur de l'article APOCALYPSE du *Dictionnaire philosophique*; voyez tome XVII, page 287.

3. Les initiales G et F désignent peut-être Guyon et Fréron. (B.) — Peut-être d'autres Genevois.

4. Voyez, dans le présent volume, le chapitre VII du *Commentaire sur le livre Des Délits et des Peines*.

elle est un peu égayée. Je me plais fort aux miracles : j'y crois comme vous et comme tous les gens raisonnables. Pourquoi un serpent, une ânesse, n'auraient-ils pas parlé? les chevaux d'Achille n'ont-ils pas parlé grec mieux que nos professeurs d'aujourd'hui? les vaches du mont Olympe ne dirent-elles pas autrefois leurs avis fort éloquemment? et *parler comme une vache espagnole* n'est-il pas un ancien proverbe? les chênes de Dodone avaient une très-belle voix, et rendaient des oracles. Tout parle dans la nature. Je sens bien, monsieur, qu'un bon déjeuner fourni à quatre ou cinq mille hommes avec trois truites et cinq pains mollets, et des cruches d'eau changées en bouteilles de vin d'Engaddi, ou de vin de Bourgogne, vous plaisent encore plus, et à moi aussi, que des bêtes qui parlent ou qui écrivent.

Je veux croire aux miracles que M. Rousseau a faits à Venise¹; mais j'avoue que je crois plus fermement à ceux de notre comte de Neufchâtel. Résister à la moitié de l'Europe et à quatre armées d'environ cent mille hommes chacune; remporter, dans l'espace d'un mois, deux victoires signalées²; forcer ses ennemis à faire la paix; jouir de sa gloire en philosophe : voilà de vrais miracles; et si, après cela, il noyait deux mille cochons d'un seul mot, j'aurais de la peine à l'en estimer davantage.

Je me flatte que votre consistoire a renoncé au magnifique dessein de faire mettre à genoux vos citoyens devant lui. S'il avait réussi dans cette prétention, bientôt vos prêtres exigeraient qu'on leur baisât les pieds comme au pape. Vous savez qu'ils ressemblent aux amants qui prennent de grandes libertés quand on leur en a passé de petites.

Nous avons eu aussi à Neufchâtel nos tracasseries sacerdotales. C'est le sort de l'Église, parce que l'Église est composée d'hommes. Depuis que Pierre et Paul se querellèrent, la paix n'a jamais habité chez les chrétiens. Je souhaite qu'elle règne à Genève avec la liberté; mais elle a été sur le point de partir de Neufchâtel.

Je sais bien qu'on ne peut nous reprocher d'avoir versé le sang comme les partisans d'Athanase et ceux d'Arius, ni de nous être assommés avec des massues comme les Africains disciples de Donat, évêque de Tunis, qui combattirent contre le parti d'Augustin, évêque d'Hippone, manichéen devenu chrétien, et baptisé avec son bâtard Déodat. Nous n'avons point imité les

1. Voyez une de ses notes sur la troisième de ses *Lettres écrites de la montagne*.

2. Les victoires de Rosbach et Lissa, remportées par le roi de Prusse; voyez tome XV, pages 348 et 350.

furieux de saint Cyrille contre ceux qui appelaient Marie *mère* de Jésus, et non pas *mère* de Dieu.

Nous n'avons point imité la rage des chrétiens qui, oubliant que tous les Pères de l'Église avaient été platoniciens, allèrent dans Alexandrie, en 415, saisir la belle Hypatie dans sa chaire, où elle enseignait la philosophie de Platon, la traînèrent par les cheveux dans la place publique, et la massacrèrent sans que sa jeunesse, sa beauté, sa vertu, leur inspirassent le moindre remords, car ils étaient conduits par un théologien ¹ qui tenait contre Platon pour Aristote.

Nous n'avons point eu de ces guerres civiles qui ont désolé l'Europe dans ces vingt-sept schismes sanglants, formés par de saints prétendants à la chaire de saint Pierre, au titre de vicaires de Dieu et au droit d'être infallibles. Nous n'avons point renouvelé les horreurs incroyables des *xv^e* et *xvii^e* siècles, de ces temps abominables où sept ou huit arguments de théologie changèrent les hommes en bêtes féroces, comme autrefois la théologienne Circé changea des Grecs en animaux avec des paroles.

Nos querelles, monsieur, n'ont été que ridicules. Les esprits de nos prédicants commencèrent à s'échauffer, il y a quatre ans, au sujet d'un pauvre diable de pasteur de campagne, nommé Petit-Pierre², bonhomme qui entendait parfaitement la Trinité, et qui savait au juste comment le Saint-Esprit procède, mais qui errait *toto caelo* sur le chapitre de l'enfer.

Ce Petit-Pierre concevait très-bien comment il y avait au jardin d'Éden un arbre qui donnait la connaissance du bien et du mal, comment Adam et Ève vécurent environ neuf cents ans pour en avoir mangé; mais il ne digérait pas que nous fussions brûlés à jamais pour cette affaire. C'était un homme de bonne composition: il voulait bien que les descendants d'Adam, tant blancs que noirs, rouges ou cendrés, barbus ou imberbes, fussent damnés pendant sept ou huit cent mille ans, cela lui paraissait juste; mais, pour l'éternité, il n'en pouvait convenir; il trouvait, par le calcul intégral, qu'il était impossible, *data fluente*, que la faute momentanée d'un être fini fût châtiée par une peine infinie, parce que le fini est zéro par rapport à l'infini.

A cela nos prédicants répondaient que les Chaldéens, qui avaient inventé l'enfer; les Égyptiens, qui l'avaient adopté; les Grecs et les Romains, qui l'avaient embelli (tandis que les Juifs l'ignoraient absolument), étaient tous convenus que l'enfer est

1. Saint Cyrille; voyez tome XIX, page 392.

2. Voyez tome XVIII, page 346.

éternel. Ils lui citaient le sixième livre de Virgile , et même le Dante. M. Petit-Pierre se pourvut aussi de quelques autorités; on eut recours à la manière d'arguer dans Rabelais². La dispute s'échauffa; notre auguste souverain fit ce qu'il put pour l'apaiser³; mais enfin M. Petit-Pierre fut contraint d'aller faire son salut en Angleterre, et notre monarque eut la bonté d'écrire que, puisque nos prêtres voulaient absolument être damnés dans toute l'éternité, il trouvait très-bon qu'ils le fussent. J'y consens aussi de tout mon cœur, et grand bien leur fasse.

Cette querelle étant apaisée, M. Jean-Jacques Rousseau, citoyen du village de Couvé dans la province de Motier-Travers, ou Moutier-Travers, en a essayé une autre qui a été poussée jusqu'à des coups de pierres. On a voulu le lapider comme saint Étienne, quoiqu'il ne soit ni saint ni diacre; et l'on prétend que M. de Montmolin, curé de Montier-Travers, gardait les manteaux⁴.

Voici, monsieur, le sujet de la noise. Lorsque M. Jean-Jacques Rousseau, désespérant de se réconcilier avec les hommes, voulut se réconcilier avec Dieu dans Moutier-Travers, il demanda notre communion huguenote au pasteur Montmolin, qui lui accorda la permission de manger Jésus-Christ par la foi, au mois de septembre 1761⁵, avec les autres élus du village. Vous savez comme on mange par la foi; la chose se passa le mieux du monde. M. Jean-Jacques Rousseau avoue qu'il pleura de joie: j'en pleure aussi; et tout le monde fut extrêmement édifié.

Il faut convenir que M. Rousseau, qui avait trouvé la musique de Rameau et de Mondonville fort mauvaise à Paris, ne fut pas tout à fait content de la nôtre. Nous chantons les dix commandements de Dieu sur l'air de *Réveillez-vous, belle endormie*. Cet air est simple et naturel; mais je ne puis savoir mauvais gré à M. Rousseau d'avoir dit modestement à M. le pasteur Montmolin qu'il fallait un peu presser la mesure de cette ariette, qu'en effet nous chantons trop lentement. Le pasteur, qui se pique de goût, fut très-offensé, et s'en plaignit peut-être avec trop d'amertume.

La querelle devint plus sérieuse par des lettres que plusieurs

1. Vers 616-617.

2. Panurge et Thaumaste, XIX^e chapitre de *Pantagruel*, livre II, argument, c'est-à-dire argumentent par signes; mais il s'agit ici de gesticulations plus expressives et plus théologiques. (CL.)

3. Il y eut deux rescrits de Frédéric à ce sujet, l'un du 18 octobre 1760, et l'autre du 14 avril 1761.

4. Voyez page 426.

5. C'est-à-dire à la fin d'auguste 1762. Voyez, dans les *OEuvres de J.-J. Rousseau*, sa lettre du 31 août 1762.

ministres du saint Évangile de Genève écrivirent au ministre du saint Évangile de Moutier-Travers, contre M. Jean-Jacques Rousseau. Ils lui envoyèrent quelques brochures qu'ils avaient lâchées charitablement contre leur ancien concitoyen, et ils reprochèrent au pasteur d'avoir donné la communion à un homme qui, dans sa jeunesse, avait eu des entretiens avec un vicaire savoyard.

Vous savez comment M. de Montmolin, encouragé et illuminé par les prédicants de Genève, voulut excommunier M. Rousseau dans le village de Moutier-Travers. M. Rousseau prétendait qu'un entretien avec un vicaire n'était pas une raison pour être privé de la manducation spirituelle ; qu'on n'avait jamais excommunié Théodore de Bèze, qui avait eu des entretiens beaucoup plus privés avec le jeune Candide, pour lequel il avait fait des vers¹ qui ne valent pas ceux d'Anacréon pour Bathylle ; qu'en un mot, étant malade et pouvant mourir de mort subite, il voulait absolument être admis à la manducation de notre pays.

Il implora la protection de milord Maréchal², qui a pour cette manducation un très-grand zèle : sa faveur lui valut celle du roi. Sa Majesté, informée du désir ardent que M. Jean-Jacques Rousseau avait de communier, et sachant que non-seulement M. Rousseau croyait fermement tous les miracles, mais encore qu'il en avait fait à Venise, le mit sous sa sauvegarde royale : sauvegarde rarement efficace, depuis que l'empereur Sigismond, ayant protégé Jean Hus, le laissa rôtir par le pieux concile de Constance.

Notre gouvernement de Neuchâtel, plus sage, plus humain et plus respectueux que ce beau concile, se conforma pleinement à l'autorité du souverain ; il rendit, le 1^{er} mai 1765, un arrêt par lequel il fut défendu de « molester, d'inquiéter, d'aggrédier de fait ou de paroles » le sieur Rousseau, son vicaire savoyard, et son pupille Émile, lequel pupille était devenu un excellent menuisier, fort utile à la communauté de Moutier-Travers.

M. de Montmolin, son diacre, et quelques autres dévots, tinrent peu de compte des ordres du roi et de l'arrêt du conseil ; ils répondirent qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes³, et que si le conseil d'État a ses lois, l'Église a les siennes. En conséquence, on ameuta tous les petits garçons de la paroisse, qui,

1. Les vers de Th. de Bèze sont intitulés *Ad fibulam Candidæ* (à l'agraphe de Candide). Sa maîtresse, vraie ou supposée, était donc du sexe féminin. (B.)

2. George Keith, ami de Frédéric, qui l'avait nommé gouverneur de Neuchâtel ; mort en philosophe et en homme de bien quelques jours seulement avant Voltaire, le 25 mai 1778. (Cl.)

3. *Actes*, v, 29.

pour obéir à Dieu de préférence au roi, coururent après Rousseau, le huèrent et le sifflèrent à peu près de la manière qu'on pratique à Paris envers un auteur dont la pièce est tombée.

Ils firent plus : à peine Rousseau fut-il rentré dans sa petite maison, la nuit du 6 au 7 septembre ; à peine était-il couché avec sa servante, c'est-à-dire M. Rousseau dans son lit, et sa servante dans le sien, que voilà une grêle de pierres qui tombe sur sa maison, comme il en tomba une sur les Amorrhéens devers Aïalon, Gabaon et Bethoron, immédiatement avant que le soleil s'arrêtât ; on cassa toutes ses vitres, et on enfonça ses deux portes. Il s'en fallut peu qu'une de ces pierres n'atteignît à la tempe M. Jean-Jacques, n'entamât le muscle temporal et l'orbiculaire, ne passât jusqu'au zygomatique, et, en pressant le tissu médullaire du cerveau, n'envoyât le patient débiter des paradoxes dans l'autre monde : ce qui aurait été regardé comme un miracle évident par tous les prédicants.

M. d'Assoucy ne se sauva pas plus vite de Montpellier¹ que M. Rousseau ne se sauva de Montier-Travers.

Trouvez bon, monsieur, que je finisse ici ma lettre ; la poste me presse, j'achèverai par le premier ordinaire.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

BEAUDINET.

QUINZIÈME LETTRE.

DE M. DE MONTMOLIN, PRÊTRE, A M. NEEDHAM, PRÊTRE².

A Boveresse, 24 décembre, l'an du salut 1765.

MONSIEUR,

Rapport que « je suis d'un caractère très-respectable³ », étant prédicant de Travers et de Boveresse, *a bovis*⁴, qui sont des

1. Voyez le *Voyage de Chapelle et Bachaumont*.

2. Cette lettre était la dix-neuvième dans toutes les éditions antérieures à celles de Kehl. Si je ne la remets pas à sa première place, c'est dans la crainte de rendre faux quelque renvoi. (B.)

3. Page 5 de l'information présentée au public par le professeur de Montmolin. (*Note de Voltaire*.)

4. Ce prétendu ablatif pluriel de *bos* était une malicieuse facétie de Voltaire, qui voulait faire passer Montmolin pour un latiniste de *travers*. (Cl.)

armes parlantes, je vous fais ces lignes pour vous dire que, malgré l'opposition de nos deux sectes, la conformité de notre style m'autorise à user avec vous de la loi du talion.

Vous êtes prêtre papiste, je suis prêtre calviniste; vous m'avez ennuyé, et je vais vous le rendre.

Je vous dirai donc, monsieur, que Jean-Jacques ayant fait des miracles à Neuchâtel, je procédai bravement à l'excommunier; mais comme M. Jean-Jacques a un goût extrême pour la communion, il voulut absolument en tâter.

Il avait d'abord communiqué dans la ville de Genève, où vous êtes, sous les deux espèces du pain levé; ensuite il alla communier, avec du pain azyme, sans boire, chez les Savoyards, qui sont tous de profonds théologiens; puis il revint à Genève communier avec pain et vin, puis il alla en France où il eut le malheur de ne point communier du tout, et il fut près de mourir d'inanition. Enfin il me demanda la sainte cène, ou souper du matin, d'une manière si pressante que je pris le parti de lui jeter des pierres pour l'écarter de ma table; il avait beau me dire, comme le diable dans l'Évangile: « Mon cher monsieur de Montmolin, dites que ces pierres se changent en pains¹; » je lui répondis: « Méchant, souviens-toi que Jéhovah fit pleuvoir des pierres sur les Amorrhéens² dans le chemin de Bethoron, et les tua tous avant d'arrêter le soleil et la lune pour les retuer, et David tua Goliath à coups de pierres, et les petits garçons et les petites filles jetaient des pierres à Diogène, et tu en auras ta part. » Ainsi dit, ainsi fait; je le fis lapider par tous les petits garçons du village, comme M. Covelle et M^{lle} Ferbot vous l'ont conté.

Des impies, dont le nombre se multiplie tous les jours, ont écrit que je gardais les manteaux³ comme Paul l'apôtre⁴. Voyez la malice! il est prouvé qu'il n'y a d'autre manteau que le mien à Boveresse et chez les gens de Travers. Ce manteau n'est pas assurément celui d'Élisée⁵, car il avait un esprit double; et vous et moi, monsieur, nous en avons un très-simple. Je ne voulus pas, après cet exploit, commander au soleil de s'arrêter sur la vallée de Travers, et à la lune sur Boveresse, parce qu'il était nuit, et qu'il n'y avait point de lune ce jour-là.

Or vous saurez, monsieur, que Jean-Jacques ayant été lapidé,

1. Matth., iv, 3; Luc, iv, 3.

2. Josué, x, 11, 12.

3. Voyez page 423.

4. Actes, vii, 57.

5. IV. Rois, ii, 9.

M. du Peyrou¹, citoyen de Neuchâtel, a jeté des pierres dans mon jardin ; il s'est avisé d'écrire que la lapidation n'est plus en usage dans la nouvelle loi, que cette cérémonie n'a été connue que des Juifs, et que par conséquent j'ai eu tort, moi, prêtre de la loi nouvelle, de faire jeter des pierres à Jean-Jacques, qui est de la loi naturelle. Figurez-vous, monsieur, vous qui êtes un bon philosophe, combien ce raisonnement est ridicule.

M. du Peyrou a été élevé en Amérique ; vous voyez bien qu'il ne peut être instruit des usages de l'Europe. Je compte bien le faire lapider lui-même à la première occasion, pour lui apprendre son catéchisme. Je vous prie de me mander si la lapidation n'est pas très-commune en Irlande, car je ne veux rien faire sans avoir de grandes autorités.

Il n'est pas, monsieur, que vous n'ayez jeté quelques pierres en votre vie à des mécréants, quand vous en avez rencontré ; mandez-moi, je vous prie, ce qui en est arrivé, et si cela les a convertis.

Je me suis fait donner une déclaration par mon troupeau, comme quoi j'étais honnête homme. Mais au diable, si on a dit un mot de pierres, ni de cailloux dans cette attestation de vie et de mœurs : cela me fait une vraie peine, et est pour moi une pierre de scandale² : car enfin, monsieur, l'Église de Jésus-Christ est fondée sur la pierre³ ; ce n'est que parce que Simon Barjone était surnommé Pierre, que les papes ont chassé autrefois un empereur de Rome à coups de pierres ; pour moi, je suis tout pétrifié, depuis qu'on m'a pris à partie, et qu'on m'a forcé d'écrire des lettres qui sont la pierre de touche de mon génie.

Je sais qu'il est dit dans la *Genèse*⁴ que Deucalion et Pyrrha firent des enfants en se troussant et en jetant des pierres entre leurs jambes, et que j'aurais pu m'excuser en citant ce passage de l'Écriture ; mais on m'a répondu que quand M. Jean-Jacques et sa servante se troussent, ils n'en usent point ainsi, et que je ne gagnerais rien à cette évasion.

On m'a dit que depuis ce temps-là Jean-Jacques a ramassé toutes les pierres qu'il a rencontrées dans son chemin pour les jeter au nez des magistrats de Genève ; mais, par les dernières

1. Pierre-Alexandre du Peyrou, Américain, mais devenu bourgeois de Neuchâtel où il mourut en 1794, était un des plus sincères amis du sublime et défiant Rousseau. (Cl.)

2. Aux Rom., ix, 33 ; Isaïe, viii, 14.

3. Matth., xvi, 18.

4. Ce mot désigne ici les *Métamorphoses* d'Ovide.

lettres, j'apprends que ces pierres se changeront en pelotes de neige, et que tout s'adouçira par la haute prudence du petit et grand conseil, des citoyens et bourgeois.

S'il y a quelque chose de nouveau sur les anguilles et sur les miracles, je vous prie de m'en faire part.

On dit qu'on commence à penser dans les rues hautes et dans les rues basses ; cela me fait frissonner : nous autres prêtres, nous n'aimons pas que l'on pense ; malheur aux esprits qui s'éclairent ! honneur et gloire aux pauvres d'esprit ! Réunissons-nous tous deux, monsieur, contre tous ceux qui font usage de leur raison ; après quoi nous nous battons pour les absurdités réciproques qui nous divisent.

Tâchez d'observer avec votre microscope l'étoile des trois rois qui va paraître¹ ; j'observerai de mon côté : je baise les mains au bœuf et à l'âne. Soyez toujours la pierre angulaire de l'Église d'Irlande, comme moi de Boveresse.

Je suis le plus particulièrement du monde,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

MONTMOLIN.

SEIZIÈME LETTRE.

PAR M. BEAUDINET, CITOYEN DE NEUFCHÂTEL, A M. COVELLE,
CITOYEN DE GENÈVE.

MONSIEUR,

Le 9 septembre au matin, je rencontraï dans Neufchâtel M. le pasteur Montmolin. Je ne pus m'empêcher de lui marquer ma surprise de la lapidation de Moutier-Travers. Il me répondit que c'était son droit, et que les prêtres devaient punir les pécheurs. « Pierre, dit-il, fit mourir d'apoplexie Ananiah et Saphirah², qui n'avaient d'autre crime que de n'avoir pas apporté à ses pieds jusqu'à la dernière obole de leur bien. Il est clair que depuis ce temps-là les prêtres ont droit de vie et de mort sur les laïques ;

1. Ceci semble indiquer que cette lettre, qui, comme je l'ai dit, parut la dix-neuvième, fut écrite vers le 25 décembre. (B.)

2. *Actes*, chapitre v.

et c'est en vertu de ce privilège divin que nous avons été longtemps tout-puissants dans le comté de Neuchâtel, en Écosse, à Genève, et dans plusieurs autres pays. »

Je me recueillis un moment, de peur de me mettre trop en colère, et je lui parlai ainsi :

« Je sais, monsieur, que vous vous êtes arrogé chez nous, dans le siècle passé, le droit de commuer les peines décernées par le conseil, et d'imposer des amendes pécuniaires ; mais, en 1695, ces abus intolérables furent abolis par le gouvernement. Vos pareils ont eu la hardiesse de prendre longtemps le pas sur le conseil d'État dans Genève ; ils entraient au conseil sans se faire annoncer, sans demander permission ; ils dictaient des lois : on a réprimé ces excès ; mais on ne vous a pas encore renfermés dans vos justes bornes.

« Pensez-vous donc que nous ayons secoué le joug des évêques de Rome pour nous en donner un plus pesant ?

« Les meurtres, les empoisonnements, les parricides d'Alexandre VI, l'ambition guerrière et turbulente de Jules II, les débauches et les rapines de Léon X, nous révoltèrent : nous brisâmes l'idole ; mais nous n'avons pas prétendu en adorer une nouvelle.

For priests of all religions are the same¹.

« Eh ! qui êtes-vous donc, vous autres prédicants à manteau ? Qu'avez-vous par-dessus les laïques ? Les apôtres, Jésus même, n'étaient-ils pas laïques ? Jésus forma-t-il jamais un nouvel ordre dans l'État ? Vous a-t-il envoyés à l'exclusion de tous les autres chrétiens ? Montrez-nous quelle suite de prêtres, ordonnés par les apôtres, a transmis le Saint-Esprit jusqu'à vous, de cervelle en cervelle, depuis Jérusalem jusqu'à Neuchâtel. De qui descendez-vous ? du cardeur de laine Jean Leclerc, brûlé à Metz ; de Jean Chauvin², qui, s'étant dérobé au bûcher, fit jeter Michel Servet dans les flammes, autrefois allumées pour lui-même ; de Viret, imprimeur à Rouen ; de Farel, de Bèze, de Crespin³, qui, n'étant point prêtres, n'avaient été ordonnés par personne ; ils ne purent vous donner le Saint-Esprit, qu'ils n'avaient pas, et vous n'auriez été que des bâtards, si le vœu des nations, si la sanction des gouvernements, ne vous avaient légitimés.

1. Car les prêtres de toutes les religions sont les mêmes.

2. Calvin.

3. Jean Crespin ou Crispin naquit à Arras, et mourut imprimeur à Genève en 1572.

« Vous êtes ministres comme nous sommes assesseurs, lieutenants, baillis, trésoriers. Nous n'avons plus ces titres quand nous n'avons plus ces emplois. Un ministre est amovible comme nous : il ne lui reste rien de son caractère quand il change d'état.

« Pensez-vous de bonne foi que les langues de feu¹ qui descendirent du ciel sur la tête des disciples soient venues depuis le xvr^e siècle se reposer sur la vôtre? Des nations sages et hardies foulèrent alors aux pieds quelques-unes des superstitions dont la terre était infectée : les magistrats vous remirent le soin de prêcher les peuples ; mais ils ne prétendirent pas qu'une chaire fût un tribunal de justice.

« Vous n'avez, vous ne devez avoir aucune juridiction, non pas même en fait de dogmes. Nous savons ce qu'il convient d'enseigner et de taire : c'est à nous à vous le prescrire ; c'est à vous d'obéir au gouvernement. Il n'appartient qu'à la nation assemblée, ou à celui qui la représente, de confier un ministère, quel qu'il puisse être, à qui bon lui semble. Telle est la loi dans le vaste empire de Russie, telle est la loi en Angleterre ; et c'est le seul moyen d'arrêter vos disputes, aussi interminables que ridicules.

« Les Grecs et les Romains ne permirent jamais aux colléges des prêtres de proclamer des articles de foi. Ces peuples sages sentirent quels maux apporteraient des décisions théologiques. Ils fermèrent cette source de discorde, qui n'a jailli que parmi nous, qui a coulé avec notre sang, et qui a inondé l'Europe.

« Tout gouvernement qui laisse du pouvoir aux prêtres est insensé ; il doit nécessairement périr ; et s'il n'est pas détruit, il ne doit sa conservation qu'aux laïques éclairés qui combattent en sa faveur.

« Mais quoi ! n'ayant aucun pouvoir, vous en chercheriez en soulevant la populace contre un citoyen ! Ce ne serait pas là un abus, ce serait un délit que le magistrat punirait sévèrement. Sachez que nous ouvrons les yeux à Neufchâtel comme ailleurs ; sachez que nous commençons à distinguer la religion du fanatisme, le culte de Dieu du despotisme presbytéral, et que nous ne prétendons plus être menés, avec un licou, par des gens à qui nous donnons des gages. » (Je me servis, monsieur, de vos propres paroles.)

Je ne raillais point alors ; je ne plaisantais point. Il y a des choses dont on ne doit que rire ; il y en a contre lesquelles il faut s'élever avec force. Moquez-vous tant qu'il vous plaira de saint Jus-

1. *Actes*, II, 3.

tin, qui a vu la statue de sel en laquelle la femme de Loth fut changée, et des cellules des Septante, prétendus interprètes des livres juifs. Riez des miracles de saint Pacôme, que le diable tentait lorsqu'il allait à la selle, et de ceux de saint Grégoire Thaumaturge, qui se changea un jour en arbre. Ne faites nul scrupule, en adorant Dieu et en servant le prochain, de vous moquer des superstitions qui avilissent la nature humaine : riez des sottises; mais éclatez contre la persécution. L'esprit persécuteur est l'ennemi de tous les hommes : il mène droit à l'établissement de l'Inquisition, comme le larcin conduit à être voleur de grand chemin. Un voleur ne vous ôte que votre argent; mais un inquisiteur veut vous ravir jusqu'à vos pensées : il fouille dans votre âme; il veut y trouver de quoi faire brûler votre corps. J'ai lu ces jours passés, dans un livre nouveau¹, qu'il y a un enfer, qu'il est sur la terre, et que ce sont les persécuteurs théologaux qui en sont les diables.

J'ai l'honneur d'être,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

BEAU DINET.

DIX-SEPTIÈME LETTRE.

DU PROPOSANT A M. COVELLE.

MONSIEUR,

Hier M. le jésuite irlandais Needham, en allant aux eaux de Spa, vint faire sa cour à Son Excellence, qui le retint à diner. Admirez, je vous prie, la politesse de monseigneur et de madame : il y avait un pâté d'anguilles délicieux; ils ordonnèrent qu'on ne le servît point parce que, depuis quelque temps, M. Needham se trouve un peu mal toutes les fois qu'on parle d'anguilles. Cette attention me charma. Voilà ce dont un cuistre, tel que j'ai pensé l'être, ne se serait jamais avisé. Voilà ce que je n'ai jamais lu dans certain catéchisme², où il n'est pas plus question de la politesse que de la Trinité.

1. *Le Catéchisme de l'honnête homme*; voyez tome XXIV, page 540.

2. *Catéchisme familial*, par Vernet; voyez la note, tome XXIV, page 436.

Nous nous mîmes à table après avoir baisé la robe de madame la comtesse, selon l'usage. M. Needham parla beaucoup de vous; il fit votre éloge, car si la diversité de vos religions vous divise, la conformité de vos mérites vous réunit. Vous savez qu'à dîner la conversation change toujours d'objet; on parla de M^{lle} Clairon¹, de la loterie, de la compagnie des Indes de France, des Anglais, et de l'Amérique. Monsieur le comte daigna nous lire une grande lettre qu'il avait reçue de Boston; en voici le précis :

« Nous conclûmes dernièrement la paix avec la nation des Savanois. Une des conditions était qu'ils nous rendraient de jeunes garçons anglais, et de jeunes filles qu'ils avaient pris il y a quelques années; ces enfants ne voulaient pas revenir auprès de nous. Ils ne pouvaient se détacher de leurs chefs savanois. Enfin le chef des tribus nous ramena hier ces captifs tous parés de belles plumes, et nous tint ce discours :

« Voici vos fils et vos filles que nous vous ramenons; nous en
« avons fait les nôtres; nous les adoptâmes dès que nous en
« fûmes les maîtres. Nous vous rendons votre chair et votre
« sang; traitez-les avec la même tendresse que nous les avons
« traités; ayez pour eux de l'indulgence, quand vous verrez qu'ils
« ont oublié parmi nous vos mœurs et vos usages. Puisse le grand
« génie qui préside au monde nous accorder la consolation de
« les embrasser quand nous viendrons sur vos terres jouir de
« la paix qui nous rend tous frères! etc. »

Cette lettre nous attendrit tous. M. Needham s'étonna que tant d'humanité pût animer le cœur des sauvages. « Pourquoi les appelez-vous sauvages? dit monsieur le comte. Ce sont des peuples libres qui vivent en société, qui pratiquent la justice, qui adorent le grand Esprit comme moi. Sont-ils sauvages parce que leurs maisons, leurs habits, leur langage, leur cuisine, ne ressemblent pas aux nôtres?

— Ah, monseigneur! dit Needham, vous voyez bien qu'ils sont sauvages, puisqu'ils ne sont pas chrétiens, et qu'il est impossible qu'ils aient tenu un discours si chrétien sans un miracle. Je suis persuadé que ce chef des Savanois était quelque jésuite irlandais déguisé, qui leur a porté les lumières de la foi. La nature humaine elle seule n'est pas capable de tant de bonté sans le secours d'un missionnaire. Ou c'était un jésuite qui parlait; ou Dieu, par un miracle spécial, a illuminé tout d'un coup ces barbares. Com-

1. Elle avait quitté le théâtre en avril 1765, et, vers la fin de juillet suivant, elle était venue passer quelque temps à Ferney. (C.L.)

ment pourraient-ils avoir de la vertu, puisqu'ils ne sont pas de ma religion? »

Madame la comtesse sentit bien à quel homme on avait à faire; elle mordit ses belles lèvres pour étouffer un éclat de rire, et regardant M. Needham avec bonté, elle lui demanda des éclaircissements. « Ne plaignez-vous pas, dit-elle, toute cette Amérique, qui a été si longtemps damnée, ainsi que la Chine, la Perse, les Indes, la Grande-Tartarie, l'Afrique, l'Arabie, et tant d'autres pays?

— Hélas! oui, madame; mais remarquez que tous ces peuples n'ont été livrés au diable de père en fils que jusqu'au temps où il est venu chez eux de nos missionnaires. Les Espagnols, par exemple, n'exterminèrent la moitié des Américains que pour nous donner le moyen de sauver l'autre par nos miracles; encore n'avons-nous pu parvenir à instruire tout au plus qu'un homme sur mille, mais c'est beaucoup, vu le petit nombre des élus. Les Américains avaient tous péché en Adam, ainsi on ne leur devait rien; et quand nous en sauvons un, c'est par pure grâce.

— Vraiment, mon cher monsieur Needham, ils vous sont bien obligés; mais comment les Africains, les Hurons, et les Savanois, étaient-ils damnés en Adam? Comment des peuples noirs et avec de la laine sur la tête, et des peuples sans barbe, peuvent-ils avoir un père blanc, barbu et chevelu? et comment les hommes s'y prirent-ils après le déluge pour aller par mer dans l'Amérique?

— Eh, madame, n'avaient-ils pas l'arche? Ne leur était-il pas aussi aisé de s'embarquer dans ce vaisseau qu'il l'avait été à Noé d'y rassembler tous les animaux d'Amérique, et de les nourrir pendant un an, avec tous ceux de l'Asie, de l'Afrique, et de l'Europe? On nous fait tous les jours de ces petites difficultés-là; mais nous y répondons d'une manière victorieuse, qui est sentie par tous les gens d'esprit. L'objection que les Américains n'ont point de barbe, et que les Nègres n'ont point de cheveux, tombe en poussière: ne voyez-vous pas, madame, que c'est un miracle perpétuel? Il en est de ces nations ainsi que des Juifs; ils puent tous comme des boucs, et cependant Abraham, leur père, ne puait point; les races peuvent changer en punition de quelque crime. Il est sûr qu'en Afrique les peuples de Congo et de la Guinée n'ont une membrane noire sous la peau, et que leur tête n'est garnie de laine noire, que parce que le patriarche Cham avait vu son père sans culotte en Asie.

— Ce que vous dites est très-judicieux et très-vraisemblable, dit monsieur le comte; cependant je ne voudrais pas répondre

qu'Abraham sentit si bon que vous le dites; il voyageait à pied avec sa jeune épouse de soixante et quinze ans, dans des pays fort chauds, et je doute qu'ils eussent une grande provision d'eau de lavande; mais cette question est un peu étrangère au beau discours de mes chers Savanois. Êtes-vous bien sûr que ce soit un prêtre irlandais qui leur ait dicté ce discours vertueux et attendrissant qui m'a charmé?

— Très-sûr, monseigneur; je suis qualifié pour être instruit de toutes ces choses, comme je l'ai dit dans un écrit qui a été fort goûté des hérétiques mêmes. Saint Augustin déclare expressément qu'il est impossible que des païens aient la moindre vertu. Leurs bonnes actions, dit-il, ne sont que des péchés splendides, *splendida peccata*; de là il est démontré que Scipion l'Africain n'était au fond qu'un petit-maitre débauché; Caton d'Utique, un voluptueux amolli dans le plaisir; Marc-Antonin, Épictète, des fripons.

— Voilà une puissante démonstration, et furieusement consolante pour le genre humain, répondit avec douceur monsieur le comte; vos honnêtes gens ne sont pas de la trempe des faux sages de l'antiquité. Certes, mon cher Needham, quand vous autres Irlandais égorgeâtes, sous Charles I^{er}, quatre-vingt mille protestants dont pourtant le nombre se réduit à quarante mille tout au plus par les derniers calculs, vous mîtes la charité chrétienne dans tout son jour.

— Vous y êtes, monseigneur; les élus ne doivent jamais ménager les réprouvés. Voyez les Chananéens; ils étaient sous l'anathème : Dieu commande aux Juifs de les massacrer tous sans distinction ni de sexe ni d'âge, et, pour les aider dans cette opération sainte et sacramentale, il fait remonter le grand fleuve du Jourdain vers sa source, tomber les murs au son de la trompette, arrêter le soleil (et même la lune, que j'avais oubliée dans mon savant écrit); aucun meurtre n'a été exécuté par les Israélites, aucune perfidie n'a été commise sans être justifiée par des miracles.

« Jésus même ne dit-il pas dans l'Évangile qu'il est venu apporter le glaive et non la paix¹, qu'il est venu diviser le père, le fils, la mère, et la fille? Quand nous tuâmes tant d'hérétiques, ce n'étaient ni nos enfants ni nos femmes dont nous versions le sang; nous n'avons pas encore atteint la précision de la loi. Les mœurs se sont bien corrompues depuis ces heureux temps. On se borne aujourd'hui à de petites persécutions qui en vérité ne valent pas la peine qu'on en parle. Cependant les persécutés

1. Matth., x, 34, 3.

de notre temps crient comme s'ils étaient sur le gril de saint Laurent ou sur la croix de saint André. Les mœurs dégénèrent, la mollesse s'insinue, on s'en aperçoit tous les jours. Je ne vois plus de ces persécutions vigoureuses, si agréables au Seigneur; il n'y a plus de religion!

« Des coquins se bornent insolemment à l'adoration d'un Dieu auteur de tous les êtres, Dieu unique, Dieu incommunicable, Dieu juste, Dieu rémunérateur et vengeur, Dieu qui a imprimé dans nos cœurs sa loi naturelle et sainte; Dieu de Platon et de Newton, Dieu d'Épictète, et de ceux qui ont protégé la famille de Calas contre huit juges¹ bons catholiques. Ils adorent ce Dieu avec amour, ils chérissent les hommes, ils sont bienfaisants: quelle absurdité et quelle horreur!

— Ah! cela fait bondir le cœur, interrompit madame la comtesse. » L'anguillard, applaudi, continua ainsi :

« J'eus une violente dispute ces jours passés avec un scélérat² qui, au lieu d'assister à ma messe, s'était amusé à secourir une pauvre famille affligée et l'avait tirée de l'état le plus déplorable. Je voulus le faire rentrer en lui-même; je lui parlai de la *Genèse* et de Moïse. Ne voilà-t-il pas cet abominable homme qui me cite Newton, et qui me demande si la *Genèse* n'a pas été écrite du temps des rois juifs? Le beau sujet de son doute était que dans le xxxv^e chapitre, verset 31, ceux qui lisent la *Genèse* attentivement (desquels le nombre est très-petit) trouvent ces paroles :

« Voici les rois qui ont régné en la terre d'Édom avant que les enfants d'Israël eussent des rois. »

« Cet impudent osa me dire : « Est-il probable que Moïse eût ainsi supposé qu'il y avait des rois israélites de son temps? Il n'y en eut, à compter juste, que sept cents ans après lui. N'est-ce pas comme si on faisait dire à Polybe : *Voici les consuls qui furent à la tête du sénat avant qu'il y eût des empereurs romains?* N'est-ce pas comme si on faisait dire à Grégoire de Tours : *Voici quels furent les rois des Gaules avant que la maison d'Autriche fût sur le trône?* — Eh! bête brute, lui répondis-je, ne voyez-vous pas que c'est une prophétie, que c'est là le miracle, et que Moïse a parlé des rois d'Israël comme perçant dans l'avenir : car enfin le nom d'Israël est chaldéen, il ne fut adopté des Juifs que bien des siècles après Moïse : donc Moïse écrivit le *Penta-*

1. Voyez page 114.

2. Épithète théologique à l'aide de laquelle se désigne le protecteur des Calas. (CL.)

« *teuque*, donc tout ce qui n'était pas Juif a été damné jusqu'au « règne de Tibère ; donc la rédemption ayant été universelle, « toute la terre, excepté nous, est damnée. »

« Le monstre ne fut pas encore terrassé ; il osa me dire que, selon les meilleurs théologiens, il n'importe pas que ce soit Moïse ou un autre qui ait écrit le *Pentateuque*, pourvu que l'auteur soit inspiré ; qu'il est impossible qu'il ait assigné quarante-huit villes aux Lévites dans un temps où les Hébreux n'en avaient pas une, et dans un pays où il n'y en avait pas six ; qu'il est impossible qu'il ait parlé du devoir des rois dans un temps où il n'y avait point de rois ; qu'il est impossible qu'il ait contredit grossièrement la géographie et la chronologie, lesquelles se trouvent assez justes si le livre a été écrit à Jérusalem, et qui sont erronées si le livre est supposé écrit par Moïse au delà du Jourdain.

« Je convins du fait ; mais je lui prouvai qu'il était un impie, parce qu'il était du sentiment de Leclerc et de Newton. Je démontrai qu'il était probable que le déluge était arrivé en 1656, comme dit l'hébreu, et en 2262, comme disent les *Septante*, et encore en 2309, selon le texte samaritain¹. Enfin, mêlant la politesse aux raisons, je le convertis. »

Ainsi parla Needham ; on battit des mains à ce discours, on se récria, on nagea dans la joie, on but à sa santé. « La belle chose, disait-on, que la théologie ! Comme elle apprend à raisonner juste ! comme elle adoucit les mœurs ! comme elle est utile au monde ! »

Notre joie fut cependant un peu troublée par l'abus que M. Needham fit de son triomphe. Il s'adressa à moi ; il me reprocha les variations de l'Église protestante. Je ne pus m'empêcher de récriminer. « Je conviens, lui dis-je, que nous avons changé onze ou douze fois de doctrine ; mais vous autres papistes, vous en avez changé plus de cinquante fois, depuis le premier concile de Nicée jusqu'au concile de Trente.

— C'est le caractère de la vérité, s'écria-t-il ; elle se montre parmi nous sous cinquante faces différentes ; mais chez vous autres hérétiques, l'erreur n'a pu se produire qu'avec onze ou douze visages. Voyez quelle est notre prodigieuse supériorité. »

Nous étions au fruit, et tous de fort bonne humeur, lorsqu'un

1. Grégoire de Tours, cité un peu plus haut, prétend que deux mille deux cent quarante ans s'écoulèrent entre la création et le déluge, et alors il se trouverait à peu près d'accord avec les *Septante*, qui, selon quelques savants, comptent deux mille deux cent quarante-deux ans, au lieu de deux mille deux cent soixante-deux. Quant au proposant Voltaire, nous sommes convaincu qu'il n'était d'accord avec personne. (CL.)

baron allemand fit plusieurs questions au savant ; il demanda, entre autres choses, si c'était le diable qui avait emporté Jésus-Christ sur le toit du temple et sur la montagne, ou si c'était Jésus qui avait emporté le diable. « C'est bien le diable, dit Needham ; ne voyez-vous pas que si le maître avait emporté le valet, il n'y aurait là aucun miracle ; au lieu que quand le valet emporte le maître, quand le diable emporte Dieu, c'est là la chose la plus miraculeuse qui ait jamais été faite ? Non-seulement il transporta Dieu sur une montagne de Judée d'où l'on découvre, comme vous savez, tous les royaumes ; mais il proposa à Dieu de l'adorer. C'est là le comble, c'est là ce qui doit ravir en admiration ! Lisez sur cet article dom Calmet : c'est le plus parfait des commentateurs, l'ennemi le plus sincère de notre misérable raison humaine. Il parle de cette affaire comme de ses vampires. Lisez dom Calmet, vous dis-je, et vous profiterez beaucoup. »

Il y avait là un Anglais qui n'avait encore ni parlé ni ri ; il mesura d'un coup d'œil la figure du petit Needham avec un air d'étonnement et de mépris, mêlé d'un peu de colère, et lui dit en anglais : « Do you come from Bedlam, you, booby¹ ! »

Ces terribles mots confondirent le pauvre prêtre. On eut pitié de lui ; on quitta la table.

Adieu, monsieur ; je me marie dans huit jours, et je vous prie à la noce.

EXTRAIT²

Du *Projet des notes instructives, véridiques, théologiques, historiques et critiques, sur certaines brochures polémiques du temps, adressées aux dignes éditeurs des doctes ouvrages du proposant.*

'Twas granted, tho', he had much wit, etc.³

(*Hudib.*)

1. Venez-vous de Bedlam, vous, nigaud !

2. La brochure de 1769, dont j'ai parlé dans mon Avertissement (page 358), contient, comme je l'ai dit, des *Remarques sur la seizième lettre du proposant* (aujourd'hui la 17^e). Il paraît qu'en 1765 ces *Remarques* avaient été publiées sous le titre de *Projet de notes*, qu'elles portent dans les éditions de 1765 et 1767 de la *Collection des lettres*. Needham n'a pas réclamé contre ces éditions ; mais il a supprimé, en 1769, les vers anglais et les vers grecs.

L'opuscule entier de Needham était, dans les éditions de 1765 et 1767, placé après la vingtième et dernière lettre. Ce sont les éditeurs de Kehl qui, se bornant à un extrait, l'ont mis où il est aujourd'hui. (B.)

3. Ces vers anglais veulent dire que M. Covelle le père n'a point d'esprit. Ah, monsieur Needham, est-ce de l'esprit qu'il faut dans des matières si graves ? Voilà la manie du siècle : vous ne songez qu'à être un bon plaisant ; vous sacrifiez tout à une raillerie. Ce n'est pas ainsi qu'en use M. Covelle, quand il défend la reli-

Cela s'explique ainsi en grec¹ avec bien plus d'énergie et de précision qu'en anglais, etc. :

Δέγουσιν αἱ γυναικες
Ἄνακρέων ἡέρων εἶ.

(ANACR.)

Ce grand homme qui dirige la plume savante du proposant ; celui, dit-on, qui protège l'innocence opprimée contre huit juges *bons catholiques*, avec le secours et l'approbation de tous les *mauvais catholiques*, etc.²

Saint Paul, aussi bien que l'Évangile, affirme expressément que « chacun sera jugé dans la vie future par la loi qu'il connaît³, selon le poids et la mesure de ses talents, et non par la loi qu'il ne connaît pas... »

Anguillard, sobriquet très-plaisant inventé par le proposant pour exprimer un observateur microscopique des polypes, anguilles, et autres animalcules aquatiques. Mais est-elle aussi également une bonne plaisanterie ou une bévue quand, pour turlupiner un Grégoire Thaumaturge, au lieu de dire que son bâton, planté en terre, s'était changé en arbrisseau, on avance que, selon la légende, le saint lui-même s'est métamorphosé en arbre⁴?...

gion contre vos anguilles. Il ne cherche point l'esprit, il se contente d'avoir raison, et il vous cède le mérite de l'éloquence et des grâces. (*Note de Voltaire.*)

1. Les vers grecs que Needham cite signifient que le père de M. Covelle, qui a travaillé avec monsieur son fils aux lettres précédentes, est un vieillard de quatre-vingt-deux ans qui radote. Fi ! monsieur Needham, qu'il est vilain de reprocher à un pauvre homme son âge. (*Id.*)

2. Comment, petit misérable, vous faites entendre qu'il n'y a que de mauvais catholiques qui aient justifié Jean Calas, rétabli sa mémoire, et déclaré sa famille innocente ! Je vous ferai donner le fouet en place publique.

(Cette note est d'un maître des requêtes qui, en passant par la ville de Genève, lut ce rogaton chez M^{lle} Noblet, et écrivit ces mots en marge.) (*Id.*)

3. Oui, mais hors de l'Église, point de salut. Hem ! et tous les enfants morts sans baptême damnés, selon saint Augustin, dans sa lettre ccxv. Hem ! (*Id.*)

4. Mon pauvre anguillard, vous êtes un ignorant, vous falsifiez toujours la sainte Écriture et l'*Histoire ecclésiastique*. Lisez Grégoire de Nysse, lisez ses propres paroles traduites par Fleury, liv. VI. Voici ce que vous y verrez :

« Les persécuteurs suivirent Grégoire en grand nombre, et ayant appris le lieu où il s'était caché, les uns gardaient le passage de la vallée, les autres cherchaient par toute la montagne. Grégoire dit à son diacre de se mettre en prières avec lui, et d'avoir confiance en Dieu. Il commença lui-même à prier, se tenant debout, les mains étendues, et regardant le ciel fixement. Les païens, ayant couru par toute la montagne, et visité toutes les roches et toutes les cavernes, revinrent dans le vallon, et dirent qu'ils n'avaient rien trouvé que deux arbres assez proches l'un de l'autre. Quand ils se furent retirés, celui qui leur avait servi de guide y alla, et trouva l'évêque et son diacre immobiles en oraison, au même lieu où les autres disaient avoir vu ces arbres. »

Vous voyez bien que ce n'est pas le bâton de Grégoire qui a été changé en arbre, que c'est Grégoire lui-même avec son diacre.

Vous seriez bien plus enchanté, si vous saviez que Grégoire le Thaumaturge écrivit un jour au diable, à qui la lettre fut exactement rendue. Lisez l'*Histoire ecclésiastique*, vous dis-je, pour vous *qualifier* dans votre métier. (*Note de M. le professeur Croquet.*) (*Id.*)

Tu ne te sauveras jamais du ridicule dont ton adversaire te couvre aux yeux de toutes les ravaudeuses de Genève¹...

Extrait d'une description exacte² des établissements en Amérique³...
Voilà les saints de notre docte, humain, et doux proposant⁴...

DIX-HUITIÈME LETTRE.

DE M. BEAUDINET A M. COVELLE.

A Neuchâtel, ce 1^{er} décembre, l'an de salut 1765.

Mon cher monsieur Covelle, je vous félicite de n'avoir point été lapidé comme notre ami Jean-Jacques. Vous êtes sorti de toutes vos épreuves ; votre nom passera à la dernière postérité avec celui de vos ancêtres qui se signalèrent pour leur patrie le jour⁵ de l'escalade ; mais vous l'emportez sur eux autant que la philosophie du siècle présent l'emporte sur la superstition du siècle passé. Le Covelle de l'escalade ne tua qu'un Savoyard, et vous avez résisté à cinquante prêtres. M^{lle} Ferbot en est toute glorieuse ; c'est le plus beau triomphe qu'on ait jamais remporté. Le grand empereur Henri IV attendit trois jours, pieds nus et en chemise, que le prêtre Grégoire VII daignât lui permettre de se mettre à genoux devant lui. Henri IV, roi de France, plus grand encore, se fit donner le fouet par le pénitencier du prêtre Clément VIII, sur les fesses de deux cardinaux ses ambassadeurs ; et vous, mon cher Covelle, plus courageux et plus heureux que ces deux héros, vous n'avez point indignement fléchi le genou devant des hommes pécheurs.

Mais tremblez que vos prêtres ne reviennent à la charge : ils ne démordent jamais de leurs prétentions. Un prêtre qui ne gouverne point se croit déshonoré. Ils se joignent dans mon pays,

1. Les dames de Genève ravaudeuses ! M. Needham est fort poli ! (Cette remarque est de M^{lle} Noblet.) (*Note de Voltaire.*)

2. Qui t'a dit que cette description est exacte ? dans quel bourbier as-tu puisé ces horreurs ? crois-tu bien défendre ta cause en calomniant la nature humaine ? (Note de M. du Peyrou, qui connaît mieux l'Amérique que toi.) (*Id.*)

3. A la suite du *Projet de notes, etc.*, Needham avait mis un morceau de quelques pages sous le titre d'*Extrait d'une description exacte, etc.*, où l'on décrit la conduite barbare des sauvages envers leurs prisonniers. (B.)

4. Avis à Needham. Mon ami, on te dira, pour la dernière fois, que tes pareils crient toujours à la religion lorsqu'ils la déshonorent et qu'ils la défigurent. Le proposant, et M. du Peyrou, et M. Covelle, et M. Beaudinet, ne sont pas ennuyeux comme toi, mais ils sont meilleurs chrétiens. (Note de M. Covelle.) (*Note de Voltaire.*)

5. Le jour est là pour la nuit du 21 au 22 décembre 1602.

tantôt aux magistrats, tantôt aux citoyens; ils les divisent pour en être les maîtres : les vôtres sont puissants en œuvres et en paroles. Si Jean-Jacques Rousseau a fait des miracles, ils en font aussi. Ils s'associent avec le savant jésuite irlandais Needham; ils viendront à vous doucement, couverts d'une peau d'anguille; mais ce seront, au fond, de vrais serpents plus dangereux que celui d'Ève, car celui-ci fit manger de l'arbre de vie, et les vôtres vous feront mourir de faim en vous persécutant. Voici ce que je vous conseille; faites-vous prêtre pour les combattre avec des armes égales.

Dès que vous serez prêtre, vous recevrez l'esprit comme eux; vous pourrez alors devenir prophète, comme de Serres¹ et Juriel l'ont été.

S'il vous tombe sous la main quelque Servet et quelque Antoine², vous les ferez brûler saintement, en criant contre l'Inquisition des papistes. Si quelqu'un du consistoire n'est pas de votre avis, vous serez en droit de lui donner un bon soufflet, comme le prophète Sédékia en donna un au prophète Michée en lui disant: « Devine comment l'esprit de Dieu a passé par ma main pour aller sur ta joue³. »

Si le jésuite Needham vous reproche d'être hérétique, vous lui répondrez que la moitié des prophètes du Seigneur était native de Samarie, qui était le centre de l'hérésie, la mère du schisme, la Genève de l'ancienne loi.

Quand quelque infidèle vous parlera de vos amours avec M^{lle} Ferbot, vous citerez Osée, qui, non-seulement eut trois enfants d'une fille de joie nommée Gomer, par ordre exprès du Seigneur⁴, mais qui ensuite reçut un nouvel ordre exprès du Seigneur de coucher avec une femme adultère moyennant quinze francs courant et un quarteron et demi d'orge. Il restera à discuter quelle était la plus jolie de M^{lle} Gomer ou de M^{lle} Ferbot. Priez M. Huber de la peindre, et sûrement M^{lle} Ferbot aura l'avantage.

Si vous aspirez à de nouvelles bonnes fortunes, allez tout nu dans les rues de Genève, comme Jérémie dans les rues de Jérusalem, ce vous sera gloire devant les filles : elles prendront ce temps pour danser aussi toutes nues autour de vous, afin de se

1. Jean de Serres, frère puiné du célèbre agronome Olivier de Serres. Voltaire parle de ce vieil huguenot dans le chapitre xxxvi du *Siècle de Louis XIV*; mort en 1598.

2. Voyez le § VII du *Commentaire sur le livre Des Délits et des Peines*.

3. *Rois*, liv. III, chap. xxii, 24. (*Note de Voltaire*.)

4. Premier et troisième chapitres d'Osée. (*Id.*)

conformer aux idées de Jean-Jacques dans son beau roman d'*Héloïse* ; elles vous donneront des baisers âcres. Rien ne sera plus édifiant.

Quand vous aurez atteint une honorable vieillesse dans votre poste important, vous deviendrez chauve. Si alors quelques enfants d'un conseiller ou d'un procureur général vous appellent tête blanche, soit sur le chemin de Chesne, soit sur la voie de Carouge, vous ne manquerez pas de faire descendre de la montagne de Salève deux gros ours¹ ; et vous aurez la satisfaction de voir dévorer les enfants de vos magistrats : ce qui doit être une sainte consolation pour tout véritable prêtre.

Enfin je me flatte que vous serez transporté au ciel dans un char de feu tiré par quatre chevaux de feu, selon l'usage. Si la chose n'arrive pas, on dira du moins qu'elle est arrivée, et cela revient absolument au même pour la postérité.

Faites-vous donc prêtre, *si vis esse aliquid*. En attendant contribuez par vos lumières, par votre éloquence, et par l'ascendant que vous avez sur les esprits, à calmer les petites dissensions qui s'élèvent dans votre patrie, et à conserver sa précieuse liberté, le plus noble et le plus précieux des biens, comme dit Cicéron.

J'oubliais de vous dire qu'on nous demandait hier pourquoi en certains pays, comme par exemple en Irlande, on se moquait souvent des prêtres, et qu'on respectait toujours les magistrats : « C'est, répondit M. du Peyrou, qu'on aime les lois et qu'on rit des contes. »

J'ai l'honneur d'être cordialement,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

BEAUDINET.

DIX-NEUVIÈME LETTRE.

DE M. COVELLE A M. NEEDHAM LE PRÊTRE.

Vous savez, monsieur, que, dans le dernier souper que nous fîmes ensemble avec M^{lle} Ferbot, je vous avertis qu'on vous accusait de quelques petites impiétés. Je suis fâché que vous donniez sur vous cette prise ; je vais bientôt me faire prêtre, comme

1. IV. *Rois*, 2, 24.

M. Beaudinet me l'a conseillé. Vous sentez bien qu'alors mon premier devoir sera de vous poursuivre. Épargnez-moi ce chagrin; et si vous avez le malheur de n'être pas orthodoxe, c'est-à-dire si vous n'êtes pas de mon avis, n'offensez pas au moins les oreilles pieuses par des expressions libertines.

Comment a-t-il pu vous échapper, monsieur, de dire qu'il y a des fautes de copiste dans le *Pentateuque*¹? C'est parler contre votre conscience, c'est justifier l'opinion où est tout l'univers que vous êtes jésuite. Vous sentez bien qu'un livre divinement inspiré a dû être divinement copié. Si vous avouez que les scribes ont fait vingt fautes, vous avouez qu'ils en ont pu faire vingt mille. Vous donnez à entendre que l'esprit divin abandonna ce livre sacré aux erreurs des hommes; par conséquent vous le soumettez à la critique comme les livres ordinaires; ce n'est plus, selon vous, un ouvrage respectable; vous détruisez le fondement de notre foi.

Croyez-moi, monsieur; qui veut la fin veut les moyens. Si Dieu a parlé dans ce livre, il n'a pas souffert qu'aucun homme pût le faire parler autrement qu'il ne s'est exprimé.

Vous traitez ceux qui examinent l'Ancien Testament de « don Quichottes qui se battent contre des moulins à vent² ». Ah! monsieur, l'Écriture sainte un moulin à vent! quelle comparaison! quelle expression! M^{lle} Ferbot, qui est fille d'un meunier, et qui s'intéresse vivement aux moulins et à la vérité, en a été toute scandalisée. De plus, mon cher Needham, de quoi vous mêlez-vous? On vous l'a déjà dit; ne voyez-vous pas que tout ceci est une querelle politique entre Jean-Jacques Rousseau, M. Beaudinet, et moi, d'une part, et le consistoire de Neufchâtel, de l'autre? Au lieu d'apaiser cette querelle, vous attaquez la chronologie de la Bible. Voici ce que vous dites dans votre brochure :

« La *Vulgate* fixe le déluge³ à l'année du monde 1656, les *Septante* en 2262, et le *Pentateuque* samaritain en 2309. »

De là vous concluez que de ces trois exemplaires de l'Ancien Testament, il y en a deux qui sont visiblement erronés; vous affectez de douter du troisième; vous jetez une incertitude scandaleuse sur l'histoire du déluge; et parce qu'il ne tombe que trente pouces d'eau tout au plus sur un canton dans les années

1. Page 2 de votre admirable *Projet de notes instructives, véridiques, théologiques, critiques, comiques et soporifiques*, pour lesquelles vous êtes qualifié. (*Note de Voltaire.*)

2. Page 2. (*Id.*)

3. Voyez page 136.

les plus excessivement pluvieuses, vous paraissez en conclure que le globe n'a pu être couvert tout entier de vingt mille pieds d'eau en hauteur.

Eh! monsieur, oubliez-vous les cataractes? oubliez-vous que les eaux supérieures avaient été séparées des eaux inférieures? et devez-vous nier le déluge parce qu'étant qualifié, comme vous le dites, pour concilier le texte hébreu, le texte des *Septante*, et le samaritain, vous n'avez pu en venir à bout, ce qui est pourtant la chose du monde la plus aisée?

Vous doutez, dites-vous¹, que le déluge ait été universel, et que tous les animaux de l'Amérique aient pu venir dans l'arche. Vous ne pouvez comprendre que huit personnes aient pu donner, pendant une année entière, à la prodigieuse quantité d'animaux renfermés dans cette arche, les différentes nourritures qui leur sont propres. N'êtes-vous pas honteux de jeter de pareils scrupules dans les âmes faibles? Et ne savez-vous pas de quoi huit personnes entendues sont capables dans un ménage?²

Vous voilà encore bien embarrassé à compter les années depuis que Moïse parla à Pharaon jusqu'aux fondements du temple jetés par Salomon. Vous trouvez, en supputant juste, entre ces deux événements, cinq cent trente-cinq années; et vous êtes tout effarouché que le texte dise qu'il n'y eut que quatre cent quatre-vingts ans depuis l'ambassade de Moïse vers Pharaon jusqu'à l'année où Salomon jeta les fondements du temple.

Vous remarquez qu'Esdras compte quarante-deux mille trois cent quarante et un Israélites revenus de la captivité, et que par son propre compte il ne s'en trouve que vingt-neuf mille huit cent dix-neuf.

Vous souvenez-vous, monsieur, que M^{lle} Ferbot vous demanda, en soupant, quel âge avait Dina, fille de Jacob, lorsqu'elle fut violée par l'aimable prince des Sichemites? « Seize ans, répondites-vous, d'après le calcul du judicieux dom Calmet. » M^{lle} Ferbot, qui calcule à merveille³, se leva de table, prit une plume et de l'encre, fit le compte en deux minutes, et vous prouva que Dina n'avait pas six ans. Vous répondites qu'elle était fort avancée pour son âge; mais, monsieur, il fallait démontrer qu'elle avait seize ans, sans quoi vous ruinez toute l'histoire des patriarches.

1. Voyez page 433.

2. Voyez l'article DÉLUGE UNIVERSEL, tome XVIII, page 327.

3. Catherine Ferbot était connue aussi dans l'univers par son amour pour l'argent. Voyez, à la fin du III^e chant de la *Guerre civile de Genève* (tome IX), comment elle fut miraculeusement ressuscitée par un Anglais hérétique. (CL.)

Car, monsieur, si Dina n'avait que six ans quand elle fut violée, Ruben n'en pouvait avoir que treize, et Siméon douze, quand ils passèrent tous les Sichemites au fil de l'épée après les avoir circoncis. Croyez-vous vous tirer d'affaire en disant que, dans la race de Jacob, *la valeur des filles et des garçons n'attend pas le nombre des années*¹ ?

M. le proposant Théro, qui au fond est un bon chrétien, quoiqu'il n'aime pas Athanase, trouve fort mauvais que vous disiez que toute cette ancienne chronologie est erronée, ainsi que les autres calculs. Seriez-vous un malin, monsieur Needham ? Saint Luc² dit qu'Auguste fit un dénombrement de toute la terre, et que Cyrénius était gouverneur de la Syrie quand Jésus vint au monde; et là-dessus vous vous écriez qu'il y a un vice de clerc dans ce passage, que jamais Auguste ne fit un dénombrement de l'empire, qu'aucun auteur n'en parle, qu'aucune médaille ne l'atteste, que Cyrénius ne fut gouverneur que dix ans après la naissance de Jésus. Oui, monsieur, cela est vrai; mais ce n'est pas à vous à le dire.

Laissez là votre chronologie et vos calculs; ne supputez plus si David amassa, dans le petit pays de la Judée, un milliard ou onze cents millions de livres sterling en argent comptant; et si Saül avait trois cent soixante mille hommes de troupes en campagne, et Salomon quatre cent quarante mille chevaux : cela est absolument étranger à la morale, à la vertu, à l'amour de la patrie, qui sont notre unique affaire.

Vous prétendez qu'il y a erreur dans les copies des Évangiles, parce que Matthieu fait enfuir la sainte famille en Égypte, et que Luc la fait rester à Bethléem; parce que Jean fait prêcher Jésus trois ans, et les autres seulement trois mois; parce que Matthieu et les autres ne s'accordent ni sur le jour de la mort, ni sur les apparitions, ni sur un grand nombre d'autres faits. Ah ! monsieur Needham, ne cesserez-vous point d'éplucher ce qu'il faut respecter ? Ne voyez-vous pas que ces livres furent écrits en différents temps et en différents pays, qu'ils ne commencèrent à être connus que sous Trajan, et que s'il y a des fautes dans le détail, il faut les excuser charitablement, et ne les pas étaler aux yeux des fidèles comme vous faites ?

Cessez, je vous en prie, de calomnier mes chers Savanois; ne dites plus que de si honnêtes gens sont des anthropophages. Ne con-

1. Vers du *Cid*, acte II, scène II.

2. Chapitre II, verset 1.

cluez point, de ce que les Juifs ont autrefois mangé des hommes¹, que les Savanois en mangent aussi. C'est comme si vous disiez qu'ils ont trente-deux mille pucelles dans un de leurs villages, parce que Moïse trouva trente-deux mille pucelles dans un village madianite.

N'appellez point les dames de Genève, qui se moquent de vous, *des ravaudeuses*²; il ne faut jamais insulter les dames, cela est d'un homme mal appris. Si les dames se moquent de vous, il faut entendre raillerie, et les remercier de la peine qu'elles daignent prendre. Songez que les dames font la moitié du genre humain, que les railleurs composent l'autre moitié, et qu'il ne vous restera que vos anguilles : ce qui est une faible ressource pour établir le papisme à Genève, comme on vous en accuse.

Voyez quelle contradiction il y aurait à vouloir détruire l'Écriture sainte d'une main, et introduire le papisme de l'autre. Vous me dites que ce monde n'est qu'un amas de contradictions; que notre ami Jean-Jacques s'est toujours contredit; qu'il a écrit contre la comédie en faisant des comédies; qu'il a tourné les miracles de Jésus en ridicule, et qu'il a fait des miracles à Venise; que tantôt il a justifié certains prêtres contre l'*Encyclopédie*, et que tantôt il les a vilipendés; qu'il a dédié une brochure à sa chère république de Genève, et qu'après il a imprimé que ses chers magistrats sont des tyrans, et le conseil des deux-cents une assemblée de dupes; qu'il a fait l'éloge du prêtre Montmolin, a pleuré de joie en communiant de la main du prêtre Montmolin, a juré au prêtre Montmolin d'écrire contre l'auteur *De l'Esprit*³, qui avait été son bienfaiteur, et qu'il s'est fait ensuite lapider dans une querelle avec ledit prêtre Montmolin. Hélas ! monsieur, vous avez raison en cela. Les lois se contredisent souvent. Les maris et les femmes passent leur vie à se contredire. Les conciles se sont contredits; Augustin a contredit Jérôme; Paul a contredit Pierre; Calvin a contredit Luther, qui a contredit Zuingle, qui a contredit Oëcolampade, etc. Il n'y a personne qui n'ait éprouvé des contradictions chez ses parents et dans son propre cœur.

1. Ézéchiel, xxxix, 20.

2. Page 9 des *Notes instructives, véridiques, théologiques, et soporifiques* de mon cher ami Needham. (*Note de Voltaire.*)

3. Rousseau attaqua effectivement l'ouvrage d'Helvétius; mais il cessa bientôt de le réfuter (vers la fin de 1758 ou le commencement de 1759) *en apprenant*, dit M. Saint-Surin, *que l'auteur était poursuivi*. Le livre IV d'*Émile* contient, il est vrai, une allusion contre le désolant ouvrage d'Helvétius; mais Rousseau était lui-même poursuivi pour l'*Émile*, quand il communia, purement et simplement, de la main du prêtre Montmolin, à la fin d'auguste 1762. (Cl.)

Je vais vous donner un bon secret pour ne vous contredire jamais : c'est de ne rien dire du tout.

J'apprends que vous prétendez n'avoir rien dit de tout ce que je vous reproche dans cette lettre, et votre raison est que vous ne savez pas un mot de toutes ces choses. J'avoue que vous n'en savez rien, mais c'est précisément pour cela que vous en avez parlé.

Je serai toujours, sans me contredire, votre bon ami,

COVELLE.

VINGTIÈME LETTRE.

DE M. BEAUDINET A MADEMOISELLE FERBOT.

MADemoISELLE,

S'il est vrai que vous vous soyez prise de goût pour l'agréable M. Needham, comme le bruit en est grand dans toute la Suisse, et par conséquent dans tout l'univers, vous vous intéresserez vivement au triste événement qu'il a essuyé, et que je vais vous raconter avec ma candeur ordinaire.

Vous savez que M. Needham, prêtre papiste, était allé en Souabe, chez Leurs Excellences M. le comte et M^{me} la comtesse de Hiss-Priest-Craft, dans l'espérance de les attirer à sa secte. Il passa imprudemment, et pour son malheur, par la ville de Neufchâtel. Le bruit se répandit aussitôt qu'un jésuite déguisé était arrivé parmi nous ; le consistoire s'assembla. Le modérateur avertit la compagnie que ce jésuite avait répandu à Genève plusieurs écrits scandaleux, comme parodies, notes théologiques, etc., que personne ne connaissait, dans lesquels écrits il osait avancer qu'il y a nombre d'erreurs de copistes dans les saintes Écritures.

Monsieur le modérateur fit habilement remarquer qu'en retranchant le mot de copiste il en résultait, selon le sieur Needham, que les saintes Écritures sont pleines d'erreurs. Il dénonça aussi plusieurs propositions téméraires, malsonnantes, offensives des oreilles pieuses, hérétiques, sentant l'hérésie.

Le consistoire, vivement alarmé, somma Needham de comparaître. Je fus présent à l'interrogatoire.

On lui demanda d'abord s'il était prêtre papiste. Il avoua hardiment qu'il l'était, qu'il célébrait sa synaxe tous les dimanches, qu'il faisait l'*hocus pocus* avec une dextérité merveilleuse ; il se

vanta de faire Théon, et même des milliers de Théoi : de quoi toute l'assemblée frémit.

Monsieur le modérateur l'adjura, au nom du Dieu vivant, de dire nettement et sans équivoque s'il était jésuite ou non. A ce mot d'équivoque il pâlit, il rougit, il se recueillit un moment, et répondit en balbutiant : « Je ne suis pas ce que vous croyez que je suis. » Malheureusement, en disant ces paroles, il laissa tomber de sa poche une lettre du général de Rome, dont l'adresse était : « Al reverendo, reverendo padre Needham, della Società di Giesù. » Étant ainsi convaincu d'avoir menti au Saint-Esprit et au consistoire, il fut envoyé en prison. On continua le lendemain son interrogatoire, dont voici le précis :

Enquis s'il avait dit que la généalogie qui se trouve dans Matthieu est contraire à celle qui est dans Luc, a répondu que oui, et que c'était là le miracle. Enquis comment il accordait ces deux généalogies, a dit qu'il n'en savait rien.

Enquis s'il avait dit méchamment et proditoirement que, selon Matthieu, la sainte famille s'était enfuie en Égypte, et que, selon Luc, elle ne bougea de Bethléem, jusqu'à ce qu'elle alla à Nazareth en Galilée, a répondu qu'il l'avait dit ainsi.

Et sur ce qu'on lui demanda comment on conciliait ces contrariétés apparentes, il répondit que par Nazareth il fallait entendre l'Égypte, et par l'Égypte Nazareth.

Enquis pourquoi il avait écrit que, selon Jean, notre divin Sauveur avait vécu trois ans trois mois depuis son baptême, et que, selon les autres, il n'avait vécu que trois mois, a répondu qu'il fallait prendre trois mois pour trois ans.

Interrogé comment il avait expliqué l'apparition et l'ascension en Galilée selon Matthieu, et selon Luc à Jérusalem et en Béthanie, a répondu que ce n'était pas une chose importante, et qu'on peut fort bien monter au ciel de deux endroits à la fois.

A lui remontré qu'il était un imbécile, a répondu qu'il était *qualifié* pour la théologie ; sur quoi monsieur le modérateur lui répartit fort pertinemment : « Maître Needham, bien est-il vrai que théologiens sont parfois gens absurdes ; mais on peut raisonner comme un coq d'Inde, et se conduire avec prudence de serpent ¹. »

Je vous épargne, mademoiselle, le grand nombre de questions qu'on lui fit, et que vous entendriez aussi peu que toutes les saintes femmes de votre caractère.

Quand il eut signé son interrogatoire, on procéda au juge-

1. Matthieu, x, 16.

ment. Il fut condamné tout d'une voix à faire aende honorable, une anguille à la main, et ensuite à être lapidé hors la porte de la ville, selon la coutume.

Comme on lui lisait sa sentence, arriva M. du Peyrou, homme de bien, qui, n'étant pas prêtre, fait beaucoup de bonnes œuvres. Il représenta au consistoire que la sentence était un peu rude, que M. Needham était étranger, et qu'une justice si sévère pourrait empêcher désormais les Anglais de venir dans la belle ville de Neufchâtel. Le consistoire soutint la légitimité de sa sentence par plusieurs saints exemples : il représenta que les Chananéens étaient étrangers aux Israélites, et que cependant ils furent tous mis à mort ; que le roi Églon était étranger à Nod, et que cependant Nod lui enfonça dans le ventre un grand couteau avec le manche ; que Michel Servet, étant Espagnol, était étranger à Jehan Chauvin, né en Picardie, et que cependant Jehan Chauvin le fit brûler pour l'amour de Dieu, avec des fagots verts, afin de savourer le doux plaisir de lui voir expier ses péchés plus longtemps, ce qui est un vrai passe-temps de prêtre.

Ces raisons étaient fortes, elles n'ébranlent pourtant pas M. du Peyrou. Il trouva une ancienne loi portée du temps de la duchesse de Longueville, par laquelle il n'est pas permis de lapider personne sans la permission du gouverneur. Malheureusement le gouverneur n'y était pas ; on eut recours à monsieur son lieutenant ; on lui expliqua l'affaire. Le consistoire prétendait que la loi en question n'était que de calvinistes à calvinistes, non pas de calvinistes à papistes ; il ajoutait, avec assez de vraisemblance, qu'on doit y regarder de près quand il s'agit de lapider un homme de notre secte, mais que pour un homme d'un secte différente, il n'y a aucune difficulté ; qu'il était expédient que quelqu'un mourût pour le peuple¹, et qu'on était trop heureux que le sort tombât sur un jésuite. « Oh bien ! dit le lieutenant, lapidez-le donc ; mais que ce soit le plus absurde de vous tous qui jette la première pierre. »

A ces mots, ces messieurs se regardèrent tous avec un air de politesse qui me charma. Chacun voulait céder la place d'honneur à son confrère : l'un disait : « Monsieur le modeste, c'est à vous de commencer » ; l'autre : « Monsieur le professeur en théologie, l'honneur vous appartient ; » les prédicants de la campagne déféraient pour la première fois aux prédicants de la ville, et ceux-ci aux pasteurs de la campagne.

1. *Expedit unum hominem mori pro populo.* (Jean, xv: 14.)

Pendant ces compliments, M. du Peyrou fit évader le patient ; vous le reverrez bientôt. Ne m'oubliez pas, je vous prie, quand vous songerez que lui et M. Covelle, mon bon ami,

J'ai l'honneur d'être avec respect,

M. DEMOISELLE,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur,

BEAUDINET.

N. B. Apprenez, mademoiselle, que vous renoncez à M. Covelle, le digne zéni du calvinisme, et à M. Needham, le digne pilier du papisme ou dit que vous épousez un jeune homme fort riche et de beaucoup d'esprit. Je vous prie de me mander de quelle religion il est : c'est très-important¹.

CONCLUSION.

Voilà le recueil complet de tout ce qu'on a écrit depuis peu sur les miracles. L'éditeur², pénétré d'une foi vive, n'a pas craint de rapporter toutes les objections, qui se réduisent en poussière devant nos vérités sublimes. Si M. Needham est un ignorant, cela ne fait aucun tort à ces vérités. Il y a même lieu d'espérer que M. le comte de La Priest-Craft, et madame la comtesse, se convertiront; que M. Jean-Jacques rentrera au giron; que M. le proposant Théro ne proposera plus de difficultés; que M. Covelle et M^{lle} Ferbot continueront toujours d'édifier le monde chrétien, et qu'enfin M. Beauvau ne contestera plus aux vénérables compagnies de Montier-Cayers et de Boveresse le droit d'excommunier.

1. C'était apparemment M. B. que, dans les éditions de 1765 et 1767, était en entier le *Projet de notes critiques*, dont on a vu un extrait page 437 ; et à la suite du *Projet* se trouvait, sous le titre de *Dissertation sur les miracles, par M. J.-J. Rousseau*, un long passage de la troisième des *Lettres écrites de la montagne*. Une seule note, ajoutée par Voltaire, était ainsi conçue :

« Tous ces raisonnemens de Jean-Jacques sont pitoyables : car, si l'Évangile est divin, il faut croire ce qu'il rapporte sans disputer. La question se réduit donc à savoir si l'Évangile a des preuves de la divinité de l'Évangile, et si on peut examiner son authenticité par les règles de la critique ordinaire. (Note de M. le professeur Robinet.)

Après la *Dissertation* venait la *Conclusion* qui suit. (B.)

2. Voltaire l'écrivit, quoi qu'il en dise dans sa lettre du 3 janvier 1767, à d'Argental. (Cl.)

condamner, anathématiser qui bon leur semblera : ce droit étant divinement attaché à leur divin ministère. Nous espérons même que non-seulement ces savants hommes feront des miracles, mais qu'ils feront pendre tous ceux qui ne les croiront pas. Amen !

FIN DES QUESTIONS SUR LES MIRACLES.

LES ANCIENS ET LES MODERNES

OU

LA TOILETTE DE MADAME DE POMPADOUR¹.

(1765)

MADAME DE POMPADOUR.

Quelle est donc cette dame au nez aquilin, aux grands yeux noirs, à la taille si haute et si noble, à la mine si fière et en même temps si coquette, qui entre à ma toilette sans se faire annoncer, et qui fait la révérence en religieuse ?

TULLIA.

Je suis Tullia, née à Rome il y a environ dix-huit cents ans; je fais la révérence à la romaine, et non à la française; je suis venue je ne sais d'où pour voir votre pays, votre personne et votre toilette.

MADAME DE POMPADOUR.

Ah ! madame, faites-moi l'honneur de vous asseoir. Un fauteuil à madame Tullia.

TULLIA.

Qui ? moi, madame, que je m'asseye sur cette espèce de petit trône incommode, pour que mes jambes pendent à terre et deviennent toutes rouges.

1. La scène se passe en 1753, année de la reprise de *Castor et Pollux* : mais l'ouvrage est de quelques années plus tard. Il n'est pas à croire qu'il ait été composé du vivant de M^{me} de Pompadour, qui mourut le 14 avril 1764. Catherine II, dont Voltaire fait l'éloge (page 454), ne monta sur le trône de Russie qu'en juillet 1762. *Les Anciens et les Modernes* sont dans le troisième volume des *Nouveaux Mélanges*, daté de 1765, et qui ne parut qu'à la fin de cette année, comme on le voit par la lettre à Damilaville, du 6 janvier 1766. (B.)

MADAME DE POMPADOUR.

Comment vous asseyez-vous donc, madame ?

TULLIA.

Sur un bon lit, madame.

MADAME DE POMPADOUR.

Ah ! j'entends ; vous voulez dire sur un bon canapé. En voilà un sur lequel vous pouvez vous étendre fort à votre aise.

TULLIA.

J'aime à voir que les Françaises sont aussi bien meublées que nous.

MADAME DE POMPADOUR.

Ah ! ah ! madame, vous n'avez point de bas : vos jambes sont nues ! vraiment elles sont ornées d'un ruban fort joli, en forme de brodequin.

TULLIA.

Nous ne connaissons point les bas ; c'est une invention agréable et commode que je préfère à nos brodequins.

MADAME DE POMPADOUR.

Dieu me pardonne ! madame, je crois que vous n'avez point de chemise !

TULLIA.

Non, madame, nous n'en portons point de notre temps.

MADAME DE POMPADOUR.

Et dans quel temps viviez-vous, madame ?

TULLIA.

Du temps de Sylla, de Pompée, de César, de Caton, de Catilina, de Cicéron, dont j'ai l'honneur d'être la fille ; de ce Cicéron qu'un de vos protégés¹ a fait parler en vers barbares. J'allai hier à la Comédie de Paris ; on y jouait *Catilina* et tous les personnages de mon temps : je n'en reconnus pas un. Mon père m'exhortait à faire des avances à Catilina ; je fus bien surprise. Mais, madame, il me semble que vous avez là de beaux miroirs, votre chambre en est pleine. Nos miroirs n'étaient pas la sixième partie des vôtres. Sont-ils d'acier ?

MADAME DE POMPADOUR.

Non, madame ; ils sont faits avec du sable, et rien n'est si commun parmi nous.

TULLIA.

Voilà un bel art ; j'avoue que cet art nous manquait. Ah ! le joli tableau que vous avez là !

1. Crébillon, auteur de *Catilina*, etc., etc.

MADAME DE POMPADOUR.

Ce n'est point un tableau, c'est une estampe : cela n'est fait qu'avec du noir de fumée ; on en tire cent copies en un jour, et ce secret éternise les tableaux que le temps consume.

TULLIA.

Ce secret est admirable : nos Romains n'ont jamais eu rien de pareil.

UN SAVANT, qui assistait à la toilette, prit alors la parole, et dit à Tullia en tirant un livre de sa poche :

Vous serez bien plus étonnée, madame, quand vous saurez que ce livre n'est point écrit à la main, qu'il est imprimé à peu près comme ces estampes, et que cette invention éternise aussi les ouvrages de l'esprit.

Le savant présenta son livre à Tullia ; c'était un recueil de vers pour madame la marquise : Tullia en lut une page, admira les caractères, et dit à l'auteur :

TULLIA.

Monsieur, l'impression est une belle chose ; et si elle peut immortaliser de pareils vers, cela me paraît le plus grand effort de l'art. Mais n'auriez-vous pas du moins employé cette invention à imprimer les ouvrages de mon père ?

LE SAVANT.

Oui, madame ; mais on ne les lit plus. J'en suis fâché pour monsieur votre père ; mais aujourd'hui nous ne connaissons guère que son nom.

Alors on apporta du chocolat, du thé, du café, des glaces. Tullia fut étonnée de voir en été de la crème et des groseilles gelées. On lui dit que ces boissons figées avaient été composées en six minutes par le moyen du salpêtre dont on les avait entourées, et que c'était avec du mouvement qu'on avait produit cette fixation et ce froid glaçant. Elle demeura interdite d'admiration. La noirceur du chocolat et du café lui inspira quelque dégoût ; elle demanda comment ces liqueurs étaient extraites des plantes du pays. Un duc et pair qui se trouva là lui répondit :

Les fruits dont ces boissons sont composées viennent d'un autre monde, et du fond de l'Arabie.

TULLIA.

Pour l'Arabie, je la connais ; mais je n'avais jamais entendu parler de ce que vous appelez café ; et pour l'autre monde, je ne connais que celui d'où je viens : je vous assure qu'il n'y a point de chocolat dans ce monde-là.

M. LE DUC.

Le monde dont on vous parle, madame, est un continent nommé l'Amérique, presque aussi grand que l'Asie, l'Europe, et

l'Afrique ensemble, et dont on a des nouvelles beaucoup plus certaines que de celui d'où vous venez.

TULLIA.

Comment! nous qui nous appelions *les maîtres de l'univers*, nous n'en aurions donc possédé que la moitié! Cela est humiliant.

LE SAVANT, piqué de ce que M^{me} Tullia avait trouvé ses vers mauvais, lui répliqua brusquement :

Vos Romains, qui se vantaient d'être les maîtres de l'univers, n'en avaient pas conquis la vingtième partie. Nous avons à présent au bout de l'Europe un empire qui est plus vaste lui seul que l'empire romain¹; encore est-il gouverné par une femme² qui a plus d'esprit que vous, qui est plus belle que vous, et qui porte des chemises. Si elle lisait mes vers, je suis sûr qu'elle les trouverait bons.

Madame la marquise fit taire le savant, qui manquait de respect à une dame romaine, à la fille de Cicéron. Monsieur le duc expliqua comment on avait découvert l'Amérique; et, tirant sa montre, à laquelle pendait galamment une petite boussole, il lui fit voir que c'était avec une aiguille qu'on était arrivé dans un autre hémisphère. La surprise de la Romaine redoublait à chaque mot qu'on lui disait et à chaque chose qu'elle voyait; elle s'écria enfin :

TULLIA.

Je commence à craindre que les modernes ne l'emportent sur les anciens; j'étais venue pour m'en éclaircir, et je sens que je vais rapporter de tristes nouvelles à mon père.

Voici ce que lui répondit M. LE DUC :

Consolez-vous, madame; nul homme n'approche parmi nous de votre illustre père, pas même l'auteur de la *Gazette ecclésiastique*, ou celui du *Journal chrétien*³; nul homme n'approche de César, avec qui vous avez vécu, ni de vos Scipions, qui l'avaient précédé. Il se peut que la nature forme aujourd'hui, comme autrefois, de ces âmes sublimes; mais ce sont de beaux germes qui ne viennent point à maturité dans un mauvais terrain.

Il n'en est pas de même des arts et des sciences; le temps et d'heureux hasards les ont perfectionnés. Il nous est plus aisé, par exemple, d'avoir des Sophocles et des Euripides que des personnages semblables à monsieur votre père, parce que nous avons des théâtres, et que nous ne pouvons avoir de tribune aux

1. La Russie.

2. Catherine II.

3. Voyez, sur la *Gazette ecclésiastique* et sur le *Journal chrétien*, les notes du *Russe à Paris*, tome X.

harangues. Vous avez sifflé la tragédie de *Catilina*¹; mais quand vous verrez jouer *Phèdre*, vous conviendrez peut-être que le rôle de Phèdre, dans Racine, est prodigieusement supérieur au modèle que vous connaissez dans Euripide. J'espère que vous conviendrez que notre Molière l'emporte sur votre Térence. J'aurai l'honneur, si vous le permettez, de vous donner la main à l'Opéra, et vous serez étonnée d'entendre chanter en parties. C'est encore là un art qui vous était inconnu.

Voici, madame, une petite lunette; ayez la bonté d'appliquer votre œil à ce verre, regardez cette maison qui est à une lieue.

TULLIA.

Par les dieux immortels, cette maison est au bout de ma lunette, et beaucoup plus grande qu'elle ne paraissait!

M. LE DUC.

Eh bien! madame, c'est avec ce joujon que nous avons vu de nouveaux cieux, comme c'est avec une aiguille que nous avons connu un nouvel hémisphère. Voyez-vous cet autre instrument verni dans lequel il y a un petit tuyau de verre proprement enchâssé? C'est cette bagatelle qui nous a fait découvrir la quantité juste de la pesanteur de l'air.

Enfin, après bien des tâtonnements, il est venu un homme² qui a découvert le premier ressort de la nature, la cause de la pesanteur, et qui a démontré que les astres pèsent sur la terre, et la terre sur les astres. Il a parfilé la lumière du soleil, comme nos dames parfilent une étoffe d'or.

TULLIA.

Qu'est-ce que parfiler, monsieur?

M. LE DUC.

Madame, l'équivalent de ce mot ne se trouve pas dans les oraisons de Cicéron. C'est effiler une étoffe, la détiisser fil à fil, et en séparer l'or: C'est ce que Newton a fait des rayons du soleil; les astres lui ont été soumis, et un nommé Locke en a fait autant de l'entendement humain.

TULLIA.

Vous en savez beaucoup pour un duc et pair; vous me paraissez plus savant que ce savant qui veut que je trouve ses vers bons, et vous êtes beaucoup plus poli que lui.

1. Le *Catilina* de Crébillon fut joué le 21 décembre 1748, et eut une vingtaine de représentations. La pièce ne fut pas sifflée; on respecta la vieillesse et la mauvaise fortune de l'auteur. Voyez tome XXIV, pages 360, 362.

2. Newton.

M. LE DUC.

Madame, c'est que j'ai été mieux élevé; mais pour ma science, elle est très-commune : les jeunes gens, en sortant des écoles, en savent plus que tous vos philosophes de l'antiquité. C'est dommage seulement que nous ayons, dans notre Europe, substitué une demi-douzaine de jargons très-imparfaits à la belle langue latine dont votre père fit un si admirable usage ; mais avec des instruments grossiers nous n'avons pas laissé de faire de très-bons ouvrages, même dans les belles-lettres.

TULLIA.

Il faut que les nations qui ont succédé à l'empire romain aient toujours vécu dans une paix profonde, et qu'il y ait eu une suite continue de grands hommes depuis mon père jusqu'à vous, pour qu'on ait pu inventer tant d'arts nouveaux, et que l'on soit parvenu à connaître si bien le ciel et la terre?

M. LE DUC.

Point du tout, madame; nous sommes des barbares qui sommes venus presque tous de la Scythie détruire votre empire, et les arts, et les sciences. Nous avons vécu sept à huit cents ans comme des sauvages; et, pour comble de barbarie, nous avons été inondés d'une espèce d'hommes, nommés *les moines*, qui ont abruti, dans l'Europe, le genre humain, que vous aviez éclairé et subjugué. Ce qui vous étonnera, c'est que, dans les derniers siècles de cette barbarie, c'est parmi ces moines mêmes, parmi ces ennemis de la raison, que la nature a suscité des hommes utiles. Les uns ont inventé l'art de secourir la vue affaiblie par l'âge¹; les autres ont pétri du salpêtre avec du charbon², et cela nous a valu des instruments de guerre avec lesquels nous aurions exterminé les Scipions, Alexandre, et César, et la phalange macédonienne, et toutes vos légions : ce n'est pas que nous soyons plus grands capitaines que les Scipions, les Alexandre, et les César ; mais c'est que nous avons de meilleures armes.

TULLIA.

Je vois toujours en vous la politesse d'un grand seigneur avec l'érudition d'un homme d'État ; vous auriez été digne d'être sénateur romain.

1. Alexandre Spina, religieux du couvent de Sainte-Catherine de Pise, de l'ordre de Saint-Dominique.

2. Berthold Schwartz, moine de l'ordre de Saint-François, originaire de Fribourg en Allemagne, inventeur, en Occident, de la poudre à canon, selon les uns ; d'autres font honneur de cette découverte à Roger Bacon ; voyez tome XII, page 19 ; et XVII, 521.

M. LE DUC.

Ah! madame, vous êtes bien plus digne d'être à la tête de notre cour.

MADAME DE POMPADOUR.

Madame aurait été trop dangereuse pour moi.

TULLIA.

Consultez vos beaux miroirs faits avec du sable, et vous verrez que vous n'aurez rien à craindre. Eh bien! monsieur, vous disiez donc le plus poliment du monde que vous en savez beaucoup plus que nous?

M. LE DUC.

Je disais, madame, que les derniers siècles sont toujours plus instruits que les premiers, à moins qu'il n'y ait eu quelque révolution générale qui ait absolument détruit tous les monuments de l'antiquité. Nous avons eu des révolutions horribles, mais passagères; et dans ces orages on a été assez heureux pour conserver les ouvrages de votre père, et ceux de quelques autres grands hommes: ainsi le feu sacré n'a jamais été totalement éteint, et il a produit à la fin une lumière presque universelle. Nous sifflons les scolastiques barbares qui ont régné longtemps parmi nous; mais nous respectons Cicéron et tous les anciens qui nous ont appris à penser. Si nous avons d'autres lois de physique que celles de votre temps, nous n'avons point d'autre règle d'éloquence; et voilà peut-être de quoi terminer la querelle entre les anciens et les modernes.

Toute la compagnie fut de l'avis de monsieur le duc. On alla ensuite à l'opéra de *Castor et Pollux*¹. Tullia fut très-contente des paroles et de la musique, *quoi qu'on die*. Elle avoua qu'un tel spectacle valait mieux qu'un combat de gladiateurs.

1. Les paroles sont de Gentil Bernard; la musique, de Rameau. Cette pièce, jouée en 1737, avait été reprise en 1733.

SOPHRONIME

ET ADÉLOS¹

TRADUIT DE MAXIME DE MADAURE

(1766)

NOTICE SUR MAXIME DE MADAURE

Il y a plusieurs hommes célèbres du nom de Maximus, que nous abrégeons toujours par celui de Maxime; je ne parle pas des empereurs et des consuls romains, ni même des évêques de ce nom : je parle de quelques philosophes qui sont encore estimés pour avoir laissé quelques pensées par écrit.

Il y en a un qui, dans nos dictionnaires, est toujours appelé Maxime le magicien, ainsi qu'on nomme encore le curé Gaufridi, *Gaufridi le sorcier*²; comme s'il y avait en effet des sorciers et des magiciens, car les noms donnés à la chose subsistent toujours, quand la chose même est reconnue fausse.

Ce philosophe était le favori de l'empereur Julien, et c'est ce qui lui fit une si méchante réputation parmi nous.

Maxime de Tyr, dont l'empereur Marc-Aurèle fut le disciple, obtint de nous un peu plus de grâce. Il n'est point qualifié de sorcier, et il a eu Daniel Heinsius pour commentateur.

Le troisième Maxime, dont il s'agit ici, était un Africain né à

1. La plus ancienne édition que je connaisse de ce dialogue est dans le tome XXVII de l'édition in-4^o des OEuvres de Voltaire, daté de 1777. Il n'y porte point de date, non plus que dans l'édition de Kehl. C'est d'après une note manuscrite de M. Decroix que je l'ai mis en 1766. *Sophronime* veut dire la pensée, le jugement, le bon sens; *Adelos*, l'obscur, le stupide. (B.)

— Ce dialogue avait été publié en 1776, à la suite des *Lettres chinoises, indiennes et tartares*.

2. Voyez, tome XIV, la note 2 de la page 537; et, tome XX, la note de la page 455.

Madaure, dans le pays qui est aujourd'hui celui d'Alger. Il vivait dans le commencement de la destruction de l'empire romain. Madaure, ville considérable par son commerce, l'était encore plus par les lettres : elle avait vu naître Apulée et Maxime. Saint Augustin, contemporain de Maxime, né dans la petite ville de Tagaste, fut élevé dans Madaure, et Maxime et lui furent toujours amis, malgré la différence de leurs opinions : car Maxime resta toujours attaché à l'antique religion de Numa, et Augustin quitta le manichéisme pour notre sainte religion, dont il fut, comme on le sait, une des plus grandes lumières.

C'est une remarque bien triste, et qu'on a faite souvent sans doute, que cette partie de l'Afrique qui produisit autrefois tant de grands hommes, et qui fut probablement, depuis Atlas, la première école de philosophie, ne soit aujourd'hui connue que par ses corsaires. Mais ces révolutions ne sont que trop communes : témoin la Thrace, qui produisit autrefois Orphée et Aristote ; témoin la Grèce entière, témoin Rome elle-même.

Nous avons encore des monuments de la correspondance qui subsista toujours entre le désert Augustin de Tagaste et le platonicien Maxime de Madaure. On nous a conservé les lettres de l'un et de l'autre. Voici la fameuse lettre de Maxime sur l'existence de Dieu, avec la réponse de saint Augustin, toutes deux traduites par Dubois¹ de Port-Royal, précepteur du dernier duc de Guise.

LETTRE DE MAXIME DE MADAURE A AUGUSTIN².

Or, qu'il y ait un Dieu souverain qui soit sans commencement, et qui, sans avoir rien engendré de semblable à lui, soit néanmoins le père et le formateur de toutes choses, quel homme est assez grossier, assez stupide pour en douter? C'est celui dont nous adorons sous des noms divers l'éternelle puissance, répandue dans toutes les parties du monde... Ainsi, honorant séparément, par diverses sortes de cultes, ce qui est comme ses divers membres, nous l'adorons tout entier... Qu'ils vous conservent, ces dieux *subalternes*, sous les noms desquels et par lesquels, tout autant de mortels que nous sommes sur la terre, nous adorons le *père commun des dieux et des hommes*, par différentes sortes de

1. Philippe Goibaud Dubois, mort en 1694. Il avait commencé par être maître de danse, avant de traduire saint Augustin. (CL.)

2. Le texte que donne ici Voltaire n'est pas tout à fait la traduction de Dubois, que l'on peut voir tome XVIII, page 361.

cultes à la vérité, mais qui s'accordent tous dans leur variété même, et ne tendent qu'à la même fin!

RÉPONSE D'AUGUSTIN.

Il y a dans votre place publique deux statues de Mars, nu dans l'une, et armé dans l'autre, et tout auprès la figure d'un homme qui, avec trois doigts qu'il avance vers Mars, tient en bride cette divinité dangereuse à toute la ville... Sur ce que vous me dites que de pareils dieux sont des membres du seul véritable Dieu, je vous avertis, avec toute la liberté que vous me donnez, de ne pas tomber dans de pareils sacrilèges. Car ce seul Dieu dont vous parlez est sans doute celui qui est reconnu de tout le monde, et sur lequel les ignorants conviennent avec les savants, comme quelques anciens ont dit. Or direz-vous que celui dont la force, pour ne pas dire la cruauté, est réprimée par un homme mort, soit un membre de celui-là? Il me serait aisé de vous pousser sur ce sujet, car vous voyez bien ce qu'on pourrait dire sur cela; mais je me retiens, de peur que vous ne disiez que ce sont les armes de la rhétorique que j'emploie contre vous, plutôt que celles de la vérité.

Venons maintenant au fameux ouvrage de ce Maxime.

DIALOGUE.

ADÉLOS.

Vos sages conseils, Sophronime, ne m'ont pas rassuré encore. Parvenu à l'âge de quatre-vingt-six années, vous croyez être plus près du terme que moi, qui en ai soixante et quinze; vous avez rassemblé toutes vos forces pour combattre l'ennemi qui s'avance, mais je vous avoue que je n'ai pu me forcer à regarder la mort avec ces yeux indifférents dont on dit que tant de sages la contemplent.

SOPHRONIME.

Il y a peut-être dans l'étalage de cette indifférence un faste de vertu qui ne convient pas au sage. Je ne veux point qu'on affecte de mépriser la mort; je veux qu'on s'y résigne: nous le devons, puisque tout corps organisé, animaux pensants, animaux sentants, végétaux, métaux même, tout est formé pour la destruction. La grande loi est de savoir souffrir ce qui est inévitable.

ADÉLOS.

C'est précisément ce qui fait ma douleur. Je sais trop qu'il faut périr. J'ai la faiblesse de me croire heureux en considérant ma fortune, ma santé, mes richesses, mes dignités, mes amis, ma femme, mes enfants. Je ne puis songer sans affliction qu'il me faut bientôt quitter tout cela pour jamais. J'ai cherché des éclaircissements et des consolations dans tous les livres, je n'y ai trouvé que de vaines paroles.

J'ai poussé la curiosité jusqu'à lire un certain livre qu'on dit chaldéen, et qui s'appelle *le Coheleth*.

L'auteur me dit : Que m'importe d'avoir appris quelque chose, si je meurs tout ainsi que l'insensé et l'ignorant¹?... La mémoire du sage et celle du fou périssent également²... Le trépas des hommes est le même que celui des bêtes; leur condition est la même: l'un expire comme l'autre, après avoir respiré de même³... L'homme n'a rien de plus que la bête... Tout est vanité... Tous se précipitent dans le même abîme... Tous sont produits de terre, tous retournent à la terre... Et qui me dira si le souffle de l'homme s'exhale dans l'air, et si celui de la bête descend plus bas?

Le même instructeur, après m'avoir accablé de ces images désespérantes, m'invite à me réjouir⁴, à boire, à goûter les voluptés de l'amour, à me complaire dans mes œuvres. Mais lui-même, en me consolant, est aussi affligé que moi. Il regarde la mort comme un anéantissement affreux. Il déclare qu'un chien vivant⁵ vaut mieux qu'un lion mort. Les vivants, dit-il, ont le malheur de savoir qu'ils mourront, et les morts ne savent rien, ne sentent rien, ne connaissent rien, n'ont rien à prétendre. Leur mémoire est donc un éternel oubli.

Que conclut-il sur-le-champ de ces idées funèbres? Allez donc, dit-il; mangez votre pain avec allégresse⁶, buvez votre vin avec joie.

Pour moi, je vous avoue qu'après de tels discours je suis prêt à tremper mon pain dans mes larmes, et que mon vin m'est d'une insupportable amertume.

SOPHRONIME.

Quoi! parce que dans un livre oriental il se trouve quelques passages où l'on vous dit que les morts n'ont point de sentiment,

1. *Ecclesiaste* ou *Coheleth*, attribué à Salomon, II, 15.

2. *Ibid.*, 16.

3. *Ibid.*, III, 19-21.

4. *Ecclesiaste*, V, 7.

5. *Ibid.*, IX, 4-5.

6. *Ibid.*, IX, 7.

vous vous livrez à présent à des sentiments douloureux ! Vous souffrez actuellement de ce qu'un jour vous ne souffrirez plus du tout !

ADÉLOS.

Vous m'allez dire qu'il y a là de la contradiction ; je le sens bien, mais je n'en suis pas moins affligé. Si on me dit qu'on va briser une statue faite avec le plus grand art, qu'on va réduire en cendres un palais magnifique, vous me permettez d'être sensible à cette destruction ; et vous ne voulez pas que je plaigne la destruction de l'homme, le chef-d'œuvre de la nature ?

SOPHRONIME.

Je veux, mon cher ami, que vous vous souveniez avec moi des *Tusculanes* de Cicéron, dans lesquelles ce grand homme vous prouve avec tant d'éloquence que la mort n'est point un mal.

ADÉLOS.

Il me le dit, mais peut-être avec plus d'éloquence que de preuves. Il s'est moqué des fables de l'Achéron et du Cerbère, mais il y a peut-être substitué d'autres fables. Il usait de la liberté de sa secte académique, qui permet de soutenir le pour et le contre : tantôt c'est Platon qui croit l'immortalité de l'âme ; tantôt c'est Dicéarque qui la suppose mortelle. S'il me console un peu par l'harmonie de ses paroles, ses raisonnements me laissent dans une triste incertitude. Il dit, comme tous les physiciens qui me semblent si mal instruits, que l'air et le feu montent en droite ligne à la région céleste ; et de là, dit-il, il est clair que les âmes, au sortir des corps, montent au ciel, soit qu'elles soient des animaux respirant l'air, soient qu'elles soient composées de feu ¹.

Cela ne paraît pas si clair. D'ailleurs Cicéron aurait-il voulu que l'âme de Catilina et celle des trois abominables triumvirs eussent monté au ciel en droite ligne ?

J'avoue à Cicéron que ce qui n'est point n'est pas malheureux ; que le néant ne peut ni se réjouir ni se plaindre ; que je n'avais pas besoin d'une *Tusculane* pour apprendre des choses si triviales et si inutiles. On sait bien sans lui que les enfers inventés, soit par Orphée, soit par Hermès, soit par d'autres, sont des chimères absurdes. J'aurais désiré que le plus grand

1. « Perspicuum debet esse animos, cum e corpore excesserint, sive illi sint animales spirabiles, sive ignei, sublime ferri. » (*Note de Voltaire.*)—La traduction donnée ici par Voltaire m'a obligé de laisser la citation telle qu'il l'avait faite. Voici le texte de Cicéron : « Perspicuum debet esse animos, cum e corpore excesserint, sive illi sint animales, id est spirabiles, sive ignei, sublime ferri. » *Tuscul.*, 1, 17. (B.)

orateur, le premier philosophe de Rome, m'eût appris bien nettement s'il y a des âmes, ce qu'elles sont, pourquoi elles sont faites, ce qu'elles deviennent. Hélas ! sur ces grands et éternels objets de la curiosité humaine, Cicéron n'en sait pas plus que le dernier sacristain d'Isis ou de la déesse de Syrie.

Cher Sophronime, je me rejette entre vos bras ; ayez pitié de ma faiblesse. Faites-moi un petit résumé de ce que vous me disiez ces jours passés sur tous ces objets de doute.

SOPHRONIME.

Mon ami, j'ai toujours suivi la méthode de l'éclectisme ; j'ai pris dans toutes les sectes ce qui m'a paru le plus vraisemblable. Je me suis interrogé moi-même de bonne foi : je vais encore vous parler de même, tandis qu'il me reste assez de force pour rassembler mes idées, qui vont bientôt s'évanouir.

1° J'ai toujours, avec Platon et Cicéron, reconnu dans la nature un pouvoir suprême, aussi intelligent que puissant, qui a disposé l'univers tel que nous le voyons. Je n'ai jamais pu penser avec Épicure que le hasard, qui n'est rien, ait pu tout faire. Comme j'ai vu toute la nature soumise à des lois constantes, j'ai reconnu un législateur ; et comme tous les astres se meuvent selon des règles d'une mathématique éternelle, j'ai reconnu avec Platon l'éternel Géomètre.

2° De là descendant à ses ouvrages, et rentrant dans moi-même, j'ai dit : Il est impossible que dans aucun des mondes infinis qui remplissent l'univers, il y ait un seul être qui se dérobe aux lois éternelles ; car celui qui a tout formé doit être maître de tout. Les astres obéissent ; le minéral, le végétal, l'animal, l'homme, obéissent donc de même.

3° Je ne connais le secret ni de la formation, ni de la végétation, ni de l'instinct animal, ni de l'instinct et de la pensée de l'homme. Tous ces ressorts sont si déliés qu'ils échappent à ma vue faible et grossière. Je dois donc penser qu'ils sont dirigés par les lois du Fabricateur éternel.

4° Il a donné aux hommes organisation, sentiment et intelligence ; aux animaux, organisation, sentiment, et ce que nous appelons instinct ; aux végétaux, organisation seule. Sa puissance agit donc continuellement sur ces trois règnes.

5° Toutes les substances de ces trois règnes périssent les unes après les autres. Il en est qui durent des siècles, d'autres qui vivent un jour ; et nous ne savons pas si les soleils qu'il a formés ne seront pas à la fin détruits comme nous.

6° Ici vous me demanderez si je pense que nos âmes périront

aussi comme tout ce qui végète, ou si elles passeront dans d'autres corps, ou si elles revêtiront un jour le même, ou si elles s'envoleront dans d'autres mondes.

A cela je vous répondrai qu'il ne m'est pas donné de savoir l'avenir; qu'il ne m'est pas même donné de savoir ce que c'est qu'une âme. Je sais certainement que le pouvoir suprême qui régit la nature a donné à mon individu la faculté de sentir, de penser, et d'expliquer mes pensées. Et quand on me demande si après ma mort ces facultés subsisteront, je suis presque tenté d'abord de demander à mon tour si le chant du rossignol subsiste quand l'oiseau a été dévoré par un aigle.

Convenons d'abord avec tous les bons philosophes que nous n'avons rien par nous-mêmes. Si nous regardons un objet, si nous entendons un corps sonore, il n'y a rien dans ces corps ni dans nous qui puisse produire immédiatement ces sensations. Par conséquent il n'est rien, ni dans nous, ni autour de nous, qui puisse produire immédiatement nos pensées, car point de pensées dans l'homme avant la sensation : « Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu¹. » Donc c'est Dieu qui nous fait toujours sentir et penser : donc c'est Dieu qui agit sans cesse sur nous, de quelque manière incompréhensible qu'il agisse. Nous sommes dans ses mains comme tout le reste de la nature. Un astre ne peut pas dire : Je tourne par ma propre force. Un homme ne doit pas dire : Je sens et je pense par mon propre pouvoir.

Étant donc les instruments périssables d'une puissance éternelle, jugez vous-même si l'instrument peut jouer encore quand il n'existe plus, et si ce ne serait pas une contradiction évidente. Jugez surtout si, en admettant un formateur souverain, on peut admettre des êtres qui lui résistent.

ADÉLOS.

J'ai toujours été frappé de cette grande idée. Je ne connais point de système plus respectueux envers Dieu. Mais il me semble que si c'est révéler en Dieu sa toute-puissance, c'est lui ôter sa justice, et c'est ravir à l'homme sa liberté. Car si Dieu fait tout, s'il est tout, il ne peut ni récompenser ni punir les simples instruments de ses décrets absolus; et si l'homme n'est que ce simple instrument, il n'est pas libre.

1. Ces paroles sont citées souvent comme étant d'Aristote. Plusieurs savants les ont vainement cherchées dans cet auteur; elles n'en sont pas moins restées texte consacré. (B.)

Je pourrais me dire que dans votre système, qui fait Dieu si grand et l'homme si petit, l'Être éternel sera regardé par quelques esprits comme un fabricant qui a fait nécessairement des ouvrages nécessairement sujets à la destruction; il ne sera plus aux yeux de bien des philosophes qu'une force secrète répandue dans la nature; nous retomberons peut-être dans le matérialisme de Straton en voulant l'éviter.

SOPHRONIME.

J'ai craint longtemps, comme vous, ces conséquences dangereuses, et c'est ce qui m'a empêché d'enseigner mes principes ouvertement dans mes écoles; mais je crois qu'on peut aisément se tirer de ce labyrinthe. Je ne dis pas cela pour le vain plaisir de disputer et pour n'être pas vaincu en paroles. Je ne suis pas comme ce rhéteur¹ d'une secte nouvelle, qui avoue dans un de ses écrits que, s'il répond à une difficulté métaphysique insoluble, « ce n'est pas qu'il ait rien de solide à dire, mais c'est qu'il faut bien dire quelque chose ».

Jose donc dire d'abord qu'il ne faut pas accuser Dieu d'injustice parce que les enfers des Égyptiens, d'Orphée, et d'Homère, n'existent pas, et que les trois gueules de Cerbère, les trois Furiés, les trois Parques, les mauvais démons, la roue d'Ixion, le vautour de Prométhée, sont des chimères absurdes. Les charlatans sacrés qui inventèrent ces horribles fadaïses pour se faire craindre, et qui ne soutinrent leur religion que par des bourreaux, sont aujourd'hui regardés par les sages comme la lie du genre humain; ils sont aussi méprisés que leurs fables.

Il y a certes une punition plus vraie, plus inévitable dans ce monde pour les scélérats. Et quelle est-elle? c'est le remords, qui ne manque jamais, et la vengeance humaine, laquelle manque rarement. J'ai connu des hommes bien méchants, bien atroces: je n'en ai jamais vu un seul heureux.

Je ne ferai pas ici la longue énumération de leurs peines, de leurs horribles ressouvenirs, de leurs terreurs continuelles, de la défiance où ils étaient de leurs domestiques, de leurs femmes, de leurs enfants. Cicéron avait bien raison de dire: Ce sont là les vrais Cerbères, les vraies Furies, leurs fouets et leurs flambeaux.

Si le crime est ainsi puni, la vertu est récompensée, non par des champs élysées où le corps se promène insipidement quand il n'est plus; mais pendant sa vie, par le sentiment intérieur d'avoir

1. Saint Augustin; voyez tome XVIII, page 466.

fait son devoir, par la paix du cœur, par l'applaudissement des peuples, l'amitié des gens de bien. C'est l'opinion de Cicéron, c'est celle de Caton, de Marc-Aurèle, d'Épictète; c'est la mienne. Ce n'est pas que ces hommes prétendent que la vertu rende parfaitement heureux. Cicéron avoue qu'un tel bonheur ne saurait être toujours pur, parce que rien ne peut l'être sur la terre. Mais remercions le Maître de la nature humaine d'avoir mis à côté de la vertu la mesure de félicité dont cette nature est susceptible.

Quant à la liberté de l'homme que la toute-puissante et toute agissante nature de l'Être universel semblerait détruire, je m'en tiens à une seule assertion. La liberté n'est autre chose que le pouvoir de faire ce qu'on veut : or ce pouvoir ne peut jamais être celui de contredire les lois éternelles, établies par le grand Être. Il ne peut être que celui de les exercer, de les accomplir. Celui qui tend un arc, qui tire à lui la corde, et qui pousse la flèche, ne fait qu'exécuter les lois immuables du mouvement. Dieu soutient et dirige également la main de César qui tue ses compatriotes à Pharsale, et la main de César qui signe le pardon des vaincus. Celui qui se jette au fond d'une rivière pour sauver un homme noyé, et pour le rendre à la vie, obéit aux décrets et aux règles irrésistibles. Celui qui égorge et qui dépouille un voyageur leur obéit malheureusement de même. Dieu n'arrête pas le mouvement du monde entier pour prévenir la mort d'un homme sujet à la mort. Dieu même, Dieu ne peut être libre d'une autre façon : sa liberté ne peut être que le pouvoir d'exécuter éternellement son éternelle volonté. Sa volonté ne peut avoir à choisir avec indifférence entre le bien et le mal, puisqu'il n'y a point de bien ni de mal pour lui. S'il ne faisait pas le bien nécessairement par une volonté nécessairement déterminée à ce bien, il le ferait sans raison, sans cause : ce qui serait absurde.

J'ai l'audace de croire qu'il en est ainsi des vérités éternelles de mathématique par rapport à l'homme. Nous ne pouvons les nier dès que nous les apercevons dans toute leur clarté, et c'est en cela que Dieu nous fit à son image; ce n'est pas en nous pétrissant de fange délayée, comme on dit que fit Prométhée.

. Mixtam fluvialibus undis
Finxit in effigiem moderantum cuncta deorum.

(OVID., *Met.*, 1, 82-83.)

Certes ce n'est pas par le visage que nous ressemblons à Dieu, représenté si ridiculement par la fabuleuse antiquité avec tous nos membres et toutes nos passions; c'est par l'amour et la con-

naissance de la vérité que nous avons quelque faible participation de son être, comme une étincelle a quelque chose de semblable au soleil, et une goutte d'eau tient quelque chose du vaste océan.

J'aime donc la vérité quand Dieu me la fait connaître; je l'aime, lui qui en est la source; je m'anéantis devant lui, qui m'a fait si voisin du néant. Résignons-nous ensemble, mon cher ami, à ses lois universelles et irrévocables, et disons en mourant, comme Épictète¹ :

« O Dieu ! je n'ai jamais accusé votre providence. J'ai été malade, parce que vous l'avez voulu, et je l'ai voulu de même ; j'ai été pauvre, parce que vous l'avez voulu, et j'ai été content de ma pauvreté ; j'ai été dans la bassesse, parce que vous l'avez voulu, et je n'ai jamais désiré de m'élever.

« Vous voulez que je sorte de ce spectacle magnifique, j'en sors; et je vous rends mille très-humbles grâces de ce que vous avez daigné m'y admettre pour me faire voir tous vos ouvrages, et pour étaler à mes yeux l'ordre avec lequel vous gouvernez cet univers. »

1. Voyez le *Dîner du comte de Boulainvilliers* (premier entretien).

LETTRE PASTORALE

A M. L'ARCHEVÊQUE D'AUCH, J.-F. DE MONTILLET¹.

(1766)

Il parut sous votre nom, monsieur, en 1764, une *Instruction pastorale* qui n'est malheureusement qu'un libelle diffamatoire. On s'élève, dans cet ouvrage, contre le *Recueil des assertions*², consacré par le parlement de Paris : on y regarde les jésuites comme des martyrs, et les parlements comme des persécuteurs³; on y accuse d'injustice l'édit du roi qui bannit irrévocablement les jésuites du royaume. Cette *Instruction pastorale* a été brûlée par la main du bourreau. Le roi fait réprimer les attentats à son autorité, les parlements savent les punir; mais les citoyens qui sont attaqués avec tant d'insolence dans ce libelle n'ont d'autre ressource que celle de confondre les calomnies. Vous avez osé insulter des hommes vertueux que vous n'êtes pas à portée de connaître; vous avez surtout indignement outragé un citoyen qui demeure à cent cinquante lieues de vous : vous dites à vos diocésains d'Auch que ce citoyen, officier du roi et membre d'un corps à qui vous devez du respect⁴, est un vagabond et un fugitif

1. Jean-François de Montillet, archevêque d'Auch, avait publié, le 23 janvier 1764, un mandement sur lequel Voltaire s'égayait ailleurs (voyez la xxiii^e des *Honnêtetés littéraires*), et qui fut condamné au feu par le parlement de Bordeaux (voyez tome XX, page 280). Je pense que la *Lettre pastorale* est de mars 1766, et que c'est de cette pièce que Voltaire parle dans sa lettre à Damilaville, du 1^{er} avril 1766. Il reparle du mandement dans une note de l'épilogue de *la Guerre civile de Genève* (voyez tome IX). (B.)

2. *Extrait des assertions dangereuses et pernicieuses en tout genre que les soi-disant jésuites ont, dans tous les temps et persévèrement, soutenues, enseignées et publiées, etc.*, 1762; quatre volumes in-12.

3. *Nos pères vous avaient appris à respecter les jésuites, etc.*, pages 34 et suivantes du mandement de M. d'Auch. (*Note de Voltaire*.)

4. Pages 12, 13 et 14 du libelle. (*Id.*)

du royaume, tandis qu'il réside depuis quinze années dans ses terres, où il répand plus de bienfaits que vous ne faites dans votre diocèse, quoique vous soyez plus riche que lui. Vous le traitez de mercenaire dans le temps même qu'il donnait des secours généreux à votre neveu, dont les terres sont voisines des siennes : ainsi vous couronnez vos calomnies par la lâcheté et par l'ingratitude. Si c'est un jésuite qui est l'auteur de votre brochure, comme on le croit, vous êtes bien à plaindre de l'avoir signée; si c'est vous qui l'avez faite, ce qu'on ne croit pas, vous êtes plus à plaindre encore. Vous savez tout ce que vos parents et tout ce que des hommes d'honneur vous ont écrit sur le scandale que vous avez donné, qui déshonorerait à jamais l'épiscopat, et qui le rendrait méprisable, s'il pouvait l'être. On a épuisé toutes les voies de l'honnêteté pour vous faire rentrer en vous-même. Il ne reste plus à une famille considérable, si insolemment outragée, qu'à dénoncer au public l'auteur du libelle comme un scélérat dont on dédaigne de se venger, mais qu'on doit faire connaître. On ne veut pas soupçonner que vous ayez pu composer ce tissu d'infamies, dans lequel il y a quelque ombre d'érudition; mais, quel que soit son abominable auteur, on ne lui répond qu'en servant la religion qu'il déshonore, en continuant à faire du bien, et en priant Dieu qu'il convertisse une âme si perverse et si lâche, s'il est possible pourtant qu'un calomniateur se convertisse.

FIN DE LA LETTRE PASTORALE.

PETIT COMMENTAIRE

SUR L'ÉLOGE DU DAUPHIN DE FRANCE

COMPOSÉ PAR M. THOMAS¹.

(1766)

Je viens de lire, dans l'éloquent discours de M. Thomas, ces paroles remarquables :

« Le dauphin lisait avec plaisir ces livres où la douce humanité lui peignait tous les hommes, et même ceux qui s'égarant, comme un peuple de frères. Aurait-il donc été lui-même ou persécuteur ou cruel ? Aurait-il adopté la férocité de ceux qui comptent l'erreur parmi les crimes, et veulent tourmenter pour instruire ? *Ah !* dit-il plus d'une fois, *ne persécutons point.* »

Ces mots ont pénétré dans mon cœur ; je me suis écrié : Quel sera le malheureux qui osera être persécuteur, quand l'héritier d'un grand royaume a déclaré qu'il ne faut pas l'être ? Ce prince savait que la persécution n'a jamais produit que du mal ; il avait lu beaucoup : la philosophie avait percé jusqu'à lui. Le plus grand bonheur d'un État monarchique est que le prince soit éclairé. Henri IV ne l'était point par les livres, car, excepté Montaigne, qui n'a rien d'arrêté, et qui n'apprend qu'à douter, il n'y avait

1. Louis, dauphin, fils de Louis XV, né en 1729, étant mort à Fontainebleau le 20 décembre 1765, les oraisons funèbres, suivant l'usage, parurent en grand nombre. A.-L. Thomas, né à Clermont en 1732, mort en 1785, fit un *Éloge de Louis, dauphin de France*, 1766, in-8°, qui parut à la fin de mars. Le *Petit Commentaire* dut suivre de très-près : je crois que c'est de ce *Petit Commentaire* que Voltaire parle dans sa lettre à Damilaville, du 13 avril. Il n'était pas une critique de l'*Éloge*, et, loin d'être mécontent de Thomas, Voltaire lui fit, à la fin de mai, présent d'un exemplaire de ses *OEuvres* ; voyez la lettre à Damilaville, du 30 mai. Les premières éditions du *Philosophe ignorant* (voyez ci-après) contiennent quelques autres pièces, parmi lesquelles est le *Petit Commentaire*. (B.)

alors que de misérables livres de controverse, indignes d'être lus par un roi. Mais Henri IV était instruit par l'adversité, par l'expérience de la vie privée et de la vie publique, enfin par ses propres lumières. Ayant été persécuté, il ne fut point persécuteur. Il était plus philosophe qu'il ne pensait, au milieu du tumulte des armes, des factions du royaume, des intrigues de la cour, et de la rage de deux sectes ennemies. Louis XIII ne lut rien, ne sut rien, et ne vit rien ; il laissa persécuter.

Louis XIV avait un grand sens, un amour de la gloire qui le portait au bien, un esprit juste, un cœur noble ; mais malheureusement le cardinal Mazarin ne cultiva point un si beau caractère. Il méritait d'être instruit, il fut ignorant ; ses confesseurs enfin le subjuguèrent : il persécuta, il fit du mal. Quoi ! les Sacy, les Arnauld, et tant d'autres grands hommes emprisonnés, exilés, bannis ! Et pourquoi ? parce qu'ils ne pensaient pas comme deux jésuites¹ de la cour ; et enfin son royaume en feu pour une bulle ! Il le faut avouer, le fanatisme et la friponnerie demandèrent la bulle, l'ignorance l'accepta, l'opiniâtreté la combattit. Rien de tout cela ne serait arrivé sous un prince en état d'apprécier ce que vaut une grâce efficace, une grâce suffisante, et même encore versatile.

Je ne suis pas étonné qu'autrefois le cardinal de Lorraine ait persécuté des gens assez malavisés pour vouloir ramener les choses à la première institution de l'Église : le cardinal aurait perdu sept évêchés et de très-grosses abbayes dont il était en possession. Voilà une très-bonne raison de poursuivre ceux qui ne sont pas de notre avis. Personne assurément ne mérite mieux d'être excommunié que ceux qui veulent nous ôter nos rentes. Il n'y a pas d'autre sujet de guerre chez les hommes : chacun défend son bien autant qu'il le peut.

Mais que dans le sein de la paix il s'élève des guerres intestines pour des billevesées incompréhensibles de pure métaphysique ; qu'on ait, sous Louis XIII, en 1624, défendu, sous peine de galères, de penser autrement qu'Aristote² ; qu'on ait anathématisé les idées innées de Descartes, pour les admettre ensuite³ ; que de plus d'une question digne de Rabelais on ait fait une question d'État : cela est barbare et absurde.

On a demandé souvent pourquoi, depuis Romulus jusqu'au

1. Voltaire désigne Le Tellier et Doucin, qui eurent pour coopérateur Lallemand ; voyez pages 39 et 350.

2. Le parlement de Paris ; voyez tome XII, page 580, et XVI, page 21.

3. La Sorbonne.

temps où les papes ont été puissants, jamais les Romains n'ont persécuté un seul philosophe pour ses opinions. On ne peut répondre autre chose sinon que les Romains étaient sages.

Cicéron était très-puissant. Il dit dans une de ses lettres : « Voyez à qui vous voulez que je fasse tomber les Gaules en partage. » Il était très-attaché à la secte des académiciens ; mais on ne voit pas qu'il lui soit jamais tombé dans la tête de faire exiler un stoïcien, d'exclure des charges un épicurien, de molester un pythagoricien.

Et toi, malheureux Jurieu, fugitif de ton village, tu voulus opprimer le fugitif Bayle dans son asile et dans le tien ; tu laissas en paix Spinosa, dont tu n'étais point jaloux, mais tu voulais accabler ce respectable Bayle, qui écrasait ta petite réputation par sa renommée éclatante.

Le descendant et l'héritier de trente rois a dit : *Ne persécutons point* ; et un bourgeois d'une ville ignorée, un habitué de paroisse, un moine dirait : *Persécutons !*

Ravir aux hommes la liberté de penser ! juste ciel ! Tyrans fanatiques, commencez donc par nous couper les mains, qui peuvent écrire ; arrachez-nous la langue, qui parle contre vous ; arrachez-nous l'âme, qui n'a pour vous que des sentiments d'horreur.

Il y a des pays où la superstition, également lâche et barbare, abrutit l'espèce humaine ; il y en a d'autres où l'esprit de l'homme jouit de tous ses droits. Entre ces deux extrémités, l'une céleste, l'autre infernale, il est un peuple mitoyen chez qui la philosophie est tantôt accueillie, et tantôt proscrite ; chez qui Rabelais a été imprimé avec privilège, mais qui a laissé mourir le grand Arnauld de faim dans un village étranger ; un peuple qui a vécu dans des ténèbres épaisses depuis le temps de ses druides jusqu'au temps où quelques rayons de lumière tombèrent sur lui de la tête de Descartes. Depuis ce temps, le jour lui est venu d'Angleterre. Mais croira-t-on bien que Locke était à peine connu de ce peuple il y a environ trente ans ? Croira-t-on bien que, lorsqu'on lui fit connaître la sagesse de ce grand homme, des ignorants en place opprimèrent violemment celui¹ qui apporta le premier ces vérités de l'île des philosophes dans le pays des frivolités ?

Si on a poursuivi ceux qui éclairaient les âmes, on a poussé la manie jusqu'à s'élever contre ceux qui sauvaient les corps. En vain il est démontré que l'inoculation peut conserver la vie à

1. Voltaire, dans ses *Lettres philosophiques* ; voyez tome XXII.

vingt-cinq mille personnes par année dans un grand royaume ; il n'a pas tenu aux ennemis de la nature humaine qu'on n'ait traité ses bienfaiteurs d'empoisonneurs publics¹. Si on avait eu le malheur de les écouter, que serait-il arrivé ? les peuples voisins auraient conclu que la nation était sans raison et sans courage.

Heureusement les persécutions sont passagères ; elles sont personnelles, elles dépendent du caprice de trois ou quatre évergumènes qui voient toujours ce que les autres ne verraient pas si on ne corrompait pas leur entendement : ils cabalent, ils amentent, on crie quelque temps ; ensuite on est étonné d'avoir crié, et puis on oublie tout.

Un homme² ose dire, non-seulement après tous les physiiciens, mais après tous les hommes, que si la Providence ne nous avait pas accordé des mains, il n'y aurait sur la terre ni artistes ni arts. Un vinaigrier³ devenu maître d'école dénonce cette proposition comme impie : il prétend que l'auteur attribue tout à nos mains, et rien à notre intelligence. Un singe n'oserait tenter une telle accusation dans le pays des singes ; cette accusation réussit chez les hommes. L'auteur est persécuté avec fureur ; au bout de trois mois on n'y pense plus. Il en est de la plupart des livres philosophiques comme des *Contes* de La Fontaine ; on commença par les brûler, on a fini par les représenter à l'Opéra-Comique. Pourquoi en permet-on les représentations ? c'est qu'on s'est aperçu enfin qu'il n'y avait là que de quoi rire. Pourquoi le même livre qu'on a proscrit reste-t-il paisiblement entre les mains des lecteurs ? c'est qu'on s'est aperçu que ce livre n'a troublé en rien la société ; qu'aucune pensée abstraite, ni même aucune plaisanterie, n'a ôté à aucun citoyen la moindre prérogative ; qu'il n'a point fait renchérir les denrées ; que les moines mendiants n'en ont pas moins rempli leur besace ; que le train du monde n'a changé en rien, et que le livre n'a servi précisément qu'à occuper le loisir de quelques lecteurs.

En vérité, quand on persécute, c'est pour le plaisir de persécuter.

Passons de l'oppression passagère que la philosophie a essayée mille fois parmi nous, à l'oppression théologique qui est plus

1. Voyez tome XXIV, page 467.

2. Helvétius, *De l'Esprit*, discours I, chapitre 1.

3. Abraham-Joseph de Chaumeix, né à Orléans, mort à Moscou, au commencement du XIX^e siècle, est auteur des *Préjugés légitimes contre l'Encyclopédie, etc.*, 1758, huit volumes in-12. Les deux derniers contiennent la critique du livre *De l'Esprit*. Voyez tome XX, page 321.

durable. Dès les premiers siècles on dispute, les deux partis contraires s'anathématisent. Qui a raison des deux ? c'est le plus fort. Des conciles combattent contre des conciles, jusqu'à ce qu'enfin l'autorité et le temps décident. Alors les deux partis réunis persécutent un troisième parti qui s'élève, et celui-ci en opprime un quatrième. On ne sait que trop que le sang a coulé pendant quinze cents ans pour ces disputes ; mais ce qu'on ne sait pas assez, c'est que, si on n'avait jamais persécuté, il n'y aurait jamais eu de guerres de religion.

Répétons donc mille fois avec un dauphin tant regretté : *Ne persécutons personne.*

FIN DU PETIT COMMENTAIRE.



LE PRÉSIDENT DE THOU¹

JUSTIFIÉ CONTRE LES ACCUSATIONS DE M. DE BURY

AUTEUR D'UNE VIE DE HENRI IV.

Tout homme de lettres, tout bon Français, doit être étonné et affligé de voir notre illustre président de Thou indignement traité dans la préface que M. de Bury a mise au devant de son *Histoire de la vie de Henri IV*. Voici comme il s'exprime sur un des plus grands hommes que nous ayons jamais eus dans la magistrature et dans les lettres :

« L'histoire, dit-il², ne doit point être un recueil de bons mots et d'épigrammes, encore moins de satires et de médisances, auxquels se livrent les historiens qui veulent donner de l'esprit, et le font souvent aux dépens de la vérité. Nous avons beaucoup d'écrivains qui ont acquis leur principale réputation par le mal qu'ils ont affecté de dire des princes et des particuliers : tels sont entre autres de Thou et Mézerai, écrivains recherchés par les

1. On pourrait croire, d'après la lettre à Damilaville, du 23 mai 1766, que cet opuscule a été imprimé sous le nom de Boursier. L'édition originale que j'ai sous les yeux, in-8°, sans date, de 38 pages, est sans nom d'auteur. Voltaire ne faisait pas toujours imprimer ses ouvrages sous les noms des personnes qu'il nommait comme auteurs dans ses lettres. *L'Histoire de la vie de Henri IV*, par M. de Bury, parut en 1766, quatre volumes in-12. On trouve dans l'*Année littéraire*, 1766, III, 244-276, une *Lettre* signée *Lefebvre, prêtre de la doctrine chrétienne*, dans laquelle est prise aussi la défense du président de Thou. Wagnière, dans l'*Examen des mémoires secrets de Bachaumont* (faisant partie des *Mémoires* sur Voltaire, publiés en 1826), attribue, tome I, page 249, cette *Lettre* à Voltaire. Le témoignage de Wagnière, alors depuis douze ans secrétaire de Voltaire, est certainement d'un grand poids. Mais feu Decroix craignait qu'il n'y eût erreur de la part de Wagnière. Je ne puis, dans une note, discuter le pour et le contre ; et je me borne à rappeler ce que Voltaire lui-même a dit ci-dessus (page 284) « qu'un juge équitable n'adjugera jamais à personne un bien contesté que sur des preuves évidentes ». Ce n'est pas la première fois que je prends ce parti. (B.)

2. Pages 14 et 15 de la *Préface*.

médiances qu'ils ont répandues dans leurs ouvrages, parce que beaucoup de personnes s'imaginent que ce sont des actes de vérité. »

Il faudrait au moins savoir parler sa langue, lorsqu'on ose censurer si durement un historien qui a écrit aussi purement que le président de Thou dans une langue étrangère. On ne dit point *donner de l'esprit* tout court ; on dit donner de l'esprit à ceux que l'on fait parler, et pour cela il faut en avoir. Cette expression *donner de l'esprit* n'est pas française. On ne dit point *des actes de vérité*, comme on dit des actes de foi, de charité, de justice.

« La plupart des auteurs, continue-t-il, ont voulu imiter Tacite, dont le style a gâté beaucoup d'historiens par la malignité de ses réflexions, qui n'ont rien de naturel ni d'innocent. »

Il aurait dû voir que le style n'a rien de commun avec la malignité des réflexions. On peut avoir un bon ou un mauvais style, soit qu'on fasse une satire, soit qu'on fasse un panégyrique. Et *une malignité qui n'a rien d'innocent* est assurément une phrase qui n'a rien de spirituel.

Est-il permis à un homme qui écrit ainsi de reprocher à M. de Thou du *pédantisme*? Il le condamne surtout¹ parce qu'il a écrit en latin. Ne sait-il pas que du temps de M. de Thou, le latin était encore la langue universelle des savants? Le français n'était pas formé ; il fallait écrire en latin pour être lu de toutes les nations.

Une telle préface révolte tout honnête homme ; et lorsqu'on voit ensuite l'auteur parler de lui-même, en commençant la *Vie de Henri IV*, et dire qu'il a déjà donné au public la *Vie de Philippe de Macédoine*², on voit que ce *pédant* de Thou, qui peut-être était en droit, par son rang et son mérite, d'oser parler de lui dans son admirable histoire, n'a pourtant point eu un *pédantisme* si déplacé.

Le sieur de Bury ne devait ni se citer ainsi lui-même, ni insulter un grand homme, mais il devait mieux écrire.

« Son courage, dit-il³ (en parlant de Henri IV), était presque au-dessus de l'humanité. Il est toujours sorti des occasions périlleuses victorieux et avec avantage. »

Le terme d'*humanité* fait ici une équivoque qui n'est pas permise, et quand on sort victorieux d'une action périlleuse, appa-

1. *Préface*, page 22.

2. *Ibid.*, page 1.

3. *Ibid.*, page 3.

remment qu'on en sort aussi avec *avantage*. Ce n'est pas là le style du *pédant* de Thou.

Je ne remarque ces fautes dans le début de cette histoire que pour faire voir combien il est indécent à un homme qui écrit si mal de se déchaîner contre le plus éloquent de nos historiens. Je ne parlerai point des fautes de langage qui sont en trop grand nombre dans cet ouvrage ; je passe à des objets plus importants.

L'auteur remonte jusqu'à la mort de François I^{er}, et dit¹ que ce monarque laissa dans son trésor quatre millions d'espèces. Je ne veux point trop blâmer ici l'usage où sont tant d'auteurs de répéter ce que d'autres ont dit ; mais il faut au moins s'expliquer d'une manière intelligible. Quatre millions d'espèces ne signifient rien. Le *pédant* de Thou nous apprend que François I^{er} laissa quatre cent mille écus d'or², outre le quart des revenus dont le recouvrement n'était pas encore fait, ce qui ne compose point quatre millions d'espèces, mais seize cent mille livres numériques, à quatre livres l'écu d'or.

Venant ensuite à la paix de Cateau-Cambrésis faite avec Philippe II, l'auteur dit³ « qu'on rendit les conquêtes de part et d'autre, excepté Metz, Toul et Verdun ». On croirait, par cet énoncé, que Henri II avait pris Metz, Toul et Verdun, sur Philippe ; mais il les avait prises sur l'Allemagne, et il n'en fut point du tout question dans le traité de Cateau-Cambrésis.

Il est bien étrange que, dans la *Vie de Henri IV*, on parle des batailles⁴ de Jarnac, de Moncontour, et de la Saint-Barthélemy, avant de parler de la naissance de ce prince, de son éducation, et de la part qu'il eut à tous ces événements ; et il est encore plus étrange que l'auteur, en revenant sur ses pas, et en parlant de la Saint-Barthélemy, ne nomme aucun de ceux qui étaient alors auprès de Henri de Navarre, et qui se cachèrent jusque sous le lit de la princesse Marguerite sa femme. Il ne parle point de ceux qui furent égorgés entre ses bras. La réticence sur des faits si intéressants n'est point pardonnable.

Il est encore plus répréhensible de ne pas dire que Henri IV, étant gardé à vue après la Saint-Barthélemy, changea de religion. C'est un fait si important, et le nom de *relaps* qu'on lui donna

1. *Préface*, page 6.

2. « Ut mirandum sit... are alieno omni exsoluto, cccc aureorum millia et quartam regni vectigalium partem nondum coactam in morte reliquisse. »

3. *Histoire de Henri IV*, page 12.

4. Pages 27 et 28.

depuis suscita contre lui tant d'ennemis, et fut pour eux un prétexte si spécieux, qu'il est impossible de se faire une idée nette des traverses qu'il essaya, quand on omet ce qui en a été le principe; c'est pécher contre la principale loi de l'histoire. Il est vrai que, quarante pages après ¹, il dit un mot qui suppose cette abjuration de Henri IV; mais un mot qui n'est pas à sa place ne suffit pas :

Ut jam nunc dicat jam nunc debentia dici.

(HOR., de *Arte poet.*)

Je passe bien des fautes de cette espèce pour arriver à la mort du prince Henri de Condé en 1588. On ne trouve que cinq ou six lignes sur ce fatal événement ². Henri IV, alors roi de Navarre, n'était qu'à quelques lieues de Saint-Jean-d'Angely, où le prince Henri de Condé était mort. Les lettres qu'il écrivit sur cette mort sont un des plus précieux monuments de l'histoire; elles sont connues, elles sont authentiques ³ : je les transcrirais ici si elles n'étaient pas imprimées dans le tome XVIII de cette édition, pages 157 et suivantes.

Ce sont là des monuments précieux, absolument nécessaires à un historien qui doit s'instruire avant que d'instruire le public. Ce n'est pas la peine de répéter des faits rebattus, et de transcrire sans choix les mémoires composés par les secrétaires du duc de Sully, et trop corrigés par l'abbé de L'Écluse ⁴. Qui n'a rien de nouveau à dire doit se taire, ou du moins se faire pardonner son inutilité par son éloquence.

Il faut surtout, quand on répète, ne se pas tromper : l'exactitude doit venir au secours de la stérilité.

L'auteur s'exprime ainsi sur le prince Casimir, qui vint plusieurs fois faire la guerre en France : « On donna ⁵ au prince Casimir, pour le renvoyer dans ses États, une satisfaction tant en argent qu'en présents. »

1. Page 93.

2. Page 195.

3. Dans l'édition originale on lit ici : « On en a déjà imprimé quelques-unes, je transcrirai ici les principales, puisque l'auteur de la *Vie de Henri IV* n'en rapporte pas un seul mot. »

Et Voltaire transcrivait ici les lettres 2, 3 et 4 (qu'on peut voir au tome XII, pages 564-66). Mais les ayant, en 1769, dans son édition in-4^e, reproduites, avec six autres, à la fin du chapitre CLXXIV de l'*Essai sur les Mœurs*, il fit ici des changements et mit la version actuelle. (B.)

4. Voyez tome XIV, page 47; et XV, 561.

5. Page 96.

Ce prince Casimir ne put être renvoyé dans ses États, car il n'en avait point; il était le quatrième fils de Frédéric III, électeur palatin; mais c'était un prince entreprenant et courageux, qui offrait ses services à tous les partis qui désolaient alors la France. Le roi Henri III lui avait donné une compagnie de cent hommes d'armes, le duché d'Étampes, et des pensions. Voilà le prince que M. de Bury nous donne pour souverain, dans une histoire où il veut réformer tous ceux qui ont écrit avant lui.

On sait que le pape Sixte-Quint eut l'insolence d'envoyer, en 1589, un monitoire par lequel il ordonnait au roi de se rendre à Rome dans trente jours pour se justifier de la mort du cardinal de Guise; l'auteur dit¹ que « le roi fut cité à comparoître dans trente jours à Rome ».

Il semble par cette expression que Sixte-Quint ait écrit ce monitoire en français, et qu'il se soit servi du langage de notre barreau. Il était écrit en latin selon l'usage de Rome. L'auteur devait se servir du mot de *comparaitre* pour lever cette équivoque.

L'auteur, après l'assassinat de Henri III par le jacobin Jacques Clément, ne devait pas omettre l'arrêt que porta en personne Henri IV contre le cadavre du moine, et l'interrogation faite par le grand prévôt de l'hôtel au procureur général La Guesle, qui avait introduit cet assassin. Lorsqu'on fait une *Histoire de Henri IV* en quatre volumes, un fait aussi singulier ne doit pas être passé sous silence. Nous avons encore le procès criminel fait au cadavre. Il commence par le passe-port donné à Jacques Clément par le comte de Brienne de la maison de Luxembourg, et signé *Charles de Luxembourg*, du 29 juillet 1589, et plus bas : « Par mondit seigneur, de *Geoffre*. »

Les interrogatoires et confrontations sont signés : *François du Plessis*, seigneur de Richelieu, grand prévôt de l'hôtel; *de La Guesle, du Mont, Moncivries*, gentilhomme ordinaire de la chambre; *d'Aupou*, idem; *Roger de Bellegarde*, premier gentilhomme de la chambre et grand écuyer; *Savari de Bourepos*, gentilhomme ordinaire; *Antoine Portail*, valet de chambre et chirurgien du roi. L'arrêt, signé *Henri*, et plus bas, *Ruzé*, le 2 août 1589, est conçu en ces termes :

« Le roi étant en son conseil, après avoir ouï le rapport fait par le sieur de Richelieu, chevalier de ses ordres, conseiller en son conseil d'État, prévôt de son hôtel, et grand prévôt de France, du procès fait au corps mort de feu Jacques Clément, jacobin,

1. Page 287.

pour raison de l'assassinat commis en la personne de feu bonne mémoire Henri de Valois, naguère roi de France et de Pologne : Sa Majesté, de l'avis de sondit conseil, a ordonné et ordonne que le corps dudit Clément soit tiré à quatre chevaux; ce fait, ledit corps brûlé et mis en cendres, jeté à la rivière, à ce qu'il n'en soit à l'avenir aucune mémoire. Fait à Saint-Cloud, Sadite Majesté y étant. »

Un homme qui fait une histoire de Henri IV après de Thou, Mézerai, Daniel, et tant d'autres, doit au moins puiser quelque chose de nouveau dans les sources. Et ce n'est pas la peine d'écrire quand on ne fait que répéter, et tronquer, sans ordre et sans liaison, des faits connus de tout le monde.

Ce qui fait peine encore dans cette histoire, c'est que les événements n'y sont presque jamais à leur place. On y parle souvent de faits dont on n'a précédemment donné aucune idée; le lecteur ne sait point où il en est; il se trouve continuellement égaré; en voici un exemple.

En parlant de la mort du duc d'Anjou, dernier fils du roi Henri II, l'auteur s'exprime ainsi¹ : « Le bruit courut qu'il avait été empoisonné; mais la véritable cause de sa mort fut le chagrin qu'il avait conçu du mauvais succès de ses entreprises, et, en dernier lieu, de celle d'Anvers. »

Mais par qui et pourquoi aurait-il été empoisonné? Quelles étaient ses entreprises? quelle était celle d'Anvers? C'est ce que l'auteur ne dit pas; et c'est sur quoi de Thou et Mézerai, que l'auteur méprise si fort, donnent de grandes lumières.

« Le légat voyant une armée victorieuse près² de Paris. » Quel était ce légat? il était important de le savoir; l'auteur n'en dit qu'un seul mot dans le premier tome. Il devait dire que Sixte-Quint envoya en France le cardinal Cajetan avec le jésuite Belarmin et Panigarole, et que tous trois étaient vendus à Philippe II; qu'il arriva à Lyon le 9 novembre 1589; que Henri IV, en le déclarant son ennemi, et en protestant de nullité contre toutes ses entreprises, eut la générosité et la prudence de le faire recevoir avec honneur dans toutes les villes qui lui obéissaient. Il fallait surtout dire que ce légat, dont le duc de Mayenne se défiait autant que Henri IV, cabalait alors, c'est-à-dire en 1590, pour faire donner le royaume de France à l'infante Claire-Eugénie.

1. Page 142.

2. Le texte de Bury porte, tome II, page 32 : « si proche de Paris. »

Les états de la Ligue, tenus en 1593, furent l'époque la plus célèbre et la plus critique qu'on eût vue en France depuis les temps de Philippe de Valois et de Charles VI. Il s'agissait non-seulement d'abolir la loi salique, comme sous le règne de Philippe, mais de placer une fille sur le trône, et même une fille étrangère. Philippe II promettait cinquante mille hommes pour soutenir l'élection de l'infante Claire-Eugénie, qui devait épouser le fils du duc de Guise le Balafré, tué à Blois.

Le duc de Mayenne, qui avait alors dans Paris la puissance d'un roi de France sans en avoir le titre, allait perdre tout le fruit de la guerre civile, et devenir le premier sujet de son neveu, dont il était jaloux.

Henri IV, sans argent et presque sans armée, ayant contre lui les catholiques, et environné de factions, n'aurait pu résister probablement aux trésors et aux armes de Philippe II, le plus puissant monarque de l'Europe. Le duc de Mayenne sauva la France en ne consultant que ses propres intérêts et sa jalousie contre le jeune duc de Guise. Il était trop roi dans Paris pour ne pas empêcher qu'on lui donnât un roi. Maître du parlement de la Ligue siégeant à Paris, il est très-vraisemblable qu'il engagea sous main ce parlement à rompre les mesures des Espagnols, à protester contre l'élection d'une infante, à soutenir la loi salique. Ce fut principalement ce qui déconcerta les états.

Le président de Thou ne descend pas sans doute jusqu'à rapporter ces harangues basses et ridicules de la *Satyre Ménippée*, au lieu de rapporter la substance de ce qui fut en effet proposé. Il est trop grave, trop sage, trop instruit, pour dire que la *Satyre Ménippée* ouvrit les yeux à beaucoup de personnes, et contribua à faire rentrer dans leur devoir une partie de ceux qui s'en étaient écartés¹.

C'est bien mal connaître les hommes que de prétendre qu'une satire empêche des hommes d'État de poursuivre leurs entreprises.

Il est très-certain que la *Satyre Ménippée* ne parut point pendant la tenue des états; elle ne fut connue qu'en 1594, plusieurs mois après l'abjuration du roi. La première édition fut commencée sur la fin de l'année 1593, et ne fut achevée que quand le roi fut entré dans Paris. Cela est incontestable, puisque tout l'ouvrage

1. On lit dans l'ouvrage de Bury, tome II, page 260 : « Cette ingénieuse satire fit un merveilleux effet dans le public : elle fit ouvrir les yeux à beaucoup de personnes... et contribua beaucoup à faire rentrer dans leur devoir une partie de ceux qui s'en étaient écartés. »

ne fut achevé et ne put l'être qu'en 1594; car il y est parlé de plusieurs faits qui ne se passèrent que longtemps après la dissolution des états, comme l'aventure du conseiller d'Amour, celle de M. Vitry, du bannissement de d'Aubrai, et du meurtre de Saint-Pol.

M. de Bury croit s'appuyer de l'*Abrégé chronologique* du président Hénault, qui dit que la *Satyre Ménippée* ne fut guère moins utile à Henri IV que la bataille d'Ivry; mais il ajoute *peut-être*, et il fait très-bien¹.

Ce qui réellement porta le dernier coup aux états, et ce qui mit Henri IV sur son trône, ce fut le parti qu'il prit d'abjurer; et c'était en effet le seul parti qui restât à sa politique. Le mot si célèbre de ce monarque : *Ventre-saint-gris, Paris vaut bien une messe*, est une plaisanterie si connue, et en même temps si innocente, surtout dans un temps où la liberté des expressions était extrême, que l'auteur n'a aucune raison de nier cette saillie de Henri IV². Il faudrait, pour être en droit de la nier, rapporter quelque autorité contraire : il n'en produit ni n'en peut produire aucune.

La fameuse lettre de Henri à Gabrielle d'Estrées³, conservée à la Bibliothèque du roi, est un monument qui confond assez la critique de M. de Bury. Ces mots : « C'est demain que je fais le saut périlleux; ces gens-ci vont me faire haïr Saint-Denis autant que vous haïssez Monceaux, etc., » sont plus forts que ceux-ci : « Paris vaut bien une messe; » et son apologie auprès de la reine Élisabeth achève de mettre dans tout son jour le véritable motif de ce grand événement.

Il se fait apparemment un mérite de copier ici le jésuite Daniel, qui dit qu'au temps des conférences de Surène « Henri IV était déjà catholique dans le cœur⁴ ». Mais comment pouvait-il être catholique dans le cœur en ce temps-là, puisque pendant le siège de Paris, qui précéda de très-peu ces conférences, le comte de Soissons l'étant venu assurer qu'il serait reçu dans la ville s'il se faisait catholique, il lui répondit deux fois « qu'il ne changerait jamais de religion ». Ce fait est attesté dans plusieurs mémoires,

1. Hénault, *Nouvel Abrégé chronologique de l'Histoire de France* (événements remarquables, 1593).

2. Tome II, page 265, à la note.

3. Voltaire a cité cette lettre, tome XII, page 546.

4. « Ce prince, après avoir longtemps balancé par des raisons d'État et de conscience..., était déjà catholique dans le cœur. » (Daniel, *Hist. de France*, 1756, in-4°, XII, 25.)

et surtout dans le discours ¹ « des choses plus notables arrivées au siège de Paris, et la défense de cette ville par monseigneur le duc de Nemours contre le roi de Navarre ». N'est-il pas bien évident que Henri IV ne voulut pas changer tant qu'il espéra de se rendre maître de la ville; et qu'il changea enfin lorsque le duc de Parme eut fait lever le siège? Il faut avouer que le duc de Parme fut son véritable convertisseur. La vérité doit l'emporter sur les subterfuges du jésuite Daniel.

M. de Bury ne se trompe pas moins en disant ² que « le cardinal Tolet fut celui auquel Henri eut le plus d'obligation de l'absolution du pape ». C'est sans doute à son épée et à la dextérité du cardinal d'Ossat que ce héros en eut toute l'obligation, et non pas à un jésuite espagnol qui servit fort peu dans cette affaire, et qui n'employa son faible crédit que dans la vue d'obtenir le rappel des jésuites, chassés alors de France par arrêt du parlement. Car l'absolution inutile et arrachée au pape Clément VIII est du 17 septembre 1595, et le bannissement des jésuites est du 29 décembre 1594.

Remarquez que je dis ici absolution inutile, parce que Henri IV avait été absous par les évêques de son royaume; parce qu'il était absous par Dieu même; parce que la prétention du pape que Henri ne pouvait être légitime possesseur de son royaume que sous le bon plaisir ultramontain était la prétention la plus absurde et la plus attentatoire à tous les droits d'un souverain, et à tous ceux des nations.

N'est-on pas un peu révolté quand on voit que M. de Bury ne parle pas seulement de la clause qui fut insérée un mois entier dans l'absolution donnée par le pape Clément VIII : « Nous réhabilitons Henri dans sa royauté. »

Certes ce ne fut pas le cardinal Tolet qui fit rayer cette formule criminelle, digne tout au plus de Grégoire VII ou de Boniface VIII, et dont la seule lecture nous saisit d'indignation. « Nous réhabilitons Henri dans sa royauté! » Quoi! un évêque de Rome se croit en droit de donner et d'ôter les royaumes! et l'Europe

1. Il s'agit sans doute du *Discours bref et véritable des choses plus notables arrivées au siège mémorable de la renommée ville de Paris, et défense d'icelle par monseigneur le duc de Nemours, contre le roi de Navarre, par Pierre Corneio, ligueur*; Paris, Millot, 1590, in-8°. Ce *Discours* a été réimprimé dans les *Mémoires de la Ligue* (Amsterdam, 1758), IV, 276-303. L'auteur y rapporte en deux endroits (pages 287 et 294) le propos attribué à Henri IV au sujet de sa religion. (B.)

2. Tome II, page 432.

entière n'a pas puni ces attentats! et un écrivain qui donne la *Vie de Henri IV* les supprime!

M. de Bury dit que les écrivains huguenots rapportaient par dérision que « Henri ¹ s'était soumis à recevoir des coups de fouet par procureur ». Ce ne sont point les huguenots qui ont parlé ainsi les premiers, c'est Mézerai lui-même dont voici les paroles ² : « Les politiques reprochèrent au cardinal Duperron que, pour mériter la faveur du pape, il avait soumis son roi à recevoir des coups de bâton par procureur. »

Duperron pouvait épargner au roi cette cérémonie, mais il voulait être cardinal. Les évêques de France qui avaient reçu l'abjuration du roi n'avaient eu garde de proposer cette espèce de pénitence, qui aurait été regardée, dans un temps plus heureux, comme un crime de lèse-majesté; à plus forte raison un évêque de Rome n'avait pas le droit de faire cette insulte à un roi de France.

Une chose plus importante est le parricide commis par Jean Châtel, pour lequel les jésuites avaient été chassés.

« La maison du père de Châtel fut rasée, et le prix des démolitions fut employé à la construction, sur le terrain où elle était située, d'une pyramide à quatre faces, sur lesquelles on grava le précis de l'arrêt du parlement ³, avec plusieurs inscriptions à la louange du roi, et sur le danger qu'il avait couru. Cette affaire des jésuites pensa causer au roi de grands embarras à Rome. »

Premièrement il n'est pas vrai que la pyramide érigée par arrêt du parlement ne contint que des louanges pour le roi et des inscriptions sur son danger, comme l'auteur l'insinue; on grava sur le côté qui regardait l'orient ces propres mots :

Pulso tota Gallia hominum genere novæ ac maleficæ superstitionis, qui rempublicam turbabant, quorum instinctu piacularis adolescens dirum facinus instituerat.

« On a chassé de toute la France ce genre d'hommes d'une superstition nouvelle et pernicieuse, perturbateurs du royaume, pour avoir induit un jeune homme à commettre un parricide par pénitence. »

Ce mot *pénitence* répond précisément à *piacularis* ⁴, et devient

1. Tome II, page 431.

2. *Abrégé chronologique, ou Extrait de l'Histoire de France*, 1593.

3. Tome II, page 414. J'ai rétabli ici une ligne omise par la copie ou l'imprimeur de Voltaire. (B.)

4. Voltaire donne l'explication du mot *piacularis* dans la *XVIII^e Niaiserie* faisant partie de *Un Chrétien contre six Juifs*.

par là un des plus singuliers monuments qui puissent servir à l'histoire de l'esprit humain.

On ne sort point d'étonnement de voir que l'auteur appelle le parricide commis contre Henri IV *cette affaire des jésuites*. C'est assurément une singulière affaire.

Je passe enfin au grand et terrible événement qui priva la France du meilleur de ses rois, et qui changea la face de l'Europe. Je ne vois pas sur quoi M. de Bury rapporte que dès que Concini, depuis maréchal d'Ancre, sut la mort de Henri IV, il « se présenta¹ à la porte du cabinet de la reine, l'entr'ouvrit, avança la tête, et dit : *È ammazzato*, la referma, et se retira ».

On sent la valeur de ces paroles et les affreuses conséquences d'un pareil discours. Entr'ouvrir la porte, dire simplement : *Il est tué*, et le dire à la reine, à la femme du mort ; prononcer, dis-je, *il est tué*, sans prononcer le nom du roi, comme si le pronom *il* avait été un terme convenu entre eux ; refermer la porte sur-le-champ, comme pour aller pourvoir aux suites de l'assassinat ; quelles conséquences, quels crimes n'en résultent-ils pas ?

Quand on allègue une accusation si terrible, il faut dire d'où on la tient, examiner si l'auteur est croyable, peser exactement toutes les circonstances ; sans quoi l'on se rend coupable d'une prodigieuse témérité. Cette anecdote ne se trouve ni dans de Thou, ni dans Mézerai, ni dans aucun des mémoires du temps un peu connus. Si elle était vraie, elle prouverait trop sans doute.

On se souviendra longtemps dans une province de France du supplice d'un homme en place, qui fut convaincu d'un assassinat sur une parole à peu près semblable qu'il avait dite devant témoins. Il venait de tuer le mari d'une femme dont il était amoureux. Cette femme était alors au spectacle ; il va dans sa loge immédiatement après avoir fait le coup, et lui dit en l'abordant : *Il dort*. Ce seul mot conduisit les juges à la conviction du crime.

Quoi ! l'auteur ose accuser M. de Thou de témérité, de malignité ! Et lui-même, sans aucune raison, sans aucune autorité, intente une accusation qui fait frémir.

Je dois dire un mot de la prétendue paix universelle à laquelle Henri IV, dit-on², voulait parvenir par la guerre, dont l'événement est toujours incertain.

S'il y avait eu la moindre apparence au prétendu projet de

1. Tome IV, page 213.

2. *Histoire de Henri IV*, tome IV, page 288.

Henri IV de partager l'Europe en quinze dominations, et d'établir un tribunal perpétuel, on en trouverait quelques traces dans les Mémoires de Villeroy, dans ceux de tant d'autres hommes d'État, dans les archives d'Angleterre, de Venise, dans celles des princes protestants si attachés à Henri IV, et si intéressés à cette balance générale. Il ne se trouve aucun monument de ce dessein. Ce silence universel doit produire un doute raisonnable.

Il n'est pas naturel que M. de Villeroy, qui eut la confiance de Henri IV, ignorât un projet si extraordinaire, qui regardait uniquement son département. Les secrétaires qui compilèrent les *Économies politiques* attribuées au duc de Sully, lorsqu'il était âgé de quatre-vingts ans, sont les seuls qui parlent de cette étrange idée.

Je vais examiner une chose non moins étrange : c'est la comparaison de Henri IV avec Philippe ¹, roi de Macédoine.

Si le judicieux de Thou avait voulu comparer Henri avec quelque autre monarque, il aurait choisi un roi de France. On aurait pu trouver un peu de ressemblance entre lui et Charles VII. Tous deux eurent une guerre civile à soutenir. Tous deux virent l'étranger dans la capitale. Les Anglais y bravèrent quelque temps Charles VII, et les Espagnols Henri IV ; ils regagnèrent l'un et l'autre leur royaume pied à pied, par les armes et par les négociations. Tous deux au milieu de la guerre eurent des maîtresses.

Le parallèle est assez frappant, et il est tout à l'honneur de Henri IV, qui, par son courage, son application et sa sagesse dans le gouvernement, l'emporte sur Charles au jugement de tout le monde.

Pourquoi donc choisir le père d'Alexandre pour le comparer au père de Louis XIII ? Ce qui fonde cette comparaison chez M. de Bury, c'est que Philippe s'empara de la couronne de Macédoine au préjudice d'Amintas son neveu, dont il était tuteur, et que Henri était héritier légitime ;

Qu'Épaminondas présida à l'éducation de Philippe, et que Florent Chrétien fut précepteur de Henri IV ;

Que Philippe construisit des flottes, et que Henri n'en eut jamais ;

Que Philippe trouva des mines d'or dans la Thrace, et que Henri IV n'en trouva pas chez lui ;

Que Philippe fut tellement couvert de blessures qu'il en devint

1. *Histoire de Henri IV*, tome IV, page 253.

borgne et boiteux, et que Henri IV conserva heureusement ses yeux et ses jambes ;

Que Démosthène excita les Athéniens contre le roi de Macédoine, et que des curés prêchèrent dans Paris contre le roi de France.

Il est vrai que ce parallèle est relevé par les louanges de Salomon, du roi d'Angleterre d'aujourd'hui, du roi de Danemark, et de l'impératrice-reine de Hongrie : ce qui fera sans doute débiter son livre dans toute l'Europe. Une telle sagesse manqua au président de Thou.

Finissons par les prétendus bons mots dont la tradition populaire défigure le caractère de Henri IV.

Qu'un paysan qui avait les cheveux blancs et la barbe noire ait répondu au roi¹ que *ses cheveux étaient de vingt ans plus vieux que sa barbe*, c'est un bon mot de paysan, et non pas du roi. Ce conte est imprimé dans des facéties italiennes plus de dix ans avant la naissance de Henri IV, et la plupart de ces facéties ont fait le tour de l'Europe.

Qu'un autre paysan² ait apporté au roi du fromage de lait de bœuf, c'est une insipidité bien indigne de l'histoire ; et ce n'est pas Henri IV qui l'a dite.

Mais qu'il eût fait battre de verges³ sept ou huit praticiens assemblés dans un cabaret pour leurs affaires, et que Henri ait exercé sur eux cette indigne vengeance parce que ces bourgeois n'avaient pas voulu partager leur dîner avec un homme qu'ils ne connaissaient pas, c'eût été une action tyrannique, infâme, non-seulement indigne d'un grand roi, mais d'un homme bien élevé. C'est L'Estoile qui rapporte cette sottise sur un ouï-dire. L'Estoile ramassait mille contes frivoles débités par la populace de Paris. Mais, si une pareille action avait la moindre lueur de vraisemblance, elle déshonorerait la mémoire de Henri IV à jamais, et cette mémoire si chère deviendrait odieuse. Le bon sens et le bon goût consistent à choisir, dans les anecdotes de la vie des grands hommes, ce qui est vraisemblable et ce qui est digne de la postérité.

Le grave et judicieux de Thou ne s'est jamais écarté de ce devoir d'un historien.

Si M. de Bury a cru rendre son ouvrage recommandable en

1. *Histoire de Henri IV*, tome IV, page 248.

2. Page 237.

3. Page 249.

décriant un homme tel que de Thou, il s'est bien trompé. Il n'a pas su qu'il y avait encore dans Paris des hommes alliés à cette illustre famille qui prendraient la défense du meilleur de nos historiens, et qui ne souffriraient pas qu'on attaquât en mauvais français une histoire chère à la nation, et écrite dans le latin le plus pur.

FIN DU PRÉSIDENT DE THOU JUSTIFIÉ.

LETTRE CURIEUSE

DE M. ROBERT COVELLE, CÉLÈBRE CITOYEN DE GENÈVE,

A LA LOUANGE DE M. VERNET,

PROFESSEUR EN THÉOLOGIE DANS LADITE VILLE ¹.

(4766)

Il y a quelque temps que le vénérable M. Vernet, digne professeur en théologie, nous fit l'honneur de nous consulter, M. Muller, M. le capitaine Duröst², et moi, sur un livre de sa façon, qu'il voulait, disait-il, mettre en lumière. Nous lûmes son ouvrage, et ensuite nous nous assemblâmes chez M^{lle} Ferbot³, qui reçoit très-

1. La *Lettre curieuse* est de juin 1766. Voltaire en parle dans sa lettre à d'Alembert, du 13 juin. La première édition, in-8° de 14 pages, porte pour adresse : *A Dijon, chez P. Brocard*. Voltaire, dans sa lettre à d'Alembert, du 26 juin, dit ne l'avoir faite que pour le méridien de Genève. Vernet venait de publier la troisième édition de ses *Lettres critiques d'un voyageur anglais sur l'article GENÈVE du Dictionnaire encyclopédique, et sur la lettre de M. d'Alembert à M. Rousseau, touchant les spectacles*, 1766, deux volumes in-8°. Robert Covelle, sous le nom de qui Voltaire publia sa facétie, est le héros du poème de *la Guerre civile de Genève* (voyez tome IX).

Vernet, en réponse à la *Lettre curieuse*, publia un *Mémoire présenté à monsieur le premier syndic, le 30 juin*, petit in-8° de 63 pages. On trouve à la suite du mémoire un *Extrait des registres du conseil* (du 8 juillet); un *Extrait des registres de la vénérable compagnie* (du 20 juin), et un *Extrait des registres du vénérable consistoire* (du 3 juillet), qui déclarent convaincants les éclaircissemens donnés par Vernet sur les reproches que lui adressait Voltaire : c'est ce que Voltaire, dans sa lettre à d'Alembert, du 18 juillet 1766, appelle plaisamment une *attestation de vie et de mœurs*.

Dans sa lettre au même, du 30 juillet, Voltaire parle d'un *Nouveau Mémoire* de Vernet, que personne ne voulait imprimer, et qui fut cause de la *déclaration* du 23 août, qu'on trouvera ci-après. (B.)

2. Il a déjà été mention du capitaine Duröst dans les *Questions sur les miracles*; voyez page 392.

3. Catherine Ferbot, à laquelle Covelle avait fait un enfant. (B.)

poliment les gens de lettres ; M^{lle} Levasseur¹ s'y trouva ; et quand nous fûmes assemblés, M. Vernet vint recueillir nos avis.

Il est bon que je fasse ici connaître tous les personnages. M. Muller est un gentilhomme anglais très-instruit, qui dit tout ce qu'il pense avec franchise ; le capitaine joint à la même sincérité une nuance de cynisme qui est excusé par la bonté de son caractère ; M^{lle} Ferbot a l'esprit fin et délicat, et joint aux grâces d'une femme qui a fait l'amour la solidité d'une personne qui ne le fait plus ; M^{lle} Levasseur est la gouvernante de M. Jean-Jacques Rousseau : c'est une philosophe très-décidée. Elle fut légèrement lapidée avec son maître à Motier-Travers, sur la réquisition du vénérable M. de Montmolin, et se retira depuis à Genève comme une martyre de la philosophie ; elle y cultive les belles-lettres avec M^{lle} Ferbot et moi, et est toujours tendrement attachée à M. Rousseau.

Pour le vénérable Vernet, tout le monde le connaît assez dans cette ville.

Son manuscrit était intitulé *Lettres critiques, etc.*, troisième édition. Nous lui dîmes tous d'une voix que nous étions fort aises de voir enfin un manuscrit qui lui appartenait ; mais que, pour qu'il y eût une troisième édition, il fallait qu'il y en eût eu deux auparavant. Il nous répondit qu'à la vérité on n'avait jamais imprimé son livre, mais qu'il en avait paru deux feuilles l'une après l'autre ; que personne ne s'en souvenait, et que, pour éveiller l'attention du public, il prétendait mettre *troisième édition* à sa brochure, parce qu'en effet deux feuilles imprimées et son manuscrit sont trois². « Je ne vous conseille pas de calculer ainsi, lui dit M. Muller ; on vous accusera, plus que jamais, de quelque méprise sur le nombre de trois.

— Vraiment, dit M^{lle} Ferbot, du temps que j'avais un amant, s'il avait manqué deux fois au rendez-vous, et qu'enfin il eût réparé une seule fois sa faute, je n'aurais pas souffert qu'il eût appelé sa tentative troisième édition ; je ne puis approuver la fausseté ni en amour ni en livres. »

M. Vernet ne se rendit pas ; mais il demanda de quel titre on lui conseillait de décorer son ouvrage. « Ma foi, lui dit le capi-

1. Marie-Thérèse Levasseur, née à Orléans en 1721, devenue, en 1768, l'épouse de J.-J. Rousseau ; morte au Plessis-Belleville le 17 juillet 1801.

2. Les *Lettres critiques d'un voyageur anglais* ont eu réellement trois éditions : la première, en 1761, in-12, ne contenait que deux lettres ; la seconde, 1763, in-8°, en contenait six ; il y en a treize dans la troisième, 1766, deux volumes in-8°. (B.)

taine, je l'intitulerais *Fatras de Vernet*. Quel pot-pourri avez-vous fait là? N'avons-nous pas assez de livres inutiles? Tout ce que vous dites de vous-même sur Rome est faux; le peu qu'il y a de vrai a été ressassé mille fois; on vous reprochera d'être ignorant et plagiaire. J'aime mon prochain, vous m'avez ennuyé, je ne veux pas qu'il s'ennuie : croyez-moi, pour mettre votre livre en lumière, jetez-le au feu; c'est le parti que je prendrais à votre place. Vous prenez bien mal votre temps pour écrire contre les catholiques, vous qui êtes encore sujet du roi de France; et on vous trouvera fort impertinent de faire une sortie contre des spectacles honnêtes que des médiateurs plénipotentiaires daignent introduire dans Genève. »

M. Muller entra dans de plus grands détails. « Mon cher Vernet, lui dit-il, votre ouvrage est un recueil de lettres que vous feignez d'écrire à un pair d'Angleterre : cette mascarade est usée, vous deviez plutôt écrire à vos pairs les vénérables; et il serait encore mieux de ne rien écrire du tout; à quoi bon vos invectives contre M. d'Alembert, contre M. Hume, mon compatriote, contre tous les auteurs d'un dictionnaire immense et utile, rempli d'articles excellents en tout genre, contre l'auteur de *la Henriade*, et contre M. Rousseau¹? Votre dessein a-t-il été d'imiter ce fou qui attaquait ce qu'il y avait de plus célèbre, *ut magnis inimicitiiis claresceret*²? Et à l'égard de M. Rousseau, n'est-ce pas assez qu'il soit malheureux pour que vous ne l'insultiez point? Ne savez-vous pas que *res est sacra miser*³, qu'un infortuné est un homme sacré, et que rien n'est plus lâche que de déchirer les blessures d'un homme qui souffre?

— Comment! s'écria alors M^{lle} Levasseur; comment, monsieur Vernet, vous attaquez mon maître! C'est que vous avez ouï dire qu'il était dans une île⁴: si mon maître était dans le continent, vous n'oseriez paraître devant lui; vous êtes un poltron qui menacez de loin votre vainqueur, je vais l'en instruire; je vous réponds qu'il vous apprendra à vivre. »

Je pris alors la parole, je remontrai combien il était indé-

1. La troisième édition des *Lettres anglaises* contient, tome II, page 144, les *Observations* de Vernet sur un passage de l'*Essai sur les Mœurs* (voyez tome II, page 303); et, page 291, des *Observations sur quatre pages de la seconde des Lettres écrites de la montagne par J.-J. Rousseau*.

2. Tacite, *Hist.*, II, 53.

3. Sénèque, épigr. IV, vers 9.

4. Rousseau, après avoir quitté le Val de Travers, était allé en Angleterre, où il demeura depuis le commencement de 1766 jusqu'au 22 mai de l'année suivante. (CL.)

cent au sieur Vernet de mal parler de l'*Essai sur les Mœurs, etc.*, lui qui avait écrit vingt lettres à l'auteur pour obtenir d'en être l'éditeur¹.

« Moi, dit-il, moi avoir voulu jamais imprimer cet ouvrage!

— Oui, vous, lui répliquai-je; vous aviez fait votre marché avec un libraire pour corriger les feuilles; vous ne vous déchaînez aujourd'hui que parce que vous avez été refusé; et cela n'est pas vénérable. »

Vernet pâlit: il avait la tête penchée sur le côté gauche, il la pencha sur le côté droit, et dit qu'il n'avait jamais voulu imprimer l'*Essai sur les Mœurs, etc.*; qu'il n'avait jamais écrit de lettres à ce sujet, et qu'il était prêt à en faire serment.

M^{lle} Ferbot, qui a la conscience timorée, se leva alors; elle courut chercher les fatales lettres de Vernet, que l'auteur de l'*Essai* m'avait confiées, et que j'avais mises en dépôt chez elle: « Tenez, monsieur, dit la belle Ferbot au col tors²; tenez, reconnaissez-vous votre écriture? Voici une lettre de votre propre main, du 9 février 1754, dans laquelle, après avoir parlé d'une édition très-incorrecte déjà faite d'une petite partie de ce grand ouvrage, vous vous exprimez ainsi:

« Il me semble, monsieur, que ce serait l'occasion de reprendre une pensée que vous avez eue, qui est de m'adresser votre *Essai sur l'Histoire*; je le ferai imprimer correctement et à votre gré. Cela se pourrait faire avec tout le secret que vous désiriez, etc. »

« Voici une autre lettre par laquelle il est évident que vous-même vous avez été l'éditeur de la première édition fautive de ce même livre que vous vouliez imprimer encore.

« Il est arrivé que j'ai été trop tard à corriger le premier tome, et pour le second même, me trouvant d'ailleurs fort occupé, je ne fis que les premières corrections, etc. »

« Cela n'est pas trop français, et il y a quelque apparence que M. de Voltaire ne fut pas assez content de votre style pour se ser-

1. Voyez tome XXIV, page 138.

2. Il y a une grande dispute parmi les savants sur cette phrase: *dit la belle Ferbot au col tors*. On demande si c'est la belle Ferbot qui a le col tors, comme on dit Junon aux yeux de bœuf, Vénus aux belles fesses; ou si c'est le professeur qui a le col tors: il est évident que c'est le professeur, par la notoriété publique. (*Note de Voltaire.*)

— Voyez, tome X, page 137, la satire intitulée *Éloge de l'Hypocrisie*, où Voltaire donne à Vernet

vir de vous; mais enfin vous voilà, monsieur, bien convaincu que vous avez été son éditeur.

« Vous dirai-je encore quelque chose de plus fort ? c'est vous qui fites la préface. La preuve en est dans la lettre de l'imprimeur Claude Philibert, du 15 avril 1754. « Vous avez vu, monsieur, la préface de M. Vernet; elle suffit, ce me semble, pour « me disculper. »

« Enfin, lorsque vous apprîtes que MM. Cramer se disposaient à imprimer cette même histoire, vous écrivîtes à M. de Voltaire en ces mots : « Voici encore de nos libraires qui mettent la faucille dans notre moisson, c'est que la moisson est bonne; et la « denrée se débitera si bien qu'aucun libraire n'en souffrira de « préjudice. Quant à vous, monsieur, il n'y a que de l'honneur à « voir vos ouvrages si répandus, etc. »

« Je vous demande à présent, vénérable homme, comment le petit dépit de n'avoir pas été choisi par M. de Voltaire pour son éditeur et pour son correcteur d'imprimerie a pu vous porter non-seulement à écrire deux volumes d'injures contre lui et contre MM. d'Alembert et Hume, si estimés dans l'Europe, mais à faire toutes les manœuvres dont vous vous êtes rendu coupable depuis plusieurs années ? Pensez-vous que si l'auteur de *la Henriade* a négligé de vous punir, et s'il vous a oublié dans la foule, il vous oubliera toujours ?

— Oh ! dit Vernet, je n'ai rien à craindre; il me méprise trop pour me répondre.

— Ne vous y fiez pas, répliqua M^{lle} Ferbot; on écrase quelquefois ce qu'on dédaigne : il n'a jamais attaqué personne, mais il est dangereux quand on l'attaque. Et on m'a parlé d'un certain poëme sur l'*Hypocrisie* ¹...

— Parbleu, dit alors le capitaine, votre procédé n'est pas d'un honnête homme; vous allez tomber dans la plus triste situation où un professeur puisse se mettre en se déshonorant; brûlez votre ouvrage, vous dis-je, comme tout le monde vous le conseille; respectez M. d'Alembert et M. Hume, dont vous n'êtes pas digne de parler. Songez-vous bien ce que c'est qu'un professeur de théologie qui dit des injures sous un nom supposé, qui se loue sous un nom supposé, et qui avertit qu'ayant assuré autrefois que la révélation n'était qu'*utile*, il va imprimer bientôt qu'elle est *nécessaire* ? Votre ouvrage est un libelle; vous mettez tous les intéressés en droit de vous couvrir d'opprobre; vous

1. Voyez cette pièce, tome X.

vous préparez une confusion qui vous accablera pour le reste de votre vie. »

Nous joignîmes tous nos prières aux remontrances de monsieur le capitaine. Le vénérable nous promit de supprimer son libelle. Le lendemain il courut le faire imprimer; et, pour comble de malheur, sa conduite est connue sans que son livre puisse l'être, etc., etc.

FIN DE LA LETTRE CURIEUSE.

DÉCLARATION¹

(1766)

Le caractère d'un libelle est d'être imprimé sans permission des supérieurs et sous un titre supposé. Or le sieur Vernet a fait imprimer, sans permission et clandestinement, à Genève, sous le titre de *Copenhague*², un recueil de lettres ennuyeuses à un prétendu milord : donc le livre dudit Vernet porte le caractère d'un libelle.

Ledit Vernet, dans son recueil, s'élève contre Rome et contre la France, quoiqu'il soit encore réputé sujet du roi de France, étant petit-fils d'un réfugié, et quoique les bienséances exigent qu'on n'insulte point Rome.

Ledit Vernet se déchaîne contre les spectacles dans le temps qu'ils sont protégés par les seigneurs médiateurs et permis par le conseil de Genève, et cela pour rendre les seigneurs médiateurs suspects et le conseil odieux : donc ledit Vernet a fait un libelle très-répréhensible.

Ledit Vernet outrage dans cet ouvrage et nomme insolemment des personnes de considération qui ne lui ont jamais donné le moindre sujet de plainte : donc son libelle est punissable.

Ledit Vernet dit que « le luxe autrefois avait un certain air de noblesse qui exerçait les grands talents, et qu'aujourd'hui le luxe

1. Je ne connais de cette Déclaration aucune impression antérieure à celle qui est au tome II du *Supplément au recueil des lettres de M. de Voltaire* ; Paris, Xhrouet, 1808, deux volumes in-8°, dont il existe aussi une édition in-12. (B.)

— Vernet, s'étant fait donner par le conseil et par le consistoire une déclaration où l'on tenait pour satisfaisants les éclaircissements donnés par lui sur les faits articulés dans la lettre de Covelle, publia ladite déclaration avec un mémoire. Voltaire, en réplique, lança la déclaration suivante. (G. A.)

2. L'exemplaire que j'ai sous les yeux, de la troisième édition des *Lettres critiques d'un voyageur anglais* (voyez la note de la page 492) est sans nom de ville, et porte pour toute adresse : *A l'enseigne de la vérité*. (B.)

est colifichet et volatil ; qu'on se pique à Paris de montrer un génie imaginaire et pittoresque, etc. » Tout est écrit dans ce goût : donc le sieur Vernet a fait un libelle ridicule.

Ledit Vernet se répand en invectives infâmes contre un ouvrage¹ qu'il a fait imprimer lui-même d'une manière subreptice et scandaleuse : donc ledit Vernet se condamne lui-même dans son libelle.

Brocard, à Dijon, et les frères Périsset, à Lyon², ont imprimé une feuille où l'on se moque dudit libelle ; mais je me réserve en temps et lieu d'en faire une justice exemplaire, comme d'un ouvrage de ténèbres sottement écrit contre ma patrie, contre ma religion, et contre mes amis.

Fait au château de Ferney, le 5 juillet 1766.

VOLTAIRE.

1. *L'Essai sur les Mœurs.*

2. On a vu (par la note 1 de la page 491) que la *Lettre curieuse* portait l'adresse de P. Brocard, à Dijon. Je ne sais si une réimpression, que j'en'ai pas vue, mais dont Vernet parle dans son *Mémoire à monsieur le premier syndic*, porte l'adresse des frères Périsset, à Lyon. (B.)

FIN DE LA DÉCLARATION.

DÉCLARATION

(1766)

On m'a communiqué une nouvelle apologie manuscrite¹ du sieur Vernet, professeur. Je ne sais si c'est la cinquième ou la sixième dudit sieur, car il fait fort souvent son apologie. Il dit, page 18, que, « quand on fait un marché à tant la feuille, on est obligé de le tenir », J'ignore s'il a tenu ses marchés à tant la feuille : c'est une affaire qui ne me regarde pas. Il assure, page 31, qu'un libelle de sa façon, en deux volumes, imprimé sans permission à Genève, sous le nom de *Copenhague*, n'est point un *fatras*². *Lisez mon livre*, dit-il ; cet ordre est bien rigoureux.

Je suis fâché que toute son apologie roule sur un mensonge très-grossier. Il feint que ses lettres, écrites à Colmar, roulent sur une édition des *Annales de l'Empire*, et non sur une édition de *l'Histoire générale*, dont il voulait s'emparer au préjudice de MM. les frères Cramer. Je lui déclare qu'il en a menti, et qu'il ne m'a jamais écrit à Colmar que pour me prier de lui confier l'édition de *l'Histoire générale*. On n'a qu'à venir dans mon château vérifier ses lettres.

Pages 6 et 7, il prétend qu'il avait seulement consenti à être mon correcteur d'imprimerie, et qu'il ne l'avait jamais demandé.

Il en a encore menti : car si, dix ans auparavant, je lui avais parlé le premier de faire imprimer mes œuvres à Genève, et de le gratifier de cette édition, ce qui n'est pas vrai, cela n'empêche point du tout qu'il ne m'ait écrit à Colmar, en 1754, pour me

1. Vernet ayant composé un nouveau mémoire à sa louange, Voltaire refit une autre déclaration avant même que Vernet eût imprimé sa pièce. (G. A.) — Voyez la note 1 de la page 491.

2. C'était le titre que, dans la *Lettre curieuse de Robert Covelle*, on proposait de mettre à l'ouvrage de Vernet ; voyez page 493.

supplier de permettre qu'il fût mon éditeur à Genève. Il dit, page 26, que je voulus le consulter, ne le connaissant pas, et que je changeai d'avis dès que je le connus : cela est vrai.

Fait à Ferney, 23 août 1766.

VOLTAIRE.

FIN DE LA DÉCLARATION.

RELATION

DE LA MORT

DU

CHEVALIER DE LA BARRE

PAR M. CASSEN,
AVOCAT AU CONSEIL DU ROI, A M. LE MARQUIS DE BECCARIA.

(1766)

AVERTISSEMENT

DES ÉDITEURS DE L'ÉDITION DE KEHL
SUR LES DEUX OUVRAGES SUIVANTS ¹.

Nous nous permettrons quelques réflexions sur l'horrible événement d'Abbeville, qui, sans les courageuses réclamations de M. de Voltaire et de quelques hommes de lettres, eût couvert d'opprobre la nation française aux yeux de tous ceux des peuples de l'Europe qui ont secoué le joug des superstitions monacales.

Il n'existe point en France de loi qui prononce la peine de mort contre aucune des actions imputées au chevalier de La Barre.

L'édit de Louis XIV contre les blasphémateurs ne décerne la peine d'avoir la langue coupée qu'après un nombre de récidives qui est presque moralement impossible : il ajoute que, « quant aux blasphèmes énormes qui, selon la théologie, appartiennent au genre de l'infidélité », les juges pourront punir même de mort.

1° Cette permission de tuer un homme n'en donne pas le droit, et un juge qui, autorisé par la loi à punir d'une moindre peine, prononce la peine de mort, est un assassin et un barbare.

1. Le premier était la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*; le second était le *Cri du sang innocent*, qui est de 1775.

2° C'est un principe de toutes les législations qu'un délit doit être constaté : or il n'est point constaté au procès qu'aucun des prétendus blasphèmes du chevalier de La Barre appartienne, *suivant la théologie, au genre de l'infidélité*. Il fallait une décision de la Sorbonne, puisqu'il est question dans l'édit de prononcer *suivant la théologie*, comme il faut un procès-verbal de médecins dans les circonstances où il faut prononcer *suivant la médecine*.

Quant au *bris d'images*, en supposant que le chevalier de La Barre en fût convaincu, il ne devait pas être puni de mort. Une seule loi prononce cette peine : c'est un édit de pacification donné par le chancelier de L'Hospital, sous Charles IX, et révoqué bientôt après. En jugeant de l'esprit de cette loi par les circonstances où elle a été faite, par l'esprit qui l'a dictée, par les intentions bien connues du magistrat humain et éclairé qui l'a rédigée, on voit que son unique but était de prévenir les querelles sanglantes que le zèle imprudent de quelque protestant aurait pu allumer entre son parti et celui des partisans de l'Église romaine. La durée de cette loi devait-elle s'étendre au delà des troubles qui pouvaient en excuser la dureté et l'injustice ? C'est à peu près comme si on punissait de mort un homme qui est sorti d'une ville sans permission, parce que, cette ville étant assiégée il y a deux cents ans, on a défendu d'en sortir sous peine de mort, et que la loi n'a point été abrogée.

D'ailleurs la loi porte : « et autres actes scandaleux et séditieux », et non pas, scandaleux *ou* séditieux¹ : donc, pour qu'un homme soit dans le cas de la loi, il faut que le scandale qu'il donne soit aggravé par un acte séditieux, qui est un véritable crime. Ce n'est pas le scandale que le vertueux L'Hospital punit par cette loi, c'est un acte séditieux qui était alors une suite nécessaire de ce scandale. Ainsi, lorsque l'on punit dans un temps de guerre une action très-légitime en elle-même, ce n'est pas cette action qu'on punit, mais la trahison, qui dans ce moment est inséparable de cette action.

Il est donc trop vrai que le chevalier de La Barre a péri sur un échafaud parce que les juges n'ont pas entendu la différence d'une particule disjonctive à une particule conjonctive.

La maxime de Zoroastre : *Dans le doute abstiens-toi*, doit être la loi de tous les juges : ils doivent, pour condamner, exiger que la loi qui prononce la peine soit d'une évidence qui ne permette pas le doute ; comme ils ne doivent prononcer sur le fait qu'après des preuves claires et concluantes.

Le dernier délit imputé au chevalier de La Barre, celui de bris d'images, n'était pas prouvé : l'arrêt prononce *véhémentement suspecté*. Mais si on entend ces mots dans leur sens naturel, tout arrêt qui les renferme ordonne un véritable assassinat : ce ne sont pas les gens soupçonnés d'un crime, mais ceux qui en sont convaincus, que la société a droit de punir. Dira-t-on que ces mots *véhémentement suspecté* indiquent une véritable preuve, mais moindre que celle qui fait prononcer que l'accusé est atteint et convaincu ? Cette explication indiquerait un système de jurisprudence bien barbare ; et si on

1. C'est le cas du procès de Figaro dans la grande comédie de Beaumarchais. Cette préface serait-elle de l'auteur de *la Folle Journée* ? (G. A.)

ajoutait qu'on punit un homme, moitié pour une action dont il est convaincu, moitié pour celle dont on dit qu'il est véhémentement suspecté, ce serait une confusion d'idées bien plus barbare encore.

Observons de plus que, dans ce procès criminel, non-seulement les juges ont interprété la loi, usage qui peut être regardé comme dangereux, mais qu'ils ont donné à cette interprétation secrète un effet rétroactif, en l'appliquant à un crime commis antérieurement, ce qui est contraire à tous les principes du droit public; que la question de l'interprétation de la loi n'a pas été jugée séparément de la question, sur le fait; qu'enfin cette interprétation d'une loi dans le sens de la rigueur pouvait, suivant cette manière de procéder, être décidée par une pluralité de deux voix, et l'a été réellement d'un cinquième. Et l'on s'étonnerait encore qu'indépendamment de toute idée de tolérance, de philosophie, d'humanité, de droit naturel, un tel jugement ait soulevé tous les hommes éclairés d'un bout de l'Europe à l'autre!

RELATION

DE LA MORT DU CHEVALIER DE LA BARRE¹.

Il semble, monsieur, que toutes les fois qu'un génie bienfaisant cherche à rendre service au genre humain, un démon funeste s'élève aussitôt pour détruire l'ouvrage de la raison.

1. M^{me} du Deffant, dans sa lettre à H. Walpole, du 23 août 1768, et les *Mémoires secrets* du 10 mars 1768, parlent de la *Relation* comme d'une nouveauté. Il s'agit de la *nouvelle édition* qui vit le jour en 1768, in-8° de 30 pages; mais la première édition, in-8° de 24 pages, sans frontispice, avait paru en 1766; elle est datée du 15 juillet de cette année. Cependant la *Relation* avait été envoyée la veille à Damilaville; voyez la lettre de Voltaire, du 14 juillet 1766. Voltaire reproduisit sa *Relation*, en 1769, à la suite de la *Canonisation de saint Cucufin*, et dans le tome I^{er} des *Choses utiles et agréables*; en 1771, au mot JUSTICE, dans la septième partie de ses *Questions sur l'Encyclopédie* (voyez tome XIX, page 550). Dans cette dernière impression, on n'avait mis que l'initiale B..., au lieu du nom de Belleval, qu'on lit dans toutes les précédentes (voyez, tome XX, la note de la page 622).

C'est à L.-A. Deverité, imprimeur à Abbeville, né en 1743, mort en 1818, que l'on doit le volume intitulé *Recueil intéressant sur l'affaire de la mutilation du crucifix d'Abbeville, arrivée le 9 août 1765, et sur la mort du chevalier de La Barre, pour servir de supplément aux causes célèbres*; Londres (Abbeville), 1776, in-12.

L'histoire du chevalier de La Barre a fourni à Fabre d'Églantine le sujet de sa tragédie d'*Augusta*, jouée en octobre 1787. Marsollier fit, le 8 juillet 1791, représenter sur le théâtre des Italiens un drame en un acte, intitulé *le Chevalier de La Barre*. Le chevalier d'Étallonde, l'un des coaccusés de La Barre, et qui s'était soustrait à la condamnation prononcée contre lui, refusa des lettres de grâce qui lui furent offertes quelques années après, et obtint, en 1788, des lettres

A peine eûtes-vous instruit l'Europe par votre excellent livre sur les délits et les peines, qu'un homme¹, qui se dit jurisconsulte, écrivit contre vous en France. Vous aviez soutenu la cause de l'humanité, et il fut l'avocat de la barbarie. C'est peut-être ce qui a préparé la catastrophe du jeune chevalier de La Barre², âgé de dix-neuf ans, et du fils du président d'Étallonde, qui n'en avait pas encore dix-huit.

Avant que je vous raconte, monsieur, cette horrible aventure qui a indigné l'Europe entière (excepté peut-être quelques fanatiques ennemis de la nature humaine), permettez-moi de poser ici deux principes que vous trouverez incontestables.

1° Quand une nation est encore assez plongée dans la barbarie pour faire subir aux accusés le supplice de la torture, c'est-à-dire pour leur faire souffrir mille morts au lieu d'une, sans savoir s'ils sont innocents ou coupables, il est clair au moins qu'on ne doit point exercer cette énorme fureur contre un accusé quand il convient de son crime, et qu'on n'a plus besoin d'aucune preuve.

2° Il est aussi absurde que cruel de punir les violations des usages reçus dans un pays, les délits commis contre l'opinion régnante, et qui n'ont opéré aucun mal physique, du même supplice dont on punit les parricides et les empoisonneurs.

Si ces deux règles ne sont pas démontrées, il n'y a plus de lois, il n'y a plus de raison sur la terre; les hommes sont abandonnés à la plus capricieuse tyrannie, et leur sort est fort au-dessous de celui des bêtes.

Ces deux principes établis, je viens, monsieur, à la funeste histoire que je vous ai promise.

d'abolition. Il rentra en France, et se fixa à Amiens, où il est mort quelques années après. L'auteur de la *Biographie d'Abbeville*, 1829, in-8°, m'apprend qu'en 1789 la noblesse de Paris demanda, dans ses cahiers, la réhabilitation de La Barre, comme une suite des lettres d'abolition accordées à d'Étallonde.

Les *Mémoires secrets*, du 6 août 1766, parlent de trois lettres attribuées à Voltaire, et datées du 6 juillet, relatives à la catastrophe de La Barre. Je n'ai pas été plus heureux que les éditeurs de Kehl, qui n'ont pu se procurer ces lettres, de l'existence desquelles il est permis de douter. (B.)

1. Pierre-François Muyart de Vouglans, né à Moirans, près Saint-Claude, en 1713, mort à Paris en 1791, est auteur d'une *Réputation des principes hasardés dans le Traité des Délits et des Peines*, 1767, in-8°; mais ce ne peut être lui que désigne ici Voltaire, car Muyart est l'un des huit signataires de la consultation du 27 juin, en faveur de La Barre et de ses coaccusés. (B.)

— Peut-être Voltaire n'avait pas encore reçu cette consultation lorsqu'il écrivit sa *Relation*.

2. Jean-François Lefèvre, chevalier de La Barre, était de la famille des d'Ormesson.

Il y avait dans Abbeville, petite cité de Picardie, une abbesse¹, fille d'un conseiller d'État très-estimé ; c'est une dame aimable, de mœurs très-régulières, d'une humeur douce et enjouée, bien-faisante, et sage sans superstition.

Un² habitant d'Abbeville, nommé Belleval, âgé de soixante ans, vivait avec elle dans une grande intimité, parce qu'il était chargé de quelques affaires du couvent : il est lieutenant d'une espèce de petit tribunal qu'on appelle l'élection, si on peut donner le nom de tribunal à une compagnie de bourgeois uniquement préposés pour régler l'assise de l'impôt appelé *la taille*. Cet homme devint amoureux de l'abbesse, qui ne le repoussa d'abord qu'avec sa douceur ordinaire, mais qui fut ensuite obligée de marquer son aversion et son mépris pour ses importunités trop redoublées.

Elle fit venir chez elle dans ce temps-là, en 1764, le chevalier de La Barre, son neveu, petit-fils d'un lieutenant général des armées, mais dont le père avait dissipé une fortune de plus de quarante mille livres de rentes : elle prit soin de ce jeune homme comme de son fils, et elle était prête de lui faire obtenir une compagnie de cavalerie ; il fut logé dans l'extérieur du couvent, et madame sa tante lui donnait souvent à souper, ainsi qu'à quelques jeunes gens de ses amis. Le sieur³ Belleval, exclu de ces soupers, se vengea en suscitant à l'abbesse quelques affaires d'intérêt.

Le jeune La Barre prit vivement le parti de sa tante, et parla à cet homme avec une hauteur qui le révolta entièrement. Belleval résolut de se venger ; il sut que le chevalier de La Barre et le jeune d'Étallonde, fils du président de l'élection, avaient passé depuis peu devant une procession sans ôter leur chapeau : c'était

1. M^{me} de Brou, abbesse de Willencourt ; voyez la lettre à d'Alembert, du 21 novembre 1774.

2. Dans l'édition de 1775, on lit :

« Un nommé Saucourt, espèce de jurisconsulte d'Abbeville, était ulcéré contre cette dame, parce que lui ayant demandé pour son fils une demoiselle riche et de qualité, pensionnaire dans ce couvent, elle l'avait mariée à un autre. Ce Saucourt venait encore de perdre un procès contre un citoyen d'Abbeville, père d'un des jeunes gens qui furent impliqués dans l'horrible aventure du chevalier de La Barre. Saucourt cherchait à se venger. Il avait tout le fanatisme du capitoul de Toulouse David, principal assassin des Calas, et il joignait l'hypocrisie à ce fanatisme. Madame l'abbesse avait fait venir chez elle, etc. »

Nicolas-Pierre Duval, sieur de Soicourt, était lieutenant particulier, assesseur criminel en la sénéchaussée de Ponthieu et siège présidial d'Abbeville. (B.)

3. Voici le texte de 1775 :

« Le sieur Saucourt commença d'abord par accuser le chevalier, auprès de l'évêque d'Amiens, de s'être habillé en fille dans le couvent. Il sut que le chevalier, etc. » (B.)

au mois de juillet 1765. Il chercha dès ce moment à faire regarder cet oubli momentané des bienséances comme une insulte préméditée faite à la religion. Tandis qu'il ourdissait secrètement cette trame, il arriva malheureusement que, le 9 août de la même année, on s'aperçut que le crucifix de bois posé sur le pont neuf d'Abbeville était endommagé, et l'on soupçonna que des soldats ivres avaient commis cette insolence impie.

Je ne puis m'empêcher, monsieur, de remarquer ici qu'il est peut-être indécent et dangereux d'exposer sur un pont ce qui doit être révérend dans un temple catholique; les voitures publiques peuvent aisément le briser ou le renverser par terre. Des ivrognes peuvent l'insulter au sortir d'un cabaret, sans savoir même quel excès ils commettent. Il faut remarquer encore que ces ouvrages grossiers, ces crucifix de grand chemin, ces images de la vierge Marie, ces enfants Jésus qu'on voit dans des niches de plâtre au coin des rues de plusieurs villes, ne sont pas un objet d'adoration tels qu'ils le sont dans nos églises : cela est si vrai qu'il est permis de passer devant ces images sans les saluer. Ce sont des monuments d'une piété mal éclairée; et, au jugement de tous les hommes sensés, ce qui est saint ne doit être que dans le lieu saint.

Malheureusement l'évêque d'Amiens, étant aussi évêque d'Abbeville, donna à cette aventure une célébrité et une importance qu'elle ne méritait pas¹. Il fit lancer des monitoires; il vint faire une procession solennelle auprès de ce crucifix, et on ne parla dans Abbeville que de sacrilèges pendant une année entière. On disait qu'il se formait une nouvelle secte qui brisait tous les crucifix, qui jetait par terre toutes les hosties et les perçait à coups de couteau. On assurait qu'elles avaient répandu beaucoup de sang. Il y eut des femmes qui crurent en avoir été témoins. On renouvela tous les contes calomnieux répandus contre les juifs dans tant de villes de l'Europe. Vous connaissez, monsieur, à quel excès la populace porte la crédulité et le fanatisme, toujours encouragé par les moines.

Le² sieur Belleval, voyant les esprits échauffés, confondit malicieusement ensemble l'aventure du crucifix et celle de la pro-

1. C'était Louis-François-Gabriel de La Motte, évêque d'Amiens. Dans l'amende honorable qu'il vint faire à Abbeville, le 12 septembre 1765, pendant que le juge instruisait encore l'affaire, ce prélat avait déjà prononcé sur le sort des prévenus, en disant qu'ils *s'étaient rendus dignes des derniers supplices en ce monde.* (B.)

2. Dans l'édition de 1775, on lit : « Saucourt voyant, etc. »

cession, qui n'avaient aucune connexité. Il rechercha toute la vie du chevalier de La Barre : il fit venir chez lui valets, servantes, manœuvres ; il leur dit d'un ton d'inspiré qu'ils étaient obligés, en vertu des monitoires, de révéler tout ce qu'ils avaient pu apprendre à la charge de ce jeune homme : ils répondirent tous qu'ils n'avaient jamais entendu dire que le chevalier de La Barre eût la moindre part à l'endommagement du crucifix.

On ne découvrit aucun indice touchant cette mutilation, et même alors il parut fort douteux que le crucifix eût été mutilé exprès. On commença à croire (ce qui était assez vraisemblable) que quelque charrette chargée de bois avait causé cet accident.

« Mais, dit Belleval¹ à ceux qu'il voulait faire parler, si vous n'êtes pas sûrs que le chevalier de La Barre ait mutilé un crucifix en passant sur le pont, vous savez au moins que cette année, au mois de juillet, il a passé dans une rue avec deux de ses amis à trente pas d'une procession sans ôter son chapeau. Vous avez ouï dire qu'il a chanté une fois des chansons libertines ; vous êtes obligés de l'accuser sous peine de péché mortel. »

Après les avoir ainsi intimidés, il alla lui-même chez le premier juge de la sénéchaussée d'Abbeville. Il y déposa contre son ennemi, il força ce juge à entendre les dénonciateurs.

La procédure une fois commencée, il y eut une foule de délations. Chacun disait ce qu'il avait vu ou cru voir, ce qu'il avait entendu ou cru entendre. Mais quel fut, monsieur, l'étonnement de Belleval, lorsque les témoins qu'il avait suscités lui-même contre le chevalier de La Barre dénoncèrent son propre fils comme un des principaux complices des impiétés secrètes qu'on cherchait à mettre au grand jour ! Belleval fut frappé comme d'un coup de foudre : il fit incontinent évader son fils ; mais, ce que vous croirez à peine, il n'en poursuivit pas avec moins de chaleur cet affreux procès.

Voici, monsieur, quelles sont les charges.

Le 13 août 1765, six témoins déposent qu'ils ont vu passer trois jeunes gens à trente pas d'une procession, que les sieurs de La Barre et d'Étallonde avaient leur chapeau sur la tête, et le sieur Moinel le chapeau sous le bras.

Dans une addition d'information, une Élisabeth Lacrivel dépose avoir entendu dire à un de ses cousins que ce cousin avait entendu dire au chevalier de La Barre qu'il n'avait pas ôté son chapeau.

1. Dans l'édition de 1775 on lit : « Mais, dit Saucourt. »

Le 26 septembre, une femme du peuple, nommée Ursule Gondalier, dépose qu'elle a entendu dire que le chevalier de La Barre, voyant une image de saint Nicolas en plâtre chez la sœur Marie, tourière du couvent, il demanda à cette tourière si elle avait acheté cette image pour avoir celle d'un homme chez elle.

Le nommé Bauvalet dépose que le chevalier de La Barre a proféré un mot impie en parlant de la vierge Marie.

Claude, dit Sélincourt¹, témoin unique, dépose que l'accusé lui a dit que les commandements de Dieu ont été faits par des prêtres; mais à la confrontation, l'accusé soutient que Sélincourt est un calomniateur, et qu'il n'a été question que des commandements de l'Église.

Le nommé Héquet, témoin unique, dépose que l'accusé lui a dit ne pouvoir comprendre comment on avait adoré un dieu de pâte. L'accusé, dans la confrontation, soutient qu'il a parlé des Égyptiens.

Nicolas Lavallée dépose qu'il a entendu chanter au chevalier de La Barre deux chansons libertines de corps de garde. L'accusé avoue qu'un jour, étant ivre, il les a chantées avec le sieur d'Étalonde sans savoir ce qu'il disait; que dans cette chanson on appelle, à la vérité, sainte Marie-Magdeleine putain, mais qu'avant sa conversion elle avait mené une vie débordée : il est convenu d'avoir récité l'*Ode à Priape* du sieur Piron.

Le nommé Héquet dépose encore, dans une addition, qu'il a vu le chevalier de La Barre faire une petite génuflexion devant les livres intitulés *Thérèse philosophe*, *la Tourière des carmélites*, et *le Portier des chartreux*. Il ne désigne aucun autre livre, mais au récolement et à la confrontation il dit qu'il n'est pas sûr que ce fût le chevalier de La Barre qui fit ces génuflexions.

Le nommé Lacour dépose qu'il a entendu dire à l'accusé *au nom du c...*, au lieu de dire *au nom du Père*, etc. Le chevalier, dans son interrogatoire sur la sellette, a nié ce fait.

Le nommé Pétignot dépose qu'il a entendu l'accusé réciter les litanies du *c*². telles à peu près qu'on les trouve dans Rabelais, et que je n'ose rapporter ici. L'accusé le nie dans son interro-

1. Dans une première édition on lit :

« Claude, dit Lacour, témoin unique, dépose qu'il a entendu dire au chevalier de La Barre qu'il avait connu un paysan qui s'appelait Bon-Dieu, et qu'il n'en était pas moins un j... f..... »

« Le 28 septembre, le nommé Sélincourt, etc. » (B.)

2. *Pantagruel*, livre III, chapitre xxvi.

gatoire sur la sellette : il avoue qu'il a en effet prononcé *c.*, mais il nie tout le reste.

Voilà, monsieur, toutes les accusations portées contre le chevalier de La Barre, le sieur Moinel, le sieur d'Étallonde, Jean-François Douville de Maillefeu, et¹ le fils du nommé Belleval, auteur de toute cette tragédie.

Il est constaté qu'il n'y avait eu aucun scandale public, puisque La Barre et Moinel ne furent arrêtés que sur des monitoires lancés à l'occasion de la mutilation du crucifix, mutilation scandaleuse et publique, dont ils ne furent chargés par aucun témoin. On rechercha toutes les actions de leur vie, leurs conversations secrètes, des paroles échappées un an auparavant; on accumula des choses qui n'avaient aucun rapport ensemble, et en cela même la procédure fut très-vicieuse.

Sans ces monitoires et sans les mouvements violents que se donna Belleval, il n'y aurait jamais eu de la part de ces enfants infortunés ni scandale ni procès criminel : le scandale public n'a été que dans le procès même.

Le monitoire d'Abbeville fit précisément le même effet que celui de Toulouse contre les Calas; il troubla les cervelles et les consciences. Les témoins, excités par Belleval comme ceux de Toulouse l'avaient été par le capitoul David, rappelèrent, dans leur mémoire, des faits, des discours vagues, dont il n'était guère possible qu'on pût se rappeler exactement les circonstances, ou favorables ou aggravantes.

Il faut avouer, monsieur, que s'il y a quelques cas où un monitoire est nécessaire, il y en a beaucoup d'autres où il est très-dangereux. Il invite les gens de la lie du peuple à porter des accusations contre les personnes élevées au-dessus d'eux, dont ils sont toujours jaloux. C'est alors un ordre intimé par l'Église de faire le métier infâme de délateur. Vous êtes menacés de l'enfer si vous ne mettez pas votre prochain en péril de sa vie.

Il n'y a peut-être rien de plus illégal dans les tribunaux de l'Inquisition; et une grande preuve de l'illégalité de ces monitoires, c'est qu'ils n'émanent point directement des magistrats, c'est le pouvoir ecclésiastique qui les décerne. Chose étrange qu'un ecclésiastique, qui ne peut juger à mort, mette ainsi dans la main des juges le glaive qu'il lui est défendu de porter!

Il n'y eut d'interrogés que le chevalier et le sieur Moinel, enfant d'environ quinze ans. Moinel, tout intimidé et entendant

1. L'édition de 1775 porte : « Et le sieur de Saveuse. »

prononcer au juge le mot d'attentat contre la religion, fut si hors de lui qu'il se jeta à genoux et fit une confession générale comme s'il eût été devant un prêtre. Le chevalier de La Barre, plus instruit et d'un esprit plus ferme, répondit toujours avec beaucoup de raison, et disculpa Moinel, dont il avait pitié. Cette conduite, qu'il eut jusqu'au dernier moment, prouve qu'il avait une belle âme. Cette preuve aurait dû être comptée pour beaucoup aux yeux de juges intelligents, et ne lui servit de rien.

Dans ce procès, monsieur, qui a eu des suites si affreuses, vous ne voyez que des indécences, et pas une action noire ; vous n'y trouvez pas un seul de ces délits qui sont des crimes chez toutes les nations, point de meurtre, point de brigandage, point de violence, point de lâcheté : rien de ce qu'on reproche à ces enfants ne serait même un délit dans les autres communions chrétiennes. Je suppose que le chevalier de La Barre et M. d'Étallonde aient dit que l'on ne doit pas adorer un dieu de pâte, c'est précisément et mot à mot ce que disent tous ceux de la religion réformée.

Le chancelier d'Angleterre prononcerait ces mots en plein parlement sans qu'ils fussent relevés par personne. Lorsque milord Lockhart était ambassadeur à Paris, un habitué de paroisse porta furtivement l'eucharistie dans son hôtel à un domestique malade qui était catholique ; milord Lockhart, qui le sut, chassa l'habitué de sa maison ; il dit au cardinal Mazarin qu'il ne souffrirait pas cette insulte. Il traita en propres termes l'eucharistie de dieu de pâte et d'idolâtrie. Le cardinal Mazarin lui fit des excuses.

Le grand archevêque Tillotson, le meilleur prédicateur de l'Europe¹, et presque le seul qui n'ait point déshonoré l'éloquence par de fades lieux communs ou par de vaines phrases fleuries comme Cheminais, ou par de faux raisonnements comme Bourdaloue, l'archevêque Tillotson, dis-je, parle précisément de notre eucharistie comme le chevalier de La Barre. Les mêmes paroles respectées dans milord Lockhart à Paris, et dans la bouche de milord Tillotson à Londres, ne peuvent donc être en France qu'un délit local, un délit de lieu et de temps, un mépris de l'opinion vulgaire, un discours échappé au hasard devant une ou deux personnes. N'est-ce pas le comble de la cruauté de punir ces discours secrets du même supplice dont on punirait celui qui aurait empoisonné son père et sa mère, et qui aurait mis le feu aux quatre coins de sa ville ?

Remarquez, monsieur, je vous en supplie, combien on a deux

1. Voltaire en a déjà parlé, tome IV du *Théâtre*, page 405.

pois et deux mesures. Vous trouverez dans la vingt-quatrième Lettre persane de M. de Montesquieu, président à mortier du parlement de Bordeaux, de l'Académie française, ces propres paroles : « Ce magicien s'appelle pape ; tantôt il fait croire que trois ne font qu'un, que le pain qu'on mange n'est pas du pain, ou que le vin qu'on boit n'est pas du vin, et mille autres choses de cette espèce. »

M. de Fontenelle s'était exprimé de la même manière dans sa relation de Rome et de Genève sous le nom de *Méro* et d'*Énequ*¹. Il y avait dix mille fois plus de scandale dans ces paroles de MM. de Fontenelle et de Montesquieu, exposées, par la lecture, aux yeux de dix mille personnes, qu'il n'y en avait dans deux ou trois mots échappés au chevalier de La Barre devant un seul témoin, paroles perdues dont il ne restait aucune trace. Les discours secrets doivent être regardés comme des pensées ; c'est un axiome dont la plus détestable barbarie doit convenir.

Je vous dirai plus, monsieur ; il n'y a point en France de loi expresse qui condamne à mort pour des blasphèmes². L'ordonnance de 1666 prescrit une amende pour la première fois, le double pour la seconde, etc., et le pilori pour la sixième récidive.

Cependant les juges d'Abbeville, par une ignorance et une cruauté inconcevables, condamnèrent le jeune d'Étallonde, âgé de dix-huit ans :

1° A souffrir le supplice de l'amputation de la langue jusqu'à la racine, ce qui s'exécute de manière que si le patient ne présente pas la langue lui-même, on la lui tire avec des tenailles de fer, et on la lui arrache.

2° On devait lui couper la main droite à la porte de la principale église.

3° Ensuite il devait être conduit dans un tombereau à la place du marché, être attaché à un poteau avec une chaîne de fer, et être brûlé à petit feu. Le sieur d'Étallonde avait heureusement épargné, par la fuite, à ses juges l'horreur de cette exécution.

Le chevalier de La Barre étant entre leurs mains, ils eurent l'humanité d'adoucir la sentence, en ordonnant qu'il serait décapité avant d'être jeté dans les flammes ; mais s'ils diminuèrent le supplice d'un côté, ils l'augmentèrent de l'autre, en le condamnant à subir la question ordinaire et extraordinaire, pour lui faire déclarer ses complices ; comme si des extravagances de

1. Voyez, tome XXII, la note 2 de la page 175.

2. Voyez la note des éditeurs de Kehl sur l'article x du *Prix de la justice et de l'humanité*, et aussi celle sur la lettre du roi de Prusse, du 7 août 1766.

jeune homme, des paroles emportées dont il ne reste pas le moindre vestige, étaient un crime d'État, une conspiration. Cette étonnante sentence fut rendue le 28 février de cette année 1766.

La jurisprudence de France est dans un si grand chaos, et conséquemment l'ignorance des juges est si grande, que ceux qui portèrent cette sentence se fondèrent sur une déclaration de Louis XIV, émanée en 1682, à l'occasion des prétendus sortilèges et des empoisonnements réels commis par la Voisin, la Vigoureux, et les deux prêtres nommés Vigoureux et Le Sage. Cette ordonnance de 1682 prescrit à la vérité la peine de mort pour *le sacrilège joint à la superstition*; mais il n'est question, dans cette loi, que de magie et de sortilège, c'est-à-dire de ceux qui, en abusant de la crédulité du peuple et en se disant magiciens, sont à la fois profanateurs et empoisonneurs : voilà la lettre et l'esprit de la loi ; il s'agit, dans cette loi, de faits criminels pernicieux à la société, et non pas de vaines paroles, d'imprudences, de légèretés, de sottises commises sans aucun dessein prémédité, sans aucun complot, sans même aucun scandale public.

Les juges de la ville d'Abbeville péchaient donc visiblement contre la loi autant que contre l'humanité, en condamnant à des supplices aussi épouvantables que recherchés un gentilhomme et un fils d'une très-honnête famille, tous deux dans un âge où l'on ne pouvait regarder leur étourderie que comme un égarement qu'une année de prison aurait corrigé. Il y avait même si peu de corps de délit que les juges, dans leur sentence, se servent de ces termes vagues et ridicules employés par le petit peuple : « pour avoir chanté des chansons abominables et exécrables contre la vierge Marie, les saints et saintes ». Remarquez, monsieur, qu'ils n'avaient chanté ces « chansons abominables et exécrables contre les saints et saintes » que devant un seul témoin, qu'ils pouvaient récuser légalement. Ces épithètes sont-elles de la dignité de la magistrature? Une ancienne chanson de table n'est, après tout, qu'une chanson. C'est le sang humain légèrement répandu, c'est la torture, c'est le supplice de la langue arrachée, de la main coupée, du corps jeté dans les flammes, qui est *abominable et exécutable*.

La sénéchaussée d'Abbeville ressortit au parlement de Paris. Le chevalier de La Barre y fut transféré, son procès y fut instruit. Dix¹ des plus célèbres avocats de Paris signèrent une consultation par laquelle ils démontrèrent l'illégalité des procédures, et

1. Il n'y en avait que huit : Voltaire les nomme dans *le Cri du sang innocent*.

l'indulgence qu'on doit à des enfants mineurs, qui ne sont accusés ni d'un complot, ni d'un crime réfléchi; le procureur général¹, versé dans la jurisprudence, conclut à casser la sentence d'Abbeville : il y avait vingt-cinq juges, dix acquiescèrent aux conclusions du procureur général; mais des circonstances singulières, que je ne puis mettre par écrit, obligèrent les quinze autres à confirmer cette sentence étonnante², le 4 juin 1766.

Est-il possible, monsieur, que, dans une société qui n'est pas sauvage, cinq voix de plus sur vingt-cinq suffisent pour arracher la vie à un accusé, et très-souvent à un innocent³? Il faudrait dans un tel cas de l'unanimité; il faudrait au moins que les trois quarts des voix fussent pour la mort; encore, en ce dernier cas, le quart des juges qui mitigerait l'arrêt devrait, dans l'opinion des cœurs bien faits, l'emporter sur les trois quarts de ces bourgeois cruels, qui se jouent impunément de la vie de leurs concitoyens sans que la société en retire le moindre avantage.

La France entière regarda ce jugement avec horreur. Le chevalier de La Barre fut renvoyé à Abbeville pour y être exécuté. On fit prendre aux archers qui le conduisaient des chemins détournés⁴; on craignait que le chevalier de La Barre ne fût délivré sur la route par ses amis; mais c'était ce qu'on devait souhaiter plutôt que craindre.

Enfin, le 1^{er} juillet de cette année, se fit dans Abbeville cette exécution trop mémorable : cet enfant fut d'abord appliqué à la torture. Voici quel est ce genre de tourment.

Les jambes du patient sont serrées entre des ais; on enfonce des coins de fer ou de bois entre les ais et les genoux, les os en sont brisés. Le chevalier s'évanouit, mais il revint bientôt à lui, à l'aide de quelques liqueurs spiritueuses, et déclara, sans se plaindre, qu'il n'avait point de complices.

On lui donna pour confesseur et pour assistant un dominicain⁵, ami de sa tante l'abbesse, avec lequel il avait souvent soupé dans le couvent. Ce bon homme pleurait, et le chevalier le consolait. On leur servit à dîner. Le dominicain ne pouvait manger. « Prenons un peu de nourriture, lui dit le chevalier;

1. C'était Guillaume-François-Louis Joly de Fleury, frère d'Omer de Fleury.

2. Les premières éditions portaient : « étonnante, le 5 juin de cette année 1766; » ce qui était une faute : l'arrêt du parlement est du 4 juin. (B.)

3. Voyez lettre à d'Alembert, du 29 octobre 1774.

4. On le fit passer par Rouen. Il était dans une chaise de poste, au milieu de deux exempts, et escorté de plusieurs archers, déguisés en courriers.

5. Le P. Bosquier.

vous aurez besoin de force autant que moi pour soutenir le spectacle que je vais donner ¹. »

Le spectacle en effet était terrible : on avait envoyé de Paris cinq bourreaux pour cette exécution. Je ne puis dire en effet si on lui coupa la langue et la main ². Tout ce que je sais par les lettres d'Abbeville, c'est qu'il monta sur l'échafaud avec un courage tranquille, sans plainte, sans colère, et sans ostentation : tout ce qu'il dit au religieux qui l'assistait se réduit à ces paroles : « Je ne croyais pas qu'on pût faire mourir un gentilhomme pour si peu de chose. »

Il serait devenu certainement un excellent officier : il étudiait la guerre par principes ; il avait fait des remarques sur quelques ouvrages du roi de Prusse et du maréchal de Saxe, les deux plus grands généraux de l'Europe.

Lorsque la nouvelle de sa mort fut reçue à Paris, le nonce dit publiquement qu'il n'aurait point été traité ainsi à Rome, et que s'il avait avoué ses fautes à l'Inquisition d'Espagne ou de Portugal, il n'eût été condamné qu'à une pénitence de quelques années ³.

Je laisse, monsieur ⁴, à votre humanité et à votre sagesse le

1. *Prenons du café*, dit le chevalier de La Barre après le dîner le plus paisible, quelques heures avant son exécution, *il ne m'empêchera pas de dormir*. Voyez lettre à d'Alembert, 16 juillet 1766.

2. L'arrêt du parlement portait seulement qu'on lui couperait la langue, c'est-à-dire qu'on la percerait avec un fer rouge. Le chevalier de La Barre s'y étant refusé, les bourreaux ne furent pas assez impitoyables pour le vouloir exécuter à la lettre ; ils en simulèrent l'action.

3. Les parents, les amis du chevalier de La Barre s'étaient intéressés à lui. On raconte même que le parlement avait différé de six jours à signer son arrêt, espérant que le condamné aurait sa grâce ; mais Louis XV fut inflexible. Ce monarque, disait-on dans le temps, répondit que lorsqu'il avait paru souhaiter que son parlement cessât de faire le procès à Damiens, ce parlement lui avait fait des remontrances ; et qu'à plus forte raison le coupable de lèse-majesté divine ne devait pas être traité plus favorablement que le coupable de lèse-majesté humaine. (B.)

4. Lorsque cette lettre faisait partie des *Questions sur l'Encyclopédie*, elle se terminait ainsi :

« Je vous prie, monsieur, de vouloir bien me communiquer vos pensées sur cet événement.

« Chaque siècle voit de ces catastrophes qui effrayent la nature ; les circonstances ne sont jamais les mêmes : ce qui eût été regardé avec indulgence il y a quarante ans peut attirer une mort affreuse quarante ans après. Le cardinal de Retz prend séance au parlement de Paris avec un poignard qui débordé quatre doigts hors de sa soutane, et cela ne produit qu'un bon mot. Des frondeurs jettent par terre le saint sacrement qu'on portait à un malade, domestique du cardinal Mazarin, et chassent les prêtres à coups de plat d'épée ; et on n'y prend pas garde. Ce même Mazarin, ce premier ministre revêtu du sacerdoce, honoré

soin de faire des réflexions sur un événement si affreux, si étrange, et devant lequel tout ce qu'on nous conte des prétendus supplices des premiers chrétiens doit disparaître. Dites-moi quel est le plus coupable, ou un enfant qui chante deux chansons réputées impies dans sa seule secte, et innocentes dans tout le reste de la terre, ou un juge qui amène ses confrères pour faire périr cet enfant indiscret par une mort affreuse.

Le sage et éloquent marquis de Vauvenargues a dit¹ : « Ce qui n'offense pas la société n'est pas du ressort de la justice. » Cette vérité doit être la base de tous les codes criminels : or certainement le chevalier de La Barre n'avait pas nui à la société en disant une parole imprudente à un valet, à une tourière, en chantant une chanson. C'étaient des imprudences secrètes dont on ne se souvenait plus ; c'étaient des légèretés d'enfant oubliées depuis plus d'une année, et qui ne furent tirées de leur obscurité que par le moyen d'un monitoire qui les fit révéler, monitoire fulminé pour un autre objet, monitoire qui forma des délateurs, monitoire tyrannique, fait pour troubler la paix de toutes les familles.

Il est si vrai qu'il ne faut pas traiter un jeune homme imprudent comme un scélérat consommé dans le crime que le jeune M. d'Étallonde, condamné par les mêmes juges à une mort encore plus horrible, a été accueilli par le roi de Prusse et mis au nombre de ses officiers ; il est regardé par tout le régiment comme un excellent sujet : qui sait si un jour il ne viendra pas se venger de l'affront qu'on lui a fait dans sa patrie ?

L'exécution du chevalier de La Barre consterna tellement tout Abbeville, et jeta dans les esprits une telle horreur, que l'on n'osa pas poursuivre le procès des autres accusés.

Vous vous étonnez sans doute, monsieur, qu'il se passe tant de scènes si tragiques dans un pays qui se vante de la douceur de ses mœurs, et où les étrangers mêmes venaient en foule chercher les agréments de la société. Mais je ne vous cacherai point que

du cardinalat, est proscrit sans être entendu ; son sang est proclamé à cinquante mille écus. On vend ses livres pour payer sa tête dans le temps même qu'il conclut la paix de Munster, et qu'il rend le repos à l'Europe ; mais on n'en fait que rire, et cette proscription ne produit que des chansons.

« *Altri tempi, altre cure* ; ajoutons : *d'autres temps, d'autres malheurs*, et ces malheurs s'oublieront pour faire place à d'autres. Soumettons-nous à la Providence, qui nous éprouve, tantôt par des calamités publiques, tantôt par des désastres particuliers. Souhaitons des lois plus sensées, des ministres des lois plus sages, plus éclairés, plus humains. » (B.)

1. N° 164 de ses *Réflexions et Maximes*.

s'il y a toujours un certain nombre d'esprits indulgents et aimables, il reste encore dans plusieurs autres un ancien caractère de barbarie que rien n'a pu effacer. Vous retrouverez encore ce même esprit qui fit mettre à prix la tête d'un cardinal premier ministre, et qui conduisait l'archevêque de Paris, un poignard à la main, dans le sanctuaire de la justice. Certainement la religion était plus outragée par ces deux actions que par les étourderies du chevalier de La Barre; mais voilà comme va le monde :

Ille cruce[m] sceleris pretium tulit, hic diadema.

(JUVEN., sat. xiii, v. 105.)

Quelques juges ont dit que, dans les circonstances présentes, la religion avait besoin de ce funeste exemple. Ils se sont bien trompés; rien ne lui a fait plus de tort. On ne subjugue pas ainsi les esprits; on les indigne et on les révolte.

J'ai entendu dire malheureusement à plusieurs personnes qu'elles ne pouvaient s'empêcher de détester une secte qui ne se soutenait que par des bourreaux. Ces discours publics et répétés m'ont fait frémir plus d'une fois.

On a voulu faire périr, par un supplice réservé aux empoisonneurs et aux parricides, des enfants accusés d'avoir chanté d'anciennes chansons blasphématoires, et cela même a fait prononcer plus de cent mille blasphèmes. Vous ne sauriez croire, monsieur, combien cet événement rend notre religion catholique romaine exécration à tous les étrangers. Les juges disent que la politique les a forcés à en user ainsi. Quelle politique imbécile et barbare! Ah! monsieur, quel crime horrible contre la justice de prononcer un jugement par politique, surtout un jugement de mort! et encore de quelle mort!

L'attendrissement et l'horreur qui me saisissent ne me permettent pas d'en dire davantage.

J'ai l'honneur d'être, etc.

AVIS AU PUBLIC

SUR LES PARRICIDES

IMPUTÉS AUX CALAS ET AUX SIRVEN¹.

Voilà donc en France deux accusations de parricides pour cause de religion dans la même année, et deux familles juridiquement immolées par le fanatisme ! Le même préjugé qui étendait Calas sur la roue, à Toulouse, traînait à la potence la famille entière de Sirven, dans une juridiction de la même province ; et le même défenseur de l'innocence, M. Élie de Beaumont, avocat au parlement de Paris, qui a justifié les Calas, vient de justifier les Sirven par un mémoire signé de plusieurs avocats, mémoire qui démontre que le jugement contre les Sirven est encore plus absurde que l'arrêt contre les Calas.

Voici en peu de mots le fait, dont le récit servira d'instruction pour les étrangers qui n'auront pu lire encore le factum de l'éloquent M. de Beaumont².

En 1761, dans le temps même que la famille protestante des Calas était dans les fers, accusée d'avoir assassiné Marc-Antoine Calas, qu'on supposait vouloir embrasser la religion catholique, il arriva qu'une fille du sieur Paul Sirven³, commissaire à terrier du pays de Castres, fut présentée à l'évêque de Castres par une femme qui gouverne sa maison. L'évêque, apprenant que cette fille était d'une famille calviniste, la fait enfermer à Castres, dans une espèce de couvent qu'on appelle *la maison des régentes*. On

1. Les *Mémoires secrets*, du 15 septembre 1766, parlent de cet *Avis au public*, dont j'ai vu deux éditions in-8° : l'une en 34 pages, avec les caractères des frères Cramer, imprimeurs de Voltaire ; l'autre en 30 pages. Il parut, en 1771, un *Mémoire pour le sieur Pierre-Paul Sirven*, in-8° de 219 pages. (B.)

2. C'est sans doute de ce factum que Voltaire parle dans sa lettre au roi de Prusse, du 1^{er} février 1766.

3. Ce fut le 6 mars 1760 qu'on enleva la seconde des trois filles de Sirven, âgée alors de vingt-deux ans : elle s'appelait Élisabeth, et était née en 1737. (B.)

instruit à coups de fouet cette jeune fille dans la religion catholique, on la meurtrit de coups, elle devient folle, elle sort de sa prison, et, quelque temps après, elle va se jeter dans un puits, au milieu de la campagne, loin de la maison de son père, vers un village nommé Mazamet¹. Aussitôt le juge du village raisonne ainsi : On va rouer, à Toulouse, Calas, et brûler sa femme, qui sans doute ont pendu leur fils de peur qu'il n'allât à la messe : je dois donc, à l'exemple de mes supérieurs, en faire autant des Sirven, qui sans doute ont noyé leur fille pour la même cause. Il est vrai que je n'ai aucune preuve que le père, la mère et les deux sœurs de cette fille, l'aient assassinée; mais j'entends dire qu'il n'y a pas plus de preuves contre les Calas : ainsi je ne risque rien. Peut-être c'en serait trop pour un juge de village de rouer et de brûler; j'aurai au moins le plaisir de pendre toute une famille huguenote, et je serai payé de mes vacations sur leurs biens confisqués. Pour plus de sûreté, ce fanatique imbécile fait visiter le cadavre par un médecin aussi savant en physique que le juge l'est en jurisprudence. Le médecin, tout étonné de ne point trouver l'estomac de la fille rempli d'eau, et ne sachant pas qu'il est impossible que l'eau entre dans un corps dont l'air ne peut sortir, conclut que la fille a été assommée, et ensuite jetée dans le puits². Un dévot du voisinage assure que toutes les familles protestantes sont dans cet usage. Enfin, après bien des procédures aussi irrégulières que les raisonnements étaient absurdes, le juge décrète de prise de corps le père, la mère, les sœurs de la décédée. A cette nouvelle Sirven assemble ses amis : tous sont certains de son innocence ; mais l'aventure des Calas remplissait toute la province de terreur : ils conseillent à Sirven de ne point s'exposer à la démence du fanatisme ; il fuit avec sa femme et ses filles ; c'était dans une saison rigoureuse. Cette troupe d'infortunés est dans la nécessité de traverser à pied des montagnes couvertes de neige ; une des filles de Sirven, mariée depuis un an, accouche sans secours dans le chemin, au milieu des glaces. Il faut que, toute mourante qu'elle est, elle emporte son enfant mourant dans ses bras. Enfin, une des premières nou-

1. Voltaire avait écrit Mazaret, mais le nom du village est Mazamet ; voyez *Histoire du pays castrois*, par Marturé, tome II, page 310.

2. Sirven avait établi sa famille à Saint-Alby, et était allé se fixer au château d'Aigüefonde, pour faire le terrier de M. d'Espérandieu. Élisabeth, rendue folle, disparaît de la maison qu'elle habite auprès de sa mère et de ses deux sœurs, et vingt jours après, le 4 janvier 1762, on la trouve noyée dans le puits des communaux de Saint-Alby. (B.)

velles que cette famille apprend quand elle est en lieu de sûreté, c'est que le père et la mère sont condamnés au dernier supplice, et que les deux sœurs, déclarées également coupables, sont bannies à perpétuité¹; que leur bien est confisqué, et qu'il ne leur reste plus rien au monde que l'opprobre et la misère.

C'est ce qu'on peut voir plus au long dans le chef-d'œuvre de M. de Beaumont, avec les preuves complètes de la plus pure innocence et de la plus détestable injustice.

La Providence, qui a permis que les premières tentatives qui ont produit la justification de Calas, mort sur la roue, en Languedoc, vissent du fond des montagnes et des déserts voisins de la Suisse, a voulu encore que la vengeance des Sirven vint des mêmes solitudes. Les enfants de Calas s'y réfugièrent; la famille de Sirven y chercha un asile dans le même temps. Les hommes compatissants et vraiment religieux qui ont eu la consolation de servir ces deux familles infortunées, et qui les premiers ont respecté leurs désastres et leur vertu, ne purent alors faire présenter des requêtes pour les Sirven comme pour les Calas, parce que le procès criminel contre les Sirven s'instruisit plus lentement, et dura plus longtemps. Et puis comment une famille errante, à quatre cents milles de sa patrie, pouvait-elle recouvrer les pièces nécessaires à sa justification? Que pouvaient un père accablé, une femme mourante, et qui en effet est morte de sa douleur, et deux filles aussi malheureuses que le père et la mère? Il fallait demander juridiquement la copie de leur procès; des formes peut-être nécessaires, mais dont l'effet est souvent d'opprimer l'innocent et le pauvre, ne le permettaient pas. Leurs parents, intimidés, n'osaient même leur écrire; tout ce que cette famille put apprendre dans un pays étranger, c'est qu'elle avait été condamnée au supplice dans sa patrie. Si on savait combien il a fallu de soins et de peines pour arracher enfin quelques preuves juridiques en leur faveur, on en serait effrayé. Par quelle fatalité est-il si aisé d'opprimer, et si difficile de secourir?

On n'a pu employer pour les Sirven les mêmes formes de justice dont on s'est servi pour les Calas, parce que les Calas avaient été condamnés par un parlement, et que les Sirven ne l'ont été que par des juges subalternes, dont la sentence ressortit à ce même parlement. Nous ne répéterons rien ici de ce qu'a dit l'élo-

1. La sentence prononcée, le 29 mars 1764, par le juge haut justicier de Mazamet, qui avait appelé deux juges de deux petites justices de canton, condamnait les deux filles Sirven au bannissement, après avoir assisté à l'exécution de leurs père et mère.

quent et généreux M. de Beaumont ; mais, ayant considéré combien ces deux aventures sont étroitement unies à l'intérêt du genre humain, nous avons cru qu'il est du même intérêt d'attaquer dans sa source le fanatisme qui les a produites. Il ne s'agit que de deux familles obscures ; mais, quand la créature la plus ignorée meurt de la même contagion qui a longtemps désolé la terre, elle avertit le monde entier que ce poison subsiste encore. Tous les hommes doivent se tenir sur leurs gardes ; et, *s'il est quelques médecins*, ils doivent chercher les remèdes qui peuvent détruire les principes de la mortalité universelle.

Il se peut encore que les formes de la jurisprudence ne permettent pas que la requête des Sirven soit admise au conseil du roi de France, mais elle l'est par le public : ce juge de tous les juges a prononcé. C'est donc à lui que nous nous adressons ; c'est d'après lui que nous allons parler.

EXEMPLES DU FANATISME EN GÉNÉRAL.

Le genre humain a toujours été livré aux erreurs : toutes n'ont pas été meurtrières. On a pu ignorer que notre globe tourne autour du soleil ; on a pu croire aux diseurs de bonne aventure, aux revenants ; on a pu croire que les oiseaux annoncent l'avenir ; qu'on enchante les serpents ; que l'on peut faire naître des animaux bigarrés en présentant aux mères des objets diversement colorés ; on a pu se persuader que dans le décours de la lune la moelle des os diminue ; que les graines doivent pourrir pour germer¹, etc. Ces inepties au moins n'ont produit ni persécutions, ni discordes, ni meurtres.

Il est d'autres démenées qui ont troublé la terre, d'autres folies qui l'ont inondée de sang. On ne sait point assez, par exemple, combien de misérables ont été livrés aux bourreaux par des juges ignorants, qui les condamnèrent aux flammes tranquillement et sans scrupule sur une accusation de sorcellerie. Il n'y a point eu de tribunal dans l'Europe chrétienne qui ne se soit souillé très-souvent par de tels assassinats juridiques pendant quinze siècles entiers ; et, quand je dirai que parmi les chrétiens il y a eu plus de cent mille victimes de cette jurisprudence idiote et barbare, et que la plupart étaient des femmes et des filles innocentes, je ne dirai pas encore assez.

Les bibliothèques sont remplies de livres concernant la juris-

1. Première épître de saint Paul aux Corinthiens, xv, 36.

prudence de la sorcellerie ; toutes les décisions de ces juges y sont fondées sur l'exemple des magiciens de Pharaon, de la pythonisse d'Endor, des possédés dont il est parlé dans l'Évangile, et des apôtres envoyés expressément pour chasser les diables des corps des possédés. Personne n'osait seulement alléguer, par pitié pour le genre humain, que Dieu a pu permettre autrefois les possessions et les sortilèges, et ne les permettre plus aujourd'hui : cette distinction aurait paru criminelle ; on voulait absolument des victimes. Le christianisme fut toujours souillé de cette absurde barbarie ; tous les Pères de l'Église crurent à la magie ; plus de cinquante conciles prononcèrent anathème contre ceux qui faisaient entrer le diable dans le corps des hommes par la vertu de leurs paroles. L'erreur universelle était sacrée ; les hommes d'État qui pouvaient détromper les peuples n'y pensèrent pas ; ils étaient trop entraînés par le torrent des affaires ; ils craignaient le pouvoir du préjugé ; ils voyaient que ce fanatisme était né du sein de la religion même ; ils n'osaient frapper ce fils dénaturé, de peur de blesser la mère : ils aimèrent mieux s'exposer à être eux-mêmes les esclaves de l'erreur populaire que la combattre.

Les princes, les rois, ont payé chèrement la faute qu'ils ont faite d'encourager la superstition du vulgaire. Ne fit-on pas croire au peuple de Paris que le roi Henri III employait les sortilèges dans ses dévotions ? et ne se servit-on pas longtemps d'opérations magiques pour lui ôter une malheureuse vie que le couteau d'un jacobin ¹ trancha plus sûrement que n'eût fait tout l'enfer évoqué par des conjurations ?

Des fourbes ne voulurent-ils pas conduire à Rome Marthe Brossier, la possédée, pour accuser Henri IV, au nom du diable, de n'être pas bon catholique ? Chaque année, dans ces temps à demi sauvages auxquels nous touchons, était marquée par de semblables aventures. Tout ce qui restait de la Ligue à Paris ne publia-t-il pas que le diable avait tordu le cou à la belle Gabrielle d'Estrées ?

On ne devrait pas, dit-on, reproduire aujourd'hui ces histoires si honteuses pour la nature humaine ; et moi, je dis qu'il en faut parler mille fois, qu'il faut les rendre sans cesse présentes à l'esprit des hommes. Il faut répéter que le malheureux prêtre Urbain Grandier fut condamné aux flammes par des juges ignorants et vendus à un ministre sanguinaire. L'innocence de Grandier était évidente ; mais des religieuses assuraient qu'il les avait ensorce-

1. Jacques Clément ; voyez tome XII, page 536.

lées, et c'en était assez. On oubliait Dieu pour ne parler que du diable. Il arrivait nécessairement que les prêtres ayant fait un article de foi du commerce des hommes avec le diable, et les juges regardant ce prétendu crime comme aussi réel et aussi commun que le larcin, il se trouva parmi nous plus de sorciers que de voleurs.

UNE MAUVAISE JURISPRUDENCE MULTIPLIE LES CRIMES.

Ce furent donc nos rituels et notre jurisprudence, fondée sur les décrets de Gratien, qui formèrent en effet des magiciens. Le peuple imbécile disait : Nos prêtres excommunient, exorcisent ceux qui ont fait des pactes avec le diable ; nos juges les font brûler : il est donc très-certain qu'on peut faire des marchés avec le diable ; or, si ces marchés sont secrets, si Belzébuth nous tient parole, nous serons enrichis en une seule nuit ; il ne nous en coûtera que d'aller au sabbat ; la crainte d'être découverts ne doit pas l'emporter sur l'espérance des biens infinis que le diable peut nous faire. D'ailleurs Belzébuth, plus puissant que nos juges, nous peut secourir contre eux. Ainsi raisonnaient ces misérables ; et plus les juges fanatiques allumaient de bûchers, plus il se trouvait d'idiots qui les affrontaient.

Mais il y avait encore plus d'accusateurs que de criminels. Une fille devenait-elle grosse sans que l'on connût son amant, c'était le diable qui lui avait fait un enfant. Quelques laboureurs s'étaient-ils procuré par leur travail une récolte plus abondante que celle de leurs voisins, c'est qu'ils étaient sorciers : l'Inquisition les brûlait, et vendait leur bien à son profit. Le pape délégait dans toute l'Allemagne et ailleurs des juges qui livraient les victimes au bras séculier, de sorte que les laïques ne furent très-longtemps que les archers et les bourreaux des prêtres. Il en est encore ainsi en Espagne et en Portugal.

Plus une province était ignorante et grossière, plus l'empire du diable y était reconnu. Nous avons un recueil des arrêts rendus en Franche-Comté contre les sorciers, fait en 1607, par un grand juge de Saint-Claude, nommé Boguet¹, et approuvé par plusieurs évêques. On mettrait aujourd'hui dans l'hôpital des fous un

1. *Discours des sorciers, tiré de quelques procès, avec une instruction pour un juge en fait de sorcellerie.* La première édition est de 1603, la dernière de 1610. Voltaire reparle de cet ouvrage dans le paragraphe xiii du *Commentaire sur le livre Des Délits et des Peines*, et dans la 1^{re} partie de sa *Requête à tous les magistrats du royaume*.

homme qui écrirait un pareil ouvrage ; mais alors tous les autres juges étaient aussi cruellement insensés que lui. Chaque province eut un pareil registre. Enfin, lorsque la philosophie a commencé à éclairer un peu les hommes, on a cessé de poursuivre les sorciers, et ils ont disparu de la terre.

DES PARRICIDES.

J'ose dire qu'il en est ainsi des parricides. Que les juges du Languedoc cessent de croire légèrement que tout père de famille protestant commence par assassiner ses enfants dès qu'il soupçonne qu'ils ont quelque penchant pour la créance romaine, et alors il n'y aura plus de procès de parricides. Ce crime est encore plus rare en effet que celui de faire un pacte avec le diable : car il se peut que des femmes imbéciles, à qui leur curé aura fait accroire dans son prône qu'on peut aller coucher avec un bouc au sabbat conçoivent par ce prône même l'envie d'aller au sabbat, et d'y coucher avec un bouc. Il est dans la nature que, s'étant frottées d'onguent, elles rêvent pendant la nuit qu'elles ont eu les faveurs du diable ; mais il n'est pas dans la nature que les pères et les mères égorgent leurs enfants pour plaire à Dieu, et cependant si l'on continuait à soupçonner qu'il est ordinaire aux protestants d'assassiner leurs enfants de peur qu'ils ne se fassent catholiques, on leur rendrait enfin la religion catholique si odieuse qu'on pourrait venir à bout d'étouffer la nature dans quelques malheureux pères fanatiques, et leur donner la tentation de commettre le crime qu'on suppose si légèrement.

Un auteur italien rapporte qu'en Calabre un moine s'avisa d'aller prêcher de village en village contre la bestialité, et en fit des peintures si vives qu'il se trouva, trois mois après, plus de cinquante femmes accusées de cette horreur.

LA TOLÉRANCE PEUT SEULE RENDRE LA SOCIÉTÉ SUPPORTABLE.

C'est une passion bien terrible que cet orgueil qui veut forcer les hommes à penser comme nous ; mais n'est-ce pas une extrême folie de croire les ramener à nos dogmes en les révoltant continuellement par les calomnies les plus atroces, en les persécutant, en les traînant aux galères, à la potence, sur la roue et dans les flammes ?

Un prêtre irlandais¹ a écrit depuis peu, dans une brochure à

1. Voyez la note 1 de la page 533.

la vérité ignorée, mais enfin il a écrit, et il a entendu dire à d'autres, que nous venons cent ans trop tard pour élever nos voix contre l'intolérance, que la barbarie a fait place à la douceur, qu'il n'est plus temps de se plaindre. Je répondrai à ceux qui parlent ainsi : Voyez ce qui se passe sous vos yeux, et si vous avez un cœur humain vous joindrez votre compassion à la nôtre. On a pendu en France huit malheureux prédicants, depuis l'année 1745. Les billets de confession ont excité mille troubles; et enfin un malheureux fanatique de la lie du peuple, ayant assassiné son roi en 1757, a répondu devant le parlement, à son premier interrogatoire¹, qu'il avait commis ce parricide par principe de religion; et il a ajouté ces mots funestes : « Qui n'est bon que pour soi n'est bon à rien. » De qui les tenait-il? qui faisait parler ainsi un cuistre de collège, un misérable valet²? Il a soutenu à la torture, non-seulement que son assassinat était « une œuvre méritoire³ », mais qu'il l'avait entendu dire à tous les prêtres dans la grand'salle du Palais où l'on rend la justice.

La contagion du fanatisme subsiste donc encore. Ce poison est si peu détruit qu'un prêtre⁴ du pays des Calas et des Sirven a fait imprimer, il y a quelques années, l'apologie de la Saint-Barthélemy. Un autre⁵ a publié la justification des meurtriers du curé Urbain Grandier; et quand le *Traité* aussi utile qu'humain de la *Tolérance* a paru en France, on n'a pas osé en permettre le débit publiquement. Ce traité a fait à la vérité quelque bien; il a dissipé quelques préjugés; il a inspiré de l'horreur pour les persécutions et pour le fanatisme; mais, dans ce tableau des barbaries religieuses, l'auteur a omis bien des traits qui auraient rendu le tableau plus terrible, et l'instruction plus frappante.

On a reproché à l'auteur d'avoir été un peu trop loin lorsque, pour montrer combien la persécution est détestable et insensée, il introduit un parent de Ravailac⁶, proposant au jésuite Le Tellier d'empoisonner tous les jansénistes. Cette fiction pourrait en effet paraître trop outrée à quiconque ne sait pas jusqu'où peut aller la rage folle du fanatisme. On sera bien surpris quand on apprendra que ce qui est une fiction dans le *Traité de la Tolérance* est une vérité historique.

1. Page 131 du Procès de Damiens. (*Note de Voltaire.*)

2. Page 135. (*Id.*)

3. Page 405. (*Id.*)

4. L'abbé de Caveyrac. (*Id.*) — Voyez la note, tome XXIV, page 476.

5. L'abbé de La Menardaye. (*Id.*) — Voyez la note, tome XXIV, page 475.

6. Voyez page 96 du présent volume.

On voit en effet dans l'*Histoire de la réformation de Suisse* que, pour prévenir le grand changement qui était près d'éclater, des prêtres subornèrent à Genève, en 1536, une servante pour empoisonner trois principaux auteurs de la réforme, et que le poison n'ayant pas été assez fort, ils en mirent un plus violent dans le pain et le vin de la communion publique, afin d'exterminer en un seul matin tous les nouveaux réformés, et de faire triompher l'Église de Dieu¹.

L'auteur du *Traité de la Tolérance* n'a point parlé des supplices horribles dans lesquels on a fait périr tant de malheureux aux vallées du Piémont². Il a passé sous silence le massacre de six cents habitants de la Valteline, hommes, femmes, enfants, que les catholiques égorgèrent un dimanche, au mois de septembre 1620. Je ne dirai pas que ce fut avec l'aveu et avec le secours de l'archevêque de Milan, Charles Borromée, dont on a fait un saint. Quelques écrivains passionnés ont assuré ce fait, que je suis très-loin de croire ; mais je dis qu'il n'y a guère dans l'Europe de ville et de bourg où le sang n'ait coulé pour des querelles de religion ; je dis que l'espèce humaine en a sensiblement diminué, parce qu'on massacrait les femmes et les filles aussi bien que les hommes ; je dis que l'Europe serait plus peuplée d'un tiers s'il n'y avait point eu d'arguments théologiques. Je dis enfin que, loin d'oublier ces temps abominables, il faut les remettre fréquemment sous nos yeux pour en inspirer une horreur éternelle, et que c'est à notre siècle à faire amende honorable, par la tolérance, pour ce long amas de crimes que l'intolérance a fait commettre pendant seize siècles de barbarie.

Qu'on ne dise donc point qu'il ne reste plus de traces du fanatisme affreux de l'intolérantisme : elles sont encore partout, elles sont dans les pays mêmes qui passent pour les plus humains. Les prédicants luthériens et calvinistes, s'ils étaient les maîtres, seraient peut-être aussi impitoyables, aussi durs, aussi insolents, qu'ils reprochent à leurs antagonistes de l'être. La loi barbare qu'aucun catholique ne peut demeurer plus de trois jours dans certains pays protestants n'est point encore révoquée. Un Italien, un Français, un Autrichien ne peut posséder une maison, un arpent de terre, dans leur territoire, tandis qu'au moins on permet en France qu'un citoyen inconnu de Genève ou de Schaffouse

1. Ruchat, tome I^{er}, pages 2, 4, 5, 6 et 7 ; Roset, tome III, page 13 ; Savion, tome III, page 126 ; ms. Chouet, page 26, avec les preuves du procès. (*Note de Voltaire.*)

2. Mais voyez tome XI, page 495 ; et XII, 332.

achète des terres seigneuriales. Si un Français, au contraire, voulait acheter un domaine dans les républiques protestantes dont je parle, et si le gouvernement fermait sagement les yeux, il y a encore des âmes de boue qui s'élèveraient contre cette humanité tolérante.

DE CE QUI FOMENTE PRINCIPALEMENT L'INTOLÉRANCE, LA HAINE,
ET L'INJUSTICE.

Un des grands aliments de l'intolérance, et de la haine des citoyens contre leurs compatriotes, est ce malheureux usage de perpétuer les divisions par des monuments et par des fêtes. Telle est la procession annuelle de Toulouse¹, dans laquelle on remercie Dieu solennellement de quatre mille meurtres : elle a été défendue par plusieurs ordonnances de nos rois, et n'a point encore été abolie. On insulte dévotement, chaque année, la religion et le trône par cette cérémonie barbare ; l'insulte redouble à la fin du siècle avec la solennité. Ce sont là les jeux séculaires de Toulouse ; elle demande alors une indulgence plénière au pape en faveur de la procession. Elle a besoin sans doute d'indulgence ; mais on n'en mérite pas quand on éternise le fanatisme.

La dernière cérémonie séculaire se fit en 1762, au temps même où l'on fit expirer Calas sur la roue. On remerciait Dieu d'un côté, et de l'autre on massacrait l'innocence. La postérité pourra-t-elle croire à quel excès se porte, de nos jours, la superstition dans cette malheureuse solennité ?

D'abord les savetiers, en habit de cérémonie, portent la tête du premier évêque de Toulouse, prince du Péloponèse, qui siégeait incontestablement à Toulouse avant la mort de Jésus-Christ. Ensuite viennent les couvreurs, chargés des os de tous les enfants qu'Hérode fit égorger, il y a dix-sept cent soixante et six ans ; et quoique ces enfants aient été enterrés à Éphèse, comme les onze mille vierges à Cologne, au vu et su de tout le monde, ils n'en sont pas moins enchâssés à Toulouse.

Les fripiers étalent un morceau de la robe de la Vierge.

Les reliques de saint Pierre et de saint Paul sont portées par les frères tailleurs.

Trente corps morts paraissent ensuite dans cette marche. Plût à Dieu qu'on s'en tint à ces spectacles ! La piété trompée n'en est pas moins piété. Le sot peuple peut à toute force remplir ses

1. Elle se faisait le 17 mai ; voyez la note, page 20.

devoirs (surtout quand la police est exacte), quoiqu'il porte en procession les os de quatorze mille enfants tués par l'ordre sensé d'Hérode dans Bethléem. Mais tant de corps morts, qui ne servent en ce jour qu'à renouveler la mémoire de quatre mille citoyens égorgés en 1562, ne peuvent faire sur les cerveaux des vivants qu'une impression funeste. Ajoutez que les pénitents blancs et noirs, marchant à cette procession avec un masque de drap sur le visage, ressemblent à des revenants qui augmentent l'horreur de cette fête lugubre. On en sort la tête remplie de fantômes, le cœur saisi de l'esprit de fanatisme, et rempli de fiel contre ses frères, que cette procession outrage. C'est ainsi qu'on sortait autrefois de la chambre des méditations chez les jésuites : l'imagination s'enflamme à ces objets, l'âme devient atroce et implacable.

Malheureux humains ! ayez des fêtes qui adoucissent les mœurs, qui portent à la clémence, à la douceur, à la charité. Célébrez la journée de Fontenoy, où tous les ennemis blessés furent portés avec les nôtres dans les mêmes maisons, dans les mêmes hôpitaux, où ils furent traités, soignés avec le même empressement.

Célébrez la générosité des Anglais qui firent une souscription en faveur de nos prisonniers dans la dernière guerre¹.

Célébrez les bienfaits dont Louis XV a comblé la famille Calas, et que cette fête soit une éternelle réparation de l'injustice !

Célébrez les institutions bienfaisantes et utiles des Invalides, des demoiselles de Saint-Cyr, des gentilshommes de l'École militaire. Que vos fêtes soient les commémorations des actions vertueuses, et non de la haine, de la discorde, de l'abrutissement, du meurtre, et du carnage !

CAUSES ÉTRANGES DE L'INTOLÉRANCE.

Je suppose qu'on raconte toutes ces choses à un Chinois, à un Indien de bon sens, et qu'il ait la patience de les écouter ; je suppose qu'il veuille s'informer pourquoi on a tant persécuté en Europe, pourquoi des haines si invétérées éclatent encore, d'où sont partis tant d'anathèmes réciproques, tant d'instructions pastorales qui ne sont que des libelles diffamatoires, tant de lettres de cachet qui sous Louis XIV ont rempli les prisons et les déserts, il faudra bien qu'on lui réponde. On lui dira donc en rougissant : Les uns croient à la grâce versatile, les autres à la grâce efficace.

1. Voyez tome XXIV, page 174.

On dit dans Avignon que Jésus est mort pour tous, et dans un faubourg de Paris qu'il est mort pour plusieurs. Là on assure que le mariage est le signe visible d'une chose invisible; ici on prétend qu'il n'y a rien d'invisible dans cette union. Il y a des villes où les apparences de la matière peuvent subsister sans que la matière apparente existe, et où un corps peut être en mille endroits différents; il y a d'autres villes où l'on croit la matière pénétrable; et pour comble enfin, il y a dans ces villes de grands édifices où l'on enseigne une chose, et d'autres édifices où il faut croire une chose toute contraire. On a une différente manière d'argumenter, selon qu'on porte une robe blanche, grise ou noire, ou selon qu'on est affublé d'un manteau ou d'une chasuble. Ce sont là les raisons de cette intolérance réciproque qui rend éternellement ennemis les sujets d'un même État, et par un renversement d'esprit inconcevable on laisse subsister ces semences de discorde.

Certainement l'Indien ou le Chinois ne pourra comprendre qu'on se soit persécuté, égorgé si longtemps pour de telles raisons. Il pensera d'abord que cet horrible acharnement ne peut avoir d'autre source que dans des principes de morale entièrement opposés. Il sera bien surpris quand il apprendra que nous avons tous la même morale, la même qu'on professa de tout temps à la Chine et dans les Indes, la même qui a gouverné tous les peuples. Qu'il devra nous plaindre alors et nous mépriser, en voyant que cette morale uniforme et éternelle n'a pu ni nous réunir ni nous adoucir, et que les subtilités scolastiques ont fait des monstres de ceux qui, en s'attachant simplement à cette même morale, auraient été des frères.

Tout ce que je dis ici à l'occasion des Calas et des Sirven, on aurait dû le dire pendant quinze cents années, depuis les querelles d'Athanase et d'Arius, que l'empereur Constantin traita d'abord d'insensées, jusqu'à celles du jésuite Le Tellier et du janséniste Quesnel, et des billets de confession. Non, il n'y a pas une seule dispute théologique qui n'ait eu des suites funestes. On en compilerait vingt volumes; mais je veux finir par celle des cordeliers et des jacobins, qui prépara la réformation de la puissante république de Berne. C'est, de mille histoires de cette nature, la plus horrible, la plus sacrilège, et en même temps la plus avérée¹.

1. Voyez tome XII, pages 292 et suiv.

DIGRESSION SUR LES SACRILÈGES QUI AMENÈRENT LA RÉFORMATION
DE BERNE.

On sait assez que les cordeliers ou franciscains, et les jacobins ou dominicains, se détestaient réciproquement depuis leur fondation. Ils étaient divisés sur plusieurs points de théologie, autant que sur l'intérêt de leur besace. Leur principale querelle roulait sur l'état de Marie avant qu'elle fût née. Les frères cordeliers assuraient que Marie n'avait pas péché dans le ventre de sa mère; les frères jacobins le niaient : il n'y eut jamais peut-être de question plus ridicule, et ce fut cela même qui rendit ces deux ordres de moines irréconciliables.

Un cordelier, prêchant à Francfort, en 1503, sur l'immaculée conception de Marie, vit entrer dans l'église un dominicain nommé Vigam : *Sainte Vierge*, s'écria-t-il, *je te remercie de n'avoir pas permis que je fusse d'une secte qui te déshonore, toi et ton fils!* Vigam lui répondit qu'il en avait menti : le cordelier descendit de sa chaire, un crucifix de fer à la main¹; il en frappa si rudement le jacobin Vigam qu'il le laissa presque mort sur la place, après quoi il acheva son sermon sur la Vierge².

Les jacobins s'assemblèrent en chapitre pour se venger, et, dans l'espérance d'humilier davantage les cordeliers, ils résolurent de faire des miracles. Après plusieurs essais infructueux, ils trouvèrent enfin une occasion favorable dans Berne.

Un de leurs moines confessait un jeune tailleur imbécile, nommé Jetser³, très-dévoût d'ailleurs à la vierge Marie et à sainte Barbe. Cet idiot leur parut un excellent sujet à miracles. Son confesseur lui persuada que la Vierge et sainte Barbe lui ordonnaient expressément de se faire jacobin, et de donner tout son argent au couvent. Jetser obéit; il prit l'habit. Quand on eut bien éprouvé sa vocation, quatre jacobins, dont les noms sont au procès, se déguisèrent plusieurs fois comme ils purent, l'un en ange, l'autre en âme du purgatoire, un troisième en vierge Marie, et le quatrième en sainte Barbe.

1. Ce cordelier, que Voltaire ne nomme pas, a peut-être donné à Rabelais l'idée du combat de frère Jeau des Entommeures, qui, *de son baston de la croix, donna brusquement sur les ennemis*; voyez le chapitre xxvii de *Gargantua*.

2. Voltaire avait déjà parlé du jacobin Vigam ou Vigan, tome XII, page 292. Il en reparla encore, en 1770, dans ses *Questions sur l'Encyclopédie*; voyez tome XVIII, page 3.

3. Voltaire a écrit ainsi ce nom, dont l'orthographe est *Yetsler*; voyez tome XII, page 292.

Le résultat de toutes ces apparitions, qui seraient trop nombreuses à décrire, fut qu'enfin la Vierge lui avoua qu'elle était née dans le péché originel ; qu'elle aurait été damnée si son fils, qui n'était pas encore au monde, n'avait pas eu l'attention de la régénérer immédiatement après qu'elle fut née ; que les cordeliers étaient des impies qui offensaient grièvement son fils en prétendant que sa mère avait été conçue sans péché mortel, et qu'elle le chargeait d'annoncer cette nouvelle à tous les serviteurs de Dieu et de Marie dans Berne.

Jetser n'y manqua pas. Marie, pour le remercier, lui apparut encore, accompagnée de deux anges robustes et vigoureux ; elle lui dit qu'elle venait lui imprimer les saints stigmates de son fils pour preuve de sa mission et pour sa récompense. Les deux anges le lièrent ; la Vierge lui enfonça des clous dans les pieds et dans les mains. Le lendemain on exposa publiquement sur l'autel frère Jetser, tout sanglant des faveurs célestes qu'il avait reçues. Les dévotes vinrent en foule baiser ses plaies. Il fit autant de miracles qu'il voulut ; mais les apparitions continuant toujours, Jetser reconnut enfin la voix du sous-prieur sous le masque qui le cachait ; il cria, il menaça de tout révéler ; il suivit le sous-prieur jusque dans sa cellule ; il y trouva son confesseur, sainte Barbe, et les deux anges qui buvaient avec des filles.

Les moines, découverts, n'avaient plus d'autre parti à prendre que celui de l'empoisonner. Ils saupoudrèrent une hostie de sublimé corrosif ; Jetser la trouva d'un si mauvais goût qu'il ne put l'avaler : il s'enfuit hors de l'église, en criant aux empoisonneurs et aux sacrilèges. Le procès dura deux ans ; il fallut plaider devant l'évêque de Lausanne, car il n'était pas permis alors à des séculiers d'oser juger des moines. L'évêque prit le parti des dominicains ; il jugea que les apparitions étaient véritables, et que le pauvre Jetser était un imposteur : il eut même la barbarie de faire mettre cet innocent à la torture ; mais les dominicains ayant ensuite eu l'imprudence de le dégrader, et de lui ôter l'habit d'un ordre si saint, Jetser étant redevenu séculier par cette manœuvre, le conseil de Berne s'assura de sa personne, reçut ses dépositions, et vérifia ce long tissu de crimes. Il fallut faire venir des juges ecclésiastiques de Rome ; il les força, par l'évidence de la vérité, à livrer les coupables au bras séculier ; ils furent brûlés le 31 mai 1509, à la porte de Marsilly. Tout le procès est encore dans les archives de Berne, et il a été imprimé plusieurs fois.

DES SUITES DE L'ESPRIT DE PARTI ET DU FANATISME.

Si une simple dispute de moines a pu produire de si étranges abominations, ne soyons point étonnés de la foule de crimes que l'esprit de parti a fait naître entre tant de sectes rivales : craignons toujours les excès où conduit le fanatisme. Qu'on laisse ce monstre en liberté, qu'on cesse de couper ses griffes et de briser ses dents, que la raison si souvent persécutée se taise, on verra les mêmes horreurs qu'aux siècles passés ; le germe subsiste : si vous ne l'étouffez pas, il couvrira la terre.

Jugez donc enfin, lecteurs sages, lequel vaut le mieux, d'adorer Dieu avec simplicité, de remplir tous les devoirs de la société sans agiter des questions aussi funestes qu'incompréhensibles, et d'être justes et bienfaisants sans être d'aucune faction, que de vous livrer à des opinions fantastiques, qui conduisent les âmes faibles à un enthousiasme destructeur et aux plus détestables atrocités.

Je ne crois point m'être écarté de mon sujet en rapportant tous ces exemples, en recommandant aux hommes la religion qui les unit, et non pas celle qui les divise ; la religion qui n'est d'aucun parti, qui forme des citoyens vertueux, et non d'imbéciles scolastiques ; la religion qui tolère, et non celle qui persécute ; la religion qui dit que toute la loi consiste à aimer Dieu et son prochain, et non celle qui fait de Dieu un tyran, et de son prochain un amas de victimes.

Ne faisons point ressembler la religion à ces nymphes de la fable, qui s'accouplèrent avec des animaux et qui enfantèrent des monstres.

Ce sont les moines surtout qui ont perverti les hommes. Le sage et profond Leibnitz l'a prouvé évidemment. Il a fait voir que le *x^e* siècle, qu'on appelle le *siècle de fer*, était bien moins barbare que le *xiii^e* et les suivants, où naquirent ces multitudes de gueux qui firent vœu de vivre aux dépens des laïques, et de tourmenter les laïques. Eunemis du genre humain, ennemis les uns des autres et d'eux-mêmes, incapables de connaître les douceurs de la société, il fallait bien qu'ils la haïssent. Ils déploient entre eux une dureté dont chacun d'eux gémit, et que chacun d'eux redouble. Tout moine secoue la chaîne qu'il s'est donnée, en frappe son confrère, et en est frappé à son

tour¹. Malheureux dans leurs sacrés repaires, ils voudraient rendre malheureux les autres hommes. Leurs cloîtres sont le séjour du repentir, de la discorde, et de la haine. Leur juridiction secrète est celle de Maroc et d'Alger. Ils enterrent pour la vie dans des cachots ceux de leurs frères qui peuvent les accuser. Enfin ils ont inventé l'Inquisition.

Je sais que dans la multitude de ces misérables qui infectent la moitié de l'Europe, et que la séduction, l'ignorance, la pauvreté, ont précipités dans des cloîtres à l'âge de quinze ans, il s'est trouvé des hommes d'un rare mérite, qui se sont élevés au-dessus de leur état, et qui ont rendu service à leur patrie; mais j'ose assurer que tous les grands hommes dont le mérite a percé du cloître dans le monde ont tous été persécutés par leurs confrères. Tout savant, tout homme de génie y essuie plus de dégoûts, plus de traits de l'envie, qu'il n'en aurait éprouvé dans le monde. L'ignorant et le fanatique, qui soutiennent les intérêts de la besace, y ont plus de considération que n'en aurait le plus grand génie de l'Europe; l'horreur qui règne dans ces cavernes paraît rarement aux yeux des séculiers, et quand elle éclate, c'est par des crimes qui étonnent. On a vu, au mois de mai de cette année, huit de ces malheureux qu'on nomme *capucins* accusés d'avoir égorgé leur supérieur dans Paris.

Pendant, par une fatalité étrange, des pères, des mères, des filles, disent à genoux tous leurs secrets à ces hommes, le rebut de la nature, qui, tout souillés de crimes, se vantent de remettre les péchés des hommes, au nom du Dieu qu'ils font de leurs propres mains.

Combien de fois ont-ils inspiré à ceux qu'ils appellent leurs *pénitents* toute l'atrocité de leur caractère! C'est par eux que sont fomentées principalement ces haines religieuses qui rendent la vie si amère. Les juges qui ont condamné les Calas et les Sirven se confessent à des moines : ils ont donné deux moines à Calas pour l'accompagner au supplice. Ces deux hommes, moins barbares que leurs confrères, avouèrent d'abord que Calas, en expirant sur la roue, avait invoqué Dieu avec la résignation de l'innocence ; mais, quand nous leur avons demandé une attestation

1. Voltaire avait dit en 1752, dans son *Poème sur la Loi naturelle* (III^e partie, *in fine*), voyez tome IX :

Je crois voir des forçats.
 l'un sur l'autre acharnés,
 Combattre avec les fers dont ils sont enchaînés.

de ce fait, ils l'ont refusée : ils ont craint d'être punis par leurs supérieurs pour avoir dit la vérité.

Enfin qui le croirait ? après le jugement solennel rendu en faveur des Calas, il s'est trouvé un jésuite irlandais qui, dans la plus insipide des brochures¹, a osé dire que les défenseurs des Calas, et les maîtres des requêtes qui ont rendu justice à leur innocence, étaient des ennemis de la religion.

Les catholiques répondent à tous ces reproches que les protestants en méritent d'aussi violents. Les meurtres de Servet et de Barneveldt, disent-ils, valent bien ceux du conseiller Dubourg. On peut opposer la mort de Charles I^{er} à celle de Henri III. Les sombres fureurs des presbytériens d'Angleterre, la rage des canibales des Cévennes, ont égalé les horreurs de la Saint-Barthélemy.

Comparez les sectes, comparez les temps, vous trouverez partout, depuis seize cents années, une mesure à peu près égale d'absurdités et d'horreurs, partout des races d'aveugles se déchirant les uns les autres dans la nuit qui les environne. Quel livre de controverse n'a pas été écrit avec le fiel ? et quel dogme théologique n'a pas fait répandre du sang ? C'était la suite nécessaire de ces terribles paroles : « Quiconque n'écoute pas l'Église soit regardé comme un païen et un publicain². » Chaque parti prétendait être l'Église ; chaque parti a donc dit toujours : Nous abhorrons les commis de la douane ; il nous est enjoint de traiter quiconque n'est pas de notre avis comme les contrebandiers traitent les commis de la douane quand ils sont les plus forts. Ainsi partout le premier dogme a été celui de la haine.

Lorsque le roi de Prusse entra pour la première fois dans la Silésie³, une bourgade protestante, jalouse d'un village catholique, vint demander humblement au roi la permission de tout tuer dans ce village. Le roi répondit aux députés : « Si ce village venait me demander la permission de vous égorger, trouveriez-vous bon que je la lui accordasse ? — O gracieuse Majesté ! répliquèrent les députés, cela est bien différent ; nous sommes la véritable Église. »

1. Cette brochure inconnue, dont M. de Voltaire a déjà parlé, est vraisemblablement quelque ouvrage du bon Needham, qui, se croyant un grand homme parce qu'il avait regardé du sperme et du jus de mouton par le trou de son microscope, s'était mis à dire son avis à tort et à travers sur l'autre monde et sur celui-ci. (K.)

2. Matthieu, xviii, 17.

3. En décembre 1740 ; voyez tome XXIII, page 150.

REMÈDES CONTRE LA RAGE DES AMES.

La rage du préjugé qui nous porte à croire coupables tous ceux qui ne sont pas de notre avis, la rage de la superstition, de la persécution, de l'inquisition, est une maladie épidémique qui a régné en divers temps, comme la peste ; voici les préservatifs reconnus pour les plus salutaires. Faites-vous rendre compte d'abord des lois romaines jusqu'à Théodose, vous ne trouverez pas un seul édit pour mettre à la torture, ou crucifier, ou rouer ceux qui ne sont accusés que de penser différemment de vous, et qui ne troublent point la société par des actions de désobéissance, et par des insultes au culte public autorisé par les lois civiles. Cette première réflexion adoucira un peu les symptômes de la rage.

Rassemblez plusieurs passages de Cicéron, et commencez par celui-ci : « Superstitio instat et urget, et quocumque te verteris, persequitur, etc. ¹ — Si vous laissez entrer chez vous la superstition, elle vous poursuivra partout ; elle ne vous laissera point de relâche. » Cette précaution sera très-utile contre la maladie qu'il faut traiter.

N'oubliez pas Sénèque, qui, dans sa xcvi^e épître, s'exprime ainsi : « Voulez-vous avoir Dieu propice ? soyez justes : on l'honore assez quand on l'imité. — Vis Deos propitiare ? bonus esto : satis illos coluit quisquis imitatus est. »

Quand vous aurez choisi de quoi faire une provision de ces remèdes antiques qui sont innombrables, passez ensuite au bon évêque Synésius ², qui dit à ceux qui voulaient le consacrer : « Je vous avertis que je ne veux ni tromper ni forcer la conscience de personne ; je souffrirai que chacun demeure paisiblement dans son opinion, et je demeurerai dans les miennes. Je n'enseignerai rien de ce que je ne crois pas. Si vous voulez me consacrer à ces conditions, j'y consens ; sinon, je renonce à l'évêché. »

Descendez aux modernes ; prenez des préservatifs dans l'archevêque Tillotson, le plus sage et le plus éloquent prédicateur de l'Europe ³.

« Toutes les sectes, dit-il ⁴, s'échauffent avec d'autant plus de fureur, que les objets de leur emportement sont moins raison-

1. Cic., *De Divinatione*, lib. II, 72. (*Note de Voltaire.*)

2. Voyez le paragraphe xxiii de l'opuscule *De la Paix perpétuelle.*

3. Voyez tome IV du *Théâtre*, page 405.

4. Sixième sermon. (*Note de Voltaire.*)

nables. — All sects are commonly most hot and furious for those things for which there is least reason. »

« Il vaudrait mieux, dit-il ailleurs, être sans révélation ; il vaudrait mieux s'abandonner aux sages principes de la nature, qui inspirent la douceur, l'humanité, la paix, et qui font le bonheur de la société, que d'être guidé par une religion qui porte dans les âmes une fureur si sauvage. — Better it were that there were no reveal'd religion ; and that human nature were left to the conduct of its own principles mild and mercifull and conducive to the happiness of society, than to be acted by a religion which inspires men with so wild a fury. » Remarquez bien ces paroles mémorables : elles ne veulent pas dire que la raison humaine est préférable à la révélation ; elles signifient que s'il n'y avait point de milieu entre la raison et l'abus d'une révélation qui ne ferait que des fanatiques, il vaudrait cent fois mieux se livrer à la nature qu'à une religion tyrannique et persécutrice.

Je vous recommande encore ces vers que j'ai lus dans un ouvrage qui est à la fois très-pieux et très-philosophique :

A la religion discrètement fidèle,
 Sois doux, compatissant, sage, indulgent comme elle,
 Et sans noyer autrui songe à gagner le port :
 La clémence a raison, et la colère a tort.
 Dans nos jours passagers de peines, de misères,
 Enfants du même Dieu, vivons au moins en frères ;
 Aidons-nous l'un et l'autre à porter nos fardeaux ¹.
 Nous marchons tous courbés sous le poids de nos maux ;
 Mille ennemis cruels assiègent notre vie,
 Toujours par nous maudite, et toujours si chérie ;
 Notre cœur égaré, sans guide et sans appui,
 Est brûlé de désirs, ou glacé par l'ennui.
 Nul de nous n'a vécu sans connaître les larmes.
 De la société les secourables charmes
 Consolent nos douleurs au moins quelques instants :
 Remède encor trop faible à des maux si constants.
 Ah ! n'empoisonnons pas la douceur qui nous reste.
 Je crois voir des forçats dans un cachot funeste,
 Se pouvant secourir, l'un sur l'autre acharnés,
 Combattre avec les fers dont ils sont enchainés ².

Quand vous aurez nourri votre esprit de cent passages pareils, faites encore mieux : mettez-vous au régime de penser par vous-

1. « Alter alterius onera portate. » (Paul, ép. aux Gal., vi, 2.)

2. *Poème sur la Loi naturelle*, III^e partie ; voyez tome IX, page 436.

même. Examinez ce qui vous revient de vouloir dominer sur les consciences. Vous serez suivi de quelques imbéciles, et vous serez en horreur à tous les esprits raisonnables. Si vous êtes persuadé, vous êtes un tyran d'exiger que les autres soient persuadés comme vous ; si vous ne croyez pas, vous êtes un monstre d'enseigner ce que vous méprisez, et de persécuter ceux mêmes dont vous partagez les opinions. En un mot, la tolérance mutuelle est l'unique remède aux erreurs qui pervertissent l'esprit des hommes d'un bout de l'univers à l'autre.

Le genre humain est semblable à une foule de voyageurs qui se trouvent dans un vaisseau ; ceux-là sont à la poupe, d'autres à la proue, plusieurs à fond de cale, et dans la sentine. Le vaisseau fait eau de tous côtés, l'orage est continuel : misérables passagers qui serons tous engloutis ! faut-il qu'au lieu de nous porter les uns aux autres les secours nécessaires qui adouciraient le passage, nous rendions notre navigation affreuse ! Mais celui-ci est nestorien, cet autre est juif ; en voilà un qui croit à un Picard¹, un autre à un natif d'Islebe² ; ici est une famille d'ignicoles, là sont des musulmans, à quatre pas voilà des anabaptistes. Hé ! qu'importent leurs sectes ? Il faut qu'ils travaillent tous à calfater le vaisseau, et que chacun, en assurant la vie de son voisin pour quelques moments, assure la sienne ; mais ils se querellent, et ils périssent.

CONCLUSION.

Après avoir montré aux lecteurs cette chaîne de superstitions qui s'étend de siècle en siècle jusqu'à nos jours, nous implorons les âmes nobles et compatissantes, faites pour servir d'exemple aux autres ; nous les conjurons de daigner se mettre à la tête de ceux qui ont entrepris de justifier et de secourir la famille des Sirven. L'aventure effroyable des Calas, à laquelle l'Europe s'est intéressée, n'aura point épuisé la compassion des cœurs sensibles ; et puisque la plus horrible injustice s'est multipliée, la pitié vertueuse redoublera.

On doit dire, à la louange de notre siècle et à celle de la philosophie, que les Calas n'ont reçu les secours qui ont réparé leur malheur que des personnes instruites et sages qui foulent le fanatisme à leurs pieds. Pas un de ceux qu'on appelle *dévots*, je

1. Calvin, né à Noyon.

2. Luther, né à Eisleben en Saxe.

le dis avec douleur, n'a essuyé leurs larmes ni rempli leur bourse. Il n'y a que les esprits raisonnables qui pensent noblement ; des têtes couronnées, des âmes dignes de leur rang, ont donné à cette occasion de grands exemples : leurs noms seront marqués dans les fastes de la philosophie, qui consiste dans l'horreur de la superstition, et dans cette charité universelle que Cicéron recommande, *charitas humani generis*¹ : charité dont la théologie s'est approprié le nom, comme s'il n'appartient qu'à elle, mais dont elle a proscrit trop souvent la réalité ; charité, amour du genre humain, vertu inconnue aux trompeurs, aux pédants qui argumentent, aux fanatiques qui persécutent².

1. Cicéron n'a pas employé cette expression ; voyez la note, tome XVIII, page 133.

2. Dans beaucoup d'éditions (mais non dans celles de 1766), on trouve ici : une lettre du marquis d'Argence, du 20 juillet 1765 ; la réponse de Voltaire, du 24 août ; et une lettre du même à Élie de Beaumont, du 20 mars 1767. On trouvera ces trois lettres à leurs dates, dans la *Correspondance*.

COMMENTAIRE

SUR LE LIVRE

DES DÉLITS ET DES PEINES

PAR UN AVOCAT DE PROVINCE.

(1766)

AVERTISSEMENT DE BEUCHOT.

Il est question de ce *Commentaire* dans la lettre à Damilaville, du 28 juillet 1766; mais comme ce ne fut que le 13 septembre qu'un exemplaire fut envoyé à d'Argental, on peut conclure que l'ouvrage ne parut qu'en septembre. L'édition originale, in-8° de VIII et 120 pages, porte le millésime 1766, et l'intitulé tel que je l'ai mis. Les paragraphes sont au nombre de vingt-trois; quelques éditions en ont vingt-quatre. Cela vient de ce qu'en changeant le chiffre des paragraphes suivants on avait formé un paragraphe XI de l'article XXII du *Prix de la justice et de l'humanité*, écrit en 1777.

I.

OCCASION DE CE COMMENTAIRE.

J'étais plein de la lecture du petit livre *Des Délits et des Peines*¹, qui est en morale ce que sont en médecine le peu de remèdes dont nos maux pourraient être soulagés. Je me flattais que cet ouvrage adoucissait ce qui reste de barbare dans la jurisprudence

1. Le livre *Des Délits et des Peines*, composé en italien par le marquis de Beccaria, fut, dès 1766, traduit en français par l'abbé Morellet. Il en existe d'autres traductions françaises.

de tant de nations ; j'espérais quelque réforme dans le genre humain, lorsqu'on m'apprit qu'on venait de pendre, dans une province, une fille de dix-huit ans, belle et bien faite, qui avait des talents utiles, et qui était d'une très-honnête famille.

Elle était coupable de s'être laissé faire un enfant ; elle l'était encore davantage d'avoir abandonné son fruit. Cette fille infortunée, fuyant la maison paternelle, est surprise des douleurs de l'enfantement ; elle est délivrée seule et sans secours auprès d'une fontaine. La honte, qui est dans le sexe une passion violente, lui donna assez de force pour revenir à la maison de son père, et pour y cacher son état. Elle laisse son enfant exposé, on le trouve mort le lendemain ; la mère est découverte, condamnée à la potence, et exécutée.

La première faute de cette fille, ou doit être renfermée dans le secret de sa famille, ou ne mérite que la protection des lois, parce que c'est au séducteur à réparer le mal qu'il a fait, parce que la faiblesse a droit à l'indulgence, parce que tout parle en faveur d'une fille dont la grossesse cachée la met souvent en danger de mort ; que cette grossesse connue flétrit sa réputation, et que la difficulté d'élever son enfant est encore un grand malheur de plus.

La seconde faute est plus criminelle : elle abandonne le fruit de sa faiblesse, et l'expose à périr.

Mais parce qu'un enfant est mort, faut-il absolument faire mourir la mère ? Elle ne l'avait pas tué ; elle se flattait que quelque passant prendrait pitié de cette créature innocente ; elle pouvait même être dans le dessein d'aller retrouver son enfant, et de lui faire donner les secours nécessaires. Ce sentiment est si naturel qu'on doit le présumer dans le cœur d'une mère. La loi est positive contre la fille dans la province dont je parle ; mais cette loi n'est-elle pas injuste, inhumaine, et pernicieuse ? Injuste parce qu'elle n'a pas distingué entre celle qui tue son enfant et celle qui l'abandonne ; inhumaine, en ce qu'elle fait périr cruellement une infortunée à qui on ne peut reprocher que sa faiblesse et son empressement à cacher son malheur ; pernicieuse, en ce qu'elle ravit à la société une citoyenne qui devait donner des sujets à l'État, dans une province où l'on se plaint de la dépopulation.

La charité n'a point encore établi dans ce pays des maisons secourables où les enfants exposés soient nourris. Là où la charité manque, la loi est toujours cruelle. Il valait bien mieux prévenir ces malheurs, qui sont assez ordinaires, que se borner à les

punir. La véritable jurisprudence est d'empêcher les délits, et non de donner la mort à un sexe faible, quand il est évident que sa faute n'a pas été accompagnée de malice, et qu'elle a coûté à son cœur.

Assurez, autant que vous le pourrez, une ressource à quiconque sera tenté de mal faire, et vous aurez moins à punir.

II.

DES SUPPLICES.

Ce malheur et cette loi si dure, dont j'ai été sensiblement frappé, m'ont fait jeter les yeux sur le code criminel des nations. L'auteur humain *Des Délits et des Peines* n'a que trop raison de se plaindre que la punition soit trop souvent au-dessus du crime, et quelquefois pernicieuse à l'État, dont elle doit faire l'avantage.

Les supplices recherchés, dans lesquels on voit que l'esprit humain s'est épuisé à rendre la mort affreuse, semblent plutôt inventés par la tyrannie que par la justice.

Le supplice de la roue fut introduit en Allemagne dans les temps d'anarchie, où ceux qui s'emparaient des droits régaliens voulaient épouvanter, par l'appareil d'un tourment inouï, quiconque oserait attenter contre eux. En Angleterre on ouvrait le ventre d'un homme atteint de haute trahison, on lui arrachait le cœur, on lui en battait les joues, et le cœur était jeté dans les flammes. Mais quel était souvent ce crime de haute trahison ? c'était, dans les guerres civiles, d'avoir été fidèle à un roi malheureux, et quelquefois de s'être expliqué sur le droit douteux du vainqueur. Enfin les mœurs s'adoucirent ; il est vrai qu'on a continué d'arracher le cœur, mais c'est toujours après la mort du condamné. L'appareil est affreux, mais la mort est douce, si elle peut l'être.

III.

DES PEINES CONTRE LES HÉRÉTIQUES.

Ce fut surtout la tyrannie qui la première décerna la peine de mort contre ceux qui différaient de l'Église dominante dans quelques dogmes. Aucun empereur chrétien n'avait imaginé, avant le tyran Maxime, de condamner un homme au supplice

uniquement pour des points de controverse. Il est bien vrai que ce furent deux évêques espagnols qui poursuivirent la mort des priscillianistes auprès de Maxime ; mais il n'est pas moins vrai que ce tyran voulait plaire au parti dominant en versant le sang des hérétiques. La barbarie et la justice lui étaient également indifférentes. Jaloux de Théodose, Espagnol comme lui, il se flattait de lui enlever l'empire d'Orient, comme il avait déjà envahi celui d'Occident. Théodose était haï pour ses cruautés ; mais il avait su gagner tous les chefs de la religion. Maxime voulait déployer le même zèle, et attacher les évêques espagnols à sa faction. Il flattait également l'ancienne religion et la nouvelle ; c'était un homme aussi fourbe qu'inhumain, comme tous ceux qui dans ce temps-là prétendirent ou parvinrent à l'empire. Cette vaste partie du monde était gouvernée comme l'est Alger aujourd'hui. La milice faisait et défaisait les empereurs ; elle les choisissait très-souvent parmi les nations réputées barbares. Théodose lui opposait alors d'autres barbares de la Scythie. Ce fut lui qui remplit les armées de Goths, et qui éleva Alaric, le vainqueur de Rome. Dans cette confusion horrible, c'était donc à qui fortifierait le plus son parti par tous les moyens possibles.

Maxime venait de faire assassiner à Lyon l'empereur Gratien, collègue de Théodose ; il méditait la perte de Valentinien II, nommé successeur de Gratien à Rome dans son enfance. Il rassemblait à Trèves une puissante armée, composée de Gaulois et d'Allemands. Il faisait lever des troupes en Espagne, lorsque deux évêques espagnols, Idacio et Ithacus ou Itacius¹, qui avaient alors beaucoup de crédit, vinrent lui demander le sang de Priscillien et de tous ses adhérents, qui disaient que les âmes sont des émanations de Dieu, que la Trinité ne contient point trois hypostases, et qui, de plus, poussaient le sacrilège jusqu'à jeûner le dimanche. Maxime, moitié païen, moitié chrétien, sentit bientôt toute l'énormité de ces crimes. Les saints évêques Idacio et Itacius obtinrent qu'on donnât d'abord la question à Priscillien et à ses complices avant qu'on les fit mourir : ils y furent présents, afin que tout se passât dans l'ordre, et s'en retournèrent en bénissant Dieu, et en plaçant Maxime, le défenseur de la foi, au rang des saints. Mais Maxime ayant été défait par Théodose, et ensuite assassiné aux pieds de son vainqueur, il ne fut point canonisé.

Il faut remarquer que saint Martin, évêque de Tours, vérita-

1. Saint Jérôme, *De Viris illustribus*, cap. cxxi.

blement homme de bien, sollicita la grâce de Priscillien ; mais les évêques l'accusèrent lui-même d'être hérétique, et il s'en retourna à Tours, de peur qu'on ne lui fit donner la question à Trèves.

Quant à Priscillien, il eut la consolation, après avoir été pendu, qu'il fut honoré de sa secte comme un martyr. On célébra sa fête, et on le fêterait encore s'il y avait des priscillianistes.

Cet exemple fit frémir toute l'Église, mais bientôt après il fut imité et surpassé. On avait fait périr des priscillianistes par le glaive, par la corde, et par la lapidation. Une jeune dame de qualité, soupçonnée d'avoir jeûné le dimanche, n'avait été que lapidée dans Bordeaux¹. Ces supplices parurent trop légers ; on prouva que Dieu exigeait que les hérétiques fussent brûlés à petit feu. La raison péremptoire qu'on en donnait, c'était que Dieu les punit ainsi dans l'autre monde², et que tout prince, tout lieutenant du prince, enfin le moindre magistrat, est l'image de Dieu dans ce monde-ci.

Ce fut sur ce principe qu'on brûla partout des sorciers, qui étaient visiblement sous l'empire du diable, et les hétérodoxes, qu'on croyait encore plus criminels et plus dangereux que les sorciers.

On ne sait pas bien précisément quelle était l'hérésie des chanoines que le roi Robert, fils de Hugues, et Constance sa femme, allèrent faire brûler³ en leur présence à Orléans en 1022. Comment le saurait-on ? il n'y avait alors qu'un très-petit nombre de clercs et de moines qui eussent l'usage de l'écriture. Tout ce qui est constaté, c'est que Robert et sa femme rassasièrent leurs yeux de ce spectacle abominable. L'un des sectaires avait été le confesseur de Constance ; cette reine ne crut pas pouvoir mieux réparer le malheur de s'être confessée à un hérétique qu'en le voyant dévorer par les flammes.

L'habitude devient loi ; et depuis ce temps jusqu'à nos jours, c'est-à-dire pendant plus de sept cents années, on a brûlé ceux qui ont été ou qui ont paru être souillés du crime d'une opinion erronée.

1. Voyez *l'Histoire de l'Église*. (Note de Voltaire.)

2. Voyez tome II, page 323 ; tome XV, page 504 ; et le paragraphe xxii de l'opuscule *De la Paix perpétuelle*.

3. Voyez tome XI, page 380.

IV.

DE L'EXTIRPATION DES HÉRÉSIES ¹.

Il faut, ce me semble, distinguer dans une hérésie l'opinion et la faction. Dès les premiers temps du christianisme, les opinions furent partagées. Les chrétiens d'Alexandrie ne pensaient pas, sur plusieurs points, comme ceux d'Antioche. Les Achaïens étaient opposés aux Asiatiques. Cette diversité a duré dans tous les temps, et durera vraisemblablement toujours. Jésus-Christ, qui pouvait réunir tous ses fidèles dans le même sentiment, ne l'a pas fait : il est donc à présumer qu'il ne l'a pas voulu, et que son dessein était d'exercer toutes ses Églises à l'indulgence et à la charité en leur permettant des systèmes différents, qui tous se réunissaient à le reconnaître pour leur chef et leur maître. Toutes ces sectes, longtemps tolérées par les empereurs, ou cachées à leurs yeux, ne pouvaient se persécuter et se proscrire les unes les autres, puisqu'elles étaient également soumises aux magistrats romains; elles ne pouvaient que disputer. Quand les magistrats les poursuivirent, elles réclamèrent toutes également le droit de la nature; elles dirent : Laissez-nous adorer Dieu en paix; ne nous ravissez pas la liberté, que vous accordez aux Juifs. Toutes les sectes aujourd'hui peuvent tenir le même discours à ceux qui les oppriment. Elles peuvent dire aux peuples qui ont donné des privilèges aux Juifs : Traitez-nous comme vous traitez ces enfants de Jacob; laissez-nous prier Dieu, comme eux, selon notre conscience; notre opinion ne fait pas plus de tort à votre État que n'en fait le judaïsme. Vous tolérez les ennemis de Jésus-Christ : tolérez-nous donc, nous qui adorons Jésus-Christ, et qui ne différons de vous que sur des subtilités de théologie; ne vous privez pas vous-mêmes de sujets utiles. Il vous importe qu'ils travaillent à vos manufactures, à votre marine, à la culture de vos terres; et il ne vous importe point qu'ils aient quelques autres articles de foi que vous. C'est de leurs bras que vous avez besoin, et non de leur catéchisme.

La faction est une chose toute différente. Il arrive toujours, et nécessairement, qu'une secte persécutée dégénère en faction. Les opprimés se réunissent et s'encouragent. Ils ont plus d'in-

1. Ce paragraphe, reproduit en 1771 dans les *Questions sur l'Encyclopédie*, y formait la seconde section de l'article HÉRÉSIE; voyez tome XIX, page 336.

dustric pour fortifier leur parti que la secte dominante n'en a pour l'exterminer. Il faut, ou qu'ils soient écrasés, ou qu'ils écrasent. C'est ce qui arriva après la persécution excitée en 303 par le César Galérius, les deux dernières années de l'empire de Dioclétien. Les chrétiens, ayant été favorisés par Dioclétien pendant dix-huit années entières, étaient devenus trop nombreux et trop riches pour être exterminés : ils se donnèrent à Constance Chlore; ils combattirent pour Constantin son fils, et il y eut une révolution entière dans l'empire.

On peut comparer les petites choses aux grandes, quand c'est le même esprit qui les dirige. Une pareille révolution est arrivée en Hollande, en Écosse, en Suisse. Quand Ferdinand et Isabelle chassèrent d'Espagne les Juifs, qui y étaient établis, non-seulement avant la maison régnante, mais avant les Maures et les Goths, et même avant les Carthaginois, les Juifs auraient fait une révolution en Espagne s'ils avaient été aussi guerriers que riches, et s'ils avaient pu s'entendre avec les Arabes.

En un mot, jamais secte n'a changé le gouvernement que quand le désespoir lui a fourni des armes. Mahomet lui-même n'a réussi que pour avoir été chassé de la Mecque, et parce qu'on y avait mis sa tête à prix.

Voulez-vous donc empêcher qu'une secte ne bouleverse un État, usez de tolérance ; imitez la sage conduite que tiennent aujourd'hui l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande. Il n'y a d'autre parti à prendre en politique, avec une secte nouvelle, que de faire mourir sans pitié les chefs et les adhérents, hommes, femmes, enfants, sans en excepter un seul, ou de les tolérer quand la secte est nombreuse. Le premier parti est d'un monstre, le second est d'un sage.

Enchaînez à l'État tous les sujets de l'État par leur intérêt; que le quaker et le Turc trouvent leur avantage à vivre sous vos lois. La religion est de Dieu à l'homme; la loi civile est de vous à vos peuples.

V.

DES PROFANATIONS.

Louis IX, roi de France, placé par ses vertus au rang des saints, fit d'abord une loi contre les blasphémateurs. Il les condamnait à un supplice nouveau : on leur perçait la langue avec un fer ardent. C'était une espèce de talion; le membre qui avait

péché en souffrait la peine. Mais il était fort difficile de décider ce qui est un blasphème. Il échappe dans la colère, ou dans la joie, ou dans la simple conversation, des expressions qui ne sont, à proprement parler, que des explétives, comme le *sela* et le *vah* des Hébreux; le *pol* et l'*ædepol* des Latins; et comme le *per deos immortales*, dont on se servait à tout propos, sans faire réellement un serment par les dieux immortels.

Ces mots, qu'on appelle *jurements*, *blasphèmes*, sont communément des termes vagues qu'on interprète arbitrairement. La loi qui les punit semble prise de celle des Juifs, qui dit : « Tu ne prendras point le nom de Dieu en vain ¹. » Les plus habiles interprètes croient que cette loi défend le parjure; et ils ont d'autant plus raison que le mot *shavé*, qu'on a traduit par *en vain*, signifie proprement le parjure. Or quel rapport le parjure peut-il avoir avec ces mots qu'on adoucit par *cadédis*, *sangbleu*, *ventrebleu*, *corbleu* ² ?

Les Juifs juraient par la vie de Dieu : *Vivit Dominus*. C'était une formule ordinaire. Il n'était donc défendu que de mentir au nom de Dieu, qu'on attestait.

Philippe-Auguste, en 1181, avait condamné les nobles de son domaine qui prononceraient *tétebleu*, *ventrebleu*, *corbleu*, *sangbleu*, à payer une amende, et les roturiers à être noyés. La première partie de cette ordonnance parut puérite; la seconde était abominable. C'était outrager la nature que de noyer des citoyens pour la même faute que les nobles expiaient pour deux ou trois sous de ce temps-là. Aussi cette étrange loi resta sans exécution, comme tant d'autres, surtout quand le roi fut excommunié et son royaume mis en interdit par le pape Célestin III.

Saint Louis, transporté de zèle, ordonna indifféremment qu'on perçât la langue, ou qu'on coupât la lèvre supérieure à quiconque aurait prononcé ces termes indécents. Il en coûta la langue à un gros bourgeois de Paris, qui s'en plaignit au pape Innocent IV. Ce pontife remontra fortement au roi que la peine était trop forte pour le délit. Le roi s'abstint désormais de cette sévérité. Il eût été heureux pour la société humaine que les papes n'eussent jamais affecté d'autre supériorité sur les rois.

L'ordonnance de Louis XIV, de l'année 1666, statue :

« Que ceux qui seront convaincus d'avoir juré et blasphémé

1. *Exode*, xx, 7.

2. On lit dans l'édition originale : « Or, quel rapport le parjure peut-il avoir avec ces mots *cabo de dios*, *cadédis*, *sangbleu*, *ventrebleu*, *corpo di dio* ? » Le texte actuel est de 1767.

le saint nom de Dieu, de sa très-sainte mère ou de ses saints, seront condamnés : pour la première fois, à une amende ; pour la seconde, tierce et quatrième fois, à une amende double, triple et quadruple ; pour la cinquième fois, au carcan ; pour la sixième fois, au pilori, et auront la lèvre supérieure coupée ; et la septième fois auront la langue coupée tout juste. »

Cette loi paraît sage et humaine ; elle n'inflige une peine cruelle qu'après six rechutes qui ne sont pas présumables.

Mais pour des profanations plus grandes qu'on appelle *sacrilèges*, nos collections de jurisprudence criminelle, dont il ne faut pas prendre les décisions pour des lois, ne parlent que du vol fait dans les églises, et aucune loi positive ne prononce même la peine du feu : elles ne s'expliquent pas sur les impiétés publiques, soit qu'elles n'aient pas prévu de telles démesures, soit qu'il fût trop difficile de les spécifier. Il est donc réservé à la prudence des juges de punir ce délit. Cependant la justice ne doit rien avoir d'arbitraire.

Dans un cas aussi rare, que doivent faire les juges ? Consulter l'âge des délinquants, la nature de leur faute, le degré de leur méchanceté, de leur scandale, de leur obstination, le besoin que le public peut avoir ou n'avoir pas d'une punition terrible. « Pro qualitate personæ, proque rei conditione et temporis et ætatis et sexus, vel severius vel elementius ¹ statuendum. » Si la loi n'ordonne point expressément la mort pour ce délit, quel juge se croira obligé de la prononcer ? S'il faut une peine, si la loi se tait, le juge doit, sans difficulté, prononcer la peine la plus douce, parce qu'il est homme.

Les profanations sacrilèges ne sont jamais commises que par de jeunes débauchés : les punirez-vous aussi sévèrement que s'ils avaient tué leurs frères ? Leur âge plaide en leur faveur : ils ne peuvent disposer de leurs biens, parce qu'ils ne sont point supposés avoir assez de maturité dans l'esprit pour voir les conséquences d'un mauvais marché ; ils n'en ont donc pas eu assez pour voir la conséquence de leur emportement impie.

Traitez-vous un jeune dissolu ² qui, dans son aveuglement, aura profané une image sacrée, sans la voler, comme vous avez traité la Brinvilliers, qui avait empoisonné son père et sa famille ? Il n'y a point de loi expresse contre ce malheureux ; et vous en feriez une pour le livrer au plus grand supplice ! Il mérite un

1. Titre XIII. *Ad legem Juliam*. (Note de Voltaire.)

2. Voyez, page 503, la *Relation de la mort du chevalier de La Barre*.

châtiment exemplaire; mais mérite-t-il des tourments qui effrayent la nature et une mort épouvantable ?

Il a offensé Dieu ; oui, sans doute, et très-gravement. Usez-en avec lui comme Dieu même. S'il fait pénitence, Dieu lui pardonne. Imposez-lui une pénitence forte, et pardonnez-lui.

Votre illustre Montesquieu a dit : « Il faut honorer la Divinité, et non la venger ¹. » Pesons ces paroles : elles ne signifient pas qu'on doive abandonner le maintien de l'ordre public ; elles signifient, comme le dit le judicieux auteur *Des Délits et des Peines*, qu'il est absurde qu'un insecte croie venger l'Être suprême. Ni un juge de village, ni un juge de ville, ne sont des Moïse et des Josué.

VI.

INDULGENCE DES ROMAINS SUR CES OBJETS.

D'un bout de l'Europe à l'autre, le sujet de la conversation des honnêtes gens instruits roule souvent sur cette différence prodigieuse entre les lois romaines et tant d'usages barbares qui leur ont succédé, comme les immondices d'une ville superbe qui couvrent ses ruines.

Certes le sénat romain avait un aussi profond respect que nous pour le Dieu suprême, et autant pour les dieux immortels et secondaires, dépendants de leur maître éternel, que nous en montrons pour nos saints.

Ab Jove principium...

(VIRG., *Ecl.* III, 12.)

était la formule ordinaire ². Pline, dans le panégyrique du bon Trajan, commence par attester que les Romains ne manquèrent jamais d'invoquer Dieu en commençant leurs affaires ou leurs discours. Cicéron, Tite-Live, l'attestent. Nul peuple ne fut plus religieux ; mais aussi il était trop sage et trop grand pour descendre à punir de vains discours ou des opinions philosophiques. Il était incapable d'infliger des supplices barbares à ceux qui doublaient des augures, comme Cicéron, augure lui-même, en dou-

1. *Esprit des lois*, XII, 4.

2. « Bene ac sapienter, patres conscripti, majores instituerunt, ut rerum agendarum, ita dicendi initium a precationibus capere, etc. » Pline le jeune, *Panégyrique de Trajan*, ch. I. (*Note de Voltaire.*)

taît¹; ni à ceux qui disaient en plein sénat, comme César, que les dieux ne punissent point les hommes après la mort.

On a cent fois remarqué que le sénat permit que sur le théâtre de Rome le chœur chantât dans *la Troade* :

« Il n'est rien après le trépas, et le trépas n'est rien. Tu demandes en quel lieu sont les morts? au même lieu où ils étaient avant de naître². »

S'il y eut jamais des profanations, en voilà sans doute; et depuis Ennius jusqu'à Ausone tout est profanation, malgré le respect pour le culte. Pourquoi donc le sénat romain ne les réprimait-il pas? C'est qu'elles n'influaient en rien sur le gouvernement de l'État; c'est qu'elles ne troublèrent aucune institution, aucune cérémonie religieuse. Les Romains n'en eurent pas moins une excellente police, et ils n'en furent pas moins les maîtres absolus de la plus belle partie du monde jusqu'à Théodose II.

La maxime du sénat, comme on l'a dit ailleurs³, était : « DEORUM OFFENSÆ DHS CURÆ. — Les offenses contre les dieux ne regardent que les dieux. » Les sénateurs étant à la tête de la religion, par l'institution la plus sage, n'avaient point à craindre qu'un collège de prêtres les forçât à servir sa vengeance, sous prétexte de venger le ciel. Ils ne disaient point : Déchirons les impies, de peur de passer pour impies nous-mêmes; prouvons aux prêtres que nous sommes aussi religieux qu'eux, en étant cruels.

Notre religion est plus sainte que celle des anciens Romains. L'impiété, parmi nous, est un plus grand crime que chez eux. Dieu la punira; c'est aux hommes à punir ce qu'il y a de criminel dans le désordre public que cette impiété a causé. Or, si dans une impiété il ne s'est pas volé un mouchoir, si personne n'a reçu la moindre injure, si les rites religieux n'ont pas été troublés, punirons-nous (il faut le dire encore) cette impiété comme un parricide? La maréchale d'Ancre avait fait tuer un coq blanc dans la pleine lune; fallait-il pour cela brûler la maréchale d'Ancre?

Et modus in rebus, sunt certi denique fines.

(HOR., liv. I, sat. 1, 108.)

Ne scutica dignum horribili sectere flagello.

(HOR., liv. I, sat. III, 119.)

1. Voyez, tome XX, la note 1 de la page 515.

2. Post mortem nihil est, ipsaque mors nihil.

Quæris quo jaceas post obitum loco?

Quo non nata jacent.

(SÉNÈQ., trag. des *Troades*, chœur à la fin du second acte.)

3. *Traité de la Tolérance*, chap. VIII; voyez page 43.

VII.

DU CRIME DE LA PRÉDICATION, ET D'ANTOINE¹.

Un prédicant calviniste qui vient prêcher secrètement ses ouailles dans certaines provinces est puni de mort s'il est découvert², et ceux qui lui ont donné à souper et à coucher sont envoyés aux galères perpétuelles.

Dans d'autres pays, un jésuite qui vient prêcher est pendu. Est-ce Dieu qu'on a voulu venger en faisant pendre ce prédicant et ce jésuite? S'est-on des deux côtés appuyé sur cette loi de l'Évangile³ : « Quiconque n'écoute point l'assemblée soit traité comme un païen et comme un receveur des deniers publics »? Mais l'Évangile n'ordonna pas qu'on tuât ce païen et ce receveur.

S'est-on fondé sur ces paroles du *Deutéronome*⁴ : « S'il s'élève un prophète, ... et que ce qu'il a prédit arrive, ... et qu'il vous dise : Suivons des dieux étrangers; ... et si votre frère ou votre fils, ou votre chère femme, ou l'ami de votre cœur vous dit : Allons, servons des dieux étrangers, ... tuez-le aussitôt; frappez le premier, et tout le peuple après vous »? Mais ni ce jésuite ni ce calviniste ne vous ont dit : Allons, suivons des dieux étrangers.

Le conseiller Dubourg, le chanoine Jehan Chauvin dit Calvin, le médecin Servet espagnol, le Calabrois Gentilis, servaient le même Dieu. Cependant le président Minard fit pendre le conseiller Dubourg; et les amis de Dubourg firent assassiner Minard; et Jehan Calvin fit brûler le médecin Servet à petit feu, et eut la consolation de contribuer beaucoup à faire trancher la tête au Calabrois Gentilis; et les successeurs de Jehan Calvin firent brûler Antoine. Est-ce la raison, la piété, la justice, qui ont commis tous ces meurtres?

L'histoire d'Antoine est une des plus singulières dont le souvenir se soit conservé dans les annales de la démence. Voici ce que j'en ai lu dans un manuscrit très-curieux, et qui est rapporté en partie par Jacob Spon. Antoine était né à Brieu⁵ en Lorraine, de père et de mère catholiques, et avait étudié à Pont-à-Mousson

1. Voyez aussi tome XVIII, page 265; et XX, 91.

2. Édit de 1724, et édits antérieurs. (*Note de Voltaire.*)

3. Matthieu, XVIII, 17.

4. Chapitre XIII. (*Note de Voltaire.*)

5. C'est Briey, et non Brieu.

chez les jésuites. Le *prédicant* Ferry¹ l'engagea dans la religion protestante à Metz. Étant retourné à Nancy, on lui fit son procès comme à un hérétique, et si un ami ne l'avait fait sauver, il allait périr par la corde. Réfugié à Sedan, on le soupçonna d'être papiste, et on voulut l'assassiner.

Voyant par quelle étrange fatalité sa vie n'était en sûreté ni chez les protestants ni chez les catholiques, il alla se faire juif à Venise. Il se persuada très-sincèrement, et il soutint jusqu'au dernier moment de la vie que la religion juive était la seule véritable, et que, puisqu'elle l'avait été autrefois, elle devait l'être toujours. Les juifs ne le circoncièrent point, de peur de se faire des affaires avec le magistrat; mais il n'en fut pas moins juif intérieurement. Il n'en fit point profession ouverte; et même, étant allé à Genève en qualité de *prédicant*, il y fut premier régent du collège, et enfin il devint ce qu'on appelle ministre.

Le combat perpétuel qui s'excitait dans son cœur entre la secte de Calvin, qu'il était obligé de prêcher, et la religion mosaïque à laquelle seule il croyait, le rendit longtemps malade. Il tomba dans une mélancolie et dans une maladie cruelle; troublé par ses douleurs, il s'écria qu'il était juif. Des ministres vinrent le visiter, et tâchèrent de le faire rentrer en lui-même; il leur répondit qu'il n'adorait que le Dieu d'Israël, qu'il était impossible que Dieu changeât, que Dieu ne pouvait avoir donné lui-même et gravé de sa main une loi pour l'abolir. Il parla contre le christianisme; ensuite il se dédit; il écrivit une profession de foi pour échapper à la condamnation; mais après l'avoir écrite, la malheureuse persuasion où il était ne lui permit pas de la signer. Le conseil de la ville assembla les *prédicants* pour savoir ce qu'il devait faire de cet infortuné. Le petit nombre de ces prêtres opina qu'on devait avoir pitié de lui, qu'il fallait plutôt tâcher de guérir sa maladie du cerveau que la punir. Le plus grand nombre décida qu'il méritait d'être brûlé, et il le fut. Cette aventure est de 1632². Il faut cent ans de raison et de vertu pour expier un pareil jugement³.

1. Paul Ferry, ministre de la religion protestante, né en 1591, mort en 1669.

2. Jacob Spon, page 500; et Gui Vances. (*Note de Voltaire.*)

3. Nicolas Antoine fut condamné et exécuté le 20 avril 1632. Il a un article dans le *Dictionnaire* de Chauffepié, qui le nomme Anthoine.

VIII.

HISTOIRE DE SIMON MORIN.

La fin tragique de Simon Morin n'effraye pas moins que celle d'Antoine. Ce fut au milieu des fêtes d'une cour brillante, parmi les amours et les plaisirs, ce fut même dans le temps de la plus grande licence, que ce malheureux fut brûlé à Paris, en 1663. C'était un insensé qui croyait avoir eu des visions, et qui poussa la folie jusqu'à se croire envoyé de Dieu, et à se dire incorporé à Jésus-Christ.

Le parlement le condamna très-sagement à être enfermé aux petites-maisons. Ce qui est extrêmement singulier, c'est qu'il y avait dans le même hôpital un autre fou qui se disait le Père éternel, de qui même la démence a passé en proverbe. Simon Morin fut si frappé de la folie de son compagnon qu'il reconnut la sienne. Il parut rentrer pour quelque temps dans son bon sens; il exposa son repentir aux magistrats; et, malheureusement pour lui, il obtint son élargissement.

Quelque temps après il retomba dans ses accès; il dogmatisa. Sa mauvaise destinée voulut qu'il fit connaissance avec Saint-Sorlin Desmarets, qui fut pendant plusieurs mois son ami, mais qui bientôt, par jalousie de métier, devint son plus cruel persécuteur.

Ce Desmarets¹ n'était pas moins visionnaire que Morin : ses premières inepties furent, à la vérité, innocentes : c'étaient les tragi-comédies d'*Érigone* et de *Mirame*, imprimées avec une traduction des psaumes ; c'étaient le roman d'*Ariane* et le poëme de *Clovis* à côté de l'office de la Vierge mis en vers ; c'étaient des poésies dithyrambiques enrichies d'invectives contre Homère et Virgile. De cette espèce de folie, il passa à une autre plus sérieuse ; on le vit s'acharner contre Port-Royal ; et après avoir avoué qu'il avait engagé des femmes dans l'athéisme, il s'érigea en prophète. Il prétendit que Dieu lui avait donné, de sa main, la clef du trésor de l'*Apocalypse* ; qu'avec cette clef il ferait une réforme de tout le genre humain, et qu'il allait commander une armée de cent quarante mille hommes contre les jansénistes.

Rien n'eût été plus raisonnable et plus juste que de le mettre

1. Né en 1596, mort en 1676.

dans la même loge que Simon Morin ; mais pourra-t-on s'imaginer qu'il trouva beaucoup de crédit auprès du jésuite Annat¹, confesseur du roi ? Il lui persuada que ce pauvre Simon Morin établissait une secte presque aussi dangereuse que le jansénisme même. Enfin, ayant porté l'infamie jusqu'à se rendre délateur, il obtint du lieutenant criminel un décret de prise de corps contre son malheureux rival. Osera-t-on le dire ? Simon Morin fut condamné à être brûlé vif.

Lorsqu'on allait le conduire au supplice, on trouva dans un de ses bas un papier dans lequel il demandait pardon à Dieu de toutes ses erreurs : cela devait le sauver ; mais la sentence était confirmée, il fut exécuté sans miséricorde.

De telles aventures font dresser les cheveux. Et dans quel pays n'a-t-on pas vu des événements aussi déplorables ? Les hommes oublient partout qu'ils sont frères, et ils se persécutent jusqu'à la mort. Il faut se flatter, pour la consolation du genre humain, que ces temps horribles ne reviendront plus.

IX.

DES SORCIERS.

En 1749², on brûla une femme dans l'évêché de Vurtzbourg, convaincue d'être sorcière. C'est un grand phénomène dans le siècle où nous sommes. Mais est-il possible que des peuples qui se vantaient d'être réformés, et de fouler aux pieds les superstitions, qui pensaient enfin avoir perfectionné leur raison, aient pourtant cru aux sortilèges, aient fait brûler de pauvres femmes accusées d'être sorcières, et cela plus de cent années après la prétendue réforme de leur raison ?

Dans l'année 1652 une paysanne du petit territoire de Genève, nommée Michelle Chaudron³, rencontra le diable en sortant de la ville. Le diable lui donna un baiser, reçut son hommage, et imprima sur sa lèvre supérieure et à son téton droit la marque qu'il a coutume d'appliquer à toutes les personnes qu'il reconnaît pour ses favorites. Ce sceau du diable est un petit seing qui rend

1. Né en 1607, mort en 1670.

2. Voltaire, ailleurs, dit 1750 ; voyez tome XVII, pages 388 et 562, et, dans le *Prix de la justice et de l'humanité*, l'article IX, qui traite aussi *Des Sorciers*.

3. Voyez aussi tome XVII, page 561.

la peau insensible, comme l'affirment tous les jurisconsultes, démonographes de ce temps-là.

Le diable ordonna à Michelle Chaudron d'ensorceler deux filles. Elle obéit à son seigneur ponctuellement. Les parents des filles l'accusèrent juridiquement de diablerie. Les filles furent interrogées et confrontées avec la coupable : elles attestèrent qu'elles sentaient continuellement une fourmilière dans certaines parties de leur corps, et qu'elles étaient possédées. On appela les médecins, ou du moins ceux qui passaient alors pour médecins. Ils visitèrent les filles. Ils cherchèrent sur le corps de Michelle le sceau du diable, que le procès verbal appelle les *marques sataniques*. Ils y enfoncèrent une longue aiguille, ce qui était déjà une torture douloureuse. Il en sortit du sang, et Michelle fit connaître, par ses cris, que les marques sataniques ne rendent point insensible. Les juges ne voyant point de preuve complète que Michelle Chaudron fût sorcière, lui firent donner la question, qui produit infailliblement ces preuves : cette malheureuse, cédant à la violence des tourments, confessa enfin tout ce qu'on voulut.

Les médecins cherchèrent encore la marque satanique. Ils la trouvèrent à un petit seing noir sur une de ses cuisses. Ils y enfoncèrent l'aiguille. Les tourments de la question avaient été si horribles que cette pauvre créature expirante sentit à peine l'aiguille : elle ne cria point ; ainsi le crime fut avéré. Mais comme les mœurs commençaient à s'adoucir, elle ne fut brûlée qu'après avoir été pendue et étranglée.

Tous les tribunaux de l'Europe chrétienne retentissaient alors de pareils arrêts. Les bûchers étaient allumés partout pour les sorciers, comme pour les hérétiques. Ce qu'on reprochait le plus aux Turcs, c'était de n'avoir ni sorciers ni possédés parmi eux. On regardait cette privation de possédés comme une marque infaillible de la fausseté d'une religion.

Un homme zélé pour le bien public ¹, pour l'humanité, pour la vraie religion, a publié, dans un de ses écrits en faveur de l'innocence, que les tribunaux chrétiens ont condamné à la mort plus de cent mille prétendus sorciers. Si on joint à ces massacres juridiques le nombre infiniment supérieur d'hérétiques immolés, cette partie du monde ne paraîtra qu'un vaste échafaud couvert de bourreaux et de victimes, entouré de juges, de sbires, et de spectateurs.

1. Voltaire lui-même ; voyez ci-dessus, page 520, l'*Avis au public*.

X.

DE LA PEINE DE MORT.

On a dit, il y a longtemps¹, qu'un homme pendu n'est bon à rien, et que les supplices inventés pour le bien de la société doivent être utiles à cette société. Il est évident que vingt voleurs vigoureux, condamnés à travailler aux ouvrages publics toute leur vie, servent l'État par leur supplice, et que leur mort ne fait de bien qu'au bourreau, que l'on paye pour tuer les hommes en public. Rarement les voleurs sont-ils punis de mort en Angleterre ; on les transporte dans les colonies. Il en est de même dans les vastes États de la Russie : on n'a exécuté aucun criminel² sous l'empire de l'autocratrice Élisabeth. Catherine II, qui lui a succédé, avec un génie très-supérieur, suit la même maxime. Les crimes ne se sont point multipliés par cette humanité, et il arrive presque toujours que les coupables relégués en Sibérie y deviennent gens de bien. On remarque la même chose dans les colonies anglaises. Ce changement heureux nous étonne ; mais rien n'est plus naturel. Ces condamnés sont forcés à un travail continu pour vivre. Les occasions du vice leur manquent : ils se marient, ils peuplent. Forcez les hommes au travail, vous les rendrez honnêtes gens. On sait assez que ce n'est pas à la campagne que se commettent les grands crimes, excepté peut-être quand il y a trop de fêtes, qui forcent l'homme à l'oisiveté, et le conduisent à la débauche.

On ne condamnait un citoyen romain à mourir que pour des crimes qui intéressaient le salut de l'État. Nos maîtres, nos premiers législateurs, ont respecté le sang de leurs compatriotes ; nous prodiguons celui des nôtres.

On a longtemps agité cette question délicate et funeste, s'il est permis aux juges de punir de mort quand la loi ne prononce pas expressément le dernier supplice. Cette difficulté fut solennellement débattue devant l'empereur Henri VI³.

1. En 1764 ; voyez tome XIX, page 626.

2. Dans leur note sur l'article III du *Prix de la justice et de l'humanité*, les éditeurs de Kehl disent : *un petit nombre*. (B.)

3. Des éditions portent Henri V, d'autres Henri VII, d'autres enfin Henri VIII. Il n'y a point eu de Henri VIII empereur. Le texte de Bodin, rapporté par M. Brière dans une note de la traduction anonyme que ce libraire a publiée en 1822, dit

Il jugea ¹ et décida qu'aucun juge ne peut avoir ce droit.

Il y a des affaires criminelles, ou si imprévues, ou si compliquées, ou accompagnées de circonstances si bizarres, que la loi elle-même a été forcée dans plus d'un pays d'abandonner ces cas singuliers à la prudence des juges ². Mais s'il se trouve en effet une cause dans laquelle la loi permette de faire mourir un accusé qu'elle n'a pas condamné, il se trouvera mille causes dans lesquelles l'humanité, plus forte que la loi, doit épargner la vie de ceux que la loi elle-même a dévoués à la mort.

L'épée de la justice est entre nos mains; mais nous devons plus souvent l'é mousser que la rendre plus tranchante. On la porte dans son fourreau devant les rois, c'est pour nous avertir de la tirer rarement.

On a vu des juges qui aimaient à faire couler le sang; tel était Jeffreys, en Angleterre; tel était, en France, un homme à qui l'on donna le surnom de *coupe-tête* ³. De tels hommes n'étaient pas nés pour la magistrature; la nature les fit pour être bourreaux.

XI.

DE L'EXÉCUTION DES ARRÊTS.

Faut-il aller au bout de la terre, faut-il recourir aux lois de la Chine, pour voir combien le sang des hommes doit être ménagé?

que la question fut discutée par les juriconsultes Azon et Lothaire. Or, comme le remarque M. Brière, Azon étant mort en 1200, dans un âge peu avancé, n'a pu être contemporain ni de Henri V, mort en 1125, ni de Henri VII, qui n'est né qu'en 1262. Henri VI régna, comme on sait, de 1190 à 1197 (voyez tome XIII, page 333). (B.)

1. Bodin, *De Republica*, liv. III, chap. v. (*Note de Voltaire.*)

2. Il y aura toujours beaucoup moins d'inconvénient à laisser un crime impuni qu'à condamner à une peine capitale sans y être autorisé par une loi expresse. On ôte à la punition le seul caractère qui puisse la rendre légitime, celui d'être infligée pour le crime, et non décernée contre un tel coupable en particulier. Une loi qui permet à un juge de punir de mort lui assure l'impunité s'il use de cette permission, mais elle ne le disculpe point du crime de meurtre. Comment d'ailleurs imaginer qu'un crime grave soit tellement nuisible à la société que l'existence du coupable soit dangereuse, et que cependant ce crime puisse échapper à un législateur attentif, qu'il soit difficile de le prévoir ou de le bien déterminer? (K.)

3. M. de Machault avait été surnommé *coupe-tête* à cause de la sévérité qu'il avait exercée dans ses commissions de magistrature (voyez le *Menagiana*, m, 178, édition de 1715). Il était père de M. Machault d'Arnouville, intendant du Hainaut, puis contrôleur général des finances, et ensuite ministre de la marine, disgracié en 1757. (B.)

Il y a plus de quatre mille ans que les tribunaux de cet empire existent, et il y a aussi plus de quatre mille ans qu'on n'exécute pas un villageois à l'extrémité de l'empire sans envoyer son procès à l'empereur, qui le fait examiner trois fois par un de ses tribunaux; après quoi il signe l'arrêt de mort, ou le changement de peine, ou de grâce entière¹.

Ne cherchons pas des exemples si loin, l'Europe en est pleine. Aucun criminel en Angleterre n'est mis à mort que le roi n'ait signé la sentence; il en est ainsi en Allemagne et dans presque tout le Nord. Tel était autrefois l'usage de la France, tel il doit être chez toutes les nations policées. La cabale, le préjugé, l'ignorance, peuvent dicter des sentences loin du trône. Ces petites intrigues, ignorées à la cour, ne peuvent faire impression sur elle : les grands objets l'environnent. Le conseil suprême est plus accoutumé aux affaires, et plus au-dessus du préjugé; l'habitude de voir tout en grand l'a rendu moins ignorant et plus sage; il voit mieux qu'une justice subalterne de province si le corps de l'État a besoin ou non d'exemples sévères. Enfin, quand la justice inférieure a jugé sur la lettre de la loi, qui peut être rigoureuse, le conseil mitige l'arrêt suivant l'esprit de toute loi, qui est de n'immoler les hommes que dans une nécessité évidente.

XII.

DE LA QUESTION.

Tous les hommes étant exposés aux attentats de la violence ou de la perfidie détestent les crimes dont ils peuvent être les victimes. Tous se réunissent à vouloir la punition des principaux coupables et de leurs complices; et tous cependant, par une pitié que Dieu a mise dans nos cœurs, s'élèvent contre les tortures qu'on fait souffrir aux accusés dont on veut arracher l'aveu. La

1. L'auteur de *l'Esprit des lois*, qui a semé tant de belles vérités dans son ouvrage, paraît s'être cruellement trompé quand, pour étayer son principe que le sentiment vague de l'honneur est le fondement des monarchies, et que la vertu est le fondement des républiques, il dit des Chinois [vii, 21] : « J'ignore ce que c'est que cet honneur chez des peuples à qui l'on ne fait rien faire qu'à coups de bâton. » Certainement, de ce qu'on écarte la populace avec le pantsé, et de ce qu'on donne des coups de pantsé aux gueux insolents et fripons, il ne s'ensuit pas que la Chine ne soit gouvernée par des tribunaux qui veillent les uns sur les autres, et que ce ne soit une excellente forme de gouvernement. (*Note de Voltaire.*)

loi ne les a pas encore condamnés, et on leur inflige, dans l'incertitude où l'on est de leur crime, un supplice beaucoup plus affreux que la mort qu'on leur donne, quand on est certain qu'ils la méritent. Quoi! j'ignore encore si tu es coupable, et il faudra que je te tourmente pour m'éclairer; et si tu es innocent, je n'expiérai point envers toi ces mille morts que je t'ai fait souffrir, au lieu d'une seule que je te préparais! Chacun frissonne à cette idée. Je ne dirai point ici que saint Augustin s'élève contre la question dans sa *Cité de Dieu*. Je ne dirai point qu'à Rome on ne la faisait subir qu'aux esclaves; et que cependant Quintilien, se souvenant que les esclaves sont hommes, réproouve cette barbarie.

Quand il n'y aurait qu'une nation sur la terre qui eût aboli l'usage de la torture, s'il n'y a pas plus de crimes chez cette nation que chez une autre, si d'ailleurs elle est plus éclairée, plus florissante depuis cette abolition, son exemple suffit au reste du monde entier. Que l'Angleterre seule instruisse les autres peuples; mais elle n'est pas la seule: la torture est proscrite dans d'autres royaumes, et avec succès. Tout est donc décidé. Des peuples qui se piquent d'être polis ne se piqueront-ils pas d'être humains? s'obstineront-ils dans une pratique inhumaine, sur le seul prétexte qu'elle est d'usage? Réservez au moins cette cruauté pour des scélérats avérés qui auront assassiné un père de famille ou le père de la patrie¹; recherchez leurs complices, mais qu'une jeune personne qui aura commis quelques fautes qui ne laissent aucunes traces après elles subisse la même torture qu'un parricide, n'est-ce pas une barbarie inutile? J'ai honte d'avoir parlé sur ce sujet après ce qu'en a dit l'auteur *Des Délits et des Peines*. Je dois me borner à souhaiter qu'on relise souvent l'ouvrage de cet amateur de l'humanité.

XIII.

DE QUELQUES TRIBUNAUX DE SANG.

Croirait-on qu'il y ait eu autrefois un tribunal suprême plus horrible que l'Inquisition, et que ce tribunal ait été établi par Charlemagne? C'était le jugement de Vestphalie, autrement appelé

1. C'est une bien grande concession que cette réserve; mais avant de la reprocher à Voltaire, il faut se reporter au temps où il écrivait, et qui n'était pas ce que, grâce à lui, sur beaucoup de points, est devenu le nôtre. Il n'y avait que neuf ans que Damiens avait donné à Louis XV un coup de canif. (B.)

*la cour veimique*¹. La sévérité ou plutôt la cruauté de cette cour allait jusqu'à punir de mort tout Saxon qui avait rompu le jeûne en carême. La même loi fut établie en Flandre et en Franche-Comté au commencement du xvii^e siècle.

Les archives d'un petit coin de pays appelé Saint-Claude, dans les plus affreux rochers de la comté de Bourgogne, conservent la sentence² et le procès-verbal d'exécution d'un pauvre gentilhomme, nommé Claude Guillon, auquel on trancha la tête le 28 juillet 1629. Il était réduit à la misère, et, pressé d'une faim dévorante, il mangea, un jour maigre, un morceau d'un cheval qu'on avait tué dans un pré voisin. Voilà son crime. Il fut condamné comme un sacrilège. S'il eût été riche, et qu'il se fût fait servir à souper pour deux cents écus de marée, en laissant mourir de faim les pauvres, il aurait été regardé comme un homme qui remplissait tous ses devoirs.

Voici le prononcé de la sentence du juge :

« Nous, après avoir vu toutes les pièces du procès et ouï l'avis des docteurs en droit, déclarons ledit Claude Guillon dûment atteint et convaincu d'avoir emporté de la viande d'un cheval tué dans le pré de cette ville, d'avoir fait cuire ladite viande le 31 mars, jour de samedi, et d'en avoir mangé, etc. »

Quels docteurs que ces docteurs en droit qui donnèrent leur avis! Est-ce chez les Topinambous et chez les Hottentots que ces aventures sont arrivées? La cour veimique était bien plus horrible: elle déléguait secrètement des commissaires qui allaient, sans être connus, dans toutes les villes d'Allemagne, prenaient des informations sans les dénoncer aux accusés, les jugeaient sans les entendre; et souvent, quand ils manquaient de bourreaux, le plus jeune des juges en faisait l'office, et pendait lui-même³ le condamné. Il fallut, pour se soustraire aux assassinats de cette chambre, obtenir des lettres d'exemption, des sauvegardes des empereurs; encore furent-elles souvent inutiles. Cette cour de meurtriers ne fut pleinement dissoute que par Maximilien I^{er}; elle aurait dû l'être dans le sang des juges; le tribunal des Dix à Venise était, en comparaison, un institut de miséricorde.

Que penser de ces horreurs et de tant d'autres? Est-ce assez de gémir sur la nature humaine? Il y eut des cas où il fallut la venger.

1. Voyez tome XI, page 261; et XIII, 234, 445.

2. Voyez la note de la page 522.

3. Voyez l'excellent *Abrégé chronologique de l'histoire d'Allemagne et du droit public*, sous l'année 803. (*Note de Voltaire.*) — L'auteur de l'*Abrégé chronologique de l'histoire d'Allemagne* est Chr.-Fr. Pfeffel, né à Colmar en 1726, mort en 1807.

XIV.

DE LA DIFFÉRENCE DES LOIS POLITIQUES ET DES LOIS NATURELLES.

J'appelle *lois naturelles* celles que la nature indique dans tous les temps, à tous les hommes, pour le maintien de cette justice que la nature, quoi qu'on en dise, a gravée dans nos cœurs. Partout le vol, la violence, l'homicide, l'ingratitude envers les parents bienfaiteurs, le parjure commis pour nuire et non pour secourir un innocent, la conspiration contre sa patrie, sont des délits évidents, plus ou moins sévèrement réprimés, mais toujours justement.

J'appelle *lois politiques* ces lois faites selon le besoin présent, soit pour affermir la puissance, soit pour prévenir des malheurs.

On craint que l'ennemi ne reçoive des nouvelles d'une ville : on ferme les portes, on défend de s'échapper par les remparts, sous peine de mort.

On redoute une secte nouvelle, qui, se parant en public de son obéissance aux souverains, cabale en secret pour se soustraire à cette obéissance ; qui prêche que tous les hommes sont égaux, pour les soumettre également à ses nouveaux rites ; qui enfin, sous prétexte qu'il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes¹, et que la secte dominante est chargée de superstitions et de cérémonies ridicules, veut détruire ce qui est consacré par l'État ; on statue la peine de mort contre ceux qui, en dogmatisant publiquement en faveur de cette secte, peuvent porter le peuple à la révolte.

Deux ambitieux disputent un trône, le plus fort l'emporte : il décerne peine de mort contre les partisans du plus faible. Les juges deviennent les instruments de la vengeance du nouveau souverain, et les appuis de son autorité. Quiconque était en relation, sous Hugues Capet, avec Charles de Lorraine, risquait d'être condamné à mort s'il n'était puissant.

Lorsque Richard III, meurtrier de ses deux neveux, eut été reconnu roi d'Angleterre, le grand jury fit écarteler le chevalier Guillaume Colingbourne², coupable d'avoir écrit à un ami du comte de Richemond, qui levait alors des troupes, et qui régna

1. *Actes des apôtres*, v, 29.

2 En 1483.

depuis sous le nom de Henri VII ; on trouva deux lignes de sa main qui étaient d'un ridicule grossier : elles suffirent pour faire périr ce chevalier par un affreux supplice. Les histoires sont pleines de pareils exemples de justice.

Le droit de représailles est encore une de ces lois reçues des nations. Votre ennemi a fait pendre un de vos braves capitaines qui a tenu quelque temps dans un petit château ruiné contre une armée entière ; un de ses capitaines tombe entre vos mains ; c'est un homme vertueux que vous estimez et que vous aimez ; vous le pendez par représailles. C'est la loi, dites-vous ; c'est-à-dire que si votre ennemi s'est souillé d'un crime énorme, il faut que vous en commettiez un autre !

Toutes ces lois d'une politique sanguinaire n'ont qu'un temps, et l'on voit bien que ce ne sont pas de véritables lois, puisqu'elles sont passagères. Elles ressemblent à la nécessité où l'on s'est trouvé quelquefois, dans une extrême famine, de manger des hommes : on ne les mange plus dès qu'on a du pain.

XV.

DU CRIME DE HAUTE TRAHISON. DE TITUS OATES,
ET DE LA MORT D'AUGUSTE DE THOU.

On appelle *haute trahison* un attentat contre la patrie ou contre le souverain qui la représente. Il est regardé comme un parricide : donc on ne doit pas l'étendre jusqu'aux délits qui n'approchent pas du parricide, car, si vous traitez de haute trahison un vol dans une maison de l'État, une concussion, ou même des paroles séditieuses, vous diminuez l'horreur que le crime de haute trahison ou de lèse-majesté doit inspirer.

Il ne faut pas qu'il y ait rien d'arbitraire dans l'idée qu'on se forme des grands crimes. Si vous mettez un vol fait à un père par son fils, une imprécation d'un fils contre son père, dans le rang des parricides, vous brisez les liens de l'amour filial. Le fils ne regardera plus son père que comme un maître terrible. Tout ce qui est outré dans les lois tend à la destruction des lois.

Dans les crimes ordinaires, la loi d'Angleterre est favorable à l'accusé ; mais dans celui de haute trahison, elle lui est contraire. L'ex-jésuite Titus Oates, ayant été juridiquement interrogé dans la chambre des communes, et ayant assuré par serment qu'il n'avait plus rien à dire, accusa cependant ensuite le secrétaire

du duc d'York, depuis Jacques II, et plusieurs autres personnes, de haute trahison, et sa délation fut reçue : il jura d'abord devant le conseil du roi qu'il n'avait point vu ce secrétaire ; et ensuite il jura qu'il l'avait vu. Malgré ces illégalités et ces contradictions, le secrétaire fut exécuté.

Ce même Oates et un autre témoin déposèrent que cinquante jésuites avaient comploté d'assassiner le roi Charles II, et qu'ils avaient vu des commissions du P. Oliva, général des jésuites, pour les officiers qui devaient commander une armée de rebelles. Ces deux témoins suffirent pour faire arracher le cœur à plusieurs accusés, et leur en battre les joues¹. Mais, en bonne foi, est-ce assez de deux témoins pour faire périr ceux qu'ils veulent perdre ? Il faut au moins que ces deux délateurs ne soient pas des fripons avérés ; il faut encore qu'ils ne déposent pas des choses improbables.

Il est bien évident que si les deux plus intègres magistrats du royaume accusaient un homme d'avoir conspiré avec le muphti pour circoncrire tout le conseil d'État, le parlement, la chambre des comptes, l'archevêque et la Sorbonne, en vain ces deux magistrats jureraient qu'ils ont vu les lettres du muphti : on croirait plutôt qu'ils sont devenus fous qu'on n'aurait de foi à leur déposition. Il était tout aussi extravagant de supposer que le général des jésuites levait une armée en Angleterre qu'il le serait de croire que le muphti envoie circoncrire la cour de France. Cependant on eut le malheur de croire Titus Oates, afin qu'il n'y eût aucune sorte de folie atroce qui ne fût entrée dans la tête des hommes².

Les lois d'Angleterre ne regardent pas comme coupables d'une conspiration ceux qui en sont instruits et qui ne la révèlent pas : elles ont supposé que le délateur est aussi infâme que le conspirateur est coupable. En France, ceux qui savent une conspiration et ne la dénoncent pas sont punis de mort. Louis XI, contre lequel on conspirait souvent, porta cette loi terrible. Un Louis XII, un Henri IV ne l'eût jamais imaginée.

Cette loi non-seulement force un homme de bien à être délateur d'un crime qu'il pourrait prévenir par de sages conseils et par sa fermeté, mais elle l'expose encore à être puni comme calomniateur, parce qu'il est très-aisé que les conjurés prennent tellement leurs mesures qu'il ne puisse les convaincre.

1. La fausseté des révélations d'Oates ayant été reconnue, il fut condamné à une prison perpétuelle, et à être fustigé quatre fois l'an par le bourreau. La révolution de 1688 lui rendit la liberté. (G. A.)

2. Voyez tome XI, page 67; XXII, 434.

Ce fut précisément le cas du respectable François-Auguste de Thou, conseiller d'État, fils du seul bon historien dont la France pouvait se vanter, égal à Guichardin par ses lumières, et supérieur peut-être par son impartialité.

La conspiration était tramée beaucoup plus contre le cardinal de Richelieu que contre Louis XIII. Il ne s'agissait point de livrer la France à des ennemis : car le frère du roi, principal auteur de ce complot, ne pouvait avoir pour but de livrer un royaume dont il se regardait encore comme l'héritier présomptif, ne voyant entre le trône et lui qu'un frère aîné mourant et deux enfants au berceau.

De Thou n'était coupable ni devant Dieu ni devant les hommes. Un des agents de Monsieur, frère unique du roi, du duc de Bouillon, prince souverain de Sedan, et du grand écuyer d'Effiat Cinq-Mars, avait communiqué de bouche le plan du complot au conseiller d'État. Celui-ci alla trouver le grand écuyer Cinq-Mars, et fit ce qu'il put pour le détourner de cette entreprise ; il lui en remontra les difficultés. S'il eût alors dénoncé les conspirateurs, il n'avait aucune preuve contre eux ; il eût été accablé par la dénégation de l'héritier présomptif de la couronne, par celle d'un prince souverain, par celle du favori du roi, enfin par l'exécration publique. Il s'exposait à être puni comme un lâche calomniateur.

Le chancelier Séguier même en convint en confrontant de Thou avec le grand écuyer. Ce fut dans cette confrontation que de Thou dit à Cinq-Mars ces propres paroles, mentionnées au procès-verbal : « Souvenez-vous, monsieur, qu'il ne s'est point passé de journée que je ne vous aie parlé de ce traité pour vous en dissuader. » Cinq-Mars reconnut cette vérité. De Thou méritait donc une récompense plutôt que la mort au tribunal de l'équité humaine. Il méritait au moins que le cardinal de Richelieu l'épargnât ; mais l'humanité n'était pas sa vertu. C'est bien ici le cas de quelque chose de plus que *summum jus, summa injuria*. L'arrêt de mort de cet homme de bien porte : « Pour avoir eu connaissance et participation desdites conspirations ; » il ne dit point : pour ne les avoir pas révélées. Il semble que le crime soit d'être instruit d'un crime, et qu'on soit digne de mort pour avoir des yeux et des oreilles¹.

Tout ce qu'on peut dire peut-être d'un tel arrêt, c'est qu'il ne

1. La culpabilité de de Thou est clairement ressortie de récents travaux historiques.

fut pas rendu par justice, mais par des commissaires¹. La lettre de la loi meurtrière était précise. C'est non-seulement aux juriconsultes, mais à tous les hommes, de prononcer si l'esprit de la loi ne fut pas perverti. C'est une triste contradiction qu'un petit nombre d'hommes fasse périr comme criminel celui que toute une nation juge innocent et digne d'estime.

XVI.

DE LA RÉVÉLATION PAR LA CONFESSION².

Jaurigny³ et Balthazar Gérard, assassins du prince d'Orange Guillaume I^{er}, le dominicain Jacques Clément, Châtel, Ravaillac, et tous les autres parricides de ce temps-là, se confessèrent avant de commettre leurs crimes. Le fanatisme, dans ces siècles déplorables, était parvenu à un tel excès que la confession n'était qu'un engagement de plus à consommer leur scélératesse; elle devenait sacrée, par cette raison que la confession est un sacrement.

Strada dit lui-même que Jaurigny « non ante facinus aggredi sustinuit, quam expiatam noxis animam apud dominicanum sacerdotem cœlesti pane firmaverit. — Jaurigny n'osa entreprendre cette action sans avoir fortifié par le pain céleste son âme, purgée par la confession aux pieds d'un dominicain ».

On voit, dans l'interrogatoire de Ravaillac, que ce malheureux, sortant des feuillants, et voulant entrer chez les jésuites, s'était adressé au jésuite d'Aubigny; qu'après lui avoir parlé de plusieurs apparitions qu'il avait eues, il montra à ce jésuite un couteau sur la lame duquel un cœur et une croix étaient gravés, et qu'il dit ces propres mots au jésuite : « Ce cœur indique que le cœur du roi doit être porté à faire la guerre aux huguenots. »

Peut-être si d'Aubigny avait eu assez de zèle et de prudence pour faire instruire le roi de ces paroles, peut-être s'il avait dépeint l'homme qui les avait prononcées, le meilleur des rois n'aurait pas été assassiné.

1. C'est le mot d'un moine de Marcoussis à François I^{er}; voyez tome XV, page 463.

2. Voltaire, en 1771, reproduisit ce paragraphe, moins les deux derniers aliéas (et non *premiers*, comme Beuchot l'a dit en sa note, tome XVIII, page 226) dans son article CONFESSION des *Questions sur l'Encyclopédie*.

3. Voltaire a toujours appelé Jaurigny (voyez tome XII, page 471; XIII, 546) l'assassin de Guillaume, que d'autres appellent Jaureguy.

Le vingtième août ou août¹, l'année 1610, trois mois après la mort de Henri IV, dont les blessures saignaient dans le cœur de tous les Français, l'avocat général Servin, dont la mémoire est encore illustre, requit qu'on fit signer aux jésuites les quatre articles suivants :

- 1° Que le concile est au-dessus du pape ;
- 2° Que le pape ne peut priver le roi d'aucun de ses droits par l'excommunication ;
- 3° Que les ecclésiastiques sont entièrement soumis au roi comme les autres ;
- 4° Qu'un prêtre qui sait par la confession une conspiration contre le roi et l'État doit la révéler aux magistrats.

Le 22, le parlement rendit un arrêt par lequel il défendait aux jésuites d'enseigner la jeunesse avant d'avoir signé ces quatre articles ; mais la cour de Rome était alors si puissante, et celle de France si faible, que cet arrêt fut inutile.

Un fait qui mérite d'être observé, c'est que cette même cour de Rome, qui ne voulait pas qu'on révélât la confession quand il s'agissait de la vie des souverains, obligeait les confesseurs à dénoncer aux inquisiteurs ceux que leurs pénitentes accusaient en confession de les avoir séduites, et d'avoir abusé d'elles. Paul IV, Pie IV, Clément VIII, Grégoire XV², ordonnèrent ces révélations. C'était un piège bien embarrassant pour les confesseurs et pour les pénitentes. C'était faire d'un sacrement un greffe de délations et même de sacrilèges : car, par les anciens canons, et surtout par le concile de Latran tenu sous Innocent III, tout prêtre qui révèle une confession, de quelque nature que ce puisse être, doit être interdit et condamné à une prison perpétuelle.

Mais il y a bien pis ; voilà quatre papes au xvi^e et xvii^e siècles, qui ordonnent la révélation d'un péché d'impureté, et qui ne permettent pas celle d'un parricide. Une femme avoue ou suppose dans le sacrement, devant un carme, qu'un cordelier l'a séduite : le carme doit dénoncer le cordelier. Un assassin fanatique, croyant servir Dieu en tuant son prince, vient consulter un confesseur sur ce cas de conscience : le confesseur devient sacrilège s'il sauve la vie à son souverain.

1. C'est ainsi qu'on lit dans l'édition originale et dans toutes les autres données du vivant de Voltaire. (B.)

2. La constitution de Grégoire XV est du 30 août 1622 ; voyez les *Mémoires ecclésiastiques* du jésuite d'Avrigny, si mieux n'aimez consulter le Bullaire. (*Note de Voltaire.*)

Cette contradiction absurde et horrible est une suite malheureuse de l'opposition continuelle qui règne depuis tant de siècles entre les lois ecclésiastiques et les lois civiles. Le citoyen se trouve pressé dans cent occasions entre le sacrilège et le crime de haute trahison; et les règles du bien et du mal sont ensevelies dans un chaos dont on ne les a pas encore tirées.

La confession de ses fautes a été autorisée de tout temps chez presque toutes les nations. On s'accusait dans les mystères d'Orphée, d'Isis, de Cérès, de Samothrace. Les Juifs faisaient l'aveu de leurs péchés le jour de l'expiation solennelle, et ils sont encore dans cet usage. Un pénitent choisit son confesseur, qui devient son pénitent à son tour; et chacun l'un après l'autre reçoit de son compagnon trente-neuf coups de fouet pendant qu'il récite trois fois la formule de confession, qui ne consiste qu'en treize mots, et qui, par conséquent, n'articule rien de particulier.

Aucune de ces confessions n'entra jamais dans les détails, aucune ne servit de prétexte à ces consultations secrètes que des pénitents fanatiques ont faites quelquefois pour avoir droit de pécher impunément, méthode pernicieuse qui corrompt une institution salubre. La confession, qui était le plus grand frein des crimes, est souvent devenue, dans des temps de sédition et de trouble, un encouragement au crime même; et c'est probablement pour toutes ces raisons que tant de sociétés chrétiennes ont aboli une pratique sainte qui leur a paru aussi dangereuse qu'utile.

XVII.

DE LA FAUSSE MONNAIE.

Le crime de faire de la fausse monnaie est regardé comme haute trahison au second chef, et avec justice: c'est trahir l'État que voler tous les particuliers de l'État. On demande si un négociant qui fait venir des lingots d'Amérique, et qui les convertit chez lui en bonne monnaie, est coupable de haute trahison, et s'il mérite la mort. Dans presque tous les royaumes on le condamne au dernier supplice; il n'a pourtant volé personne: au contraire, il a fait le bien de l'État en lui procurant une plus grande circulation d'espèces. Mais il s'est arrogé le droit du souverain, il le vole en s'attribuant le petit bénéfice que le roi fait sur les monnaies. Il a fabriqué de bonnes espèces, mais il expose ses imitateurs à la tentation d'en faire de mauvaises. C'est beaucoup que la

mort¹. J'ai connu un jurisconsulte qui voulait qu'on condamnât ce coupable, comme un homme habile et utile, à travailler à la monnaie du roi, les fers aux pieds.

XVIII.

DU VOL DOMESTIQUE.

Dans les pays où un petit vol domestique est puni par la mort, ce châtement disproportionné n'est-il pas très-dangereux à la société? n'est-il pas une invitation même au larcin? car s'il arrive qu'un maître livre son serviteur à la justice pour un vol léger, et qu'on ôte la vie à ce malheureux, tout le voisinage a ce maître en horreur; on sent alors que la nature est en contradiction avec la loi, et que par conséquent la loi ne vaut rien.

Qu'arrive-t-il donc? les maîtres volés, ne voulant pas se couvrir d'opprobre, se contentent de chasser leurs domestiques, qui vont voler ailleurs, et qui s'accoutument au brigandage. La peine de mort étant la même pour un petit larcin que pour un vol considérable, il est évident qu'ils chercheront à voler beaucoup. Ils pourront même devenir assassins quand ils croiront que c'est un moyen de n'être pas découverts.

Mais si la peine est proportionnée au délit, si le voleur domestique est condamné à travailler aux ouvrages publics, alors le maître le dénoncera sans scrupule; il n'y aura plus de honte attachée à la dénonciation; le vol sera moins fréquent. Tout prouve cette grande vérité, qu'une loi rigoureuse produit quelquefois les crimes.

XIX.

DU SUICIDE².

Le fameux Duverger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, regardé comme le fondateur de Port-Royal, écrivit, vers l'an 1608,

1. Cette peine, inscrite primitivement dans le Code pénal pour prévenir la fabrication et l'émission de la fausse monnaie, a été remplacée, le 13 mai 1863, par celle des travaux forcés à perpétuité.

2. Voyez encore, sur le suicide, tome XVIII, page 89; tome XX, page 444; et l'article v du *Prix de la justice et de l'humanité*.

un traité sur le suicide¹, qui est devenu un des livres les plus rares de l'Europe.

Le *Décatalogue*, dit-il, ordonne de ne point tuer. L'homicide de soi-même ne semble pas moins compris dans ce précepte que le meurtre du prochain. Or, s'il est des cas où il est permis de tuer son prochain, il est aussi des cas où il est permis de se tuer soi-même; on ne doit attenter sur sa vie qu'après avoir consulté la raison.

L'autorité publique, qui tient la place de Dieu, peut disposer de notre vie. La raison de l'homme peut aussi tenir lieu de la raison de Dieu : c'est un rayon de la lumière éternelle².

Saint-Cyran étend beaucoup cet argument, qu'on peut prendre pour un pur sophisme; mais quand il vient à l'explication et aux détails, il est plus difficile de lui répondre. On peut, dit-il, se tuer pour le bien de son prince, pour celui de sa patrie, pour celui de ses parents³.

On ne voit pas en effet qu'on puisse condamner les Codrus et les Curtius. Il n'y a point de souverain qui osât punir la famille d'un homme qui se serait dévoué pour lui; que dis-je? il n'en

1. Il fut imprimé in-12 à Paris, chez Toussaint Dubray, en 1609, avec privilège du roi; il doit être dans la bibliothèque de Sa Majesté (*Note de Voltaire.*)

2. Voici le texte de l'abbé de Saint-Cyran :

« Au commandement que Dieu a donné de ne tuer point, n'est pas moins compris le meurtre de soi-même que celui du prochain. C'est pourquoi il a été couché en ces mots généraux sans aucune modification, pour y comprendre toute sorte d'homicide. Or est-il que, nonobstant cette défense et sans y contrevenir, il arrive des circonstances qui donnent droit et pouvoir à l'homme de tuer son prochain. Il en pourra donc arriver d'autres qui lui donneront pouvoir de se tuer soi-même, sans enfreindre le même commandement... Ce n'est donc pas de nous-mêmes, ni de notre propre autorité, que nous agirons contre nous-mêmes; et puisque cela se doit faire honnêtement et avec une action de vertu, ce sera par l'aveu et comme par l'entérinement de la raison. Et tout ainsi que la chose publique tient la place de Dieu quand elle dispose de notre vie, la raison de l'homme en cet endroit tiendra le lieu de la raison de Dieu; et comme l'homme n'a l'être qu'en vertu de l'être de Dieu, elle aura le pouvoir de ce faire, pour ce que Dieu le lui aura donné; et Dieu le lui aura donné, pour ce qu'il lui a déjà donné un rayon de la lumière éternelle afin de juger de l'état de ses actions. » (Pages 8, 9, 16 et 17 du volume intitulé *Question royale et sa décision*: Paris, Toussaint Dubray, 1609, in-12, avec privilège du roi.)

3. Voici encore le texte de Saint-Cyran :

« Je dis que l'homme y sera obligé pour le bien du prince et de la chose publique, pour divertir par sa mort les maux qu'il prévoit assurément devoir fondre sur elle s'il continuait de vivre... Mais, pour montrer encore, outre ce que j'en ai déjà dit, l'obligation du père envers les enfants, comme à l'opposite de celle des enfants envers les pères, je crois que, sous les empereurs Néron et Tibère, ils étaient obligés de se tuer pour le bien de leur famille et de leurs enfants, etc. » (*Ibid.*, pages 18, 19, 29, 30.)

est point qui osât ne la pas récompenser. Saint Thomas avant Saint-Cyran avait dit la même chose. Mais on n'a besoin ni de Thomas, ni de Bonaventure, ni de Hauranne, pour savoir qu'un homme qui meurt pour sa patrie est digne de nos éloges.

L'abbé de Saint-Cyran conclut qu'il est permis de faire pour soi-même ce qu'il est beau de faire pour un autre. On sait assez tout ce qui est allégué dans Plutarque, dans Sénèque, dans Montaigne, et dans cent autres philosophes, en faveur du suicide. C'est un lieu commun épuisé. Je ne prétends point ici faire l'apologie d'une action que les lois condamnent; mais ni l'Ancien Testament ni le Nouveau n'ont jamais défendu à l'homme de sortir de la vie quand il ne peut plus la supporter. Aucune loi romaine n'a condamné le meurtre de soi-même. Au contraire, voici la loi de l'empereur Marc-Antonin, qui ne fut jamais révoquée.

«¹ Si votre père ou votre frère, n'étant prévenu d'aucun crime, se tue ou pour se soustraire aux douleurs, ou par ennui de la vie, ou par désespoir, ou par démence, que son testament soit valable, ou que ses héritiers succèdent par *intestat*. »

Malgré cette loi humaine de nos maîtres, nous traînons encore sur la claie, nous traversons d'un pieu le cadavre d'un homme qui est mort volontairement; nous rendons sa mémoire infâme; nous déshonorons sa famille autant qu'il est en nous; nous punissons le fils d'avoir perdu son père, et la veuve d'être privée de son mari. On confisque même le bien du mort; ce qui est en effet ravir le patrimoine des vivants, auxquels il appartient. Cette coutume, comme plusieurs autres, est dérivée de notre droit canon, qui prive de la sépulture ceux qui meurent d'une mort volontaire. On conclut de là qu'on ne peut hériter d'un homme qui est censé n'avoir point d'héritage au ciel. Le droit canon, au titre *De Pœnitentia*, assure que Judas commit un plus grand péché en s'étranglant qu'en vendant notre Seigneur Jésus-Christ.

XX.

D'UNE ESPÈCE DE MUTILATION.

On trouve dans le Digeste une loi d'Adrien² qui prononce peine de mort contre les médecins qui font des eunuques, soit

1. Leg. 1, Cod. lib. IX, tit. 1. *De Bonis eorum qui sibi mortem*, etc. (Note de Voltaire.)

2. Leg. 4, § 2, lib. XLVIII, tit. VIII. *Ad legem Corneliam de sicariis*. (Note de Voltaire.)

en leur arrachant les testicules, soit en les froissant. On confisquait aussi par cette loi les biens de ceux qui se faisaient ainsi mutiler. On aurait pu punir Origène, qui se soumit à cette opération, ayant interprété rigoureusement ce passage de saint Matthieu : « Il en est qui se sont châtrés eux-mêmes pour le royaume des cieux. »

Les choses changèrent sous les empereurs suivants, qui adoptèrent le luxe asiatique, et surtout dans le bas-empire de Constantinople, où l'on vit des eunuques devenir patriarches et commander des armées.

Aujourd'hui, à Rome, l'usage est qu'on châtre les enfants pour les rendre dignes d'être musiciens du pape, de sorte que *castrato* et *musico del papa* sont devenus synonymes. Il n'y a pas longtemps qu'on voyait à Naples en gros caractères, au-dessus de la porte de certains barbiers : *Qui si castrano meravigliosamente i putti.*

XXI.

DE LA CONFISCATION ATTACHÉE A TOUS LES DÉLITS DONT ON A PARLÉ ¹.

C'est une maxime reçue au barreau : « Qui confisque le corps confisque les biens ; » maxime en vigueur dans les pays où la coutume tient lieu de loi. Ainsi, comme nous venons de le dire, on y fait mourir de faim les enfants de ceux qui ont terminé volontairement leurs tristes jours, comme les enfants des meurtriers. Ainsi une famille entière est punie dans tous les cas pour la faute d'un seul homme.

Ainsi lorsqu'un père de famille aura été condamné aux galères perpétuelles par une sentence arbitraire ², soit pour avoir donné retraite chez soi à un prédicant, soit pour avoir écouté son sermon dans quelque caverne ou dans quelque désert, la femme et les enfants sont réduits à mendier leur pain.

Cette jurisprudence, qui consiste à ravir la nourriture aux orphelins, et à donner à un homme le bien d'autrui, fut inconnue dans tout le temps de la république romaine. Sylla l'introduisit

1. Voltaire a, en 1769, reproduit tout ce paragraphe dans le chapitre XLII du *Précis du Siècle de Louis XV*; voyez tome XV, page 421. En 1771, il le reproduisit, avec quelques différences, dans l'article CONFISCATION des *Questions sur l'Encyclopédie*: voyez tome XVIII, page 233.

2. Voyez l'édit de 1724, 14 mai, publié à la sollicitation du cardinal de Fleury, revu par lui. (*Note de Voltaire.*)

dans ses proscriptions. Il faut avouer qu'une rapine inventée par Sylla n'était pas un exemple à suivre. Aussi cette loi, qui semblait n'être dictée que par l'inhumanité et l'avarice, ne fut suivie ni par César, ni par le bon empereur Trajan, ni par les Antonins, dont toutes les nations prononcent encore le nom avec respect et avec amour. Enfin, sous Justinien, la confiscation n'eut lieu que pour le crime de lèse-majesté.

Il semble que, dans les temps de l'anarchie féodale, les princes et les seigneurs des terres, étant très-peu riches, cherchassent à augmenter leur trésor par les condamnations de leurs sujets, et qu'on voulût leur faire un revenu du crime. Les lois, chez eux, étant arbitraires, et la jurisprudence romaine ignorée, les coutumes ou bizarres ou cruelles prévalurent. Mais aujourd'hui que la puissance des souverains est fondée sur des richesses immenses et assurées, leur trésor n'a pas besoin de s'enfler des faibles débris d'une famille malheureuse ; ils sont abandonnés pour l'ordinaire au premier qui les demande. Mais est-ce à un citoyen à s'engraisser des restes du sang d'un autre citoyen ?

La confiscation n'est point admise dans les pays où le droit romain est établi, excepté le ressort du parlement de Toulouse. Elle ne l'est point dans quelques pays coutumiers, comme le Bourbonnais, le Berry, le Maine, le Poitou, la Bretagne, où au moins elle respecte les immeubles. Elle était établie autrefois à Calais, et les Anglais l'abolirent lorsqu'ils en furent les maîtres. Il est assez étrange que les habitants de la capitale vivent sous une loi plus rigoureuse que ceux des petites villes : tant il est vrai que la jurisprudence a été souvent établie au hasard, sans régularité, sans uniformité, comme on bâtit des chaumières dans un village.

Qui croirait que, l'an 1673, dans le beau siècle de la France, l'avocat général Omer Talon ait parlé ainsi en plein parlement, au sujet d'une demoiselle de Canillac¹ ?

« Au chapitre XIII du *Deutéronome* Dieu dit : Si tu te rencontres dans une ville et dans un lieu où règne l'idolâtrie, mets tout au fil de l'épée, sans exception d'âge, de sexe, ni de condition. Rassemble dans les places publiques toutes les dépouilles de la ville ; brûle-la tout entière avec ses dépouilles, et qu'il ne reste qu'un monceau de cendres de ce lieu d'abomination. En un mot, fais-en un sacrifice au Seigneur, et qu'il ne demeure rien en tes mains des biens de cet anathème.

1. *Journal du Palais*, tome I, page 444. (Note de Voltaire.)

« Ainsi, dans le crime de lèse-majesté, le roi était maître des biens, et les enfants en étaient privés. Le procès ayant été fait à Naboth, *quia maledixerat regi*, le roi Achab se mit en possession de son héritage. David, étant averti que Miphiboseth s'était engagé dans la rébellion, donna tous ses biens à Siba, qui lui en apporta la nouvelle : *Tua sint omnia quæ fuerunt Miphiboseth* ¹. »

Il s'agit de savoir qui héritera des biens de M^{lle} de Canillac, biens autrefois confisqués sur son père, abandonnés par le roi à un garde du trésor royal, et donnés ensuite par le garde du trésor royal à la testatrice. Et c'est sur ce procès d'une fille d'Auvergne qu'un avocat général s'en rapporte à Achab, roi d'une partie de la Palestine, qui confisqua la vigne de Naboth après avoir assassiné le propriétaire par le poignard de la justice : action abominable qui est passée en proverbe pour inspirer aux hommes l'horreur de l'usurpation. Assurément la vigne de Naboth n'avait aucun rapport avec l'héritage de M^{lle} de Canillac. Le meurtre et la confiscation des biens de Miphiboseth, petit-fils du roi Saül, et fils de Jonathas, ami et protecteur de David, n'ont pas une plus grande affinité avec le testament de cette demoiselle.

C'est avec cette pédanterie, avec cette démenée de citations étrangères au sujet, avec cette ignorance des premiers principes de la nature humaine, avec ces préjugés mal conçus et mal appliqués, que la jurisprudence a été traitée par des hommes qui ont eu de la réputation dans leur sphère. On laisse aux lecteurs à se dire ce qu'il est superflu qu'on leur dise.

XXII.

DE LA PROCÉDURE CRIMINELLE, ET DE QUELQUES AUTRES FORMES ².

Si un jour des lois humaines adoucissent en France quelques usages trop rigoureux, sans pourtant donner des facilités au crime, il est à croire qu'on réformera aussi la procédure dans les articles où les rédacteurs ont paru se livrer à un zèle trop sévère. L'ordonnance criminelle, en plusieurs points, semble n'avoir été dirigée qu'à la perte des accusés. C'est la seule loi ³ qui soit uni-

1. II. *Rois*, xvi, 4.

2. Plusieurs alinéas de ce paragraphe ont été reproduits par Voltaire, en 1769, dans le chapitre XLII du *Précis du Siècle de Louis XV*; voyez tome XV, p. 423, 424, 425, 426; et, en 1771, dans l'article CRIMINEL des *Questions sur l'Encyclopédie*; voyez tome XVIII, page 280.

3. Aujourd'hui la législation est uniforme en France.

forme dans tout le royaume ; ne devrait-elle pas être aussi favorable à l'innocent que terrible au coupable ? En Angleterre, un simple emprisonnement fait mal à propos est réparé par le ministre qui l'a ordonné ; mais en France, l'innocent qui a été plongé dans les cachots, qui a été appliqué à la torture, n'a nulle consolation à espérer, nul dommage à répéter contre personne ; il reste flétri pour jamais dans la société. L'innocent flétri ! et pourquoi ? parce qu'il a été disloqué ! il ne devrait exciter que la pitié et le respect. La recherche des crimes exige des rigueurs : c'est une guerre que la justice humaine fait à la méchanceté ; mais il y a de la générosité et de la compassion jusque dans la guerre. Le brave est compatissant ; faudrait-il que l'homme de loi fût barbare ?

Comparons seulement ici, en quelques points, la procédure criminelle des Romains avec la nôtre.

Chez les Romains, les témoins étaient entendus publiquement, en présence de l'accusé, qui pouvait leur répondre, les interroger lui-même, ou leur mettre en tête un avocat. Cette procédure était noble et franche, elle respirait la magnanimité romaine.

Chez nous tout se fait secrètement. Un seul juge, avec son greffier, entend chaque témoin l'un après l'autre. Cette pratique, établie par François I^{er}, fut autorisée par les commissaires qui rédigèrent l'ordonnance de Louis XIV, en 1670. Une méprise seule en fut la cause.

On s'était imaginé, en lisant le code de *Testibus*, que ces mots¹ *testes intrare judicii secretum* signifiaient que les témoins étaient interrogés en secret. Mais *secretum* signifie ici le cabinet du juge. *Intrare secretum*, pour dire parler secrètement, ne serait pas latin. Ce fut un solécisme qui fit cette partie de notre jurisprudence.

Les déposants sont, pour l'ordinaire, des gens de la lie du peuple, et à qui le juge, enfermé avec eux, peut faire dire tout ce qu'il voudra. Ces témoins sont entendus une seconde fois, toujours en secret, ce qui s'appelle *récolement*. Et si, après ce récolement, ils se rétractent dans leurs dépositions, ou s'ils les changent dans des circonstances essentielles, ils sont punis comme faux témoins. De sorte que lorsqu'un homme d'un esprit simple, et ne sachant pas s'exprimer, mais ayant le cœur droit, et se souvenant qu'il en a dit trop ou trop peu, qu'il a mal entendu le juge, ou que le juge l'a mal entendu, révoque ce qu'il a dit par un principe de justice, il est puni comme un scélérat, et il est forcé

1. Voyez Bornier, titre vi, article II, *des Informations*. (Note de Voltaire.)

souvent de soutenir un faux témoignage, par la seule crainte d'être traité en faux témoin.

En fuyant, il s'expose à être condamné, soit que le crime ait été prouvé, soit qu'il ne l'ait pas été. Quelques jurisconsultes, à la vérité, ont assuré que le contumax ne devait pas être condamné si le crime n'était pas clairement prouvé; mais d'autres jurisconsultes, moins éclairés, et peut-être plus suivis, ont eu une opinion contraire: ils ont osé dire que la fuite de l'accusé était une preuve du crime; que le mépris qu'il marquait pour la justice, en refusant de comparaître, méritait le même châtement que s'il était convaincu. Ainsi, suivant la secte des jurisconsultes que le juge aura embrassée, l'innocent sera absous ou condamné.

C'est un grand abus, dans la jurisprudence française, que l'on prenne souvent pour loi les rêveries et les erreurs, quelquefois cruelles, d'hommes sans aveu qui ont donné leurs sentiments pour des lois.

Sous le règne de Louis XIV on a fait deux ordonnances qui sont uniformes dans tout le royaume. Dans la première¹, qui a pour objet la procédure civile, il est défendu aux juges de condamner, en matière civile, sur défaut, quand la demande n'est pas prouvée; mais dans la seconde², qui règle la procédure criminelle, il n'est point dit que, faute de preuves, l'accusé sera renvoyé. Chose étrange! la loi dit qu'un homme à qui on demande quelque argent ne sera condamné par défaut qu'au cas que la dette soit avérée; mais s'il est question de la vie, c'est une controverse au barreau de savoir si l'on doit condamner le contumax quand le crime n'est pas prouvé; et la loi ne résout pas la difficulté.

Quand l'accusé a pris la fuite, vous commencez par saisir et annoter tous ses biens³; vous n'attendez pas seulement que la procédure soit achevée. Vous n'avez encore aucune preuve, vous ne savez pas encore s'il est innocent ou coupable, et vous commencez par lui faire des frais immenses!

C'est une peine, dites-vous, dont vous punissez sa désobéissance au décret de prise de corps. Mais l'extrême rigueur de votre pratique criminelle ne le force-t-elle pas à cette désobéissance?

Un homme est-il accusé d'un crime, vous l'enfermez d'abord dans un cachot affreux; vous ne lui permettez communication

1. Qui est de 1667.

2. Qui est de 1670.

3. Cette disposition et beaucoup d'autres non moins révoltantes ont été conservées dans le *Code d'instruction criminelle*, qui est de 1808, mais ne peuvent être longtemps encore maintenues. 1831. (B.)

avec personne ; vous le chargez de fers, comme si vous l'aviez déjà jugé coupable. Les témoins qui déposent contre lui sont entendus secrètement ; il ne les voit qu'un moment à la confrontation ; avant d'entendre leurs dépositions, il doit alléguer les moyens de reproches qu'il a contre eux ; il faut les circonstancier ; il faut qu'il nomme au même instant toutes les personnes qui peuvent appuyer ces moyens ; il n'est plus admis aux reproches après la lecture des dépositions. S'il montre aux témoins, ou qu'ils ont exagéré des faits, ou qu'ils en ont omis d'autres, ou qu'ils se sont trompés sur des détails, la crainte du supplice les fera persister dans leur parjure. Si des circonstances que l'accusé aura énoncées dans son interrogatoire sont rapportées différemment par les témoins, c'en sera assez à des juges, ou ignorants, ou prévenus, pour condamner un innocent.

Quel est l'homme que cette procédure n'épouvante pas ? quel est l'homme juste qui puisse être sûr de n'y pas succomber ? O juges ! voulez-vous que l'innocent accusé ne s'enfuit pas, facilitez-lui les moyens de se défendre.

La loi semble obliger le magistrat à se conduire envers l'accusé plutôt en ennemi qu'en juge. Ce juge est le maître d'ordonner¹ la confrontation du prévenu avec le témoin, ou de l'omettre. Comment une chose aussi nécessaire que la confrontation peut-elle être arbitraire ?

L'usage semble en ce point contraire à la loi, qui est équivoque ; il y a toujours confrontation, mais le juge ne confronte pas toujours tous les témoins ; il omet souvent ceux qui ne lui semblent pas faire une charge considérable : cependant tel témoin qui n'a rien dit contre l'accusé dans l'information peut déposer en sa faveur à la confrontation. Le témoin peut avoir oublié des circonstances favorables au prévenu ; le juge même peut n'avoir pas senti d'abord la valeur de ces circonstances, et ne les avoir pas rédigées. Il est donc très-important que l'on confronte tous les témoins avec le prévenu, et qu'en ce point la confrontation ne soit pas arbitraire.

S'il s'agit d'un crime, le prévenu ne peut avoir d'avocat ; alors il prend le parti de la fuite : c'est ce que toutes les maximes du barreau lui conseillent ; mais, en fuyant, il peut être condamné, soit que le crime ait été prouvé, soit qu'il ne l'ait pas été. Ainsi donc un homme à qui l'on demande quelque argent n'est con-

1. *Et, si besoin est, confrontez*, dit l'ordonnance de 1670, titre xv, article 1^{er}.
(*Note de Voltaire.*)

damné par défaut qu'au cas que la dette soit avérée ; mais s'il est question de sa vie, on peut le condamner par défaut quand le crime n'est pas constaté. Quoi donc ! la loi aurait fait plus de cas de l'argent que de la vie ? O juges ! consultez le pieux Antonin et le bon Trajan ; ils défendent que les absents soient¹ condamnés.

Quoi ! votre loi permet qu'un concussionnaire, un banqueroutier frauduleux ait recours au ministère d'un avocat ; et très-souvent un homme d'honneur est privé de ce secours ! S'il peut se trouver une seule occasion où un innocent serait justifié par le ministère d'un avocat, n'est-il pas clair que la loi qui l'en prive est injuste ?

Le premier président de Lamoignon disait contre cette loi que « l'avocat ou conseil qu'on avait accoutumé de donner aux accusés n'est point un privilège accordé par les ordonnances ni par les lois : c'est une liberté acquise par le droit naturel, qui est plus ancien que toutes les lois humaines. La nature enseigne à tout homme qu'il doit avoir recours aux lumières des autres quand il n'en a pas assez pour se conduire, et emprunter du secours quand il ne se sent pas assez fort pour se défendre. Nos ordonnances ont retranché aux accusés tant d'avantages qu'il est bien juste de leur conserver ce qui leur reste, et principalement l'avocat qui en fait la partie la plus essentielle. Que si l'on veut comparer notre procédure à celle des Romains et des autres nations, on trouvera qu'il n'y en a point de si rigoureuse que celle que l'on observe en France, particulièrement depuis l'ordonnance de 1539² ».

Cette procédure est bien plus rigoureuse depuis l'ordonnance de 1670. Elle eût été plus douce, si le plus grand nombre des commissaires eût pensé comme M. de Lamoignon.

Le parlement de Toulouse a un usage bien singulier dans les preuves par témoins. On admet ailleurs des demi-preuves, qui au fond ne sont que des doutes : car on sait qu'il n'y a point de demi-vérités ; mais à Toulouse on admet des quarts et des huitièmes de preuves. On y peut regarder, par exemple, un ouï-dire comme un quart, un autre ouï-dire plus vague comme un huitième ; de sorte que huit rumeurs qui ne sont qu'un écho d'un bruit mal fondé peuvent devenir une preuve complète ; et c'est à peu près sur ce principe que Jean Calas fut condamné à la roue³. Les lois romaines exigeaient des preuves *lucē meridiana clariores*.

1. *Digest.*, loi I, lib. XLIX, tit. xvii, de *Requirendis vel Absentibus damnandis* ; et loi V, lib. XLVIII, tit. xix, de *Pœnis*. (*Note de Voltaire.*)

2. *Procès-verbal de l'ordonnance*, page 163. (*Id.*)

3. Voyez tome XXIV, pages 365-408 ; et dans le présent volume, page 18.

XXIII.

IDÉE DE QUELQUE RÉFORME.

La magistrature est si respectable que le seul pays¹ de la terre où elle est vénale fait des vœux pour être délivré de cet usage. On souhaite que le jurisconsulte puisse parvenir par son mérite à rendre la justice qu'il a défendue par ses veilles, par sa voix et par ses écrits. Peut-être alors on verrait naître, par d'heureux travaux, une jurisprudence régulière et uniforme.

Jugera-t-on toujours différemment la même cause en province et dans la capitale? Faut-il que le même homme ait raison en Bretagne, et tort en Languedoc? Que dis-je? il y a autant de jurisprudences que de villes; et dans le même parlement la maxime d'une chambre n'est pas celle de la chambre voisine².

Quelle prodigieuse contrariété entre les lois du même royaume! A Paris, un homme qui a été domicilié dans la ville un an et un jour est réputé bourgeois. En Franche-Comté, un homme libre qui a demeuré un an et un jour dans une maison mainmorte devient esclave; ses collatéraux n'hériteraient pas de ce qu'il aurait acquis ailleurs, et ses propres enfants sont réduits à la mendicité s'ils ont passé un an loin de la maison où le père est mort. La province est nommée franche, mais quelle franchise!

Quand on veut poser des limites entre l'autorité civile et les usages ecclésiastiques, quelles disputes interminables! où sont ces limites? Qui conciliera les éternelles contradictions du fisc et de la jurisprudence? Enfin, pourquoi, dans certains pays, les arrêts ne sont-ils jamais motivés? Y a-t-il quelque honte à rendre raison de son jugement? Pourquoi ceux qui jugent au nom du souverain ne présentent-ils pas au souverain leurs arrêts de mort avant qu'on les exécute?

De quelque côté qu'on jette les yeux, on trouve la contrariété, la dureté, l'incertitude, l'arbitraire. Nous cherchons dans ce siècle à tout perfectionner; cherchons donc à perfectionner les lois dont nos vies et nos fortunes dépendent.

1. La France; voyez tome XXI, la note 2 de la page 6.

2. Voyez sur cela le président Bouhier. (*Note de Voltaire.*)

APPEL AU PUBLIC

CONTRE

UN RECUEIL DE PRÉTENDUES LETTRES DE M. DE VOLTAIRE ¹.

(1766)

Le devoir des journalistes ne se borne pas à rendre un hommage public aux grands hommes qui illustrent ce siècle; ils doivent encore s'élever contre l'imposture, qui cherche à déprimer les talents les plus marqués, ou tout au moins à troubler le repos philosophique des hommes les plus célèbres. M. de Voltaire est souvent dans ce cas; les pièces que nous allons mettre sous les yeux du public vont le faire sentir mieux que tout ce que nous pourrions dire, et nous commencerons par l'avertissement suivant :

LETTRES DE M. DE VOLTAIRE A SES AMIS DU PARNASSE,

Avec des notes historiques et critiques. A Genève², 1766.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR.

Malgré les protestations de M. de Voltaire contre les premières *Lettres secrètes* qui furent publiées l'an passé, en voici de nouvelles qu'il désavouera probablement aussi, mais qui portent avec elles les preuves de leur authenticité. Toutes ou presque toutes les personnes à qui elles sont adressées, ainsi que celles dont il est parlé, vivent encore. Ce qui rend ces lettres d'autant plus intéressantes, c'est qu'ayant été écrites depuis 1760 jusqu'à la

1. Imprimé dans le *Journal encyclopédique* du 15 novembre 1766, p. 127-136.

2. Ces *Lettres* n'ont point été imprimées à Genève, mais à Amsterdam. (*Note de Voltaire.*) — Elles forment un volume in-8° de viii, 16 et 200 pages. L'éditeur fut Robinet, qui déjà, en 1765 (fin de 1764), avait publié les *Lettres secrètes*. On voit par la lettre à Damilaville, du 16 septembre 1766, que, dès ce temps-là, Voltaire s'occupait de son *Appel au public*. (B.)

fin de 1765, elles contiennent quantité d'anecdotes curieuses de ce temps, des discussions littéraires, historiques et philosophiques, etc. Elles n'ont donc pas besoin d'une autre recommandation que le nom de leur illustre auteur. *Tolle, lege, et vale.*

Qui ne croirait, après avoir lu cet avertissement, que l'éditeur a eu entre les mains les originaux du peu de lettres qu'il a pu ramasser de M. de Voltaire; et que du moins il n'a pas joint à la malhonnêteté de les imprimer sans le consentement de l'auteur, l'infidélité de les altérer et de les empoisonner?

CERTIFICAT DE M. DAMILAVILLE.

« Au mois de mai¹ 1765, M. de Voltaire m'écrivit une lettre aussi touchante que sublime sur les malheurs des Calas et des Sirven.

« Cette lettre fut imprimée, et généralement regardée comme ce qui avait été écrit de plus beau sur ce sujet.

« Un homme, je ne sais quel, s'avise, au mépris de l'honnêteté publique, d'imprimer en Hollande un recueil qu'il intitule *Lettres de M. de Voltaire à ses amis du Parnasse, avec des notes historiques et critiques*, qu'on nommerait à plus juste titre, du moins pour la plupart, indécentes et calomnieuses.

« Cet homme, qui ne me connaît point, m'appelle M. Damoureux²; il insère sous ce nom, dans son recueil, la lettre que M. de Voltaire m'a adressée, et, comme s'il ne lui suffisait pas d'être calomniateur, il se rend faussaire.

« Il intercale dans cette lettre un paragraphe entier de sa façon, et dit dans une de ses notes: que c'est un long passage que le censeur n'a pas voulu laisser dans la première édition faite à Paris; qu'il l'a restitué d'autant plus volontiers qu'il achève de peindre M. de Voltaire.

« Ce paragraphe commence à la fin de la page 181 du Recueil, par ces mots: *Ce fou triste*, et finit au bas de la page 182 par ceux-ci: *dans les sublimes forêts de la Suisse philosophe*³.

« Il est superflu d'ajouter que ce passage ne contient pas un

1. Lisez mars, et voyez, dans la *Correspondance*, la lettre de Voltaire, du 1^{er} mars 1765.

2. Dans le volume contre lequel réclame l'*Appel au public*, la lettre à Damilaville, du 1^{er} mars 1765, est en effet imprimée comme adressée à M. Damoureux. L'édition de cette lettre en 16 pages in-8°, publiée par Damilaville, ne donnait pas en entier les noms, mais seulement M. de Vol.... à M. Dam.....

3. J'ai mis en note ce passage, objet de la réclamation de Voltaire. (B.)

mot qui soit de M. de Voltaire ; il suffit de le lire pour être convaincu qu'il est impossible qu'il l'ait écrit, et que jamais il n'a fait partie de la lettre dans laquelle on a osé l'ajouter. L'incohérence des choses, celle du style et des pensées, le prouvent assez¹ ; mais je l'atteste à quiconque en pourrait douter, et je m'engage à en prouver l'interpolation et la fausseté par le manuscrit original de cette lettre, que je déclare avoir entre mes mains.

« Fait à Paris, le 17 septembre 1766.

« DAMILAVILLE. »

CERTIFICAT DE M. DEODATI DE TOVAZZI.

« MONSIEUR,

« Il n'est que trop vrai ; dans tous les temps des imposteurs ont cherché, par de noires calomnies, à obscurcir les réputations les plus brillantes.

« Supérieur à la plupart des hommes par la beauté du génie, les talents et l'étendue des connaissances, vous avez été plus exposé qu'un autre aux traits de l'envie ; mais cette supériorité même vous en a fait triompher. Votre siècle applaudit à votre mérite, et la postérité souscrira aux justes éloges que vous recevez.

« Pour confondre l'imposture dont vous vous plaignez, et qui attaque en même temps un seigneur si estimable par son zèle patriotique et son amour pour le roi, le moyen le plus sûr est, je crois, de vous envoyer la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire, en date du 24 janvier 1761, telle que je la fis imprimer² alors à la suite de ma *Dissertation sur la langue italienne*, avec ma réponse, et de certifier qu'elle est en tout conforme à l'original. Vous trouverez ce certificat signé de ma main au bas de cette lettre imprimée que je vous envoie ; vous en ferez tel usage que vous voudrez. Si ce moyen ne suffisait pas, je vous prie de m'en envoyer un autre, je l'emploierai avec ardeur, ne désirant rien tant que de vous prouver mon zèle, et de me conformer à vos intentions.

« A Paris, ce 21 septembre 1766.

« DEODATI DE TOVAZZI. »

1. « On lit dans ces interpolations ces paroles : Plusieurs dames de la cour sont d'agréables commères qui aiment Jean-Jacques comme leur toutou. » (*Note de Voltaire.*)

2. Voyez cette lettre dans la *Correspondance*.

CERTIFICAT DE M. LE DUC DE LA VALLIÈRE.

« Quand j'aurais moins d'amitié pour vous, monsieur, le respect qu'on doit à la vérité me forcerait de lui rendre hommage, en déclarant, le plus authentiquement qu'il est possible, que la lettre que vous m'avez adressée, et qui commence par ces mots : *Votre procédé est de l'ancienne chevalerie*¹, est falsifiée en beaucoup d'endroits dans le Recueil où elle est imprimée.

« Mon indignation est d'autant plus juste qu'on vous fait dire du mal de gens que vous avez toujours aimés, et qu'on vous y donne un caractère qui certainement a toujours été fort éloigné de votre façon de penser ; c'est une justice que je vous dois, et que je suis peut-être plus à portée de vous rendre que personne, par la liaison que j'ai eue avec vous pendant votre séjour à Paris, et par la correspondance que j'ai été charmé d'entretenir depuis que vous en êtes parti. J'ajouterai encore que j'ai trouvé la même infidélité dans la lettre de M. Deodati, qui est indignement altérée dans cette collection.

« Vous ferez, monsieur, de ma lettre l'usage que vous voudrez ; je serai enchanté de faire un aveu public et de l'estime que m'inspire la supériorité de vos talents, et de la juste indignation que me causent de pareilles falsifications.

« A Paris, le 1^{er} novembre 1766.

« Le duc de LA VALLIÈRE. »

AUTRE CERTIFICAT.

« La lettre à milord Littleton est entièrement défigurée².

« *L'Épître en vers à Sophie* n'est pas de M. de Voltaire ; elle est de M. Dorat, et est imprimée dans ses Œuvres.

« La lettre de M. Gouju ne peut être de M. de Voltaire ; il n'a jamais eu la moindre correspondance avec M. de Lioncy³.

« La lettre que j'écrivis moi-même⁴ à M. Ladouz est aussi cor-

1. C'est celle dont Beuchot parle dans un Avertissement, tome XXIV, page 191.

2. Elle a été écrite en anglais ; on en donnait une traduction inexacte.

3. Il est vrai que Voltaire n'était pas en correspondance avec Lioncy ; mais c'est sous le nom de Charles Gouju qu'il composa, en 1761, la *Lettre* imprimée tome XXIV, page 255, et dont il s'agit ici.

4. La lettre une fois lancée dans le public sous le nom du secrétaire de Voltaire, Wagnière a dû s'en dire l'auteur ; mais cette pièce est de Voltaire lui-même. Le passage dont il se plaint peut être une interpolation ; mais tel qu'il est dans

rompue que toutes les autres; et j'atteste que je n'ai jamais écrit ces mots impertinents : *Une jolie femme très-riche, très-dévote, etc.*; cette addition est une imposture.

« M^{me} la marquise du Deffant peut certifier que la lettre xxv^r, qui lui est adressée dans ce Recueil, est falsifiée entièrement ¹; et moi, qui l'ai écrite sous la dictée de M. de Voltaire, dans le temps qu'il était privé de la vue par des fluxions, je l'atteste, et je donne un démenti à l'éditeur.

« A l'égard des notes dont l'éditeur a chargé ce Recueil, il y traite les magistrats de Genève de juges infâmes, page 122. C'est à eux à en demander le châtement. Je fais mon devoir en manifestant l'horreur et le mépris que doivent inspirer de pareilles manœuvres.

« A Genève, le 1^{er} novembre 1766.

« WAGNIÈRE. »

Ces témoignages sont assez convaincants pour qu'on soit en droit de réclamer la justice du public.

Le même éditeur commence son recueil par trois lettres ² qu'il n'attribue pas expressément à M. de Voltaire, mais dont il semble charger feu M. de Montesquieu. Ces trois lettres sont supposées être écrites à un Anglais nommé le chevalier de Bruan, qui n'a jamais existé. « Souvenez-vous, dit-il ³, de Cromwell; l'argent suffit pour corrompre le parlement. » M. de Montesquieu n'a pu dire une telle sottise. Il savait bien que Cromwell n'avait pas corrompu le parlement par argent, et qu'il l'avait subjugué par le fanatisme et par l'épée.

Voici les paroles que l'éditeur prête à M. de Montesquieu, à la fin de la troisième lettre :

« Il est presque impossible ⁴, mon cher Philinte, qu'il y ait un grand homme parmi nos rois, puisqu'ils sont abrutis, dès le berceau, par une foule de scélérats qui les environnent. »

Jamais ni le président de Montesquieu, ni M. de Voltaire, n'ont écrit au cher Philinte; ce qui est véritablement impossible, c'est

les *Lettres aux amis du Parnasse*, il me paraît être de Voltaire. (B.) — Ce passage est mis en note à la page 138 du présent volume.

1. Elle ne contient rien qui ne soit dans l'édition de Kehl; et la version donnée par les éditeurs contient au contraire quelques mots qui ne sont pas dans le texte de 1766; la lettre à M^{me} du Deffant est du 27 janvier 1764.

2. Ces trois lettres, formant 16 pages, et ayant une pagination particulière, ne sont pas comprises dans la table du volume.

3. Page 4.

4. Page 16.

qu'ils se soient servis de ces expressions grossières contre les Montausier, les Beauvilliers, les Bossuet et les Fénelon, chargés de l'éducation des Enfants de France.

On ne sait ce qui est plus condamnable, ou l'audace de cet emportement ridicule, ou l'imputation de cet emportement à l'auteur de *l'Esprit des lois* et à celui du *Siècle de Louis XIV*.

C'est ainsi qu'en 1753 un faussaire¹ fit une édition furtive du *Siècle de Louis XIV*, dans laquelle il inséra les injures les plus scandaleuses contre ce monarque et contre toute sa cour, avec les plus horribles mensonges.

Cette nouvelle méthode de défigurer les ouvrages les plus connus, et de les remplir de venin pour les mieux vendre, a commencé par l'abbé Desfontaines, qui fit une édition de *la Henriade*, in-12, à Évreux, dans laquelle il glissa ces deux vers avec plusieurs autres dans le même goût :

Et malgré les Perrault, et malgré les Houdart,
On verra le bon goût fleurir de toute part².

On imprima, il y a quelques années, sous le nom de M. de Voltaire, un ouvrage assez connu, où l'on a forgé plus de trois cents vers tels que ceux-ci :

Il eût mieux fait, certes, le pauvre sire,
De se gaudir avec sa Margoton, etc....

Voilà les traits les plus honnêtes de tous ceux qu'on osa mettre sur le compte d'un homme qui ne passe pas pour écrire de ce style. Ces vers sont assez dignes de la prose qu'on lui attribue, et ressemblent fort au toutou³.

Ainsi, pendant qu'il consacrait toute sa vie à la retraite, à l'étude, et aux arts, on s'est servi de son nom pour décrier ces mêmes arts. Et quiconque a voulu procurer du débit à un ouvrage n'a pas manqué de le vendre sous ce nom trop connu.

Il n'y a point d'hommes de lettres un peu au fait de la librairie qui ne sache que le *Dictionnaire philosophique* est de plusieurs mains, et on en a des preuves authentiques. Cependant des calomnieux se sont acharnés à l'attribuer à l'auteur de *la Henriade*; et de pareilles calomnies se renouvellent tous les jours.

1. La Beaumelle; voyez les Avertissements de Beuchot, tome XIV, et tome XV, page 87.

2. Voyez, tome VIII, la Préface de Marmontel pour *la Henriade*.

3. Voyez page 581, note 1.

On doit répéter ici qu'il ne faut jamais répondre aux critiques sur des objets de goût¹; mais il faut confondre le mensonge. M. de Voltaire a rempli son devoir quand il a réprimé l'insolence de celui qui prétendait avoir été reçu dans son château, près de Lausanne, et avoir appris ses sentiments de sa propre bouche. Il a dû dire que jamais il n'avait eu de château près de Lausanne; que jamais il n'avait vu cet abbé Guyon, qui disait l'avoir vu si souvent dans ce prétendu château².

Il a dû réfuter de même les mensonges historiques d'un nommé Nonotte, ex-jésuite, auteur d'un traité en faveur de l'usure, qui n'a pas même pu trouver d'imprimeur, et qui, dans deux volumes intitulés *les Erreurs*³, n'a débité, en effet, que des erreurs avec autant de malignité que d'ignorance.

Il faut écraser quelquefois les serpents qui rongent la lime, parce qu'ils peuvent mordre celui qui la tient. Le petit serpent⁴ qui a osé attaquer M. d'Alembert, M. Hume, et tant d'autres hommes considérables, dans des *Lettres* à un prétendu lord, mériterait la même correction si on pouvait lire son ouvrage.

Mais, en général, on doit dire que l'art de l'imprimerie, si nécessaire aux nations policées, n'a jamais été si indignement prostitué; des faussaires s'en emparent, et des marchands libraires de Hollande vendent la calomnie dans leurs boutiques à deux sous la feuille. On n'a d'autre ressource contre ces indignités que de les faire connaître.

J'ajoute aux déclarations ci-dessus que ce recueil de mes prétendues lettres, et un autre recueil qu'on vient de faire à Avignon, en deux volumes, ne sont qu'un tissu d'impostures. De telles éditions sont un véritable crime de faux, et je m'étonne qu'il y ait un seul gouvernement dans le monde qui tolère une licence si coupable.

VOLTAIRE,

Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi,
l'un des quarante de l'Académie française.

1. Voyez, tome II du *Théâtre*, le *Discours préliminaire* en tête d'*Alzire*.

2. Voyez le début de l'*Oracle des nouveaux philosophes* (par l'abbé Guyon), 1759, in-12; 1760, in-12. Il a paru une *Suite de l'Oracle des nouveaux philosophes*, 1760, in-12. C'était dans sa lettre à Albergati Capacelli, du 23 décembre 1760, et imprimée alors, que Voltaire avait réprimé l'insolence de Guyon. (B.)

3. Voyez tome XXIV, page 483 et suiv., les *Eclaircissements historiques*.

4. Vernet; voyez la *Lettre curieuse de Robert Covelle*, page 491.

DU GOUVERNEMENT

ET DE LA DIVINITÉ

D' AUGUSTE¹

(1766)

Ceux qui aiment l'histoire sont bien aises de savoir à quel titre un bourgeois de Velletri gouverna un empire qui s'étendait du mont Taurus au mont Atlas, et de l'Euphrate à l'Océan occidental. Ce ne fut point comme dictateur perpétuel, ce titre avait été trop funeste à Jules César. Auguste ne le porta que onze jours. La crainte de périr comme son prédécesseur, et les conseils d'Agrippa, lui firent prendre d'autres mesures. Il accumula insensiblement sur sa tête toutes les dignités de la république. Treize consulats, le tribunat renouvelé en sa faveur de dix ans en dix ans, le nom de prince du sénat, celui d'empereur, qui d'abord ne signifiait que général d'armée, mais auquel il sut donner une dénomination plus étendue, ce sont là les titres qui semblèrent légitimer sa puissance. Le sénat ne perdit rien de ses honneurs ; il conserva même toujours de très-grands droits. Auguste partagea avec lui toutes les provinces de l'empire ; mais il retint pour lui les principales : enfin, maître de l'argent et des troupes, il fut en effet souverain.

Ce qu'il y eut de plus étrange, c'est que Jules César ayant été

1. Ce morceau parut en 1766, à la suite des notes qui accompagnaient la tragédie intitulée *Octave et le jeune Pompée, ou le Triumvirat* (voyez tome V du *Théâtre*). Voltaire, comme Beuchot l'a déjà dit, tome XVII, page 484, le reproduisit, en 1770, dans la seconde partie des *Questions sur l'Encyclopédie*. Les éditeurs de Kehl en avaient fait l'article VELLETRI de leur *Dictionnaire philosophique*. La version de 1770 commençait ainsi : « On a demandé souvent sous quelle dénomination et à quel titre Octave, citoyen de la petite ville de Velletri, surnommé Auguste, fut le maître d'un empire qui s'étendait, etc. »

mis au rang des dieux après sa mort, Auguste fut dieu de son vivant. Il est vrai qu'il n'était pas tout à fait dieu à Rome, mais il l'était dans les provinces. Il y avait des temples et des prêtres. L'abbaye d'Ainay, à Lyon, était un beau temple d'Auguste. Horace lui dit¹ :

Jurandasque tuum per nomen ponimus aras.

Cela veut dire qu'il y avait, chez les Romains même, d'assez bons courtisans pour avoir dans leurs maisons de petits autels qu'ils dédiaient à Auguste. Il fut donc en effet canonisé de son vivant, et le nom de dieu devint le titre, ou le sobriquet, de tous les empereurs suivants. Caligula se fit dieu sans difficulté ; il se fit adorer dans le temple de Castor et de Pollux. Sa statue était posée entre ces deux gémeaux ; on lui immolait des paons, des faisans, des poules de Numidie, jusqu'à ce qu'enfin on l'immola lui-même. Néron eut le nom de dieu avant qu'il fût condamné par le sénat à mourir par le supplice des esclaves.

Ne nous imaginons pas que ce nom de dieu signifiait, chez ces monstres, ce qu'il signifie parmi nous ; le blasphème ne pouvait être porté jusque-là. *Divus* voulait dire précisément *sanctus*. De la liste des proscriptions, et de l'épigramme ordurière contre Fulvie², il y a loin jusqu'à la divinité. Il y eut onze conspirations contre ce dieu, si l'on compte la prétendue conjuration de Cinna ; mais aucune ne réussit, et de tous ces misérables qui usurpèrent les honneurs divins, Auguste fut sans doute le plus fortuné. Il fut véritablement celui par lequel la république romaine périt : car César n'avait été dictateur que dix mois, et Auguste régna plus de quarante années. Ce fut dans cet espace de temps que les mœurs changèrent avec le gouvernement. Les armées, composées autrefois de légions romaines et des peuples d'Italie, furent, dans la suite, formées de tous les peuples barbares. Elles mirent sur le trône des empereurs de leurs pays.

Dès le III^e siècle, il s'éleva trente tyrans presque à la fois, dont les uns étaient de la Transylvanie, les autres des Gaules, d'Angleterre, ou d'Allemagne. Dioclétien était le fils d'un esclave de Dalmatie. Maximien Hercule était un villageois de Sirmik. Théodose était d'Espagne, qui n'était pas alors un pays fort policé.

1. Livre II, épître 1^{re}, vers 16.

2. Voyez cette épigramme, tome XVII, page 484 ; voyez aussi, tome V du *Théâtre*, la troisième note de Voltaire sur la 1^{re} scène du *Triumvirat*.

On sait assez comment l'empire romain fut enfin détruit, comment les Turcs en ont subjugué la moitié, et comment le nom de l'autre moitié subsiste encore sur les rives du Danube chez les Marcomans. Mais la plus singulière de toutes les révolutions, et le plus étonnant de tous les spectacles, c'est de voir par qui le Capitole est habité aujourd'hui¹.

1. Voyez dans les *Mélanges*, tome XXIII, page 479, le *Dialogue entre Marc-Aurèle et un Récollet*.

FIN DU GOUVERNEMENT, ETC.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE QUATRIÈME VOLUME

DES MÉLANGES.

	Pages.
INSTRUCTION PASTORALE DE L'HUMBLE ÉVÊQUE D'ALÉTOPOLIS, à l'occasion de l'instruction pastorale de Jean-George, humble évêque du Puy (1763).	1
LETTRE D'UN QUAKER A JEAN-GEORGE LEFRANC DE POMPIGNAN, évêque du Puy en Velay, etc., etc., digne frère de Simon Lefranc de Pompignan (1763).	5
TRAITÉ SUR LA TOLÉRANCE, à l'occasion de la mort de Jean Calas (1763). — AVERTISSEMENT des éditeurs de l'édition de Kehl . . .	13
CHAP. I. Histoire abrégée de la mort de Jean Calas	18
— II. Conséquences du supplice de Jean Calas.	26
— III. Idée de la réforme du XVI ^e siècle.	28
— IV. Si la tolérance est dangereuse, et chez quels peuples elle est permise.	31
— V. Comment la tolérance peut être admise	37
— VI. Si l'intolérance est de droit naturel et de droit humain. . .	39
— VII. Si l'intolérance a été connue des Grecs	40
— VIII. Si les Romains ont été tolérants.	42
— IX. Des martyrs.	47
— X. Du danger des fausses légendes et de la persécution. . . .	56
— XI. Abus de l'intolérance	61
— XII. Si l'intolérance fut de droit divin dans le judaïsme, et si elle fut toujours mise en pratique.	65
— XIII. Extrême tolérance des Juifs	77
— XIV. Si l'intolérance a été enseignée par Jésus-Christ	83
— XV. Témoignages contre l'intolérance.	89
— XVI. Dialogue entre un mourant et un homme qui se porte bien.	91
— XVII. Lettre écrite au jésuite Le Tellier par un bénéficiaire, le 6 mai 1774.	93
— XVIII. Seuls cas où l'intolérance est de droit humain.	96
— XIX. Relation d'une dispute de controverse à la Chine	98
— XX. S'il est utile d'entretenir le peuple dans la superstition. .	100
— XXI. Vertu vaut mieux que science	102

	Pages.
CHAP. XXI. De la tolérance universelle	104
— XXIII. Prière à Dieu.	107
— XXIV. Post-scriptum.	108
— XXV. Suite et conclusion	112
ARTICLE nouvellement ajouté, dans lequel on rend compte du dernier arrêté nouvellement rendu en faveur de la famille des Calas	115
DIALOGUE DU CHAPON ET DE LA POULARDE (1763).	119
LES DERNIÈRES PAROLES D'ÉPICTÈTE A SON FILS (1763)	125
DIALOGUE DU DOCTEUR ET DE L'ADORATEUR, par M. l'abbé de Tilla- det (1763)	129
LETTRE DU SECRÉTAIRE DE M. DE VOLTAIRE AU SECRÉTAIRE DE M. LEFRANC DE POMPIGNAN (1763).	137
SECONDE LETTRE DU QUAKER (1764).	141
MÉMOIRE POUR OLYMPIE A M. D'ARGENTAL (1764).	145
OBSERVATIONS de M. d'Argental sur <i>Olympie</i>	148
FRAGMENT D'OBSERVATIONS de M. d'Argental sur <i>Olympie</i> , et RÉPONSES de Voltaire en notes.	149
ARTICLES EXTRAITS DE LA GAZETTE LITTÉRAIRE DE L'EU- ROPE (Mars-novembre 1764). — AVERTISSEMENT de Beuchot.	151
ARTICLES extraits de la <i>Gazette littéraire de l'Europe</i>	152
RÉPONSE A UN ACADÉMICIEN (1764).	223
DISCOURS AUX WELCHES, par ANTOINE VADÉ, FRÈRE DE GUIL- LAUME (1764). — AVERTISSEMENT de Beuchot	229
SUPPLÉMENT du DISCOURS AUX WELCHES, avec une lettre du libraire de l' <i>Année littéraire</i> à M. de V., et la réponse de M. de V. à cette lettre. — AVERTISSEMENT.	249
SUPPLÉMENT du Discours aux Welches.	251
LETTRE de M. Panckoucke à M. de V.	254
RÉPONSE de M. de V. à M. Panckoucke.	255
QUESTIONS PROPOSÉES A QUI VOUDRA ET POURRA LES RÉSOUDRE	257
POT-POURRI (1764).	261
DOUTES NOUVEAUX sur le TESTAMENT ATTRIBUÉ AU CARDINAL DE RICHELIEU (1764).	277
NOUVEAUX DOUTES sur l'authenticité du <i>Testament politique</i> attribué au cardinal de Richelieu, et sur les <i>Remarques</i> de M. de Foncemagne.	282
LETTRE écrite depuis l'impression des <i>Doutes</i>	306
SENTIMENT DES CITOYENS (1764). — AVERTISSEMENT de Beuchot.	309
CONFORMEZ-VOUS AUX TEMPS (1764).	315
ARBITRAGE entre M. DE VOLTAIRE ET M. DE FONCEMAGNE (1765).	321
DE L'HORRIBLE DANGER DE LA LECTURE (1765)	335

TABLE DES MATIÈRES.

593

Pages.

CONVERSATION de LUCIEN, ÉRASME ET RABELAIS, dans les champs Élysées (1765). 339

MANDEMENT du RÉVÉRENDISSIME PÈRE EN DIEU, ALEXIS, archevêque de Novogorod-la-Grande (1765). — AVERTISSEMENT de Beuchot 345

MANDEMENT du révérendissime père en Dieu, ALEXIS, archevêque de Novogorod-la-Grande 346

DES PAÏENS ET DES SOUS-FERMIERS (1765) 353

QUESTIONS SUR LES MIRACLES (1765). — AVERTISSEMENT de Beuchot. 357

PREMIÈRE LETTRE. A M. le professeur R..., par un proposant. 358

Des miracles de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui ont manifesté sa puissance ou sa bonté 359

Des miracles typiques. 364

Des miracles promis par Jésus-Christ. 365

Des miracles des apôtres. 366

Des miracles après le temps des apôtres. 368

Grande objection des incrédules combattue. 370

DEUXIÈME LETTRE. 371

Comment les philosophes peuvent admettre les miracles 372

Évidence des miracles de l'Ancien Testament. 373

Des miracles du Nouveau Testament 375

TROISIÈME LETTRE. Du proposant à M. le professeur en théologie. 378

EXTRAIT DE LA RÉPONSE DE NEEDHAM à M. le Proposant. — Avertissement. 386

QUATRIÈME LETTRE. Du Proposant à M. le Professeur; et remerciement à ses extrêmes bontés. — Avertissement. 389-390

CINQUIÈME LETTRE. Du Proposant à M. Needham, jésuite. — Avertissement. 393-394

SIXIÈME LETTRE. Laquelle n'est pas d'un Proposant 395

SEPTIÈME LETTRE. De M. Covelle. 397

HUITIÈME LETTRE. Écrite par le Proposant. 398

PARODIE de la troisième lettre du Proposant, par le sieur Needham, Irlandais, prêtre, jésuite, transformateur de farine en anguilles. 401-402

NEUVIÈME LETTRE. Attribuée au jésuite des anguilles; ou Galimatias dans le style du prêtre Needham. 403

DIXIÈME LETTRE. Par M. Covelle, citoyen de Genève, à M. V**, pasteur de campagne. — Avertissement. 406-407

ONZIÈME LETTRE. Écrite par le Proposant à M. Covelle. 410

DOUZIÈME LETTRE. Du Proposant à M. Covelle, citoyen de Genève. 414

TREIZIÈME LETTRE. Adressée par M. Covelle à ses chers concitoyens. 417

QUATORZIÈME LETTRE. A M. Covelle, citoyen de Genève, par M. Beaudinet, citoyen de Neuchâtel. 420

QUINZIÈME LETTRE. De M. de Montmolin, prêtre, à M. Needham, prêtre. 425

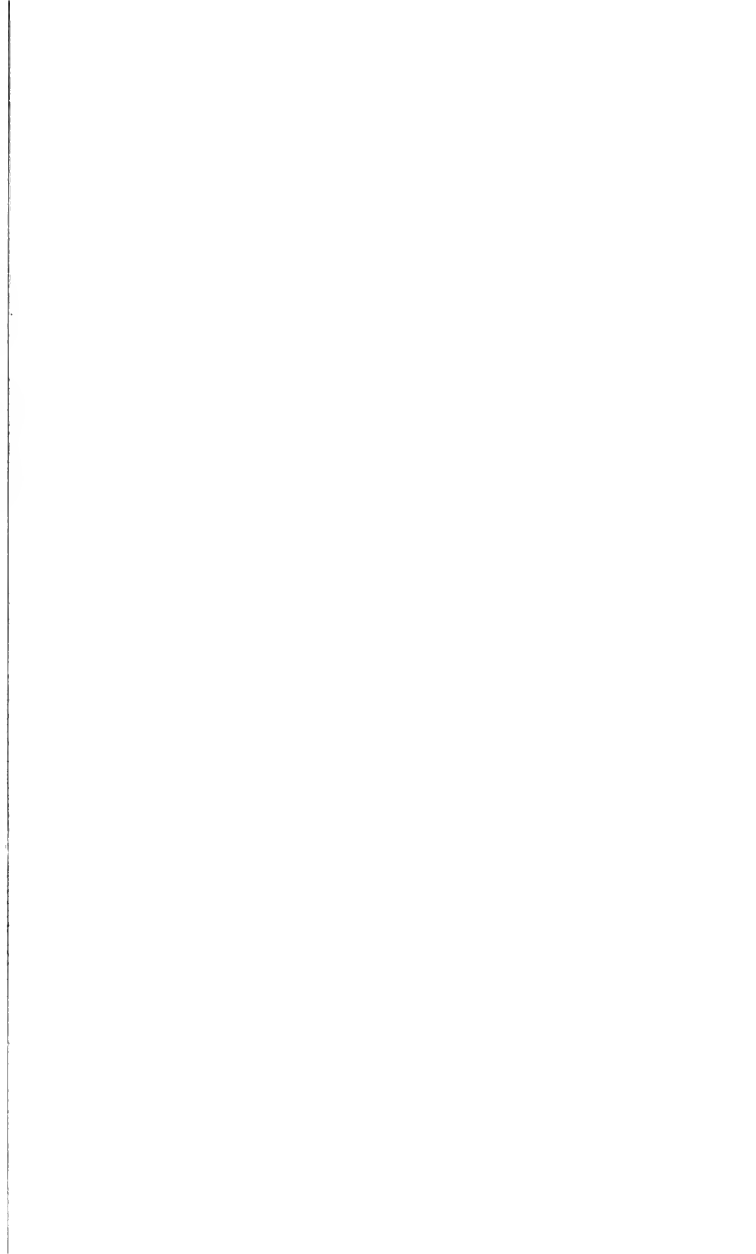
	Pages
SEIZIÈME LETTRE. Par M. Beaudinet, citoyen de Neuchâtel, à M. Covelle, citoyen de Genève.	428
DIX-SEPTIÈME LETTRE. Du Proposant à M. Covelle.	431
EXTRAIT du Projet des notes instructives, véridiques, etc.	437
DIX-HUITIÈME LETTRE. De M. Beaudinet à M. Covelle.	439
DIX-NEUVIÈME LETTRE. De M. Covelle à M. Needham le prêtre	441
VINGTIÈME LETTRE. De M. Beaudinet à M ^{lle} Ferbot	446
CONCLUSION	449
LES ANCIENS ET LES MODERNES, OU LA TOILETTE DE MADAME DE POMPADOUR (1765).	451
SOPHRONIME ET ADÉLOS, traduit de Maxime de Madaure (1765) — NOTICE sur Maxime de Madaure	459
SOPHRONIME ET ADÉLOS, dialogue	461
LETTRE PASTORALE à M. L'ARCHEVÊQUE D'AUCH, J.-F. DE MONTILLET (1766).	469
PETIT COMMENTAIRE sur l'ÉLOGE DU DAUPHIN DE FRANCE composé par M. Thomas (1766).	471
LE PRÉSIDENT DE THOU justifié contre les accusations de M. de Bury, auteur d'une Vie de Henri IV (1766).	477
LETTRE CURIEUSE de M. ROBERT COVELLE, célèbre citoyen de Genève, à la louange de M. Vernet, professeur en théologie dans ladite ville (1766).	491
DÉCLARATION (1766).	497
DÉCLARATION (1766).	499
RELATION DE LA MORT DU CHEVALIER DE LA BARRE (1766). — AVERTISSEMENT des Éditeurs de l'édition de Kehl.	501
RELATION DE LA MORT DU CHEVALIER DE LA BARRE, par M. Cassen, avocat au conseil du roi, à M. le marquis de Beccaria.	503
AVIS AU PUBLIC sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirven, (1766).	517
Exemples du fanatisme en général.	520
Une mauvaise jurisprudence multiplie les crimes.	522
Des parricides	523
La tolérance peut seule rendre la société supportable.	523
De ce qui fomente principalement l'intolérance, la haine, et l'injustice.	526
Causes étrangères de l'intolérance.	527
Digression sur les sacrilèges qui amenèrent la réformation de Berne.	529
Des suites de l'esprit de parti et du fanatisme.	531
Remèdes contre la rage des âmes	534
Conclusion.	536
COMMENTAIRE SUR LE LIVRE DES DÉLITS ET DES PEINES, par un avocat de province (1766). — AVERTISSEMENT de Beuchot.	539
I. Occasion de ce commentaire.	539
II. Des supplices.	541

TABLE DES MATIÈRES.

595

	Pages.
III. Des peines contre les hérétiques.	544
IV. De l'extirpation des hérésies	544
V. Des profanations.	545
VI. Indulgence des Romains sur ces objets.	548
VII. Du crime de la prédication, et d'Antoine.	550
VIII. Histoire de Simon Morin.	552
IX. Des sorciers	553
X. De la peine de mort.	555
XI. De l'exécution des arrêts.	556
XII. De la question	557
XIII. De quelques tribunaux de sang.	558
XIV. De la différence des lois politiques et des lois naturelles.	560
XV. Du crime de haute trahison. De Titus Oates et de la mort d'Auguste de Thou	561
XVI. De la révélation par la confession.	564
XVII. De la fausse monnaie.	566
XVIII. Du vol domestique.	567
XIX. Du suicide.	567
XX. D'une espèce de mutilation.	569
XXI. De la confiscation attachée à tous les délits dont on a parlé.	570
XXII. De la procédure criminelle, et de quelques autres formes	572
XXIII. Idée de quelque réforme.	577
APPEL AU PUBLIC contre un Recueil de prétendues lettres de M. de Voltaire (1766).	579
DU GOUVERNEMENT ET DE LA DIVINITÉ D'AUGUSTE (1766).	587

FIN DE LA TABLE DU TOME XXV.



57

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

Voltaire, François Marie
Arouet de
Oeuvres complètes

